DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

INCLUANT LE RAPPORT INTÉGRÉ,
LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL,
LE RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ET L'ÉTAT DE DURABILITÉ

OPmobility
ALWAYS ON THE MOVE

Sommaire

1. Cap sur la mobilité nouvelle génération **3**
Rapport intégré 4

2. Facteurs et gestion de risques /RFA/ **59**
2.1 Principaux facteurs de risques 60
2.2 Procédures de contrôle interne et gestion des risques 65

3. Gouvernement d'entreprise /RFA/ **69**
3.1 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration 70
3.2 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux 106
3.3 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise 136
3.4 Code de gouvernement d'entreprise 138
3.5 Informations concernant le capital 138
3.6 Répartition de l'actionnariat d'OPmobility SE 144

4. État de durabilité /EDD/ **145**
4.1 Informations générales (ESRS 2) 146
4.2 Informations environnementales 176
4.3 Informations sociales 238
4.4 Informations en matière de gouvernance 278
4.5 Table de concordance 284
4.6 Rapport du vérificateur 288
4.7 Plan de Vigilance 292
4.8 Annexe État de durabilité 309

5. Comptes consolidés 2024 /RFA/ **315**
5.1 Commentaires sur l'exercice et perspectives 316
5.2 Préambule aux comptes consolidés 320
5.3 Comptes consolidés au 31 décembre 2024 322
5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 384

6. Comptes sociaux 2024 /RFA/ **389**
6.1 Commentaires sur les comptes sociaux 390
6.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2024 391
6.3 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices 411
6.4 Tableau des filiales et participations 411
6.5 Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce 412
6.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 413
6.7 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 417

7. Capital et actionnariat **419**
7.1 Informations relatives au capital 420
7.2 Informations relatives à l'actionnariat 420
7.3 L'action OPmobility 420
7.4 Relations avec la communauté financière 421
7.5 Calendrier financier 422
7.6 Contacts 422

8. Assemblée générale **423**
8.1 Ordre du jour 424
8.2 Exposé des motifs et projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2025 426
8.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital 452
8.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription 453
8.5 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise 455
8.6 Projet des statuts d'OPmobility SE au 24 avril 2025 456

9. Informations complémentaires **461**
9.1 Informations générales sur la Société /RFA/ 462
9.2 Histoire et évolution du Groupe 464
9.3 Organigramme /RFA/ 466
9.4 Liste des informations réglementées publiées 467
9.5 Personne responsable du Document d'Enregistrement Universel /RFA/ 468
Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel 469
Table de concordance de l'État de durabilité 472
Glossaire financier 475
Glossaire technique et Développement Durable 477

Les éléments du Rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **/RFA/**
L'État de durabilité est identifiée dans le sommaire à l'aide du pictogramme **/EDD/**

Document d'enregistrement universel 2024

incluant le Rapport intégré, le Rapport financier annuel,
le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et l'État de durabilité.

OPmobility est l'un des leaders mondiaux des solutions innovantes pour une expérience de mobilité unique, plus sûre et plus durable.

Porté par l'innovation depuis sa création, le Groupe conçoit et produit des systèmes extérieurs et d'éclairages, des modules complexes, des systèmes de stockage d'énergie ainsi que des solutions d'électrification batterie et hydrogène pour tous les acteurs de la mobilité.

11,6 MDS€	38 900	150	40
chiffre d'affaires économique	collaborateurs	usines	centres R&D

Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 14 mars 2025 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur le marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les rapports d'audit correspondants figurent aux pages 278 à 391 du Document d'Enregistrement Universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2024 sous le numéro D.24-0120 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les rapports d'audit correspondants figurent aux pages 250 à 374 du Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2023 sous le numéro D.23-0147.

Le Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie en xHTML et est disponible sur notre site internet : www.opmobility.com

1. Cap sur la mobilité nouvelle génération

Rapport intégré

L'ÉDITO DE LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT **4**

MESSAGES DE LAURENT FAVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE FÉLICIE BURELLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE **6**

PRÊT POUR DE NOUVEAUX HORIZONS **8**
OPmobility, leader mondial de la mobilité durable 10
Notre gouvernance : Le Conseil d'Administration 12
Notre gouvernance : Le Comité de Direction 14
Une mobilité en constante évolution 16
Notre modèle d'affaires 18
Notre performance 20
Les risques et opportunités 22

À LA CONQUÊTE DE TOUTES LES MOBILITÉS **24**
Renforcer notre leadership technologique 26
Équilibrer nos géographies 34
Diversifier notre portefeuille clients 42

ENGAGÉ POUR L'AVENIR DE LA MOBILITÉ **48**
Une mobilisation collective autour d'engagements de développement durable ambitieux 50
Décarbonation, des ambitions et un cap 52
Créer un environnement de travail optimal pour les collaborateurs d'OPmobility 54
L'accompagnement de nos talents 56

L'ÉDITO DE LAURENT BURELLE

Président du Conseil d'Administration d'OPmobility

En 2024, OPmobility a démontré le bien-fondé de sa stratégie de long terme et a su bâtir un modèle de croissance rentable fondé sur l'innovation, la complémentarité de ses expertises et la diversification de son empreinte internationale.

Le Groupe a de nouveau amélioré tous ses résultats en 2024. Pour répondre aux attentes de nos clients historiques et conquérir de nouveaux marchés, nous avons considérablement élargi notre offre dans les domaines de l'éclairage, de la batterie électrique, de l'hydrogène ou bien encore de l'intelligence embarquée.

Le déploiement de ces nouveaux relais de croissance grâce à la dynamique puissante de nos activités historiques est un élément clé de notre stratégie et nous permet d'accompagner les transformations majeures de l'industrie de la mobilité.

Depuis 80 ans, la capacité de notre Groupe à s'adapter en permanence à l'évolution du monde est notre marque de fabrique. C'est pourquoi, d'un Groupe industriel diversifié, nous avons profondément évolué pour devenir aujourd'hui un leader mondial de la mobilité durable sous toutes ses formes. C'est ce que nous avons choisi d'exprimer en adoptant au début de l'année 2024 la marque OPmobility. Ce nom rend hommage à notre passé et à nos valeurs, tout en nous projetant dans l'avenir, avec nos équipes, nos clients et nos actionnaires.

« Leader de la mobilité durable, OPmobility a su bâtir un modèle de croissance rentable et a poursuivi, avec succès, sa transformation en 2024, lui permettant de se projeter avec confiance dans les années à venir. »

Forts de notre gouvernance et de son leadership soutenu par l'engagement de nos 39 000 collaborateurs dans le monde, nous abordons l'avenir avec confiance et détermination, en poursuivant une politique d'investissement et d'innovation soutenue, pour faire face aux mutations technologiques et géopolitiques en cours.

Un actionnariat majoritaire, fort et engagé soutient cette politique.

MESSAGES

LAURENT FAVRE
Directeur Général d'OPmobility

« Dans un contexte de marché toujours complexe en 2024, nous avons su allier performance et croissance tout en tenant notre cap stratégique. »

En 2024, OPmobility a affirmé sa position de leader de la mobilité durable.

Tout au long de l'année, notre Groupe a affiché une **solide performance financière et opérationnelle,** dans un marché difficile, caractérisé notamment par de faibles volumes de production automobile et des ventes de véhicules électriques inférieures aux attentes. Nous avons surperformé le marché dans toutes les régions où le Groupe opère, tout en poursuivant notre trajectoire de croissance sur l'ensemble de nos segments d'activités.

Ces résultats sont le fruit de la mobilisation sans faille des 38 900 collaborateurs du Groupe et démontrent la pertinence de notre stratégie en 3 piliers, axée sur la diversification technologique, géographique et de nos clients. Alors que notre portefeuille de produits et de technologies est plus robuste et diversifié, nous avons accéléré notre internationalisation, principalement aux États-Unis, désormais notre premier marché, ainsi qu'en Asie.
De nouveaux clients nous ont fait confiance, qu'ils soient nouveaux acteurs de la mobilité électrique et autonome ou des industriels de la mobilité lourde et commerciale.

Ces succès stratégiques sont soutenus par **les réussites opérationnelles et commerciales de nos Business Groups.** Exterior a significativement augmenté ses ventes et enregistré un niveau de commandes substantiel, se développant particulièrement aux États-Unis et en Chine. Lighting, dédié à l'éclairage, a terminé l'année avec un carnet de commandes rempli et prévoit de lancer 60 % de projets en plus en 2025 par rapport à 2024. La rentabilité de notre activité Modules s'est très nettement améliorée en 2024, renforçant l'activité pour les années à venir. C-Power, qui produit des réservoirs à carburant, a également connu une belle année et continue de gagner des parts de marché, dans un marché des véhicules thermiques qui se réduit. Enfin, H_2-Power, notre activité hydrogène, a marqué 2024 par ses succès commerciaux, notamment dans les trains et les bus.
Ainsi, en démontrant une capacité d'adaptation sans précédent, et en renforçant notre compétitivité tout comme notre excellence opérationnelle, nous avons accéléré notre stratégie de transformation avec rigueur et efficacité au service d'une mobilité toujours durable et accessible à tous.

De quoi aborder avec confiance et enthousiasme les défis de 2025 et au-delà!

FÉLICIE BURELLE

Directrice Générale Déléguée d'OPmobility

« Plus que jamais, l'innovation est le moteur des transformations de la mobilité. Nous devons agir rapidement et être toujours plus disruptifs dans les solutions que nous proposons à nos clients. »

Face à la transformation massive et rapide de notre industrie, nous mettons toute notre énergie à faire de cette évolution une opportunité, au service de nos clients, de la société et des générations futures.

Nous misons sur l'innovation, car des solutions novatrices sont essentielles pour relever l'immense défi de la mobilité durable tout en continuant à proposer des produits et solutions accessibles au plus grand nombre. C'est l'objectif de notre démarche d'innovation qui repose à la fois sur le partage des expertises entre nos Business Groups, comme lors de nos *Innovation Days,* et sur l'ouverture à tout un écosystème de partenariats académiques et auprès de start-up.

Nous avons commencé l'année 2025 au Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas, notre première participation en tant qu'OPmobility. Au cœur du plus grand rendez-vous mondial de l'innovation, nous avons confirmé notre position de partenaire technologique majeur de la mobilité de nouvelle génération.

L'innovation, c'est aussi notre capacité à offrir à nos clients des solutions toujours plus personnalisées et différenciantes. C'est tout l'esprit de One4you, notre offre intégrée pour l'extérieur de la voiture, qui combine notre expertise en pièces extérieures de carrosserie, l'éclairage, les modules et le logiciel. Avec One4you, nous réinventons notre relation avec les clients, en leur offrant des solutions technologiques sur-mesure et innovantes, les rendant ainsi plus compétitifs.

Enfin, nous misons plus que jamais sur le développement durable, car la mobilité de demain devra impérativement être plus respectueuse de la planète et de ses habitants. Guidés par notre raison d'être, *« Driving a New Generation of Mobility »,* nous avons franchi de nouvelles étapes cette année sur la voie de la transition énergétique, la seule possible pour le futur que nous souhaitons. En 2025, OPmobility sera neutre en carbone pour ses activités opérationnelles. Et nous continuerons à déployer notre feuille de route vers la neutralité carbone pour atteindre nos objectifs sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, en apportant toujours plus de solutions pour des motorisations bas carbone comme dans les matériaux recyclés.

Près de 80 ans après sa fondation, OPmobility accélère avec une nouvelle marque et des ambitions renouvelées. En adoptant le nom OPmobility, le Groupe inaugure un nouveau chapitre de son histoire et affirme sa transformation stratégique en leader de la mobilité durable et connectée. Aujourd'hui, fort de quatre Business Groups et d'une activité dédiée aux logiciels, OPmobility se développe à l'échelle mondiale et élargit son portefeuille de clients à tous les acteurs de la mobilité.

PRÊT POUR DE NOUVEAUX HORIZONS

OPMOBILITY, LEADER MONDIAL DE LA MOBILITÉ DURABLE

Dans un monde en profonde mutation, où le changement s'accélère, où les enjeux climatiques influencent nos modes de consommation et de déplacement, la mobilité connaît une révolution sans précédent. Fidèle à sa raison d'être, *« Driving a New Generation of Mobility »*, OPmobility aspire à jouer un rôle central dans cette transformation des mobilités et des énergies. L'entreprise continue de développer son offre technologique pour devenir un acteur majeur d'une mobilité plus durable, plus connectée et accessible à tous.

Une dynamique de croissance continue soutenue par la stratégie d'un groupe familial

En quelques années, OPmobility a déployé une feuille de route stratégique ambitieuse qui l'a conduit à diversifier ses activités grâce à des acquisitions majeures, à étendre son portefeuille de clients et son empreinte géographique. Le Groupe a connu un développement rapide, porté par de la croissance organique et également par des acquisitions et des coentreprises solides. Entreprise familiale depuis quatre générations, OPmobility est un groupe porteur d'une vision durable de la mobilité et d'une stratégie de long terme.

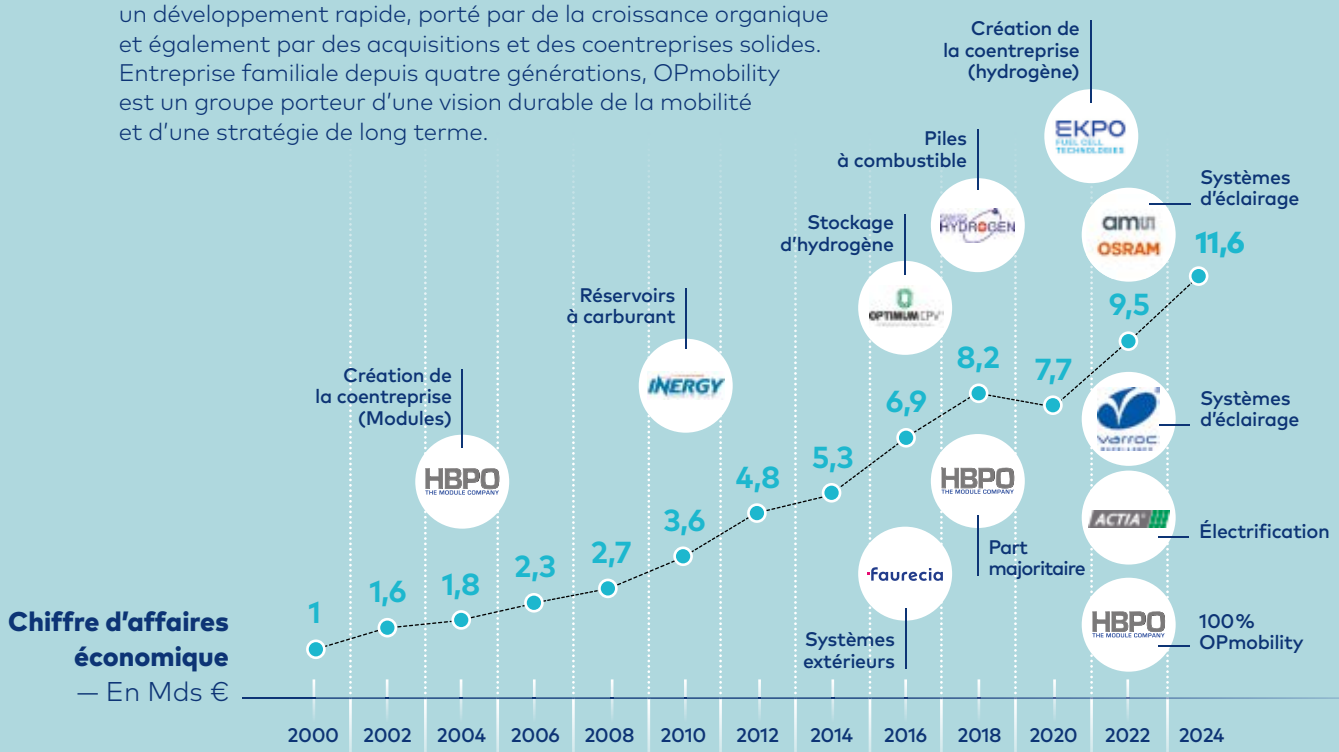

Un portefeuille technologique diversifié et complémentaire

Grâce à une offre technologique large et innovante, segmentée en deux grandes offres[1], le Groupe se positionne comme le partenaire technologique de référence de toutes les mobilités, partout dans le monde.

Solutions extérieures

EXTERIOR & LIGHTING

Activité systèmes extérieurs de carrosserie et activité éclairage

MODULES

Activité de conception, de développement et d'assemblage de modules

Solutions de motorisation

C-POWER

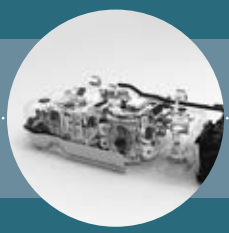

Activité systèmes d'énergie et de dépollution, et activité batterie et systèmes d'électrification

H_2-POWER

Activité hydrogène

(1) Depuis le 1er février 2025, OPmobility compte 4 Business Groups : Exterior & Lighting, Modules, C Power et H_2-Power.

Un portefeuille clients diversifié à l'image des mobilités d'aujourd'hui

Ces dernières années, le Groupe a opéré une vaste transformation en développant ses activités dans le monde entier et en diversifiant son portefeuille clients, avec notamment les nouveaux acteurs de la mobilité électrique. Capable de répondre aux besoins de toutes les mobilités, OPmobility est déterminé à accompagner ses clients vers une mobilité décarbonée.

Les constructeurs automobiles historiques
Volkswagen Group, Stellantis, Mercedes-Benz Group, General Motors Group, BMW Group, Ford, etc.

Les nouveaux acteurs de la mobilité électrique
BYD, Nio, etc.

Au-delà de l'automobile, les acteurs clés de la mobilité lourde et collective[1]
CRRC (China Railway Rolling Stock corp.), Alstom, Stadler, Daimler Truck, etc.

(1) Bus, camion, train.

NOTRE GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION veille, dans le respect de l'éthique et de la transparence, aux intérêts du Groupe, de ses actionnaires et de ses parties prenantes. Il est composé d'un collectif équilibré entre représentants de la famille Burelle et administrateurs indépendants : 16 membres aux compétences managériales, industrielles et financières complémentaires. Il définit les orientations stratégiques d'OPmobility et veille à leur mise en œuvre, en s'appuyant sur 3 comités spécialisés : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et de la RSE et le Comité des Rémunérations.

LAURENT BURELLE
Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE
Administrateur depuis 1981

LAURENT FAVRE
Directeur Général d'OPmobility SE
Administrateur depuis 2020

FÉLICIE BURELLE
Directrice Générale Déléguée d'OPmobility SE
Administratrice depuis 2017

GONZALVE BICH*
Membre du Comité des Rémunérations
Administrateur depuis 2023

AMANDINE CHAFFOIS
Membre du Comité des Rémunérations
Administratrice représentant les salariés depuis 2019

ANNE-MARIE COUDERC
Membre du Comité des Nominations et de la RSE
Membre du Comité des Rémunérations
Administratrice depuis 2010

VIRGINIE FAUVEL*
Membre du Comité des Nominations et de la RSE
Administratrice depuis 2023

ALEXANDRE MÉRIEUX*
Président du Comité des Rémunérations
Administrateur depuis 2018

CÉCILE MOUTET
Administratrice depuis 2017

* Administrateur indépendant.

50 %
de femmes

58 ans
d'âge moyen

42 %
d'administrateurs indépendants

MARTIN KRIVAN
Administrateur représentant les salariés depuis le 20 juin 2024

VINCENT LABRUYÈRE
Membre du Comité des Comptes
Administrateur depuis 2002

PAUL HENRY LEMARIÉ
Président du Conseil d'Administration de Burelle Participations
Administrateur depuis 1987

LUCIE MAUREL AUBERT*
Présidente du Comité des Nominations et de la RSE
Membre du Comité des Comptes
Administratrice depuis 2015

ÉLISABETH OURLIAC*
Présidente du Comité des Comptes
Administratrice depuis 2022

JEAN BURELLE
Censeur depuis le 17 février 2021
Président d'Honneur de Burelle SA
Président d'Honneur d'OPmobility SE
Administrateur de 1970 à 2021

PROF. DR. BERND GOTTSCHALK
Censeur depuis le 24 juillet 2023
Administrateur de 2009 à 2023

NOTRE GOUVERNANCE

LE COMITÉ DE DIRECTION contribue à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, pilote sa transformation et gère sa performance. Il se réunit une fois par mois pour examiner les activités du Groupe, analyser sa situation et débattre de ses perspectives.

COMITÉ DE DIRECTION AU 14 MARS 2025, DE GAUCHE À DROITE :
CLARA CUNIOT, Directrice de la Communication – **DAMIEN DEGOS,** Directeur de la Performance Achats – **MARC PERRAUDIN,** Directeur H_2-Power – **CHRISTOPHE MARCEAU,** Directeur Modules – **YOUSSEF SOUIBA,** Directeur C-Power – **LAURENT FAVRE,** Directeur Général – **HÉLÈNE DANTOINE,** Secrétaire Générale et

Directrice de la Conformité – **FÉLICIE BURELLE,** Directrice Générale Déléguée – **CHRISTIAN KOPP,** Directeur Général Adjoint, Directeur Exterior & Lighting – **DAVID MENESES,** Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable – **GÉRALD MENTIL,** Directeur de la Performance – **OLIVIER DABI,** Directeur Financier.

UNE MOBILITÉ EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Un marché automobile dans un contexte incertain

TENDANCE 1

Entre 2019 et 2022, le marché automobile mondial a fait face à des crises successives – pandémie, pénurie de semi-conducteurs, tensions géopolitiques, ralentissement de la croissance et inflation –, amenant les volumes à des niveaux faibles. L'environnement de marché a été également marqué par l'électrification plus progressive qu'anticipé et les incertitudes des consommateurs sur la technologie à adopter. Ainsi, après un regain des volumes en 2023, la production automobile mondiale s'est établie à 86,8 millions de véhicules en 2024.

Des véhicules moins chers

Pour répondre à la demande des consommateurs, les nouveaux acteurs de la mobilité proposent des véhicules électriques plus abordables, en particulier en Chine, tandis que les constructeurs historiques adaptent leur stratégie pour commercialiser des véhicules électriques à des prix plus raisonnables, tout en raccourcissant les temps de développement. Quant aux véhicules hybrides, ils bénéficient d'un réel engouement des consommateurs, notamment aux États-Unis et en Chine.

Des véhicules de plus en plus connectés et déjà, la mobilité autonome

La mobilité est de plus en plus connectée et l'industrie entre dans l'ère du Software Defined Vehicle[1] et de l'intelligence artificielle. En Chine et aux États-Unis, la mobilité autonome de niveau 4 (i. e. conduite autonome dans certaines zones) devient une réalité alors que l'Europe est moins avancée sur ces sujets.

(1) Véhicule conçu autour du logiciel.

L'électrification de la production automobile mondiale progresse dans un marché en recul
— En millions de véhicules

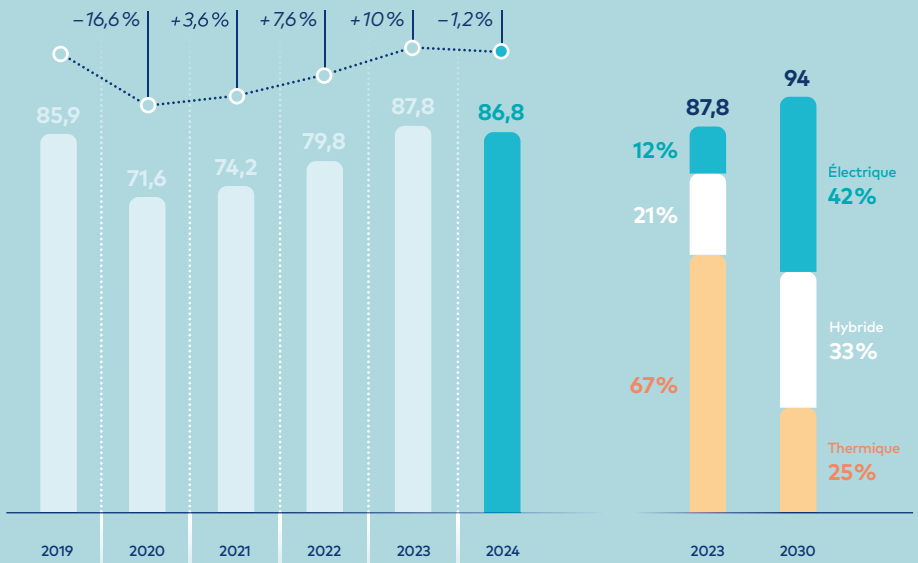

Source : S&P Global Mobility, production automobile publiée en février 2025 – [0-3,5 t PC + LCV].

L'ère de l'agilité

TENDANCE 2

Un environnement réglementaire incertain

En Europe, l'Allemagne a cessé fin 2023 son soutien à l'achat de véhicules électriques, la France a réduit le nombre de dossiers éligibles au leasing social, et il n'existe pas de démarche globale européenne pour stimuler les investissements de la filière. Pourtant, la réglementation, en particulier la norme CAFE*, impose de plus en plus d'efforts et d'investissements aux constructeurs, avec pour horizon la fin du moteur thermique en 2035. Aux États-Unis, l'Inflation Reduction Act a stimulé les investissements de l'ensemble de la filière.

Des technologies plurielles

Moteurs thermiques traditionnels ou alimentés par des carburants alternatifs, véhicules à batterie, véhicules propulsés par l'hydrogène : les industriels, les consommateurs et les pouvoirs publics sont face à différentes technologies qui continuent de coexister.

* La norme européenne CAFE (Corporate Average Fuel Economy) vise à réduire la consommation de carburant et les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) des véhicules automobiles. En 2025, l'objectif est d'abaisser la moyenne au global à 93,6 gCO_2/km par véhicule vendu neuf (électrique, hybride rechargeable, hybride, thermique).

Un environnement hyperconcurrentiel

TENDANCE 3

De nouveaux acteurs

Les constructeurs automobiles traditionnels sont confrontés à un bouleversement sans précédent du marché et des usages. Dans ce paysage, de nouveaux acteurs, portés par le développement de la voiture électrique, ont fait leur apparition et occupent désormais des positions fortes, avec des cycles de développement très courts, entre 18 et 24 mois.

La Chine est aujourd'hui le premier producteur mondial d'automobiles (29,6 millions de véhicules en 2024, toutes motorisations confondues) et le leader de la production de véhicules électriques à batterie (7,6 millions en 2024). Le pays maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du véhicule électrique, de l'extraction des matières premières à la production de batteries en passant par le raffinage des matériaux critiques.

Le n° 1 mondial des ventes de véhicules électriques est maintenant BYD, un constructeur chinois, devançant l'américain Tesla depuis fin 2023

Top 5 des constructeurs électriques 2024
— En parts de marché de la production automobile

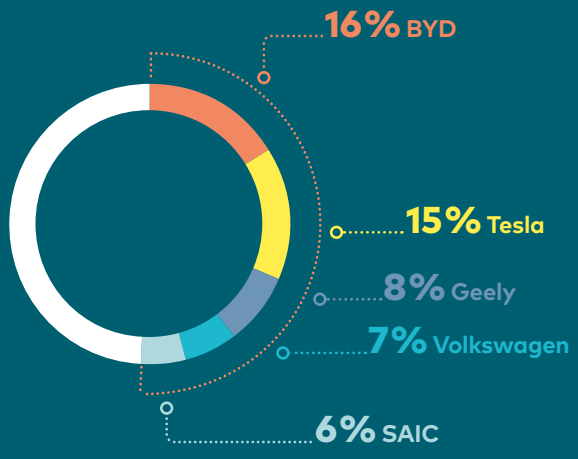

Source : S&P Global Powertrain, publiée en janvier 2025 [0-3,5 t].

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOTRE RAISON D'ÊTRE
Driving a New Generation of Mobility

MÉGATENDANCES

- Transition écologique et énergétique pour répondre à l'urgence climatique
- Production automobile mondiale stable entre 2019 et 2024
- Électrification croissante de la mobilité
- Concurrence internationale accrue
- Digitalisation et connectivité des véhicules

RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN
- **38 900 collaborateurs,**[1] 50 % en Europe, 20 % en Amérique du Nord, 24 % en Asie, 3 % en Afrique et 3 % en Amérique du Sud

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL
- Un réseau d'**experts HSE**[2]
- 35 sites équipés de **panneaux solaires** ou d'**éoliennes**

CAPITAL INDUSTRIEL
- **150 usines** [1] et **40 centres de R&D** [1] dans 28 pays
- Près de 5 % du chiffre d'affaires **investis**

CAPITAL FINANCIER
- Fonds propres : 2 058 M€
- Levier à **1,7 x EBITDA**

CAPITAL INTELLECTUEL
- **OP'nSoft,** activité logicielle : 150 collaborateurs
- **Partenariats technologiques internationaux :** MIT[3], l'université NICE[4] en Chine…

CAPITAL ACTIONNARIAL
- **Entreprise familiale** depuis 4 générations
- 60,6 % du capital détenus par **Burelle SA**

CULTURE ENTREPRENEURIALE FONDÉE SUR : INNOVATION –

STRA

RENFORCER notre leadership technologique

ÉQUILIBRER nos géographies

DIVERSIFIER notre portefeuille clients

Programme de développement durable

(1) Périmètre économique, intégrant 100% des effectifs des coentreprises.
(2) Hygiène, Sécurité, Environnement.
(3) Massachusetts Institute of Technology.
(4) National Innovation Center par Excellence.

NOTRE AMBITION

Répondre aux enjeux d'une mobilité
plus durable, plus sûre et accessible à tous.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

TÉGIE

Solutions extérieures intégrées : Business Groups Exterior & Lighting et Modules

Solutions pour toutes les motorisations : Business Groups C-Power et H_2-Power

Croître en **Amérique du Nord** et en **Asie**

Consolider notre présence en **Europe**

Fidéliser nos **clients historiques**

Accélérer auprès des **acteurs de la mobilité électrique**

Croître sur la mobilité **lourde et collective :** trains, camions, bus, etc.

ACT FOR ALL : Act for People – Act for Planet – Act Responsibly

CRÉATION DE VALEUR

COLLABORATEURS

- **Tf2 (5) :** 0,56 (1)
- Taux de **turnover des cadres :** 7,4%
- **31% de femmes**
- **18% de jeunes de moins de 30 ans**
- **35% de mobilité interne (6)**
- **20 heures de formation en moyenne par an et par salarié**

ENVIRONNEMENT

- **Scopes 1 et 2 :** neutralité carbone en 2025 (Hors acquisition Lighting)
- **Scope 3 :** –33,4% d'émissions de CO_2 vs 2019
- **87,9% des déchets recyclés ou valorisés**

CLIENTS

- 2/3 de prises de **commandes hors Europe en 2024**
- Clients dans le **ferroviaire :** Alstom, Stadler, CRRC, etc.
- 1 véhicule sur 3 **produit mondialement** est équipé par OPmobility

ACTIONNAIRES & INVESTISSEURS

- **Dividende :** 0,60 euro par action (7)
- **Reconnaissances ESG (8) :**

CDP Climat : **note A**
EcoVadis : **82/100, top 1%**
MSCI ESG Ratings : **note AA, top 10%**

- **Chiffre d'affaires :** 11,6 Mds €, +2,8% vs 2023
- **Marge opérationnelle :** +11,4% vs 2023
- **Cash-flow libre :** +8,3% vs 2023

FOURNISSEURS

- **5395 fournisseurs** (représentant 95% des dépenses d'achats) évalués dans le cadre de notre démarche d'achats responsables « *Know Your Suppliers* »

(5) Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt.
En nombre d'accidents par million d'heures travaillées.
(6) Sur la population des ingénieurs et cadres.
(7) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.
(8) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

NOTRE PERFORMANCE

En 2024, le Groupe a réalisé une performance très solide malgré un contexte particulièrement complexe pour le secteur automobile. Avec un chiffre d'affaires de 11,6 milliards d'euros, en hausse de +2,8%, OPmobility s'est clairement distingué dans un marché en recul et particulièrement concurrentiel. La marge opérationnelle progresse significativement de +11,4% tout comme le résultat net, en hausse de +4,2%. Sur le plan de la performance extra-financière, le Groupe confirme sa trajectoire de décarbonation et son ambition d'atteindre la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025.

Indicateurs financiers

Chiffre d'affaires économique
— En Mds €

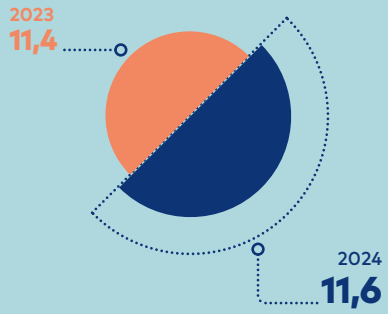

Chiffre d'affaires consolidé
— En Mds €

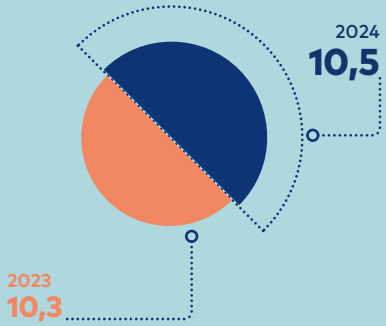

EBITDA
— En M€

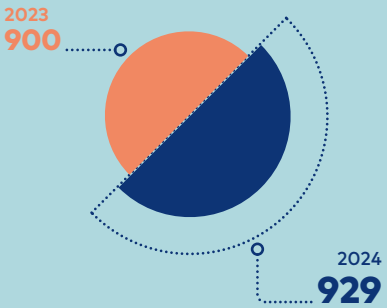

Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2024 par segment
— En %

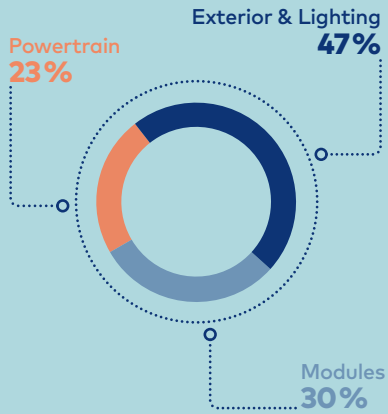

Cash-flow libre
— En M€

2023	2024
227	246

Dette nette
— En M€

2023	2024
1540	1577

Résultat net part du Groupe
— En M€

2023	2024
163	170

Dette nette / EBITDA

2023	2024
1,7x	1,7x

Marge opérationnelle
— En M€

2023	2024
395	440

Liquidités
— En Mds €

2023	2024
2,3	2,4

Indicateurs extra-financiers

SÉCURITÉ
Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (Tf2)[1]

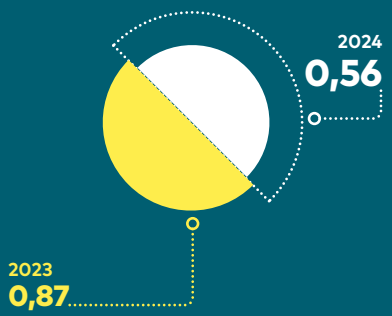

FORMATION
Nombre d'heures moyen de formation par an et par salarié

2024
20

Salariés formés à ACT FOR ALL Climate School[2]

2024
900

CYBERSÉCURITÉ
Salariés formés à la cybersécurité

2024
10 700

DIVERSITÉ
Femmes dans le Groupe
— En %

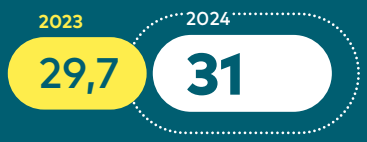

Femmes ingénieurs et cadres
— En %

2023 **24** 2024 **25**

Femmes dans le Conseil d'Administration
— En %

2023 **57** 2024 **50**

Salariés en situation de handicap

2023 **425** 2024 **413**

Jeunes en stage, VIE et alternance

2023 **1233** 2024 **1288**

(1) En nombre d'accidents par million d'heures travaillées. Périmètre économique.
(2) Formation apportant les connaissances et les outils nécessaires pour avoir un impact positif sur l'environnement.

Achats responsables
Fournisseurs évalués dans le cadre de la démarche « Know Your Suppliers »[1]

2023 Près de **5100** 2024 **5395**

(1) Programme pour évaluer et accompagner les fournisseurs dans la progression de leur démarche Développement Durable.

Énergie renouvelable produite sur sites
— En GWh

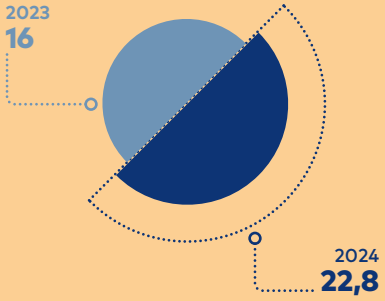

Plan de neutralité carbone
Émissions de CO_2 liées aux activités opérationnelles

2024
−15,6 % vs 2019
Scopes 1 & 2

2024
−33,4 % vs 2019
Scope 3

Rejet des déchets
Déchets recyclés ou valorisés
— En %

2023 **86** 2024 **87,9**

NOTRE GESTION DES RISQUES

OPmobility évolue dans un environnement en perpétuelle transformation, que ce soit sur le plan industriel, économique, politique ou réglementaire. Le Groupe effectue une revue et une évaluation des risques pouvant affecter ses activités. Pour se prémunir contre ces risques et en limiter les éventuelles conséquences, OPmobility met en place un contrôle interne rigoureux.

Principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques d'OPmobility sont évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de l'ampleur estimée de leur impact.

CATÉGORIES DE RISQUES	Facteurs de risques	Importance	Risque extra-financier
RISQUES OPÉRATIONNELS	Programmes automobiles	●●●	
	Qualité des produits et services vendus	●●●	✓
	Pénurie de matières premières ou de composants	●●●	✓
	Santé, sécurité et environnement	●●	✓
	Informatique	●●	
RISQUES STRATÉGIQUES	Impact du changement climatique sur le modèle économique	●●●	✓
	Innovation	●●●	✓
	Opérations de croissance externe	●●●	
RISQUES DE CRÉDIT ET/OU CONTREPARTIES	Clients	●●●	
	Fournisseurs	●●	✓
RISQUES DE MARCHÉ	Inflation	●●	
RISQUES JURIDIQUES	Éthique des affaires	●●	✓
	Propriété intellectuelle	●●	

●●● Élevée ●● Modérée ● Faible

Activité de contrôle

OPmobility allie responsabilité et indépendance de jugement à travers trois niveaux d'acteurs qui contrôlent ses opérations et ses démarches de gestion des risques : les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit interne.

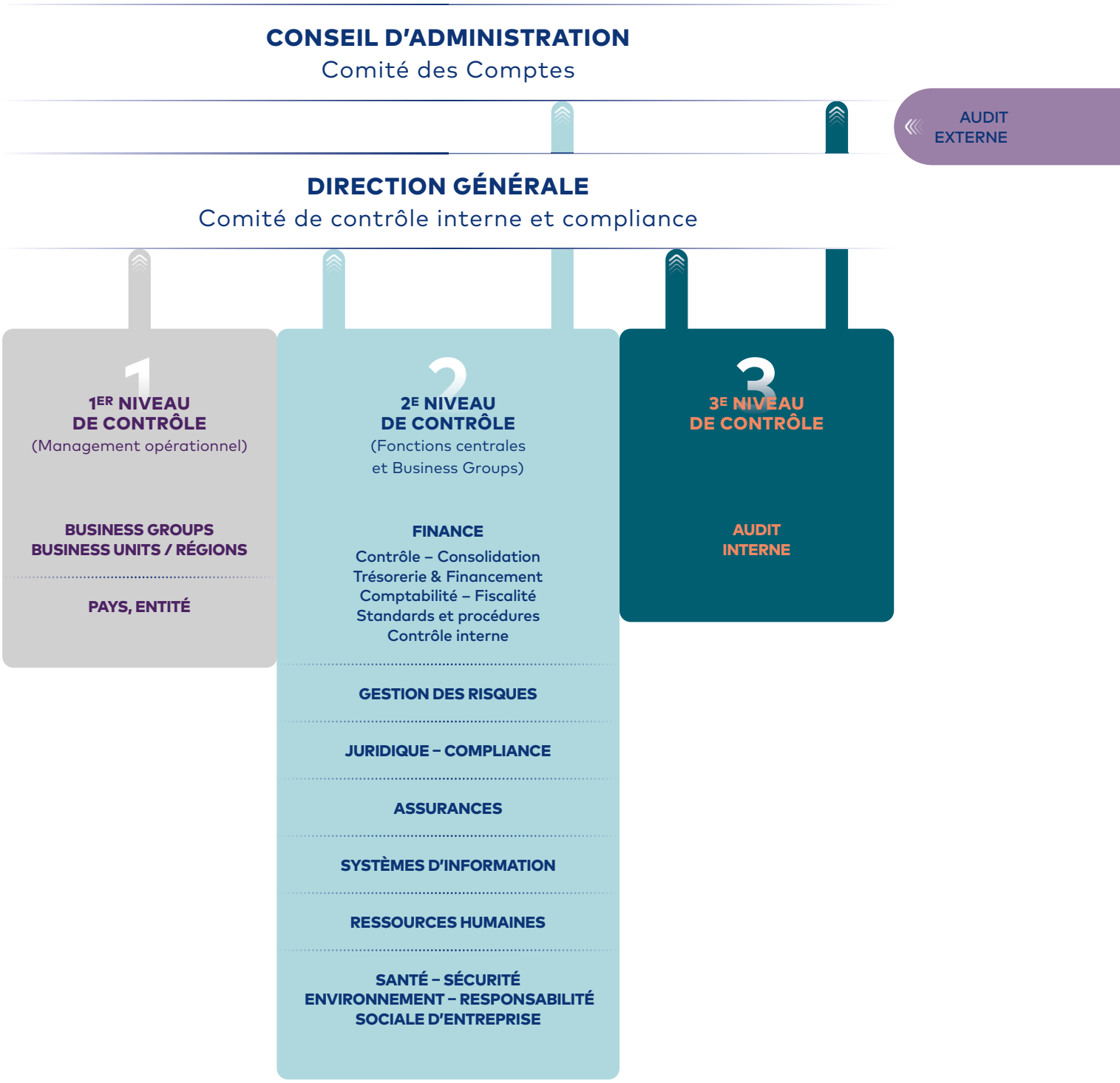

À LA CONQUÊTE DE TOUTES LES MOBILITÉS

Dans un marché en pleine mutation, OPmobility a défini une feuille de route claire, axée sur une triple diversification : technologique, géographique et de clients. Le Groupe a opté pour l'innovation, l'agilité et la proximité afin de saisir toutes les opportunités à venir et de contribuer à une mobilité durable, plus sûre et accessible.

PILIER STRATÉGIQUE N° 1

RENFORCER notre leadership technologique

La mobilité d'aujourd'hui et de demain est plurielle : OPmobility a ainsi fait de la diversification technologique le premier pilier de sa stratégie.

Pour saisir les opportunités et anticiper les évolutions du marché mondial, le Groupe élargit et renforce son offre technologique, ce qui lui permet de répondre aux attentes des clients finaux, quel que soit leur choix de motorisation : électrique (hydrogène ou batterie), hybride ou thermique. L'objectif ? Développer notre portefeuille, d'une part, en renforçant notre leadership technologique historique dans les pièces extérieures de carrosserie, les réservoirs à carburant et les modules complexes, et d'autre part, en procédant à des acquisitions ciblées pour intégrer de nouveaux savoir-faire. Le Groupe a ainsi réalisé, ces trois dernières années, des acquisitions majeures dans des domaines complémentaires à nos activités historiques, que sont l'éclairage, l'hydrogène et les batteries.

Pour innover dans les logiciels, alors que les véhicules embarquent toujours plus d'intelligence, le Groupe a créé en 2023, OP'nSoft, une entité dédiée aux logiciels embarqués qui nous permet, à travers des solutions et des services intégrés, d'accompagner nos clients vers le *Software Defined Vehicle*.

Enfin, le renforcement de notre offre technologique s'accompagne d'une digitalisation croissante de nos sites industriels en capitalisant sur la puissance de l'intelligence artificielle pour améliorer nos processus de fabrication. Modélisation, simulation, traitement de l'image : l'IA permet au Groupe de tirer le meilleur parti des données disponibles pour piloter au plus près la qualité de nos pièces et les quantités de matière entrant dans la fabrication de nos produits.

Pour découvrir les dernières innovations technologiques d'OPmobility, présentées au CES Las Vegas 2025.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Une gamme complète de solutions pour toutes les motorisations, pour saisir les nouvelles opportunités de marché telles que l'accélération des véhicules hybrides. En 2024, environ 10 % des commandes de C-Power sont liées à des programmes pour des véhicules hybrides rechargeables.

Une part significative du chiffre d'affaires est indépendante du type de motorisation.

Répartition du chiffre d'affaires 2024
— En %

Plus de 75 % générés par les Business Groups Exterior & Lighting et Modules

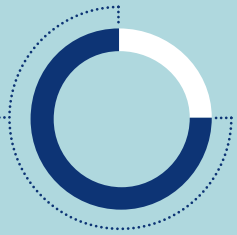

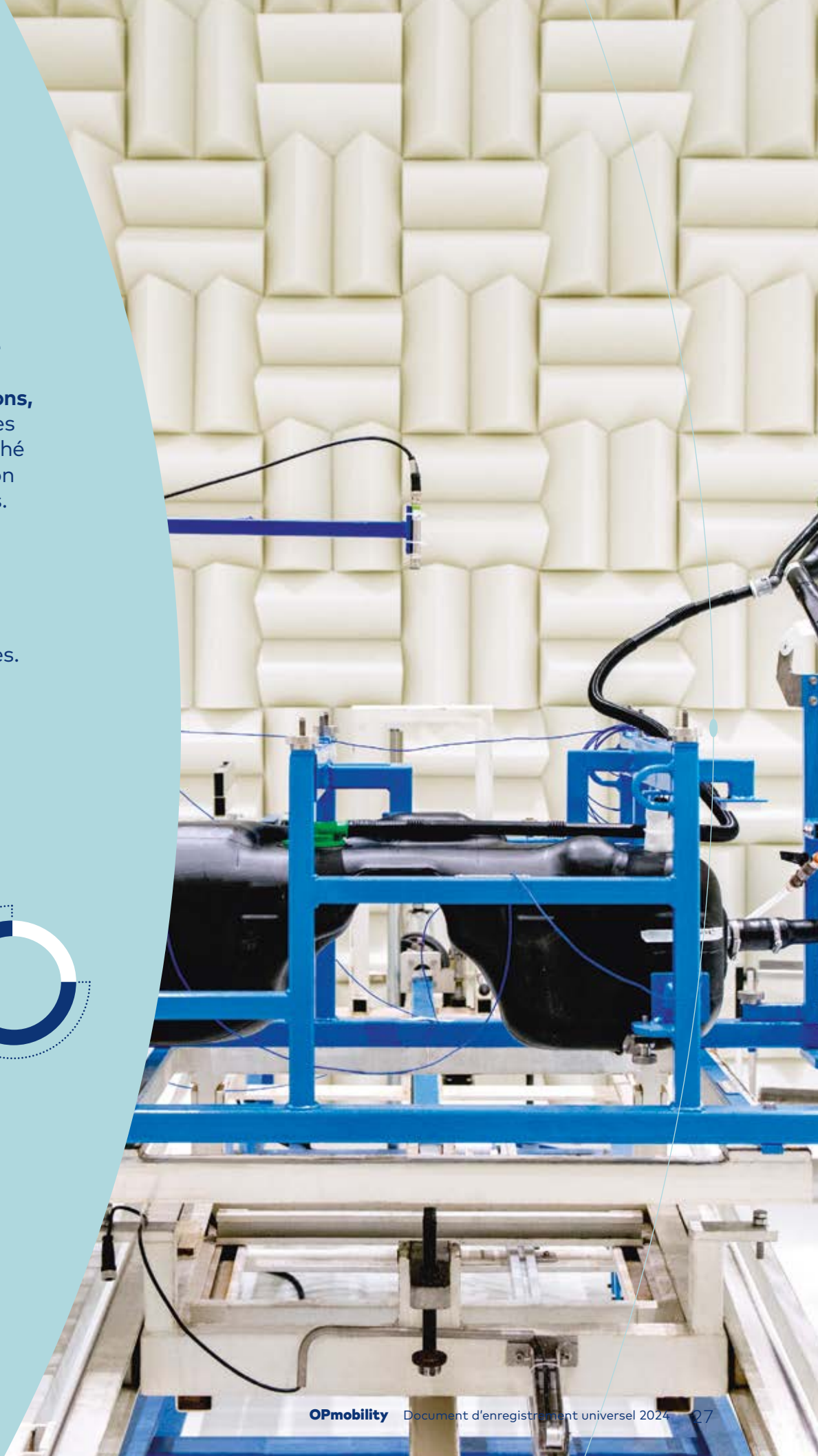

NOS TECHNOLOGIES ET SAVOIR-FAIRE POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE MOBILITÉ

SOLUTIONS POUR TOUTES LES MOTORISATIONS

Réservoirs à carburant
et systèmes de dépollution

Réservoirs d'hydrogène haute pression
Piles à combustible
Systèmes hydrogène intégrés

Systèmes batterie
et solutions d'électrification

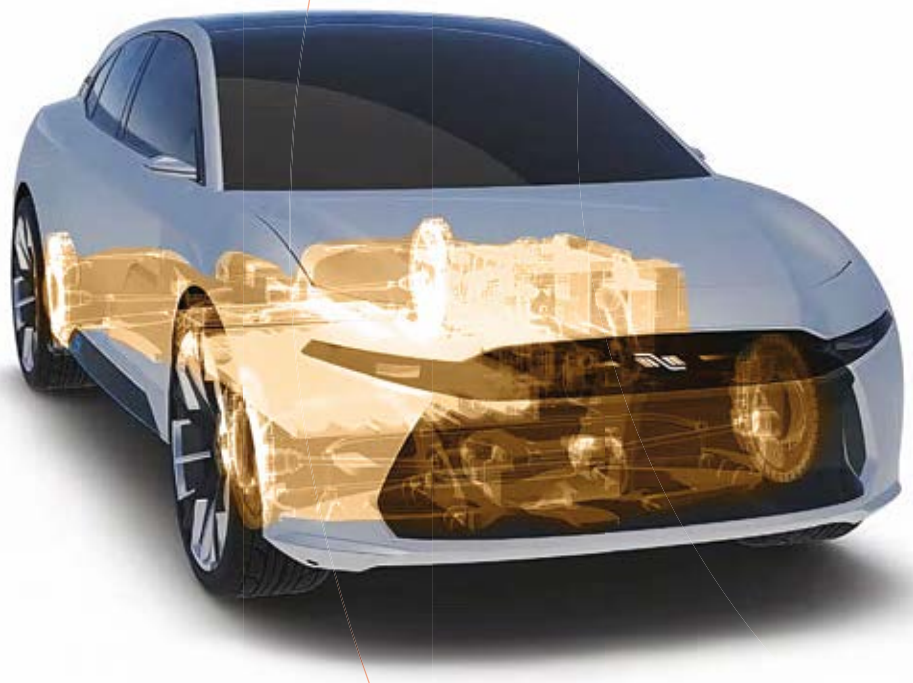

Découvrez l'interview
de Laurent Favre sur
les solutions innovantes
d'OPmobility qui contribuent
à la mobilité de demain.

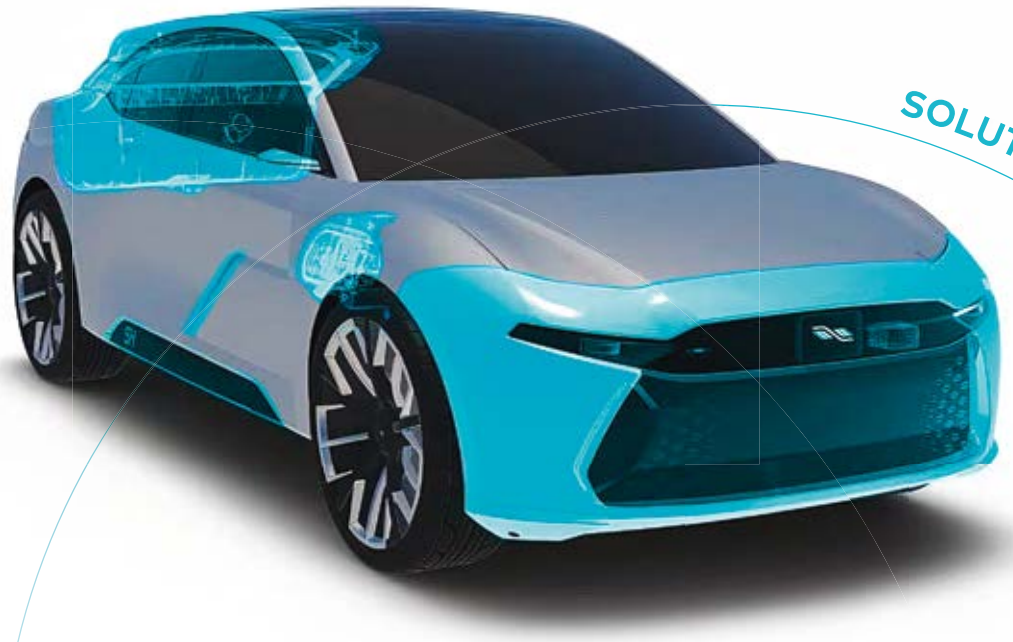

SOLUTIONS EXTÉRIEURES INTÉGRÉES

One4you

Systèmes extérieurs :
pare-chocs, hayons, spoilers,
extensions d'aile, bas de caisse,
bandeaux de porte

Éclairages intérieurs
Éclairages avant et de signalisation
Éclairages personnalisés
Projections lumineuses au sol

Modules bloc-avant
Modules cockpit

1 véhicule sur **3**
produit mondialement
est équipé par OPmobility

Source : S&P Global Mobility production automobile publiée en janvier 2025 – [0;3,5 t PC + LCV].

En opérant des synergies inédites entre les compétences de ses Business Groups Exterior & Lighting et Modules et de son activité dédiée aux logiciels, OPmobility propose des solutions extérieures innovantes à ses clients historiques comme aux nouveaux acteurs de la mobilité.

LA NOUVELLE OFFRE One4you, POUR CONCEVOIR DES SOLUTIONS SUR MESURE ET DIFFÉRENCIANTES

De nouveaux défis

L'électrification des véhicules, les évolutions réglementaires et les nouveaux usages ont entraîné de nombreux changements dans les processus industriels. Le contenu des véhicules a considérablement évolué, embarquant toujours plus de capteurs, d'électronique, de fonctions de communication, et le nombre de versions des différentes composantes extérieures d'un véhicule, par exemple, a bondi.
Pour les nouveaux acteurs, comme pour les constructeurs historiques, intégrer des solutions assemblées combinant extérieur, éclairage et modules dans leur processus industriel devient une option de plus en plus essentielle. Cela représente également une opportunité pour davantage de créativité et de différenciation esthétique.

One4you

QUESTIONS À...

CHRISTIAN KOPP

Directeur Général Adjoint d'OPmobility,
Directeur du Business Group
Exterior & Lighting

Pourquoi une offre globale comme One4you et pourquoi maintenant?

Le marché automobile connaît une transformation sans précédent, portée notamment par une électrification croissante.
Les nouveaux acteurs comme les constructeurs traditionnels ont changé leur façon de produire les véhicules. Ils cherchent de plus en plus à combiner les technologies et à trouver des solutions de production optimisées en termes de coûts, de simplicité et de délais. Cela représente une nouvelle source d'innovation et de croissance pour OPmobility.

En quoi cette offre est-elle innovante?

One4you intéresse les constructeurs parce que cette solution propose plus que la somme de nos compétences. Elle permet de collaborer avec nos clients pour développer des solutions créatives, nouvelles et innovantes, qui améliorent leur compétitivité. Cette proposition « tout-en-un » permet d'offrir des solutions technologiques sur mesure qui présentent de nouvelles options de design et simplifient et accélèrent les procédés de production de nos clients, en apportant efficience opérationnelle et agilité.
Peu d'entreprises sont capables de proposer ce type de solutions, à la fois en termes de technologies et d'empreinte industrielle.

Vos objectifs?

L'ambition de One4you est d'accroître la valeur par véhicule dans les produits que nous vendons et de décrocher de nouveaux contrats aussi bien auprès de clients historiques que de nouveaux acteurs. Cette offre nous rapproche plus que jamais de nos clients.

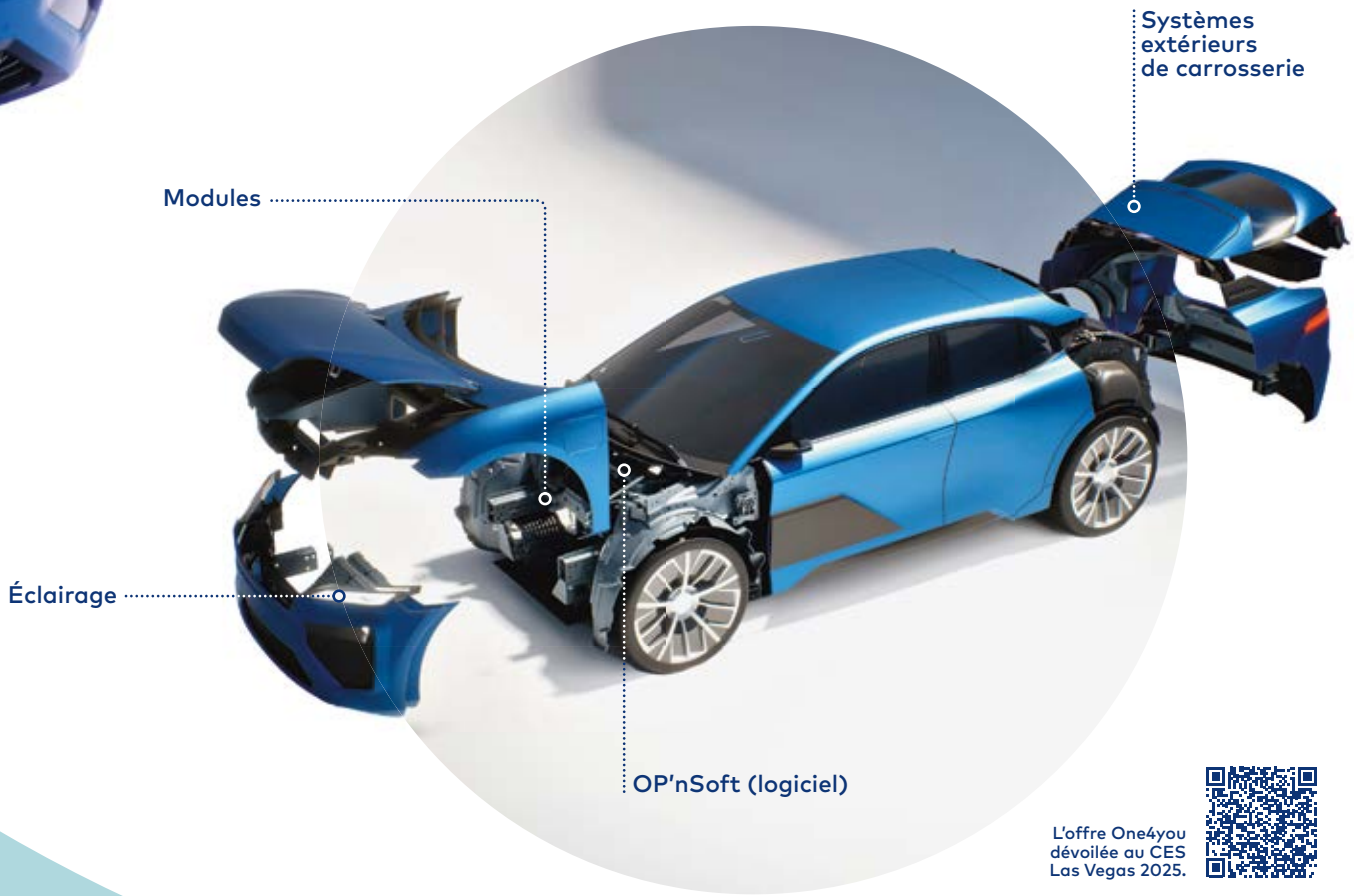

L'offre One4you dévoilée au CES Las Vegas 2025.

Thermique, électrique à batterie ou à hydrogène, le portefeuille de technologies d'OPmobility accompagne tous les acteurs de la mobilité.

LA MAÎTRISE DE LA DIVERSITÉ TECHNOLOGIQUE, UN ATOUT DIFFÉRENCIANT

Pour OPmobility, la mobilité de demain sera plurielle et accessible au plus grand nombre à condition d'explorer toutes les pistes technologiques. À quoi ressemblera le parc automobile dans 20 ans? Nous avons la conviction qu'il y aura beaucoup plus de véhicules à batterie, mais que les moteurs thermiques seront toujours là, alimentés peut-être par des carburants alternatifs. L'hydrogène, qui combine les avantages d'un véhicule électrique (pas d'émissions de CO_2) et d'un véhicule thermique (une grande autonomie et une rapidité de ravitaillement), pourrait ainsi jouer un rôle important dans la décarbonation de la mobilité, notamment la mobilité lourde et commerciale.

Face aux défis de la décarbonation, les approches sont aujourd'hui très différentes d'une géographie à l'autre. OPmobility a donc choisi de continuer à produire des réservoirs à essence en maintenant sa production à environ 17 millions de pièces par an, pour les motorisations thermiques, tout en investissant dans des innovations pour le véhicule électrique et dans l'hydrogène.

Hydrogène, de nouvelles étapes franchies en 2024 : la montée en cadence industrielle

OPmobility a investi dans l'hydrogène très tôt, dès 2015, en adaptant ses solutions aux caractéristiques de cette énergie prometteuse. Cette stratégie lui permet de répondre, en France et en Europe, aux besoins de constructeurs, en particulier Stellantis et Hyundai Motor Company, mais aussi d'acteurs de la mobilité ferroviaire, comme Alstom ou Stadler. Le Groupe répond à des appels d'offres pour la mobilité lourde en Chine, ou encore aux États-Unis.

La plus importante usine de réservoirs d'hydrogène d'Europe

Dans sa toute nouvelle usine située à côté de Compiègne, en France, le Groupe démarre la production de systèmes de stockage d'hydrogène haute pression au service de la mobilité lourde et collective, à proximité d'une ancienne usine de fabrication de réservoirs à essence. Tous les collaborateurs de ce site historique ont été formés à la fabrication de réservoirs d'hydrogène. Une belle histoire de transition technologique et humaine. En 2025, OPmobility lancera la production de réservoirs haute pression dans son usine coréenne de Wanju, pour Hyundai.

X7

entre 2026 et 2030 :
c'est la croissance attendue du marché mondial de la mobilité hydrogène

La stratégie *« Last Man Standing »*

Face à un marché des moteurs thermiques en déclin, OPmobility assure son avenir en déployant une stratégie appelée *« Last Man Standing »*, qui lui permet de se positionner comme partenaire de choix pour ses clients de par son expertise, ses capacités, son excellence opérationnelle et la continuité de sa chaîne d'approvisionnement. Ainsi, dans un marché qui se consolide, le Groupe s'adapte et compte renforcer sa place de numéro un mondial en augmentant sa part de marché de 22 % à 30 % d'ici à la fin de la décennie.

Nouvelle usine OPmobility de production de systèmes de stockage d'hydrogène haute pression, à Lachelle, en France.

PILIER STRATÉGIQUE N° 2

ÉQUILIBRER nos géographies

Aujourd'hui, le Groupe réalise la moitié de son chiffre d'affaires en Europe. Tout en conservant ce socle européen historique, OPmobility a entrepris de faire évoluer son empreinte géographique en accélérant son développement en Amérique du Nord et en Asie. C'est le deuxième axe de sa stratégie.

Dans le nouveau paysage global de la mobilité, OPmobility renforce son implantation géographique en direction des marchés de la mobilité en expansion, principalement les États-Unis, la Chine, l'Inde et l'Asie du Sud-Est.

Aux États-Unis, le Groupe s'appuie sur un réseau de 12 usines, dont la plus récente a été inaugurée à Austin (Texas) en 2024, pour fournir des modules bloc-avant et des modules cockpit au leader américain du véhicule électrique.

En Chine, très implanté avec 37 usines et 5 centres de R&D, le Groupe est prêt à saisir les opportunités avec ses partenaires locaux, notamment dans la perspective d'une montée en puissance de la filière hydrogène. En Inde, un hub régional regroupant plusieurs activités d'OPmobility a été créé en 2024, à Pune, dans l'État du Maharashtra, l'un des plus grands pôles automobiles du pays, et deux nouvelles usines vont venir compléter le maillage existant.

La stratégie d'OPmobility en 3 piliers, dont la diversification géographique, présentée au regard des résultats annuels 2024, par Laurent Favre.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les États-Unis sont devenus le 1er marché d'OPmobility en termes de chiffre d'affaires. Tous les Business Groups y sont présents.

Un carnet de commandes équilibré

1/3
du carnet de commandes en Europe

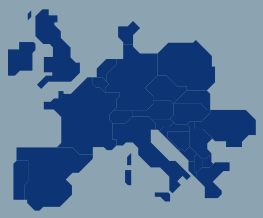

2/3
du carnet de commandes en Amérique et en Asie

NOTRE PRÉSENCE MONDIALE

Groupe mondial, OPmobility est implanté dans 28 pays, au plus près des grands marchés mondiaux de la mobilité. Pour accompagner les dynamiques régionales et répondre aux besoins technologiques de chaque marché, le Groupe peut compter sur son réseau de 150 usines et 40 centres de Recherche et Développement.

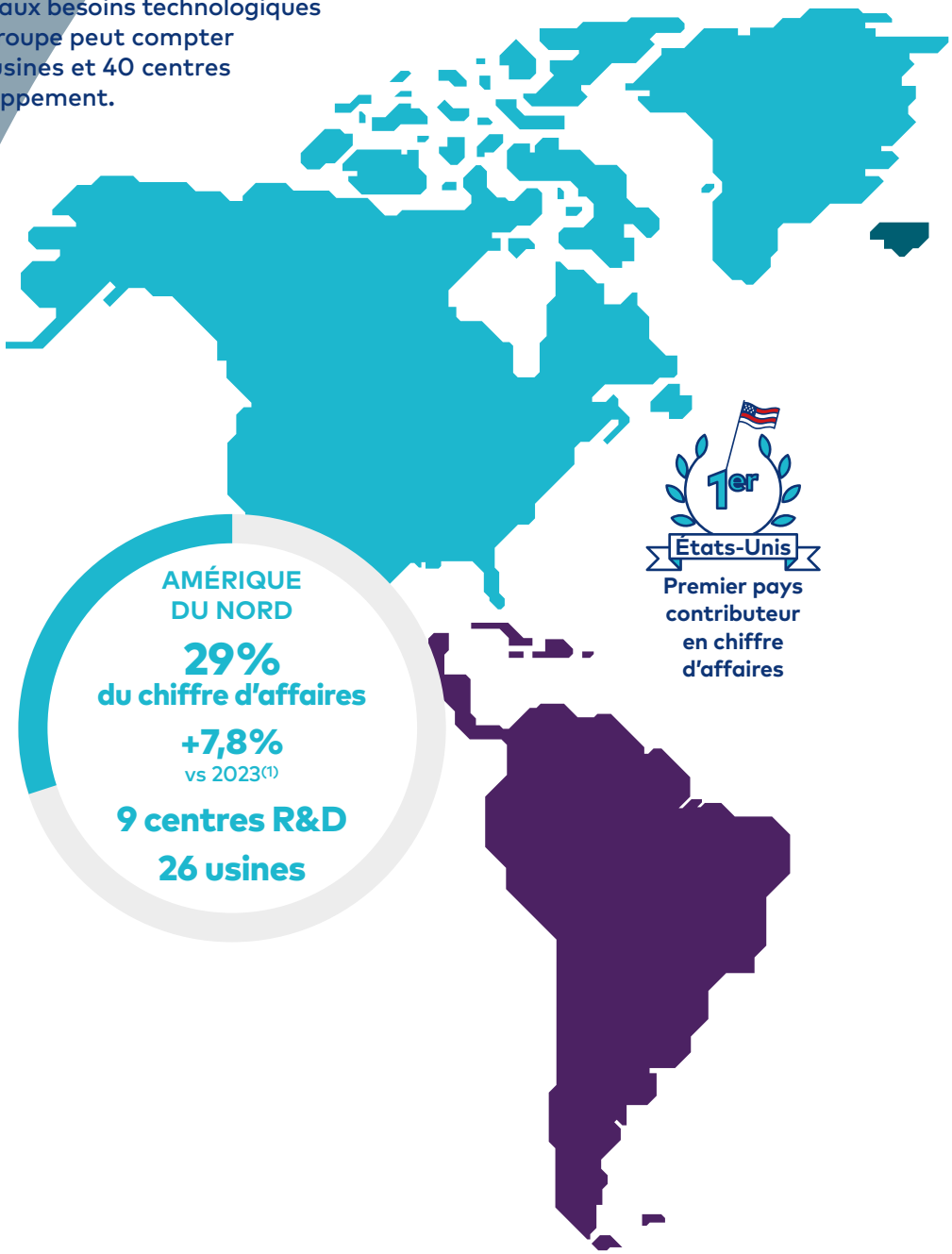

(1) Variation à périmètre et changes constants.

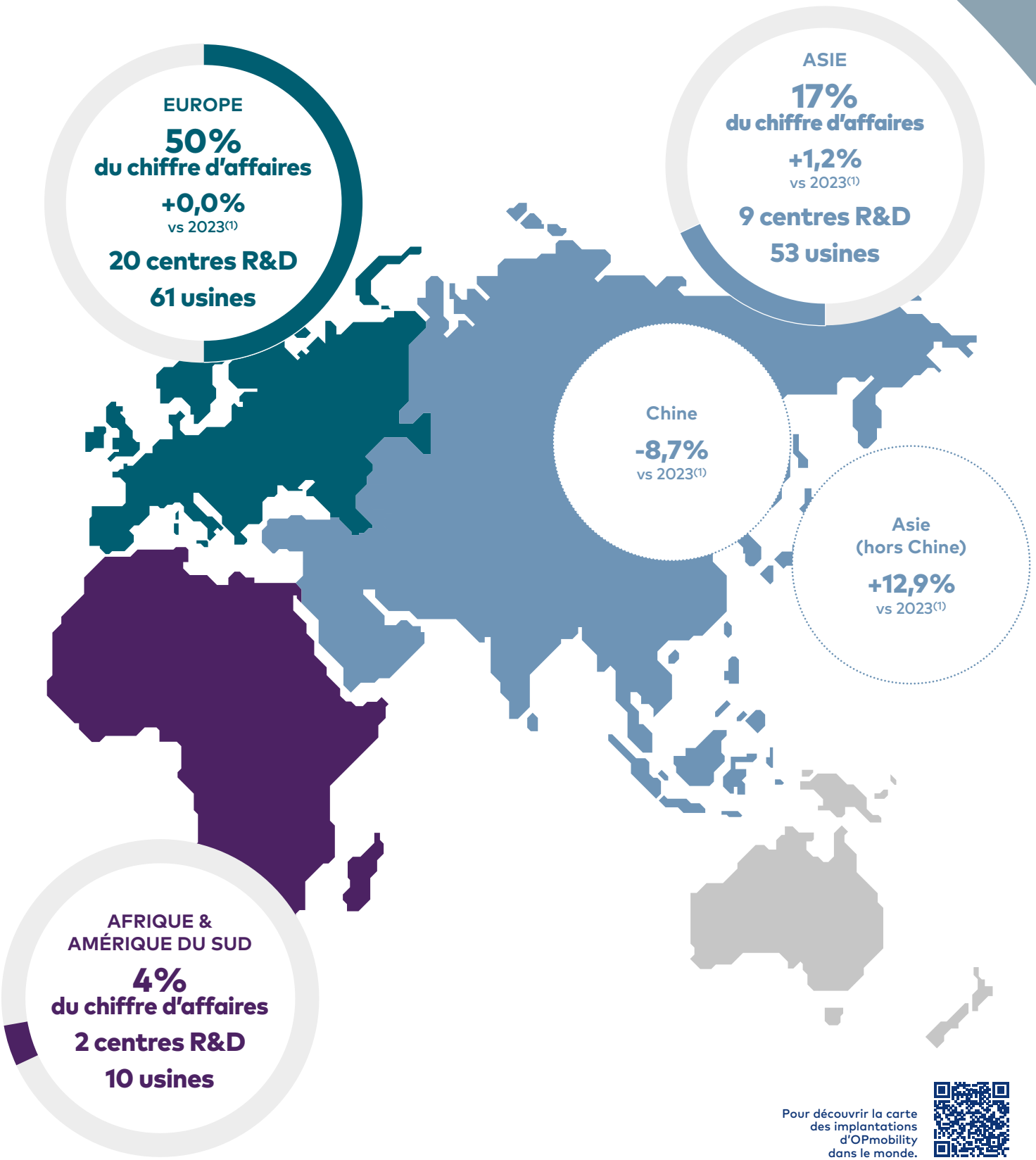

Pour découvrir la carte des implantations d'OPmobility dans le monde.

1/2

1 véhicule sur 2 en Inde
est aujourd'hui équipé
par OPmobility

Implanté en Inde depuis 2007, le Groupe continue de renforcer son empreinte locale dans ce pays doublement prometteur, à la fois acteur industriel global et marché domestique en croissance.

EN INDE, DES RACINES ET DES AMBITIONS POUR FAÇONNER LA MOBILITÉ

Troisième marché automobile mondial, puissance industrielle en expansion, le marché indien offre de belles perspectives de croissance, avec un PIB en progression de plus de 7% en 2024 et un taux d'équipement en véhicules individuels encore faible.

L'un des premiers hubs régionaux pour OPmobility

Pour répondre à la demande locale comme au marché global et accompagner le développement des constructeurs automobiles implantés dans ce marché, OPmobility a déjà investi massivement en Inde, avec 4 centres de R&D et 4 sites de production en activité; et nous avons pour projet d'ouvrir deux autres usines, dont l'une en 2025. L'inauguration d'un nouveau centre de R&D à Pune, en 2024, a marqué un tournant pour le Groupe en Inde. Pune fait partie des 3 hubs régionaux existants, avec Troy aux États-Unis et Tanger au Maroc, qui regroupent sous le même toit des équipes d'ingénierie de tous les Business Groups d'OPmobility.

OPmobility en Inde

4 usines

2 usines en construction

4 centres de R&D

Plus de **1500** collaborateurs dans les principaux pôles automobiles du pays

Un pôle d'innovation durable

La stratégie du Groupe dans le pays s'appuie sur le talent des ingénieurs indiens, sur une demande en croissance et sur des capacités logistiques importantes. Elle s'inscrit aussi dans le cadre du plan *Make in India* lancé par le gouvernement indien, qui vise à attirer les investissements étrangers et à positionner le pays comme un pôle industriel de référence. Ainsi, l'ambition en Inde est non seulement de fournir des produits durables et de qualité pour répondre aux besoins locaux, mais aussi d'améliorer notre compétitivité globale en matière d'ingénierie et de production industrielle dans tous les pays du Groupe. Pour le Groupe, l'Inde a vocation à devenir un hub de pointe pour l'innovation technologique et la mobilité durable. Nous avons ainsi la volonté d'y développer des solutions de stockage d'hydrogène, ainsi que des matériaux intelligents et légers, en ligne avec la trajectoire engagée par le pays vers une mobilité plus durable. Avec cette stratégie, OPmobility entend bien être un acteur majeur de la transformation de l'industrie automobile indienne.

Deux nouveaux sites de pointe

La construction d'une nouvelle usine de 40 000 m², la plus importante du Groupe dans le pays, va permettre de fournir des systèmes extérieurs de carrosserie à destination du marché automobile domestique. Au total, près de 500 nouveaux emplois seront créés au cœur de l'un des plus importants hubs technologiques et industriels du pays. Le site, qui ouvrira ses portes en 2025, pourra à terme produire jusqu'à 1 million de pièces automobiles par an. Par ailleurs, le nouveau centre de R&D, conçu pour accueillir jusqu'à 600 ingénieurs, renforce et mutualise les capacités de recherche du Groupe dans l'éclairage et les systèmes extérieurs de carrosserie.

Les États-Unis sont devenus en 2024 le premier marché d'OPmobility et un marché privilégié pour le Groupe qui ambitionne de doubler son chiffre d'affaires d'ici à 2028 dans la zone, en s'appuyant sur de solides atouts.

OPMOBILITY AU CŒUR DES DYNAMIQUES DE LA MOBILITÉ AMÉRICAINE

Présent aux États-Unis depuis près de 50 ans, OPmobility y a développé des positions de leader de la mobilité, devenant un partenaire privilégié des *Big Three* (Ford, General Motors et Stellantis), dont il fournit plus de 50 % des réservoirs à essence. Aujourd'hui, le marché américain a profondément évolué, et reste très dynamique. Le PIB par habitant aux États-Unis a progressé et le taux d'équipement en véhicules y est près de deux fois plus important qu'en France. Tournés vers l'innovation, les États-Unis sont à la pointe des révolutions de la mobilité, grâce à des investisseurs qui n'hésitent pas à soutenir la montée en maturité des véhicules connectés ou autonomes.

Dans ce marché concurrentiel, encore largement dominé par les modèles thermiques, OPmobility est en capacité d'accompagner le développement de tous les types de motorisation, thermique, hybride, électrique à batterie ou à hydrogène. En outre, la majorité de notre activité, qui est consacrée aux systèmes extérieurs et aux modules, est indépendante de l'évolution de la motorisation. Et, avec la toute nouvelle usine inaugurée en 2024 au Texas, pour fournir en modules le leader américain du véhicule électrique, tous les Business Groups (Exterior & Lighting, Modules, C-Power et H_2-Power) sont désormais présents sur le sol américain. De quoi soutenir nos ambitions, puisque le Groupe, qui réalise déjà 16 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis, ambitionne de doubler son chiffre d'affaires dans le pays d'ici la fin de la décennie. Une croissance que le Groupe compte réaliser dans l'automobile, mais également dans d'autres formes de mobilité, comme les camions ou le ferroviaire.

OPmobility aux États-Unis

12 usines

6 centres de R&D

3300 collaborateurs

16 % du chiffre d'affaires

89 %

c'est la progression du PIB par habitant aux États-Unis, entre 2014 et 2024, contre +46 % en Europe

QUESTIONS À...

YOUSSEF SOUIBA

Vice-Président Exécutif d'OPmobility, Directeur Général du Business Group C-Power

Quel est l'impact de l'électrification sur l'activité C-Power du Groupe aux États-Unis?

D'ici 2030, la pénétration du véhicule électrique devrait atteindre 30 % du marché, ce qui laisse une partie importante de ce marché pour les réservoirs thermiques. À l'heure où nos clients réduisent ou redéploient leurs équipes d'ingénierie du moteur essence vers l'électrique, nous conservons un noyau dur d'expertises en moteur thermique dont ils vont avoir besoin. Ainsi, nous sommes prêts à continuer d'équiper les véhicules thermiques, dont les véhicules hybrides, tout en étant capables de cibler le marché de l'électrique, *via* notre activité batterie e-Power.

« Le marché du moteur thermique offre encore des opportunités que nous savons saisir. »

Y a-t-il d'autres opportunités à saisir?

Bien sûr! Le marché se transforme et nous nous adaptons comme nous l'avons toujours fait. Par exemple, pour équiper les véhicules hybrides, nous travaillons à de nouveaux concepts de réservoirs pressurisés innovants, plus légers et compétitifs. Et, pour offrir des débouchés à nos sites industriels, nous avons aussi entrepris de nous diversifier en allant vers de nouveaux segments, comme les véhicules récréatifs, quads ou scooters des mers, qui fonctionnent avec des réservoirs à essence. D'ici 2027, ce seul marché devrait représenter 500 000 véhicules.

À Austin, une prouesse industrielle au service de la mobilité électrique

En 2024, OPmobility a franchi une étape majeure de son développement aux États-Unis, avec l'inauguration de sa première usine au Texas, à Austin. Cette nouvelle usine d'assemblage de modules répond à la commande historique d'un acteur majeur américain dans la mobilité électrique. Construit en seulement quelques mois, le site texan a déjà produit 100 000 modules depuis son démarrage en septembre 2023. Avec une capacité de 2,5 millions de modules (1,5 million de modules bloc-avant et 1 million de modules cockpit), et plus de 400 collaborateurs dès 2025, il est appelé à devenir rapidement la plus grande usine du Groupe en termes de chiffre d'affaires, étendant aussi ses activités à la production de pièces extérieures de carrosserie, comme les hayons.

PILIER STRATÉGIQUE N° 3

DIVERSIFIER notre portefeuille clients

Dans un marché de la mobilité en complète transformation, de nouveaux acteurs émergent, en particulier en Amérique du Nord et en Asie, et de nouvelles opportunités se dessinent, notamment autour d'une mobilité lourde et collective décarbonée. Le troisième axe stratégique d'OPmobility vise à élargir son portefeuille de clients, pour répondre à toutes les mobilités.

Aujourd'hui, les constructeurs historiques représentent la moitié du chiffre d'affaires d'OPmobility. Dans un marché automobile en mutation, le Groupe déploie une stratégie capable de répondre avec agilité à des besoins clients très variés. L'enjeu ? Conserver et développer notre portefeuille historique, mais aussi adapter notre offre à de nouveaux acteurs, notamment nord-américains et asiatiques, beaucoup plus intégrés verticalement et qui nous poussent à innover, dans nos technologies comme dans nos pratiques. OPmobility regarde aussi au-delà du monde automobile, vers les acteurs de la mobilité lourde, avec des leaders comme Alstom et Siemens, et développe des solutions électriques à batterie ou à hydrogène pour accompagner la transition durable des trains, tramways, camions et bus.

La stratégie d'OPmobility en 3 piliers, dont la diversification de son portefeuille clients, présentée au regard des résultats annuels 2024, par Laurent Favre.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Un portefeuille solide de clients historiques

Une accélération de la diversification clients, notamment auprès des acteurs du véhicule électrique aux États-Unis et en Chine

Un développement dans la mobilité lourde, collective et commerciale (camions, bus et trains)

En juillet 2024, Stadler a choisi OPmobility pour équiper ses premiers trains à hydrogène en Europe. Ce contrat majeur, signé avec l'un des plus grands constructeurs ferroviaires au monde, confirme le leadership technologique d'OPmobility dans une filière porteuse.

DES LEADERS DU FERROVIAIRE CHOISISSENT LES SOLUTIONS HYDROGÈNE D'OPMOBILITY

L'enjeu de la décarbonation du rail

Aujourd'hui, une large part des réseaux ferroviaires dans le monde n'est pas électrifiée : c'est le cas pour environ 95% des lignes aux États-Unis, 40% en Europe et 28% en Chine. Pour l'heure, ce sont des trains à moteur diesel qui circulent sur ces lignes.
Pour décarboner réellement les transports ferroviaires, de plus en plus d'opérateurs misent donc sur les trains à hydrogène. Compatibles avec tous les types de lignes, ceux-ci ne nécessitent pas d'investissements lourds dans les infrastructures. Et, avec une large autonomie et un ravitaillement rapide, ils représentent à la fois un levier puissant pour la transition énergétique et un potentiel de croissance majeur.

OPmobility dans l'hydrogène

15 trains Stadler équipés d'ici 2025

8 systèmes de stockage haute pression 350 bars par train, soit environ...
185 kg d'hydrogène embarqués

Les dernières tendances et innovations OPmobility sur le marché ferroviaire présentées au Salon InnoTrans 2024.

Une offre qui combine stockage et génération d'énergie

En juillet 2024, OPmobility remporte, auprès de Stadler, un contrat pour l'équipement de 15 trains à hydrogène destinés à circuler sur les lignes régionales italiennes. Précurseur des technologies hydrogène et présent sur toute la chaîne de valeur de cette énergie, le Groupe assurera aussi bien le développement et l'industrialisation de systèmes de stockage d'hydrogène haute pression 350 bars que ceux des systèmes piles à combustible 150 kW. Ces systèmes compacts, au design optimisé, intègrent les stacks de piles à combustible *NM12 Twin* de la coentreprise EKPO[1]. Pour alimenter le moteur électrique des trains, ils produiront en instantané l'électricité à partir d'hydrogène stocké dans les réservoirs et d'oxygène présent dans l'air. Et ils pourront répondre, grâce à leur grande durabilité, à un usage intensif. Ce n'est qu'un début : au-delà des 15 premiers trains équipés d'ici à la fin 2025, OPmobility projette d'étendre ses livraisons dans les années à venir. Avec un carnet de commandes élevé et des capacités industrielles en Europe et en Asie, nous sommes prêts à répondre à des besoins croissants, au cœur des transformations qui s'annoncent.

(1) EKPO Fuel Cell Technologies est la coentreprise associant ElringKlinger (60%) et OPmobility (40%).

À bord des tramways chinois, des systèmes d'hydrogène signés OPmobility

À travers sa coentreprise PO-Rein, OPmobility a remporté en 2024 un contrat auprès du premier constructeur ferroviaire mondial, CRRC (China Railway Rolling Stock corp.), devenant le premier partenaire technologique à commercialiser sa technologie de stockage haute pression pour des applications de mobilité ferroviaire. Le contrat porte sur la livraison et la mise en service de 76 systèmes de stockage haute pression de type 4, une technologie de référence sur le marché en termes de qualité et de performance. Ces systèmes équiperont des tramways intelligents de dernière génération assurant le transport public de la ville de Kuching, en Malaisie. Ces tramways totalement autonomes, capables de transporter plus de 300 passagers, ne nécessitent aucune infrastructure spécifique : ils fonctionnent principalement selon le principe d'un tracé virtuel au sol. Ravitaillables en hydrogène en seulement 10 minutes, ils ont une autonomie de 245 kilomètres et peuvent atteindre une vitesse de 70 km/h.

La mobilité de demain sera responsable. En 2022, OPmobility a fusionné les fonctions Ressources Humaines et Développement Durable, reconnaissant que les nouvelles générations – qu'il s'agisse de talents, de clients, de consommateurs ou de citoyens – attendent une responsabilité sociale, sociétale et environnementale accrue. En tant qu'acteur engagé et convaincu de la transition vers la décarbonation, OPmobility collabore étroitement avec ses parties prenantes ainsi qu'avec ses collaborateurs.

ENGAGÉ POUR L'AVENIR DE LA MOBILITÉ

UNE MOBILISATION COLLECTIVE
autour d'engagements de développement durable ambitieux

OPmobility a structuré ses engagements dans un programme global nommé ACT FOR ALL, au cœur de sa performance et de son excellence. Ce programme ambitieux, destiné à mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes, repose sur 3 piliers : « Act for People », « Act for Planet » et « Act Responsibly ». Les indicateurs de performance sont suivis régulièrement et évalués annuellement, reflétant les ambitions du Groupe dans les domaines social, sociétal et environnemental.

OPmobility s'engage activement pour ses collaborateurs et ses parties prenantes

La sécurité, la diversité et l'égalité des chances sont des priorités pour le Groupe, qui met un point d'honneur à veiller à la santé et aux conditions de travail de ses collaborateurs. Cela se traduit par de nombreuses initiatives telles que les *« Top Safety Visits »*, des moments clés pour échanger avec un collaborateur sur son poste de travail pour l'aider à identifier les risques potentiels inhérents, ou les « 6 non négociables » (6 règles de sécurité incontournables). OPmobility s'engage également à promouvoir la diversité au sein de ses équipes, notamment en recrutant davantage de jeunes et de femmes. Enfin, le Groupe soutient activement les initiatives en faveur des communautés locales, comme ce fut le cas en décembre 2024 en apportant un soutien financier pour la reconstruction de deux écoles dans la région de Valence, en Espagne, suite aux inondations dévastatrices.

Le Tf2[1] est à 0,56[2]

148 sites OPmobility enregistrent zéro accident en 2024

+ de 1200 apprentis, VIE et stagiaires

Les initiatives ESG récompensées

A
Meilleur score pour la deuxième année consécutive

OPmobility est un acteur responsable

Éthique et droits humains, lutte contre la corruption, Code de conduite, achats responsables : ces fondamentaux font d'OPmobility un entrepreneur responsable, impliqué localement.

E-learning relatif au Code de conduite

E-learning sur l'anticorruption

OPmobility s'engage à préserver la planète pour les générations futures

OPmobility s'efforce de réduire l'impact environnemental de ses activités en mettant en œuvre sa feuille de route pour la neutralité carbone et son programme *« Top Planet »*. Cela inclut notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses sites, ainsi que la production et l'achat d'énergie renouvelable. En 2024, OPmobility a également lancé sa ACT FOR ALL Climate School, un programme interne de formation sur les enjeux climatiques. Le Groupe travaille par ailleurs activement à la préservation de la biodiversité, à l'écoconception et à la recyclabilité de ses produits.

900 Collaborateurs formés à ACT FOR ALL Climate School en 2024

82/100
Parmi les 1% des entreprises évaluées les plus performantes

AA
Parmi les 10% les plus performants du secteur

C+
Parmi les leaders du secteur

(1) Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt. En nombre d'accidents par million d'heures travaillées.
(2) Périmètre économique.

DÉCARBONATION, des ambitions et un cap

La mobilité est responsable de plus de 20% des émissions mondiales de CO_2. OPmobility s'engage depuis longtemps dans une démarche proactive de décarbonation de l'ensemble de ses activités. Le Groupe, qui s'est fixé des objectifs ambitieux, maintient le cap, en équilibrant enjeux de transformation et maintien de la compétitivité, tout en impliquant l'ensemble de ses parties prenantes dans cette transition.

OPmobility vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

NOS OBJECTIFS

SCOPES 1 & 2
Émissions issues de nos opérations et de nos achats d'énergies
NEUTRES EN 2025 (hors acquisition Lighting)

SCOPE 3
Émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur
–30% EN 2030 (1)

(1) Vs 2019.

Scopes 1, 2 & 3 :
ENGAGÉS NET-ZÉRO EN 2050

Nos objectifs approuvés par
SCIENCE BASED TARGETS
et alignés avec
BUSINESS AMBITION FOR 1.5°C

Les scopes 1 et 2, qui couvrent les activités d'OPmobility et sur lesquelles le Groupe agit directement, représentent environ 1% de ses émissions de CO_2. L'objectif est de réduire l'utilisation d'énergie fossile par de l'énergie verte et compenser les émissions restantes. Pour ce faire, les sites du Groupe sont engagés dans une démarche d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. Les contrats de fourniture d'énergie verte (PPA (1), VPPA (2) et certificats) complètent les besoins en électricité décarbonée de nos sites. Les émissions résiduelles sont compensées par des crédits carbone issus de projets certifiés. Les sites du Groupe sont engagés dans une démarche d'optimisation de leurs processus et lorsque cela est possible, une partie des installations de gaz est convertie en équipements électriques. Cela permet aux sites équipés de bénéficier d'une énergie renouvelable autoproduite (solaire ou éolienne), ou d'acheter de l'électricité renouvelable dans le cadre de contrats de fourniture d'énergie longue durée de type PPA.

22% d'amélioration de l'efficacité énergétique vs 2019

35 sites d'OPmobility équipés de panneaux solaires ou d'éoliennes

(1) *Power Purchase Agreement.*
(2) *Virtual Power Purchase Agreement.*

5 395 fournisseurs représentant **95 %** des dépenses d'achats d'OPmobility

Le scope 3 englobe les activités amont et les activités aval : les activités amont incluant les fournisseurs et la chaîne logistique représentent 12 % des émissions de CO_2 d'OPmobility.
Les activités aval, qui couvrent les émissions en phase d'usage et de fin de vie des produits, représentent 87 % des émissions.
Pour les activités amont, OPmobility a formé ses acheteurs aux enjeux de la décarbonation et engage ses fournisseurs dans cette voie.
En 2024, 270 actions ont été identifiées pour réduire l'empreinte carbone des fournisseurs.
La stratégie produit d'OPmobility permet d'équiper une part croissante de véhicules bas carbone, ce qui contribue à baisser les émissions de CO_2 pendant les phases d'usage. Les offres d'allègement, d'aérodynamisme et de recyclabilité contribuent également à la réduction des émissions du scope 3 aval.

Digitalisation, certification, partage des meilleures pratiques, innovation et circularité : des piliers de la performance durable du Groupe

OPmobility déploie des solutions digitales avancées sur ses sites, permettant de mesurer avec précision la consommation énergétique et d'optimiser continuellement les performances. Parallèlement, le Groupe s'engage activement dans la certification ISO 50001, garantissant une gestion énergétique plus efficiente et une réduction de l'impact environnemental de ses usines.
Le partage des bonnes pratiques joue un rôle fondamental dans l'accélération de la transformation. En mutualisant les compétences, les savoir-faire et les innovations et en favorisant une approche collaborative, le Groupe accélère la mise en œuvre de solutions efficaces pour une industrie plus responsable.
L'engagement du Groupe se traduit également dans la conception de ses produits. L'aérodynamisme des véhicules équipés est directement influencé par les pièces commercialisées, notamment les pare-chocs et les hayons. Enfin, OPmobility intègre une dimension d'économie circulaire à ses activités en explorant la réutilisation de matières plastiques automobiles issues de véhicules en fin de vie.

SCOPES 1 & 2
Déploiement de la feuille de route 2019-2025
— En $ktCO_2e$

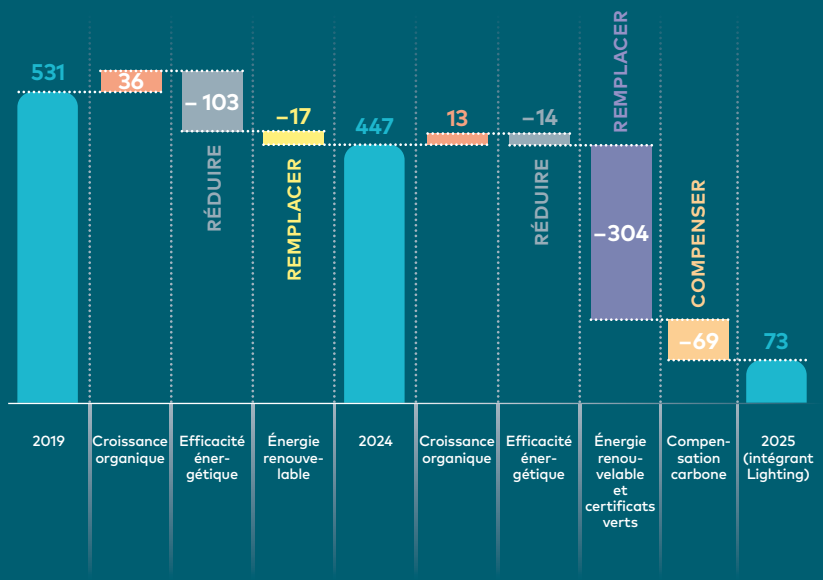

SCOPE 3
Déploiement de la feuille de route 2019-2030
— En $MtCO_2e$

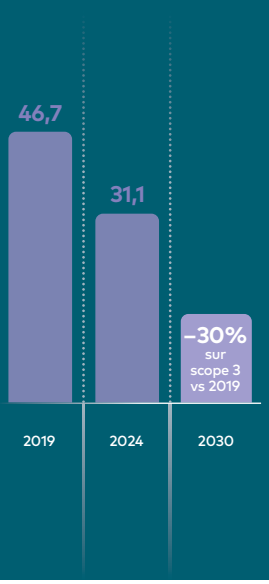

UN ENVIRONNEMENT de travail optimal

Dans un secteur de la mobilité en constante évolution, l'engagement et la motivation des talents du Groupe sont essentiels pour le succès de sa stratégie de croissance. OPmobility met en place une politique de ressources humaines ambitieuse pour ses 38 900 collaborateurs.

« People and Culture » : les valeurs au cœur de la culture de l'entreprise

Entreprise familiale depuis près de 80 ans, OPmobility a cultivé une culture solide que le Groupe partage avec tous ses collaborateurs à travers le monde. En 2023, le Groupe a défini son *Leadership Model,* un modèle de leadership propre à la culture et à l'ADN d'OPmobility. Structuré autour de compétences clés et directement inspiré de nos valeurs d'entreprise, le *Leadership Model* a été largement déployé en 2024 auprès des leaders et de tous les ingénieurs et cadres.

20 heures de formation en moyenne par an et par salarié

25% c'est la part des femmes ingénieures et cadres

31% c'est la part des femmes dans les effectifs du Groupe

1288 c'est le nombre de stagiaires, VIE et apprentis

Les Ressources Humaines, *Business Partners*

Dans un secteur de la mobilité en pleine transformation, les équipes Ressources Humaines travaillent main dans la main avec nos 4 Business Groups. Cette proximité avec les opérations permet de développer des parcours de carrières enrichissants et d'anticiper les futurs besoins en expertises du Groupe, notamment en matière d'intelligence artificielle ou de software. OPmobility a ainsi posé les fondations de son OPUniversity, structurée autour de deux axes : métiers et fonctions, d'une part, et géographique, d'autre part, avec des antennes prévues en Amérique, en Europe et en Asie.

Des valeurs fortes au service de notre raison d'être

- Nous nous engageons avec passion
- Nous nous sentons responsables envers les générations futures
- Nous voyons grand et nous tenons nos engagements
- Nous nous faisons confiance
- Nous prenons des risques pour explorer de nouvelles voies

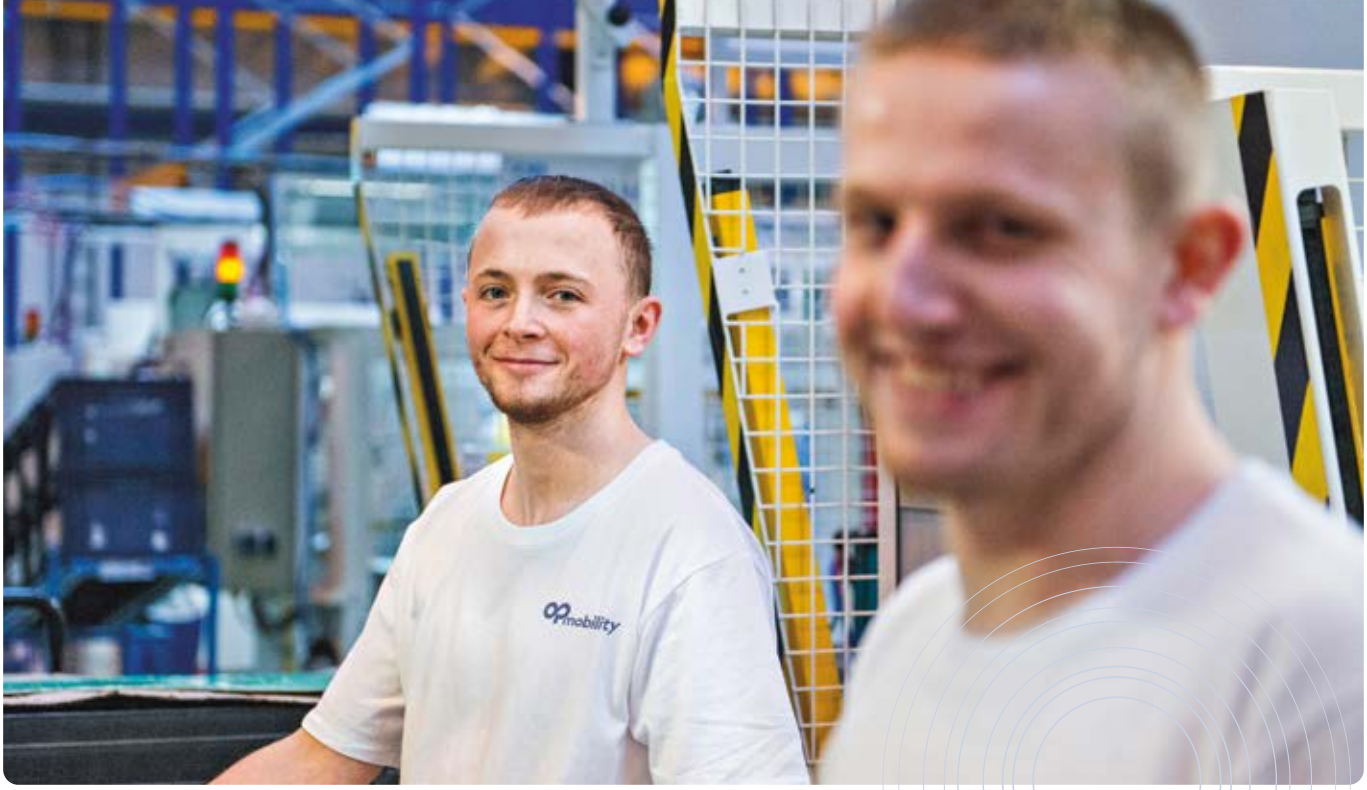

Une expérience collaborateur qui développe et fidélise

OPmobility offre à ses collaborateurs une expérience unique leur permettant de développer leurs compétences sur des parcours de carrière à long terme. Dès leur arrivée, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'une intégration digitale et personnalisée. Pour faciliter la mobilité interne, le Groupe standardise la définition de ses postes afin de favoriser les transitions de carrière entre ses 4 Business Groups. Le Groupe propose également une politique attractive de rémunération et d'avantages sociaux, tels que sa politique de congé maternité et congé parental qui s'applique à l'ensemble du Groupe. La politique de congé maternité prévoit un minimum de 16 semaines, tandis que la politique de congé parental offre 5 semaines supplémentaires par rapport aux réglementations locales en vigueur.

923
salariés recrutés en 2024

35%
de mobilité interne

9,5 ans
d'ancienneté moyenne

La digitalisation et la mutualisation au service de l'efficacité

La digitalisation permet une homogénéisation rapide et robuste des données utiles aux équipes Ressources Humaines qui se concentrent sur les sujets de terrain, au plus près des besoins de leurs collaborateurs.
Par ailleurs, le Groupe déploie des programmes pour centraliser ses fonctions supports aux niveaux national et régional pour agir de manière transverse au service des Business Groups. Ainsi, les équipes Ressources Humaines des sites peuvent s'appuyer sur des hubs d'expertise régionaux pour agir dans des domaines clés comme la formation et le recrutement.

L'ACCOMPAGNEMENT de nos talents

Parcours professionnels à l'international, développement des compétences, diversité à tous les niveaux de l'organisation… OPmobility accompagne ses talents tout au long de leur carrière.

« Le programme *CHARGER* d'OPmobility est une formation d'excellence qui me prépare à occuper de futurs postes de direction. »

Sébastien Courtois
Responsable commercial, H_2-Power, France

Chez OPmobility depuis janvier 2018, j'ai rejoint en 2022 les équipes de H_2-Power, le Business Group dédié à l'hydrogène, en tant que responsable commercial. Avec les équipes, nous développons les activités de stockage et de conversion d'hydrogène à destination de plusieurs applications de mobilité, comme les bus, les tracteurs de manutention ou les trains. J'ai eu la chance d'intégrer le programme CHARGER, une formation qui prépare les managers aux postes de direction. Le programme est extrêmement riche et complet : leadership, management, finance, communication, développement personnel… Nous touchons à une large palette des métiers de l'entreprise. Grâce à des mises en situation hors des sentiers battus, j'ai renforcé mes compétences managériales, amélioré ma capacité à prendre du recul dans des situations complexes et élargi significativement mon réseau en interne. Autant d'enseignements et de compétences qui me permettent de mieux appréhender les défis intrinsèques à la mobilité de demain.

Maïlys Le Tinier
Acheteuse, C-Power,
États-Unis

Depuis le mois de mai 2024, je vis à Détroit, aux États-Unis, en tant qu'acheteuse en VIE pour le Business Group C-Power. Partir à l'étranger était un projet professionnel mûri depuis plusieurs années, qui plus est aux États-Unis où j'évolue dans un environnement profondément multiculturel, entourée de mes collègues d'Argentine, du Mexique, du Brésil et du Canada. Travailler près de Détroit, le berceau de l'automobile, est une aventure incroyable pour l'acheteuse que je suis : les processus achats sont déterminants dans un secteur automobile extrêmement dynamique. Aujourd'hui, mon rôle consiste à acheter les machines de production nécessaires à la fabrication de réservoirs à carburant dans nos usines américaines. Demain, je n'exclus pas une seconde expérience à l'étranger, très certainement au Mexique !

« Mon expérience américaine me permet de grandir professionnellement et d'élargir mes horizons. »

Emma Jones
Directrice de la qualité,
Exterior & Lighting,
Royaume-Uni

J'ai débuté ma carrière en tant qu'ingénieure qualité avant d'être promue au poste de Directrice de la qualité pour l'Europe de l'Ouest au sein du Business Group Exterior & Lighting. Concrètement, mon rôle consiste à superviser la qualité de nos opérations, du développement et de l'approvisionnement dans plusieurs pays. Au cours de ces six dernières années chez OPmobility, j'ai travaillé en partie en France avant de revenir au Royaume-Uni, mon pays d'origine.
À chaque étape de ma carrière, j'ai constaté que la diversité au sein de nos équipes nous permettait d'identifier avec beaucoup plus de finesse les risques auxquels nous étions confrontés et de prendre les bonnes décisions en conséquence. C'est absolument déterminant dans le secteur dans lequel nous évoluons, celui d'une mobilité qui se transforme pour répondre aux enjeux climatiques.

« La diversité nous rend collectivement plus efficaces, car elle ouvre à la créativité et à de nouvelles perspectives. »

Rafael Sanjurjo
Chef de projets
C-Power, Espagne

Chef de projets au sein de l'usine d'Arevalo, en Espagne, j'ai effectué toute ma carrière chez OPmobility... pendant 29 ans. Quand je regarde ces 29 années, je réalise le profond attachement que j'ai pour ce Groupe qui m'a permis de grandir professionnellement et m'a accompagné dans les différentes étapes de ma carrière, au sein des Business Groups C-Power et Exterior. Innovation et agilité sont probablement les deux mots qui caractérisent le mieux OPmobility. Elles nous permettent de mener à bien des projets novateurs comme l'installation de panneaux solaires sur notre usine, un projet d'équipe qui me rend particulièrement fier.

« 29 ans de carrière chez OPmobility... un parcours au service de l'innovation et de l'excellence. »

2. Facteurs et gestion de risques

RFA

2.1 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES 60

2.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES 65

2.1 Principaux facteurs de risques

OPmobility SE a procédé à une revue et à une évaluation des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation. Ces risques ont été évalués en fonction de leur probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact (après prise en compte des mesures adoptées par OPmobility SE pour gérer ces risques). Conformément à la réglementation, seuls les risques à la fois significatifs et spécifiques à OPmobility SE, sont présentés ci-après. Le tableau ci-dessous classe ces risques par catégories et indique leur importance (élevée ou modérée) en fonction de leur évaluation.

Catégories de risque	Facteurs de risque	Importance	Risque extra-financier
Risques Opérationnels	Programmes automobiles	●●●	
	Qualité des produits et services vendus	●●●	✓
	Pénurie de matières premières ou de composants	●●●	✓
	Santé, Sécurité et Environnement	●●	✓
	Informatique	●●	
Risques Stratégiques	Impact du changement climatique sur le modèle économique	●●●	✓
	Innovation	●●●	✓
	Opérations de croissance externe	●●●	
Risques de Crédit et/ou Contreparties	Clients	●●●	
	Fournisseurs	●●	✓
Risques de Marché	Inflation	●●	
Risques Juridiques	Ethique des affaires	●●	✓
	Propriété intellectuelle	●●	

●●● *Elevée* ●● *Modérée* ● *Faible*

Les risques extra-financiers sont également décrits dans le chapitre 4 « *État de durabilité* ». Une structure identique est utilisée pour décrire chaque risque : description du risque, politiques et procédures mises en place pour atténuer le risque et publication des indicateurs clés de performance.

Risques opérationnels

Risque lié aux programmes automobiles ●●●

Identification du risque

Chaque programme automobile comporte des aléas qui pourraient dégrader sa rentabilité comparée à celle initialement attendue. Le risque concerne en particulier les programmes qui intègrent des innovations portant sur le produit ou qui mettent en œuvre de nouveaux procédés industriels. Le risque est accru pour les programmes dont le lancement coïncide avec le démarrage d'une nouvelle usine. Ces aléas peuvent engendrer pour OPmobility SE des investissements et/ou dépenses supérieurs à ceux initialement prévus afin d'atteindre les cadences et le niveau de qualité requis par le client.

Par ailleurs, chaque programme automobile est soumis à des aléas de volumes de production dépendant de multiples facteurs, parfois régionaux tels que l'activité économique, la politique industrielle des constructeurs, l'accès des ménages au crédit, le contexte réglementaire, mais aussi de facteurs spécifiques à chaque véhicule tels que l'attractivité de son design.

Enfin, chaque programme automobile est exposé à un risque d'interruption de la demande de la part du constructeur, pour une durée variable. Cette interruption peut résulter d'aléas propres au constructeur (incendie d'une de ses usines, arrêt de l'usine constructeur en raison d'une grève…) ou d'aléas exogènes (pandémie ou catastrophe naturelle touchant une ou plusieurs usines d'un constructeur). Cette interruption peut aussi résulter d'un aléa de même nature qui impacterait un fournisseur de composant entrant dans la fabrication du véhicule, avec pour conséquence de contraindre le constructeur à arrêter durablement sa chaîne de production par manque de composant.

Gestion du risque

Réduisant notablement l'exposition d'OPmobility SE aux risques spécifiques et géographiques, la politique de diversification de ses activités d'une part, la multiplicité de ses programmes automobiles d'autre part constituent un axe majeur de sa stratégie.

OPmobility SE compte cinq grandes familles de produits distinctes et sert la majorité des constructeurs automobiles mondiaux. Son portefeuille clients se diversifie avec de nouveaux acteurs de la mobilité lourde et industrielle (off road). Elle continue à mutualiser son exposition aux marchés mondiaux de la production automobile par ses activités réparties sur 28 pays dans le monde entier et avec le lancement en production d'un grand nombre de nouveaux programmes chaque année (159 en 2024).

En matière d'engagement, tout nouveau projet fait l'objet d'un processus de validation très circonstancié et, pour les projets les plus significatifs, d'une autorisation de la Direction Générale d'OPmobility SE. Une fois le projet accepté, un dispositif structuré de suivi opérationnel et financier est mis en place afin d'en contrôler l'évolution.

Risque lié à la qualité des produits et services vendus ●●●

Identification des risques

OPmobility SE est exposée à certains risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. C'est le cas tout particulièrement pour le business group C-Power et pour le business group Lighting dont la majorité des produits vendus aux constructeurs automobiles entre dans la catégorie des « pièces de sécurité ». OPmobility SE est également soumise au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages aux tiers. En matière de risque lié à la qualité des produits et services vendus, OPmobility SE met en œuvre une politique décrite dans le chapitre 4 « *État de durabilité* ».

Gestion des risques

En matière de qualité des produits et des processus, les activités du Groupe ont mis en place, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie automobile des organisations et processus dédiés. Ces organisations et processus visent à prévenir, identifier et corriger les problèmes qualité dès leur survenance. La robustesse et l'efficacité de ces organisations et processus sont vérifiés par des audits internes annuels et par des audits clients réguliers. Ils font également l'objet d'une procédure de certification IATF 16949 sur l'ensemble des centres de développement et des usines du Groupe.

Ces risques relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique.

Risque de pénurie de matières premières ou de composants ●●●

Identification du risque

La filière automobile mondiale peut être impactée par une pénurie durable de certaines matières premières ou de composants qui seraient largement utilisés pour la production de sous-ensembles nécessaires à l'assemblage des véhicules par les constructeurs. Cette pénurie, comme celle subie à partir du 2e trimestre 2021 sur les semi-conducteurs, peut engendrer une baisse significative et durable de l'activité des constructeurs sur un grand nombre de modèles de véhicules, et par voie de conséquence, de l'activité des équipementiers. Ces baisses d'activité peuvent avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la trésorerie d'OPmobility SE.

Gestion du risque

Face à ce type de situation, le Groupe est capable de mettre immédiatement en œuvre des plans significatifs de réduction des dépenses afin de limiter les impacts sur ses résultats et sur sa trésorerie. Ces plans reposent en particulier sur un recours aux dispositifs de chômage partiel existant dans la plupart des pays où le Groupe opère et sur la non-reconduction des contrats des employés intérimaires. Ces adaptations d'effectifs peuvent cependant être freinées par un manque de visibilité sur l'activité à court terme des clients, suite à des arrêts éventuels de production *(stop&go)*. Au-delà des réductions de dépenses, le Groupe est en position d'engager des négociations commerciales avec les constructeurs afin d'obtenir des compensations financières au moins partielles.

Risque santé, sécurité et environnement ●●

Identification des risques

Dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, les sites d'OPmobility SE sont exposés à :

- des risques liés aux conditions de travail ;
- des risques sanitaires ;
- des risques liés aux atteintes à l'environnement ;
- des risques liés au renforcement ou à l'évolution des exigences réglementaires.

Le manque d'anticipation pour atténuer ces risques pourrait engendrer une atteinte aux personnes, à l'image du Groupe ou des coûts supplémentaires et entraîner d'éventuelles sanctions.

Gestion des risques

En matière de santé, de sécurité et d'environnement, OPmobility SE met en œuvre une politique décrite dans le chapitre 4 « *État de durabilité* ». Déployée à l'échelle mondiale, elle repose sur une vision partagée, un pilotage structuré, un reporting et des démarches de certification.

Cette politique est pilotée par le Comité de Direction d'OPmobility SE, sur la base d'un reporting spécifique mensuel qui fait apparaître la performance de chaque filiale. Une organisation dédiée, composée sur le terrain de responsables hygiène, sécurité et environnement (HSE), est chargée d'en favoriser et coordonner le déploiement.

Ce réseau d'experts est animé par la Direction Développement Durable et Ressources Humaines d'OPmobility SE, relayée fonctionnellement par des Directeurs HSE centraux au niveau de chaque business groups. Mais c'est en définitive aux Directeurs Généraux des activités qu'incombe la responsabilité de la gestion et du suivi des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Des plans d'actions correctives et d'amélioration continue sont mis en œuvre et intégrés dans les démarches de certification ISO 14001 et ISO 45001 des sites industriels. Ces plans d'actions encouragent la généralisation des bonnes pratiques au sein des activités du Groupe. Ils intègrent également des formations relatives à l'ergonomie, à l'interface « homme-machine » et aux outils du programme interne Top Safety, ainsi que la mise en conformité des équipements.

Risque informatique ●●

Identification du risque

L'activité quotidienne des fonctions opérationnelles (Recherche & Développement, Production, Achat, Logistique, Commercial…) et des fonctions support (Finance, Ressources Humaines, Juridique…) d'OPmobility SE est très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques mis en œuvre dans ces fonctions. Cette activité pourrait être impactée par l'indisponibilité de systèmes informatiques critiques en raison principalement de panne de systèmes, de défaillance des réseaux de communication, d'endommagement d'infrastructures, de malveillance interne ou externe.

Gestion du risque

La Direction des Systèmes d'Information, a mis en œuvre une démarche de standardisation et de consolidation des systèmes, et mène en permanence des chantiers d'amélioration des moyens de production informatiques et réseaux, des applications de gestion et des services autour du poste de travail. Une attention particulière est portée à l'intégration des nouvelles technologies, à la disponibilité et à l'intégrité des informations de l'entreprise.

La sécurité des systèmes techniques, applicatifs et réseaux est intégrée en amont dans les projets. Elle fait l'objet d'une surveillance permanente et de contrôles réguliers par des audits.

Risques stratégiques

Risque impact du changement climatique sur le modèle économique de l'entreprise (non-atténuation du changement climatique) ●●●

Identification du risque

OPmobility SE, en tant que Groupe industriel évoluant dans la filière automobile, est fortement impactée par les enjeux liés au changement climatique. Conformément aux attentes de l'ensemble des parties prenantes et afin de préserver et de développer son modèle économique, le Groupe doit réduire drastiquement son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en visant à long terme un objectif de neutralité carbone. La non-atteinte de ces objectifs exposerait le Groupe à des conséquences telles que la perte de clients et de marchés, des difficultés à obtenir des financements pour le développement de ses projets et un poids fortement accru des taxes liées aux émissions de CO_2.

Cette thématique est décrite plus en détails dans le chapitre 4 « *État de durabilité* ».

Gestion du risque

Le Groupe s'est fixé un objectif de neutralité carbone dès 2025 pour ses propres activités (scope 1 et 2), un objectif de réduction de 30 % (vs 2019) de l'ensemble de ses émissions de CO_2 du scope 3 à l'horizon 2030 (y compris celles liées à l'usage des produits vendus) ainsi qu'un objectif de neutralité carbone en 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3).

Pour atteindre ces ambitions, OPmobility décline de façon opérationnelle sa feuille de route à travers son programme ACT FOR ALL™. Cela intègre notamment :

- le développement de solutions et produits en support de la transition énergétique et de la baisse du bilan carbone des constructeurs (allégement, aérodynamisme et électrification des véhicules, en particulier par le développement de la filière hydrogène) ;
- l'optimisation de l'empreinte carbone des sites OPmobility (programme d'efficacité énergétique et utilisation d'énergie renouvelable) ;
- l'intégration d'une part croissante de matériaux recyclés dans les productions du Groupe ;
- la collaboration avec les parties prenantes pour réduire l'impact carbone des produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur en privilégiant l'économie circulaire et l'éco-conception.

Le risque *Impact du changement climatique sur le modèle économique de l'entreprise* ainsi que les politiques et procédures mises en place pour l'atténuer sont décrits dans le chapitre 4 « *État de durabilité* ». Cette description est accompagnée de la publication des indicateurs clés de performance.

Risque lié à l'innovation et au changement de l'environnement technologique ●●●

Identification du risque

Le développement de l'entreprise repose sur sa capacité à prévoir les évolutions technologiques et réglementaires, ainsi qu'à ajuster sa stratégie face aux changements importants et aux disruptions survenant dans le secteur automobile. Ce domaine industriel, très compétitif, est marqué par des mutations technologiques rapides. La survenue d'une accélération technologique sur le marché ou des difficultés rencontrées dans le développement interne de nouvelles technologies pourraient entraver la capacité d'OPmobility SE à saisir les opportunités liées aux ruptures technologiques, impactant ainsi sa position concurrentielle, sa croissance et sa rentabilité.

Gestion du risque

Pour répondre à la demande des clients et maintenir son avantage technologique, OPmobility SE ajuste continuellement son offre de produits et systèmes. Sa politique de Recherche et Développement repose sur l'anticipation, l'intégration, la localisation, la collaboration et la focalisation sur les besoins des clients. Elle s'articule autour d'un processus de développement technologique basé sur l'analyse des grandes tendances sociétales et des attentes à long terme du marché. Les axes de développement technologique sont intégrés dans des feuilles de route innovations, revues par le Comité de Direction du Groupe et le Conseil d'Administration.

L'approche d'open innovation d'OPmobility SE repose sur la création d'un écosystème avec de nombreuses collaborations, notamment avec le monde académique, les laboratoires, les start-up et d'autres grands groupes industriels. Des opérations stratégiques ont été réalisées pour soutenir ce modèle de création de valeur. Les prises de commandes enregistrées ces dernières années confirment le succès des innovations du Groupe.

Risque lié aux opérations de croissance externe ●●●

Identification du risque

OPmobility SE réalise périodiquement des opérations de croissance externe *via* des acquisitions ou des partenariats qui peuvent atteindre une dimension significative à l'échelle du Groupe.

Ces opérations sont décidées sur la base d'hypothèses, notamment, d'objectifs de développement de marchés, de synergies et de résultats futurs qui pourraient ne pas être atteints dans les délais ou à leurs niveaux anticipés initialement.

En 2024, OPmobility SE n'a pas réalisé d'opération majeure de partenariat.

En particulier, OPmobility SE pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, de leurs gammes de produits ainsi que dans l'intégration et la rétention de leurs salariés. Elle pourrait également ne pas être en mesure de conserver ou de développer des clients stratégiques des sociétés acquises.

Gestion du risque

OPmobility SE veille à anticiper la mise en place de ressources dédiées au pilotage des partenariats ou à l'intégration des sociétés acquises et à leur fixer des objectifs précis déclinés en plans d'actions. Une attention particulière est portée à une mise en place rapide des systèmes OPmobility dans les entités acquises, afin de pouvoir piloter efficacement ces plans d'actions et mesurer l'atteinte des objectifs.

Risques de crédit et/ou de contreparties

Risque clients ●●●

Identification du risque

De par son activité d'équipementier automobile, OPmobility SE compte un nombre limité de clients et ne peut exclure qu'un de ses clients se retrouve dans une situation financière difficile qui l'empêche d'honorer certains engagements.

Gestion du risque

La répartition équilibrée du chiffre d'affaires par constructeurs automobiles s'est renforcée au cours des dernières années.

Dans toutes les activités du Groupe, des procédures de revue précèdent toute réponse aux appels d'offres, notamment dans un souci d'équilibre de portefeuille d'en-cours clients dont la Direction Générale d'OPmobility SE fixe le profil cible et sur lequel elle exerce une surveillance permanente.

En matière de gestion, les activités ont mis en œuvre des processus structurés de surveillance du risque clients et du recouvrement des en-cours.

Au 31 décembre 2024, le risque de non-recouvrement des créances est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois (cf. chapitre 5.2 « Comptes consolidés au 31 décembre 2024 » du présent document – note 6.3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Risque fournisseurs ●●

Identification du risque

La défaillance d'un fournisseur significatif, notamment de composants spécifiques, pour lequel une substitution rapide est rendue difficile compte tenu du travail et des délais que requiert l'homologation d'un nouveau fournisseur, pourrait bloquer des productions d'OPmobility SE. Cette défaillance pourrait aussi engendrer des investissements ou des coûts supplémentaires ayant une incidence sur la marge opérationnelle d'OPmobility SE. Les principaux scénarios de défaillance correspondent à la faillite du fournisseur, à la non-atteinte par le fournisseur des spécifications qualité requises, à une pénurie de matière ou composants, ou encore à un incendie, une catastrophe naturelle, une grève ou une pandémie, qui impacterait l'usine du fournisseur avec pour conséquence de le contraindre à limiter ou interrompre durablement sa production.

Gestion du risque

Dans une optique de réduction de ce risque, tout fournisseur de composants spécifiques fait l'objet d'une homologation établie sur des critères opérationnels, financiers et extra-financiers précis. Le risque *Achats responsables / fournisseurs* est décrit dans le chapitre 4 « *État de durabilité* ». Il contient les différentes politiques et procédures mises en place pour atténuer ce risque ainsi que la publication d'indicateurs clés de performance.

Pour les fournisseurs homologués, ces critères font ensuite l'objet d'une surveillance régulière par les Directions Achats et Qualité. Les fournisseurs à risque font l'objet d'un suivi particulier avec, chaque fois que nécessaire, la mise en place d'un stock de sécurité dédié.

Enfin, les Directions opérationnelles exercent une vigilance toute particulière dans ce domaine afin d'anticiper et gérer au mieux des situations de défaut d'approvisionnement peu fréquentes, mais au développement éventuellement rapide.

En 2024, OPmobility SE n'a pas connu de défaillances majeures de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences significatives pour ses propres activités et celles de ses clients.

Risques de marché

Les risques de marché font également l'objet d'une information dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque inflation ●●●

Identification du risque

L'activité d'OPmobility SE nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (matières plastiques et peintures), l'achat d'énergie (électricité et gaz) et l'achat de prestations logistiques (souvent indexées sur le prix du pétrole). Ces achats sont soumis à des variations de prix liés aux marchés et seraient susceptibles d'impacter la marge opérationnelle et la trésorerie du Groupe.

L'activité de production d'OPmobility SE nécessite un fort recours à une main-d'œuvre industrielle dans ses usines et pourrait subir des hausses de salaire significatives dans les pays où les salaires sont indexés sur l'inflation.

Gestion du risque

Pour limiter les impacts liés à ces variations de prix, OPmobility SE a mis en œuvre avec la plupart de ses clients des clauses d'indexation au moins partielle des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix. De plus OPmobility SE a mis en place, au niveau de sa Direction Générale et de sa Direction Financière, un suivi précis et exhaustif des variations des prix afin que les équipes commerciales et achats des business groups procèdent à des négociations régulières avec les clients et les fournisseurs.

Risques juridiques

OPmobility SE dispose d'une Direction des Affaires Juridiques centralisée qui s'appuie, si besoin, sur des conseils locaux et sur un réseau de correspondants dans les principaux pays. Cette Direction accompagne les Directions opérationnelles et fonctionnelles dans toutes leurs opérations courantes ou exceptionnelles, prévient, anticipe, gère les risques juridiques liés aux activités et pilote les litiges.

À la date d'établissement du présent document, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont OPmobility SE a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe OPmobility SE.

Risque lié à l'éthique des affaires ●●

Identification du risque

Ce risque couvre plusieurs thématiques telles que notamment les fraudes, la corruption, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés ou encore les pratiques anti-concurrentielles. Il peut concerner des actes isolés qui ne respecteraient pas les réglementations en vigueur ou les politiques et procédures internes à l'entreprise qui s'exposerait alors à des sanctions, y compris financières, de la part des autorités et pourrait voir son image ternie. Bien que le Groupe ait mis en place des instances, codes, politiques et procédures, formations et contrôles , il ne peut garantir l'absence de violations des normes.

Gestion des risques

Les engagements éthiques d'OPmobility SE sont formalisés dans un Code de Conduite détaillé, applicable à l'ensemble du personnel de l'entreprise, illustré d'exemples concrets. Ce Code est porté à la connaissance de chaque nouvel employé, accessible sur les sites intranet et internet du Groupe. Tous les collaborateurs doivent respecter le Code de Conduite et contribuer à sa diffusion. Le Groupe dispose aussi d'une cartographie des risques, d'un Code de Conduite relatif au respect des règles du droit de la concurrence, d'une charte de déontologie boursière, d'un ensemble de politiques et procédures, des programmes de formation en ligne et en personne, notamment à l'intention des personnes les plus exposées selon la cartographie des risques, et d'un dispositif d'alerte. Des contrôles de premier, second et troisième niveau assurent la vérification du respect du dispositif. Les instances dirigeantes de l'entreprise et un réseau de correspondants conformité contribuent à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.

Le risque *Éthique des affaires et évasion fiscale* est décrit dans le chapitre 4 « *État de durabilité* ».

Risque lié à la propriété intellectuelle

Identification du risque

Le développement d'OPmobility SE s'appuie principalement sur sa capacité d'innovation. OPmobility SE est exposée à un risque de détournement de savoir-faire, aussi bien en tant que victime que contrevenante, pouvant faire l'objet d'une contestation.

Gestion du risque

Dans les domaines de la Recherche et du Développement, OPmobility SE a mis en œuvre une démarche structurée de surveillance et de recherche d'antériorité lui permettant d'assurer la gestion et la protection de ses droits de propriété intellectuelle. Les innovations issues de la Recherche & Développement font l'objet d'une politique étendue de dépôt de brevets. Malgré les mesures mises en place, notamment au travers de sa démarche de recherche d'antériorité, OPmobility SE ne peut exclure l'existence de droits de propriété intellectuelle de tiers antérieurs à ses droits et de risques de contestation pouvant en découler.

Assurances et couvertures des risques

OPmobility SE a mis en place un programme mondial d'assurances bénéficiant à toutes les filiales dont elle détient une participation majoritaire. Ce programme est accompagné de polices locales dans tous les pays où elle est implantée. Il vise à couvrir les risques principaux pouvant affecter ses activités, ses résultats ou son patrimoine, par la mise en place des couvertures suivantes :

- assurance dommages et pertes d'exploitation ;
- assurance responsabilité civile exploitation et produit ;
- assurance responsabilité civile environnement ;
- ainsi que des assurances couvrant des risques spécifiques (transport, voyages, véhicules…).

Les couvertures et les montants de garantie sont appropriés à la nature des risques et tiennent compte des capacités du marché de l'assurance.

2.2 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Objectifs de la Société en matière de contrôle interne et de gestion des risques

Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le contrôle interne et la gestion des risques constituent des domaines relevant de la Direction Générale et nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, selon les missions qui leur sont imparties. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'OPmobility SE vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la mise en œuvre efficace et maîtrisée, notamment au regard des risques, des orientations et objectifs fixés par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes d'OPmobility SE, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, au sens le plus étendu, du Groupe ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la mobilisation des collaborateurs de la Société autour de valeurs communes et d'une vision partagée des risques qu'ils contribuent à maîtriser.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques jouent ainsi un rôle important dans la conduite des activités d'OPmobility SE. Toutefois, ces dispositifs ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés ni ne peuvent prétendre éliminer totalement tous les risques susceptibles de l'affecter.

OPmobility SE travaille au développement de son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans une démarche permanente de progrès qui s'appuie en particulier sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Périmètre retenu

Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne d'OPmobility SE. Il décrit en particulier les procédures qui visent à assurer la fiabilité de ses comptes consolidés et de son contrôle sur les entités dont elle détient une participation majoritaire.

En ce qui concerne les participations significatives sur lesquelles elle exerce un contrôle partagé, OPmobility SE examine et évalue régulièrement leur fonctionnement et use de toute son influence pour qu'elles se conforment à ses exigences en matière de contrôle interne.

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Organisation générale

OPmobility SE est constituée de cinq business groups : Exterior, C-Power, Modules, H_2-Power et Lighting.

Sous la supervision et le contrôle de la Direction Générale d'OPmobility SE, ces cinq business groups sont autonomes dans la mise en place des moyens et ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs dont elles sont responsables, sur la base du budget annuel validé par la Direction Générale.

Organisation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe repose d'une part sur le respect des règles et principes de son Référentiel de contrôle interne. Ce dispositif repose d'autre part sur la mise en œuvre de démarches lui permettant d'améliorer de façon continue la gestion des principaux risques auxquels il pourrait être confronté.

L'organisation du dispositif implique l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Néanmoins, sa structure repose sur 7 fonctions-clés que sont :

- la Direction Générale, la Direction des Risques et le Comité de Contrôle Interne et *Compliance,* qui exercent leur surveillance sur le dispositif ;
- les Directions opérationnelles de chaque Activité, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne, qui constituent trois niveaux de contrôle distincts ;
- le Conseil d'Administration.

La Direction Générale d'OPmobility SE définit les orientations dont procèdent l'organisation et les fonctionnements du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Elle est assistée dans cette mission du Comité de Direction, instance collégiale de pilotage et de décision. Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée, du Directeur Général Adjoint et Directeur de la Performance Achats, du Directeur Financier, de la Secrétaire Générale et Directrice Juridique et Présidente du Comité de Contrôle Interne et *Compliance,* du Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable, du Directeur de l'Innovation et des Directeurs Généraux des Activités. Il se réunit une fois par mois pour examiner les activités du Groupe, analyser sa situation et débattre de ses perspectives. Il traite de façon transversale des sujets relatifs aux activités commerciales, à l'organisation, aux investissements, aux affaires sociales et légales, à la santé, la sécurité et à l'environnement, à la recherche et au développement, aux opérations de fusion-acquisition et au financement du Groupe. Tous les mois, il analyse les résultats des Actvités et filiales et l'évolution de leur bilan, notamment l'évolution des investissements et des besoins en fonds de roulement, par rapport à la situation de l'année précédente et aux prévisions du budget mensualisé. Il examine aussi les prévisions à trois mois du compte de résultat et du bilan, et oriente de façon proactive la gestion du Groupe. Il valide également les révisions des prévisions de l'année en cours. Chaque année, il analyse les plans stratégiques pluriannuels des business groups et du Groupe. Ces plans orientent ensuite les travaux du budget définitivement adopté en novembre de chaque année.

Le référentiel de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne d'OPmobility SE repose en premier lieu sur son Référentiel de contrôle interne, qui regroupe l'ensemble des principes et des règles applicables dans les sociétés qu'elle contrôle majoritairement. Le Référentiel est constitué du Code de conduite, des Règles et Procédures du Groupe et du Manuel de procédures comptables et financières.

Le Code de conduite : au-delà des responsabilités économiques qui lui incombent, OPmobility SE attache une importance particulière au respect des droits liés à la personne et des règles propices au Développement Durable. OPmobility SE est signataire du Pacte Mondial Global Compact qui, avec le Code de conduite d'OPmobility SE, manifestent l'esprit d'engagement responsable qui l'a toujours animée. Ils exposent les valeurs qui président aux comportements individuels et collectifs que OPmobility SE entend promouvoir et qui déterminent les principes fondamentaux sur lesquels s'enracinent les règles et procédures de son contrôle interne. Depuis 2010, OPmobility SE s'est dotée d'un Code de conduite spécifique relatif au droit de la concurrence, déployé dans l'ensemble du Groupe dans le cadre d'un programme de conformité.

Le Code de conduite s'applique à OPmobility SE ainsi qu'à toute société affiliée dans laquelle elle détient une participation majoritaire. OPmobility SE exerce toute son influence et ses droits pour encourager les autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce Code. Il est de la responsabilité des dirigeants, des membres du Comité de Direction, des Directeurs des Activités du Groupe et des Directeurs de site de s'assurer que tous les collaborateurs en prennent connaissance et disposent des moyens suffisants pour s'y conformer. En retour, le Code requiert que chaque collaborateur fasse preuve, par son comportement, d'un engagement personnel et continu dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi que des règles d'éthique qu'il énonce.

Le Corps de Règles et les Procédures Groupe : OPmobility SE dispose de Règles qui définissent les rôles et responsabilités de la Direction Générale, des Directions centrales d'OPmobility SE et des Directions opérationnelles de ses activités et filiales dans les domaines suivants :

- Gouvernance et Juridique ;
- Santé Sécurité Environnement ;
- Ressources Humaines ;
- Trésorerie (financements et opérations courantes) ;
- Ventes ;
- Achats (exploitation et investissements) ;
- Stocks et Logistique ;
- Comptabilité et Fiscalité ;
- Immobilier ;
- Systèmes d'Information.

Les Règles traitent de l'exploitation courante, comme des opérations non courantes de l'entreprise. Elles constituent une référence unique, globale et exhaustive en vue d'assurer le caractère cohérent et suffisant des processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe. Elles sont déclinées, dans un certain nombre de cas, en procédures qui en précisent les modalités d'application.

Le Manuel de procédures comptables et financières : OPmobility SE dispose d'un Manuel de procédures comptables et financières, conforme aux normes IFRS. Ces procédures comptables sont applicables dans l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe.

Inscrit dans une démarche d'amélioration permanente du dispositif de contrôle interne, le Référentiel de contrôle interne fait l'objet d'additions et de mises à jour régulières afin de tenir compte, de manière toujours plus adaptée, des usages établis, de l'évolution de l'organisation et de la réglementation.

Gestion des risques

Les principaux risques auxquels OPmobility SE est exposée sont présentés au chapitre 2.1 « Principaux facteurs de risques ». Il décrit également les principales démarches ou procédures qui visent à prévenir et maîtriser ces risques de manière adaptée.

Le dispositif de gestion des risques intègre, dans le cadre organisationnel présenté dans ce rapport, un processus d'identification et d'analyse des risques principaux de l'entreprise. L'objectif est de vérifier, d'une part, la pertinence des démarches mises en œuvre au niveau du Groupe et, d'autre part, d'engager des actions visant à renforcer ou compléter les démarches existantes. Cet exercice, réalisé au niveau du Groupe, est animé par la Direction des Risques en collaboration avec les Directions opérationnelles et les Directions fonctionnelles.

Le dispositif fait l'objet d'une surveillance assurée par la Direction Générale.

Activités de contrôle

OPmobility SE cherche à conjuguer responsabilité et indépendance de jugement de trois niveaux d'acteurs opérant un contrôle sur ses opérations et sur ses démarches de maîtrise de risques : les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne.

Les Directions opérationnelles mettent en œuvre les structures et les moyens nécessaires à l'application satisfaisante des principes et des règles de contrôle interne dans leurs activités. Elles se dotent en particulier de ressources dédiées au Contrôle interne en charge des revues indépendantes du Contrôle interne dans les entités (Contrôles de niveau 2) et du suivi de la pertinence des actions correctives mises en œuvre à la suite des missions menées par l'audit interne. Les Directions opérationnelles sont également responsables de l'identification des risques propres à leur activité et

du déploiement, dans une juste mesure, des démarches qui visent à en assurer la maîtrise.

Les Directions fonctionnelles centrales, à savoir la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable, la Direction Financière et des Systèmes d'Information, la Direction Juridique et la Direction de la Performance Achats, sont investies, dans leurs domaines d'expertise et sous le contrôle de la Direction Générale, des pouvoirs les plus étendus pour établir les règles et procédures d'OPmobility SE. Elles ont la charge d'animer leurs réseaux fonctionnels et d'en contrôler les activités, et pour objectif de protéger les intérêts du Groupe et de toutes les parties prenantes.

Dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques en particulier, elles sont chargées d'analyser les risques propres à leurs fonctions et d'élaborer les schémas nécessaires à leur bon fonctionnement. Elles produisent et mettent à jour le Référentiel de contrôle interne et les démarches transversales de maîtrise des risques. Ce faisant, elles sont tenues de garantir la pertinence du Référentiel de contrôle interne au regard des normes, réglementations et lois en vigueur, et de mettre en œuvre aux niveaux adéquats les moyens nécessaires à la communication de l'information qu'elles produisent.

OPmobility SE dispose d'un département d'Audit Interne centralisé qui, rattaché à la Direction des Risques du Groupe, dépend du Secrétariat Général d'OPmobility SE. Il rend compte, par ailleurs, périodiquement de ses travaux au Comité de Contrôle Interne et *Compliance,* organe de surveillance du contrôle interne. Il procède à des évaluations du dispositif général et veille à l'efficience de sa mise en œuvre.

Le département d'Audit Interne conduit des missions d'audit sur un périmètre comprenant toute filiale d'OPmobility SE, qu'elle y exerce ou non le contrôle. En conclusion de chacune de ses missions, l'Audit Interne émet des recommandations auxquelles les entités auditées répondent par un plan d'actions approprié faisant l'objet d'un suivi systématique des équipes de direction dans les activités du Groupe. Le plan annuel des missions est établi en fonction de la fréquence des audits passés et du contexte dans lequel chaque entité opère en matière de contrôle et de risque. Toute nouvelle entité est auditée dans l'année qui suit sa création ou son acquisition. Aucune des missions réalisées en 2024 n'a révélé de défaillance majeure des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Enfin, l'application des normes internationales relatives à la sécurité, à l'environnement et à la performance de nos démarches d'assurance qualité, ainsi que les diligences de nos compagnies d'assurances et de nos clients donnent lieu à des audits spécialisés récurrents réalisés par des organismes indépendants.

Information et communication

Les Règles et Procédures du contrôle interne sont accessibles aux collaborateurs sur la page d'accueil du portail intranet du Groupe. Au demeurant, le déploiement du contrôle interne repose pour une grande part sur les activités de formalisation, d'animation, de formation et de reporting assurées par les Directions fonctionnelles centrales. Ces activités témoignent auprès des Directions locales de l'importance que la Direction Générale accorde aux processus de contrôle.

Enfin, la diffusion de l'information relative à l'élaboration de l'information financière et comptable fait l'objet de processus spécifiques dont les mécanismes seront décrits plus loin dans ce rapport.

Surveillance

La surveillance permanente du dispositif relatif au contrôle interne et à la gestion des risques incombe à la Direction Générale, assistée de la Direction des Risques.

La Direction des Risques exerce une surveillance critique sur le dispositif de contrôle interne au regard de sa mission particulière. Elle rend compte de ses analyses et préconisations à la Direction Générale, ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne et *Compliance*.

Le Comité de Contrôle Interne et *Compliance* assure la coordination et la supervision générale du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Le Comité de Contrôle Interne et *Compliance* est présidé par la Secrétaire Générale d'OPmobility SE. Il compte parmi ses membres le Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable, le Directeur Général Adjoint et Directeur de la Performance Achats, la Directrice Financière, le Directeur du Contrôle Interne, le Directeur des Risques et de l'Audit Interne, la Directrice de la *Compliance Corporate,* le Directeur de la *Compliance* Opérations, le Manager de l'Audit Interne, les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers des business groups du Groupe. Ce Comité s'assure de la qualité du dispositif et de son efficacité. Il rend compte de ses avis au Directeur Général, dont il relaie les décisions ou orientations. Sa composition lui donne autorité pour coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs prenant part au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans chacun des pôles ou fonctions de l'entreprise.

Enfin, le Conseil d'Administration examine l'ensemble des grandes hypothèses et orientations d'OPmobility SE arrêtées par la Direction Générale. Il prend notamment connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et des démarches de gestion des risques, et acquiert une compréhension d'ensemble des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information globale et financière.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la Société

Principes d'élaboration de l'information financière du Groupe

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière du Groupe, la Direction Financière, qui en assure l'homogénéité, est investie des missions suivantes :

- définir les normes comptables et financières du Groupe, conformément aux standards internationaux ;
- définir la politique de production de l'information financière ;
- coordonner les systèmes d'information relatifs à la production des données comptables et financières ;
- contrôler l'information financière des filiales ;
- produire l'information financière relative aux comptes consolidés du Groupe.

L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption de normes comptables et d'un plan de compte communs à toutes les entités du Groupe. Ces normes et ce plan comptable tiennent compte de la spécificité des différentes activités des filiales du Groupe. Ils sont définis par la Direction des comptabilités et normes Groupe, qui est seule compétente pour les modifier.

Cette homogénéité est ensuite assurée par une gestion coordonnée des systèmes d'information qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale du Groupe. Les processus de reporting et de consolidation des comptes sont standardisés et unifiés par l'utilisation d'un logiciel unique. Par ailleurs, sur la base d'un progiciel préconisé par le Groupe, les activités ont développé des systèmes intégrés de gestion, déployés sur la quasi-totalité de leurs sites industriels, de Recherche & Développement et administratifs, contribuant ainsi à la maîtrise des informations nécessaires à la formation des états financiers.

L'information financière du Groupe est produite à l'occasion des processus structurants que sont :

- le reporting de trésorerie hebdomadaire ;

- le reporting mensuel ;
- la consolidation statutaire biannuelle ;
- le budget annuel.

Toutes les filiales contrôlées par OPmobility SE entrent dans le périmètre de ces quatre processus.

Processus de reporting financier et processus de contrôle

La fonction comptable dans le groupe OPmobility est décentralisée en filiale. Un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est assuré au niveau local, puis au niveau central dans chaque activité. Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction Financière du Groupe.

Le reporting est produit mensuellement. Il est communiqué huit jours ouvrés après la clôture mensuelle à la Direction Générale et analysé en Comité de Direction. Il comprend en particulier un compte de résultat établi par destination avec un détail des coûts de production, de structure et de Recherche & Développement, un tableau complet des flux de trésorerie, une prévision de l'activité sur les trois mois à venir et un tableau de bord relatif à l'environnement et à la sécurité. Ces éléments sont élaborés aux niveaux du Groupe, de ses activités et filiales. Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, sur le mois écoulé et en cumul sur l'année, par rapport au réalisé de l'année précédente et au budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations.

Le processus d'élaboration du budget débute chaque année en septembre. Établi par chaque filiale et consolidé au niveau des Activités du Groupe, il est soumis à la Direction Générale en novembre et validé fin novembre avant d'être présenté au Conseil d'Administration d'OPmobility SE. Il est constitué du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et des flux de capitaux employés par filiale et par Activité pour l'année N+1.

Des états « réestimés » sont produits régulièrement et visent à mettre en œuvre des actions correctives au regard des objectifs fixés lors du budget. Elles permettent également à la Direction Générale de communiquer de manière fiable sur l'évolution de la situation.

Le budget est établi dans la continuité du plan stratégique et financier, approuvé tous les ans par la Direction Générale. Ce dernier présente les comptes de résultat et les bilans prévisionnels des quatre années suivant l'exercice en cours. Il tient compte des stratégies commerciale, innovation, industrielle et financière du Groupe et de ses activités.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, OPmobility SE assure le financement des besoins moyen terme des filiales que le Groupe contrôle. Plastic Omnium Finance SNC assure le financement des besoins court terme. Par son intermédiaire, dans tous les pays où les règles locales le permettent, le Groupe centralise la gestion de la trésorerie de ses filiales et opère une compensation quotidienne de leurs positions de trésorerie *(cash pooling)*. Par ailleurs, leurs dettes et créances mutuelles font l'objet d'une compensation mensuelle par *netting*. Elle gère ainsi leur flux de financement et contrôle au quotidien leur situation de trésorerie.

De manière générale, aucune filiale du Groupe ne peut négocier de financement auprès d'un tiers sans l'accord de la trésorerie centrale Groupe.

Par ailleurs, Plastic Omnium Finance contrôle l'ensemble des opérations de couverture relatives aux risques de change ou de taux.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine à la Direction Générale. Il comprend la situation de trésorerie de chaque activité et du Groupe, ainsi qu'une comparaison de cette situation par rapport à celle constatée lors de l'exercice précédent et à celle prévue au budget de l'année en cours.

Aucun incident notable et significatif, et aucun changement remarquable n'a été relevé en 2024 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

Travaux prévus en 2025

Engagée dans une démarche d'amélioration permanente de son système de contrôle interne, OPmobility SE complétera certaines procédures afin d'en renforcer la pertinence, d'une part, et d'en faciliter l'appropriation par les opérationnels, d'autre part. Cette démarche, dans laquelle la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Interne sont pleinement impliquées, couvre nos procédures de contrôle interne, nos procédures comptables et financières, et nos démarches de maîtrise des risques.

La Direction de l'Audit Interne a prévu de réaliser 37 missions en 2025.

Dans le cadre de l'amélioration du contrôle interne et de la gestion des risques, la Société poursuivra le processus de suivi des recommandations des missions d'audit interne. Dans l'ensemble de ses métiers, la Société complétera par de nouveaux contrôles, le processus de revues de Contrôle Interne (contrôles de niveau 2) initié en 2023. Ces revues sont prises en charge par des ressources dédiées au Contrôle Interne dans les business groups et au niveau du Groupe.

3. Gouvernement d'entreprise

RFA

3.1	COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	70
3.2	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	106
3.3	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	136
3.4	CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	138
3.5	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	138
3.6	RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT D'OPMOBILITY SE	144

Les informations présentées dans ce chapitre forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-9 et L. 22-10-10 du Code de commerce. Ce rapport a été présenté au Comité des Comptes, au Comité des Nominations et de la RSE et au Comité des Rémunérations pour les parties relevant de leurs domaines d'activité. Il a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 février 2025.

Il rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration incluant notamment les principes d'organisation garantissant un équilibre des pouvoirs. Il comprend également la politique de diversité au sein du Conseil. Les éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux y sont également précisés ainsi que les opérations sur les titres OPmobility déclarées par les mandataires sociaux en 2024 et la politique de rémunération en application des dispositions susvisées du Code de commerce.

3.1 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.1 Composition du Conseil d'Administration

3.1.1.1 Équilibre de la composition du Conseil d'Administration

En application des articles 11 et 11*bis* des statuts de la Société et conformément aux dispositions des articles L. 225-17 et L. 22-10-6 du Code de commerce, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE est composé de dix-huit membres au plus dont deux administrateurs représentant les salariés du Groupe si le nombre d'administrateurs est égal ou supérieur à huit.

La durée du mandat de chaque administrateur est de trois ans, renouvelable. Le mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat et réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration repose principalement sur sa composition cohérente, sur le rôle de son Président ainsi que sur les qualités des administrateurs.

À la date du présent rapport, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatorze membres et d'un collège de deux censeurs :

- 12 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires conformément aux dispositions du Code de commerce, dont le Président du Conseil d'Administration (M. Laurent Burelle), le Directeur Général (M. Laurent Favre) et la Directrice Générale Déléguée (Mme Félicie Burelle) ;
- 2 administrateurs représentant les salariés désignés conformément aux dispositions des articles L. 22-10-6 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2024,

- a constaté le non-renouvellement du mandat d'administrateur de la société Burelle SA représentée par Mme Éliane Lemarié,
- a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 de M. Gonzalve Bich en qualité d'administrateur,
- a renouvelé le mandat d'administratrice de Mme Anne-Marie Couderc et de Mme Lucie Maurel Aubert,
- a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Laurent Burelle, M. Paul Henry Lemarié, M. Gonzalve Bich et de M. Alexandre Mérieux, et
- a pris acte de la démission de Mme Martina Buchhauser de son mandat d'administratrice.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration comprend cinq administrateurs indépendants (voir Section 3.1.1.5) ; il en résulte un pourcentage d'administrateurs indépendants de 42 %. Ces administrateurs indépendants jouent pleinement leur rôle, compte tenu de leur profil et de leur expérience. Ils exercent des responsabilités de haut niveau dans des groupes internationaux, ce qui leur permet d'appréhender toutes les dimensions des activités du groupe OPmobility, d'éclairer les débats et d'interagir efficacement avec la Direction Générale. Il est ici précisé que conformément au Code AFEP-MEDEF, le nombre d'administrateurs représentant les salariés n'est pas comptabilisé pour établir le pourcentage d'administrateurs indépendants.

Chaque membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE est impliqué dans les débats et est force de proposition. La diversité et la complémentarité des expériences des administrateurs (managériales, financières, extra-financières dont ESG, numériques, industrielles, etc.) permettent une compréhension rapide et approfondie des enjeux de développement d'OPmobility.

3.1.1.2 Politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration : profils, expériences et expertises des administrateurs en exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-17 du Code de commerce qui instaure un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE comprend sept femmes administratrices sur quatorze. Pour l'appréciation de la proportion de femmes et d'hommes au sein des Conseils d'Administration, l'ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs de sociétés cotées prévoit que les administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas élus par l'Assemblée Générale ne sont pas pris en compte. Ainsi au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE comprenant deux administrateurs représentant les salariés, l'appréciation est faite sur une base de douze administrateurs dont six sont des femmes, soit 50 %.

En outre, le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des administrateurs représentant les salariés, instauré par l'ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 et dont l'entrée en vigueur a été définie au 1er janvier 2026 est d'ores et déjà respecté par OPmobility SE.

Le Conseil d'Administration d'OPmobility SE s'attache à diversifier les profils des administrateurs en termes de compétences et de nationalités.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ APPLIQUÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Critères	Politique et objectifs visés	Modalités de mise en œuvre et situation au 31 décembre 2024
Âge et ancienneté des administrateurs	Recherche d'un équilibre générationnel dans le respect du Règlement intérieur du Conseil et des statuts de la Société : • limitation du nombre d'administrateurs de plus de 75 ans à la moitié des administrateurs.	Les administrateurs d'OPmobility SE ont entre 42 et 77 ans, avec une moyenne de 58 ans. Le Conseil estime que sa composition est équilibrée, avec des administrateurs ayant une connaissance historique d'OPmobility et des administrateurs entrés plus récemment dans le Conseil.
Parité Femmes-Hommes	• Respect de la loi « Copé-Zimmermann » du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, impose un quota minimum de 40% d'administrateurs d'un même genre dans ces instances. • Respect de l'ordonnance du 15 octobre 2024 portant transposition de la directive dite « Women on boards » qui étend le dispositif d'équilibre entre les femmes et les hommes aux administrateurs représentant les salariés. • Respect d'un équilibre Femmes-Hommes au sein des Comités.	Le Conseil d'Administration d'OPmobility SE présente une parité de 50% de femmes et d'hommes. Bien qu'applicable à compter du 1er janvier 2026, l'obligation du respect de la parité dans la composition du collège des administrateurs salariés est d'ores et déjà respectée. Deux Comités sur trois sont présidés par une femme (Comité des Comptes et Comité des Nominations et de la RSE).
Nationalités	Recrutement de profils internationaux : • Recherche d'administrateurs de nationalité étrangère ou de culture internationale. • Recherche d'administrateurs ayant une expérience à l'international.	Le Conseil compte trois nationalités différentes (Etats-Unis, France, Slovaquie) et la majorité des membres du Conseil a une carrière et/ou des responsabilités internationales.
Qualifications et expériences profesionnelles	• Recherche des complémentarités dans les expériences des administrateurs. • Définition d'un socle de compétences et d'expertises partagées par tous les administrateurs. • Compétences recherchées en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility.	Le Comité des Nominations et de la RSE a identifié un ensemble de compétences et d'expertises au sein du Conseil.

SÉLECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La nomination des administrateurs, soumise au vote de l'Assemblée Générale, fait l'objet d'un processus de sélection transparent.

Lorsqu'un ou plusieurs sièges d'administrateurs viennent à être vacants, et après s'être interrogé sur la taille du Conseil d'Administration, le Comité des Nominations et de la RSE, en lien avec le Président du Conseil d'Administration, définit le ou les profils recherchés en ayant égard notamment à la politique de diversité et en particulier à l'adéquation de la composition du Conseil d'Administration avec les activités du Groupe, ses enjeux, ses orientations stratégiques ainsi qu'au respect de la règle d'équilibre entre les femmes et les hommes.

La matrice de compétences comprend notamment les critères suivants :

- les compétences de management acquises au sein de grandes entreprises internationales françaises ou étrangères ;
- la connaissance du Groupe ou de son secteur d'activité ;
- l'expérience professionnelle ;
- l'expertise financière et comptable ;
- les compétences en matière de RSE, R&D et numérique ;
- une disponibilité et un engagement dans l'exercice de leur mandat.

Sur la base de ces profils, le Président du Comité des Nominations et de la RSE, en lien avec le Président du Conseil d'Administration, organise le processus de recherche et de sélection des nouveaux administrateurs indépendants, avec, le cas échéant, l'assistance d'un cabinet extérieur. Les auditions des candidats interviennent en fin de processus en vue d'une recommandation au Conseil. Lors de ces entretiens, le Comité des Nominations et de la RSE s'assure notamment de l'indépendance, de la disponibilité et de la motivation du candidat pressenti et de son adhésion aux valeurs du Groupe.

Le remplacement des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dont le poste est devenu vacant en cours de mandat pour cause de décès ou de démission est soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, étant précisé que ces dispositions ne sont pas applicables en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un siège d'administrateur élu par les salariés.

Grâce au travail de sélection du Comité des Nominations et de la RSE et du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut nommer des administrateurs responsables, en mesure d'exercer leur totale liberté de jugement et de participer en toute indépendance aux travaux puis aux décisions collégiales du Conseil ainsi qu'aux activités des Comités. L'équilibre des pouvoirs mis en place au sein du Conseil permet à ses membres d'exercer un jugement indépendant avec la présence :

- du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée qui enrichissent les travaux et les débats du Conseil ;
- du Président du Conseil qui prend soin de développer une relation régulière et de confiance entre le Conseil et la Direction Générale compte tenu, notamment, de son expertise des sujets de gouvernance et de la qualité des échanges avec le Directeur Général, fondés sur une relation de confiance ;
- d'administrateurs particulièrement soucieux de l'intérêt à long terme de la Société ;
- de cinq administrateurs indépendants disposant d'expérience de haut niveau, d'une indépendance d'esprit, d'un recul et d'une liberté de parole ;
- de deux administrateurs représentant les salariés qui disposent d'une grande connaissance de l'entreprise.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

1 Profil

- Revue des mandats arrivant à échéance ou des démissions
- Définition du profil recherché, au regard :
  - des compétences et expertises assurant la complémentarité des administrateurs
  - des qualités professionnelles et personnelles
  - de la règle instaurant la parité femmes/hommes
- Analyse, le cas échéant, des profils des candidats présentés par un membre du Conseil d'Administration représentant une part significative du capital et/ou des droits de vote de la Société

2 Candidatures : Travaux du Comité des Nominations et de la RSE

- Proposition de renouvellements de mandats
- Proposition de recrutements externes
- Sélection d'un cabinet de recrutement si nécessaire
- Échanges et réflexions au sein du Comité des Nominations et de la RSE
- Établissement d'une liste de candidats ou de candidates à soumettre

3 Sélection : Recommandations du Comité des Nominations et de la RSE

- Discussion autour des profils proposés : adéquation avec les besoins identifiés, vérification du respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF (cumul des mandats, critères d'indépendance, compétences)
- Auditions individuelles avec le Président du Conseil d'Administration et les membres du Comité des Nominations et de la RSE
- Échanges en réunion du Comité en vue d'une recommandation au Conseil d'Administration, le Président du Conseil pouvant participer aux réunions du Comité des Nominations et de la RSE, conformément au Code AFEP-MEDEF

4 Propositions de nominations : Décision du Conseil d'Administration

- Propositions de renouvellements de mandats
- Propositions de nominations de nouveaux administrateurs
- Décisions de cooptations de nouveaux administrateurs
- Rédaction des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires

5 Nominations : Vote en Assemblée Générale

- Nominations de nouveaux administrateurs
- Renouvellements des mandats des administrateurs
- Ratifications des cooptations des nouveaux administrateurs décidées par le Conseil d'Administration

Lors de son entrée au Conseil d'Administration, chaque administrateur reçoit notamment un exemplaire du Règlement Intérieur du Conseil, des Statuts d'OPmobility SE, de la Charte de déontologie boursière et de la Charte relative à l'identification et à l'évaluation des conventions réglementées et des conventions libres. Ce corpus de règles adoptées par la Société sert notamment de référence aux administrateurs quant au niveau d'exigence attendu par OPmobility SE. Les administrateurs bénéficient également, dès leur prise de mandat, d'un accompagnement sous la forme d'échanges personnalisés avec le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, la Directrice Générale Déléguée, les Présidents des Comités et la Secrétaire du Conseil. Des formations sont par ailleurs proposées aux administrateurs, notamment en matière de RSE, les administrateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Au 31 décembre 2024, les principales caractéristiques de la composition du Conseil d'Administration sont les suivantes :

58 ans
âge moyen des administrateurs

50 %
de femmes administratrices

42 %
d'administrateurs indépendants

RÉPARTITION PAR ÂGE – RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – ANCIENNETÉ DANS LE MANDAT

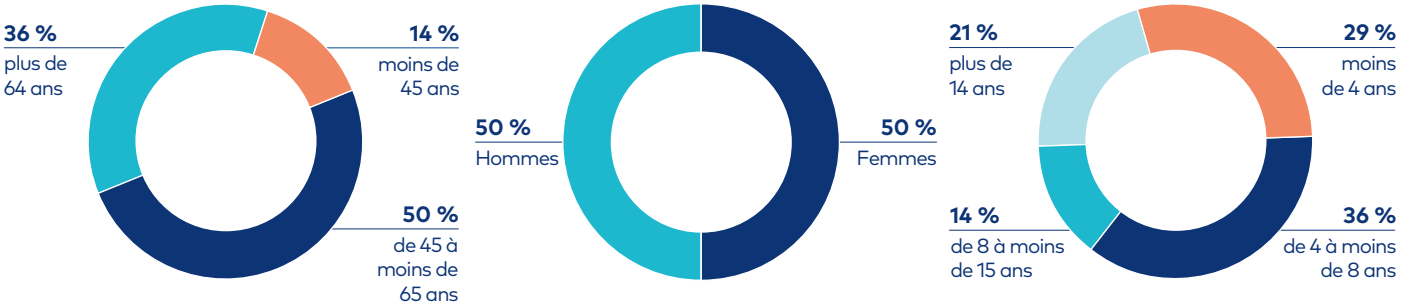

Qualifications et expériences professionnelles des administrateurs en exercice

Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la mixité et la diversité en son sein au regard des qualifications et expériences professionnelles, de la nationalité et de l'âge de ses membres. Tous les administrateurs apportent au Conseil d'Administration les qualités suivantes :

Vision stratégique	Sens de l'innovation et dimension entrepreneuriale
Qualité de jugement	Ouverture internationale
Éthique	Défense de l'intérêt du Groupe

Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires (expertise internationale, financière, industrielle, commerciale, etc.) avec pour certains, une connaissance ancienne et approfondie d'OPmobility SE et de son environnement.

S'agissant des qualifications et expériences professionnelles des administrateurs, l'objectif du Conseil est de faire en sorte que sa composition soit en adéquation avec les activités d'OPmobility SE, ses enjeux, ses orientations stratégiques, contribuant ainsi à la qualité des décisions. Les sujets traités par le Conseil d'Administration se complexifient, tels les questions ESG qui font partie de la stratégie d'OPmobility. Il est donc primordial pour le Conseil de continuer de s'appuyer sur des administrateurs compétents et engagés notamment sur les enjeux de durabilité.

La variété des expériences des administrateurs doit permettre au Conseil d'aborder de manière collégiale les questions ESG et de les analyser en s'appuyant sur des experts internes et externes. Ainsi, la stratégie climatique du Groupe suppose l'appui d'experts du domaine scientifique du climat afin d'être en mesure d'examiner les implications stratégiques des principaux leviers de décarbonation identifiés, comme la stratégie supply chain à l'égard de l'engagement des fournisseurs.

La matrice ci-dessous synthétise la diversité et la complémentarité des compétences mobilisées. Cette matrice est suivie et revue par le Comité des Nominations et par le Conseil d'administration notamment pour la détermination des profils à identifier dans le cadre de l'évolution de la composition du Conseil. Le Comité s'assure dans ce cadre, d'intégrer une vision prospective de court à moyen et long termes, de l'évolution des compétences, en adéquation avec les orientations stratégiques de la Société en complétant ou renforçant celles déjà présentes au sein du Conseil.

	Direction Générale	Digital, Innovation, Nouvelles technologies	Secteur de l'industrie	Profil international	RSE	Finance, Audit	Secteur de l'automobile	Ressources Humaines	Connaissance du Groupe
Laurent Burelle	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Laurent Favre	✓		✓	✓			✓	✓	✓
Félicie Burelle	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	
Gonzalve Bich	✓	✓	✓	✓		✓		✓	
Anne-Marie Couderc	✓		✓		✓			✓	
Virginie Fauvel	✓	✓			✓	✓			
Vincent Labruyère	✓	✓		✓		✓			✓
Paul Henry Lemarié	✓		✓			✓	✓		✓
Lucie Maurel Aubert	✓				✓	✓			
Alexandre Mérieux	✓	✓	✓	✓	✓			✓	
Cécile Moutet				✓					✓
Élisabeth Ourliac			✓	✓		✓			
Amandine Chaffois			✓		✓		✓		✓
Martin Krivan(1)			✓	✓			✓		✓
Ireneusz Karolak(2)			✓				✓		✓
	67 %	**33 %**	**73 %**	**60 %**	**40 %**	**53 %**	**47 %**	**40 %**	**47 %**

(1) Administrateur représentant les salariés depuis le 20 juin 2024
(2) Administrateur représentant les salariés jusqu'au 20 juin 2024

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

Prénom et nom	Âge	Homme/ Femme	Nationalité	Nbre de mandats et fonctions dans des sociétés cotées[1]	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil dans le mandat	Comités d'études: Comptes	Comités d'études: Nominations et RSE	Comités d'études: Rémunérations
Président du Conseil d'Administration										
Laurent Burelle	75	H		1	18/06/1981	2027	43			
Direction Générale										
Laurent Favre	53	H		1	01/01/2020	2027	5			
Félicie Burelle	45	F		2	27/04/2017	2026	7			
Administrateurs Indépendants[2]										
Gonzalve Bich	45	H		1	06/12/2023	2027	1			•
Virginie Fauvel	50	F		1	26/04/2023	2026	2		•	
Lucie Maurel Aubert	62	F		0	15/12/2015	2027	9	•	★	
Alexandre Mérieux	50	H		1	26/04/2018	2027	6			★
Élisabeth Ourliac	65	F		0	07/12/2022	2025	2	★		
Administrateurs non indépendants										
Anne-Marie Couderc	74	F		1	20/07/2010	2027	14		•	•
Vincent Labruyère	74	H		0	16/05/2002	2026	22	•		
Paul Henry Lemarié	77	H		1	26/06/1987	2027	37			
Cécile Moutet	51	F		0	27/04/2017	2026	7			
Administrateurs représentant les salariés										
Amandine Chaffois	44	F		0	04/07/2019	2025	5			•
Martin Krivan	42	H		0	20/06/2024	2025	0,5			
Censeurs et Président d'Honneur										
Jean Burelle, Censeur et Président d'Honneur	85	H		1	17/02/2021	2027	4			
Prof. Dr. Bernd Gottschalk, Censeur	81	H		0	24/07/2023	2027	1			

(1) Nombre de mandats, hors OPmobility SE, exercés dans des sociétés cotées.
(2) Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF.
• Membre du Comité ★ Président du Comité

CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS EN 2024

	Départs	Nominations / Cooptations / Ratifications de cooptations	Renouvellements
Conseil d'Administration	Martina Buchhauser (24/04/2024) Burelle SA, représentée par Éliane Lemarié (24/04/2024) Ireneusz Karolak (20/06/2024)	Gonzalve Bich (24/04/2024) Martin Krivan (20/06 /2024)	Laurent Burelle (24/04/2024) Laurent Favre (24/04/2024) Paul Henry Lemarié (24/04/2024) Gonzalve Bich (24/04/2024) Anne-Marie Couderc (24/04/2024) Lucie Maurel Aubert (24/04/2024) Alexandre Merieux (24/04/2024)
Comité des Rémunérations		Gonzalve Bich (11/12/2024)	
Comité des Comptes	Lucie Maurel Aubert (Présidente-11/12/2024)	Élisabeth Ourliac (Présidente-11/12/2024)	
Comité des Nominations et de la RSE	Anne-Marie Couderc (Présidente-11/12/2024)	Lucie Maurel Aubert (Présidente-11/12/2024)	

Deux administrateurs représentant les salariés

Deux administrateurs représentant les salariés sont membres du Conseil d'Administration depuis 2019. Avec un prisme particulier lié à leur connaissance de l'entreprise, ils apportent un éclairage complémentaire et enrichissent la qualité des débats du Conseil par leur capacité à appréhender les intérêts du Groupe et à définir ses risques en leur qualité de collaborateurs. Les administrateurs représentant les salariés enrichissent les débats du Conseil d'Administration au service d'une gouvernance durable et à long terme de la Société.

Amandine Chaffois, désignée par le Comité de Groupe France, exerce les fonctions de *Vice President Environmental Sustainability* du Groupe.

Martin Krivan, désigné par le Comité Européen de Concertation, exerce les fonctions de Manager Manufacturing pour le Business Group Exterior & Lighting, en Slovaquie.

Les administrateurs représentant les salariés d'OPmobility bénéficient d'un droit à la formation et se voient proposer un programme individualisé pour compléter leur connaissance de l'entreprise, appréhender leurs droits et obligations induits à leur mandat d'administrateur et préparer, le cas échéant, l'intégration d'un Comité spécialisé du Conseil.

Le mandat d'Amandine Chaffois a été renouvelé en 2022 pour une nouvelle durée de trois ans. Martin Krivan a été désigné en juin 2024 suite au départ à la retraite de son prédécesseur, Ireneusz Karolak. Amandine Chaffois et Martin Krivan perçoivent une rémunération en qualité de membres du Conseil d'Administration selon les mêmes règles de répartition que les autres administrateurs et censeurs. Les éléments de leur rémunération en qualité de salariés ne font pas l'objet d'une publication.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
18/06/1981

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
609 142

Laurent Burelle

Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE et Président-Directeur Général de Burelle SA

BIOGRAPHIE

Laurent Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zürich (ETH) et titulaire d'un *Master of Sciences, Chemical Engineering,* du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Il a débuté sa carrière, au sein du groupe Plastic Omnium, depuis dénommé OPmobility, comme ingénieur de fabrication, assistant du Directeur de l'usine de Langres.

Il est nommé en 1977 Directeur Général puis Président-Directeur Général de Plastic Omnium SA à Valencia (Espagne). Il a occupé de 1981 à 1988 les fonctions de Directeur de la Division Environnement avant de devenir Vice-Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, en 1988 puis Président-Directeur Général en 2001, mandat qu'il a détenu jusqu'au 31 décembre 2019. À cette date a été mise en place la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 1er janvier 2020 et Président-Directeur Général de Burelle SA depuis le 1er janvier 2019.

Laurent Burelle a été Président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) de mai 2017 à juillet 2023. Il est par ailleurs administrateur-fondateur de la Fondation Jacques Chirac.

Laurent Burelle est Grand Officier de l'Ordre National du Mérite et Commandeur de la Légion d'honneur.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES			
Burelle SA	Président-Directeur Général	●	●
Sofiparc	Président-Directeur Général		●
Sofiparc Hotels	Président		●
Burelle Participations	Administrateur		●
Fondation Jacques Chirac (association)	Administrateur – Fondateur		
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	Administrateur		●
Sogec 2 (Belgique)	Administrateur délégué		
Compagnie Financière de la Cascade SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration Administrateur délégué		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Connaissance du Groupe OPmobility
- Expérience de Direction Générale
- Connaissance de l'industrie automobile
- Profil international
- Compétence financière
- Expértise industrielle
- Compétence ESG, dont Gouvernance

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
01/01/2020

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
17 831

Laurent Favre

Directeur Général d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Laurent Favre est ingénieur diplômé de l'École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA), Il a débuté sa carrière dans l'automobile, en Allemagne.

Pendant plus de vingt ans, il a occupé différents postes à responsabilités au sein de sociétés allemandes, équipementiers automobiles de premier rang tels que ThyssenKrupp (systèmes de direction), ZF (transmissions et colonnes de direction) et Benteler (pièces de structure) dont il a été Directeur Général de la Division Automobile.

Laurent Favre est Directeur Général d'OPmobility SE depuis janvier 2020. Il est également Président du Club Économique franco-allemand depuis septembre 2023.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATION FRANÇAISES			
OPmobility Exterior Holding	Président-Directeur Général		●
OPmobility C-Power Holding	Président		●
Plastic Omnium Finance	Gérant		●
OPmobility Lighting Holding	Président et Président du Comité de Surveillance		●
Plastic Omnium Software House	Président et Président du Comité de Surveillance		●
Imerys	Administrateur indépendant	●	
Club Économique franco-allemand (association)	Président		
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Plastic Omnium GmbH[1] (Allemagne)	Gérant		●
Plastic Omnium New Energies (Belgique)	Administrateur		●
Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co. Ltd (Chine)	Administrateur		●
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	Président du Conseil d'Administration		●
OPmobility Holding USA Inc. (USA)	Président		●

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Connaissance du groupe OPmobility
- Expérience de Direction Générale
- Compétence financière
- Connaissance de l'industrie automobile
- RH : Relations sociales

(1) Changement de dénomination sociale en janvier 2025 : OPmobility Holding Germany GmbH

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
27/04/2017

Échéance du mandat :
2026

Actions détenues au 31/12/2024 :
20 127

Félicie Burelle

Directrice Générale Déléguée d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Félicie Burelle est diplômée de l'ESCE et titulaire d'un diplôme en *Business-Finance* de la South Bank University de Londres ainsi que d'un MBA de l'Instituto de Empresa (IE) Business School de Madrid.

Après avoir débuté sa carrière en 2001 au sein du groupe Plastic Omnium, depuis dénommé OPmobility, en tant que responsable comptable d'une filiale de la Division Auto Exteriors en Espagne à Madrid, Félicie Burelle a intégré, en 2005, le Département Mergers & Acquisitions d'Ernst & Young Transaction Services. En 2010, elle a rejoint de nouveau Compagnie Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, et a pris la Direction du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de la Division Auto Exteriors dont elle a été également membre du Comité de Direction.

Félicie Burelle est membre du Conseil d'Administration de Burelle SA depuis 2013.

En 2015, elle a été nommée Directrice de la Stratégie et du Développement d'OPmobility SE et est depuis lors membre du Comité de Direction.

Désignée Directrice Générale Adjointe d'OPmobility SE le 1er janvier 2018, Félicie Burelle est Directrice Générale Déléguée depuis le 1er janvier 2020.

Félicie Burelle est Chevalier de la Légion d'Honneur.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Burelle SA	Administratrice	●	●
Burelle Participations	Administratrice		●
OPmobility Exterior Holding	Administratrice		●
CIC Lyonnaise de Banque	Administratrice		
Plastic Omnium Software House	Membre du Comité de Surveillance		●
Bouygues S.A.	Administratrice	●	
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Compagnie Financière de la Cascade SA (Belgique)	Administratrice		
Plastic Omnium New Energies (Belgique)	Administratrice		●
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	Vice-Présidente du Conseil d'administration (depuis avril 2024)		●

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Expérience de Direction Générale
- Connaissance du groupe OPmobility
- Connaissance de l'industrie automobile
- Compétence financière
- Compétence RSE
- Digital / Nouvelles technologies

Nationalités :
Américaine & Française

Adresse professionnelle :
Société BIC
12 boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

Première nomination :
06/12/2023

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
900

Gonzalve Bich

Directeur Général du Groupe Bic

BIOGRAPHIE

Gonzalve Bich est diplômé de l'Université de Harvard où il a obtenu un Bachelor of Arts en Histoire en 2001.

Il a débuté sa carrière dans le conseil en management chez Deloitte, puis a rejoint le groupe BIC en 2003. Au cours des quinze années qui ont suivi, il a occupé des postes à dimension régionale et internationale dans les domaines des Ressources Humaines, du Marketing, de l'Innovation et des Opérations Commerciales. En 2018, il est nommé Directeur Général de BIC SA.

Gonzalve Bich était également, jusqu'en mars 2024, Président d'Enactus, plateforme visant à inciter les leaders de demain à utiliser l'innovation et l'organisation des entreprises pour créer un monde meilleur et plus durable.

Gonzalve Bich siège au conseil consultatif international de l'EDHEC, école de commerce française.

Sociétés et Associations	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
BIC SA	Directeur Général et Administrateur	●	
BIC International Development SAS	Président		
EDHEC Business School	Administrateur (*International Advisory Board*)		
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES			
Cello Writting Instruments & Containers Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
Cello Pens Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
Pentek Pens & Stationery Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
BIC – Cello Exports Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
BIC U.K. Ltd (Grande-Bretagne)	Administrateur		
Weber LLC (USA)	Administrateur		
BIC International Co. (USA)	Président Chef Operating Officer et Administrateur		
Stewardship Foundation (USA)	Administrateur		
Enactus Global (USA)	Président du Conseil et Administrateur (jusqu'en mars 2024)		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Expérience de Direction Générale
- Ressources Humaines / Relations sociales
- Compétence financière
- Expérience internationale
- Digital / Nouvelles technologies
- connaissance de l'industrie

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Air France KLM
7 rue du Cirque
75008 Paris

Première nomination :
20/07/2010

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
1 350

Anne-Marie Couderc

Présidente du Conseil d'Administration d'Air France KLM

BIOGRAPHIE

Après avoir commencé sa carrière professionnelle en 1973 en tant qu'avocate au barreau de Paris, Anne-Marie Couderc a intégré en 1982 le groupe Hachette en tant qu'adjointe au Secrétaire Général puis est nommée Directrice Générale Adjointe en 1993.

Conseillère de Paris puis adjointe au maire, députée de Paris, elle est nommée en 1995 Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'Emploi puis Ministre déléguée auprès du Ministre du Travail et des Affaires sociales, chargée de l'emploi jusqu'en 1997.

Fin 1997, Anne-Marie Couderc est nommée Directrice Générale d'Hachette Filipacchi Associés puis, de 2006 à 2010 Secrétaire Générale de Lagardère Active (activités presse et audiovisuelles). De 2011 à 2017 elle a été Présidente du groupe Presstalis (activité de distribution de la presse).

Depuis 2018, Anne-Marie Couderc est Présidente du Conseil d'Administration d'Air France-KLM.

Anne-Marie Couderc est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET FONDATIONS FRANÇAISES			
Air France KLM	Présidente du Conseil d'Administration	●	
Air France	Présidente du Conseil d'Administration		
Transdev	Administratrice Membre du Comité d'Audit Membre du Comité RSE		
Ramsay – Générale de Santé	Administratrice Présidente du Comité des Rémunérations Membre du Comité d'Audit et des Risques		
C.E.S.E.	Membre		
Fondation Veolia	Administratrice		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Expérience de Direction Générale
- Connaissance de l'industrie
- Compétence RSE
- Ressources Humaines / Relations sociales

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Harvest
5 rue de la Baume
75008 Paris

Première nomination :
26/04/2023

Échéance du mandat :
2026

Actions détenues au 31/12/2024 :
900

Virginie Fauvel

Présidente-Directrice Générale de Harvest Groupe

BIOGRAPHIE

Ingénieure de formation, diplômée de l'Ecole des Mines de Nancy, Virginie Fauvel a débuté sa carrière chez Cetelem en 1997 où elle travaille sur la prévision du risque. Elle y découvre l'univers du digital et sa capacité à changer l'industrie et l'économie.

En 2008, Virginie Fauvel prend la direction de la banque en ligne et crée Hellobank !.

En 2013 elle rejoint Allianz en qualité de membre du Comité de direction, elle y mène une transformation digitale et rejoint, en 2018, le directoire d'Euler Hermes.

En 2020, elle devient CEO d'Harvest, TechForFin spécialisée dans la gestion de patrimoine, et succède ainsi aux fondateurs de cette société du secteur numérique.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Harvest SAS	Présidente Directrice Générale		
Pernod Ricard	Administratrice Membre du Comité stratégique	●	
CERES	Présidente-Directrice Générale		
Medef	Co-Présidente de la Commission Innovation et Numérique		
Numeum	Administratrice		
Les Transformers	Vice-Présidente		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Expérience de Direction Générale
- Digital / Nouvelles technologies
- Compétence financière
- Expertise industrielle / Recherche et innovation
- Compétence RSE

Vincent Labruyère

Président du Groupe Labruyère

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Groupe Labruyère
70, avenue Édouard-Herriot
71009 Mâcon

Première nomination :
16/05/2002

Échéance du mandat
2026

Actions détenues au 31/12/2024 :
12 932

BIOGRAPHIE

Ingénieur de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich, Vincent Labruyère débute sa carrière professionnelle en 1976 aux Établissements Bergeaud Mâcon, filiale de Rexnord Inc. USA, fabricant de matériel pour la préparation de matériaux.

En 1981, il a pris la direction de l'Imprimerie Perroux, spécialisée dans la fabrication de chéquiers et imprimés bancaires, qu'il diversifie en 1985 en créant sa filiale DCP Technologies, spécialisée dans la fabrication et l'encodage de cartes de crédit.

En 1989, il a fondé le groupe SPEOS, spécialisé dans l'éditique, le façonnage et l'archivage électronique de documents de gestion, ainsi que la fabrication des moyens de paiement, qu'il a cédé en 2001 à La Poste belge.

Vincent Labruyère a rejoint ensuite comme Directeur Général puis Président du Directoire puis Président du Conseil de Surveillance du groupe Labruyère, groupe familial actif dans l'exploitation de vignobles en France et aux États-Unis, l'immobilier commercial, l'hôtellerie et le capital développement en France et à l'étranger.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Groupe Labruyère	Président du Conseil de Surveillance		
Société Financière du Centre	Président		
SC Domaine Jacques Prieur Meursault	Gérant		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Connaissance du groupe OPmobility • Expérience de Direction Générale • Digital / Nouvelles technologies	• Compétence financière • Expertise industrielle / Recherche et innovation	• Profil international	

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Burelle Participations
42, rue Paul-Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
26/06/1987

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
315 900

Paul Henry Lemarié

Président du Conseil d'administration de Burelle Participations

BIOGRAPHIE

Paul Henry Lemarié est Docteur en physique de l'université de Paris-Orsay et titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) Gestion Finance de l'université de Paris-Dauphine.

Après une thèse de physique au CEA, puis un début de carrière à la Direction Financière de la banque Paribas en 1973, il est entré dans le groupe d'ingénierie Sofresid (Sidérurgie, Mines, Offshore) et a rejoint le groupe Plastic Omnium en 1980 en tant que Directeur de la Division 3P – Produits Plastiques Performants. En 1985, il a pris la Direction de la Division Automobile. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de Compagnie Plastic Omnium, puis Directeur Général en 1988 et il devient Directeur Général Délégué en 2001 jusqu'au 31 décembre 2019. Il est nommé Directeur Général de Burelle SA en avril 1989, puis Directeur Général Délégué en 2011 jusqu'au 31 décembre 2020.

Paul Henry Lemarié est Président-Directeur Général de Burelle Participations de juillet 2021 au 31 décembre 2023, puis devient Président du Conseil d'administration au 1er janvier 2024.

Sociétés		Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Burelle Participations	Président du Conseil d'administration		●
Burelle SA	Administrateur	●	●
Sofiparc	Administrateur		●
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE			
Garamond (Belgique)	Administrateur		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE	
• Connaissance du groupe OPmobility • Expérience de Direction Générale	• Connaissance de l'industrie automobile • Compétence financière

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rothschild Martin Maurel
29, avenue de Messine
75008 Paris

Première nomination :
15/12/2015

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
910

Lucie Maurel Aubert

Présidente du Conseil d'Administration de Rothschild Martin Maurel / Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co

BIOGRAPHIE

Après avoir débuté sa carrière professionnelle en 1985 en tant qu'avocate d'affaires au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel, Lucie Maurel Aubert a rejoint, en 2002, la banque familiale Martin Maurel dont elle est administrateur depuis 1999.

En 2007, Lucie Maurel Aubert est nommée Directrice Générale Déléguée de la Compagnie Financière Martin Maurel, puis, Vice-Présidente-Directrice Générale Déléguée en 2011. En 2013 elle est nommée Directrice Générale de la Banque Martin Maurel.

Depuis 2020 , Lucie Maurel Aubert est Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co et Présidente du Comité RSE.

Depuis 2023, Lucie Maurel Aubert est Présidente du Conseil d'Administration de Rothschild Martin Maurel.

Lucie Maurel Aubert est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES			
Rothschild Martin Maurel	Présidente du Conseil d'Administration		
Rothschild & Co	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance		
Association Française de Banques	Vice-Présidente		
SNEF	Administratrice		
Robertet	Administratrice		
Fondation pour le Festival d'Aix en Provence - Académie des Beaux-Arts	Membre du Conseil d'Administration		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Expérience de Direction Générale
- Compétence RSE
- Compétence financière

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
bioMérieux
376, chemin de l'Orme
69280 Marcy l'Étoile

Première nomination :
26/04/2018

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
1 000

Alexandre Mérieux

Président Exécutif de bioMérieux

BIOGRAPHIE

Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon-I en biologie et d'HEC Montréal Business School.

De 1999 à 2004, Alexandre Mérieux a été en charge du marketing au sein de Silliker Group Corporation aux États-Unis et en Europe puis Directeur Marketing et Directeur de *Business Unit*.

Il a assumé différentes fonctions opérationnelles au sein de bioMérieux. Directeur Général Délégué en 2014 après avoir dirigé l'unité Microbiologie Industrielle de 2005 à 2011 puis Directeur de l'unité Microbiologie de 2011 à 2014.

Il est Président Directeur Général de bioMérieux de décembre 2017 à 2023 puis, le 1er juillet 2023, il confie la Direction Générale de bioMérieux et conserve la fonction de Président Exécutif de la société.

Alexandre Mérieux est également Vice-Président de l'Institut Mérieux et Président de Mérieux Développement. En outre, il préside le Conseil d'Administration de Mérieux NutriSciences.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET FONDATIONS FRANÇAISES			
bioMérieux SA	Président Exécutif et administrateur	●	
Institut Mérieux	Vice-Président, Directeur Général Délégué et administrateur		
Finance Senior Mendel SAS	Représentant de Mérieux Participation 2, administrateur		
Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux	Administrateur		
Fondation Mérieux	Administrateur		
Mérieux Développement SAS	Président		
Merieux Equity Partners	Président		
Compagnie Mérieux Alliance	Directeur Général		
SCI ACCRA	Gérant		
Fondation Jacques Chirac	Administrateur		
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE			
Mérieux Nutricsiences Corporation (USA)	Président		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectfs de développement d'OPmobility SE

- Expérience de Direction Générale
- Digital / Nouvelles technologies
- Compétence RSE
- Ressources Humaines / Relations sociales
- Expertise industrielle
- Profil international

Cécile Moutet

Administratrice d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Cécile Moutet est diplômée du Mastère Spécialisé d'Études et décisions marketing de NEOMA Business School (ex-ESC Rouen) et de l'Institut Européen des Affaires.

Elle a débuté sa carrière dans le conseil en communication au sein de l'agence IRMA Communication, expérience au cours de laquelle elle a été Directrice de clientèle, fonction qui couvrait la conception de campagnes de relation presse de différents groupes ainsi que la mise en place d'événements de relations publiques.

De 2006 à 2008, Cécile Moutet a travaillé à son compte en Espagne, dans le domaine du conseil en communication.

Entre 2009 et 2010, Cécile Moutet a rejoint l'agence IRMA Communication (devenue Cap & Cime PR en 2010) et coordonné différentes missions de conseil.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
27/04/2017

Échéance du mandat :
2026

Actions détenues au 31/12/2024 : 8 160

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE			
Financière Protea SA (Belgique)	Administratrice		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Connaissance du groupe OPmobility • Profil international	• Connaissance industrielle		

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Toulouse School
of Management
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9

Première nomination :
07/12/2022

Échéance du mandat :
2025

Actions détenues au 31/12/2024 :
900

Élisabeth Ourliac

Présidente de Toulouse School of Management

BIOGRAPHIE

Élisabeth Ourliac est diplômée du Programme Grande Ecole de Toulouse Business School, licenciée en droit de l'Université de Toulouse et titulaire du diplôme de la Chambre de Commerce franco-allemande ainsi que de l'Executive Program de la Stanford University School of Business.

Élisabeth Ourliac commence sa carrière en cabinet d'audit puis entre chez Airbus en 1983. Après avoir occupé plusieurs postes à responsabilités au sein de la Direction Financière, elle devient Directrice de l'Audit en 2000 puis Directrice de l'Audit et du Risk Management jusqu'en 2007. En 2008, Élisabeth Ourliac devient Directrice de la Business Strategy Avions commerciaux où elle participe notamment à l'implantation sur le continent américain, de l'usine d'assemblage final d'Airbus. De 2016 à 2022, Élisabeth Ourliac est Vice-Presidente Strategy d'Airbus.

Élisabeth Ourliac est également Présidente du Conseil d'Administration de la Toulouse School of Management et membre du Conseil d'Administration de l'International Women Forum.

Élisabeth Ourliac est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Toulouse School of Management	Présidente du Conseil d'Administration		
EO Advisory	Présidente		
ASSOCIATION ÉTRANGÈRE			
International Women Forum (USA)	Vice-Présidente du Conseil d'Administration et administratrice		

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE	
• Expertise de Direction Générale • Expertise financière / Audit	• Connaissance industrielle • Profil international

Amandine Chaffois

Administratrice représentant les salariés d'OPmobility SE

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
04/07/2019

Échéance du mandat :
2025

BIOGRAPHIE

Amandine Chaffois est ingénieure diplômée de l'Institut National des Sciences Appliquées à Lyon et titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées Achats de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon dont elle est sortie major.

Elle a intégré le groupe Plastic Omnium en 2004 dans le cadre de son stage de fin d'études, au sein de l'activité Plastic Omnium Industries pour le métier Exterior Systems. Elle a ensuite exercé différentes responsabilités au sein des services Achats en France, au Brésil et aux États-Unis.

Nommée Directrice des lancements pour l'Europe en septembre 2018, puis Directrice Innovation du métier Exterior Systems, Amandine Chaffois occupait depuis 2021 le poste de VP Environmental Sustainability du groupe.

Amandine Chaffois est nommée depuis le 1er mars 2024, VP OP'nsoft du Groupe.

Le mandat d'administratrice salariée d'OPmobility SE d'Amandine Chaffois a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans par le Comité de Groupe France le 6 juillet 2022.

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Connaissance du groupe OPmobility
- Profil international
- Connaissance de l'industrie automobile
- Expertise RSE

Martin Krivan

Administrateur représentant les salariés d'OPmobility SE

Nationalité : Slovaque

Adresse professionnelle :
OPmobility
Lozorno 995,
SK -900 55 Lozorno, Slovaquie

Première nomination :
20/06/2024

Échéance du mandat :
2025

BIOGRAPHIE

Martin Krivan est ingénieur diplômé de l'Université Matej Bel en Slovaquie et titulaire d'un Mastère spécialisé de Management de Projets Industriels Internationaux effectué à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers à Cluny, en France.

Ses études en France l'ont conduit à intégrer des entreprises françaises qui ont des activités internationales, d'abord au sein du Groupe Dirickx, où il a été en charge des projets de performance de production et de restructuration de l'administration des sites situés en France, en Slovaquie et en Tchéquie. Par la suite, il devient Responsable des Achats du site de Pékin, en Chine.

C'est en 2011 que Martin Krivan rejoint OPmobility, et plus spécifiquement le business group Exterior & Lighting, au cœur du centre R&D de Bratislava, en Slovaquie, où il a exercé des missions de gestion de projets, puis de management de l'équipe de Développement des Processus de Fabrication. En 2014, il part pour la Chine et les sites R&D d'OPmobility de fabrication des produits composites, où il passera deux ans. Depuis 2021, il est membre de l'équipe de gestion des opérations, comme Responsable d'Equipes Techniques et Amélioration Continue pour la Région Pologne et Slovaquie.

Martin Krivan a été désigné administrateur salarié d'OPmobility SE par le Comité Européen de Concertation le 20 juin 2024 pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2025.

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Connaissance du groupe OPmobility
- Profil international
- Connaissance de l'industrie automobile
- Ressources Humaines

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉSIDENT D'HONNEUR ET LE COLLÈGE DES CENSEURS

Le Président d'honneur

Le Président d'honneur est nommé à titre honorifique sur proposition du Président du Conseil d'Administration. Sauf décision contraire du Conseil, cette nomination est faite pour une durée indéterminée.

Le Président d'honneur est invité à participer aux réunions du Conseil d'Administration sans voix délibérative. Il participer aux grands évènements du Groupe.

Le Président d'honneur ne perçoit pas de rémunération au titre de sa fonction. Les frais de déplacement exposés par le Président d'honneur lui sont remboursés sur présentation des justificatifs correspondants.

Le collège des censeurs

Aux termes de l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Censeurs. La durée de leur mandat est de trois années renouvelable.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils peuvent être consultés par le Président du Conseil d'Administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement sur tous sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des Comités peuvent également recueillir leurs avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives.

Leur absence ne peut nuire à la validité des délibérations du Conseil d'Administration.

OPmobility SE compte actuellement deux Censeurs : M. Jean Burelle, administrateur d'OPmobility SE de 1970 à 2021, qui fait bénéficier le Conseil d'Administration de sa connaissance approfondie du Groupe et de l'environnement international, et Prof. Dr. Bernd Gottschalk, administrateur d'OPmobility SE de 2009 à 2023, qui contribue notamment à la réflexion du Conseil d'Administration sur l'évolution du marché de l'automobile ainsi que sur les enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe.

Le mandat de censeur de M. Jean Burelle a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration du 21 février 2024 pour une nouvelle période de trois années, et Prof. Dr. Bernd Gottschalk a été désigné censeur par décision du Conseil d'Administration du 21 juillet 2023 pour une période de trois années, soit, tous deux jusqu'à l'issue du Conseil d'Administration qui se prononcera sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2026.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Burelle SA
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
17/02/2021

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
416 378

Jean Burelle

Censeur et Président d'honneur d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Jean Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH) et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après avoir entamé sa carrière en 1966, chez L'Oréal, il a rejoint le groupe Plastic Omnium, en 1967, comme Directeur de département. En 1986, il est nommé Vice-Président-Directeur Général puis, en 1987, Président-Directeur Général, fonction qu'il a occupée jusqu'au 30 juin 2001. Jean Burelle a été administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE de 1970 à 2021. Il en est Président d'honneur depuis le 1er juillet 2001.

Du 1er juillet 2001 au 31 décembre 2018, Jean Burelle a été Président-Directeur Général de Burelle SA dont il était administrateur jusqu'en décembre 2023. Il était également membre du Conseil de Surveillance de Soparexo SCA jusqu'en juin 2023. Depuis décembre 2023, Jean Burelle est Président d'Honneur de Burelle SA.

Jean Burelle a été Président du MEDEF International de novembre 2005 à mai 2016, date à laquelle il est devenu Président d'honneur et administrateur. De 1977 à 2009 il a été administrateur d'Essilor International et Président du Comité des Mandataires.

Jean Burelle est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET FONDATIONS FRANÇAISES			
Burelle SA	Président d'Honneur	●	●
Burelle Participations	Administrateur		●
Sofiparc	Administrateur		●
MEDEF International	Président d'honneur Administrateur		
Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris (AROP)	Administrateur		
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Sogec 2 SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration Administrateur-délégué		
Financière Protea SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration Administrateur-délégué		

Prof. Dr. Bernd Gottschalk

Fondateur et Président de AutoValue GmbH

BIOGRAPHIE

Titulaire d'un doctorat d'économie, Prof. Dr. Bernd Gottschalk a étudié l'économie à l'université de Hambourg et de Sarrebruck, puis à Stanford (Californie). Il a débuté sa carrière au sein du groupe Daimler Benz AG dans le domaine de la Finance, et devient Directeur d'usine avant d'être nommé Président Mercedes-Benz do Brasil.

En 1992, il est nommé, membre du Comité de Direction du groupe Daimler Benz AG, Responsable Monde de la Division Véhicules Utilitaires.

En 1997, Prof. Dr. Bernd Gottschalk est nommé Président de la Fédération de l'Industrie Automobile Allemande (VDA) et crée, en 2007, la société de conseil pour l'industrie automobile AutoValue GmbH, qu'il dirige depuis cette date.

Nationalité : Allemande

Adresse professionnelle :
AutoValue GmbH
Feldbergstraße 51
60325 Frankfurt-am-Main

Première nomination :
21/07/2023

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues au 31/12/2024 :
2 400

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
AutoValue GmbH (Allemagne)	Président		
Schaeffler AG (Allemagne)	Administrateur		
Benteler international AG (Autriche)	Administrateur		
Aeye Inc. (USA)	Administrateur Membre du Comité d'Audit Président du Comité de Nomination et de Gouvernance		

3.1.1.3 Évolution des mandats et fonctions du Conseil d'Administration

Évolutions en 2024

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR : M. GONZALVE BICH

L'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, de M. Gonzalve Bich en qualité d'administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur l'approbation des comptes 2023.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SEPT ADMINISTRATEURS : M. LAURENT BURELLE, M. LAURENT FAVRE, M. PAUL HENRY LEMARIÉ, M. GONZALVE BICH, MME ANNE-MARIE COUDERC, MME LUCIE MAUREL AUBERT ET M. ALEXANDRE MERIEUX

L'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a renouvelé pour une durée de trois ans, les mandats de M. Laurent Burelle, administrateur d'OPmobility SE depuis 1981, de M. Laurent Favre, administrateur d'OPmobility SE depuis 2020, de M. Paul Henry Lemarié, administrateur d'OPmobility SE depuis 1987, de M. Gonzalve Bich, administrateur d'OPmobility SE depuis 2023, de Mme Anne-Marie Couderc, administratrice d'OPmobility SE depuis 2010, de Mme Lucie Maurel Aubert, administratrice d'OPmobility SE depuis 2015 et de M. Alexandre Mérieux, administrateur d'OPmobility SE depuis 2018.

FIN DE MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS : BURELLE SA, REPRÉSENTÉE PAR MME ÉLIANE LEMARIÉ, MME MARTINA BUCHHAUSER, M. IRENEUSZ KAROLAK

Burelle SA, administratrice depuis 1987, représentée par Mme Éliane Lemarié depuis 2009, n'ayant pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat, l'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a pris acte de cette décision.

Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a pris acte de la démission de Mme Martina Buchhauser à compter du 24 avril 2024.

M. Ireneusz Karolak, administrateur représentant les salariés depuis 2019, ayant souhaité faire valoir ses droits à la retraite, a démissionné de son mandat au sein d'OPmobility SE le 20 juin 2024.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS : M. MARTIN KRIVAN

Le Comité Européen de Concertation du 20 juin 2024 d'OPmobility SE a procédé à la nomination de M. Martin Krivan en qualité d'administrateur représentant les salariés pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, M. Ireneusz Karolak, soit jusqu'en juin 2025.

Évolution de la composition du Conseil d'Administration et des Comités en 2025

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D' UN ADMINISTRATEUR : MME ÉLISABETH OURLIAC

Le mandat de Mme Élisabeth Ourliac arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

Sur recommandation du Comité des Nominations et de la RSE, il est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat d'administratrice de Mme Élisabeth Ourliac.

Mme Élisabeth Ourliac est administratrice d'OPmobility SE depuis décembre 2022. Elle est Présidente du Comité des Comptes depuis décembre 2024. Elle a débuté sa carrière professionnelle au sein d'un cabinet d'audit puis a intégré Airbus en 1983. Après avoir occupé plusieurs postes à responsabilités au sein de la Direction Financière, elle a été nommée Directrice de l'Audit en 2000 puis Directrice de l'Audit et du Risk Management jusqu'en 2007. En 2008, Élisabeth Ourliac a été nommée Directrice de la Business Strategy Avions commerciaux où elle a participé notamment à l'implantation sur le continent américain, de l'usine d'assemblage final d'Airbus. De 2016 à 2022, Élisabeth Ourliac a été Vice-Presidente Strategy d'Airbus.

Mme Élisabeth Ourliac exerce son mandat d'administratrice indépendante avec engagement et liberté de jugement. Elle apporte au Conseil son expertise financière reconnue, associée à une expérience internationale des affaires. Elle contribue activement, notamment en sa qualité de Présidente du Comité des Comptes, au développement d'un modèle d'affaires durable, fondé à la fois sur l'excellence économique et l'excellence environnementale et sociétale.

Sur les deux années de son mandat d'administratrice, l'assiduité de Mme Élisabeth Ourliac s'établit à 100 % pour les réunions du Conseil d'Administration et à 100 % pour le Comité des Comptes.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2025

Sous réserve de l'approbation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 24 avril 2025, à l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE sera composé de quatorze membres. Le taux d'indépendance sera de 42 % et le taux de féminisation de 50 %, les administrateurs représentant les salariés n'étant pas pris en compte pour le calcul de ces taux.

La composition des Comités du Conseil d'Administration serait la suivante :

- le Comité des Comptes est présidé par Mme Élisabeth Ourliac. Mme Lucie Maurel Aubert et M. Vincent Labruyère en sont membres ;
- le Comité des Rémunérations est présidé par M. Alexandre Mérieux. Mme Anne-Marie Couderc, Mme Amandine Chaffois, administratrice représentant les salariés, et M. Gonzalve Bich en sont membres ;
- le Comité des Nominations et de la RSE est présidé par Mme Lucie Maurel Aubert. Mme Anne-Marie Couderc et Mme Virginie Fauvel en sont membres.

	Age	Homme/ Femme	Administrateur indépendant	Comité des Comptes	Comité des Rémunérations	Comité des Nominations et de la RSE
Laurent Burelle	75	H				
Laurent Favre	53	H				
Félicie Burelle	45	F				
Gonzalve Bich	46	H	✓		●	
Amandine Chaffois	44	F			●	
Anne-Marie Couderc	75	F			●	●
Virginie Fauvel	50	F	✓			●
Martin Krivan	42	H				
Vincent Labruyère	74	H		●		
Paul Henry Lemarié	78	H				
Lucie Maurel Aubert	63	F	✓	●		★
Alexandre Mérieux	51	H	✓		★	
Cécile Moutet	52	F				
Élisabeth Ourliac	65	F	✓	★		

✓ *Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF*
● *Membre du Comité* ★ *Président du Comité*

3.1.1.4 Des administrateurs responsables

Dans le cadre de la loi et des droits et obligations des administrateurs définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration d'OPmobility SE et conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs et les censeurs sont soumis au respect des règles en vigueur en matière de situation de conflits d'intérêts et de déontologie boursière.

Déclarations sur la situation des mandataires sociaux

LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX

M. Laurent Burelle et M. Jean Burelle sont frères , M. Paul Henry Lemarié est beau-frère de M. Laurent Burelle et de M. Jean Burelle.

Mme Félicie Burelle est la fille de M. Laurent Burelle.

Mme Cécile Moutet est la fille de M. Jean Burelle.

Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux d'OPmobility SE.

ABSENCE DE CONDAMNATION OU D'INCRIMINATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- participé en tant que mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe de direction, d'administration ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les administrateurs sont tenus d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil d'Administration examine chaque année les situations de conflits d'intérêts potentiels et les conventions communiquées en application de l'article 6.2 du Règlement Intérieur.

Le Comité des Nominations et de la RSE procède à l'examen annuel du tableau de synthèse, établi par la Société, des flux financiers intervenus au cours de l'exercice entre OPmobility SE et les personnes intéressées au sens de la réglementation afin d'en rendre compte au Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales en l'application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. En cas de doute sur la qualification d'une convention, la vérification du respect du caractère courant et des conditions normales est effectué par le Comité afin, le cas échéant, que le Conseil mette en œuvre la procédure applicable aux conventions réglementées. Dans cette hypothèse, les personnes directement ou indirectement intéressées à cette convention ne participent pas à cette évaluation.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles spécifiques de prévention des conflits d'intérêts applicables aux administrateurs dans les termes suivants :

« 6.2 Obligation de loyauté, de non-concurrence et de révélation de conflit d'intérêts

L'administrateur s'engage à agir de bonne foi en toute circonstance et dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'engage à veiller à ce que les décisions du Conseil d'Administration ne tendent pas à favoriser une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Ce devoir de loyauté contraint l'administrateur à une obligation de non-concurrence. Pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du Conseil d'Administration s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la société OPmobility SE et des sociétés qu'elle contrôle.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil d'Administration,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
  - soit s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante,
  - soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
  - soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission. »

Sur la base des déclarations établies par chaque administrateur en application du règlement européen délégué n° 2019/980 complétant le règlement n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 », le Conseil d'Administration n'a identifié aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard d'OPmobility SE, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. En particulier, le Conseil d'Administration, sur la base des travaux du Comité des Nominations et de la RSE, a constaté qu'il n'existe aucune relation d'affaires de quelque nature que ce soit, entre le groupe OPmobility et l'un de ses administrateurs pouvant engendrer des conflits d'intérêts.

INFORMATION SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services prévoyant l'octroi d'avantages quelconques.

Déontologie boursière

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des règles applicables en matière de prévention des manquements d'initiés, en particulier les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur titres. Il veille à la mise à jour régulière de son Règlement Intérieur et de la Charte de déontologie boursière. La charte de déontologie boursière a ainsi été examinée par le Conseil d'administration le 19 février 2024, permettant de préciser certaines formulations pour rendre la charte plus explicite.

Sur la base des textes de loi, règlements et recommandations de place, la Charte de déontologue boursière d'OPmobility SE rappelle le cadre légal et réglementaire applicable aux informations privilégiées afin de permettre à chaque administrateur de disposer de la capacité à ne pas enfreindre ces règles.

Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du Groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières, ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un projet ou à une opération financière donnée.

Cette charte explicite les interdictions applicables en cas de détention d'une information privilégiée, notamment lorsqu'il s'agit de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres OPmobility en Bourse. Elle rappelle que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales.

Il est particulièrement demandé à tout administrateur qui a le statut d'initié permanent de ne pas effectuer d'opérations sur les titres

OPmobility pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration mentionne l'obligation pour tout membre du Conseil d'Administration et tout censeur d'OPmobility SE de respecter les termes de la Charte. Ces obligations sont périodiquement rappelées par la Société.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024, il a été remis à chaque administrateur et censeur le calendrier 2025 des fenêtres négatives en dehors desquelles ils peuvent intervenir sur les actions OPmobility.

Les obligations de confidentialité liées à la détention d'informations privilégiées sont également définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration d'OPmobility SE.

Par ailleurs, les administrateurs communiquent à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) chaque transaction réalisée par eux-mêmes ou par les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres OPmobility (voir Section 3.2.5 « Récapitulatif des opérations déclarées par les dirigeants mandataires sociaux et les mandataires sociaux durant l'exercice 2024 »).

3.1.1.5 Des administrateurs indépendants

Des administrateurs libres de jugement

Tous les administrateurs d'OPmobility SE disposent d'une information permanente et de moyens adaptés à l'exercice de leur mission. Chacun a un devoir de vigilance et participe, en toute indépendance, aux travaux, décisions du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études. Chaque administrateur est soumis au respect des règles en vigueur en matière de conflits d'intérêts.

Des administrateurs qualifiés d'indépendants au regard des critères définis par le Code AFEP-MEDEF

L'article 6.6 du Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration doit procéder chaque année à une évaluation de l'indépendance de chaque administrateur au regard des critères du Code AFEP-MEDEF auquel il se réfère, à savoir :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son Groupe ;
- ou, pour lequel la Société ou son Groupe, représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux Comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée du mandat supérieure à douze ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date d'anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et de la RSE, a examiné l'indépendance des administrateurs au 31 décembre 2024. Sur proposition de ce Comité, le Conseil a considéré, conformément au Code AFEP-MDEF auquel la Société se réfère, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'« il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Au 31 décembre 2024, outre M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle, dirigeants mandataires sociaux exécutifs, il est précisé que les administrateurs suivants ne peuvent être considérés comme indépendants :

- M. Laurent Burelle, M. Paul Henry Lemarié et Mme Cécile Moutet, ont des liens de parenté avec au moins l'un des dirigeants mandataires sociaux ;
- M. Vincent Labruyère et Mme Anne-Marie Couderc, en raison de l'ancienneté de leur qualité d'administrateur d'OPmobility SE qui s'élève respectivement à 22 ans et 14 ans ;
- Mme Amandine Chaffois et M. Martin Krivan, administrateurs représentant les salariés, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-6 et suivants du Code de commerce.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE DU CODE AFEP-MEDEF

	Salarié/ mandataire social au cours des cinq années précédentes	Mandats croisés	Relations d'affaires significatives	Lien familial	Commissaire aux Comptes	Durée du mandat supérieur à 12 ans	Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	Statut de l'actionnaire important
Administrateurs indépendants								
Gonzalve Bich	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (1 an)	✓	✓
Virginie Fauvel	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (2 ans)	✓	✓
Lucie Maurel Aubert	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (9 ans)	✓	✓
Alexandre Mérieux	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (6 ans)	✓	✓
Élisabeth Ourliac	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (2 ans)	✓	✓
Administrateurs non indépendants								
Laurent Burelle	✘	✘	✓	✘	✓	✘ (43 ans)	✘	✓
Félicie Burelle	✘	✘	✓	✘	✓	✓ (7 ans)	✓	✓
Anne-Marie Couderc	✓	✓	✓	✓	✓	✘ (14 ans)	✓	✓
Laurent Favre	✘	✓	✓	✓	✓	✓ (5 ans)	✓	✓
Vincent Labruyère	✓	✓	✓	✓	✓	✘ (22 ans)	✓	✓
Paul Henry Lemarié	✘	✓	✓	✘	✓	✘ (37 ans)	✓	✓
Cécile Moutet	✓	✓	✓	✘	✓	✓ (7 ans)	✓	✓
Administrateurs salariés								
Amandine Chaffois	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Martin Krivan	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

✓ *Critère d'indépendance satisfait.* ✘ *Critère d'indépendance non satisfait.*

Au 31 décembre 2024, cinq administrateurs sur douze (hors administrateurs représentant les salariés) sont considérés comme indépendants :

- M. Gonzalve Bich
- Mme Virginie Fauvel
- Mme Lucie Maurel Aubert
- M. Alexandre Mérieux
- Mme Élisabeth Ourliac

Il en résulte un pourcentage d'administrateurs indépendants de 42 % conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF recommandant, pour les sociétés cotées contrôlées, un seuil minimum d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants, le nombre d'administrateurs représentant les salariés n'étant pas comptabilisé pour établir le pourcentage d'administrateurs indépendants.

3.1.1.6 Situation de cumul des mandats des administrateurs

Le nombre de mandats détenus dans des sociétés extérieures au Groupe exercés par les administrateurs, y compris étrangères, a été apprécié, au 19 février 2025, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lequel « *un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères [...]. Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères* ».

SYNTHÈSE EN MATIÈRE DE CUMUL DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 19 février 2025	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe OPmobility	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Laurent Burelle	1	✓
Laurent Favre	1	✓
Félicie Burelle	2	✓
Gonzalve Bich	1	✓
Anne-Marie Couderc	1	✓
Virginie Fauvel	1	✓
Vincent Labruyère	0	✓
Paul Henry Lemarié	1	✓
Lucie Maurel Aubert	0	✓
Alexandre Mérieux	1	✓
Cécile Moutet	0	✓
Élisabeth Ourliac	0	✓
Amandine Chaffois	0	✓
Martin Krivan	0	✓

3.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.2.1 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2024. Une réunion a été organisée, le 11 décembre 2024, sur le site d'Alphatech, centre de recherche et d'innovation situé en France, à Venette, afin de présenter aux membres du Conseil d'Administration les innovations et produits de différents segments du Groupe.

Trois comités préparent les débats et les délibérations du Conseil, huit réunions ont été organisées en 2024 :

- 3 réunions du Comité des Comptes,
- 3 réunions du Comité des Nominations et de la RSE et
- 3 réunions du Comité des Rémunérations.

Les administrateurs peuvent proposer à l'ordre du jour des travaux du Conseil et de ses Comités tout sujet utile à la bonne gouvernance. Les administrateurs d'OPmobility SE sont régulièrement informés de l'ensemble des activités de la Société et de ses performances.

Les débats au sein du Conseil, menés par son Président, se font de manière transparente et approfondie.

Fréquence, durée et participation aux réunions

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est défini par l'article 12 des statuts et ses modalités d'organisation figurent à l'article 3 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, conformément au Règlement Intérieur, au moins quatre fois par an. Les réunions du Conseil peuvent être tenues par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective dans les conditions et selon les modalités prévues au Règlement Intérieur.

Conformément à l'article 11 des statuts, tout administrateur doit être propriétaire d'au moins 900 actions de la Société, à acquérir lors des périodes ouvertes. Cette obligation ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées depuis 2020. M. Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration, M. Laurent Favre est Directeur Général et Mme Félicie Burelle est Directrice Générale Déléguée.

La Secrétaire du Conseil assure le secrétariat du Conseil et l'établissement des procès-verbaux de ses séances.

EXECUTIVE SESSIONS

Les administrateurs se réunissent au moins une fois par an, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, pour procéder à un tour d'horizon du fonctionnement de la gouvernance et à l'évaluation des performances du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée. La Présidente du Comité des Nominations et de la RSE préside cette réunion. Elle informe les membres du Conseil d'Administration de la tenue de ces réunions et de leurs principales conclusions. Une *executive session* s'est tenue le 25 octobre 2024.

ASSIDUITÉ

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration requièrent un investissement et une disponibilité importants des administrateurs. En 2024, le taux d'assiduité aux séances du Conseil a été en moyenne de 94%. Le taux individuel aux réunions du Conseil et des Comités est précisé ci-après. La répartition de la rémunération attribuée aux administrateurs, établie selon l'assiduité de chacun d'entre eux aux réunions du Conseil et des différents Comités, est détaillée dans la section 3.2.1 « Rémunération 2024 des mandataires sociaux » du présent rapport.

ASSIDUITÉ INDIVIDUELLE DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS EN 2024 AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

	Conseil d'Administration		Comité des Comptes		Comité des Rémunérations		Comité des Nominations et de la RSE	
Administrateurs	**Nombre de séances**	**Taux de présence**	**Nombre de séances**	**Taux de présence**	**Nombre de séances**	**Taux de présence**	**Nombre de séances**	**Taux de présence**
Laurent Burelle	4/4	100 %	–	–	–	–	–	–
Laurent Favre	4/4	100 %	–	–	–	–	–	–
Félicie Burelle	4/4	100 %	–	–	–	–	–	–
Gonzalve Bich	3/4	75 %	–	–	–	–	–	–
Martina Buchhauser(1)	1/1	100 %	–	–	–	–	–	–
Amandine Chaffois	4/4	100 %	–	–	3/3	100 %	–	–
Anne-Marie Couderc	4/4	100 %	–	–	3/3	100 %	3/3	100 %
Virginie Fauvel	4/4	100 %	–	–	–	-	3/3	100 %
Ireneusz Karolak(2)	1/1	100 %	–	–	–	-	–	–
Martin Krivan(3)	2/2	100 %						
Vincent Labruyère	4/4	100 %	3/3	100 %	–	–	–	–
Paul Henry Lemarié	4/4	100 %	–	–	–	–	–	–
Éliane Lemarié, représentante permanente de Burelle SA(1)	1/1	100 %	–	–	–	–	1/1	100 %
Lucie Maurel Aubert	4/4	100 %	3/3	100 %	–	–	3/3	100 %
Alexandre Mérieux	3/4	75 %	–	–	3/3	100 %	–	–
Cécile Moutet	3/4	75 %	–	–	–	–	–	–
Élisabeth Ourliac	4/4	100 %	3/3	100 %	–	–	–	–
Censeurs								
Jean Burelle	3/4	75 %	–	–	–	–	–	–
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	4/4	100 %	–	–			–	–
TAUX D'ASSIDUITÉ GLOBAL		**94 %**		**100 %**		**100 %**		**100 %**

(1) Administratrice jusqu'au 24 avril 2024
(2) Administrateur salarié jusqu'au 20 juin 2024
(3) Administrateur salarié depuis le 20 juin 2024

Les modalités d'exercice de la Direction Générale

OPmobility SE dispose d'un mode de gouvernement d'entreprise adapté à ses spécificités et qui s'inscrit dans une démarche constante de progrès. Les modalités d'exercice de la Direction Générale d'OPmobility SE ont toujours été décidées dans le meilleur intérêt de la Société et avec le souci constant de permettre au mode de gouvernement d'entreprise choisi, d'optimiser les performances économiques et financières du Groupe et de créer les conditions les plus favorables à son développement à long terme.

Lors de sa séance du 24 septembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette dissociation des fonctions a pris effet le 1er janvier 2020. Depuis cette date, Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration, Laurent Favre est Directeur Général et Félicie Burelle est Directrice Générale Déléguée.

L'organisation de la Direction Générale garantit la pérennité de la performance et des engagements du Groupe, ainsi que la qualité de sa gouvernance.

M. Laurent Burelle fait bénéficier à la fois le Conseil d'Administration et la Direction Générale de son expérience réussie et reconnue des deux fonctions. Le Conseil peut compter sur son expertise des sujets de gouvernance pour faire face aux attentes des parties prenantes.

Rôle du Président du Conseil d'Administration

M. Laurent Burelle, en qualité de Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer les dispositions du Règlement Intérieur. A ce titre, le Président :

- convoque les réunions du Conseil en fonction d'un calendrier des réunions communiqué aux administrateurs et décide de l'opportunité de convoquer le Conseil à tout autre moment si besoin ;
- prépare l'ordre du jour, supervise la constitution du dossier du Conseil et veille à l'exhaustivité des informations qui y sont contenues ;
- veille à ce que certains sujets soient débattus par les Comités en préparation des réunions du Conseil et s'assure de leur force de proposition vis-à-vis du Conseil ;
- anime et dirige les débats du Conseil ;
- veille au respect par les administrateurs des stipulations du Règlement Intérieur du Conseil ;
- prépare et organise, en liaison avec le Comité des Nominations et de la RSE, les travaux périodiques d'évaluation du Conseil ;
- veille à la bonne organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires qu'il préside.

Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil. Il s'assure que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et accorde à chacun des points inscrits à l'ordre du jour, un temps proportionné à l'enjeu qu'il représente pour la Société. Les administrateurs veillent collectivement à respecter un bon équilibre du temps de parole de chacun. Le Président s'attache notamment à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée.

Le Président du Conseil prend soin de développer et d'entretenir une relation de confiance entre le Conseil et la Direction Générale afin de garantir la permanence et la continuité de la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil.

Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités auxquels il peut assister et soumettre des questions pour avis, et à l'application des principes de bonne gouvernance. Il veille notamment à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président veille à la bonne organisation des Assemblées Générales qu'il préside, répond aux questions des actionnaires et plus généralement, veille aux bonnes relations avec ceux-ci.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé par le Directeur Général ou par la Directrice Générale Déléguée, eux-mêmes administrateurs, ou, en leur absence, par un autre administrateur choisi par le Conseil en début de séance.

Relations entre le Président du Conseil d'Administration et la Direction Générale

Tenant compte de l'expérience et de l'expertise de M. Laurent Burelle ainsi que de sa connaissance approfondie du Groupe et du marché de l'industrie automobile, le Président agit en étroite collaboration avec le Directeur Général qui assure, avec l'appui de la Directrice Générale Déléguée, la direction et la gestion opérationnelle de la Société. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé d'étendre les missions confiées au Président. Lors de sa réunion du 11 décembre 2024, sur recommandation du Comité des Nominations et de la RSE, le Conseil d'Administration a défini l'organisation des relations entre le Président et la Direction Générale de la manière suivante pour l'année 2025, confirmant ainsi les décisions prises antérieurement. Le Président du Conseil d'Administration valide :

- le budget annuel et le plan stratégique à cinq ans, après avoir été informé régulièrement par le Directeur Général de l'évolution de son élaboration ;
- les projets de cessions et acquisitions d'une valeur supérieure à cinquante millions d'euros ou d'un périmètre de chiffre d'affaires supérieur à cent millions d'euros ;
- les mouvements au sein du Comité de Direction ;
- les levées ou annulations de crédits et conventions bancaires ;
- les évolutions stratégiques relevant de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Il assume également, en étroite collaboration avec le Directeur Général, les relations bancaires avec les Directions Générales des établissements bancaires et les choix fiscaux du groupe OPmobility et ses filiales.

Le Président du Conseil d'Administration se coordonne avec le Directeur Général qui assure la direction et la gestion opérationnelle du Groupe. Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Président peut être consulté par le Directeur Général sur tout sujet relevant de la conduite de l'entreprise.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs de la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les investissements et désinvestissements.

Le Président du Conseil d'Administration veille au respect des valeurs du groupe OPmobility et de sa culture.

Le Conseil d'Administration considère que cette organisation garantit la pérennité de la performance, des valeurs et des engagements du Groupe ainsi que la qualité de sa gouvernance.

Relations entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale

La Direction Générale communique en toute transparence avec les administrateurs et les tient régulièrement informés de la gestion de la Société et de ses performances.

Le Conseil dispose de moyens lui permettant de traiter en toute liberté des questions qui le concernent, notamment les orientations stratégiques de l'entreprise, de veiller et d'assurer le suivi et leur mise en œuvre et d'en contrôler la bonne gestion.

Le Président du Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs de la vie du Groupe. Il informe en tant que de besoin les membres du Conseil entre deux séances. Le Président du Conseil d'Administration est seul habilité à s'exprimer au nom du Conseil. Il conduit les travaux du Conseil afin d'obtenir le soutien et l'adhésion des administrateurs aux actions du Directeur Général et d'assurer, en toute confiance et sérénité, le développement de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration peut se réunir à tout moment en fonction de l'actualité.

DROITS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que ses membres sont soumis à des obligations telles que :

- agir dans l'intérêt social ;
- faire part au Président du Conseil et au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait ;
- exercer ses fonctions dans le respect des dispositions légales applicables, notamment celles qui sont relatives aux limitations du nombre de mandats, et être assidu aux réunions du Conseil et des Comités ;
- s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets à l'ordre du jour ;
- se considérer astreint à un véritable secret professionnel et être tenu à une obligation de loyauté ;
- se conformer à la Charte de déontologie boursière de la Société, notamment en matière d'opérations sur titres ;
- communiquer sans délai au Président du Conseil d'Administration toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés ou qui a été conclue par personne interposée.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président du Conseil d'Administration fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. En outre, le Président du Conseil d'Administration communique de manière permanente aux membres du Conseil toute information significative concernant la Société. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. À cet effet, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe dès lors que le Président du Conseil d'Administration en a été préalablement informé.

À la demande du Président du Conseil d'Administration ou d'un administrateur, un Directeur opérationnel peut être invité à toute séance du Conseil consacrée aux perspectives et stratégies de son domaine d'activité.

Une plateforme digitale est mise à disposition des administrateurs afin qu'ils exercent leurs missions. Cet outil est accessible via une application sur tablette remise par la Société à tous les membres du Conseil d'Administration et permet notamment la mise à disposition sécurisée des documents relatifs aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités.

3.1.2.2 Évaluation du mode d'organisation et du fonctionnement du Conseil d'Administration

- **Processus annuel** d'évaluation du Conseil d'Administration dans le cadre du code AFEP-MEDEF, auquel la Société se réfère, et des recommandations de place telle que celles de l'AMF.

  Le Conseil d'Administration procède également, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une **évaluation formalisée** de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée sous la direction du Président du Comité des Nominations et de la RSE assisté ou non d'un consultant extérieur.

  En 2024 une nouvelle évaluation formalisée a été organisée avec l'aide d'un consultant extérieur indépendant sous la direction de la Présidente du Comité des Nominations. Elle a été réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé, auquel l'ensemble des administrateurs a répondu.
- **Objectifs principaux :**
  - vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil, mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil ;
  - formuler des suggestions d'amélioration ;
  - améliorer l'efficacité du Conseil d'Administration.
- **Support et procédure :**
  - direction du processus d'évaluation assurée par la Présidente du Comité des Nominations et de la RSE ;
  - rappel des principes énoncés par le Code AFEP-MEDEF et les attentes de place afin que chaque administrateur s'interroge sur le bon fonctionnement du Conseil et sur sa contribution personnelle aux travaux et aux décisions de celui-ci ;
  - questionnaire préparé avec le concours d'un consultant extérieur et revu chaque année ;
  - entretiens individuels annuels entre les administrateurs et la Secrétaire du Conseil ;
  - restitution des réponses réalisée lors de la réunion du Comité des Nominations et de la RSE, suivie d'un débat entre administrateurs et de prises de décisions pour 2025.

- **Thèmes principaux de l'évaluation :**
  - la composition du Conseil d'Administration, son organisation et son fonctionnement ;
  - la qualité et la pertinence de l'information communiquée et des ordres du jour ;
  - l'engagement du Conseil d'Administration dans la définition de la stratégie du Groupe ;
  - l'activité des Comités, notamment la procédure d'évaluation des conventions courantes, l'analyse de l'indépendance des administrateurs et des éventuels conflits d'intérêts ;
  - les principaux sujets de gouvernance.

Concernant **la composition du Conseil**, les administrateurs estiment que celle-ci est satisfaisante et équilibrée. La diversité en termes de profils, d'âge, de genre et d'experience permet de débattre activement avec la Direction Générale des enjeux stratégiques auxquels le Groupe est confronté et de prendre des décisions en toute indépendance. Le nombre d'administrateurs indépendants est bien adapté compte tenu de leur profil et de la structure de l'actionnariat. Les compétences attendues sont bien représentées au regard des besoins définis par le Conseil, tout particulièrement l'expérience des administrateurs dans des sociétés internationales. La **composition des Comités** est également jugée appropriée avec des administrateurs compétents au sein de chacun d'eux.

Concernant **l'organisation des débats au sein du Conseil**, il a été souligné que chaque administrateur joue pleinement son rôle en questionnant la Direction Générale. Les débats sont ouverts, les administrateurs s'expriment dans un climat de confiance positif. Le Président du Conseil d'Administration favorise les échanges et la qualité des débats. La Direction Générale communique en toute transparence et répond avec précision à toutes les interrogations.

Les administrateurs ont estimé que **les ordres du jour du Conseil d'Administration** sont adaptés à la conjoncture et couvrent tous les sujets. La présentation approfondie du chiffre d'affaires, du marché de l'automobile, des nouvelles technologies, permettent aux administrateurs d'être immergés dans le business opérationnel du groupe OPmobility.

La **fréquence et la durée des réunions** a été jugée suffisante, le temps réservé aux débats tout à fait satisfaisant.

Les administrateurs ont souligné la **qualité de l'information**, complète et détaillée, qui leur est communiquée avant chaque réunion du Conseil et des Comités et qui favorise la qualité des débats. La plateforme digitale est bien utilisée. Les thèmes traités en 2024 ont été très riches et alignés avec les problématique du Groupe. Les présentations des managersont permis une bonne compréhension des enjeux. L'information sur l'évlution du marché et de l'environnement concurrentiel a été de bonne qualité. Les adminsitrateurs ont également noté un bon niveau d'information sur les principaux enjeux stratégiques dont ceux liés à la RSE. Concernant **les acquisitions et restructurations**, les administrateurs sont satisfaits de la façon dont les débats sont présentés et débattus en Conseil. Ils sont en ligne avec la stratégie du Groupe. La Direction Générale est à l'écoute des avis des administrateurs.

Les administrateurs estiment par ailleurs, que l'attention portée aux situations de **conflits d'intérêts** est bien gérée par les règles en vigueur. La confidentialité des débats est bien respectée.

Le rythme actuel d'un ***executive session*** par an est jugé approprié.

La dynamique du Conseil est tout à fait satisfaisante avec une excellente interaction entre les différents administrateurs. En ce qui concerne **les questions de gouvernance**, la modalité d'exercice de la Direction Générale, notamment la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général fonctionne de façon très satisfaisante, notamment la complémentarité du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général est appréciée. Par ailleurs, en ce qui concerne de manière individuelle **le Président du Conseil, le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée,** la transparence du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée, leur compétence et leur connaissance des dossiers ont été soulignés, l'animation des débats par le Président du Conseil d'Administration et le mode de fonctionnement avec la Direction Générale ont été particulièrement soulignés. L'équilibre des pouvoirs est bien assuré. Les administrateurs n'estiment pas nécessaire la nomination d'un **administrateur référent** compte tenu de la composition et du fonctionnement du Conseil. Cette nomination aurait un intérêt limité, les administrateurs souhaitant conserver une relation directe avec le Président et avec la Direction Générale.

Le **collège de Censeurs** a également fait l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration. L'expertise des censeurs, notamment en termes de connaissance du Groupe et du contexte international dans lequel il évolue, exercée au sein du collège en vue de protéger les intérêts de la Société et du Groupe ont été appréciés. Sans pouvoir prendre part au vote des décisions, leur liberté de parole et de jugement contribue à enrichir les débats au sein du Conseil.

Concernant **les travaux des Comités**, leur fonctionnement est satisfaisant, les dossiers sont bien construits. Les administrateurs, membres de ces Comités, estiment que les sujets sont traités en Comité de façon sérieuse et solide. Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions en toute confiance sur la base des recommandations des Comités.

Le **Comité des Comptes** remplit exactement ses missions, avec des travaux qui s'appuient sur les informations détaillées communiquées par le management de l'entreprise. L'équilibre entre les sujets de compliance et de business est particulièrement apprécié. Les sujets RSE et le suivi des données extra-financières sont bien traités. une attention particulière a été porté aux problématiques de risques. Le suivi des acquisitions et l'intégration des sociétés acquises traités en Comité des Comptes a été très apprécié.

Le **Comité des Rémunérations** est bien préparé, les travaux sont bien anticipés. L'alignement des rémunérations avec les objectifs stratégiques poursuivis est vérifié. L'inclusion de critères quantifiables liés aux objectifs climat de l'entreprise, notamment à la stratégie de neutralité carbone, fait l'objet d'une attention particulière de la part du Comité (voir paragraphe 3.1.4).

La qualité des travaux du **Comité des Nominations et de la RSE** est soulignée. Les questions RSE sont à présent largement traitées et englobent notamment la stratégie Climat et de neutralité carbone de l'entreprise, l'examen de la CSRD, la politique Santé et Sécurité du Groupe, la mixité au sein des instances dirigeantes pour laquelle OPmobility est régulièrement distinguée en raison de son fort engagement, la diversité au sein du Groupe.

En outre, les **points d'amélioration** identifiés par le Conseil d'Administration concernent la composition du Conseil d'Administration pour maintenir et renforcer le niveau et la diversité de compétences, en particulier sur les sujets de durabilité ainsi que l'expérience internationale. Les réflexions sur l'évolution du marché, les progrès de la technologie et leur impact sur l'industrie automobile pourraient faire l'objet d'une réunion dédiée. Les interventions des membres de la Direction Générale méritent d'être développées.

3.1.2.3 Les attributions et pouvoirs du Conseil d'Administration

Les attributions du Conseil

En vertu des dispositions légales et réglementaires et de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux. Il exerce également les pouvoirs suivants :

Stratégie	• examine, au moins une fois par an, la stratégie industrielle et la stratégie financière du Groupe • détermine la stratégie, le modèle de développement et les perspectives à long terme, veille à ce que les actionnaires et investisseurs reçoivent une information pertinente, équilibrée et pédagogique sur la stratégie incluant la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour l'entreprise
RSE	• promeut la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités • veille au respect des orientations stratégiques climatiques et à l'atteinte des objectifs inscrits dans un calendrier précis
Gouvernance	• choisit le mode d'exercice de la Direction Générale
Nominations et Rémunérations	• nomme les dirigeants mandataires sociaux et fixe leur rémunération • examine, au moins une fois par an, la politique d'égalité professionnelle et salariale

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme.

Le Conseil veille à ce que les actionnaires reçoivent une information pertinente et pédagogique sur la stratégie, le modèle de développement, la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour la Société ainsi que sur ses perspectives à long terme.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière de la Société, ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Dans ce cadre, le Conseil cherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi et les règlements, assure les conditions d'un bon gouvernement d'entreprise.

Les travaux du Conseil d'Administration s'appuient sur son Règlement Intérieur, lequel a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le Conseil se réfère.

Les pouvoirs du Conseil d'Administration

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration repose principalement sur sa composition cohérente ainsi que sur les qualités de ses administrateurs. La diversité et la complémentarité des expériences et des expertises des administrateurs (entrepreneuriales, internationales, financières, industrielles, numériques, etc.) permettent une compréhension rapide et approfondie des enjeux de développement du groupe OPmobility.

L'équilibre entre les administrateurs disposant d'une mémoire historique et ceux plus récemment nommés permet de conjuguer une vision nouvelle avec la cohérence des décisions sur le long terme.

La Direction Générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit des limitations de ses pouvoirs pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont notamment soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Ainsi, le Conseil d'Administration doit approuver les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes sa structure financière ou son périmètre d'activités. Ces opérations sont définies au point 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

« 5. Les pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil qui porte le titre de Président-Directeur-Général, soit par une autre personne physique portant le titre de Directeur Général.

Que cette fonction soit assumée par un Président-Directeur-Général ou par un Directeur Général, celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil.

Le Directeur Général exerce en outre ces prérogatives dans le cadre défini, le cas échéant, en application de l'article 4 du Règlement Intérieur.

La Direction Générale soumet au Conseil d'Administration au-moins une fois par an, les prévisions de compte de résultat, d'investissements, d'évolution de l'endettement et du besoin en fonds de roulement ainsi que les opérations significatives, le projet de rapport de gestion, les états financiers et le rapport relatif à la composition du Conseil d'Administration et aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que l'état des lignes de crédit bancaire à la disposition de l'entreprise.

Les membres du Conseil d'Administration sont également informés de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la société.

Sont soumises à une approbation préalable du Conseil d'Administration, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de la Société ou du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes sa structure financière ou son périmètre d'activité ou de consolidation, telles que :

- les opérations d'acquisition, de fusion, de cession, de prises de participations et de retraits susceptibles de modifier sensiblement la structure financière ;
- les investissements globaux ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- ainsi que la validation du budget d'OPmobility SE.

L'appréciation du caractère significatif d'une opération est faite, sous sa responsabilité, par le Conseil d'Administration.

La Direction Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'est envisagée une cession, en une ou plusieurs opérations, portant sur la moitié au moins des actifs de la société sur les deux derniers exercices, le Conseil d'Administration doit, préalablement à la réalisation de cette cession, présenter à l'Assemblée Générale un rapport sur le contexte et le déroulement des opérations. Cette présentation est suivie d'un vote consultatif des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale ordinaire. Si l'Assemblée émet un avis négatif, le Conseil d'Administration doit se réunir dans les meilleurs délais et publier immédiatement sur le site internet de la société un communiqué sur les suites qu'il entend donner à l'opération. »

Le Conseil autorise chaque année la Direction Générale à délivrer des cautions, avals et garanties et à émettre des emprunts obligataires pour des montants dont le Conseil détermine la somme totale.

3.1.3 L'activité du Conseil d'Administration

4 réunions du conseil d'administration
dont 1 exectutive session

50 % de femmes

50 % d'hommes

94 % de présence

42 % d'indépendants

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises. Le taux d'assiduité aux séances du Conseil a été de 94 %. Le taux d'assiduité aux réunions des Comités du Conseil d'Administration a été de 100 %. Le taux individuel moyen aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités pour l'année 2024 est mentionné, pour chaque administrateur, à la Section 3.1.2.1.

L'ordre du jour du Conseil d'Administration est établi par le Président du Conseil d'Administration en concertation avec le Directeur Général.

Le Conseil est systématiquement informé des travaux des différents Comités par leur Président et prend ses décisions sur la base de leurs recommandations.

En 2024, l'activité du Conseil s'est essentiellement concentrée sur les sujets suivants :

Orientations stratégiques du Groupe et suivi de ses activités

- mise en œuvre opérationnelle des nouvelles orientations stratégiques ;
- la stratégie de développement de la mobilité hydrogène et du business group H_2-Power ;
- les perspectives stratégiques du business group C-Power ;
- présentation de l'évolution de l'organisation du Groupe, la nouvelle dénomination sociale ainsi que la nouvelle marque ;
- la recherche et l'innovation ;
- l'impact sur les activités du Groupe de l'évolution des textes législatifs et réglementaires en matière environnementale ;
- le passage en revue des différentes questions relatives aux activités industrielles du Groupe ;
- l'impact de l'augmentation des coûts de production, notamment des coûts de l'énergie.

Investissements et ventes d'actifs

- le suivi des acquisitions, leur intégration au sein du Groupe, les synergies développées, la réalisation du *business plan* et la création de valeur pour le groupe OPmobility ;
- les autres investissements notamment dans le business group Exterior & Lighting et dans les opérations ;
- les points d'étapes sur les projets en cours.

Finance, audit et risques

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, la proposition d'affectation du résultat et les projets de communiqués de presse ;
- l'arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- l'arrêté du budget 2025 et du plan d'affaires à moyen terme ;
- l'analyse de la revue annuelle des risques du Groupe, l'évaluation du contrôle interne ainsi que des opérations mises en place pour lutter contre les cyber-attaques et risques associés ;
- le renouvellement des autorisations annuelles consenties à la Direction Générale d'émettre des emprunts obligataires et de délivrer des cautions, avals et garanties ;
- l'analyse des études financières et notes d'analystes ;

- l'état des dépréciations d'actifs réalisées en 2024 ;
- la distribution d'un acompte sur dividendes ;
- l'analyse des conventions courantes conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice ;
- l'analyse des conventions réglementées conclues et autorisées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, ou dont l'exécution n'a pas encore eu lieu au moment de l'examen ;
- le reclassement ou déclassement de toute convention avec des parties liées en convention réglementée ou en convention courante, selon le cas, et ce au vu des critères de qualification définis par la loi, la jurisprudence et les organisations professionnelles et utilisés par le Groupe.

Gouvernance, nominations et rémunérations

- la bonne conduite de la gouvernance du Groupe ;
- l'évaluation par le Conseil, de son propre fonctionnement ainsi que de son évolution (hors la présence des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs appartenant au groupe familial) ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2024, en particulier celles du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de la Directrice Générale déléguée ;
- Fixation de la rémunération 2023 des mandataires sociaux et évaluation de la performance du Directeur Général et de la Directrice Générale déléguée ;
- Adoption des plans d'attribution d'actions de performance du 25 avril 2024 et du 22 juillet 2024 ;
- Information sur la politique des Ressources Humaines du Groupe dont la politique de rémunération, la politique de diversité et de mixité, l'égalité professionnelle Femmes/Hommes, l'attractivité d'OPmobility et la rétention des talents ;
- Fixation des objectifs de mixité au sein des postes stratégiques ;
- la préparation de l'Assemblée Générale Mixte ;
- la compétence et l'indépendance des administrateurs en exercice ;
- le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
- le renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
- le renouvellement et la nomination des membres des Comités spécialisés.

Responsabilité Sociale d'Entreprise

- le suivi régulier des objectifs RSE à horizon 2050 : zéro émission nette et stratégie climatique ;
- examen de l'adéquation des projets d'investissements avec chacun des critères RSE du Groupe prenant en considération les enjeux sociaux, éthiques et climatiques ;
- examen du Plan de Vigilance établi par les directions opérationnelles ;
- la présentation du reporting mis en place par la Société dans le cadre des obligations de déclarations CSRD ;
- la politique de diversité et de mixité déployée dans le Groupe ;
- la politique professionnelle et salariale ;
- bilan annuel « santé et sécurité » au travail.

3.1.4 L'activité des Comités du Conseil d'Administration

Les débats et les décisions du Conseil d'Administration sont facilités par les travaux de ses comités spécialisés, qui lui rendent compte après chacune de leurs réunions. Les missions de chaque comité sont détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Les comités du Conseil d'Administration ont pour mission d'étudier toutes questions relatives à la Société que le Conseil ou son Président soumet pour avis à leur examen, de préparer les travaux et décisions du Conseil relativement à ces sujets ou projets et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. Les comités accomplissent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Administration, et dans le domaine qui leur est propre. Les comités n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président et après avis du Comité des Nominations et de la RSE, désigne les membres composant les Comités ainsi que leur Président, en tenant compte des compétences et de l'expérience des administrateurs.

Pour l'accomplissement de leurs travaux, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration, les comités peuvent entendre toute personne responsable au sein du Groupe et/ou solliciter des études techniques sur des sujets relevant de leurs compétences, aux frais de la Société. En cas de recours par les comités aux services de conseils externes, les comités doivent veiller à l'objectivité du Conseil concerné.

Trois comités assistent le Conseil d'Administration : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et de la RSE et le Comité des Rémunérations. Les secrétariats des Comités du Conseil sont assurés par la Secrétaire Générale.

Le Comité des Comptes

Présidente : **Madame Élisabeth Ourliac**

*Le Comité des Comptes est composé de trois membres : **Élisabeth Ourliac**, **Lucie Maurel Aubert** et **Vincent Labruyère**.*

3
réunions

2
femmes

1
homme

100 %
de participation

67 %
d'indépendants

Le Comité des Comptes s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 100 %. Les Commissaires aux Comptes ont assisté à toutes les séances, de même que la Direction Financière du Groupe. Le directeur de l'audit et des risques a participé à une réunion.

Les principales missions

Les principales missions du Comité des Comptes sont :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- l'examen des plans d'audit et du programme d'intervention des Commissaires aux Comptes, des résultats de leurs vérifications ;
- le suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion de risques et de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes ;
- le suivi des principales expositions et sensibilités aux risques du Groupe ;
- le suivi et approbation du programme de conformité Groupe ;
- le rôle d'alerte du Président du Conseil en cas de détection d'un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate ;
- l'examen du programme et des objectifs de la Direction de l'Audit Interne, ainsi que des méthodes et procédures des systèmes de contrôle interne utilisées ;
- l'examen du périmètre de consolidation et des raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient pas incluses ;
- l'examen des principales options comptables retenues, les engagements hors bilan significatifs ainsi que la situation financière et la situation de trésorerie ;
- l'examen de tout projet de changement de référentiel comptable ou de modification de méthodes comptables ;
- l'examen des sujets susceptibles d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe.

Les principales activités en 2024

Les activités du Comité des Comptes se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- arrêté des comptes sociaux et consolidés 2023 ;
- examen des comptes semestriels consolidés et sociaux au 30 juin 2024 ;
- examen des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés ;
- examen du plan d'audit 2024 des Commissaires aux Comptes et des résultats des vérifications effectuées, de leurs recommandations ainsi que des suites à donner dans le cadre du contrôle légal des comptes ;
- estimations et prévisions de clôture 2024 ;
- examen du plan d'audit et des résultats des vérifications effectuées, de leurs recommandations ainsi que des suites données dans le cadre du contrôle légal des comptes ;
- mise en œuvre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- examen des méthodes utilisées et du résultat des tests de dépréciations d'actifs réalisés en 2024 ;
- examen des audits effectués, notamment en matière d'informations sociales, environnementales et sociétales ;
- suivi de l'activité de l'audit interne incluant les engagements RSE ;
- revue des informations de durabilité 2024 et examen du rapport des auditeurs de durabilité ;
- étude et validation de la cartographie des risques et des plans d'actions associés, notamment les risques environnementaux et informatiques, incluant le risque prioritaire des cyber-attaques ainsi que le risque lié aux obligations relatives à la CSRD, point d'attention au risque « anti-corruption » et examen du dispositif mis en place pour lutter contre la fraude et la corruption, qui a été examiné à plusieurs reprises ;
- examen du dispositif de sécurité des systèmes d'information déployé au sein du Groupe ;
- intégration des sociétés constituées en 2023 ;
- suivi du business plan des principales acquisitions, du goodwill et impairment ;
- examen des engagements hors bilan significatifs ;
- examen du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- information sur les risques juridiques et les éventuels contentieux et faits majeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du groupe OPmobility.

Le Comité des Rémunérations

Président : **Monsieur Alexandre Mérieux**

*Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : **Alexandre Mérieux**, **Anne-Marie Couderc**, **Amandine Chaffois** (administratrice représentant les salariés) et **Gonzalve Bich**.*

3
réunions

2
femmes

2
hommes

100 %
de participation

50 %
d'indépendants

Le Comité des Rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 100 %.

Les principales missions

- établissement de propositions relatives à la rémunération du Président du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, conditions d'attribution ;
- proposition de fixation de la part variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- propositions relatives au régime de retraite et de prévoyance ;
- fixation du montant global de la rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et mode de répartition ;
- détermination de la politique des plans incitatifs, notamment au travers de plans d'attributions gratuites d'actions.

Les principales activités en 2024

- examen des éléments de rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et propositions au Conseil ;
- analyse de la performance 2023 des dirigeants mandataires sociaux et communication au Conseil d'une recommandation relative à la rémunération variable annuelle 2023 ;
- examen de la politique de rémunération relatif à l'exercice 2025 applicable au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée ;
- réflexion sur la structure de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les objectifs fixés pour 2025 ;
- analyse et propositions relatives au plan d'attributions gratuites d'actions 2024 ;
- analyse des livraisons effectuées en 2024 relatives au plan d'attributions gratuites d'actions 2020 ;
- analyse et réflexion concernant la structure de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux et des objectifs 2025 ;
- proposition d'attribution d'une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, principe et montant ;
- proposition d'attribuer une indemnité de départ aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en cas de départ à l'initiative de la Société ;
- approbation de l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- préparation des projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2024 (vote *ex-ante* sur la politique de rémunération pour 2024 et vote *ex post* sur les éléments de rémunération versés aux dirigeants mandataires sociaux au titre de 2023) et présentation des critères de la part variable de la rémunération ;
- retraite des dirigeants : examen de la situation de chaque dirigeant mandataire social ;
- répartition du montant alloué aux administrateurs et aux censeurs en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités : recommandation de répartition pour 2024.

Le Comité des Nominations et de la RSE

Présidente : **Madame Lucie Maurel Aubert**

*Le Comité des Nominations et de la RSE est composé de trois membres : **Lucie Maurel Aubert**, **Anne-Marie Couderc** et **Virginie Fauvel**.*

3
réunions

3
femmes

0
homme

100 %
de participation

67 %
d'indépendants

Le Comité des Nominations et de la RSE s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 100 %.

Les principales missions

- réflexion et recommandations au Conseil quant aux modalités d'exercice de la Direction Générale ;
- avis sur les propositions du Directeur Général pour la nomination des Directeurs Généraux Délégués ;
- proposition au Conseil de nouveaux administrateurs ;
- examen de la qualification d'administrateur indépendant, revue chaque année par le Conseil d'Administration ;
- vérification de la bonne application du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- débat sur les questions relatives à la gouvernance liées au fonctionnement et à l'organisation du Conseil ;
- préparation des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux notamment en cas de vacance imprévisible ;
- appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociétale et environnementale ;
- suivi de l'intégration des engagements de la Société en matière de développement durable au regard des enjeux propres à l'activité du Groupe et à ses objectifs ;
- analyse du reporting de l'information extra-financière ;
- revue de la déclaration annuelle de performance extra-financière ;
- examen des risques et opportunités liés au changement climatique, veille relative à la prise en compte par le Groupe, des enjeux extra-financiers et des perspectives long terme, notamment au travers de la fixation d'objectifs extra-financiers ;
- suivi du bon niveau du Groupe en matière de conformité extra-financière et de responsabilité sociale et environnementale.

Les principales activités en 2024

- examen des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux en vue d'assurer la continuité de la Direction Générale ;
- propositions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024 : constatation du non-renouvellement du mandat d'administratrice de la société Burelle SA représentée par Mme Éliane Lemarié, constatation de la démission de Mme Martina Buchhauser de son mandat d'administratrice, ratification de la cooptation de M. Gonzalve Bich en qualité d'administrateur, renouvellements de mandat d'administrateur de M. Laurent Burelle, M. Laurent Favre, M. Paul Henry Lemarié, M. Gonzalve Bich, Mme Anne-Marie Couderc, Mme Lucie Maurel Aubert et de M. Alexandre Mérieux ;
- examen de la composition des comités du Conseil d'Administration : proposition de confier la présidence du Comité des Comptes à Mme Élisabeth Ourliac et la présidence du Comité des Nominations à Mme Lucie Maurel Aubert, et proposition de nommer M. Gonzalve Bich au sein du Comité des rémunérations afin d'assurer une majorité d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité ;
- examen de la situation de chaque administrateur au regard des obligations relatives aux conflits d'intérêts ;
- examen de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF ;
- examen du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- détermination des modalités de l'évaluation annuelle du Conseil d'Administration ;
- examen des dernières initiatives en matière de développement durable et de l'État de durabilité, impacts de la taxonomie ;
- suivi des objectifs RSE et de leur déploiement, notamment la feuille de route pour la neutralité carbone présentée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration, l'usage d'électricité verte ;
- analyse de l'État de durabilité ;
- analyse des actions menées pour assurer la mixité, la diversité et l'inclusion.

3.2 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2.1 Rémunération 2024 des mandataires sociaux

Les informations du présent paragraphe relatives à la rémunération des mandataires sociaux de OPmobility SE (les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux), requises par les articles L. 22-10-9 et L. 22-10-34 II et III du Code de commerce, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

3.2.1.1 Rémunération versée ou attribuée aux administrateurs et aux censeurs au cours de l'exercice 2024

Un montant total de 845 768 euros, dans les limites de l'enveloppe de 900 000 euros votée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2024, a été distribué aux administrateurs et aux censeurs au titre de l'exercice 2024, pour un total de quatre réunions du Conseil d'Administration et neuf réunions de ses Comités.

Le taux d'assiduité aux réunions pour 2024 a été de 94 % pour le Conseil d'Administration, 100 % pour chacun des Comités.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE *(EN EUROS)*

Administrateurs	Exercice 2024 (4 réunions du Conseil et 9 réunions des Comités)	Exercice 2023 (4 réunions du Conseil et 8 réunions des Comités)
Laurent Burelle	64 154	59 294
Laurent Favre	44 154	47 294
Félicie Burelle	44 154	47 294
Lucie Maurel Aubert	71 154	68 294
Anne Asensio(1)	-	14 824
Gonzalve Bich(2)	33 116	-
Martina Buchhauser(3)	35 000	35 471
Anne-Marie Couderc	71 154	68 294
Virginie Fauvel	56 154	35 471
Prof. Dr. Bernd Gottschalk(4)	-	23 647
Vincent Labruyère	56 154	56 294
Éliane Lemarié, représentante permanente de Burelle SA(3)	18 766	56 294
Paul Henry Lemarié	44 154	47 294
Alexandre Mérieux	48 116	47 471
Cécile Moutet	33 116	47 294
Élisabeth Ourliac	56 154	53 294
Amandine Chaffois	56 154	56 294
Ireneusz Karolak(5)	14 766	47 294
Martin Krivan(6)	22 078	-
SOUS-TOTAL	**768 498**	**811 412**
Censeurs		
Jean Burelle	33 116	47 294
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	44 154	23 647
TOTAL	**845 768**	**882 353**

(1) Administratrice jusqu'au 24 avril 2023
(2) Administrateur depuis le 6 décembre 2023
(3) Administratrice jusqu'au 24 avril 2024
(4) Administrateur jusqu'au 21 juillet 2023, puis Censeur depuis cette date
(5) Administrateur représentant les salariés jusqu'au 20 juin 2024
(6) Administrateur représentant les salariés depuis le 20 juin 2024

3.2.1.2 Rémunération versée ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

Le présent rapport établi par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, en application des dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, présente la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2024 aux dirigeants mandataires sociaux. Il décrit, en les distinguant, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Elle fait l'objet d'une présentation et de votes contraignants lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires conformément aux articles L.22-10-8 et L.22-10-34 du Code de commerce. La politique de rémunération est revue chaque année par le Comité des Rémunérations. Dans ses recommandations au Conseil d'Administration, il propose une politique de rémunération en conformité avec l'intérêt social et les pratiques de groupes internationaux comparables pour des positions similaires sur la base d'un *benchmark* comprenant des sociétés du SBF120. Par ailleurs, la rémunération variable et de long terme, lorsqu'elle s'applique, dépend d'une part prépondérante de critères quantitatifs, y compris pour les critères relatifs au climat ou plus largement aux ambitions ESG qui forment une part significative des critères pour ces deux types de rémunérations.

Conformément aux recommandations de l'article 26.2 du Code AFEP-MEDEF, le Président du Conseil d'Administration, dirigeant mandataire social non exécutif, ne perçoit pas de rémunération variable liée à la performance de l'entreprise.

La rémunération des autres dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération annuelle fixe ;
- une part variable équilibrée par rapport au total des rémunérations et dont l'objet est de refléter la contribution personnelle du dirigeant au développement du Groupe et à la progression de ses résultats ;
- une part incitative à long terme soumise à des conditions de performance.

Des critères de performance exigeants sont fixés tant pour la part variable que pour l'intéressement à long terme et maintiennent un lien entre la performance durable du Groupe et la rémunération des dirigeants contribuant ainsi à la stratégie et à la pérennité de la Société.

Les politiques de rémunération applicables pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée, à compter de 2024, sont mentionnées au paragraphe 3.2.2.

3.2.1.2.1 Rémunération fixe au titre de l'exercice 2024

M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration, a perçu une rémunération fixe de 950 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de **M. Laurent Favre, Directeur Général**, s'est élevée à 1 100 900 euros au titre de l'exercice 2024. À cette rémunération fixe annuelle s'ajoute un avantage en nature annuel valorisé à 14 613 euros.

La rémunération annuelle fixe de **Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée**, s'est élevée 750 900 euros au titre de la période considérée, à laquelle s'ajoute un avantage en nature annuel valorisé à un montant de 12 075 euros.

3.2.1.2.2 Rémunération variable

Il est rappelé que M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration, ne perçoit aucune rémunération variable au titre de ses fonctions.

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE M. LAURENT FAVRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

La structure de la rémunération variable annuelle de M. Laurent Favre versée en 2025 au titre de 2024 s'élève à un montant de 1 400 000 euros en cas d'atteinte des objectifs à 100 %. Elle évolue entre 80 % et 150 % de ce montant, selon l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration. La rémunération variable peut ainsi évoluer entre 1 120 000 euros pour une atteinte des critères à 80 % et 2 100 000 euros pour une atteinte des critères à 150 %.

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 avait fixé les critères de la rémunération variable applicables pour 2024 et leurs pondérations respectives. Les critères financiers représentent 70 % de la rémunération variable et les critères extra-financiers 30 % de celle-ci. Les critères financiers sont directement corrélés avec les indicateurs de performance économique de la Société ; l'évolution du cash-flow, du bénéfice net par action, du résultat d'exploitation et du désendettement.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations, a évalué la performance de M. Laurent Favre. Le taux d'atteinte est de 110 %, soit un taux d'atteinte de 102 % pour les critères financiers et de 122 % pour les critères extra-financiers et qualitatifs.

Il a donc été décidé d'attribuer à M. Laurent Favre au titre de la rémunération variable annuelle 2024, un montant de 1 540 000 euros.

OBJECTIFS FINANCIERS 2024 (70 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères financiers	Pondération	Résultats 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Cash-flow	20 %	246 M€	107 %
Résultat net part du Groupe [(1)]	15 %	170 M€	100 %
Désendettement	15 %	1 577 M€	95 %
Marge opérationnelle	20 %	440 M€	105 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS FINANCIERS POUR 2024			**102 %**

(1) Part du groupe dilué par action hors éléments non récurrents

OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS 2024 (30 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères extra-financiers et qualitatifs	Pondération	Indicateurs de performance 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Développement et mise en œuvre de la stratégie	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	120 %
Critères ESG	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	125 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS ET QUALITATIFS POUR 2024			**122 %**

TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS POUR 2024

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025 s'est appuyé sur les indicateurs et réalisations suivants, examinés par le Comité des Rémunérations, pour déterminer le niveau d'atteinte des objectifs extra-financiers et qualitatifs par M. Laurent Favre pour 2024.

Développement et mise en œuvre de la stratégie	Pondération : 15 %
Plan de croissance des acquisitions réalisées en 2022	110 %
Excellence opérationnelle et des démarrages projets	140 %
Création de valeur à long terme	110 %
Gestion optimisée des CAPEX, qualifiée et indépendamment des financements	120 %

Critères ESG	Pondération : 15 %
Objectif de sécurité au travail	Le TF2 est meilleur de 25 % par rapport à la cible
Environnement (feuille de route neutralité carbone)	Baisse des émission de CO2 conformément au Plan neutralité Carbone de 5,5 %
Conformité	Indicateurs de formation satisfaisants malgér un retard dans le déploiement du plan de conformité du Groupe
Équilibre Femmes/Hommes	25 % de postes stratégiques occupés par des femmes

La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.

La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.

Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 1 540 000 euros. Elle ne sera versée à M. Laurent Favre que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE MME FÉLICIE BURELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

La structure de la rémunération variable annuelle de Mme Félicie Burelle versée en 2025 au titre de 2024 s'élève à un montant de 950 000 euros en cas d'atteinte des objectifs à 100 %. Elle évolue entre 80 % et 150 % de ce montant, selon l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration. La rémunération variable peut ainsi évoluer entre 760 000 euros pour une atteinte des critères à 80 % et 1 425 000 euros pour une atteinte des critères à 150 %.

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 avait fixé les critères de la rémunération variable applicables pour 2024 et leurs pondérations respectives. Les critères financiers représentent 70 % de la rémunération variable et les critères extra-financiers 30 % de celle-ci. Les critères financiers sont directement corrélés avec les indicateurs de performance économique de la Société : l'évolution du cash-flow, du bénéfice net par action, du résultat d'exploitation et du désendettement.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations, a évalué la performance de Mme Félicie Burelle. Le taux d'atteinte est de 110 %, soit un taux d'atteinte de 102 % pour les critères financiers et de 122 % pour les critères extra-financiers et qualitatifs.

Il a donc été décidé d'attribuer à Mme Félicie Burelle au titre de la rémunération variable annuelle 2024, un montant de 1 045 000 euros.

OBJECTIFS FINANCIERS 2024 (70 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères financiers	Pondération	Résultats 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Cash-flow	20 %	246 M€	107%
Résultat net part du Groupe[1]	15 %	170 M€	100 %
Désendettement	15 %	1 577 M€	95 %
Marge opérationnelle	20 %	440 M€	105 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS FINANCIERS POUR 2024			**102 %**

(1) Part du groupe dilué par action hors éléments non récurrents

OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS 2023 (30 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères extra-financiers et qualitatifs	Pondération	Indicateurs de performance 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Développement et mise en œuvre de la stratégie	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	120 %
Critères ESG	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	125 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS ET QUALITATIFS POUR 2024			**122 %**

TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS POUR 2024

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025 s'est appuyé sur les indicateurs et réalisations suivants, examinés par le Comité des Rémunérations, pour déterminer le niveau d'atteinte des objectifs extra-financiers et qualitatifs par Mme Félicie Burelle pour 2024.

Développement et mise en œuvre de la stratégie	Pondération : 15 %
Plan de croissance des acquisitions réalisées en 2022	110 %
Excellence opérationnelle et des démarrages projets	140 %
Création de valeur à long terme	110 %
Gestion optimisée des CAPEX, qualifiée et indépendamment des financements	120 %

Critères ESG	Pondération : 15 %
Objectif de sécurité au travail	Le TF2 est meilleur de 25 % par rapport à la cible
Engagement en matière de développement durable	Baisse des émission de CO2 conformément au Plan neutralité Carbone de 5,5 %
Équilibre Femmes/Hommes	25 % de postes stratégiques occupés par des femmes
Conformité	Indicateurs de formation satisfaisants malgér un retard dans le déploiement du plan de conformité du Groupe

La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.

La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.

Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 1 045 000 euros. Elle ne sera versée à Mme Félicie Burelle que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

3.2.1.2.3 Rémunération Exceptionnelle

Le Code AFEP-MEDEF, dans son article 26.3, prévoit la possibilité d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, une rémunération exceptionnelle lorsque les circonstances particulières le justifient.

Dans ce cadre, le Comité des Rémunérations a recommandé au Conseil d'Administration d'attribuer une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Le Comité des Rémunérations estime qu'au cours du premier semestre 2024, deux événements exceptionnels ont été portés par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs d'OPmoblity SE, M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle, à savoir le changement de marque et de dénomination du Groupe et la notation d'OPmobility par S&P. Ces deux réalisations d'une importance stratégique déterminante pour le Groupe ont été menées simultanément et avec une forte implication de la part des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Ils ont obtenu une forte adhésion des nouvelles marque et dénomination sociale et un rating optimal en ce qui concerne la notation S&P.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à M. Laurent Favre une rémunération exceptionnelle de 300 000 euros en numéraire ainsi que l'attribution de 16 146 actions OPmobility.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à Mme Félicie Burelle une rémunération exceptionnelle de 200 000 euros en numéraire ainsi que l'attribution de 10 764 actions OPmobility.

Les actions ainsi attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur rémunération exceptionnelle sont soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 21 février 2024.

3.2.1.2.4 Rémunération incitative

Le Comité des Rémunérations suivant les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui visent à inscrire l'action des dirigeants dans la durée, a recommandé au Conseil d'Administration d'assortir l'attribution d'une rémunération incitative aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, de conditions de performance strictes et comparables à celles des autres bénéficiaires.

ACTIONS DE PERFORMANCE AU TITRE DE 2024

M. Laurent Burelle ne s'est vu attribuer aucune action de performance au titre de 2024 conformément à la politique de rémunération qui prévoit que la rémunération du Président du Conseil d'Administration ne comprend aucune rémunération variable annuelle ni aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé d'attribuer à **M. Laurent Favre**, conformément à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024, 73 290 actions de performance au titre de l'exercice 2024, valorisées à 10 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 732 900 euros.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à titre de rémunération exceptionnelle (voir 3.2.1.2.3) à M. Laurent Favre, 16 146 actions de performance complémentaires au titre de l'exercice 2024, valorisées à 7,5 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 121 095 euros. La valorisation totale des actions de performance attribuées au titre de 2024 à M. Laurent Favre s'établit à 853 995 euros.

L'attribution conditionnelle d'actions de performance dont a bénéficié M. Laurent Favre en 2024 représente 0,6% du capital social au 22 juillet 2024.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé d'attribuer à **Mme Félicie Burelle**, conformément à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024, 48 860 actions de performance au titre de l'exercice 2024 valorisées à 10 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 488 600 euros.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à titre de rémunération exceptionnelle (voir 3.2.1.2.3) à Mme Félicie Burelle, 10 764 actions de performance complémentaires au titre de l'exercice 2024 valorisées à 7,5 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 80 730 euros. La valorisation totale des actions de performance attribuées au titre de 2024 à Mme Félicie Burelle s'établit à 569 330 euros.

L'attribution conditionnelle d'actions de performance dont a bénéficié Mme Félicie Burelle en 2024 représente 0,4% du capital social au 22 juillet 2024.

Les caractéristiques détaillées et les conditions de performance de ce plan d'actions de performance figurent dans la Section 3.2.3.

ACTIONS DE PERFORMANCE AU TITRE DE 2025

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 19 février 2025 a, lors de sa séance, maintenu inchangée la politique d'attribution des actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Au titre de cette politique exposée à la Section 3.2.2.2., le nombre d'actions de performance qui seraient attribuées à **M. Laurent Favre** représenterait une valeur de 1 000 000 euros et le nombre d'actions de performance qui seraient attribuées à **Mme Félicie Burelle** représenterait une valeur de 750 000 euros.

Comme l'ensemble des éléments de leur rémunération, l'attribution au titre de l'exercice 2025 sera conditionnée à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2026.

3.2.1.2.5 Régime de retraite

Burelle SA et Plastic Omnium Gestion, filiale d'OPmobility SE, ont mis en place des plans de retraite supplémentaires en faveur de certains de leurs salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Plans mis en place en décembre 2003

Il s'agit de plans à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) dont les droits procurés sont conditionnés à l'achèvement de la carrière de chaque participant dans le Groupe. Ces régimes relèvent de l'article L.137-11 du Code de la Sécurité Sociale et ont été déclarés auprès de l'URSSAF sous l'option Taxe de 24 % sur les dotations au contrat d'assurance.

Selon les dispositions de l'Ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, ces régimes ont été fermés à tout nouvel adhérent au 4 juillet 2019 et gelés à compter du 1er janvier 2020. En décembre 2021 a été mis en place de nouveaux régimes de l'article L.137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale, décrits ci-après, le Conseil d'administration ayant autorisé ces plans.

Plans mis en place en décembre 2021

Suite à la fermeture et au gel des régimes à prestations définies dits « de l'article L.137-11 » décrits ci-dessus, des plans de retraite à prestations définies ont été mis en place fin 2021 avec une date d'effet rétroactive au 1er janvier 2020, par les sociétés Burelle SA et Plastic Omnium Gestion.

Ces plans de retraite soumis aux régimes à droits certains, dont les droits à retraite procurés par ce régime ne sont pas conditionnés à l'achèvement de la carrière des participants dans le Groupe, relèvent de l'article L.137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Les bénéficiaires de ces plans sont les salariés de Burelle SA et de Plastic Omnium Gestion dont l'emploi correspond au coefficient 940 de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie, sous réserve d'avoir moins de 60 ans au 1er janvier 2020 et être à plus de deux ans de l'âge minimal de liquidation des pensions de vieillesse de sécurité sociale visé à l'article L.161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale (soit, à ce jour, 62 ans). Les mandataires sociaux peuvent bénéficier du présent plan de retraite supplémentaire à condition de respecter les dispositions prévues aux articles L.22-10-8 et R.22-10-14, II du Code du commerce.

Pour les mandataires sociaux ainsi que pour les salariés dont la rémunération, au sens de l'article L.242-1 du Code de la Sécurité Sociale, est supérieure à huit fois le montant du plafond de la sécurité sociale, l'acquisition de droits annuels est subordonnée au respect de conditions de performance telles que définies dans le règlement dudit plan.

Les régimes sont intégralement financés par Burelle SA et par Plastic Omnium Gestion qui ont souscrit un contrat d'assurance en date du 1er décembre 2021, respectant les exigences de sécurisation, d'une part des droits en cours d'acquisition, d'autre part des rentes liquidées, résultant du droit de l'Union Européenne.

Les principales caractéristiques de ces deux plans sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Plan 2003	**Plan 2021**	**Recommandations Code AFEP-MEDEF**
	Au titre du régime à prestations définies à droits aléatoires L.137-11 (1)	**Au titre du nouveau régime à prestations définies à droits certains L.137-11-2**	
Ancienneté requise	7 ans	3 ans	2 ans au minimum
Ancienneté réelle des dirigeants mandataires sociaux :			
Laurent Burelle (4)	48 ans	N/A	
Laurent Favre	N/A	4 ans	
Félicie Burelle	15 ans	4 ans	
Rémunération de référence	Moyenne de la rémunération annuelle totale des 5 années précédant la cessation d'activité	Rémunération annuelle	Plusieurs années
Rente garantie (en % de la rémunération de référence)	1 % (2)	1 % (2)	5 % au maximum
Plafonds(3)	10 % de la rémunération de référence, ou 8 fois le plafond de la Sécurité sociale	13 % de la rémunération de référence	45 % de la rémunération
Modalités de financement des droits	Externalisé	Externalisé	
Montant estimé de la rente annuelle qui serait versée aux dirigeants mandataires sociaux (2) :			
Laurent Burelle (4)	376 800	Non éligible	
Laurent Favre	Non éligible	112 572	
Félicie Burelle	46 860	66 820	
Rente de réversion	conjoint, oui 60 %	conjoint, oui 60 %	
Charges fiscales et sociales associées	Taxes sur les contributions 24 %	Taxe 29,7 %	

(1) Pour le plan L.137-11 au titre du régime à prestations définies sont « aléatoires » dans la mesure où ils sont subordonnés à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe au moment de la liquidation de sa pension au titre d'un régime légalement obligatoire d'assurance vieillesse.
(2) Ce taux pourra être révisé selon la situation économique de l'entreprise et sera de 0 si le free-cash flow et le résultat net part du Groupe sont négatifs.
(3) Le cumul des rentes au titre des deux plans ne peut pas dépasser le plafond le plus favorable.
(4) Régime de retraite complémentaire de Burelle SA

3.2.1.2.6 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ, et clause de non-concurrence

Indemnité de départ

Le Directeur Général et la Directrice Générale déléguée, dirigeants mandataires sociaux exécutifs, bénéficient d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou de faute lourde, ou si le mandataire social exécutif quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire ci-après :

- Atteinte d'une marge opérationnelle positive pendant chacun des trois derniers exercices clos précédant la cessation du mandat
- Atteinte d'un cash-flow net positif pendant chacun des trois derniers exercices clos précédant la cessation du mandat

L'engagement pris au profit du Directeur général et de la Directrice Générale déléguée portant sur l'indemnité de départ a été autorisé par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024, sur recommandation du Comité des Rémunérations et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités de non-concurrence
Laurent Burelle *Président du Conseil d'Administration*	Non	Voir *supra*	Non	Non
Laurent Favre *Directeur Général*	Suspendu	Voir *supra*	Oui	Non
Félicie Burelle *Directrice Générale Déléguée*	Suspendu	Voir *supra*	Oui	Non

3.2.1.2.7 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2024		2023	
En euros	Montants dus au titre de 2024	Montants versés en 2024	Montants dus au titre de 2023	Montants versés en 2023
Laurent Burelle				
Président du Conseil d'Administration				
Rémunération fixe	950 000	950 000	950 000	950 000
Rémunération variable annuelle			0	0
Rémunération exceptionnelle			0	0
Rémunération d'administrateur	64 154	64 154	59 294	59 294
Avantages en nature (valorisation comptable)				
TOTAL	**1 014 154**	**1 014 154**	**1 009 294**	**1 009 294**
Laurent Favre				
Directeur Général				
Rémunération fixe	1 100 900	1 100 900	1 100 900	1 100 900
Rémunération variable annuelle	1 540 000	1 320 000	1 320 000	1 127 775
Rémunération exceptionnelle	300 000	300 000	150 000	150 000
Rémunération d'administrateur	44 154	44 154	47 294	47 294
Avantages en nature (valorisation comptable)	14 613	14 613	20 860	20 860
TOTAL	**2 999 667**	**2 779 667**	**2 639 054**	**2 446 829**
Félicie Burelle				
Directrice Générale Déléguée				
Rémunération fixe	750 900	750 900	750 900	750 900
Rémunération variable annuelle	1 045 000	825 000	825 000	615 150
Rémunération exceptionnelle	200 000	200 000	75 000	75 000
Rémunération d'administrateur	44 154	44 154	47 294	47 294
Avantages en nature (valorisation comptable)	12 075	12 075	12 129	12 129
TOTAL	**2 052 129**	**1 832 129**	**1 710 323**	**1 500 473**

(1) Rémunération variable due au titre de l'exercice 2022 et versée en 2023.

3.2.1.2.8 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2024	2023
Laurent Burelle		
Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	1 014 154	1 009 294
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		0
TOTAL	**1 014 154**	**1 009 294**
Laurent Favre		
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	2 999 667	2 639 054
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	853 995	773 010
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		0
TOTAL	**3 853 662**	**3 412 064**
Félicie Burelle		
Directrice Générale Déléguée		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	2 052 129	1 710 323
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	569 330	515 340
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		0
TOTAL	**2 621 459**	**2 225 663**

3.2.1.2.9 Éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à chaque dirigeant mandataire social de la Société, soumis au vote des actionnaires

Conformément à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025 statuera sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration, M. Laurent Favre, Directeur Général et Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée.

Les éléments de rémunération exceptionnels versés au cours de l'année 2024 ou attribués au titre du même exercice sont décidés par le Conseil d'Administration et seront ratifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	950 000 €	950 000 €	La rémunération fixe annuelle de Laurent Burelle s'élève à 950 000 euros à compter du 1er janvier 2023, inchangée sur l'exercice 2024.
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération d'administrateur	64 154 €	64 154 €	Il a été versé à Laurent Burelle, au titre de l'exercice 2024, une rémunération pour son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration s'élevant à 64 154 euros.
Attribution de *stock-options*, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune attribution de *stock-option*, d'action de performance ou d'autre élément de rémunération long terme.
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	0 €	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Laurent Burelle bénéficie du régime de retraite complémentaire de Burelle SA (maison mère d'OPmobility SE)
Avantages de toute nature	0 €	0 €	N/A

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À LAURENT FAVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	1 100 900 €	1 100 900 €	La rémunération fixe annuelle de Laurent Favre s'élève à 1 100 900 euros à compter du 1er janvier 2023, inchangée sur l'exercice 2024.

Rémunération variable annuelle	1 320 000 € (rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2023)	1 540 000 €	Au cours de la réunion du 19 février 2025, le Conseil d'Administration a, sur recommandation du Comité des Rémunérations, déterminé et arrêté le montant de la rémunération variable (part quantifiable et part qualitative) de Laurent Favre au titre de l'exercice 2024 à 1 540 000 euros.
			
			Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, avait décidé de définir comme suit les modalités de calcul de sa rémunération variable :
			• pondération de 70 % pour la partie quantifiable et 30 % pour la partie qualitative ;
			• part variable cible 2024 (en cas d'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration) fixée à 1 400 000 euros, avec un seuil de déclenchement fixé à 80% d'atteinte des résultats et un maximum à 150% d'atteinte des résultats.
			
			En application de ces modalités et de la réalisation des critères permettant le calcul de la part variable, le montant de cette part variable pour 2024 a été déterminé comme suit :
			• Pour la partie financière, les critères retenus sont :
			  • la marge opérationnelle (20 %),
			  • l'évolution du free cash-flow (20 %)
			  • l'évolution du résutat net part du Groupe (15 %),
			  • l'évolution du désendettement du Groupe (15 %).
			
			Les objectifs financiers pour 2024 ont été fixés par rapport au budget prévisionnel du Groupe tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023.
			
			• Pour la partie extra-financière, figurent :
			  • l'efficacité dans la mise en oeuvre de la stratégie : retournement des acquisitions on track, l'excellence opérationnelle et les démarrages projets, la création de valeur à long terme, la gestion optimisée des Capex (15 %),
			  • les critères ESG relatifs à la sécurité (TF2) : l'environnement (feuille de route vers la neutralité carbone), la conformité (indicateurs conformité) , la diversité (selon objectifs) (15 %).
			
			La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.
			La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.
			
			Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a :
			• constaté que le taux de réussite des critères financiers s'élève à 102 %, décomposé comme suit :
			  • *free-cash flow* : 107 %,
			  • résultat net part du Groupe : 100 %,
			  • désendettement 95 %,
			  • marge opérationnelle : 105 % ;
			• établi que le taux de réussite des critères extra-financiers atteint 122 % des attentes et objectifs :
			  • stratégie et développement : 120 %,
			  • ESG : 125 %
			Taux global d'atteinte compte tenu du poids des différents critères : 110 %.
			
			Le montant de la part variable au titre de 2024 s'élève ainsi à 1 540 000 euros et ne sera versé à Laurent Favre que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.
			
			Cette rémunéation variable annuelle représente 106 % de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2024 (hors actions de performance, régime de retraite et avantages en nature).

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Laurent Favre ne bénéficie d'aucune rémunération pluriannuelle.
Rémunération d'administrateur	44 154 €	44 154 €	Il a été versé à Laurent Favre, au titre de l'exercice 2024, une rémunération pour son mandat d'administrateur à hauteur de 44 154 euros.
Rémunération exceptionnelle	300 000 € 16 146 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 121 095 €	300 000 € 16 146 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 121 095 €	Laurent Favre a perçu une rémunération exceptionnelle de 300 000 euros en numéraire et l'attribution gratuite de 16 146 actions soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 22 juillet 2024.
Attribution de *stock-options*, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	209 415 € (correspondant à 13 961 actions livrées le 30/04/2024 au titre du plan AGA 2020)	Valorisation : 732 900 € (correspondant à 73 290 actions attribuées au titre du plan AGA 04/2024)	Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé la mise en œuvre d'un nouveau Plan d'attribution gratuite d'actions à compter du 25 avril 2024, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées au titre des plans du 24 avril 2024 et du 22 juillet 2024 est soumise à la réalisation de quatre conditions de performance appréciées au titre de chaque exercice 2024, 2025 et 2026. Le nombre d'actions de performance définitivement acquises dépend de l'atteinte des objectifs suivants : • pour 25 % en fonction du niveau de free cash-flow cumulé du Groupe • pour 25 % en fonction du niveau du bénéfice net • pour 25 % en fonction du niveau Dette / Ebitda • pour 25 % du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO_2 sur le scope 3 et de sécurité au travail par rapport au Tf2 cible. La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance relatives à cette attribution est l'année 2024. Le Conseil d'Administration définit un seuil pour chacun de ces critères en deçà duquel aucune action ne sera définitivement acquise au titre de chacun de ces critères. Ce seuil est fixé à 80 % d'atteinte pour les deux premiers critères. Pour les deux autres critères, le seuil de déclenchement est l'atteinte de l'objectif. L'attribution ne peut pas excéder 100 % du total, même si les objectifs sont dépassés.
Indemnité de départ	Néant	Néant	Le Directeur Général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	112 572 €	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Laurent Favre bénéficie du nouveau régime d'OPmobility SE à droits certains.
Avantages de toute nature	Valorisation : 14 613 €	Valorisation : 14 613 €	Laurent Favre bénéficie d'un véhicule de fonction dont la valorisation totale est estimée à 14 613 euros. Laurent Favre bénéficie des régimes de protection sociale complémentaire, notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés du Groupe conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2019.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À FÉLICIE BURELLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	750 900 €	750 900 €	La rémunération fixe annuelle de Félicie Burelle à compter du 1er janvier 2023 s'élève à 750 900 euros, inchangée sur l'exercice 2024.

Rémunération variable annuelle	825 000 € (rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2023)	1 045 000 €	Au cours de la réunion du 19 février 2025, le Conseil d'Administration a, sur recommandation du Comité des Rémunérations, déterminé et arrêté le montant de la rémunération variable (part quantifiable et part qualitative) de Félicie Burelle au titre de l'exercice 2024 à 1 045 000 euros.
			
			Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, avait décidé de définir comme suit les modalités de calcul de sa rémunération variable :
			• pondération de 70 % pour la partie quantifiable et 30 % pour la partie qualitative ;
			• part variable cible 2024 (en cas d'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration) fixée à 950 000 euros, avec un seuil de déclenchement de l'attribution de la part variable fixé à 80% de taux d'atteinte et plafonné à 150%.
			
			En application de ces modalités et de la réalisation des critères permettant le calcul de la part variable, le montant de cette part variable pour 2024 a été déterminé comme suit :
			• Pour la partie financière, les critères retenus sont :
			  • l'évolution du *free cash-flow* (20 %),
			  • l'évolution de la marge opérationnelle (20 %)
			  • l'évolution du résultat net part du Groupe (15 %),
			  • l'évolution du désendettement du Groupe (15 %).
			
			Les objectifs financiers pour 2024 ont été fixés par rapport au budget prévisionnel du Groupe tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023.
			
			• Pour la partie extra-financière, figurent :
			  • l'efficacité dans la mise en oeuvre de la stratégie : plan des acquisitions réalisées en 2022, excellence opérationnelle et des démarrages projets, création de valeur à long terme et déploiement de la stratégie Hydrogène (15 %),
			  • les critères ESG, la performance de la sécurité : le respect des engagements en matière de développement durable pour 2030 ; la mise en oeuvre d'une politique de Ressources Humaines assurant un équilibre Femmes/Hommes, le développement des talents et l'accès à la formation ; le déploiement du programme de conformité (15 %).
			
			La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.
			
			La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.
			
			Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a :
			• constaté que le taux de réussite des critères financiers s'élève à 102 %, décomposé comme suit :
			  • *free-cash flow* : 107 %,
			  • résultat net part du Groupe : 100 %,
			  • désendettement : 95 %,
			  • marge opérationnelle : 105 % ;
			• établi que le taux de réussite des critères extra-financiers atteint 122 % des attentes et objectifs :
			  • stratégie et développement : 120 %,
			  • ESG : 125 %
			Taux global d'atteinte compte tenu du poids des différents critères : 110 %.
			
			Le montant de la part variable au titre de 2024 s'élève ainsi à 1 045 000 euros et ne sera versé à Félicie Burelle que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.
			
			Cette rémunéation variable annuelle représente 105 % de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2024 (hors actions de performance, régime de retraite et avantages en nature).

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Félicie Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération pluriannuelle.
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Néant	Néant	Félicie Burelle ne bénéficie pas d'indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
Rémunération d'administrateur	44 154 €	44 154 €	Il a été versé à Félicie Burelle, au titre de l'exercice 2024, une rémunération pour son mandat d'administrateur à hauteur de 44 154 euros.
Rémunération exceptionnelle	200 000 € 10 764 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 80 730 €	200 000 € 10 764 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 80 730 €	Félicie Burelle a perçu une rémunération exceptionnelle de 200 000 euros et l'attribution gratuite de 10 764 actions soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 22 juillet 2024.
Attribution de *stock-options*, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	130 890 € (correspondant à 8 726 actions livrées le 30/04/2024 au titre du plan AGA 2020)	Valorisation 488 600 € (correspondant à 48 860 actions attribuées au titre du plan AGA 04/2024)	Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé la mise en œuvre d'un nouveau Plan d'attribution gratuite d'actions à compter du 25 avril 2024, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées au titre des plans du 24 avril 2024 et du 22 juillet 2024 est soumise à la réalisation de quatre conditions de performance appréciées au titre de chaque exercice 2024, 2025 et 2026. Le nombre d'actions de performance définitivement acquises dépend de l'atteinte des objectifs suivants : • pour 25 % en fonction du niveau de free cash-flow cumulé du Groupe • pour 25 % en fonction du niveau du bénéfice net • pour 25 % en fonction du niveau Dette / Ebitda • pour 25 % du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO_2 sur le scope 3 et de sécurité au travail par rapport au TF2 cible. La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance relatives à cette attribution est l'année 2024. Le Conseil d'Administration définit un seuil pour chacun de ces critères en deçà duquel aucune action ne sera définitivement acquise au titre de chacun de ces critères. Ce seuil est fixé à 80 % d'atteinte pour les deux premiers critères. Pour les deux autres critères, le seuil de déclenchement est l'atteinte de l'objectif. L'attribution ne peut pas excéder 100 % du total, même si les objectifs sont dépassés.
Indemnité de départ	Néant	Néant	La Directrice Générale Déléguée bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	66 820 € (au titre du régime de retraite à prestations définies à droits certains de l'article L.137-11-2 du Code de la Sécurité sociale) 46 860 € (au titre du régime de retraite à prestations définies à droits aléatoires de l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale)	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Félicie Burelle bénéficie des régimes de retraite supplémentaire d'OPmobility SE à prestations définies à droits aléatoires et du nouveau régime à droits certains.
Avantages de toute nature	Valorisation : 12 075 €	Valorisation : 12 075 €	Félicie Burelle bénéficie d'un véhicule de fonction. Félicie Burelle bénéficie des régimes de protection sociale complémentaire, notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés du Groupe conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2019.

3.2.1.2.10 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération moyenne et médiane des salariés du groupe OPmobility en France

En application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions, à partir de l'année 2020, du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France du groupe OPmobility.

Les ratios sont habituellement comparés à la performance du Groupe. Toutefois, l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur la performance du Groupe rend la comparaison difficile avec l'évolution du ratio d'équité.

La masse salariale prise en compte a progressé de 22,3 % pendant cette même période de comparaison.

La rémunération moyenne des salariés situés en France et pris en compte pour l'établissement de ce ratio d'équité est passée de 60 075 euros en 2020 à 71 232 euros en 2024, soit une progression de 18,6 %.

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU RATIO

Les ratios ont été calculés sur la base de la méthodologie suivante :

- OPmobility SE étant une société ne comprenant pas de salarié, le périmètre pris en compte est l'ensemble des entités juridiques en France ;
- éléments de rémunération fixes et variables versés au cours de l'année considérée ;
- plans de LTI, dont les actions de performance comptabilisées en valeur IFRS à date d'attribution (Plan 2019, 2020, 2021, 2022, 2023) ;
- ensemble des salariés en France à temps plein en CDD ou CDI, hors alternants, stagiaires, intérimaires, expatriés et salariés à temps partiel du fait de leur faible représentativité ;
- prise en compte du montant total brut de la rémunération versée au cours de l'exercice et reconstituée en équivalent temps plein sur l'année de référence ;
- prise en compte, pour chaque exercice concerné, des salariés présents sur toute l'année ;
- pour les périodes d'activité partielle et pour les réductions temporaires de salaire, le salaire est reconstitué.

À noter que M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle sont mandataires sociaux depuis le 1er janvier 2020.

M. Laurent Burelle était Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2019 ; il est Président du Conseil d'Administration depuis le 1er janvier 2020.

ÉVOLUTION DU RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS SITUÉS EN FRANCE VERSÉE PAR LE GROUPE OPMOBILITY

	Ratio d'équité	2020	2021	2022	2023	2024
Laurent Burelle *Président du Conseil d'Administration*	Rémunération individuelle/ Rémunération **moyenne** des autres salariés	33,3	17	15,9	15,0	14,2
	Rémunération individuelle/ Rémunération **médiane** des autres salariés	43,1	21,9	20,8	19,6	18,5
Laurent Favre *Directeur Général*	Rémunération individuelle/ Rémunération **moyenne** des autres salariés	31,4	43,3	48,1	47,9	51,0
	Rémunération individuelle/ Rémunération **médiane** des autres salariés	40,7	55,8	63	62,6	66,3
Félicie Burelle *Directrice Générale Déléguée*	Rémunération individuelle/ Rémunération **moyenne** des autres salariés	16,1	21,4	29	30,0	33,7
	Rémunération individuelle/ Rémunération **médiane** des autres salariés	20,8	27,5	37,9	39,2	43,8

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE OPMOBILITY ENTRE 2019 ET 2024 *(EN MILLIONS D'EUROS)*

Le Groupe reporte ci-dessous les indicateurs habituellement suivis.

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat net part du Groupe	-251,1	126,3	167,6	163	170
Évolution	-197 %	+150 %	+33 %	-3 %	+4 %

3.2.2 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération 2025 des mandataires sociaux (dirigeants mandataires sociaux, administrateurs et censeurs) décrite ci-dessous sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2025, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce. Elle prendra effet à compter de son approbation par les actionnaires. La politique de rémunération 2024 approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires 2024 reste applicable jusqu'à cette date.

3.2.2.1 Politique de rémunération des administrateurs et des censeurs

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe le montant global de l'enveloppe annuelle de la rémunération des mandataires sociaux et des censeurs au titre de leur activité au sein du Conseil et des Comités, à répartir entre chacun d'eux.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a arrêté les règles de répartition de cette enveloppe annuelle selon un système de distribution individuelle de la rémunération en fonction de la participation effective des administrateurs et des censeurs aux séances du Conseil d'Administration et à celles des Comités du Conseil, conformément à l'article 22.1 du Code AFEP-MEDEF. Les règles de répartition sont rappelées ci-après.

Le Conseil d'Administration a décidé de porter le montant global de la rémunération allouée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice de leur mandat social à 1 000 000 d'euros, à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil d'Administration a défini dans sa séance du 19 février 2025 le système de répartition de la rémunération des mandataires sociaux comme suit :

Conseil d'Administration	Par séance du Conseil
Président du Conseil	8 000 €
Administrateur	3 000 €
Censeur	3 000 €

Comités spécialisés	Par séance de chaque Comité
Président	5 000 €
Membre	4 000 €

Le reliquat disponible étant partagé entre les mandataires sociaux et censeurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et à celles de chaque Comité.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient des rémunérations à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur.

3.2.2.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Principes fondamentaux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE PAR RAPPORT À UN PANEL DE RÉFÉRENCE COHÉRENT ET STABLE

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit refléter la stratégie de l'entreprise et être compétitive afin d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs talents aux fonctions les plus élevées de l'entreprise.

Cette rémunération s'apprécie de manière globale, en retenant l'ensemble des éléments qui la composent.

La part fixe est définie en fonction du rôle, de l'expérience et du marché de référence du dirigeant mandataire social en ayant notamment égard aux rémunérations attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de groupes dont la taille et le développement sont comparables à ceux du groupe OPmobility. Elle est déterminée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La part variable annuelle a pour objet de refléter la contribution personnelle du dirigeant au développement du Groupe et à la progression de ses résultats. Elle est équilibrée par rapport à la partie fixe décidée par le Conseil d'Administration et se situe entre 80 % et 150 % de la part fixe en fonction de l'atteinte ou du dépassement des objectifs préalablement fixés.

Pour apprécier la compétitivité de cette rémunération, un panel de référence cohérent et stable est défini par le Comité des Rémunérations. Il se compose de sociétés françaises et internationales occupant une position mondiale significative. Ces sociétés se situent sur des marchés comparables en étant, dans le secteur automobile, concurrentes du groupe OPmobility, ou opèrent sur le marché plus large de l'industrie automobile, pour tout ou partie de leur activité. Il est réexaminé chaque année par le Comité des Rémunérations afin d'en vérifier la pertinence et est susceptible d'évoluer, notamment pour tenir compte des changements de structure ou d'activité des sociétés retenues.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs doit comprendre une part quantitative prépondérante soumise aux conditions de performance avec des périodes d'appréciation adaptées à l'horizon de chacun de ces objectifs.

RÉMUNÉRATION EN CONFORMITÉ AVEC L'INTÉRÊT SOCIAL

Le Conseil d'Administration a établi la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux dans le respect de l'intérêt de la Société, afin d'assurer la pérennité et le développement à long terme de l'entreprise.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants mandataires sociaux est directement en lien avec la stratégie du Groupe. Elle favorise une croissance harmonieuse, régulière et pérenne, à la fois sur le court terme et sur le long terme. La volonté du Conseil d'Administration est d'inciter la Direction Générale à maximiser la performance de chaque exercice, mais également à en assurer la répétition et la régularité.

Le Conseil d'Administration choisit de corréler directement la performance du dirigeant mandataire social avec celle de l'entreprise. Ces critères de performance permettent d'apprécier la performance du groupe OPmobility au travers d'indicateurs internes de performance et d'indicateurs externes de croissance. Les objectifs retenus sont générateurs de création de valeur à long terme. Le choix des critères financiers opérationnels variés vise à encourager une croissance équilibrée et durable. Les critères ESG font partie intégrante de cette analyse, et incluent des critères quantitatifs en lien avec les objectifs climatiques (cf infra).

Ces objectifs doivent également inciter le dirigeant mandataire social à adapter la stratégie du Groupe aux transformations de l'industrie automobile, en particulier la transformation numérique et la mutation vers une mobilité moins carbonée.

RÉMUNÉRATION INTÉGRANT LES ENGAGEMENTS CLIMAT, GOUVERNANCE, ET SOCIÉTAUX

La rémunération doit favoriser un mode de développement de long terme, en accord avec les valeurs permanentes du Groupe reflétées dans sa raison d'être. Depuis de nombreuses années, le groupe OPmobility, dans le cadre de ses ambitions RSE rassemblées dans le programme « Act for All », a établi un lien permanent entre d'une part performance durable, sécurité et bien-être au travail, d'autre part rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux. Entreprise engagée sur le long terme dans une mobilité innovante et durable, avec un actionnaire majoritaire familial, OPmobility SE entend maintenir ce lien entre la rémunération variable annuelle et la rémunération de long terme de ses dirigeants mandataires sociaux et les objectifs ESG, à savoir :

- la lutte contre le réchauffement climatique,
- la sécurité au travail,
- l'égalité femmes-hommes dans l'entreprise,
- l'éthique.

Dans ce contexte, des objectifs ambitieux et quantifiés guident la définition de la rémunération variable et de long terme des dirigeants mandataires sociaux, notamment :

- des objectifs quantifiables de baisse des émissions de CO_2 ;
- des objectifs identifiés et quantifiés de sécurité au travail, par le biais de l'indicateur officiel du taux de fréquence ;
- des objectifs relatifs à la féminisation des instances dirigeantes ;
- des objectifs quantifiables et qualitatifs, relatifs à l'éthique dans la conduite de nos opérations. Pour la partie quantifiable, l'indicateur se rapporte notamment à l'index éthique de la chaîne de valeur amont ; pour la partie qualitative, le Conseil d'Administration suit et évalue la mise en œuvre du programme conformité du Groupe sur la base d'un examen et des conclusions du Comité des Comptes.

Outre ces éléments impactant de manière significative la rémunération des dirigeants de l'entreprise, OPmobility veille particulièrement au bien-être au travail, et à l'emploi des seniors.

S'agissant de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Directeur Général et Directrice Générale Déléguée), conformément au code AFEP-MEDEF auquel OPmobility se réfère, les objectifs et le degré d'atteinte de chacun d'eux sont évalués chaque année par le Comité des Rémunérations.

Pour l'année 2025, la pondération des critères ESG dans la définition de la rémunération est fixée à 15 % de la part variable. Au sein de ces critères, la part des critères quantifiables reste majoritaire. Ainsi, 53 % des critères ESG sont quantifiables, le critère « climat » ne comprend que des objectifs quantifiables, ce en application de la feuille de route « neutralité carbone » d'OPmobility.

De même, l'attribution d'actions de performance au Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée dépend du respect de deux critères ESG. Les actions de performance, dont l'attribution définitive interviendrait en 2026, sont ainsi conditionnées, outre les objectifs financiers quantifiables applicables, à l'atteinte, en 2025, de l'objectif de neutralité carbone et des objectifs de mixité dans les instances dirigeantes, à savoir l'atteinte d'un taux de 25 % de femmes dans les instances dirigeantes en 2025.

Processus de décision, de révision et de mise en œuvre de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération est définie annuellement de manière à garantir la bonne application de la politique et des règles fixées par le Conseil d'Administration. Ce dernier s'appuie sur les travaux et recommandations du Comité des Rémunérations, composé au 31 décembre 2024 de trois administrateurs dont un administrateur salarié. Le Comité dispose des éléments d'information nécessaires pour élaborer ses recommandations et particulièrement pour apprécier les performances des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au regard des objectifs de court, de moyen et de long termes.

INFORMATION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Rémunérations dispose de toutes les informations internes utiles à la réalisation de ses missions. Ces informations lui permettent d'apprécier la performance du Groupe et celle des dirigeants mandataires sociaux tant sur le plan économique que dans les domaines extra-financiers. Les résultats annuels, économiques et financiers du Groupe sont présentés chaque année au Comité des Rémunérations qui se tient au mois de février et servent de base à l'évaluation des critères de performance financière de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Les principes de la politique conduite en matière de Ressources Humaines sont présentés régulièrement aux membres de ce Comité ou lors de séances du Conseil d'Administration. Les administrateurs sont en mesure de vérifier la cohérence entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe.

Le Comité et le Conseil peuvent également approfondir son évaluation de la performance de l'entreprise par tous les moyens qu'il met en œuvre, par exemple en disposant d'informations provenant des principaux dirigeants du Groupe, en lien avec la Direction Générale.

Les recommandations au Conseil d'Administration sont faites sur la base de ces travaux, lequel prend alors collégialement les décisions relatives à la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Lorsqu'un nouveau membre du Conseil d'Administration est nommé ou coopté au cours de l'exercice, le Conseil débat sur les éléments de rémunération à lui octroyer, en application de la politique de rémunération précédemment votée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

ANALYSE DES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS DE RÉGULATION ET DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES

Le Comité des Rémunérations analyse avec attention les textes et rapports sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, notamment le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que le rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise. Il se conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, auquel OPmobility SE se réfère.

Il est attentif aux observations des investisseurs et s'efforce d'en tenir compte, tout en conservant sa cohérence avec la politique de rémunération décidée par le Conseil d'Administration et ce, sous réserve des contraintes liées à la confidentialité des informations.

Les travaux du Comité des Rémunération se basent également sur un panel international de leaders mondiaux, qui sert de référence aux études de rémunération comparatives. Ce panel se compose de sociétés françaises et internationales sélectionnées sur la base de leur gouvernance, de leur secteur d'activité, de leur taille et de leur nationalité. Ces sociétés se situent sur des marchés similaires en étant soit directement concurrentes d'OPmobility SE soit en opération sur le marché plus large de l'automobile, pour tout ou partie de leur activité.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce sont sur ces bases que sont faites les recommandations au Conseil d'Administration qui prend alors collégialement ses décisions concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

CALENDRIER 2024 DES TRAVAUX DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Février 2024	• Recommandations relatives à la rémunération 2023 des dirigeants mandataires sociaux :
	  • évaluation de la rémunération variable annuelle 2023 après examen des critères financiers et extra-financiers, concernant M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle
	  • projets de résolutions Say on Pay
	• Plan d'actions de performance
	  • examen des critères et modalités d'attribution du Plan d'actions de performance 2024
	• Recommandations concernant les politiques de rémunération pour 2024
	  • examen des projets de résolutions

Juillet 2024	• Recommandations relatives à l'ajustement de la politique de rémunération • analyse des circonstances exceptionnelles et attribution d'une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Décembre 2024	• Politiques de rémunération 2025
	  • analyse du panel de sociétés, examen de la structure des rémunérations, lien entre performance et rémunération
	  • examen des obligations de conservation des actions

Ajustement de la politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles

L'article L.22-10-8 du Code de commerce permet de prévoir dans la politique de rémunération, des dérogations éventuelles en cas de circonstances exceptionnelles. À défaut, le Conseil d'Administration se trouverait dans l'impossibilité d'accorder un élément de rémunération non prévu dans la politique de rémunération préalablement approuvée par l'Assemblée Générale, alors même que cette décision serait rendue nécessaire au regard de ces circonstances exceptionnelles. Il est précisé que cette dérogation ne peut être que temporaire dans l'attente de l'approbation de la politique de rémunération modifiée par l'Assemblée Générale à venir, elle serait dûment motivée et conforme à l'intérêt social.

Le cas échéant, l'adaptation de la politique de rémunération à des circonstances exceptionnelles serait décidée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF. Ainsi, par exemple, le recrutement d'un nouveau dirigeant mandataire social dans des conditions imprévues pourrait nécessiter d'adapter temporairement certains éléments de rémunération existants ou de proposer de nouveaux éléments de rémunération.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut attribuer, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des indemnités ou avantages à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dirigeants mandataires sociaux.

Il pourrait également être nécessaire de modifier les conditions de performance conditionnant l'acquisition de tout ou partie des éléments de rémunération existants en cas de circonstances exceptionnelles résultant notamment d'une modification sensible du périmètre du Groupe à la suite d'une opération de fusion, de cession, d'une acquisition, ou de la création d'une nouvelle activité significative, d'un changement de méthode comptable ou d'un évènement majeur affectant les marchés ou le secteur d'activité du Groupe.

Politique en matière de rémunération fixe, variable et d'attribution d'actions de performance

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE 2025

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF propose à l'Assemblée Générale du 24 avril 2025 de déterminer la rémunération du Président du Conseil d'Administration n'assumant pas la Direction Générale, par la définition d'une rémunération fixe annuelle, à l'exclusion de toute rémunération variable et d'attribution d'actions de performance.

M. Laurent Burelle bénéficie d'une couverture de prévoyance et d'une couverture de frais de santé.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration est déterminée sur la base des éléments suivants :

- attentes du Conseil d'Administration d'OPmobility SE quant à l'exercice de la mission légale du Président du Conseil d'Administration ;
- expérience, compétences et réputation du Président du Conseil d'Administration en matière de Gouvernement d'entreprise et de Gouvernance durable ;
- missions spécifiques confiées au Président du Conseil d'Administration ;
- compétitivité et comparabilité de la rémunération par rapport à un panel de référence pertinent comprenant des sociétés à structure de gouvernance comparable.

Il est essentiel pour le Conseil d'Administration de pouvoir compter sur un Président engagé, expérimenté et compétent tel que M. Laurent Burelle, reconnu pour son implication dans les sujets de gouvernance et dans les relations avec les parties prenantes. M. Laurent Burelle, qui préside le Conseil d'Administration depuis 2001, a déjà porté la gouvernance d'OPmobility SE à un niveau exemplaire tout en assumant la Direction Générale jusqu'en 2019. Le Conseil souhaite mettre en avant l'expertise de M. Laurent Burelle dont la connaissance approfondie de l'entreprise, de son environnement et de ses enjeux stratégiques, représente un atout majeur.

La rémunération de M. Laurent Burelle correspond à cette ambition du Conseil d'assurer la continuité de ses travaux et d'en permettre le développement.

Le Conseil d'Administration a également pris en compte les missions étendues qu'il a décidé de confier à M. Laurent Burelle en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ATTRIBUABLES À M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, SUR L'EXERCICE 2025

	Montant	Présentation
Rémunération fixe	950 000 €	Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2024, sur recommandation du Comité des Rémunérations, propose à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025, de maintenir le montant de la rémunération de M. Laurent Burelle à 950 000 euros bruts
Avantages accessoires à la rémunération		• **Régimes de protection sociale complémentaire** M. Laurent Burelle bénéficie d'une couverture de prévoyance et d'une couverture de frais de santé

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS AU TITRE DE 2025

La rémunération du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et de l'attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'Administration arrête les différentes composantes de cette rémunération en étant attentif à l'équilibre nécessaire entre chacune d'elles. Chaque élément de rémunération correspond à un objectif défini et clairement motivé. Les différents éléments de rémunération forment un ensemble équilibré avec une répartition d'environ :

- 42/58 entre rémunération fixe et rémunération variable ;
- 72/28 entre rémunération annuelle et rémunération long terme (actions de performance) ;
- 64/36 entre rémunération sous conditions de performance et rémunération sans condition de performance.

ILLUSTRATION GRAPHIQUE DE L'ÉQUILIBRE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE ANNUELLE CIBLE

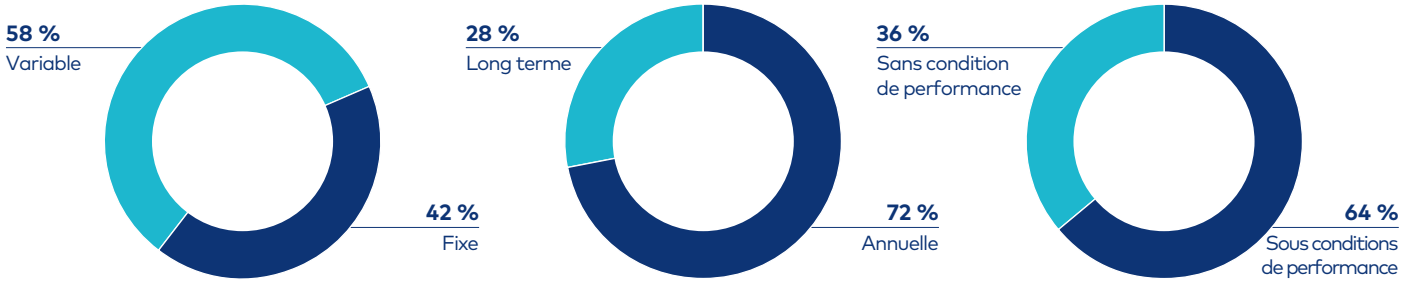

La **rémunération fixe** doit être le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social exécutif, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

La rémunération fixe sert de base pour déterminer le pourcentage maximum de la rémunération variable cible.

En application des principes ci-dessus précisés, la rémunération fixe au titre de 2025 du Directeur Général s'élève à 1 300 000 euros pour l'année complète ce qui représente une augmentation de 18% par rapport à l'exercice 2024, celle de la Directrice Générale Déléguée pour 2025 s'élève à 800 000 euros pour l'année complète , en augmentation de 7% par rapport à l'exercice 2024.

La **rémunération variable annuelle** s'élèverait en cible, à 1 600 000 euros pour 100 % d'atteinte des objectifs fixés pour M. Laurent Favre, et à 1 050 000 euros pour 100 % d'atteinte des objectifs fixés pour Mme Félicie Burelle. Elle pourra évoluer entre 80 % et 150 % de la cible fixée selon le niveau d'atteinte des objectifs. En deçà de 80 % d'atteinte, aucune rémunération variable n'est versée, le pourcentage d'atteinte s'appréciant pour chacun des critères. Le maximum absolu, pour chaque critère et pour le total de la rémunération variable, est 150 %. Ainsi, si les objectifs sont atteints à plus de 150 %, le taux retenu d'atteinte sera 150 %, permettant de rémunérer la surperformance tout en limitant l'incitation de court terme.

Le principe étant de ne pas inciter à une prise de risques inappropriés, la rémunération variable annuelle demeure raisonnable par rapport à la rémunération fixe.

La rémunération variable est conçue de façon à aligner la rétribution du dirigeant mandataire social exécutif avec la performance annuelle du Groupe et à favoriser, année après année, la mise en œuvre de sa stratégie.

Elle est déterminée en fonction de critères précis d'évaluation de la performance déterminés par le Conseil d'Administration.

Ces critères sont financiers, extra-financiers et qualitatifs.

Les critères financiers et extra-financiers sont simples et quantifiables. Ils représentent une part prépondérante de la rémunération variable annuelle.

La pondération de chacun des critères ainsi que les objectifs à atteindre sont fixés dès le début de l'année considérée et communiqués au dirigeant mandataire social exécutif.

Ces critères sont les suivants :

- pour 70 % de la rémunération variable annuelle, des critères financiers directement corrélés avec les indicateurs de performance du Groupe :
  - l'évolution du *free cash flow* par rapport au budget (15 %)
  - l'évolution du résultat net part de groupe par rapport au budget (25 %)
  - l'évolution du désendettement du Groupe par rapport à la cible (15 %)
  - l'évolution de la marge opérationnelle par rapport au chiffre d'affaires (15 %)
- pour 15 % de la rémunération variable annuelle, des critères liés à l'exécution de la stratégie, notamment l'organisation des business, l'excellence dans les opérations et démarrages projets, la création de valeur à long terme ;
- pour 15 % de la rémunération variable annuelle, des critères ESG (gouvernance sociale et environnementale), dont les deux tiers sont quantifiables :
  - la sécurité (TF2)
  - l'environnement (feuille de route neutralité carbonne)
  - la conformité (selon indicateurs de conformité)
  - la diversité (selon objectifs)

Les objectifs quantifiables pour déterminer la part variable de la rémunération due au titre de l'exercice 2025 ont été définis par rapport aux objectifs prévisionnels du Groupe présentés au Conseil d'Administration du 11 décembre 2024.

PRÉSENTATION DES PONDÉRATIONS DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE POUR 2025

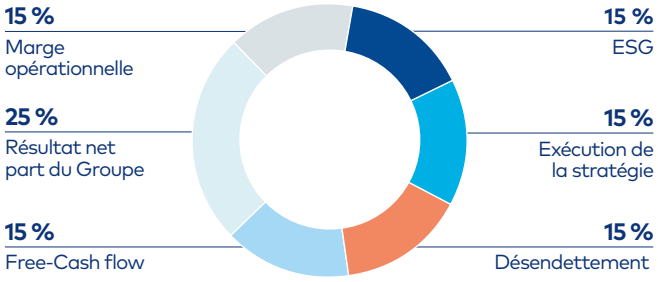

DÉTAIL DES CRITÈRES ESG RETENUS POUR ÉVALUER LA PERFORMANCE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Critères	Présentation
Changement climatique	• D'ici à 2025, réduction de l'empreinte carbone des sites du Groupe par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables • Développement de la production d'électricité par panneaux solaires pour l'alimentation des sites du Groupe • Augmentation de la part des déchets recyclés ou revalorisés dans le processus industriel • Engagement renforcé des fournisseurs et des partenaires
Amélioration de la performance sécurité	• Diminuer les taux de fréquence et de gravité par rapport à l'année précédente
Parité femmes-hommes dans les instances dirigeantes	• Atteindre une proportion moyenne de collaborateurs de chaque sexe au sein des instances dirigeantes de 40 % à horizon 2030, conformément aux objectifs définis par la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle dite « loi Rixain »
Conformité	• Déploiement du plan de conformité du Groupe

En cas de départ d'un dirigeant mandataire social exécutif au cours du 1er trimestre, le Conseil d'Administration peut fixer le montant de la part variable annuelle de l'exercice en cours au prorata temporis du montant de la part variable annuelle attribuée au dirigeant mandataire social concerné au titre de l'exercice précédent.

L'**attribution d'actions de performance** est soumise à des conditions de performance quantifiables. Elle vise à inciter le dirigeant mandataire social à inscrire son action dans le long terme ainsi qu'à fidéliser et favoriser l'alignement de ses intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. Pour ce faire, l'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance qui sont constatées au terme d'une période d'acquisition de 3 ans à compter de la date d'attribution.

Les conditions d'attribution des actions de performance sont décrites ci-après (Section 3.2.3).

La valeur de ces actions, estimée à la date d'attribution selon les normes IFRS, appliquées pour l'établissement des comptes consolidés, représente entre 35 % et 40 % de la rémunération globale du dirigeant mandataire social sans pouvoir dépasser 100 % de la rémunération fixe.

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs prennent l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les actions de performance, et ce jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil d'Administration. Ils conservent au moins 10 % des actions attribuées jusqu'à la fin de leur mandat social.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 19 février 2025

Dans le cadre de l'autorisation renouvelée de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 février 2025, a décidé, de mettre en œuvre, à compter du 25 avril 2025, un plan d'attribution gratuite d'actions, dites actions de performance, en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs d'OPmobility SE. (voir Section 3.2.3.3.1.)

Le Conseil d'Administration a décidé de limiter les bénéficiaires de ce plan aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et au directeur général adjoint de la Société en vue de mobiliser les acteurs clés du Groupe autour de la réussite de son développement.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

Période d'acquisition	**Du 25 avril 2025 à la date de l'Assemblée Générale 2028**
Conditions de présence *(contrat en vigueur avec une société du Groupe à ces dates, sauf retraite, décès, invalidité ou décision exceptionnelle)*	À la date de l'Assemblée Générale 2028 approuvant les comptes de l'exercice 2027
Date d'acquisition définitive	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2028 approuvant les comptes de l'exercice 2027
Période de conservation	Pas de période de conservation exceptée pour un minimum de 10 % des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et devant être conservées jusqu'à la fin de leur mandat
Date de cessibilité	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2028 approuvant les comptes de l'exercice 2027
Conditions de performance	• Niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2025, 2026, 2027 : 25 % des droits attribués ; • Niveau de bénéfice net part du Groupe : 25 % des droits attribués ; • Dette/Ebitda : 25 % des droits attribués ; • Taux de féminisation, avancement de la réduction des émissions de CO_2 et de sécurité au travail au 31 décembre 2027 : 25 % des droits attribués.

Le seuil d'atteinte de chacun des objectifs ci-dessus définis est fixé à un minimum de 80%.

Les **autres éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs** sont les suivants :

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs continueront de bénéficier de la protection des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé des cadres dirigeants afin de bénéficier de conditions sociales conformes au marché.

Le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée, également administrateurs, perçoivent une rémunération au titre de leur participation au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a approuvé l'attribution d'une indemnité de départ aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en cas de départ de la Société, hors cas de faute grave ou de faute lourde. Cette indemnité de départ serait d'un montant maximum équivalent à 24 mois de salaire brut (i.e. rémunération de base et rémunéation variable selon atteinte des objectifs), y compris les indemnités conventionnelles et légales.

Il est rappelé que les contrats de travail de M. Laurent Favre et de Mme Félicie Burelle avec la société Plastic Omnium Gestion sont suspendus depuis le 1er janvier 2020.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dispose de la faculté de négocier un engagement de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social exécutif en cas de cessation des fonctions de celui-ci au sein du Groupe, lorsque cet engagement apparaît utile à la préservation des intérêts du Groupe, et dans des conditions financières respectant les principes édictés par le Code AFEP-MEDEF auquel OPmobility SE se réfère. Aucun versement ne pourra intervenir sans que cet engagement de non-concurrence n'ait été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'OPmobility SE.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient chacun d'un véhicule de fonction.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels au titre de l'exercice 2025 sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2026.

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ATTRIBUABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

	Montant	Présentation
Rémunération fixe		Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2024, sur recommandation du Comité des Rémunérations, propose à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025, de fixer le montant de la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à 1 300 000 € pour M. Laurent Favre, Directeur Général, et à 800 000 € pour Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée.
M. Laurent Favre	1 300 000 €	
Évolution 2024-2025	+ 18%	
Mme Félicie Burelle	800 000 €	
Évolution 2024-2025	+ 7%	
Rémunération variable annuelle		La rémunération variable annuelle est conçue de façon à aligner la rétribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs avec la performance annuelle du Groupe et à favoriser année après année, la mise en œuvre de sa stratégie. La volonté du Conseil d'Administration est d'inciter les dirigeants mandataires sociaux exécutifs autant à maximiser la performance de chaque exercice social qu'à en assurer la répétition et la régularité année après année.
M. Laurent Favre	1 600 000 € (cible 123 % du fixe) maximum 150 %, soit 2 400 000 €	
Mme Félicie Burelle	1 050 000 € (cible 131 % du fixe) Maximum 150 %, soit 1 575 000 €	

Critères d'évaluation de la performance pour l'année 2025	Pondération
Critères financiers	**70 %**
• *le free cash flow par rapport au budget*	• *15 %*
• *le résultat net part de groupe par rapport au budget*	• *25 %*
• le désendettement du Groupe selon prévision	• *15 %*
• *la marge opérationnelle par rapport au budget*	• *15 %*
Critères extra-financiers	**30 %**
• *exécution de la stratégie*	• *15 %*

• *critères ESG quantifiables (8 %) et qualitatifs (7 %) :*
  • *sécurité (TF2)*
  • *environnement (feuille de route vers la neutralité carbone)*
  • *la conformité*
  • *la diversité*
	• 15 %

Les critères quantifiables, financiers (70 %) et extra-financiers (8 %) représentent 78 % de la rémunération variable annuelle. La pondération de chaque critère, ainsi que les objectifs à atteindre ont été fixés en fin d'année 2024 et communiqués aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. L'appréciation se fait sans compensation entre critères.

	Montant	Présentation
Actions de performance		Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 février 2025, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale le 24 avril 2024. L'attribution décidée en faveur des dirigeants mandataires sociaux respecte les recommandations du Code AFEP-MEDEF. La valeur d'attribution est fixée à 1 000 000 € pour M. Laurent Favre et 750 000 € pour Mme Félicie Burelle ; l'équivalent en actions sera calculé sur la base du cours des vingt séances de bourse précédant l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 avril 2025. Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont également tenus de conserver 10 % des actions qui leur seraient définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition, jusqu'à la cessation de leur mandat social. L'acquisition définitive des actions serait soumise à la réalisation de conditions de performance qui serait constatée au terme de la période d'acquisition et à compter de la date d'attribution. Ces conditions de performance sont articulées autour de quatre critères, évalués sur les années 2025, 2026 et 2027, et en cohérence avec le plan stratégique de l'entreprise : • le niveau de free cash-flow cumulé • le résultat net par action part du Groupe • le rythme de désendettement • un critère ESG, visant la mixité femmes-hommes dans les instances dirigeantes, l'atteinte de l'objectif d'émission de CO_2 visant à la neutralité carbone sur le scope 3 en 2030, conformément à la feuille de route climat adoptée par le Conseil d'administration et présentée en 2021, la Sécurité au Travail par rapport au TF2 cible Pour les deux premiers critères, un taux d'atteinte de 80% déclenche l'allocation des actions, qui progresse linéairement jusqu'à un plafond de 100%. Pour les deux derniers critères, c'est l'atteinte de l'objectif qui déclenche l'attribution des actions. Chaque objectif commande l'attribution de 25 % de la dotation en actions.
Rémunération en qualité d'administrateur	3 000 € par séance du Conseil d'Administration	M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle bénéficieront du versement d'une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur
Avantages accessoires à la rémunération		• **Avantages en nature** Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficieront des moyens matériels nécessaires à l'exécution de leur mandat telle que la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Ils bénéficieront également d'une assistance fiscale et d'un bilan médical annuel. • **Régime de protection sociale complémentaire : retraite à prestations définies, prévoyance et frais de santé** Les dirigeants mandataires sociaux continueront à bénéficier des plans de retraite à prestations définies ainsi que des régimes de prévoyance et de frais de santé.
Indemnité de départ		Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.

Les éléments composant la rémunération totale attribuable à chacun des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont présentés ci-après :

Éléments de rémunération fixe		Éléments de rémunération variable			
Fixe annuel	Avantage en nature	Variable annuel	Long terme	Rémunération exceptionnelle	Dispositif de retraite
Déterminé selon l'expérience et le niveau de responsabilité	Déterminé selon le niveau de responsabilité	Déterminé en fonction des conditions économiques, sociales, sociétales, environnementales	Déterminé en fonction des conditions économiques, sociales, sociétales, environnementales	Déterminé en cas de réalisation d'événements exceptionnels	Déterminé en fonction du résultat du Groupe et de sa performance
		Conditions définies chaque année	Conditions de performance sur 3 années Conditions de présence sur 4 années	Conditions exceptionnelles	Conditions de présence
Numéraire	**Véhicule**	**Numéraire**	**Actions OPmobility**	**Numéraire**	**Cotisations et numéraire**

3.2.3 Information sur les attributions gratuites d'actions ou d'actions de performance

3.2.3.1 Politique d'OPmobility SE

Les décisions relatives à l'attribution d'actions sont en lien avec la performance et ont pour objectif d'encourager la réalisation d'objectifs de long terme du Groupe et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. À cet effet, l'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance qui sont constatées au terme d'une période d'acquisition de quatre années à compter de la date d'attribution.

La valeur de ces actions, estimée à la date d'attribution, ne peut dépasser 100 % de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social exécutif.

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'administration se réserve la possibilité de décider d'une attribution complémentaire. Cette attribution éventuelle au dirigeant mandataire social exécutif, dûment motivée par le Conseil d'Administration, se ferait dans le respect du plafond annuel autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le dirigeant mandataire social exécutif est tenu de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, 10 % des actions attribuées gratuitement et définitivement acquises au terme de la période d'acquisition, après examen des conditions de performance.

Le dirigeant mandataire social non exécutif prend l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque des actions de performance, et ce jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil d'Administration. Il est tenu de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, 5 % des actions précédemment attribuées et définitivement acquises au terme de la période d'acquisition.

Conditions de performance

Les critères de performance portent sur la totalité des actions attribuées au dirigeant mandataire social exécutif.

Ces critères, appréciés sur une période de trois ou quatre exercices précédents la date d'attribution, sont définis pour chaque plan décidé et doivent être complémentaires et conformes aux objectifs et aux spécificités du Groupe tout en favorisant une croissance équilibrée et continue à long terme.

Sort des actions de performance en cas de départ

Le droit aux actions de performance est perdu en cas de départ pour raison de démission ou pour faute grave ou lourde. En cas de révocation d'un dirigeant mandataire social exécutif, le Conseil statuera sur le sort des actions de performance attribuées depuis sa nomination en tant que dirigeant mandataire social exécutif.

3.2.3.2 Plan d'attributions gratuites d'actions ou d'actions de performance au titre de l'exercice 2024

Autorisation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'OPmobility SE du 24 avril 2024 a décidé, dans sa 26e résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux des sociétés du Groupe, dans la limite de 0,2 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée Générale, avec un sous-plafond annuel de 0,1 % de ce même capital social.

Plans d'attributions gratuites d'actions au titre de 2024

Plan d'attribution gratuite d'actions du 25 avril 2024

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2022, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 21 février 2024, a décidé, de mettre en œuvre, à compter du 25 avril 2024, un plan d'attribution gratuite d'actions, dites actions de performance, en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE et les salariés du groupe. (voir Section 3.2.3.3.1.)

Les principales caractéristiques de ce plan, portant sur 153 909 titres en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et de salariés du groupe, sont les suivantes :

Période d'acquisition	**Du 25 avril 2024 à la date de l'Assemblée Générale 2027**
Conditions de présence *(contrat en vigueur avec une société du Groupe à ces dates, sauf retraite, décès, invalidité ou décision exceptionnelle)*	À la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Date d'acquisition définitive	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Période de conservation	Pas de période de conservation exceptée pour un minimum de 10 % des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et devant être conservées jusqu'à la fin de leur mandat
Date de cessibilité	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Conditions de performance	• Niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2024, 2025, 2026 : 25 % des droits attribués ; • Niveau de bénéfice net : 25 % des droits attribués ; • Dette / Ebitda : 25 % des droits attribués ; • Taux de féminisation, avancement de la réduction des émissions de CO_2 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026 : 25 % des droits attribués.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 22 juillet 2024

Dans le cadre de l'autorisation renouvelée de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 22 juillet 2024, a décidé, de mettre en œuvre, à compter du 22 juillet 2024, un plan d'attribution gratuite d'actions, dites actions de performance, en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs d'OPmobility SE. (voir Section 3.2.3.3.1.)

Le Conseil d'Administration a décidé de limiter les bénéficiaires de ce plan aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en vue de mobiliser les acteurs clés du Groupe autour de la réussite de son développement.

Les principales caractéristiques de ce plan, portant sur 26 910 titres en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, sont les suivantes :

Période d'acquisition	**Du 22 juillet 2024 à la date de l'Assemblée Générale 2027**
Conditions de présence *(contrat en vigueur avec une société du Groupe à ces dates, sauf retraite, décès, invalidité ou décision exceptionnelle)*	À la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Date d'acquisition définitive	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Période de conservation	Pas de période de conservation exceptée pour un minimum de 10 % des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et devant être conservées jusqu'à la fin de leur mandat
Date de cessibilité	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Conditions de performance	• Niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2024, 2025, 2026 : 25 % des droits attribués ; • Niveau de bénéfice net : 25 % des droits attribués ; • Dette / Ebitda : 25 % des droits attribués ; • Taux de féminisation, avancement de la réduction des émissions de CO_2 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026 : 25 % des droits attribués.

3.2.3.3 Actions de performance attribuées et disponibles pour chaque dirigeant mandataire social – historique des plans en vigueur

3.2.3.3.1 Actions de performance OPmobility attribuées par OPmobility SE durant l'exercice 2024 à chaque dirigeant mandataire social d'OPmobility SE dans le cadre des autorisations du 21 avril 2022 et du 24 avril 2024

Nom et fonctions du mandataire social	date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice	Valorisation de l'action selon la méthode retenue pour les comptes consolidés *(en euros)*	Date d'attribution	Date de disponibilité*	Conditions de performance
Laurent Burelle *Président du Conseil d'Administration*	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A
Laurent Favre *Directeur Général*	25/04/2024	73 290	10	25/04/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)
Félicie Burelle *Directrice Générale Déléguée*	25/04/2024	48 860	10	25/04/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)
Laurent Favre *Directeur Général*	22/07/2024	16 146	7,50	22/07/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)
Félicie Burelle *Directrice Générale Déléguée*	22/07/2024	10 764	7,50	22/07/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)

(1) Disponibilité limitée à 90 % des actions attribuées, 10 % des actions devant être conservées jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

3.2.3.3.2 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2024 pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Nom et fonctions du dirigeant mandataire social exécutif	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2024
Laurent Favre	30/04/2020 (1)	13 961
Directeur Général	23/04/2021	0
	22/04/2022	0
	27/04/2023	0
Félicie Burelle	02/05/2019	0
Directrice Générale Déléguée	30/04/2020 (1)	8 726
	23/04/2021	0
	22/04/2022	0
	27/04/2023	0

(1) Après un abattement de 50 % à titre de non réalisation des conditions de performance.

3.2.3.5 Historique des plans d'actions de performance OPmobility SE en vigueur

Au titre de l'année	2020
	Plan du 30 avril 2020
Date de l'AG d'autorisation	26/04/2018
Date du CA de décision	11/12/2020
Valeur de l'action en euros[1]	15
Date d'acquisition	30/04/2024
Début de la période de conservation	30/04/2024 concernant les mandataires sociaux exécutifs à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	Néant sauf à la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 50 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé des exercices 2020, 2021, 2022 • 50 % en fonction de la croissance du bénéfice net par action. Les 2 critères s'apprécient à périmètre et conditions de marché inchangés
Nombre d'actions de performance attribuées	228 373
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0
Droits annulés au 31/12/2024	144 186
Droits attribués au 31/12/2024	84 187
Solde des droits au 31/12/2024	0

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	2021	2022
	Plan du 23 avril 2021	Plan du 22 avril 2022
Date de l'AG d'autorisation	26/04/2018	21/04/2021
Date du CA de décision	17/02/2021	17/02/2022
Valeur de l'action en euros[1]	28	14
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2025	Après l'Assemblée Générale 2025
Début de la période de conservation	30 juin 2025 au plus tard concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	30 juin 2025 au plus tard concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 25 % en fonction du taux de retour sur capitaux employés sur 2021, 2022, 2023 • 25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2021, 2022, 2023 • 25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2021, 2022, 2023 • 25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2021, 2022, 2023	• 25 % en fonction du taux de retour sur capitaux employés sur 2022, 2023, 2024 • 25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2022, 2023, 2024 • 25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2022, 2023, 2024 • 25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2022, 2023, 2024
Nombre d'actions de performance attribuées	45 947	95 602
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	45 947	95 602

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	2023
	Plan du 27 avril 2023
Date de l'AG d'autorisation	21/04/2022
Date du CA de décision	21/02/2023
Valeur de l'action en euros[1]	14
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2026
Début de la période de conservation	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 20 % en fonction du taux de retour sur capitaux employés sur 2023, 2024, 2025 • 20 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2023, 2024, 2025 • 20 % en fonction du niveau Dette / Ebitda sur 2023, 2024, 2025 • 20 % en fonction du niveau de performance boursière sur 2023,2024,2025 • 20 % en fonction du taux de féminisation et du déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2023, 2024, 2025
Nombre d'actions de performance attribuées	92 025
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0
Droits annulés au 31/12/2024	0
Droits attribués au 31/12/2024	0
Solde des droits au 31/12/2024	92 025

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	2024	2024
	Plan du 25 avril 2024	Plan du 22 juillet 2024
Date de l'AG d'autorisation	21/04/2022	24/04/2024
Date du CA de décision	21/02/2024	22/07/2024
Valeur de l'action en euros[1]	10	7,50
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2027	Après l'Assemblée Générale 2027
Début de la période de conservation	au plus tard 30 juin 2027 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	au plus tard 30 juin 2027 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau du bénéfice net part du groupe sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau de l'objectif Dette / Ebitda sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions du CO_2 et de la sécurité au travail au 31 décembre 2026	• 25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau du bénéfice net part du groupe sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau de l'objectif Dette / Ebitda sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions du CO_2 et de la sécurité au travail au 31 décembre 2026
Nombre d'actions de performance attribuées	153 909	26 910
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	153 909	26 910

3.2.3.6 Historique des actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2024

Plan	02/05/2019	30/04/2020	23/04/2021	22/04/2022
Nombre total de bénéficiaires	255	55	2	2
Nombre total d'actions de performance attribuées	400 000	228 373	45 947	95 602
dont le nombre attribué aux dirigeants mandataires sociaux :	10 500			
Laurent Burelle	0	0	0	0
Laurent Favre	-	13 961[(2)]	29 537	57 361
Félicie Burelle	14 000[(1)]	8 726[(2)]	16 410	38 241
Date d'attribution	02/05/2019	30/04/2020	23/04/2021	22/04/2022
Date d'acquisition	02/05/2023 [(3)]	30/04/2024 [(3)]	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2025 approuvant les comptes de l'exercice 2024	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2025 approuvant les comptes de l'exercice 2024
Durée	4 ans	4 ans	4 ans	3 ans
Période de conservation des actions	Néant	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

(1) Actions de performance attribuées au titre du contrat de travail. L'attribution définitive s'élève à 10 500 titres qui ont été acquis le 2 mai 2023.
(2) Après analyse de la réalisation des conditions de perfrmance attachées au plan
(3) Sous réserve d'une double condition de performance et de présence.

Plan	27/04/2023	25/04/2024	22/07/2024
Nombre total de bénéficiaires	2	3	2
Nombre total d'actions de performance attribuées	92 025	153 909	26 910
dont le nombre attribué aux dirigeants mandataires sociaux :			
Laurent Burelle	0		
Laurent Favre	55 215	73 290	16 146
Félicie Burelle	36 810	48 860	10 764
Date d'attribution	26/04/2023	25/04/2024	22/07/2024
Date d'acquisition	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2026 approuvant les comptes de l'exercice 2025	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Durée	3 ans	3 ans	3 ans
Période de conservation des actions	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

3.2.3.7 Récapitulatif des actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2024 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et actions définitivement acquises par ces derniers

Actions de performance attribuées aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et actions définitivement acquises par ces derniers	Nombre total d'actions attribuées/d'actions acquises	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date du plan
Actions attribuées, durant l'exercice 2024, par OPmobility SE, aux 10 salariés de toute filiale comprise dans le périmètre d'attribution des actions, dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé	31 759	317 590 €	25/04/2024
Actions acquises durant l'exercice 2024, par 10 salariés de toute filiale d'OPmobility SE, dont le nombre d'actions ainsi acquises est le plus élevé (1)	19 500	292 500 €	30/04/2020

(1) N'inclut pas les actions acquises par des salariés ayant quitté le Groupe.

3.2.4 Options d'achat d'actions

3.2.4.1 Politique d'OPmoblity SE

OPmobility SE peut mettre en place des plans d'animation à long terme en faveur des salariés et de ses dirigeants mandataires sociaux, dans un cadre international.

L'objectif de ces attributions est double :

- motiver et associer les grands contributeurs à l'évolution future des résultats du Groupe ;
- renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance de ses managers en cherchant ainsi à les fidéliser dans la durée.

Le Conseil d'Administration d'OPmobility SE, sur proposition du Comité des Rémunérations, peut consentir des options d'achat d'actions *stock-options* aux cadres et aux dirigeants mandataires sociaux que la Société souhaite reconnaître pour leur performance et leur rôle important dans le développement des affaires et dans les projets présents et à venir du Groupe, quelle que soit leur implantation géographique.

Il est procédé à ces attributions après la publication des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF. Dans tous les cas, la décision d'attribution individuelle est conditionnée à la performance rendue au moment de la mise en place du plan.

Les salariés et mandataires sociaux bénéficiaires partagent, avec les actionnaires, la même confiance dans le développement fort et régulier du Groupe.

Le dernier plan de *stock-option* (2017) est arrivé à échéance en mars 2024. Il n'y a donc plus de bénéficiaire de *stock-option* en cours au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration attire l'attention des bénéficiaires d'options sur la réglementation en vigueur relative aux personnes en possession d'informations privilégiées. Ils s'engagent à prendre connaissance de la Charte de déontologie boursière qui est jointe au règlement des plans de *stock-options* dont ils bénéficient et à en respecter les dispositions.

3.2.4.2 Options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et/ou levées au cours de l'exercice 2024

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR OPMOBILITY SE

Sans objet

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Sans objet

3.2.4.3 Historique des options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et pouvant encore être exercées au 31 décembre 2024

Sans objet

3.2.4.4 Historique des options d'achat d'actions OPmobility en cours attribuées aux mandataires sociaux au 31 décembre 2024

Sans objet

3.2.4.5 Options d'achat d'actions consenties aux dix salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice 2024

Options d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options exercées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions achetées	Prix moyen pondéré [1]	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice 2024, par OPmobility SE, aux 10 salariés de toute filiale comprise dans le périmètre d'attribution des actions, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	0	0	N/A
Options détenues sur OPmobility SE, exercées durant l'exercice 2024, par 10 salariés de toute filiale d'OPmobility SE, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé [2]	0	0	N/A

(1) Prix d'exercice après ajustements légaux.
(2) N'inclut pas les levées d'options effectuées par des salariés ayant quitté le Groupe.

3.2.5 Récapitulatif des opérations réalisées sur le titre OPmobility au cours de l'exercice 2024 par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont étroitement liées (mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier) durant l'exercice 2024

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 sur les actions, les titres de créances ou les instruments financiers de la Société par les mandataires sociaux ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier dont la Société a eu connaissance sont les suivantes :

	Date de la transaction	Type de la transaction	Instrument financier	Quantité	Prix unitaire *(en euros)*	Prix de l'opération *(en euros)*
Laurent Burelle [*]	20/12/2024	Cession	Actions	58 000	9,85	571 300
Cécile Moutet [*]	30/04/2024	Attribution gratuite	Actions	1500	-	-

(*) Y compris les personnes qui ont des liens étroits au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du code monétaire et financier

3.3 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

3.3.1 Conventions portant sur les conventions courantes et conclues à des conditions normales

3.3.1.1 Procédure mise en place en application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce

Conformément aux dispositions législatives et sur recommandation du Comité des Comptes, le Conseil d'Administration a adopté une charte relative à l'identification et à l'évaluation des conventions réglementées et des conventions libres dont l'objet est de préciser la méthodologie et les critères à appliquer pour la qualification des conventions et engagements réglementés portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la Société remplissent bien ces conditions. Elle peut être modifiée à tout moment par le Conseil d'Administration, notamment pour prendre en compte les éventuelles modifications législatives et réglementaires.

Conformément à la loi, les conventions conclues entre les personnes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales, ne sont pas soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

La charte prévoit la procédure suivante : la Direction Juridique et la Direction Financière, informées de tout projet de convention susceptible d'être qualifié de convention réglementée ou de convention courante, ont pour mission d'analyser les caractéristiques de ladite convention et ainsi de la soumettre soit à la procédure d'autorisation et de contrôle prévue pour les conventions réglementées, soit de la qualifier de convention portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure prévoit également un examen annuel par le Comité des Comptes des conventions qualifiées d'opération courante conclue à des conditions normales à partir des écritures comptables enregistrées au cours de l'exercice écoulé. Cet examen est réalisé au regard des critères précisés dans la charte permettant de qualifier une convention courante conclue à des conditions normales.

Le Comité des Comptes examine également chaque année la pertinence des critères utilisés pour qualifier une convention courante conclue à des conditions normales, précisés dans la charte.

Le Comité des Comptes rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration qui s'assure, sur la base de ces restitutions, que lesdites conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration peut soit confirmer la qualification de convention courante conclue à des conditions normales, soit estimer que la convention concernée doit être soumise à la procédure des conventions réglementées et donc être soumise à sa ratification. Dans le respect de la réglementation, les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une desdites conventions ne participent ni aux débats ni à la prise de décision relatifs à leur évaluation.

En application de l'article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce, concernant l'exercice 2024, les travaux du Comité des Comptes ont permis de confirmer que toutes les conventions conclues ou renouvelées par les signataires au cours de cet exercice, ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales, ou ont été régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration de la Société préalablement à leur conclusion ou à leur renouvellement.

3.3.1.2 Conventions visées à l'article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce

En application de l'article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce, le renouvellement d'une convention conclue antérieurement est intervenue au cours de l'exercice 2024 :

- **Convention de redevances pour licence et assistance technique**

Convention conclue en 2001 entre OPmobility SE et BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S. OPmobility SE détient 50 % des droits de vote dans BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi AS.

Cette convention a été initialement autorisée par le Conseil d'Administration du 24 février 2016 et ratifiée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2016. La tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2024, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 février 2024 et sera ratifiée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

Elle a pour objet l'utilisation des dessins, modèles, procédés industriels, du savoir-faire et des prestations d'assistance technique associées d'OPmobility SE.

La convention d'une durée initiale de cinq ans, suivie de tacites reconductions d'une durée d'un an, a été renouvelée par tacite reconduction au 1er janvier 2024 pour une nouvelle période d'un an.

Au 31 décembre 2024, OPmobility SE a enregistré un produit au titre de la redevance à facturer à BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi AS pour un montant de 433 397,81 €.

3.3.1.3 Conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce déjà approuvées par l'Assemblée Générale et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024

Les conventions listées ci-dessous, déjà autorisées par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires au cours d'exercices antérieurs en application de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024, ont été examinées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 février 2025 :

- **Convention de plan de retraite complémentaire de la Direction Générale du Groupe**

Convention conclue en 2003 entre OPmobility SE et Burelle SA.

Burelle SA détient 60,63 % du capital social d'OPmobility SE.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2003 et ratifiée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2004.

Personnes intéressées : Mme Félicie Burelle, Mme Éliane Lemarié, M. Laurent Burelle et M. Paul Henry Lemarié.

En 2024, aucun versement n'a été effectué par Burelle SA au titre du plan de retraite complémentaire. En conséquence, Burelle SA n'a pas facturé de quote part de charge à OPmobility SE.

- **Convention de redevances pour concession de marques**

Convention conclue en 2007 entre OPmobility SE et la société Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co., Ltd. OPmobility SE détient indirectement 49,95 % du capital social de Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co., Ltd.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 février 2013 et ratifiée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.

Elle a pour objet l'utilisation des marques, propriété d'OPmobility SE.

La convention a une durée de 30 ans.

Au 31 décembre 2024 OPmobility SE a enregistré un produit au titre de la redevance à facturer à Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co., Ltd pour un montant de 2 510 024,72 €.

Personne intéressée : M. Laurent Favre

3.3.2 Transactions avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen 1606/2002, figure à la note 7.3 des comptes consolidés (chapitre 5).

3.3.3 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration ou de direction

À la connaissance d'OPmobility SE, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration ou de Direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.3.4 Dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

3.3.4.1 Convocation aux Assemblées

Les Assemblées Générales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'avis de réunion de l'Assemblée Générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement habilité à cet effet par le Conseil d'Administration. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant cette fonction disposant du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne un Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont établis et leurs copies sont délivrées et certifiées dans les conditions prévues par la loi.

3.3.4.2 Participation aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et dans le cadre défini par ces textes.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 18 des statuts, tout actionnaire peut, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou de télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et en exiger la production pour l'accès à l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale du 24 avril 2025

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 19 février 2025, de convoquer l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui se réunira le 24 avril 2025.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait qu'il est possible de voter à l'Assemblée Générale et d'adresser des questions écrites au Conseil soit par voie postale soit par voie électronique, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025 sont détaillées dans l'avis de réunion publié au BALO et sur le site Internet du Groupe (www.opmobility.com).

Les documents d'information préparatoires à cette Assemblée Générale sont disponibles sur le site Internet du Groupe.

L'Assemblée Générale d'OPmobility SE sera retransmise en direct et en différé sur www.opmobility.com.

3.3.5 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Néant.

3.3.6 Mandats des Commissaires aux Comptes

3.3.6.1 Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par M. David Clairotte.

63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2022 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Mme May Kassis-Morin.

1-2 place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris La Défense 1

Ernst & Young et Autres, Commissaire aux Comptes de la Société depuis le 29 avril 2010, a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2022 pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

3.4 Code de gouvernement d'entreprise

Le Code AFEP-MEDEF : Le code de référence

OPmobility SE poursuit son attachement à l'application des règles en matière de gouvernement d'entreprise en se référant au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF consultable sur le site http://Afep.com.

Le tableau ci-dessous présente les explications de la Société sur les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas appliquées.

Recommandations Code AFEP-MEDEF	Pratiques d'OPmobility SE et explications
Échelonnement des mandats des administrateurs de façon à éviter un renouvellement en bloc (article 13.2).	Le renouvellement d'un mandat sur douze membres du Conseil d'Administration sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025, 4 membres du Conseil ont un mandat qui arrive à échéance en 2026 et 7 en 2027. La Société a souhaité privilégier un principe de nomination fréquente des administrateurs grâce à une durée statutaire de trois ans.
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social (article 22)	Les contrats de travail de M. Laurent Favre et de Mme Félicie Burelle sont suspendus depuis le 1er janvier 2020. Le Code AFEP-MEDEF indique qu'il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société. Après avoir nommé M. Laurent Favre, Directeur Général et Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée, le Conseil d'Administration a estimé qu'il convenait de maintenir leur contrat de travail. Le Conseil a décidé que les droits acquis au titre des régimes collectifs de retraite supplémentaires des cadres dirigeants jusqu'au 31 décembre 2019, soit pour la période préalable à la suspension de leur contrat de travail, resteraient gelés et préservés, ce qui implique de maintenir suspendu leur contrat de travail.

3.5 Informations concernant le capital

3.5.1 Capital social

Les actions d'OPmobility SE sont cotées sur Euronext Paris (compartiment A). L'action OPmobility fait partie des indices SBF 120 et CAC Mid 60.

Au 31 décembre 2024, le capital social d'OPmobility SE s'établit à 8 731 329,18 euros, divisé en 145 522 153 actions entièrement libérées de 0,06 euro de nominal chacune.

3.5.2 Droits de vote

Chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en Assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Aux termes de l'article 18-11 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié une inscription en compte nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire et/ou de personnes dont il détient les droits soit par succession *ab intestat,* soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est également attaché aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

Il peut également être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au 31 décembre 2024, la Société comptait, après déduction des actions en auto-détention, 142 764 238 actions ayant autant de droits de vote exerçables, dont 90 878 211 actions ayant un droit de vote double.

3.5.3 Capital potentiel et titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucun titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital d'OPmobility SE.

3.5.4 Autorisations en cours de validité relatives au capital et aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance – utilisation des autorisations

Les actionnaires de la Société ont consenti au Conseil d'Administration les délégations de compétence et autorisations en matière financière ci-après :

3.5.4.1 Utilisation des Autorisations et délégations données au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 26 avril 2023

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence	Montant de l'autorisation non utilisée
21	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	10 % du capital par période de 24 mois	Annulation, le 29 janvier 2025, de 1 500 000 actions auto-détenues	8,96% du capital social
22	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
23	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
24	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	2 millions d'euros de nominal pour les actions par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
25	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 22e à 24e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	15 % de l'émission initiale	Néant	Intégralité de l'autorisation
26	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	2 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence	Montant de l'autorisation non utilisée
27	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
28	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	261 939 euros de nominal soit un maximum de 4 365 650 actions au 31 décembre 2022	Néant	Intégralité de l'autorisation

3.5.4.2 Utilisation des Autorisations et délégations données au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 24 avril 2024

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence	Montant de l'autorisation non utilisée
5	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois jusqu'au 23 octobre 2025	Prix maximum d'achat : 80 euros Détention maximum : 10 % du capital social Montant cumulé des acquisitions : 1 164 177 200 euros	Au 31 décembre 2024 OPmobility SE détient 1,90 % de son capital social	Au 31 décembre 2024, 8,10 % des actions composant le capital social d'OPmobility SE
25	Autorisation à l'effet de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe	38 mois jusqu'au 23 octobre 2027	Détention maximum : 0,5 % du capital social et sous-plafond à 0,25 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux, plafond commun aux 25e et 26e résolutions du 24/04/2024	Néant	En application du plafond commun aux 25e et 26e résolutions et malgré une absence d'utilisation de l'autorisation de la 25e résolution : 0,482 % du capital social et 0,232 % pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs
26	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe	38 mois jusqu'au 23 octobre 2027	Détention maximum : 0,2 % du capital social et sous-plafond à 0,1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux, plafond commun aux 25e et 26e résolutions du 24/04/2024	En date du 22 juillet 2024 (plan du 22 juillet 2024), attribution de 26 910 actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, soit 0,018 % du capital social au 31 décembre 2024	0,181 % du capital social et 0,082 % pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

3.5.4.3 Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 24 avril 2025 relatives au capital et aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence
5	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois jusqu'au 23 octobre 2025	Prix maximum d'achat : 80 euros Détention maximum : 10 % du capital social Montant cumulé des acquisitions : 1 152 177 200 euros
16	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	10 % du capital par période de 24 mois
17	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
18	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
19	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	2 millions d'euros de nominal pour les actions par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
20	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 17e à 19e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	15 % de l'émission initiale
21	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	2 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
22	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
23	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	259 239,90 euros de nominal soit un maximum de 4 320 665 au 29 janvier 2025

3.5.5 Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/ réduction de capital		Capital social (en euros)	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale de l'action (en euros)
	Nominal	Prime			
Février 2021					
Réduction de capital par annulation de 1 443 954 actions détenues en propre par la Société	86 637,24	32 928 875	8 827 329,18	147 122 153	0,06
Septembre 2022					
Réduction de capital par annulation de 1 600 000 actions détenues en propre par la Société	96 000	34 590 149	8 731 329,18	145 522 153	0,06

Rachat d'actions propres

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2024 dont :	1,90
adossé à des plans existants d'options d'achat d'actions	0,00
adossé à des plans existants d'attribution d'actions de performance	0,27
adossé au contrat de liquidités	0,24
destiné à des allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe	0,36
en vue d'une annulation de titres auto détenus	1,03
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2024	2 757 915
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2024	29 647 778
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2024	27 661 887

Renseignements concernant les rachats opérés au cours de l'exercice 2024

	Flux bruts cumulés		
	Achats	Ventes	Livraison actions sur plan AGA 2020
Nombre de titres	2 768 217	1 532 445	84 187
Cours moyen de la transaction	9,99	11,36	15,72
Prix d'exercice moyen	-	-	-
Montants	27 646 611	17 415 688	1 323 423

Les frais de négociation engagés dans le cadre des rachats d'actions propres sont de 60 milliers d'euros sur l'exercice 2024.

L'évolution du nombre d'actions en circulation entre la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice 2024 est la suivante :

	1er janvier 2024	Mouvements de l'exercice 2024 (1)	31 décembre 2024
Nombre d'actions composant le capital social	145 522 153	-	145 522 153
Nombre d'actions propres	1 606 330	1 151 585	2 757 915
Nombre d'actions en circulation	143 915 823	-1 151 585	142 764 238

Cf. les flux d'achats, de ventes et de levées d'options indiqués au tableau précédent.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024 dans sa cinquième résolution, a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	80 euros par action (hors frais d'acquisition)
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024
Montant maximal des acquisitions	1 164 177 200 euros

Un contrat de liquidité, signé avec Kepler Capital Markets SA, d'un an, renouvelable par tacite reconduction, conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI est entré en vigueur le 1er janvier 2015.

Ce contrat a notamment pour objet de réduire la volatilité de l'action OPmobility, et donc le risque perçu par les investisseurs. L'enveloppe globale est de 6 millions.

Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 25 avril 2024

Entre le 25 avril 2024 et le 31 janvier 2025, la Société a acquis 651 034 actions pour une valeur globale de 6 470 241 euros, soit une valeur unitaire de 9,94 euros, dans le cadre du contrat de liquidité. La société a également acquis 101 125 actions pour une valeur globale de 926 143 euros, soit une valeur unitaire de 9,16 euros, dans le cadre d'un plan de rachat d'actions et 1 111 244 actions en vue d'annulation pour une valeur globale de 10 000 001 euros, soit une valeur unitaire de 9 euros.

Sur cette même période, la Société a cédé 641 108 actions pour une valeur globale de 6 363 973 euros, soit une valeur unitaire de 9,93 euros. La Société a également livré aux bénéficiaires du plan d'attribution gratuite du 30 avril 2020 84 187 actions d'une valeur globale de 1 323 423 euros, soit une valeur unitaire de 15,72 euros.

Entre le 25 avril 2024 et le 31 janvier 2025, la Société n'a acquis aucune action en couverture de ses engagements envers les bénéficiaires d'actions gratuites.

Au 28 février 2025, OPmobility SE détient 1 272 045 actions propres, soit 0,88 % du capital social, réparties comme suit :

Nombre d'actions	
360 507	Contrat de liquidité AMAFI
524 055	Allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe
387 483	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions

Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2025

Le présent descriptif a pour objet, en application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF, de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat par OPmobility SE de ses propres actions, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 24 avril 2025.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs poursuivis par OPmobility SE dans le cadre de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action OPmobility par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'approbation, par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025, de l'autorisation soumise au vote de la 16e résolution à caractère extraordinaire ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux d'OPmobility SE ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux d'OPmobility SE ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

MODALITÉS – PART MAXIMALE DU CAPITAL POUVANT ÊTRE ACQUISE ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR OPMOBILITY SE

OPmobility SE dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du présent document, 14 402 215 actions de 0,06 euro de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 1 254 094 actions propres déjà détenues au 31 janvier 2025, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est en conséquence de 13 148 121. En cas d'annulation ou d'utilisation des actions propres déjà détenues, le montant maximum que la Société serait amenée à débourser pour acquérir les 14 402 215 actions s'élève à 1 152 177 200 euros.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 1 152 177 200 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 80 euros, tel que prévu dans la 5e résolution proposée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2025.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Ce programme de rachat pourra être réalisé pendant une durée de dix-huit mois à compter de l'approbation de la 5e résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2025, soit jusqu'au 24 octobre 2026.

3.5.6 Emprunts obligataires

Les principales caractéristiques des émissions obligataires et placements privés en circulation au 31 décembre 2024 émises par la Société sont indiquées ci-après :

Émetteur	Taux	Devise	Coupon	Date initiale d'émission	Échéance	Montant en cours *(en millions d'euros)*	Place de cotation
OPmobility SE	fixe	EUR	1,632 %	21/12/2018	21/12/2025	300	
OPmobility SE	fixe	EUR	1,779 %	23/05/2022	23/05/2025	15	
OPmobility SE	variable	EUR	3,478 %	23/05/2022	23/05/2025	80	
OPmobility SE	fixe	EUR	2,355 %	23/05/2022	23/05/2027	36	
OPmobility SE	variable	EUR	3,778 %	23/05/2022	23/05/2027	139	
OPmobility SE	fixe	EUR	2,776 %	23/05/2022	23/05/2029	108	
OPmobility SE	variable	EUR	4,028 %	23/05/2022	23/05/2029	22	
OPmobility SE	fixe	EUR	4,875%	13/03/2024	13/03/2029	500	
OPmobility SE	variable	EUR	3,940%	17/12/2024	17/12/2028	40	
OPmobility SE	fixe	EUR	4,250%	17/12/2024	17/01/2030	75	

3.6 Répartition de l'actionnariat d'OPmobility SE

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'OPMOBILITY SE AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET AU 31 JANVIER 2025

	31 janvier 2025		31 décembre 2024		31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital
Burelle SA	74,75	60,63	74,36	60,01	74,36	60,01	74,26	60,01
Actionnariat salarié	0,66	1,06	0,66	1,06	0,65	1,05	1,01	1,01
Auto-détention	-	0,87	-	1,89	-	1,10	-	1,05
Public	24,59	37,44	24,98	37,04	24,99	37,84	24,73	37,93
	100	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Au 31 décembre 2024, le capital social d'OPmobility SE est composé de 145 522 153 actions. A cette date, Burelle SA détient 60,01 % du capital d'OPmobility SE.

En France, au 31 décembre 2024, le Plan d'Épargne Groupe comprenait 1 552 adhérents, détenant 1 546 856 actions OPmobility, soit 1,06 % du capital social, achetées sur le marché boursier. Au 31 janvier 2025, le Plan d'Épargne Groupe comprend 1 548 adhérents, détenant 1 539 375 actions OPmobility, soit 1,07 % du capital social.

Au 29 janvier 2025, suite à la réalisation d'une réduction de capital par annulation de titres auto-détenus, le capital social d'OPmobility SE est composé de 144 022 153 actions. A cette date, Burelle SA détient 60,63 % du capital d'OPmobility SE.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède 5 % ou plus du capital de la Société. Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à la Société.

4. État de durabilité

4.1	**INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)**	**146**
4.1.1	Note méthodologique	146
4.1.2	La gouvernance de la durabilité	148
4.1.3	Présentation des activités et de la stratégie ESG	150
4.1.4	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM 3)	160
4.1.5	Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)	172
4.2	**INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**	**176**
4.2.1	ESRS E1 : Changement climatique	178
4.2.2	ESRS E2 : Pollution	196
4.2.3	ESRS E5 : Économie circulaire	203
4.2.4	La taxonomie européenne	211
4.3	**INFORMATIONS SOCIALES**	**238**
4.3.1	ESRS S1 : Personnel de l'entreprise	238
4.3.2	ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur	268
4.3.3	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	273
4.4	**INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**	**278**
4.4.1	ESRS G1 : Conduite des affaires	278
4.5	**TABLE DE CONCORDANCE**	**284**
4.6	**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**	**288**
4.7	**PLAN DE VIGILANCE**	**292**
4.8	**ANNEXE ÉTAT DE DURABILITÉ**	**309**

4.1 Informations générales (ESRS 2)

4.1.1 Note méthodologique

Dans le cadre de la première publication de l'état de durabilité d'OPmobility, sont entendus les faits suivants :

- le présent État de durabilité du Groupe OPmobility est préparé sur une base consolidée, alignée avec le périmètre de consolidation des états financiers. À cet égard, son périmètre de reporting extra-financier exclut l'intégralité de ses Joint-Ventures (JV) car il ne dispose pas de contrôle opérationnel sur ces dernières. Ainsi, OPmobility exclut de son État de durabilité les données provenant de YFPO (JV Exterior), BPO (JV), EKPO (JV H_2-Power) et BHS (JV Modules) notamment ;
- cet État de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences de l'ESRS et de la réglementation applicable, toute incertitude étant précisée le cas échéant dans le rapport ;
- ce rapport précise les interprétations clés et éventuelles incertitudes nécessaires à la compréhension du lecteur ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des FAQ supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclaration lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles tant au niveau réglementaire que sectoriel ;
- OPmobility dispose de peu d'informations pour évaluer certains points de référence de l'industrie automobile, et ces informations pourraient n'apparaître que progressivement à mesure que le nombre de déclarants augmentera et que les pratiques de déclaration se stabiliseront ;
- les pratiques de contrôle interne liées aux états sur le développement durable seront progressivement renforcées ;
- des comparaisons, progressivement disponibles après la première année d'établissement des rapports permettront un suivi d'évolution des performances ;
- l'état de durabilité indique les principaux jugements portés et les seuils utilisés pour appliquer le processus d'évaluation de la matérialité. L'évaluation de la double matérialité pourra être mise à jour lors des prochains exercices.

4.1.1.1 Base générale d'établissement de l'Etat de durabilité (BP-1)

Pour l'année 2024, le Groupe se conforme à cette nouvelle directive européenne pour la première fois, et voit sa démarche de reporting reposer sur les obligations réglementaires suivantes :

- les dispositions réglementaires des articles R. 225-105-1 à R. 225-105-3 du Code de commerce français ;
- la directive 2022/2464 de l'Union européenne du 14 décembre 2022 modifiant le règlement n° 537/2014 ;
- la directive 2004/109/CE ;
- la directive 2006/43/CE ; et
- la directive 2013/34/UE, concernant le reporting sur le développement durable des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou CSRD), ainsi que le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission.

Hormis les entités sur lesquelles OPmobility ne dispose pas de contrôle opérationnel, aucune filiale ne fait l'objet d'exemption d'obligation d'information individuelle ou consolidée en matière de durabilité, conformément à l'article 19 *bis*, paragraphe 9, ou de l'article 29 *bis*, paragraphe 9, de la directive 2013/34/UE.

Ce chapitre a pour objectif de couvrir les informations générales associées à OPmobility (gouvernance de la durabilité, stratégie). Il détaille notamment les résultats de son analyse de double matérialité (impact d'OPmobility sur l'environnement, et inversement, impact de l'environnement sur OPmobility).

Cette analyse, basée sur l'identification et la cotation des impacts, risques et opportunités associés aux activités du Groupe, a été réalisée en intégrant toute la chaîne de valeur d'OPmobility, conformément à l'ESRS 1, section 5.1. L'approche de durabilité dépasse donc les activités propres du Groupe, en incluant également les activités amont et aval de la chaîne de valeur, pour une vision globale et engagée des enjeux d'OPmobility.

Par ailleurs, au-delà de la gouvernance de la durabilité, de la présentation des activités et de la stratégie ESG d'OPmobility, ainsi que la gestion des impacts, risques, et opportunités détaillée dans l'ESRS 2 – Informations Générales, OPmobility présente de manière structurée ses données de reporting sur les thématiques environnementale, sociale et de gouvernance.

Pour cette première année, OPmobility a fait le choix de se concentrer sur les exigences obligatoires requises par la CSRD, et n'a reporté aucune information volontaire ou conditionnelle pour garantir la fiabilité des données reportées. Aussi, le Groupe fait le choix de ne pas divulguer les informations soumises à « Phased-In », sur lesquelles il préfère s'assurer de la qualité de la donnée et donc profite du temps supplémentaire accordé à toutes les entreprises sur les indicateurs concernés.

OPmobility n'a pas omis d'information correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation qui ont été utilisés. Le Groupe a choisi de divulguer les développements imminents et les questions en cours de négociation.

4.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

De manière globale, OPmobility publie des indicateurs qui incluent des estimations pour les données de la chaîne de valeur lorsqu'elles ne sont pas directement accessibles. Ces estimations sont basées sur des méthodologies documentées, prenant en compte à la fois des données relatives aux activités et des informations issues d'études sectorielles, assurant ainsi une évaluation précise des impacts ESG. Les montants monétaires divulgués dans ce rapport, portant sur les investissements passés ou réalisés au cours de l'exercice, ainsi que les charges d'exploitation liées aux plans d'actions, ne présentent pas un niveau élevé d'incertitude de mesure. Les éléments prospectifs communiqués sont basés sur les données prévisionnelles les plus récentes, en accord avec les objectifs et plans d'actions du Groupe.

Depuis le 1er février 2025, les activités Exterior et Lighting ont été regroupées, ne formant qu'un seul business group « Exterior & Lighting ». L'État de durabilité couvrant l'exercice de reporting 2024, ces deux business groups sont présentés comme distincts.

Le Groupe maintient les mêmes méthodes de calcul pour la préparation de ses indicateurs de durabilité que précédemment, les définitions des indicateurs ont été analysées au regard des exigences des ESRS, et alignées lorsque nécessaire. De manière spécifique :

- Informations environnementales :
  - ESRS E1 – Changement climatique : OPmobility intègre les émissions de carbone de l'activité éclairage (Lighting), acquise en 2022, dans sa baseline de 2019 en utilisant le même ratio que celui du chiffre d'affaires de l'activité éclairage en 2019 par rapport à celui du Groupe, soit 10,3 %. Par ailleurs, OPmobility utilise l'ensemble des éléments et des moyens à sa disposition pour mesurer son empreinte carbone, mais n'a pas accès à tous les éléments de sa chaîne de valeur. En raison de la disponibilité partielle des données des activités dans la chaîne de valeur, de l'absence de certification de la qualité des données et de la nécessité de prendre un certain nombre d'hypothèses, le bilan carbone présenté contient des estimations. En dépit des incertitudes inhérentes au calcul du bilan carbone sur son scope 3 et aux hypothèses prises dans certaines catégories de ce scope (notamment les scopes 3.1 « Achats de biens et services » et 3.11 « Utilisation des produits vendus »), la comptabilité carbone réalisée par OPmobility respecte le GHG Protocol. Depuis 2019, le Groupe applique une hypothèse de 10 ans d'utilisation et 15 000 kilomètres parcourus par an pour la phase d'usage des véhicules. Afin de garantir la comparabilité des données, cette hypothèse est maintenue pour l'année 2024.

    Concernant le calcul des émissions des scopes 1 et 2, il a été réalisé à l'aide d'une extrapolation linéaire basée sur les données des 11 premiers mois de l'année 2024 (comme les années précédentes).

    Ces données étant jusqu'à présent reportées par OPmobility dans le cadre de la DPEF, elles peuvent être comparées aux valeurs historiques.
  - ESRS E2 – Pollution : des estimations, détaillées dans la section dédiée, ont été réalisées pour répondre à certaines exigences de publication. En effet, les notions de microplastiques étant émergentes, des hypothèses ont été prises pour quantifier leurs volumes. Le calcul des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes a également été fait à l'aide d'hypothèses simplificatrices, afin de rendre compte de la manière la plus pragmatique possible des volumes/poids associés. L'utilisation de l'IMDS (International Material Data System) contribue à rendre les données plus précises. La méthodologie de calcul est détaillée dans la section 4.2.2.4 de ce présent document.
  - ESRS E5 – Utilisation durable des ressources et économie circulaire : l'exercice de reporting 2024 concernant les flux de ressources entrantes comporte certaines limites méthodologiques, notamment sur le calcul du poids des produits intermédiaires et secondaires. La typologie des pièces automobiles et leur diversité au sein d'OPmobility rendent complexe le reporting du taux de pièces recyclées pour le Groupe, notamment pour les pièces Modules, dont certains composants unitaires sont recyclés et d'autres non au sein d'une même pièce. La recyclabilité des produits OPmobility a été estimée sur les activités Exterior et C-Power à partir de méthodes différentes. La recyclabilité des emballages n'est pas suivie par le Groupe.

    Concernant les déchets, alors qu'OPmobility publiait jusqu'à présent les déchets générés selon le type de déchets et le type de traitement, le Groupe complète son reporting avec une hiérarchisation des déchets (dangereux et non dangereux), et des types de valorisation et d'élimination alignés avec la catégorisation de la directive (préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autre valorisation, incinération, mise en décharge).
- Informations sociales :
  - ESRS S1 – Personnel de l'entreprise : Le suivi des heures de formation pour les collaborateurs d'OPmobility est bien réalisé, leur répartition par genre a été projetée sur la base de la ventilation observée sur l'outil interne My Learning Place. Le mode de calcul est détaillé en fin de section 4.3.1 (méthodologie) ;
  - ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur : aucun indicateur de durabilité n'est exigé ;
  - ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux : aucun indicateur de durabilité n'est exigé.
- Informations de gouvernance : aucune approximation n'a été réalisée.

Les horizons temporels utilisés par OPmobility sont alignés avec ceux de la norme ESRS 1. Ainsi, l'horizon court terme correspond à l'année en cours, l'horizon moyen terme s'étend jusqu'à cinq ans et au-delà de cinq ans, OPmobility considère qu'il s'agit de l'horizon long terme.

Concernant les engagements climatiques d'OPmobility, la trajectoire du Groupe a été certifiée SBTi en 2021, sur le périmètre historique hors acquisition Lighting, en ligne avec les Accords de Paris :

- neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025 (80 % de réduction et compensation des émissions résiduelles) ;
- réduction de 30 % de son scope 3 en 2030 par rapport à 2019.

Par ailleurs, le Groupe est engagé Net Zéro 2050 auprès de SBTi.

La terminologie « Neutralité carbone » est retenue dans l'intégralité de ce présent document et fait état de référence à ces engagements.

Hormis quelques cibles et indicateurs climatiques certifiés, ainsi que les certifications ISO obtenues par les sites industriels, aucun autre indicateur ESG n'a été validé par un organisme tiers indépendant.

Pour améliorer la précision des mesures, OPmobility intègre les évolutions et mises à jour des référentiels à chaque calcul annuel, notamment pour le calcul de son bilan carbone. Le Groupe s'est appuyé sur les versions les plus récentes de ces données, provenant de bases sectorielles reconnues, de rapports fournisseurs et d'outils d'évaluation tiers (par exemple, des bases de données environnementales et des études comparatives sectorielles). Ces données permettent d'estimer les impacts tout au long de la chaîne de valeur, en particulier pour les fournisseurs en amont et les clients en aval.

Les ressources financières mises en œuvre au titre des plans d'action des ESRS sont indiquées dans les chapitres correspondants lorsqu'elles sont significatives.

Pour les prochains exercices de reporting, OPmobility s'engage à renforcer ses pratiques de contrôle interne afin d'améliorer continuellement sa déclaration de durabilité.

4.1.2 La gouvernance de la durabilité

4.1.2.1 Fonctionnement, rôles et responsabilités de la gouvernance

Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV 1)

OPmobility dispose d'une gouvernance solide et équilibrée intégrant la durabilité au cœur des décisions stratégiques pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tout en maintenant une transparence exemplaire.

Le chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel d'OPmobility décrit en détail le rôle de la Direction dans les processus de gouvernance, les contrôles et les procédures utilisés pour suivre, gérer et superviser les impacts, les risques et les opportunités et doit être considéré comme le point de référence pour ces sujets.

Ce chapitre met en avant la structure de gouvernance du Groupe, les responsabilités des différents Comités et les mécanismes en place pour assurer une gestion efficace et transparente des enjeux stratégiques et opérationnels. Il souligne également l'engagement de la Direction à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la stratégie globale du Groupe, assurant ainsi une prise en compte holistique des risques, impacts et opportunités liés à la durabilité.

La gouvernance de la durabilité chez OPmobility repose sur une articulation claire entre les différents niveaux de responsabilité, garantissant des interactions hiérarchiques efficaces avec les organes d'administration, des Comités associés et de gestion.

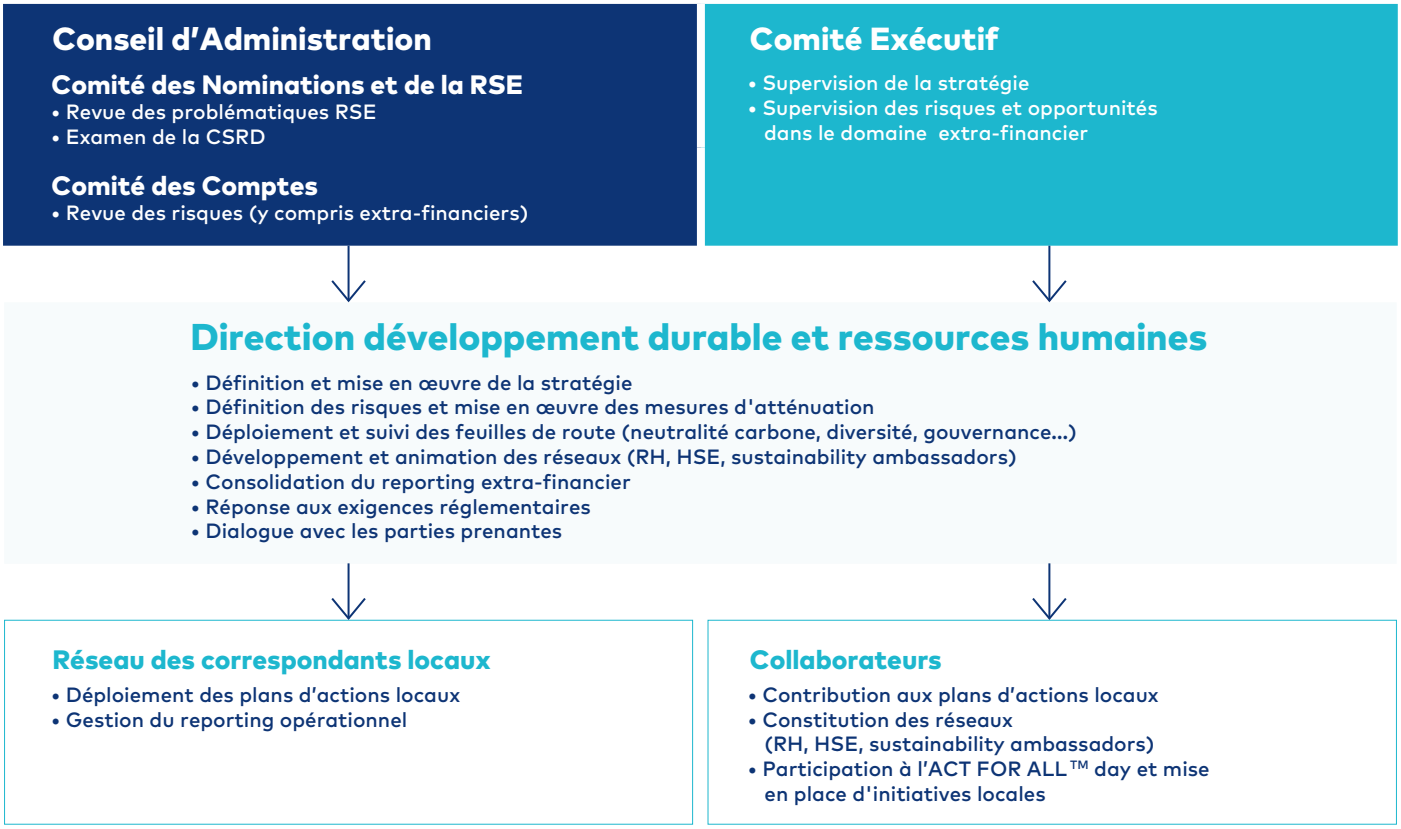

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations du Groupe. Sa composition équilibrée en termes d'expérience, d'indépendance et de diversité est essentielle. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles de prévention des conflits d'intérêts pour les administrateurs, qui doivent exercer leurs fonctions avec intégrité, éthique et indépendance, sans utiliser leur position pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Trois Comités assistent le Conseil d'Administration d'OPmobility : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et de la RSE et le Comité des Rémunérations. Ces Comités examinent les questions soumises par le Conseil, préparent les travaux et décisions, et rapportent leurs conclusions sous forme de comptes rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. Ils peuvent mener des études dans leur domaine de compétence pour éclairer les décisions du Conseil. Les Comités n'ont pas de pouvoir de décision et chaque Président établit librement l'ordre du jour de leurs réunions.

Le Conseil d'Administration d'OPmobility joue un rôle central en garantissant une vision stratégique et des décisions éclairées sur les priorités ESG. Composé d'experts aux compétences reconnues dans des domaines clés tels que la mobilité durable, la transition énergétique et les technologies innovantes. Il est composé de deux membres exécutifs et de quartoze membres non-exécutifs.

Dans cette dynamique, les administrateurs d'OPmobility SE proviennent de divers horizons, apportant des expériences professionnelles variées, des compétences multiples et une exposition internationale.

Les compétences des administrateurs sont présentées dans la section 3.1.1.2 de ce document.

Grâce à leurs expertises complémentaires et à leur indépendance de jugement, ils veillent collectivement à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Les sujets ESG sont intégrés dans la stratégie et couvrent tous les secteurs d'activité d'OPmobility SE. Ces priorités sont portées par une diversité de compétences et d'expériences au sein du Conseil d'Administration, permettant une prise en compte globale et cohérente des enjeux de durabilité. Trois domaines de compétence prioritaires ont été identifiés : le développement de la stratégie ESG, la gouvernance et l'éthique des affaires, ainsi que l'engagement sociétal. Les compétences de chaque administrateur sont identifiées pour garantir leur complémentarité dans une approche collégiale.

Cette diversité et expertise renforcent une gouvernance pleinement alignée sur les priorités stratégiques et les défis globaux du Groupe.

Cette approche s'étend également à l'organisation interne du Groupe, où des synergies ont été mises en place pour renforcer la cohérence et l'efficacité de la gouvernance ESG. Ainsi, en 2022, OPmobility a fusionné ses départements Ressources Humaines et Développement Durable afin de répondre aux attentes croissantes des nouvelles générations en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cette intégration stratégique permet de mieux aligner les objectifs du Groupe avec ses ambitions de transformation organisationnelle et d'impact positif.

Pour renforcer la gouvernance de la durabilité dans le cadre des exigences de la CSRD, OPmobility a également intégré les Directions Finance et Risques dans l'écosystème de la Direction Ressources Humaines et Développement Durable. Cette synergie favorise une gestion transversale et cohérente des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Pour soutenir cette organisation, les compétences et expertises en développement durable sont directement alignées sur les impacts, risques et opportunités significatifs identifiés par le Groupe. Des formations spécifiques, l'intégration d'experts dans les équipes stratégiques et la mobilisation de Comités spécialisés assurent une prise en compte efficace et systématique des enjeux de durabilité dans toutes les décisions clés.

Le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », section 3.1.1.2, détaille le processus rigoureux et transparent de sélection des administrateurs, en mettant en avant la diversité et l'expertise des profils. Cette approche garantit une prise en compte des enjeux de durabilité dans les décisions stratégiques du Groupe. Elle reflète également l'engagement d'OPmobility à respecter les exigences de la CSRD, en renforçant en permanence les capacités de gouvernance pour faire face aux défis croissants en matière de durabilité.

Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV 2)

La prise en compte des impacts, risques et opportunités par les organes de gouvernance dans la stratégie, les décisions majeures et la gestion des risques est détaillée au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », section 3.1.2.

Le présent État de durabilité a été présenté au Comité des Comptes et au Comité des Nominations et de la RSE pour les aspects relevant de leurs domaines d'activité respectifs. Il a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 19 février 2025.

Les administrateurs d'OPmobility sont régulièrement informés de l'ensemble des activités, des performances et des enjeux stratégiques du Groupe. Les discussions au sein du Conseil, dirigées par son Président, se déroulent de manière transparente et approfondie, assurant une prise en compte complète des impacts, des risques et des opportunités significatifs.

OPmobility assure une communication structurée et régulière des informations sur les impacts, risques et opportunités importants à ses organes de gouvernance, avec un suivi rigoureux pour assurer la mise en œuvre efficace des politiques et la réalisation des objectifs.

1) Fréquence d'Information

- Annuellement : mise à jour du Plan de Vigilance et jusqu'en 2024 des Déclarations de Performance Extra-Financière (DPEF), puis de l'État de durabilité ;
- Trimestriellement : réunions des Comités spécialisés pour surveiller la mise en œuvre des politiques et actions ;
- Au besoin : en cas de risques ou opportunités majeurs identifiés dans des domaines critiques (environnement, droits humains, etc.).

2) Responsabilité des informations

Les informations sont présentées par :

- les équipes de direction, qui fournissent des analyses détaillées sur les politiques et leur efficacité ;
- les auditeurs externes, qui expriment un avis d'assurance limitée sur la conformité et sincérité des informations.

3) Mise en œuvre de la Diligence Raisonnable

Les processus de diligence raisonnable sont suivis par :

- une cartographie des risques ESG : mise à jour annuelle et validée par le Conseil ;
- suivi des objectifs et des résultats : alignés sur des indicateurs de performance clés (KPI) en matière de durabilité.

4) Évaluation des résultats et de l'efficacité

Les résultats sont évalués par :

- des indicateurs spécifiques ;
- des rapports d'audit externes qui garantissent l'objectivité et l'efficacité des politiques mises en œuvre (hors mission de certification légale sur les informations en matière de durabilité).

En 2024, OPmobility a mené son premier exercice de double matérialité conformément aux exigences de la CSRD. Cela a permis d'identifier, les enjeux, impacts, risques et opportunités (IROs) matériels, tout en précisant les ESRS applicables au Groupe. Ces résultats, ainsi que la méthodologie déployée, ont été présentés en détail au Comité Exécutif, au Comité des Comptes, et au Comité des Nominations et de la RSE, mettant également en lumière les priorités stratégiques identifiées. Par ailleurs, le processus de collecte et de traitement des données de durabilité a été exposé au Comité Exécutif, assurant la transparence et la fiabilité des informations communiquées.

Dans le cadre de cet exercice, les organes administratifs, de gestion et de supervision, ainsi que leurs Comités compétents, ont consacré des discussions approfondies à l'identification et au suivi des IROs matériels. Bien que les efforts de 2024 aient principalement porté sur le suivi et la gestion des thèmes identifiés dans la DPEF 2023, notamment l'impact environnemental et les enjeux sociaux dans la chaîne de valeur, ces priorités ont continué d'orienter la gouvernance et les actions du Groupe.

Les nouveaux IROs identifiés en 2024 seront progressivement intégrés dans la stratégie d'OPmobility et feront l'objet d'un suivi renforcé lors des prochains exercices, garantissant ainsi une continuité entre les priorités passées et les engagements futurs.

4.1.2.2 Rémunération au titre de la durabilité ou intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV 3)

La rémunération au titre de la durabilité et l'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation sont détaillées dans le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », section 3.2.1.

4.1.2.3 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV 5)

La gestion des risques et les contrôles internes relatifs à l'information en matière de durabilité sont détaillés dans le chapitre 2 « Facteurs et gestion de risques ». Le Groupe s'attache, dans la mesure du possible, à appliquer un dispositif de contrôle interne aux bornes des données extra-financières inspiré de celui établi pour les données financières. Les lignes de défense présentées au titre du Chapitre 2 « Facteurs et gestion de risques » sont applicables au périmètre extra-financier.

4.1.3 Présentation des activités et de la stratégie ESG

4.1.3.1 Pratiques de vigilance raisonnable (GOV 4)

TABLE DE CORRESPONDANCE DES INFORMATIONS FOURNIES DANS L'ETAT DE DURABILITÉ D'OPMOBILITY EN CE QUI CONCERNE SON PROCESSUS DE VIGILANCE RAISONNABLE

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans l'Etat de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 – SBM-3 (section 4.1.4) Analyse de double matérialité et lien avec la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe (Chapitre 1) Plan de Vigilance (section 4.7) ESRS 2 – GOV-2 (section 4.1.2.1) ESRS 2 – GOV-3 (section 4.1.2.2)
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	ESRS 2 SBM-2 « Intérêts et points de vue des parties prenantes » (section 4.1.3.3)
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	ESRS 2 IRO-1 (section 4.1.5.1) ESRS 2 SBM-3 (section 4.1.4)
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS E1 (section 4.2.1) / ESRS E2 (section 4.2.2) / ESRS E5 (section 4.2.3) / ESRS S1 (section 4.3.1) / ESRS S2 (section 4.3.2) / ESRS S4 (section 4.3.3) / Plan de Vigilance (section 4.7)
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	ESRS E1 (section 4.2.1) / ESRS E2 (section 4.2.2) / ESRS E5 (section 4.2.3) / ESRS S1 (section 4.3.1) / ESRS S2 (section 4.3.2) / ESRS S4 (section 4.3.3) / Plan de Vigilance (section 4.7)

4.1.3.2 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM 1)

4.1.3.2.1 La stratégie et le modèle économique

Dans un monde en profonde mutation, où le changement s'accélère, où les enjeux climatiques influencent les modes de consommation et de déplacement, une révolution sans précédent est en marche. Fidèle à sa raison d'être, *Driving a New Generation of Mobility*, OPmobility aspire à jouer un rôle central dans cette transformation des mobilités et des énergies.

La stratégie de diversification technologique, géographique et client, et le modèle économique du Groupe, présentés dans le rapport intégré (chapitre 1), reposent sur une ambition claire : devenir un acteur majeur de la mobilité durable tout en contribuant activement à la transition énergétique et à la décarbonation du secteur.

Pour renforcer sa résilience, assurer sa pérennité et sa croissance, OPmobility intègre les grandes tendances du marché dans sa stratégie de développement. Le Groupe développe une large palette de technologies holistiques pour répondre aux besoins des marchés et à l'ensemble des acteurs de la mobilité, légère, lourde, particulière et collective. Cette stratégie se traduit par le maintien de son offre thermique sur un marché en pleine consolidation et par une diversification de ses activités, pour répondre au mieux à ses clients. Elle est soutenue par de forts investissements dans le développement de la mobilité électrique pour laquelle le Groupe propose une gamme complète de solutions et de systèmes de gestion de l'énergie, pour toutes les motorisations : combustion interne, hybride, électrique à batterie et électrique à hydrogène.

UN PORTEFEUILLE TECHNOLOGIQUE DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE

En capitalisant sur son expertise et ses investissements dans l'innovation, OPmobility accompagne la transformation durable de ses clients tout en anticipant les attentes des marchés en pleine évolution. Cet engagement stratégique renforce son positionnement comme acteur de référence dans la mobilité bas-carbone.

Grâce à une offre technologique complète et complémentaire, segmentée en deux grandes catégories, le Groupe se positionne comme le partenaire technologique de référence de toutes les mobilités, partout dans le monde.

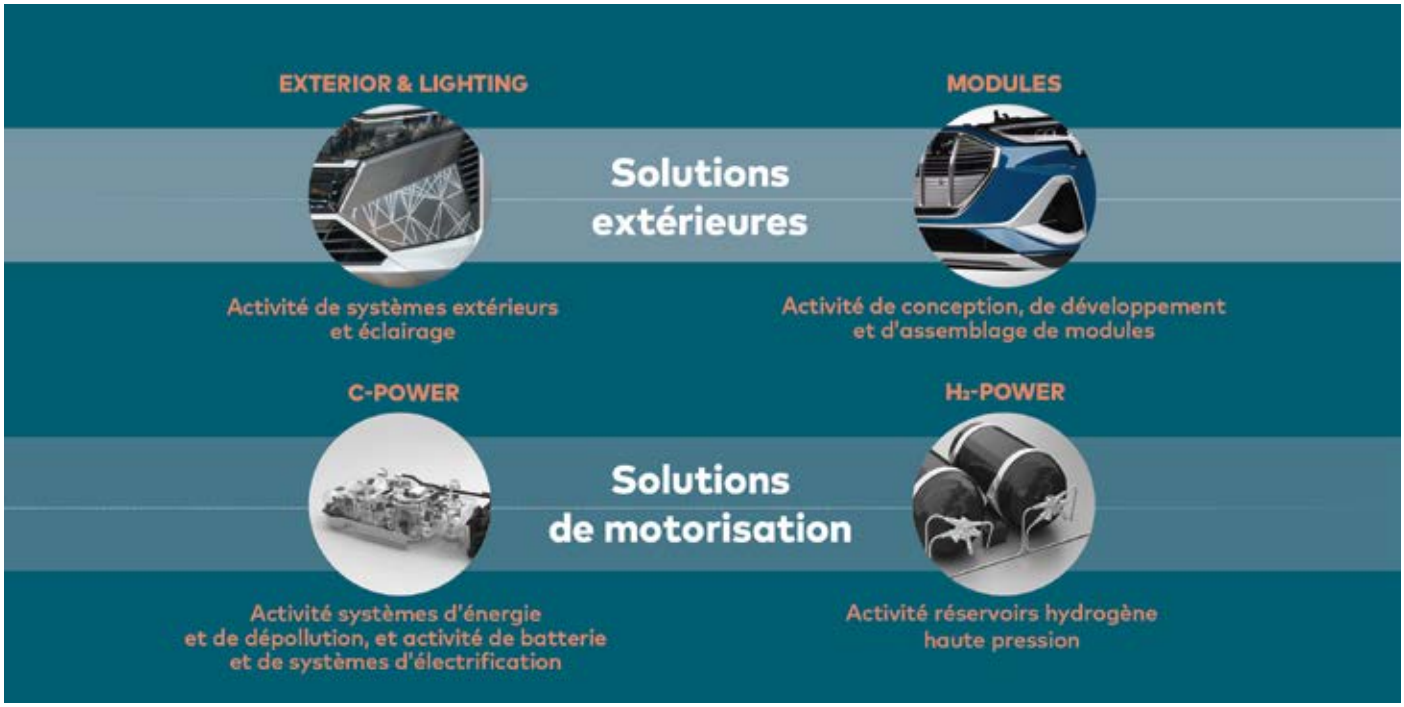

1/ Solutions extérieures

- Le business group Exterior est dédié à la carrosserie allégée et intelligente. Les ensembles complexes de carrosserie sont fabriqués en polypropylène injecté ou en matériaux composites : pare-chocs, systèmes d'absorption d'énergie, modules d'ouvrant arrière, becquets, renforts d'ailes et bas de caisse. Ces systèmes participent à la sécurité des passagers et sont conçus dans l'objectif de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des véhicules, grâce à une recherche en aérodynamisme et en allègement.
- Le business group Lighting est spécialisé dans les composants d'éclairage intérieur et extérieur, les systèmes de projection et les phares complets. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'éclairage depuis ses acquisitions de 2022, OPmobility est désormais en mesure de proposer une offre différenciante de solutions connectées pour répondre à la demande croissante des constructeurs pour des systèmes extérieurs intégrés et ainsi augmenter le contenu et la valeur par véhicule.
- Le business group Modules est spécialisé dans le développement, l'assemblage et la logistique des modules bloc avant et étend son offre de produits à d'autres parties du véhicule comme le cockpit et la console centrale. Modules s'inscrit dans la stratégie du Groupe d'augmenter la valeur ajoutée par véhicule en développant de nouveaux modules et systèmes tout en tirant parti de la demande croissante pour les véhicules électriques.

2/ Solutions de motorisation

- OPmobility, à travers le business group C-Power, se positionne comme un leader incontournable de la transition énergétique en développant des systèmes de stockage d'énergie embarquée et de dépollution, contribuant ainsi à l'émergence de la voiture propre. Le Groupe propose des solutions adaptées à toutes les motorisations, qu'il s'agisse de motorisations thermiques, hybrides ou hybrides rechargeables et électriques (avec e-Power), répondant aux besoins variés des constructeurs automobiles..
- Précurseur des technologies propres, le Groupe, via son business group H_2-Power, innove dans la conception de solutions hydrogène pour la mobilité électrique zéro émission. En développant des technologies de pointe, telles que le stockage haute pression dans des réservoirs renforcés fibres de carbone, la pile à combustible et les solutions de gestion et de contrôle de l'énergie, il contribue activement à la réduction des émissions de carbone et à la promotion d'une mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

Le Groupe est leader sur ses trois activités historiques (Exterior, C-Power et Modules) grâce à sa capacité d'innovation et son expertise dans l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans ses produits, améliorant ainsi la sécurité, la connectivité et l'empreinte environnementale des véhicules.

En 2024, il n'y a pas eu de changements significatifs dans les groupes de produits et/ou services proposés par OPmobility. Le Groupe a maintenu son portefeuille actuel, aligné sur sa stratégie de durabilité et d'innovation en matière de mobilité.

UN PORTEFEUILLE CLIENTS À L'IMAGE DES MOBILITÉS D'AUJOURD'HUI

Ces dernières années, le Groupe a opéré une vaste transformation en développant ses activités dans le monde entier et en diversifiant son portefeuille clients, avec notamment les nouveaux acteurs de la mobilité électrique. Ouvert à toutes les mobilités, OPmobility est déterminé à accompagner ses clients vers une mobilité décarbonée.

OPmobility opère sur des marchés stratégiques liés à la transition énergétique et à la décarbonation des transports, répondant aux besoins spécifiques de divers groupes de clients :

- les constructeurs automobiles historiques ;
- les nouveaux acteurs de la mobilité électrique ;
- au-delà de l'automobile, OPmobility accompagne tous les acteurs de la mobilité, en élargissant son portefeuille clients pour inclure la mobilité collective et lourde, notamment dans le secteur ferroviaire.

Aujourd'hui, le Groupe réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires en Europe, alors que ce marché représente moins de 20 % de la production automobile mondiale. Tout en conservant ce socle européen historique, OPmobility a entrepris de faire évoluer son empreinte géographique en accélérant son développement en Amérique du Nord et en Asie pour accompagner les dynamiques régionales et répondre aux besoins technologiques spécifiques de chaque grand marché. L'objectif est triple :

- mieux servir les clients grâce à la proximité de son outil industriel et la mutualisation de ses fonctions support ;
- anticiper et intégrer plus rapidement les tendances de consommation régionales avec les technologies adaptées ; et
- capter au mieux la croissance de chaque marché.

En 2024, une continuité peut également être observée dans les marchés ou les groupes de clients desservis par OPmobility. Pour rappel, le Groupe n'est pas actif dans les secteurs des combustibles fossiles, de la production de produits chimiques, des armes controversées, ni du tabac. Le Groupe ne propose aucun produit ou service interdit sur les marchés où il opère.

Pour plus d'informations sur les marchés importants et les groupes de clients desservis, se référer au chapitre 1.

4.1.3.2.2 Une mobilisation collective autour d'engagements de développement durable ambitieux

UN SECTEUR DE LA MOBILITÉ QUI S'INSCRIT DANS UNE TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION

Toute la filière automobile s'engage dans des technologies permettant la réduction des émissions de CO_2 à l'usage du véhicule, et ce, sur l'ensemble des marchés :

- la réglementation européenne impose ainsi une réduction continue des émissions de CO_2 des véhicules particuliers neufs : 95 gCO_2/km en 2020, puis une baisse successive par rapport à 2021 de 15 % en 2025 et de 55 % en 2030, avant d'imposer des émissions nulles à l'échappement en 2035 ;
- la Chine réglemente également les émissions des véhicules particuliers avec une cible à 117 gCO_2/km entre 2020 et 2024, puis 93 gCO_2/km au-delà ;
- les États-Unis abaissent leurs normes, de 166 gCO_2/mile en 2023 à ~132 gCO_2/mile en 2026 (soit ~ 83 gCO_2/km).
- concernant la mobilité lourde, à partir de 2025, la réglementation européenne impose une réduction de 15 % des émissions de CO_2 par rapport à 2019 à tous les poids lourds nouvellement immatriculés. La révision de cette réglementation prévoit des baisses d'émissions de CO_2 de 90 % des poids lourds immatriculés à partir de 2040 par rapport à 2019, avec des jalons intermédiaires à - 45 % en 2030 et - 65 % en 2035.

L'industrie automobile est au cœur d'une révolution sans précédent pour s'inscrire dans les transitions environnementale et digitale. À l'horizon 2030, les véhicules zéro émission pourraient représenter 45 % des ventes dans le monde.

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ DURABLE

La stratégie d'OPmobility découle de sa raison d'être *Driving a New Generation of Mobility* qui prend racine dans les fondements du Groupe. Dès sa création en 1946, OPmobility a fortement contribué à l'amélioration de l'empreinte environnementale des véhicules. En effet, la vision du fondateur, Pierre Burelle, était que le plastique devait jouer un rôle important dans le futur de la voiture en remplaçant d'autres matériaux pour alléger le poids du véhicule, gagner en aérodynamisme, améliorer la consommation énergétique et au final réduire la consommation de carburant et le coût. Cette vision a fait le succès d'OPmobility et, en 75 ans, le contenu plastique d'une voiture est passé de 10 à 250 kg.

DESSIN DE PIERRE BURELLE, QUI IMAGINE EN 1947 LES PIÈCES D'UNE AUTOMOBILE QUI POURRAIENT ÊTRE FABRIQUÉES EN PLASTIQUE

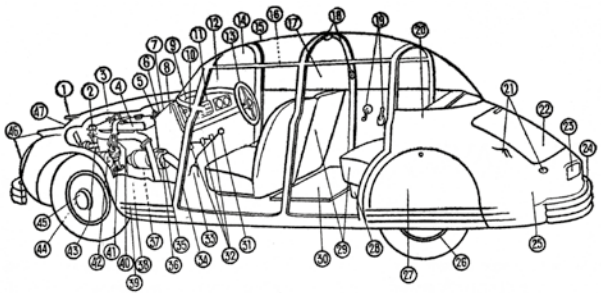

FIGURE 54. — Eléments d'une automobile réalisables en matières plastiques.

1. Garniture de radiateur. — 2. Pompe à eau. — 3. Carburateur et filtre à air. — 4. Couvre-culasse. — 5. Bobine. — 6. Disjoncteur. — 7. Bac d'accumulateur. — 8. Panneau de séparation. — 9. Panneau de bord et boîte à gants. — 10. Instruments de bord. — 11. Poste radio. — 12. Pare-brise. — 13. Volant. — 14. Pare-soleil. — 15. Toit transparent. — 16. Montants. — 17. Fenêtres et panneau arrière transparents et garniture des fenêtres. — 18. Plafonnier et interrupteur. — 19. Poignées et leviers des fenêtres. — 20. Carrosserie. — 21. Feu arrière et indicateur de direction. — 22. Bagages. — 23. Plaque d'immatriculation. — 24. Habillage souple du pare-chocs. — 25. Réservoir. — 26. Pneumatiques. — 27. Garde-boue. — 28. Armature des sièges. — 29. Garniture des sièges. — 30. Tapis chauffant. — 31. Poignée de changement de vitesse. — 32. Garnitures des pédales. — 33. Couvre-boîte de vitesse. — 34. Butées de portes. — 35. Joints de transmission. — 36. Pièces de l'avertisseur. — 37. Engrenage d'arbre à cames. — 38. Carter. — 39. Bande décorative. — 40. Câbles d'allumage. — 41. Distributeur. — 42. Pièces de la dynamo. — 43. Ventilateur. — 44. Garnitures de freins. — 45. Enjoliveur et flasque. — 46. Phares et feux de position. — 47. Calandre et radiateur.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CULTURE ENTREPRENEURIALE DU GROUPE : LES TROIS PILIERS STRATÉGIQUES

OPmobility

Excellence opérationnelle	Innovation	Développement durable

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

La capacité de produire à grande échelle et dans des délais très courts constitue l'un des fondamentaux du succès du Groupe. Portée au quotidien par l'ensemble des collaborateurs, cette excellence opérationnelle est particulièrement reconnue par ses clients.

INNOVATION

La structuration de l'innovation dans le Groupe repose sur des horizons temporels allant de la recherche fondamentale au pré-développement en prenant en compte l'intérêt des clients et du marché. Pour ces différentes temporalités, des partenariats stratégiques mondiaux ont été conclus, avec la volonté d'accélérer le développement et la mise sur le marché de produits, notamment dans les nouvelles activités du Groupe telles que :

- l'électrification (à partir des piles à combustibles ou des batteries) ;
- l'électronique de contrôle ;
- l'éclairage automobile, la communication V2x *(Vehicle-to-Everything)* et la sécurité ;
- les nouveaux matériaux et leur recyclage ;
- le développement des logiciels embarqués et des jumeaux numériques et services associés.

Aujourd'hui, OPmobility accélère sa transformation en un Groupe plus innovant et plus technologique. Les innovations présentées lors du salon CES témoignent du changement de dimension du Groupe qui a entrepris une profonde transformation de son portefeuille de produits et création de services, apportant plus de valeur ajoutée à ses clients.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PROGRAMME ACT FOR ALL™

OPmobility a structuré ses engagements au sein d'un programme global, ACT FOR ALL™, qui constitue le cœur de sa performance et de son excellence. Conçu pour mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes, ce programme repose sur trois axes majeurs : « Act for People », « Act Responsibly » et « Act for Planet ». Des indicateurs de performance sont suivis régulièrement et évalués chaque année, traduisant ainsi les ambitions du Groupe en matière environnementale, sociale et sociétale.

AXE 1 Act for people	AXE 2 Act responsibly	AXE 3 Act for planet
OPmobility veille à offrir des conditions de travail sûres, saines et équitables à tous les collaborateurs et leur ouvre des perspectives de carrière et d'engagement.	**OPmobility promeut des règles de conduite irréprochable. L'éthique est le pilier de sa performance responsable.**	**OPmobility s'attache à préserver la planète pour les générations futures en réduisant l'impact de ses activités sur l'environnement en oeuvrant en faveur de l'éco-conception et du développement de la mobilité propre.**
OPmobility agit pour le développement de ses collaborateurs et de ses parties prenantes • Santé et sécurité au travail • Gestion des talents et des compétences • Diversité et inclusion • Initiatives locales et mécénat	**OPmobility est un acteur responsable** • Ethique des affaires • Achats responsables • Cybersécurité	**OPmobility s'engage à préserver la planète pour les générations futures** • Gestion des déchets • Écoconception et recyclabilité • Empreinte carbone de la chaîne de valeur (Top Planet et énergies renouvelables) • Biodiversité

L'ensemble des collaborateurs du Groupe (les effectifs par zone géographique sont présentés dans la section de l'ESRS S1) est pleinement impliqué dans le programme, qui constitue un levier essentiel de transformation et d'engagement collectif. Les trois axes d'ACT FOR ALL™ se traduisent par des initiatives concrètes et déployées à tous les niveaux de l'organisation. Chaque jour, des actions ciblées sont mises en œuvre pour intégrer ces engagements dans les pratiques opérationnelles, favorisant ainsi une culture d'excellence, de responsabilité et d'impact durable.

Act FOR ALL	Marqueurs	KPI	Résultat 2023	Résultat 2024	Objectifs 2025
AXE 1 ACT FOR PEOPLE	Sécurité	Accidents avec et sans arrêts - Tf2	0,87	0,68	< 0,5 (1)
	Ergonomie	Nombre de station de travail ergonomiquement amélioré	-22 % vs 2022 (périmètre historique)	88	100
	Santé	Part des sites soutenant des initiatives santé	85 %	97,5 %	100 %
	Diversité & Inclusion	Part des femmes : - Ingénieurs & cadres - Senior Executive	 24,4 % 24 %	 25 % 23,1 %	 27 % 28 %
	Promotion de l'emploi des jeunes	Nombre de stagiaires, apprentis, Graduate Program et VIE	1 233	1 288	1 300
	Initiatives locales et mécénat	Part des sites ayant engagé des actions de soutien aux communautés locales	84 %	98 %	100 %
AXE 2 ACT RESPONSIBLY	Éthique des affaires	Nombre d'employés formés / ciblés	88 %	92 %	100 %
	Achats responsables	Sur la base d'une évaluation « IndueD » pour 95% de la base d'achat (en €), nombre de fournisseurs à risque moyen et élevé inscrits dans une initiative d'auto-évaluation	1 552	75 %	< 60 %
AXE 3 ACT FOR PLANET	Programme Top planet	Score Top Planet	64 %	60 %	65 %
	Réduction de l'empreinte carbone scopes 1 & 2	Emissions de CO_2 scopes 1 & 2	-10,3 % vs 2019	-15,6 % (2) vs 2019	Neutralité carbone (3)
	Réduction de l'empreinte carbone scope 3	Emissions de CO_2 scope 3	-30,0 % vs 2019	-33,4 % (2) vs 2019	-30 % en 2030 vs 2019
	Développement sur chaque site d'initiatives de mobilité durable	Part des sites avec des initiatives de mobilité durable	59 %	70,8 %	100 %

(1) Tf2 périmètre Groupe incluant les coentreprises minoritaires.
(2) Incluant Lighting.
(3) En 2027 pour Lighting.

LE MODÈLE D'AFFAIRES ET LA CHAÎNE DE VALEUR

Le modèle d'affaires d'OPmobility est décrit dans le rapport intégré inclus dans le chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel.

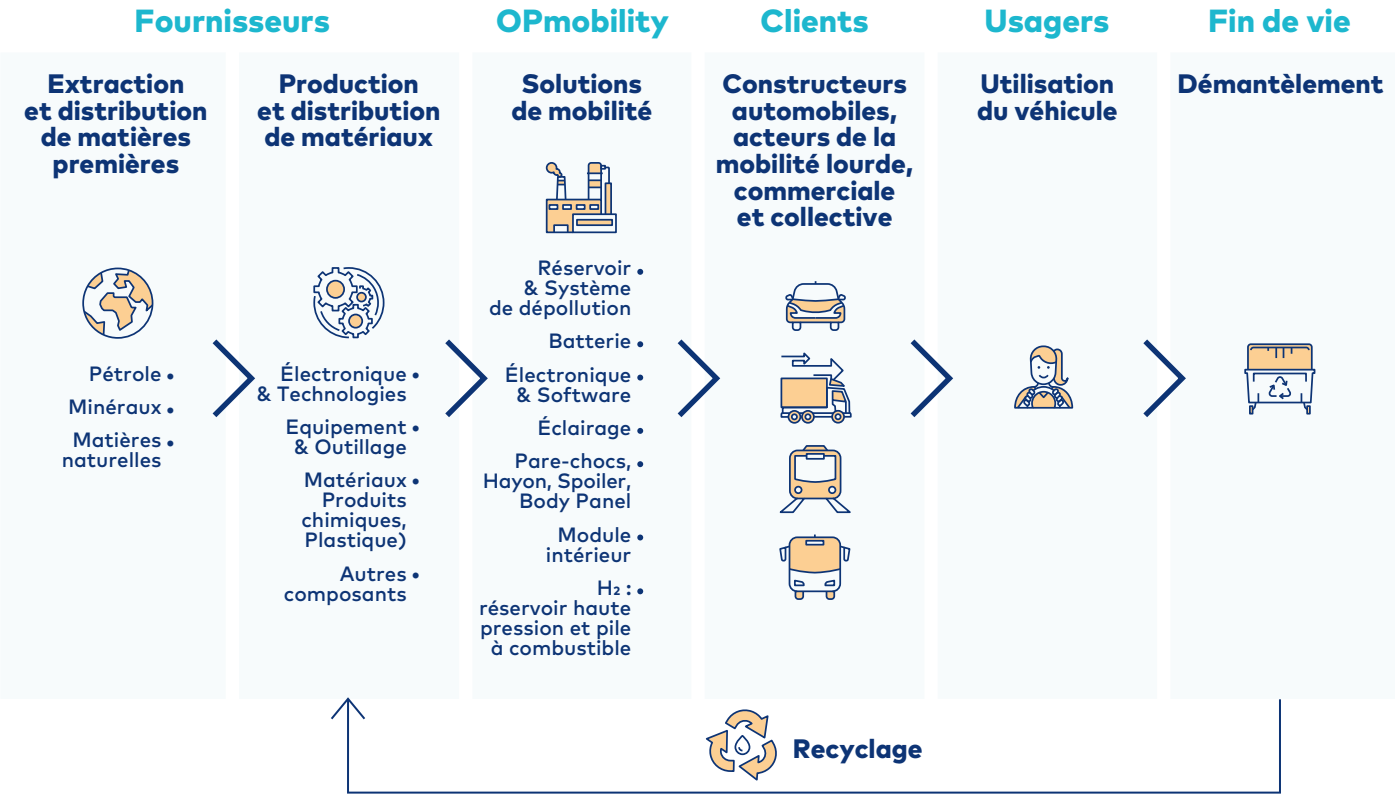

Le Groupe intègre des innovations à chaque étape de la chaîne de valeur, depuis la sélection des matières premières jusqu'à la livraison des produits finis aux constructeurs. Cette approche lui permet d'optimiser la performance environnementale et industrielle de ses solutions, tout en répondant aux exigences croissantes du marché en matière de durabilité et d'efficacité.

Grâce à cette position, le Groupe saisit pleinement les opportunités offertes par la transition vers une mobilité bas-carbone, anticipant les évolutions technologiques et réglementaires. Il maximise ainsi la valeur générée par véhicule pour ses clients, répartis principalement en Europe, en Amérique et en Asie. Parmi eux figurent aussi bien les grands constructeurs automobiles traditionnels que de nouveaux acteurs émergents, qui redéfinissent les standards du secteur de la mobilité.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE PAR CLIENT

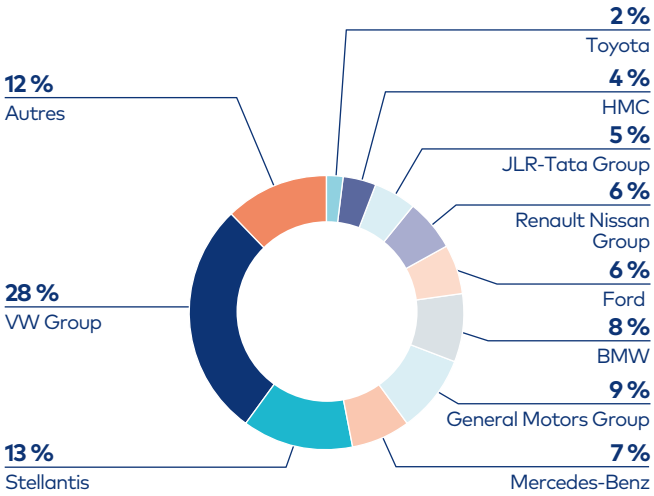

LES INTRANTS – UNE APPROCHE DE GESTION DURABLE

OPmobility adopte une gestion de ses intrants pour garantir la qualité, la durabilité et la sécurité de ses produits tout en respectant les normes environnementales et sociales. Les principaux intrants utilisés par OPmobility incluent :

- **matières premières :** polypropylène, polyéthylène, composites à base de fibres de carbone, matériaux recyclés, et composants électroniques ;
- **énergies :** électricité (de plus en plus issue de sources renouvelables) et gaz naturel pour les processus industriels ;
- **vecteur d'énergie :** hydrogène pour les processus industriels ;
- **systèmes et technologies :** logiciels embarqués, capteurs connectés, et équipements spécialisés pour l'intégration dans les solutions de mobilité durable ;
- **des ressources financières** provenant de trois sources principales. D'une part, les capitaux apportés par Burelle SA et, d'autre part, les revenus accumulés et réinvestis au fil des années ;
- **des ressources humaines** qui intègrent l'ensemble des collaborateurs du Groupe dont l'expertise et l'engagement contribuent directement à la réalisation des objectifs stratégiques et à la création de valeur durable.

4.1.3.3 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM 2)

L'objectif principal du dialogue avec les parties prenantes d'OPmobility est d'assurer que ses actions sont alignées avec leurs attentes et contribuent positivement à son écosystème. Ce dialogue permet notamment d'anticiper les évolutions réglementaires, de répondre aux besoins des clients, de renforcer les pratiques ESG au sein de la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer la transparence envers les investisseurs.

OPmobility intègre l'engagement des parties prenantes au cœur de sa stratégie de durabilité et de performance, en se concentrant sur plusieurs axes majeurs :

- **les collaborateurs :** les employés d'OPmobility sont des acteurs clés de son développement. Le Groupe investit dans leur formation, leur bien-être et leur sécurité, tout en favorisant une culture d'inclusion et de diversité. L'engagement des collaborateurs est renforcé par des initiatives et des opportunités de progression de carrière ;
- **les constructeurs automobiles :** OPmobility collabore étroitement avec ses clients, principalement des constructeurs automobiles et des opérateurs de mobilité, pour développer des solutions innovantes et durables adaptées aux besoins spécifiques de chaque marché. Cette proximité permet d'anticiper les évolutions réglementaires et technologiques tout en répondant aux attentes des consommateurs finaux. Les constructeurs engagés dans la neutralité carbone impliquent toute la chaîne d'approvisionnement ;
- **les fournisseurs :** OPmobility intègre les attentes et préoccupations de ses fournisseurs dans sa stratégie. Le Groupe évalue les enjeux auxquels ses fournisseurs font face, comme leurs contraintes liées à la transition énergétique, à la neutralité carbone et à l'amélioration des pratiques éthiques. Ces préoccupations sont intégrées pour établir des politiques d'achats responsables, coconstruire des solutions adaptées, et garantir la durabilité et l'éthique tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- **les pouvoirs publics :** Ils renforcent les exigences en matière de transparence et d'engagement de réduction de l'empreinte environnementale ;
- **les investisseurs institutionnels et actionnaires individuels :** Ils sont attentifs aux entreprises qui contribuent explicitement à créer un impact positif sur l'environnement et la société. La transparence est une priorité pour OPmobility, qui partage régulièrement avec le marché ses performances financières, environnementales et sociales. Ces échanges favorisent la construction d'une relation de confiance et le maintien d'un alignement stratégique à long terme ;
- **les concurrents :** OPmobility reste attentif aux évolutions stratégiques et aux pratiques de ses concurrents sur les enjeux ESG. Cela permet de mieux comprendre les tendances du marché et d'identifier les attentes implicites des différentes parties prenantes, tout en contribuant au renforcement des standards du secteur ;
- **régulateurs et décideurs politiques :** Ils définissent les politiques climatiques et fiscales qui impactent les activités du Groupe telles que les normes d'émissions, la taxation du carbone, et l'interdiction des moteurs thermiques ;
- **les autres parties prenantes :** OPmobility contribue activement à la transition énergétique en développant des solutions qui réduisent les émissions et favorisent l'utilisation de matériaux recyclés. Par ailleurs, son réseau mondial soutient le développement économique local, encourage la collaboration et les relations avec les communautés et les acteurs industriels ;
- **l'environnement :** Il s'agit d'une partie prenante essentielle pour OPmobility. Le Groupe intègre des objectifs de neutralité carbone, de réduction des déchets et de préservation des ressources naturelles dans toutes ses activités et ses processus d'innovation. Ces parties seront détaillées dans ce présent chapitre 4.

Cet engagement global est structuré et suivi dans le cadre d'une gouvernance rigoureuse, assurant que toutes les actions entreprises contribuent aux objectifs de développement durable du Groupe.

Les relations et engagements avec les différentes catégories de parties prenantes identifiées sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Parties prenantes	Typologie du dialogue	Actions clés
Collaborateurs/Candidats	Dialogue social, communication interne, visioconférences, espaces collaboratifs, événements, réseau social interne, concours innovation, réseaux sociaux et site carrière pour les futurs salariés.	• ACT FOR ALL™ *day* du 26 septembre (l'ensemble des collaborateurs mobilisés autour d'un thème central : la sécurité au travail). • Plus de 200 *news* sur l'intranet, publication du 1er magazine interne et externe *Vibes*. • *Director's Webcast* : 5 en 2024 et Top 50 *One-OP*. • Enquête d'engagement PULSE. • Application de bien-être avec des défis sportifs *OP Move Challenge* mise en place. • Table ronde autour des handicaps invisibles en présence de Félicie Burelle. • Retransmission de la 2e édition du MIT Symposium. • Entretiens de Performance. • Compte Instagram et LinkedIn, chaîne YouTube.
Organisations syndicales et instances représentatives locales et européennes	Réunions, concertations, négociations.	• 35 représentants de 10 pays européens présents au CEC
Conseil d'Administration (Comité des Nominations et de la RSE)	Réunions du Conseil	• 2 réunions au cours de l'année sur les sujets de Développement Durable comme le Document d'Enregistrement Universel, la feuille de route de neutralité carbone et bilan carbone, les indicateurs Développement Durable ou la taxonomie. • Préparation de la CSRD.
Investisseurs institutionnels et actionnaires individuels	Assemblée Générale, réunions d'actionnaires, lettres aux actionnaires, publications trimestrielles, semestrielles et annuelles, visites de sites, réponses aux agences de notation financière et extra-financière, réunions avec les analystes financiers, et des investisseurs (y compris ESG)	• Voir chapitre 7 pour les actions clés
Banques	Revues annuelles	• Entretiens réguliers avec les acteurs internationaux du marché pour analyser les outils de finance durable disponibles.
Agences de notation extra-financière	Réponses aux questionnaires	• 10 questionnaires ESG complétés • Note CDP Climat : A (maintien de la note) • Note CDP water : B • Note EcoVadis : 82/100 – Statut Platinum • Note MSCI ESG Ratings : AA • Note ISS ESG : C+
Compagnies d'assurance	Visites et notations des sites	• 68 visites de sites en 2024.
Clients	Contrats, revues annuelles, partenariats en Recherche et Développement, réponses aux questionnaires Développement Durable, interviews qualitatives, projet d'innovation	• Voir rapport intégré pour les succès commerciaux (chapitre 1).
Fournisseurs	Contrats, Charte fournisseurs, partenariats, visites	• Près de 5 395 fournisseurs évalués représentant 95 % des dépenses d'achats en euros de chaque business group. • Évaluation ESG des fournisseurs par des agences externes telles qu'EcoVadis.
Communautés locales	Initiatives auprès des communautés locales	• Actions en faveur des communautés locales : 97,5 % des sites ont proposé au moins 1 action.
Travailleurs de la chaîne de valeur	Charte fournisseurs, visites, contrats, partenariats	• *Know Your Suppliers*. • Interaction avec l'outil TEMPO. • Mécanisme d'alerte.
Fédérations professionnelles	Participation aux groupes de travail	• Participation aux réunions AFEP, MEDEF, PFA et CLEPA [(1)].

Parties prenantes	Typologie du dialogue	Actions clés
Organisme de normalisation	Participation aux groupes de travail réfléchissant sur les normes	• Participation à la commission de normalisation AFNOR sur les sujets ergonomiques.
Cluster de recherche	Participation aux projets	• Signature de deux partenariats internationaux : avec le programme de liaison industriel du MIT ainsi qu'avec le National Innovation Center par Excellence (NICE). • Collaboration avec les instituts Carnot et le CNRS : financement de deux post-doctorants. • Partenariat de recherche avec le CEA [(2)]. • Partenariat avec SoScience pour l'Innovation Challenge.
Écoles/Universités	Partenariats, participations aux événements, accueil sur site	• Nombreux partenariats scientifiques avec des universités : ICAM • Forum des écoles : Business France [(3)], CIFFOP, Dauphine, EDHEC, EM Lyon, ENSAM, ESCP, ESPCI, ESSEC, ESTACA, GEM, IFP, IGS, Insa Lyon, Kedge, Neoma, Paris-Saclay, Skema, Solvay, Toulouse BS, UTC, UTT • Finance Graduate Program : 5 participants
Organisations porteuses d'initiatives de Responsabilité Sociétale et de Développement Durable	Adhésion, participations aux groupes de travail, parrainage et *sponsoring*	• Membre de EpE (Entreprises pour l'Environnement). • Membre du Hydrogen Council. • Engagement auprès d'Act4nature international.

(1) AFEP : Association Française des Entreprises Privées. CLEPA : European Association of Automotive Suppliers. MEDEF : Mouvement des Entreprises de France.

PFA : La Plateforme automobile rassemble la filière automobile en France.

(1) CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique.
(2) ESPCI : École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles.
(3) Business France : Agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française
CIFFOP : Centre Interdisciplinaire de Formation à la Fonction Personnel
Dauphine : Université Paris Dauphine
EDHEC : École des Hautes Études Commerciales du Nord
EM Lyon : École de Management de Lyon
ENSAM : École Nationale Supérieure des Arts et Métiers
ESCP : École Supérieure de Commerce de Paris
ESPCI : École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles
ESSEC : École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales
ESTACA : École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile

GEM : Grenoble École de Management
IFP : Institut Français du Pétrole
IGS : Institut de Gestion Sociale
Insa Lyon : Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Kedge : Kedge Business School
Neoma : Neoma Business School
Paris-Saclay : Université Paris Saclay
Skema : Skema Business School
Solvay : Solvay Brussels School of Economics and Management
Toulouse BS : Toulouse Business School
UTC : Université de Technologie de Compiègne
UTT : Université de Technologie de Troyes

Les intérêts et les points de vue des principales parties prenantes d'OPmobility décrits précédemment ont été intégrés dans la définition de sa stratégie et de son modèle commercial.

Ce processus permet d'adapter les priorités du Groupe aux attentes exprimées, tout en renforçant la durabilité et la résilience de ses activités.

Les résultats de ces engagements se reflètent directement dans les décisions stratégiques et opérationnelles :

- les attentes des constructeurs automobiles ont orienté les investissements vers les technologies hydrogène et batteries pour proposer des solutions durables et conformes aux réglementations ;
- les retours des investisseurs ont contribué à aligner la feuille de route ESG sur des priorités telles que la transparence et l'innovation durable ;
- les retours des collaborateurs, notamment issus des enquêtes d'engagement, ont conduit à renforcer les initiatives de diversité et de bien-être ;
- les évaluations ESG des fournisseurs ont permis d'ajuster les politiques d'achats durables et d'accompagner les partenaires dans leur transition énergétique.

Ainsi, la stratégie du Groupe a évolué ces dernières années, notamment motivée par :

- les attentes du marché et des utilisateurs finaux ;
- les constructeurs automobiles, qui demandent de plus en plus des systèmes légers et intégrés conformes aux nouvelles réglementations environnementales ;
- les communautés locales, qui soulignent la nécessité de diminuer l'empreinte environnementale des activités industrielles ;
- les collaborateurs et investisseurs, qui insistent sur l'importance d'intégrer des objectifs de responsabilité sociale et environnementale dans la stratégie globale.

Grâce à un dialogue régulier et des partenariats stratégiques, OPmobility s'assure d'un alignement constant entre ses priorités et les besoins de ses parties prenantes, consolidant ainsi sa compétitivité et sa contribution aux enjeux sociétaux.

À l'avenir, OPmobility s'engage à maintenir un dialogue régulier avec ses parties prenantes afin de continuer à ajuster sa stratégie et ses priorités opérationnelles en fonction de l'évolution de leurs besoins et des dynamiques du marché. Cette approche garantit un alignement constant entre les attentes des parties prenantes et les ambitions stratégiques du Groupe, tout en répondant efficacement aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Dans cette perspective, OPmobility prévoit d'intégrer les intérêts et les points de vue de ses parties prenantes dans ses analyses futures, en s'appuyant notamment sur les processus d'évaluation de la matérialité et de vigilance raisonnable. À ce jour, aucune mesure spécifique qui pourrait modifier de manière significative ses relations avec les parties prenantes n'est envisagée.

Toutefois, si de nouvelles mesures venaient à être identifiées, elles seraient formalisées, accompagnées d'un calendrier d'exécution précis et communiquées dans le cadre des mises à jour régulières de la stratégie du Groupe.

4.1.4 Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM 3)

Le modèle d'affaires d'OPmobility intègre les impacts, risques et opportunités significatifs (IROs) en les alignant étroitement avec sa stratégie et ses opérations. Tout en s'appuyant sur un modèle solide, centré sur l'innovation en matière de mobilité durable, le Groupe mène une veille continue sur les évolutions du marché, les réglementations et les attentes sociétales. Ces éléments sont intégrés dans une réflexion stratégique permanente, garantissant ainsi la résilience et la pérennité de ses activités.

En 2024, l'analyse de double matérialité, réalisée conformément aux exigences de la CSRD, a confirmé la pertinence du modèle d'affaires d'OPmobility. Aucun ajustement majeur n'a été nécessaire, mais le Groupe a renforcé certaines actions ciblées pour mieux répondre aux défis identifiés. Il poursuit ainsi son engagement en faveur de l'innovation durable, tout en adaptant ses initiatives aux transformations du secteur.

Les impacts, risques et opportunités matériels identifiés à travers cette analyse sont détaillés ci-dessous :

TOPIC	ENJEUX	PARTIES PRENANTES AFFECTÉES	CHAÎNE DE VALEUR	LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES	I/R/O
E1 – Changement climatique	**Atténuation du changement climatique**	Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris les régulateurs, les superviseurs et les banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Objectif stratégique clé, nécessitant une évolution du modèle d'affaires vers des solutions bas-carbone.	**Impact - *Systémique***
			Propres opérations Amont Aval	Stratégie d'innovation avec la transition vers une offre durable et compétitive dans les nouvelles mobilités.	**Impact +**
	Adaptation au changement climatique	Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Favorise la diversification des revenus et l'intégration de principes de circularité dans le modèle d'affaires.	**Opportunité**
		Fournisseurs, partenaires commerciaux, société civile, ONG, gouvernements, nature.	Propres opérations Amont Aval		**Opportunité**
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	La non-conversion du *business model* d'OPmobility vers le bas-carbone limiterait l'adaptation aux exigences du marché et la compétitivité à long terme.	**Risque**

DESCRIPTION IRO	GESTION DE L'IRO (POLITIQUES ADRESSÉES)	ÉVEN-TUALITÉ	CRITICITÉ	HORIZON
• Changement climatique (scopes 1, 2 et 3) : contribution au changement climatique via l'émission de gaz à effet de serre par les activités directes et indirectes de l'entreprise. **Cause** : OPmobility est leader dans la production de pièces automobiles. **Conséquence** : les activités industrielles d'OPmobility entraînent notamment des émissions de CO_2 par les achats, le transport, la production, et l'usage des véhicules équipés qui consomment des carburants fossiles.	• Politique Environnementale Groupe • Objectifs et feuille de route « neutralité carbone » alignés sur l'accord de Paris et validée SBTi en 2021 • Politique de décarbonation énergétique des sites (énergies décarbonées, installations pour produire de l'énergie renouvelable, et PPA) • Certification ISO 50001 • Politique de réduction du scope 3 en travaillant sur la chaîne de valeur	Réel	+++	Court terme
• Développement de la mobilité propre (croissance de la mobilité bas-carbone : BEV, PHEV, hydrogène). **Cause** : dynamique du marché de la mobilité fortement orientée vers la décarbonation, sous l'impulsion de trois facteurs majeurs : les attentes croissantes des clients, les incitations réglementaires et la pression fiscale liée aux taxes carbone. **Conséquence** : besoin d'offrir des solutions réduisant les émissions de CO_2 sur l'intégralité du cycle de vie du véhicule.	• Politique Environnementale Groupe • R&D sur les matériaux, *biosourcing* et recherche de remplacements de matières par des produits à faible impact • Analyses du cycle de vie des projets et des produits d'OPmobility et des fournisseurs • Partenariats innovants • Développement de l'énergie hydrogène pour la mobilité propre	Réel	+++	Moyen terme
• Croissance du business historique et captation de nouveaux business, en capitalisant sur le savoir-faire du Groupe permettant le développement ou l'acquisition de nouvelles technologies liées à la mobilité propre. **Cause** : 75 % du business d'OPmobility n'est pas exposé au changement de motorisation (pare-chocs par exemple), compétence technologique éprouvée et couverture géographique équilibrée. Reconnaissance du marché. **Conséquence** : OPmobility développe de nouveaux métiers et opère une stratégie de « *Last Man Standing* » sur ce segment avec la prise de marché de ses concurrents.	• Politique Environnementale Groupe • R&D sur les matériaux, *biosourcing* et recherche de remplacement de matières par des produits à faible impact • Analyses du cycle de vie des projets et des produits d'OPmobility et des fournisseurs • Partenariats innovants • Développement de l'énergie hydrogène pour la mobilité propre	Réel	+++	Moyen terme
• Innovation pour le développement de solutions bas-carbone (éco-conception, matériaux recyclés, nouveaux matériaux alternatifs et bio-sourcés). **Cause** : OPmobility souhaite améliorer son impact sur l'environnement en proposant des solutions alternatives. **Conséquence** : Recherche et Développement pour employer des solutions écoconçues et des matériaux recyclés et bio-sourcés.		Réel	+	Moyen terme
• Non-transition du *business model* dans un marché atone avec une attrition de la part de véhicule thermique, qui pivote vers une mobilité plus propre. **Conséquence** : pertes de parts de marché, de *leadership* et de confiance des clients. Le business qui concerne la motorisation thermique est exposé à des réglementations diverses dans de nombreuses géographies.	• Politique Environnementale Groupe • R&D sur les matériaux, biosourcing et recherche de remplacement de matières par des produits à faible impact • Analyses du cycle de vie des projets et des produits d'OPmobility et des fournisseurs • Partenariats innovants • Développement de l'énergie hydrogène pour la mobilité propre	Potentiel	+++	Moyen terme

TOPIC	ENJEUX	PARTIES PRENANTES AFFECTÉES	CHAÎNE DE VALEUR	LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES	I/R/O
E2 – Pollution	Pollution de l'air	Employés et autres travailleurs, clients, communautés locales et groupes vulnérables, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit, les assurances), nature.	Propres opérations	S'inscrit dans une stratégie d'amélioration continue pour limiter les impacts environnementaux directs.	**Impact - *Ponctuel***
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Implique des adaptations nécessaires pour maintenir la conformité et éviter des pertes de marchés.	**Risque**
		Employés et autres travailleurs	Propres opérations	S'assure que ses opérateurs travaillent en toute sécurité, dans des conditions saines.	**Impact - *Ponctuel***
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Permet d'investir dans des produits alignés avec la demande croissante en technologies durables.	**Opportunité**
		Autres travailleurs, clients, communautés locales et groupes vulnérables, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit, les assurances), nature.	Amont	Établit des cahiers des charges dont les spécifications environnementales sont strictes, afin de verdir sa chaîne de valeur.	**Impact - *Ponctuel***
		Clients, communautés locales et groupes vulnérables, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit, les assurances), nature.	Aval		**Impact - *Ponctuel***
	Substances dangereuses	Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	S'assure que ses opérateurs travaillent en toute sécurité, dans des conditions saines, en respectant sa chaîne de valeur.	**Impact - *Ponctuel***
		Employés et autres travailleurs, clients, communautés locales et groupes vulnérables, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit, les assurances), nature.	Propres opérations Amont Aval	Anticipe des évolutions réglementaires, avec une transition vers des matériaux alternatifs et une transparence accrue pour protéger la réputation.	**Risque**

DESCRIPTION IRO	GESTION DE L'IRO (POLITIQUES ADRESSÉES)	ÉVEN-TUALITÉ	CRITICITÉ	HORIZON
• Rejets gazeux de polluants dans l'environnement (COV, SO_X, NO_X...). **Cause** : OPmobility émet des polluants dans l'environnement de par ses activités industrielles. **Conséquence** : OPmobility se conforme aux réglementations en vigueur dans tous les pays où il opère et les rejets sont contrôlés.	• Politique Environnementale Groupe	Réel	+	Court terme
• Évolution rapide de la réglementation. **Conséquence** : litiges et mise en demeure pour non-conformité, non-respect des limites imposées localement en matière de pollution de l'air des fournisseurs, limitation de la vente de certains véhicules liés au durcissement des exigences du cahier des charges (exemple : norme EURO 7).		Potentiel	++	Court terme
• Exposition des collaborateurs à des gaz toxiques (exemple : COV). **Conséquence** : les opérateurs OPmobility sont exposés à des gaz toxiques inhérents aux activités industrielles. OPmobility se conforme aux réglementations en vigueur dans tous les pays où il opère et les rejets sont contrôlés afin d'assurer la sécurité des collaborateurs.		Potentiel	++	Court terme
• Production de systèmes anti-pollution et production de réservoirs à hydrogène qui contribuera à une plus grande utilisation de l'hydrogène, diminuant l'impact des rejets gazeux dans l'atmosphère. **Cause** : développement de produits innovants, permettant d'engager le Groupe dans la transition environnementale. **Conséquence** : réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques, améliorant la qualité de l'air.		Réel	++	Moyen terme
• Rejets gazeux de polluants par la chaîne amont. **Cause** : les processus industriels de la chaîne de valeur amont sont spécifiques et polluants (galvanoplastie, nettoyage des chaînes de peinture avec des solvants, fabrication du plastique). **Conséquence** : OPmobility exige de ses fournisseurs des performances environnementales spécifiques afin d'assurer un environnement de travail satisfaisant.	• Charte fournisseurs • Cahiers des charges spécifiques clients	Réel	++	Court terme
• Rejets de polluants à l'usage des véhicules (SO_x, NO_x, particules fines). **Cause** : l'utilisation des véhicules émet des polluants dans l'environnement (chaîne aval). **Conséquence** : l'utilisation des véhicules émet des polluants dans l'environnement (chaîne aval).		Réel	++	Court terme
• Rejets de composés chimiques pouvant impacter la santé des collaborateurs, des clients finaux, des communautés locales et l'intégrité de la biodiversité (PFAS). **Cause** : des composés chimiques dangereux interviennent dans la chaîne de valeur industrielle d'OPmobility. **Conséquence** : maladie cancérigène potentielle.	• Politique Environnementale Groupe • Traçabilité avec rapport Ecomundo	Potentiel	+	Court terme
• Évolution rapide de la réglementation. **Conséquences** : perte de marché si utilisation de substances interdites dans certains produits, hausse des coûts liés à la mise en conformité à ces nouvelles réglementations, atteinte à la réputation en cas de non-transparence et d'utilisation non contrôlée de ces substances, dégradation des ratios taxonomiques et perte de financement.	• Politique Environnementale Groupe • Traçabilité avec rapport Ecomundo	Potentiel	+	Court terme

TOPIC	ENJEUX	PARTIES PRENANTES AFFECTÉES	CHAÎNE DE VALEUR	LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES	I/R/O
E2 – Pollution	**Microplastiques**	Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs)	Propres opérations Amont Aval	Innove avec les matériaux alternatifs et le développement de filières de collecte et de recyclage pour s'aligner avec les normes et réduire les coûts à long terme.	**Risque**
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (notamment régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, notamment gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, assurances), nature.	Propres opérations Amont Aval	Surveille ses processus industriels et diminue ses impacts environnementaux en recherchant des matériaux alternatifs.	**Impact - *Ponctuel***
E5 – Économie circulaire	**Économie circulaire**	Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (notamment régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, notamment gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, assurances), nature.	Propres opérations Amont Aval	Stratégie axée sur l'innovation pour réduire la dépendance et intégrer des matériaux de substitution dans la chaîne de valeur.	**Impact - *Ponctuel***
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (notamment régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, notamment gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, assurances), nature.	Propres opérations Amont Aval	Renforce la différenciation et l'attractivité du modèle avec une offre plus durable et résiliente.	**Impact +**
		Employés et autres travailleurs, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (notamment régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, notamment gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, assurances), nature.	Propres opérations Amont Aval	Stratégie axée sur l'innovation pour réduire la dépendance et intégrer des matériaux de substitution dans la chaîne de valeur.	**Risque**
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Garantit des approvisionnements conformes, alignés avec un *business model* durable.	**Risque**
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Stratégie axée sur l'innovation pour réduire la dépendance et intégrer des matériaux de substitution dans la chaîne de valeur.	**Risque**

DESCRIPTION IRO	GESTION DE L'IRO (POLITIQUES ADRESSÉES)	ÉVEN-TUALITÉ	CRITICITÉ	HORIZON
• Évolution rapide de la réglementation. **Conséquence** : augmentation des coûts liés à l'utilisation de matériaux recyclés ou à la collecte des pièces usagées.	• Politique Environnementale Groupe	Potentiel	+	Moyen terme
• Production de microplastiques lors de la fabrication des produits ou lors de la fin de vie des produits. **Cause** : génération de particules fines de plastique liées aux processus industriels d'OPmobility et résultant de l'usure de certains produits. **Conséquence** : pollution de l'eau (infiltration) et du sol (dans le sable par exemple) ayant des répercussions sanitaires et environnementales.		Réel	++	Moyen terme
• Utilisation de ressources naturelles (rares ou non) dont la disponibilité est limitée (raréfaction). **Cause** : exploitation excessive des ressources naturelles limitées, comme les métaux rares ou l'eau douce, pour répondre à la demande croissance des activités industrielles d'OPmobility. **Conséquence** : dégradation de l'environnement, incluant la pollution de l'air et la perte de biodiversité.	• Politique Environnementale Groupe • Développement de solutions pour intégrer plus de matières recyclées dans les produits • R&D sur les matériaux, biosourcing et recherche de remplacement de matières par des produits à faible impact	Potentiel	++	Moyen terme
• Intégration de matières recyclées ou utilisation de matériaux de substitution. **Cause** : stratégie d'intégration de matières recyclées ou de matériaux de substitution dans la production industrielle d'OPmobility. **Conséquence** : réduction de la consommation des ressources naturelles, diminution des émissions de gaz à effet de serre et limitation de la pollution.		Réel	+	Long Terme
• Raréfaction des ressources naturelles. **Conséquence** : risques de rupture sur la chaîne d'approvisionnement.		Potentiel	+	Moyen terme
• Indisponibilité des matières de substitution ou recyclées. **Conséquence** : l'indisponibilité de ces matières peut entraîner des interruptions dans les chaînes de production, une augmentation des coûts de production et une pression accrue sur les ressources naturelles vierges.		Potentiel	++	Moyen terme
• Transformation du business : **Conséquence** : non-homologation de la production faite à partir de matériaux recyclés ou biosourcés.		Potentiel	+++	Moyen terme

TOPIC	ENJEUX	PARTIES PRENANTES AFFECTÉES	CHAÎNE DE VALEUR	LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES	I/R/O
E5 – Économie circulaire	**Économie circulaire**	Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Innove avec le développement de nouveaux *business models* en se projetant dans des scénarios futurs.	**Opportunité**
	Production et gestion des déchets	Employés et autres travailleurs, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (notamment régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, notamment gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, assurances), nature.	Propres opérations	Accélère la transition vers un modèle circulaire limitant l'enfouissement et maximisant la réutilisation interne.	**Impact - *Ponctuel***
		Employés et autres travailleurs, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (notamment régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, notamment gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, assurances), nature.	Propres opérations Amont Aval		**Impact +**
		Employés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Nécessite le développement de filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour s'aligner avec les attentes réglementaires et sociétales.	**Risque**
G1 – Conduite des affaires	**Relation avec les fournisseurs**	Fournisseurs, société civile, ONG, communautés locales	Amont	Renforcer les collaborations responsables pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement et créer de la valeur partagée.	**Impact +**
		Fournisseurs, société civile, ONG	Amont	Garantir des approvisionnements conformes et éviter des pertes financières ou réputationnelles.	**Risque**
	Relation avec les parties prenantes	Salariés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, autorités, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris gestionnaires d'actifs).	Propres opérations	Transparence et renforcement des pratiques de gouvernance pour préserver la confiance et la compétitivité.	**Risque**
	Éthique des affaires	Salariés et autres travailleurs, fournisseurs, consommateurs, clients, autorités, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris gestionnaires d'actifs).	Propres opérations Amont Aval	Renforcement des mécanismes de contrôle et des politiques éthiques pour protéger l'intégrité organisationnelle.	**Risque**

DESCRIPTION IRO	GESTION DE L'IRO (POLITIQUES ADRESSÉES)	ÉVEN-TUALITÉ	CRITICITÉ	HORIZON
• Développement de nouveaux *business models* **Cause** : réflexion concernant de nouveaux modèles d'affaires liés à la production automobile. **Conséquence** : production de pièces détachées réutilisées.	• Politique Environnementale Groupe • Développement de solutions pour intégrer plus de matières recyclées dans les produits • R&D sur les matériaux, *biosourcing* et recherche de remplacement de matières par des produits à faible impact	Potentiel	+	Long Terme
• Production de déchets non recyclés ou non valorisés (enfouissement, incinération sans récupération d'énergie…), et production de déchets dangereux polluants (huiles, boues de peintures, solvants). **Cause** : production de déchets de toutes sortes due à des pratiques industrielles inadéquates, à une réglementation insuffisante ou à un manque d'infrastructures pour le traitement/recyclage des déchets. **Conséquence** : pollution sévère des sols, de l'air et de l'eau, pouvant affecter la santé humaine.	• Politique Environnementale Groupe • Programme Top Planet du Groupe • Projet « Sustainable Materials » inter-business groups	Réel	++	Court terme
• Réintégration des résidus de production internes dans le processus de fabrication (réutilisation des déchets et diminution d'utilisation de la matière vierge). **Cause** : motivée par des initiatives de durabilité et d'économie circulaire, la réintégration des résidus de production dans les processus industriels d'OPmobility est encouragée et suivie. **Conséquence** : réduction des déchets, optimisation de l'utilisation des ressources et diminution des coûts de production. Cela permet également d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'empreinte carbone du Groupe.		Réel	++	Court terme
• Gestion de la fin de vie des véhicules (collecte des déchets, gestion des batteries en fin de vie, création d'une filière REP pour les véhicules). **Conséquence** : coûts liés à la collecte et au traitement des déchets élevés, surtout pour la gestion des déchets dangereux. Le recyclage des batteries des véhicules électriques nécessite des technologies avancées et coûteuses.		Réel	+	Moyen terme
• Amélioration des pratiques sociales et environnementales des fournisseurs/sous-traitants et participation au développement socio-économique local et aux filières spécifiques. **Cause** : attentes de plus en plus exigentes de la part des clients, des communautés locales et des investisseurs d'OPmobility concernant des pratiques durables. **Conséquence** : amélioration des conditions de travail et de la sécurité des employés chez les fournisseurs, augmentation de la productivité et de la satisfaction.	• Démarche *Know your Suppliers* • Programme ACT FOR ALL™ • Cartographie des fournisseurs • Évaluation EcoVadis • Visites et audits fournisseurs • Guide des achats durables • Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs • Procédure *Whistleblowing*	Réel	+	Court terme
• Sanctions financières liées à des pratiques non responsables. **Conséquence** : ruptures d'approvisionnement en cas de pratiques non responsables (dont retards de paiement), engendrant des difficultés financières pour les fournisseurs, sanctions financières.		Potentiel	+	Court terme
• Risques financiers et réputationnels en cas de défaillance de la gouvernance sur les sujets en lien avec l'éthique des affaires. **Conséquence** : sanctions financières.		Potentiel	+	Court terme
• Comportements délictueux liés à des pratiques de corruption, impact de représailles et mise en danger d'un lanceur d'alerte. **Conséquence** : les représailles contre les lanceurs d'alerte peuvent inclure des sanctions professionnelles, des menaces, et même des violences physiques. En outre, les lanceurs d'alerte peuvent subir des impacts psychologiques et financiers importants.	• Démarche *Know your Suppliers* • Programme ACT FOR ALL™ • Cartographie des fournisseurs • Évaluation EcoVadis • Visites et audits fournisseurs • Guide des achats durables • Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs • Procédure *Whistleblowing*	Potentiel	+	Court terme

TOPIC	ENJEUX	PARTIES PRENANTES AFFECTÉES	CHAÎNE DE VALEUR	LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES	I/R/O
S1 – Personnel de l'entreprise	**Développement des compétences**	Employés et autres travailleurs	Propres opérations	Soutient la montée en compétences des collaborateurs et assure la compétitivité future du modèle d'affaires.	**Impact +**
	Conditions de travail	Employés et autres travailleurs	Propres opérations	Place le bien-être des collaborateurs au cœur de la stratégie pour fidéliser les talents et améliorer la productivité.	**Impact - *Systémique***
		Employés et autres travailleurs, collectivités locales, partenaires sociaux, société civile	Propres opérations		**Impact - *Ponctuel***
		Employés et autres travailleurs, partenaires sociaux, société civile, partenaires commerciaux, gouvernements, ONG	Propres opérations		**Impact - *Ponctuel***
	Santé et sécurité	Employés et autres travailleurs, autorités, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG.	Propres opérations		**Impact - *Ponctuel***
		Employés et autres travailleurs, autorités, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG.	Propres opérations	Place le bien-être des collaborateurs au cœur de la stratégie pour fidéliser les talents et améliorer la productivité.	**Risque**
	Droits humains, diversité et inclusion	Employés et autres travailleurs, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (y compris les régulateurs, les superviseurs et les banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernement	Propres opérations		**Impact +**
	Autres droits humains	Employés et autres travailleurs, consommateurs, clients, utilisateurs finaux, communautés locales et groupes vulnérables, autorités (notamment régulateurs, superviseurs et banques centrales), partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, notamment gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, assurances).	Propres opérations		**Risque**

DESCRIPTION IRO	GESTION DE L'IRO (POLITIQUES ADRESSÉES)	ÉVEN-TUALITÉ	CRITICITÉ	HORIZON
• Développement des compétences lié au changement d'activité (développement des batteries, des réservoirs à hydrogène) pour préserver l'employabilité des collaborateurs et le développement de carrières évolutives et enrichissantes dans les différents métiers du Groupe. **Cause** : accélérer la transition environnementale en développant ses produits, et ses collaborateurs. Créer un environnement de travail qui favorise l'innovation, la collaboration et l'apprentissage continu. **Conséquence** : préservation de l'employabilité des collaborateurs en leur offrant des opportunités de formation et de reconversion professionnelle. Cela favorise le développement de carrières évolutives et enrichissantes, en permettant aux employés de diversifier leurs compétences et de progresser au sein du Groupe.	• Procédure d'identification des talents • Engagement et développement des collaborateurs	Réel	++	Court terme
• Atteinte à l'équilibre professionnel et personnel (travail le week-end et la nuit sur les sites de production). **Cause** : le travail le week-end et la nuit peut être dû à des exigences professionnelles sur site élevées, à des délais serrés ou à des pénuries de personnel. **Conséquence** : déséquilibre entre la vie professionnelle et personnelle, augmentant le stress et l'anxiété.	• Politique Ressources Humaines • Procédure d'identification des talents • Politique de rémunération • Contrats VIE et partenariats avec les écoles • Programme Diversité	Réel	+	Court terme
• Insécurité professionnelle et précarité des collaborateurs engendrant des difficultés financières, stress au travail. **Cause** : l'insécurité professionnelle et la précarité des collaborateurs peuvent être causées par des contrats de travail courts, des horaires de travail irréguliers (comme le travail de nuit), et des arrêts de production non programmés de la part des clients. **Conséquence** : difficultés financières pour les employés, augmentant leur stress et leur anxiété au travail. Cela peut affecter leur santé mentale et physique, réduire leur productivité et augmenter le taux d'absentéisme.		Potentiel	+++	Court terme
• Rémunération insuffisante au regard du niveau de vie local et couverture sociale insuffisante notamment au regard des réglementations locales/niveau de vie. **Conséquence** : manque d'attractivité et de rétention des employés lié à une rémunération et à une couverture sociale insuffisantes.		Potentiel	+	Court terme
• Santé des employés. **Cause** : dégradation de la santé physique et psychique des employés. **Conséquence** : accidents du travail, maladies professionnelles et RPS.	• Politique Santé Sécurité • Formation Top Safety • Système de management Santé et Sécurité ISO 45001 • Procédures d'ergonomie des postes de travail (évaluation, anticipation, formation...)	Potentiel	++	Court terme
• Dégradation des biens. **Conséquence** : interruption longue de la chaîne de production.	• Politique Santé Sécurité • Formation Top Safety • Système de management Santé et Sécurité ISO 45001 • Procédures d'ergonomie des postes de travail (évaluation, anticipation, formation...)	Potentiel	+	Court terme
• Culture éthique et responsable, qui valorise les différences et encourage l'équité, l'inclusion et la diversité. **Cause** : respect des droits humains par l'éthique des pratiques d'OPmobility notamment sur l'égalité des genres. **Conséquence** : augmentation de l'engagement, amélioration de la créativité et de la rétention.	• Politique D&EI • Programme Diversité • Missions Handicap France • Code de Conduite • Politique droits humains	Réel	++	Court terme
• Non-respect de la protection des données personnelles des employés. **Conséquence** : risque réputationnel et sanctions financières liées au non-respect de la loi. Perte de confiance des collaborateurs.	• Politique Sécurité des systèmes d'information • Formations cybersécurité et RGPD	Potentiel	++	Court terme

TOPIC	ENJEUX	PARTIES PRENANTES AFFECTÉES	CHAÎNE DE VALEUR	LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES	I/R/O
S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur	**Conditions de travail dans la chaîne de valeur**	Fournisseurs, clients, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, gouvernements, autorités partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG	Amont	Engage pour les droits humains et responsabilise ses fournisseurs pour préserver la réputation et sécuriser les chaînes d'approvisionnement.	**Impact - *Ponctuel***
		Fournisseurs, clients, partenaires commerciaux, partenaires sociaux, gouvernements, autorités partenaires commerciaux, partenaires sociaux, société civile, ONG	Amont	Intégre les critères ESG dans les relations fournisseurs pour renforcer la conformité, réduire les risques et créer une chaîne de valeur durable et responsable.	**Impact +**
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	**Qualité et sécurité des produits**	Consommateurs, clients, utilisateurs finaux, autorités (y compris les régulateurs, les superviseurs et les banques centrales), partenaires commerciaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit, les assurances).	Propres opérations Aval	Entretien un dialogue permanent avec ses clients pour anticiper les attentes du marché.	**Risque**
		Consommateurs, clients, utilisateurs finaux, autorités (y compris les régulateurs, les superviseurs et les banques centrales), partenaires commerciaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit, les assurances).	Propres opérations Amont Aval	S'assure de la qualité des produits pour préserver la confiance des clients et éviter des pertes financières ou réputationnelles.	**Risque**
		Consommateurs, clients, utilisateurs finaux, autorités (y compris les régulateurs, les superviseurs et les banques centrales), partenaires commerciaux, société civile, ONG, gouvernements, utilisation des rapports financiers à usage général (investisseurs potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit, les assurances).	Propres opérations Amont Aval	S'assure de la qualité des produits pour préserver la confiance des clients et éviter des pertes financières ou réputationnelles.	**Impact - *Ponctuel***

DESCRIPTION IRO	GESTION DE L'IRO (POLITIQUES ADRESSÉES)	ÉVEN-TUALITÉ	CRITICITÉ	HORIZON
• Dégradation des conditions de travail des salariés dans la chaîne de valeur et non-respect des droits humains et des libertés fondamentales. **Cause** : non-respect des droits humains et des libertés fondamentales dans la chaîne de valeur amont. **Conséquence** : attrition et dégradation de la santé mentale et physique des travailleurs de la chaîne de valeur amont.	• Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies • Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) • Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, aux principes directeurs de l'OCDE • Plan de Vigilance • Programme ACT FOR ALL™ • Politique Minéraux du conflit • Initiatives en faveur des communautés locales • Campagnes de santé • Politique droits humains	Potentiel	+	Court terme
• Amélioration de la gestion de la sécurité dans la chaîne de valeur amont, et amélioration des pratiques en matière de droit humain et libertés fondamentales chez les fournisseurs. **Cause** : relations commerciales entretenues par OPmobility fondées sur des notions intégrant l'éthique et la sécurité. **Conséquence** : augmentation du bien-être et de l'engagement, amélioration de la créativité et de la rétention.		Réel	+	Moyen terme
• Rupture d'activité si les modalités de dialogue ne permettent pas à OPmobility d'anticiper et de s'adapter aux attentes du marché. **Conséquence** : perte de parts de marché.	• Code de conduite • Pilier « Excellence opérationnelle » dans la stratégie du Groupe • Démarche qualité • Démarche innovation • Mise en place et suivi des certifications • Audits internes et observations faites par les équipes dédiées au respect des protocoles qualité sur toute la durée de vie des projets, dans les usines OPmobility et chez les fournisseurs	Potentiel	++	Moyen terme
• Accident lié au défaut d'un produit. **Conséquence** : pertes financières importantes dues aux rappels de produits, aux indemnisations des victimes, et à la détérioration de sa réputation.		Potentiel	+	Court terme
• Rupture de production d'un équipement dans le cas de la production d'un équipement défectueux. **Cause** : erreurs de conception, défauts de fabrication ou utilisation de matériaux de mauvaise qualité. **Conséquence** : interruptions de production, et retards dans les livraisons.		Potentiel	+	Court terme

Le Groupe confirme que tous les impacts, risques et opportunités identifiés sont couverts par les exigences de divulgation des normes ESRS. Aucun impact, risque ou opportunité supplémentaire nécessitant des divulgations spécifiques à l'entité n'a été identifié.

EFFETS FINANCIERS

Dans le cadre de son plan de transition, le Groupe exploite les opportunités de développement dans les domaines :

- Du stockage de l'hydrogène et des piles à combustible, à travers son business group (BG) H_2-Power ;
- Des systèmes d'électrification, avec l'activité e-Power ;
- De systèmes extérieurs et de modules destinés à des véhicules électriques (BEV) et hydrogène (FCEV).

Le Groupe est par ailleurs exposé au risque de déclin sur le long terme de son activité C-Power, dédiée aux systèmes de stockage de carburant pour véhicules thermiques.

En 2024, les opportunités exploitées par le Groupe ont généré 1 565 millions d'euros de chiffre d'affaires, contribuant ainsi à la croissance du Groupe dans un marché automobile en recul de -1.2%.

En ce qui concerne les risques, le segment opérationnel « Powertrain » dont le business group C-Power est aujourd'hui la principale composante, a enregistré une légère baisse de son chiffre d'affaires, qui s'établit à -1,6% par rapport à 2023 (2 660 millions d'euros contre 2 703 millions d'euros en 2023), et à -0,6% à taux de change constant. Le business group C-Power a par ailleurs supporté environ 9 millions d'euros de charges de restructuration en Europe, Amériques et Asie.

Pour l'année 2025, le Groupe prévoit de poursuivre le développement de ses activités liées aux nouvelles énergies (électrique et hydrogène), et, dans le cadre de la stratégie de « *Last Man Standing* » de son activité de production de réservoirs, continuera de piloter ses investissements en cohérence avec les évolutions du marché dans chacune des régions où le Groupe opère, et ce afin de renforcer sa part de marché. Le Groupe n'anticipe pas d'ajustement significatif de ses actifs et passifs pour l'année 2025, compte tenu des provisions pour restructurations et/ou dépréciations d'actifs constatées dans les comptes au 31 décembre 2024.

RÉSILIENCE DE LA STRATÉGIE ET DU MODÈLE D'ENTREPRISE

La résilience du modèle économique d'OPmobility repose sur sa capacité éprouvée à anticiper et à s'adapter aux risques significatifs tout en saisissant les opportunités liées à la transition durable. Conformément à sa démarche de performance extra-financière, OPmobility a identifié les principaux facteurs pouvant impacter sa stratégie, notamment les évolutions réglementaires, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les effets du changement climatique sur ses activités.

En 2024, OPmobility n'a pas formalisé d'analyse spécifique de la résilience de sa stratégie et de son modèle d'affaires face à l'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels identifiés. Cependant, une analyse de résilience a été conduite pour les enjeux climatiques, comme détaillé dans les « Informations environnementales » du présent rapport.

Afin de renforcer la résilience de sa stratégie et de son modèle économique face aux impacts et aux risques matériels, ainsi que pour saisir les opportunités matérielles, OPmobility s'appuie sur des processus rigoureux de contrôle interne. Ces mécanismes couvrent tous les risques liés aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, y compris les risques spécifiques identifiés.

À l'avenir, OPmobility prévoit d'intégrer une évaluation formalisée de la résilience dans ses processus de reporting. Cela permettra de compléter les analyses qualitatives et d'améliorer la compréhension des capacités d'adaptation et de pérennité du Groupe face aux défis stratégiques.

4.1.5 Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

4.1.5.1 Description du processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels (IRO 1)

Pour ce premier exercice de mise en conformité à la CSRD, OPmobility a mené une analyse de double matérialité couvrant l'ensemble du Groupe, ses filiales et ses activités. Ce processus a été réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil externe, afin d'assurer la solidité et l'objectivité de la méthodologie adoptée. L'analyse de double matérialité s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du Groupe, avec une méthodologie inspirée de celle de la cartographie des risques Groupe (chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel).

Réalisée en conformité avec les exigences de la norme, elle prend en compte l'ensemble des activités du Groupe, ses impacts directs et indirects, ainsi que ceux générés par ses relations d'affaires. Elle a été conduite à l'échelle de la chaîne de valeur globale, depuis les fournisseurs de matières premières jusqu'aux utilisateurs finaux, en intégrant les spécificités des régions et des marchés où OPmobility est implanté. Le processus ne s'est pas concentré sur des activités, des relations d'affaires, des zones géographiques ou d'autres facteurs spécifiques, mais bien sur l'intégralité de la chaîne de valeur d'OPmobility.

OPmobility a évalué la maturité du dialogue avec ses parties prenantes. Cette analyse a été complétée par l'intégration des exercices historiques de cotation dans le cadre de l'analyse de matérialité, les attendus de référentiels sectoriels de place et le benchmark des pratiques de pairs (approche n° 2 Top-Down selon l'EFRAG).

Ainsi, bien que la consultation spécifique de parties prenantes externes n'ait pas été menée dans le cadre de la double matérialité, conformément aux lignes directrices de l'EFRAG, l'intégration continue des retours et attentes des parties prenantes garantit que le processus d'évaluation des IROs reflète fidèlement les enjeux matériels affectant OPmobility et son écosystème.

Les retours issus de ce dialogue influencent directement l'évaluation des IROs en permettant d'ajuster les priorités stratégiques du Groupe, d'identifier des opportunités d'innovation et d'anticiper les risques émergents, assurant ainsi une prise de décision éclairée et alignée avec les attentes du marché.

Les enjeux de durabilité ont été définis, en s'appuyant sur la liste des thèmes, sous-thèmes et sous sous-thèmes de l'annexe A de l'ESRS 1. Afin de s'assurer de l'exhaustivité des enjeux et de l'alignement de l'analyse avec les pratiques du marché, les principales autres sources utilisées ont été :

- un benchmark des pratiques de place d'acteurs comparables ;
- des analyses sectorielles effectuées lors d'échanges externes avec des associations professionnelles ;
- les études sectorielles des risques et opportunités en matière de durabilité *Materiality finders* de l'organisme SASB ;
- la matrice des risques Groupe ;
- les risques issus de la cartographie des risques extra-financiers réalisée depuis 2017 ;
- le Plan de Vigilance.

Cette approche permet de considérer des enjeux spécifiques à OPmobility. Elle permet aussi d'identifier les enjeux à couvrir par l'étape suivante d'analyse de double matérialité. Pour les sujets considérés comme pertinents lors de l'étape précédente, le Groupe a :

- défini un ou plusieurs Impacts, Risques et Opportunités (IRO) pour chaque enjeu ;
- élaboré une méthodologie de cotation, en ligne avec les pratiques historiques internes et les attendus des ESRS ;
- évalué les IROs au cours d'ateliers avec des collaborateurs, des experts des domaines ou des parties prenantes impliquées ;

- consolidé les cotations et déterminé les enjeux matériels ;
- évalué la maturité des dispositifs de dialogue avec les parties prenantes externes clés.

La cotation des IROs a été réalisée via deux approches : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

La matérialité d'impact évalue comment OPmobility et ses activités impactent les personnes et l'environnement par ses opérations propres et sa chaîne de valeur (approche Inside-out).

Les critères énoncés au chapitre 3.4 de l'ESRS 1 ont été appliqués en utilisant des seuils quantitatifs et qualitatifs appropriés pour évaluer la matérialité des impacts actuels et potentiels, basée sur la gravité et sur la probabilité d'occurrence (pour les impacts potentiels).

La matérialité de l'impact est le résultat de l'Ampleur, plus l'Étendue, plus le Caractère irrémédiable, le tout multiplié par la Probabilité d'occurrence.

La Gravité correspond à l'agrégation des scores d'ampleur, d'étendue et de caractère irrémédiable. Les échelles sont les suivantes :

- l'Ampleur correspond à l'évaluation de la gravité des impacts négatifs/positifs sur quatre échelles : de « faible » à « critique » ;
- l'Étendue correspond à l'évaluation de l'étendue des impacts négatifs/positifs sur quatre échelles : d'« aucune portée » à « portée globale » ;
- le Caractère irrémédiable correspond à évaluer si et dans quelle mesure les impacts négatifs pourraient être corrigés sur quatre échelles : de « pas d'effet » à « effet irrémédiable ».

La probabilité d'occurrence correspond à l'évaluation de la probabilité : de « faible » à « impact actuel ou très probable ».

La matérialité financière évalue les risques et opportunités liés aux impacts des enjeux de durabilité, qui affectent la performance financière d'OPmobility (approche Outside-in).

Les critères définis au chapitre 3.5 de l'ESRS 1 ont également été appliqués, en utilisant des seuils quantitatifs et qualitatifs appropriés pour évaluer la gravité et la fréquence. Chaque risque et opportunité en matière de durabilité a été évalué en fonction de la gravité potentielle de ses effets financiers à court, moyen et long terme et de sa fréquence de survenance. Les seuils financiers considérés pour l'analyse ont été alignés sur les échelles d'impact financier utilisées pour la cartographie des risques du Groupe.

La matérialité financière est le résultat de la multiplication de la Gravité par la Probabilité d'occurrence.

L'ampleur financière est considérée telle que :

- lorsque les effets financiers sont directement quantifiables, la gravité correspond à l'évaluation de l'impact sur l'EBITDA du Groupe sur quatre échelles : de « inférieur à 2 millions d'euros » à « supérieur à 100 millions d'euros » ;
- les échelles ont été définies de manière identique à celles utilisées pour définir les risques financiers du Groupe ;
- lorsque les effets financiers ne sont pas directement quantifiables, la gravité correspond à l'évaluation de l'impact réputationnel, juridique, opérationnel, capital humain des risques ou opportunités sur quatre échelles : de « dégradation / amélioration limitée de la réputation » à « dégradation / amélioration profonde, durable et/ou irréversible ».

La probabilité d'occurrence est mesurée de « faible » à « risque/opportunité actuel ou très probable ».

Cette analyse permet à OPmobility d'identifier l'importance des enjeux de durabilité afin de prioriser et de proportionner les politiques, objectifs et actions associés.

Par ailleurs, le Comité de Pilotage, responsable du projet, a fait appel à différents experts/fonctions clés, des parties prenantes internes ainsi qu'au Comité de Direction (Direction Financière, des Ressources Humaines, juridique, contrôle interne...) pour alimenter cette démarche.

Pour l'actualisation de cette analyse de double matérialité, il est important de conserver la présence des fonctions conformité/risque, financière et développement durable afin d'assurer la cohérence entre les résultats de la double matérialité et les autres analyses de risques du Groupe.

Chez OPmobility, l'identification, l'évaluation et la gestion des opportunités sont intégrées au cœur du processus de gestion global afin de garantir une création de valeur durable et alignée avec les ambitions stratégiques du Groupe. Cette approche permet d'anticiper les évolutions du marché, d'innover et de renforcer la résilience du modèle économique face aux transformations du secteur de la mobilité.

Les IROs seront revus régulièrement et/ou lors d'événements significatifs pouvant affecter les résultats de l'analyse de double matérialité, comme :

- des acquisitions significatives, ventes, fermetures de sites/filiales ayant un fort impact sur le/les modèles d'affaires et les activités d'OPmobility ;
- des controverses significatives ou problèmes de conformité matérielle ;
- des événements ayant un impact significatif sur le Groupe (par exemple crise sanitaire, guerre...) ;
- un changement significatif de modèle d'affaires ou de stratégie.

Ainsi, 17 enjeux, présentés dans la section 4.1.4, ont été considérés comme matériels pour le Groupe.

Il est à noter que les enjeux de durabilité suivants n'ont pas été jugés matériels :

ESRS E3 – EAU ET RESSOURCES MARINES

OPmobility a entrepris une évaluation pour identifier les impacts matériels réels et potentiels liés aux ressources hydriques et marines dans ses activités directes et sa chaîne de valeur en amont et en aval.
Pour étudier les impacts liés à l'utilisation de l'eau douce, le Groupe a utilisé les indicateurs de stress hydrique et d'épuisement de l'eau du *World Resources Institute* (WRI).
Une cartographie des défis hydriques a été réalisée pour mieux comprendre les impacts potentiels sur les ressources en eau en se servant des cartes du SBTN Water.

De plus, l'impact lié au prélèvement et à la consommation d'eau douce par les sites industriels est limité, une grande partie des usines fonctionnant en circuit fermé pour l'utilisation de l'eau.

Enfin, il n'y a pas d'impact lié à des rejets d'eau dans l'océan à l'échelle des sites industriels du Groupe. Les activités directes et indirectes d'OPmobility ne sont pas associées à l'exploitation des ressources marines.

OPmobility n'a donc pas identifié et évalué d'impacts matériels réels et potentiels liés aux ressources hydriques et marines, dans ses propres activités et dans sa chaîne de valeur en amont et en aval, et n'a pas mené de consultations, en particulier auprès des communautés affectées.

ESRS E4 – BIODIVERSITÉ

Le Groupe a réalisé en 2022 une analyse de son empreinte sur la biodiversité couvrant les scopes 1, 2 et 3, en utilisant la méthode Corporate Biodiversity Footprint (CBF). Cette étude a consisté à faire une cartographie des impacts et des dépendances, à l'aide notamment d'entretiens auprès de personnes clés du Groupe et d'une étude des pressions exercées par OPmobility sur la biodiversité.

Le Groupe a également utilisé plusieurs bases de données et outils, tel que Aqueduct (WRI) et les zones clés pour la biodiversité (KBA) afin de compléter son analyse de l'empreinte sur la biodiversité.
Par ailleurs, une cartographie des sites prioritaires a été réalisée pour identifier les impacts sur la biodiversité en fonction de l'état local de la nature.

L'analyse a révélé qu'OPmobility contribue aux cinq facteurs de pression identifiés par l'IPBES *(Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)*, qui sont le changement climatique, les pollutions, l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources et les espèces exotiques envahissantes. Elle conclut que les pressions significatives proviennent du changement climatique et de la pollution de l'air.

La cartographie des sites prioritaires a montré que seuls trois sites d'OPmobility sont situés dans des zones clés pour la biodiversité (KBA), en Afrique du Sud, au Mexique et en République Tchèque. Ces sites, accompagnés par d'autres sites de manière volontaire, ont déployé des plans d'action afin d'atténuer leurs impacts sur la biodiversité.

OPmobility n'a pas identifié et évalué d'impacts matériels réels et potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes, les impacts directs identifiés du changement climatique et de la pollution de l'air étant déjà couverts par les normes ESRS E1 et ESRS E2. Par ailleurs, OPmobility n'a pas réalisé d'évaluation des risques physiques et de transition liés à la biodiversité.

ESRS S3 – COMMUNAUTÉ LOCALES

Pour rappel, les communautés affectées comprennent celles qui vivent ou travaillent autour des sites d'exploitation (communautés riveraines affectées par la pollution de l'eau en aval), les communautés le long de la chaîne de valeur (populations vivant à proximité des points d'extraction des métaux, populations connectées au réseau électrique par l'entreprise), et les communautés indigènes.

OPmobility n'a pas identifié et évalué d'impacts matériels réels et potentiels liés aux communautés affectées, dans ses propres activités et dans sa chaîne de valeur en amont et en aval.

En effet, les solutions technologiques proposées par OPmobility ne nécessitent pas de ressources primaires que l'on pourrait trouver dans des régions isolées. Par ailleurs, les nuisances causées par les activités directes et indirectes d'OPmobility sont très limitées. Ses activités l'amènent à être au cœur des métiers industriels d'un secteur automobile très concurrentiel. Ses sites historiques, mais aussi ses nouvelles acquisitions, sont situés dans des zones industrielles existantes.

OPmobility n'établit pas de hiérarchisation formelle des risques liés au développement durable parmi les enjeux identifiés comme matériels. Cependant, ces enjeux sont pleinement intégrés en tant qu'axe stratégique majeur, guidant les décisions et les actions au sein de l'organisation pour garantir une approche durable et responsable à tous les niveaux.

Les résultats de l'analyse de double matérialité ont été validés en juillet 2024 par l'ensemble des membres du Comité Exécutif. Ces analyses alimentent le profil de risque global, assurant une prise en compte cohérente des enjeux de durabilité dans les décisions stratégiques. Par ailleurs, les processus sont alignés sur les meilleures pratiques et révisés régulièrement pour anticiper les évolutions des risques émergents. Les opportunités identifiées sont intégrées au processus de gestion global afin de maximiser leur contribution à la création de valeur et à l'atteinte des objectifs stratégiques.

4.1.5.1.1 Informations complémentaires sur la détermination des Impacts, Risques et Opportunités liés au climat (IRO.E1)

ÉVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités

Le changement climatique est l'un des risques les plus importants et complexes auxquels OPmobility est confronté aujourd'hui. La fréquence et la gravité croissante des événements météorologiques extrêmes représentent une menace significative pour les actifs, les opérations et les chaînes d'approvisionnement du Groupe. Pour s'assurer qu'OPmobility est non seulement préparé aux risques actuels, mais aussi positionné pour prospérer dans un avenir façonné par un climat changeant, OPmobility évalue les risques climatiques aigus et chroniques auxquels ses actifs sont exposés.

Le dépassement de 1,5 °C en raison de l'augmentation des émissions entraînera un changement climatique significatif, avec une fréquence et une intensité accrue des événements climatiques extrêmes. Cela pourrait avoir un impact sur les actifs d'OPmobility et ceux de ses fournisseurs.

Plusieurs processus internes permettent d'identifier les impacts, risques et opportunités liés au climat, qu'ils soient actuels ou potentiels.

Cette évaluation repose sur :

- **le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1, 2 et 3)** via une analyse des sources d'émissions et des trajectoires de réduction tout au long de la chaîne de valeur ;
- **l'analyse de scénarios climatiques** basés sur des référentiels internationaux (GIEC, AIE) et l'alignement avec les standards *GHG Protocol* et *Science-Based Targets* (SBTi) ;
- **les autres impacts environnementaux** : les changements d'usage des terres (FLAG) n'ont par exemple pas encore été analysés par OPmobility, non concerné.

INTÉGRATION DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES DANS L'ÉVALUATION

Afin d'anticiper et d'atténuer les risques physiques du changement climatique, OPmobility intègre l'analyse de scénarios climatiques d'une part dans sa démarche de prévention, en collaboration avec son assureur. Trois scénarios du GIEC sont pris en compte (scénario bas RCP 2.6, intermédiaire RCP 4.5 et scénario haut RCP 8.5). Cette approche repose sur l'évolution des événements climatiques extrêmes sur deux horizons temporels clés :

- 2030 : période intermédiaire où les réglementations se durcissent et où les transformations industrielles s'accélèrent ;
- 2050 : horizon long terme où la transition vers un modèle bas-carbone est pleinement réalisée, avec une refonte complète des modèles de production et de consommation.

D'autre part, concernant les risques de transition, la stratégie climat d'OPmobility teste son modèle économique dans deux scénarios contrastés :

- des hypothèses hautes, basées sur les projections de *Standard & Poor's* concernant la production automobile mondiale ;
- des hypothèses basses, prenant en compte des scénarios respectant un budget carbone inférieur à 2 °C (scénario Well-Below 2 °C de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), se rapprochant du scénario SSP1-2.6 du dernier rapport du GIEC).

L'étude de scénarios a permis de quantifier les flux physiques et économiques associés à la production, à la consommation et à la logistique. L'objectif est de mieux comprendre l'évolution des marchés clés d'OPmobility et les demandes futures induites par la transition énergétique.

Elle suit les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) et prend en compte les différentes trajectoires de transition définies par les **scénarios du GIEC et de l'Agence Internationale de l'Énergie** (AIE).

ANALYSE DE RÉSILIENCE

Cette démarche vise à confirmer la résilience de son modèle économique dans un futur incertain et à identifier les leviers d'action stratégiques nécessaires.

Pour anticiper l'évolution des activités d'OPmobility dans un monde bas-carbone, deux axes clés sont analysés :

- l'intégration et la pénétration des technologies bas-carbone ;

- l'évolution des modes de vie et des tendances de consommation, influencée par les nouvelles régulations, la transformation des usages de la mobilité et les exigences accrues en matière de durabilité.

Bien entendu, de nombreuses voies économiques, politiques et sociales sont possibles pour atteindre un tel système d'organisation des activités humaines à faible émission de carbone. Par conséquent, cette analyse prospective vise à identifier les tendances clés, pour servir les orientations stratégiques des entreprises. Il ne s'agit en aucun cas d'une prévision précise, mais d'avenirs possibles.

Le résultat de l'analyse des scénarios ayant un impact sur la stratégie d'OPmobility, il n'est pas possible de le divulguer publiquement sans mettre à risque l'avantage concurrentiel mais, grâce à ces travaux, les enjeux de la transition bas-carbone sont désormais pleinement intégrés dans la réflexion stratégique du Groupe.

RISQUES PHYSIQUES LIÉS AU CLIMAT

Les événements climatiques pris en compte dans les analyses sont basés sur des modèles scientifiques et des bases de données assurantielles, et comprennent notamment :

- précipitations extrêmes et inondations ;
- vents violents et tempêtes ;
- vagues de chaleur et sécheresses ;
- élévation du niveau des mers et submersion côtière ;
- feux de forêts et conditions climatiques extrêmes.

Dans le cadre de son processus global d'identification des impacts, risques et opportunités, OPmobility évalue de manière détaillée les risques physiques liés au climat affectant ses propres activités ainsi que sa chaîne de valeur. Le Groupe travaille en collaboration avec une mutuelle d'assurance et ses outils qui ont été développés pour aider les organisations à identifier, comprendre et réduire les risques physiques d'ici 2050.

Le Groupe effectue une évaluation approfondie des risques climatiques à l'aide d'outils d'une mutuelle d'assurance tels que le rapport sur les risques climatiques et l'aide à la déclaration climatique. Ces rapports fournissent des informations détaillées sur les risques climatiques spécifiques auxquels les sites sont confrontés, leur permettant de prioriser les mesures pour augmenter la résilience (mesures d'adaptation efficaces) et de développer des stratégies pour atténuer les risques financiers. Ces outils confrontent les données techniques des sites du Groupe aux dernières avancées scientifiques et capacités de modélisation afin d'établir une cartographie des sites les plus exposés aux risques climatiques. Cette analyse, menée à court terme (horizon 2030) et à long terme (horizon 2050), permet d'identifier les infrastructures les plus vulnérables aux effets amplifiés du changement climatique.

EXPOSITION DES ACTIFS ET ACTIVITÉS AUX RISQUES DE TRANSITION

Le renforcement des réglementations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules ainsi que l'interdiction de la vente des voitures à moteur thermique en Europe d'ici 2035 transforment profondément le marché automobile. Par ailleurs, la prise de conscience croissante des consommateurs face au réchauffement climatique favorise une transition vers des modes de consommation plus responsables, où la réduction de l'empreinte environnementale devient un critère clé dans les choix d'achat.

OPPORTUNITÉS DE TRANSITION ET DIVERSIFICATION DU MODÈLE D'AFFAIRES

- Diversification des revenus et intégration de la circularité dans le modèle d'affaires
  - **Croissance du business historique :** Plus de 75 % du chiffre d'affaires d'OPmobility repose sur des segments non exposés aux évolutions de la motorisation (pare-chocs, modules, éclairages).
  - **Développement de nouveaux métiers :** Le Groupe capitalise sur ses compétences technologiques et sa couverture géographique équilibrée pour renforcer sa présence sur les solutions de mobilité bas-carbone (hydrogène, batterie…).
  - **Stratégie de « *Last Man Standing* »** : OPmobility bénéficie d'une consolidation du marché en reprenant des parts de marché laissées par certains concurrents.
- Innovation pour le développement de solutions bas carbone
  - **Éco-conception et matériaux recyclés :** Investissements dans des alternatives durables, incluant des matériaux biosourcés et des composites innovants.
  - **Réduction de l'impact environnemental :** Accélération des efforts en Recherche et Développement pour intégrer ses solutions dans les produits et les processus industriels.

IMPACT DES SCÉNARIOS ET LES HYPOTHÈSES CRITIQUES FORMULÉES DANS SES ÉTATS FINANCIERS

À ce jour, OPmobility n'a pas identifié d'impact financier significatif directement lié aux scénarios climatiques. Toutefois, le Groupe poursuit l'intégration progressive de ces analyses dans ses prévisions financières et ses stratégies d'investissement. Le Groupe prévoit de poursuivre l'évaluation de ces interactions dans le cadre de son processus d'amélioration continue en matière de reporting climatique.

4.1.5.1.2 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (IRO.E2)

OPmobility a identifié les impacts, risques et opportunités matériels pour ses activités. Cette démarche a inclus des consultations avec des autorités locales pour assurer le respect des réglementations applicables aux sites d'OPmobility, ainsi que des échanges avec des experts tiers sur les risques chimiques, les émissions de CO_2 et le traitement des déchets. Des agences et associations représentatives des pouvoirs publics, des industriels, de la filière automobile, ainsi que des équipes de Recherche et Développement des clients du Groupe et d'institutionnels ont également été consultées.

4.1.5.1.3 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (IRO.E5)

En réalisant le même type de consultations, comme des rencontres avec des autorités locales, des échanges avec des experts tiers sur l'économie circulaire, des discussions avec les pouvoirs publics (loi AGEC), d'autres industriels de tous secteurs et ses clients, OPmobility a identifié les impacts, risques et opportunités matériels pour ses activités.

4.1.5.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'État de durabilité de l'entreprise (IRO 2)

Une fois l'analyse de double matérialité réalisée par OPmobility, l'intégralité des informations importantes associées aux impacts, risques et opportunités matériels a été préparée.

Cet exercice de reporting étant nouveau, OPmobility s'est concentré sur les informations obligatoires à publier, et a donc fait le choix de ne pas publier les exigences volontaires.

4.2 Informations environnementales

ACT FOR PLANET

OPmobility mène une politique environnementale responsable, fondée sur le respect des principes internationaux et des exigences règlementaires.

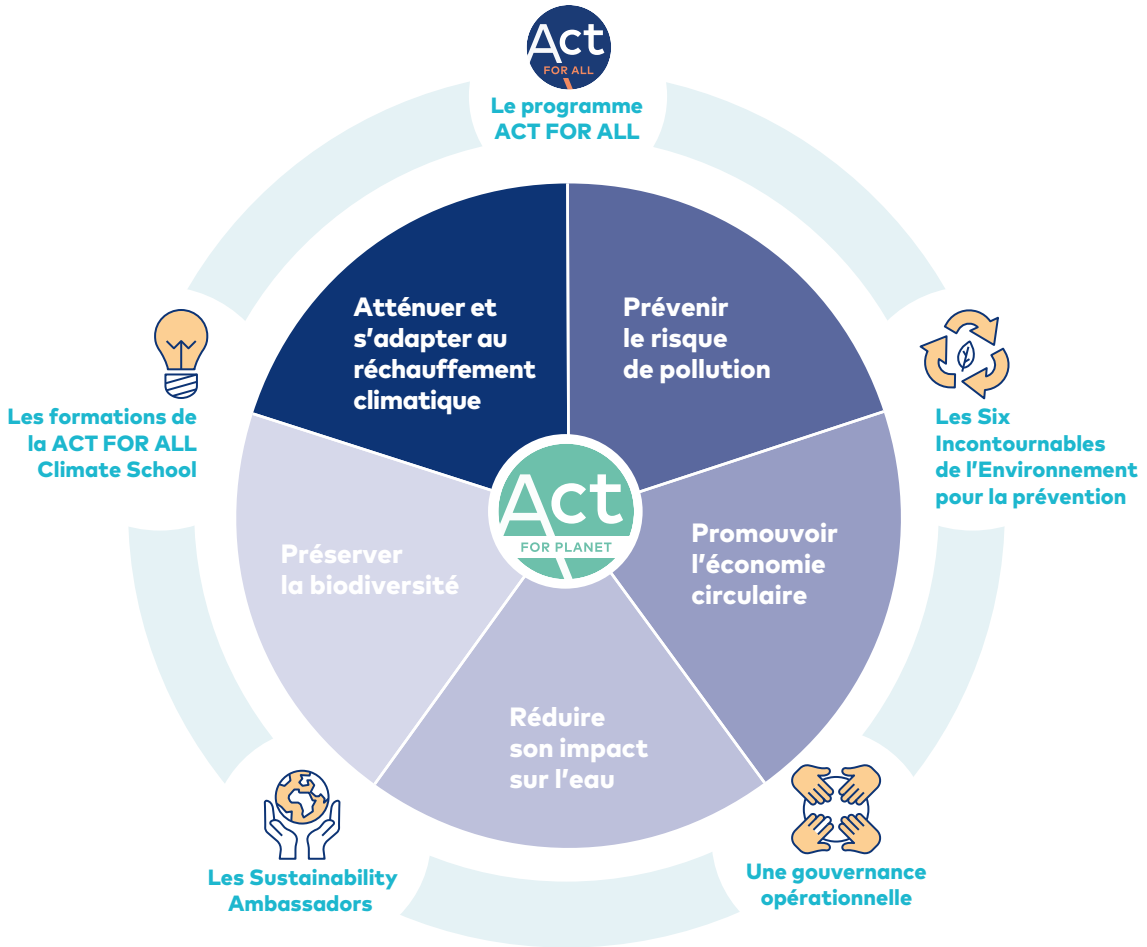

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2024

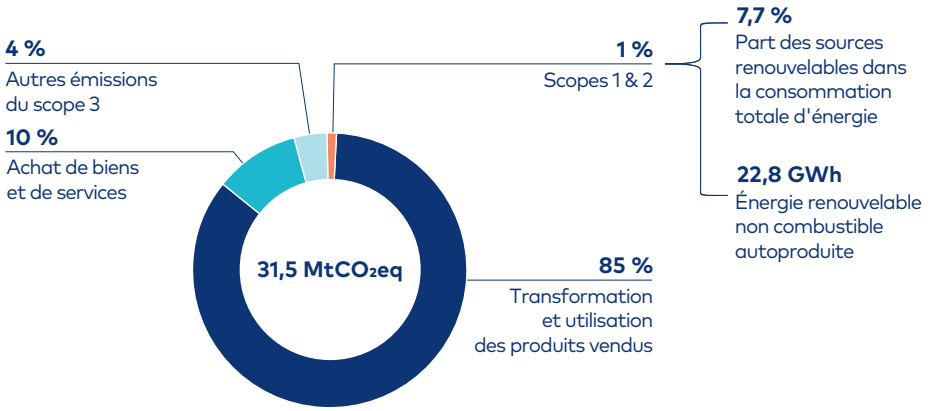

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS 2024, RECONNUS PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Progression des objectifs RSE

-15,6 %[1] d'émissions de CO_2 en 2024 vs 2019 sur les scopes 1 & 2	Neutralité carbone sur les scopes 1 & 2 en 2025[2]
-33,4 %[1] d'émissions de CO_2 en 2024 vs 2019 sur le scope 3	Réduction des émissions du scope 3 de 30 % en 2030
35 sites, en 2024 vs 23 sites en 2023	Nombre de sites produisant de l'énergie renouvelable
87,2 % sites certifiés en 2024	Certification ISO 14001 sur tous les sites en 2030
270 actions en 2024	Actions engagées avec les fournisseurs

(1) Incluant Lighting
(2) En 2027 pour Lighting

LEVIERS DE DÉCARBONATION ET RÉDUCTIONS ASSOCIÉES

SCOPES 1 & 2
Déploiement de la feuille de route 2019-2025
— En $ktCO_2e$

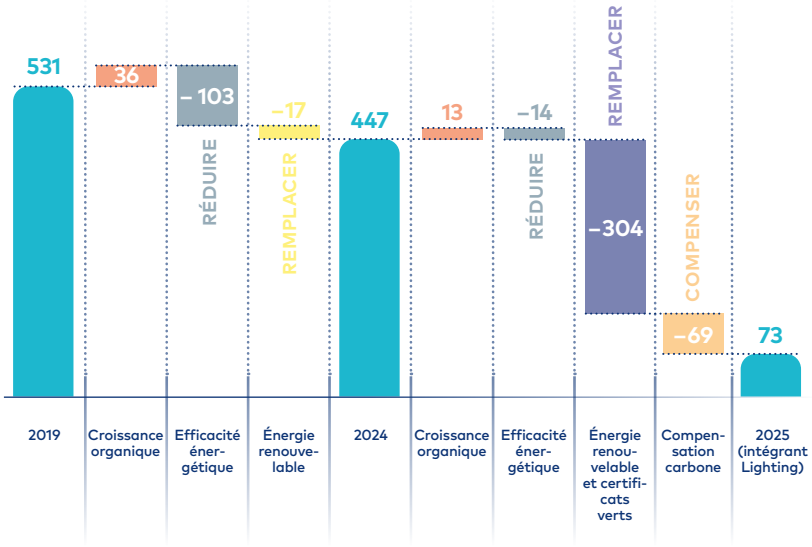

SCOPE 3
Déploiement de la feuille de route 2019-2030
— En $MtCO_2e$

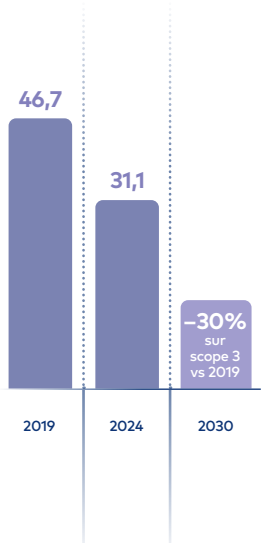

4.2.1 ESRS E1 : Changement climatique

4.2.1.1 Gouvernance et gestion des enjeux climatiques

La gouvernance et la gestion des enjeux climatiques sont détaillées dans le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », section 3.1.4.

4.2.1.2 Stratégie climat

4.2.1.2.1 « Plastic Omnium *Climate day* », 9 décembre 2021, officialisation de l'intégration du changement climatique dans la stratégie globale

Le changement climatique est principalement causé par une augmentation massive des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, attribuable en partie aux activités humaines. Le secteur des transports joue un rôle central dans cette problématique, représentant près d'un quart des émissions mondiales, dont trois quarts proviennent du transport routier, qu'il s'agisse du transport de passagers ou de marchandises.

Les Accords de Paris ont établi un cadre mondial visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en s'efforçant de ne pas dépasser 1,5 °C.

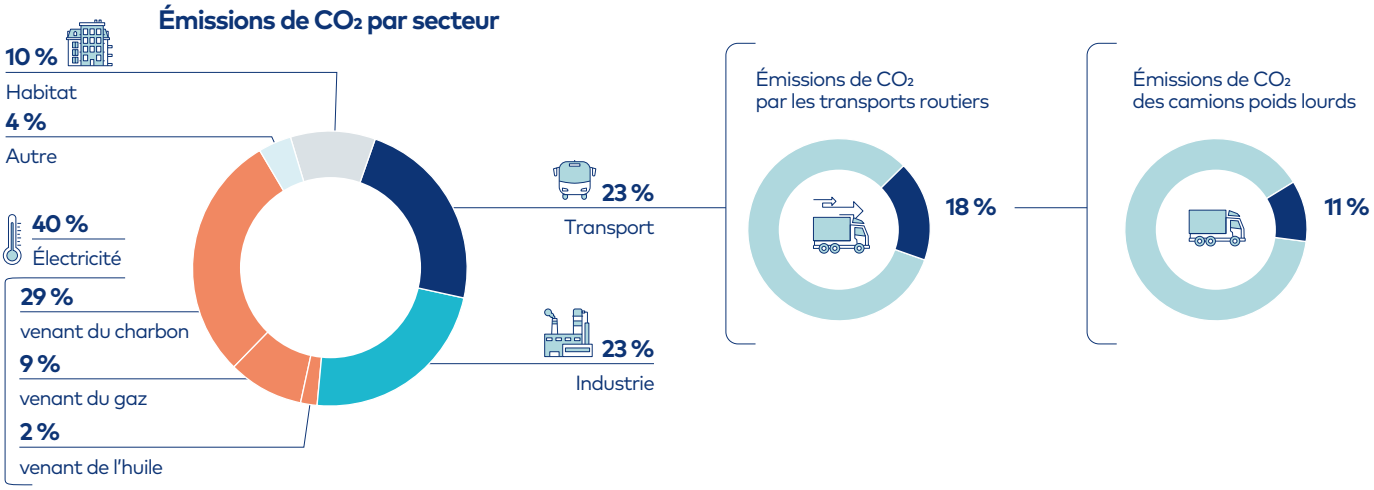

Conscient de l'urgence climatique et pleinement engagé en faveur d'une mobilité durable, OPmobility reconnaît l'ampleur des défis environnementaux et agit concrètement pour contribuer aux objectifs des Accords de Paris. À travers une approche proactive et des actions tangibles, le Groupe affirme sa volonté d'accélérer la transition vers une mobilité plus durable. Le 9 décembre 2021, Laurent Favre, CEO du Groupe et David Meneses, EVP People and Sustainability, annonçaient la feuille de route de décarbonation du Groupe pour l'atténuation du changement climatique, affirmant la volonté de réduire significativement l'empreinte carbone et intégrant officiellement les enjeux climatiques dans la stratégie du Groupe.

4.2.1.2.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

OBJECTIFS

OPmobility s'est fixé des objectifs ambitieux pour contribuer à limiter le réchauffement climatique.

La feuille de route de décarbonation, établie en 2021, se décline en trois étapes :

- 2025 : neutralité carbone pour les scopes 1 [(1)] et 2 [(2)] pour le périmètre hors Lighting (avec 80 % de réduction et compensation des émissions résiduelles, en ligne avec une trajectoire 1,5°C pour le secteur) ;
- pour les nouvelles activités Lighting acquises en 2022, l'objectif de neutralité carbone des scopes 1 et 2 est fixé à 2027 ;
- 2030 : réduction de 30 % des émissions de CO_2 du scope 3 (amont et aval) par rapport à 2019.

Les émissions de l'année de référence 2019 ont été réévaluées de 10,3 % pour prise en compte des émissions des sociétés acquises par le Groupe en 2022.

- 2050 : engagement de neutralité carbone pour l'ensemble des sites.

Le plan de transition a été présenté en Octobre 2024 par le Comité ACT FOR ALL et le Comité de Direction est informé mensuellement de son avancement. Ces éléments sont également portés à la connaissance des Comités des Nominations et de la RSE et Comités des Comptes.

(1) Le scope 1 concerne les émissions de gaz à effet de serre directement émises par les activités du Groupe.

(2) Le scope 2 concerne les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité, de vapeur, d'air comprimé et autres sources d'énergie.

La neutralité carbone, à l'échelle du globe, vise à contrebalancer, toute émission de gaz à effet de serre (GES) issue de l'activité humaine par des séquestrations de quantités équivalentes de CO_2, c'est-à-dire leur maintien en dehors de l'atmosphère sur le long terme.

À l'échelle du Groupe, OPmobility considère qu'il s'agit d'abord de réduire au maximum les rejets de CO_2 émis par ses activités à travers une stratégie de réduction des émissions de gaz carbonique, de remplacement de l'énergie fossile et ensuite de compenser les émissions résiduelles par des projets externes certifiés d'évitement et de séquestration du CO_2.

La valeur de référence choisie est l'année 2019. Cette année a été retenue car elle représente une période sans influences exogènes significatives telles que la pandémie de Covid-19 ou la guerre en Ukraine, garantissant ainsi une base représentative des activités couvertes.

L'année de référence 2019 a été recalculée pour permettre des comparaisons pertinentes.

En 2021, les cibles et jalons de réductions d'émissions de CO_2 ont été définis en collaboration avec des partenaires tiers externes et les équipes métiers concernées.

Des ateliers de travail ont permis :

- de partager des exemples généraux de leviers de réduction provenant d'autres entreprises d'équipements automobiles et des meilleures pratiques ;
- de réfléchir collectivement aux actions de réduction pouvant être mises en œuvre par OPmobility dans les 5 à 10 prochaines années ;
- de quantifier des gains en CO_2 des actions sélectionnées et analyse de leurs autres impacts lorsque cela est possible.
- de structurer un plan d'actions macro pour atteindre les objectifs de réduction.

COMPATIBILITÉ DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES AVEC LA LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT DE 1,5 °C

La trajectoire du Groupe a été certifiée SBTi en 2021, sur le périmètre historique hors acquisition Lighting, en ligne avec les Accords de Paris.

- Neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025 (avec 80 % de réduction et compensation des émissions résiduelles, en ligne avec une trajectoire 1,5°C pour le secteur).
- Réduction de 30% de son scope 3 en 2030 par rapport à 2019.

La SBTi reconnait également que le Groupe est engagé Net Zero 2050 ce qui le certifie comme membre de la « Business Ambition for 1,5°C ».

Cette certification étant antérieure à l'acquisition des sociétés AMLS, Varroc Lighting Systems et Actia Power en 2022, une nouvelle soumission est en cours pour l'ensemble du Groupe.

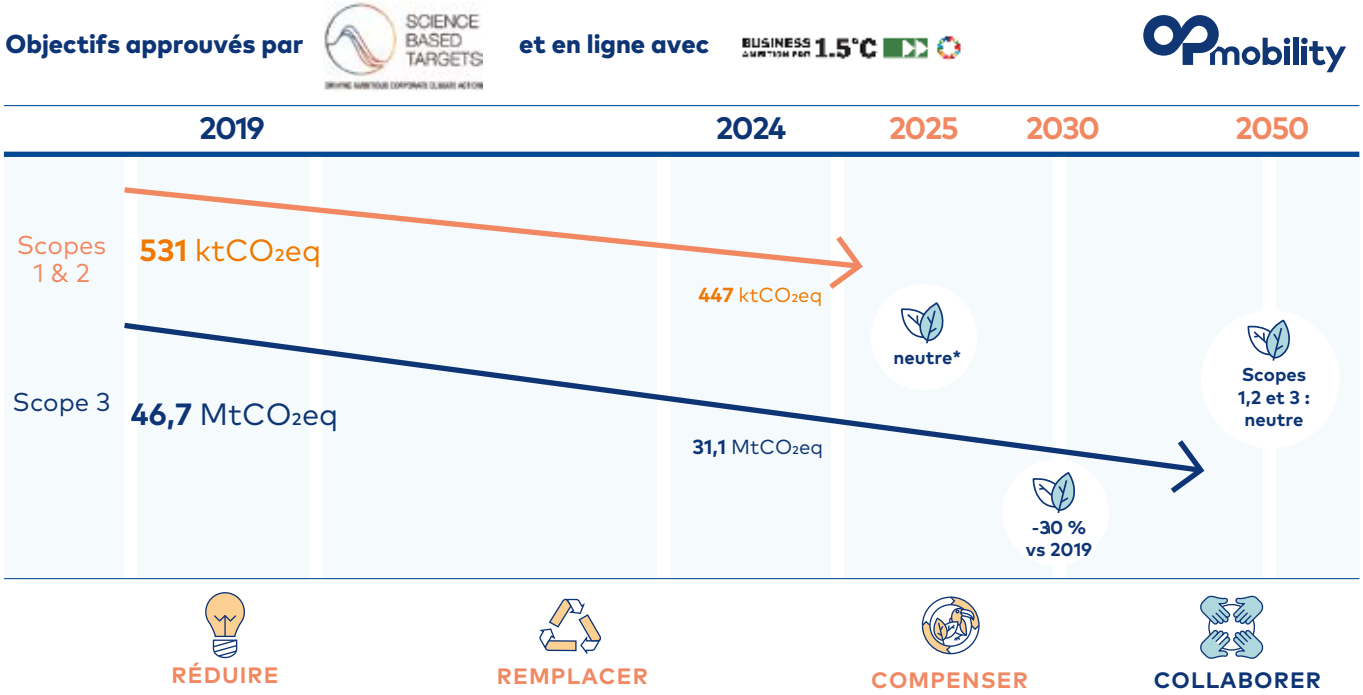

* pour les acquisitions de 2022, neutre en 2027

LEVIERS DE DÉCARBONATION ET ACTIONS CLÉS PRÉVUES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

OPmobility se distingue par une approche pragmatique, fondée sur des actions mesurables et concrètes. Le Groupe ambitionne de jouer un rôle clé dans la transition vers une mobilité bas carbone, en démontrant qu'il est possible de conjuguer performance économique et responsabilité environnementale.

Sa feuille de route de décarbonation repose sur 8 leviers : Sensibiliser, Mesurer, Réduire, Remplacer, Compenser, Collaborer, Éco-concevoir et Innover.

1) **Sensibiliser aux enjeux climatiques**

La sensibilisation aux enjeux climatiques est un levier essentiel de la décarbonation, permettant d'accélérer la transition vers une économie bas carbone en influençant les comportements individuels et collectifs. Elle repose sur plusieurs axes stratégiques et méthodologiques visant à informer, mobiliser et inciter à l'action.

2) **Mesurer**

La mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un levier fondamental pour engager une démarche de décarbonation efficace et structurée. Sans une évaluation précise des émissions, il est impossible d'identifier les principaux postes d'émissions, de définir des objectifs pertinents et de suivre les progrès réalisés. « Mesurer pour décarboner » repose donc sur une approche méthodique combinant collecte de données, analyse et pilotage d'actions de réduction.

3) **Réduire :** diminuer l'empreinte carbone des opérations

OPmobility s'engage à réduire l'empreinte carbone de ses activités en optimisant la consommation d'énergie de ses sites industriels. Pour y parvenir, le Groupe digitalise ses outils de mesure pour un pilotage en temps réel et réactif des consommations, modernise ses infrastructures et remplace progressivement ses équipements par des solutions plus performantes et moins énergivores.

Afin d'identifier les leviers d'amélioration les plus pertinents, OPmobility réalise des audits énergétiques réguliers sur ses sites. De plus, le Groupe a mis en place une bibliothèque de bonnes pratiques, favorisant ainsi le partage d'initiatives éprouvées et l'accélération des actions d'optimisation énergétique à l'échelle mondiale.

La sensibilisation des collaborateurs ainsi que l'implantation de systèmes intelligents de suivi et de pilotage énergétique sont des leviers essentiels pour atteindre cet objectif. OPmobility poursuit activement ses investissements dans ce domaine, avec l'ensemble des business groups engagés dans ce programme de réduction, illustrant ainsi son engagement concret en faveur d'une industrie plus sobre en carbone.

4) **Remplacer :** favoriser l'approvisionnement en énergie renouvelable

Afin de limiter son recours aux énergies fossiles, OPmobility accélère le déploiement de solutions alternatives en intégrant davantage d'énergies renouvelables dans ses opérations.

Cette transition passe par l'installation de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes sur les sites du Groupe.

Elle intègre également des mécanismes tels que les PPA (Power Purchase Agreements), VPPA (Virtual Power Purchase Agreements) et certificats d'énergie renouvelable, qui permettent de garantir un approvisionnement en énergie bas-carbone à grande échelle. En effet, les installations photovoltaïques et éoliennes sur site sont limitées par des contraintes physiques et réglementaires.

5) **Compenser :** neutraliser les émissions résiduelles

Certaines émissions de CO_2 étant difficiles à éliminer totalement, OPmobility met en place des mécanismes de compensation en finançant des projets d'évitement et de séquestration des émissions CO_2 soigneusement sélectionnés et certifiés.

Ces initiatives sont choisies en cohérence avec les activités du Groupe, garantissant un impact environnemental tangible et aligné avec ses engagements en matière de développement durable.

Ces projets incluent le soutien à des initiatives de reforestation et de conservation des écosystèmes et le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

6) **Collaborer :** une approche collective pour un impact renforcé

OPmobility adopte une démarche collaborative avec l'ensemble de ses parties prenantes pour accélérer la transition écologique sur toute sa chaîne de valeur :

- avec ses fournisseurs : le Groupe accompagne ses partenaires dans leur transformation durable en favorisant ceux qui s'engagent dans la gestion de leur propre empreinte carbone ;
- avec ses clients : OPmobility travaille en étroite collaboration dès la phase de conception des produits, intégrant des critères de durabilité en amont des projets. L'éco-conception est ainsi un levier essentiel pour réduire l'impact environnemental des solutions développées, notamment grâce à l'allègement des véhicules et à l'amélioration de leur aérodynamisme.

7) **Éco-concevoir :** développer des solutions bas-carbone issues de l'économie circulaire

Afin de réduire l'impact environnemental de ses produits, OPmobility intègre de nouveaux matériaux bas carbone et issus de l'économie circulaire dans ses processus de production. Cette démarche repose sur plusieurs axes :

- la recherche et le développement de matières recyclées et biosourcées ;
- développement de nouveaux composites allégés permettant de diminuer la consommation énergétique des véhicules ;
- optimisation des chaînes d'approvisionnement pour limiter l'empreinte carbone liée aux transports.

L'intégration de ces matériaux innovants contribue à la réduction des émissions de CO_2 sur l'ensemble du cycle de vie des produits, tout en renforçant leur performance et leur durabilité.

8) **Innover :** accélérer la transformation vers une mobilité durable

L'innovation est au cœur de la stratégie d'OPmobility. Le Groupe investit dans la recherche et le développement afin de concevoir des technologies et proposer des solutions permettant de réduire l'impact environnemental de ses produits et services. Spécialiste des systèmes extérieurs et du stockage d'énergie, OPmobility met son portefeuille de technologies au service de tous les acteurs de la mobilité, des constructeurs automobiles aux nouveaux opérateurs de transport. Son expertise lui permet d'accompagner la transition vers une mobilité bas-carbone et d'augmenter son activité sur ce marché.

Grâce à cette approche holistique et proactive, OPmobility s'affirme comme un acteur incontournable de la mobilité durable et responsable.

AGRÉGATION DES LEVIERS PAR TYPE D'ACTIONS ET RÉDUCTIONS DE GES ASSOCIÉS

Scopes 1 et 2 *(en $ktCO_2eq$)*

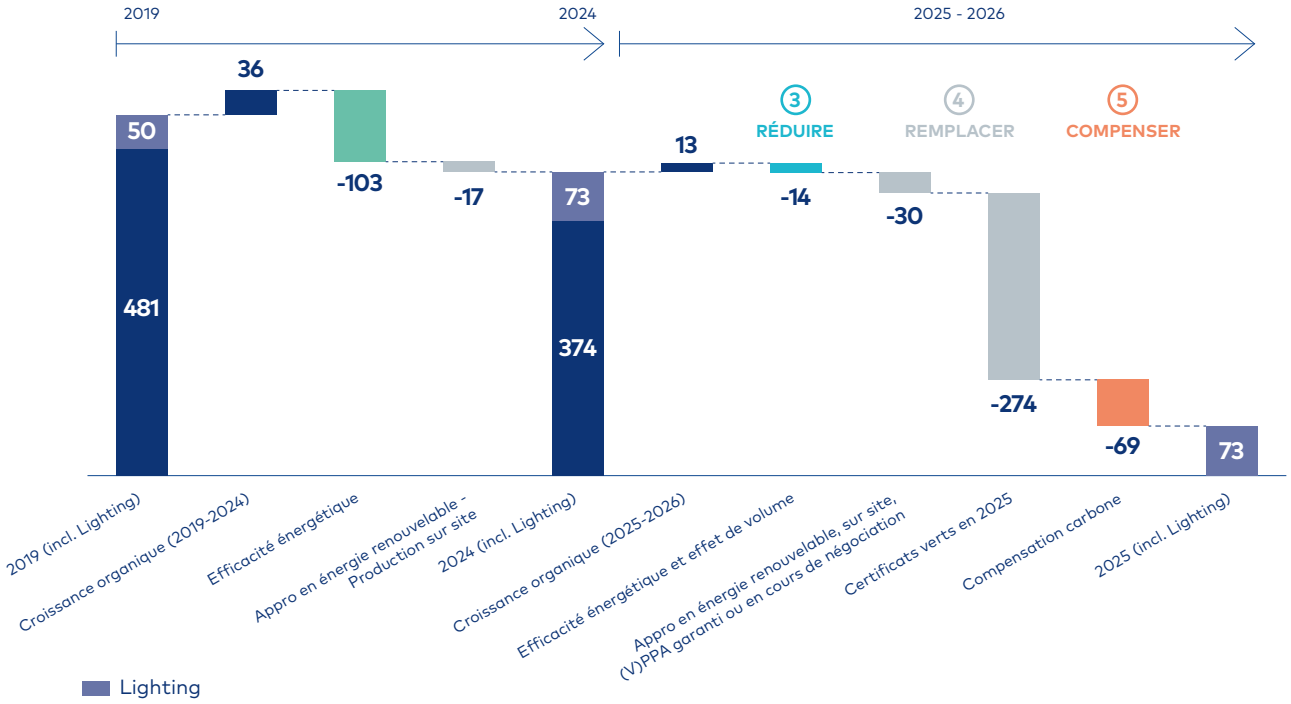

Les actions de réduction et de remplacement représentent 80 % de la baisse des émissions des scopes 1 et 2 à horizon 2025. Les actions de compensation représentent les 20 % restants pour atteindre la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025.

Scope 3 *(en $ktCO_2eq$)*

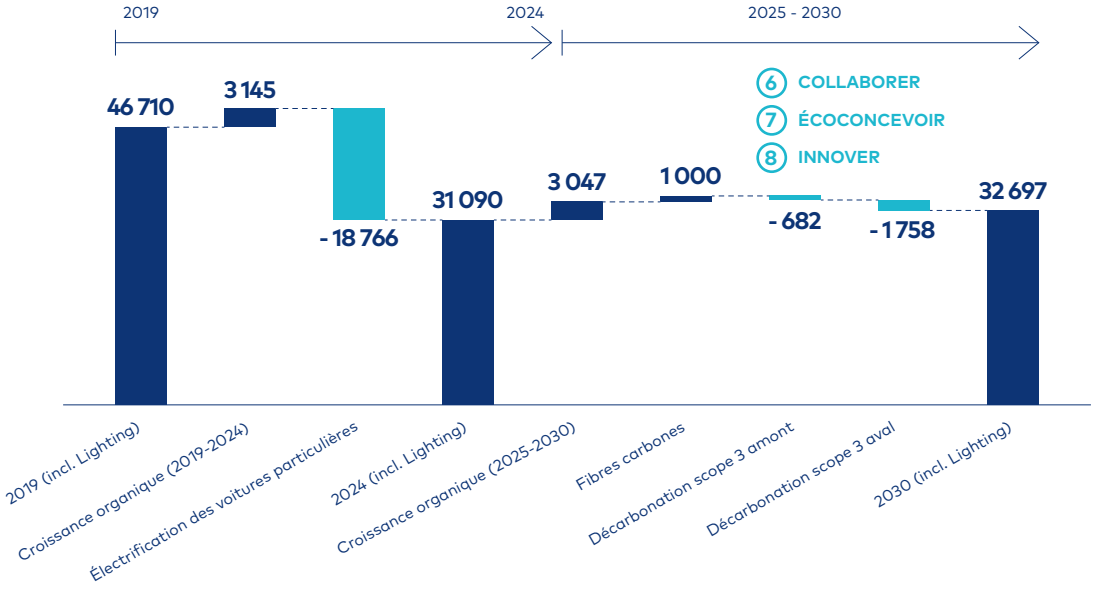

DESCRIPTION ET QUANTIFICATION DU FINANCEMENT DU PLAN DE TRANSITION

Au titre du plan de transition, le Groupe a alloué en 2024 :

- environ 232 M€ de ressources financières à son activité H_2-Power ;
- environ 52 M€ de ressources financières à son activité e-Power ;
- 10 M€ à l'amélioration de l'efficacité des équipements industriels et à la production d'énergies renouvelables ;
- 3 M€ de Capex au titre des projets d'économie circulaire.

Le tableau ci-dessous récapitule l'allocation des ressources à l'amélioration de l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (CapEx), ainsi qu'aux activités H_2-Power et e-Power, au cumul 2022-2024 et en prévision pour la période 2022-2025 :

Feuille de route de décarbonation des activités opérationnelles	Cumul des ressources prévues 2022-2025	Ressources engagées à fin 2024
Efficacité énergétique et énergies renouvelables (CapEx)	Environ 40 M€	17 M€
Certificats verts et compensation carbone	2 à 5 M€	0

Baisse de 30% des émissions des activités amont et aval en 2030	Cumul des ressources prévues 2022-2025	Ressources engagées à fin 2024
Activité mobilité hydrogène (scope 3 aval)	Environ 900 M€	720 M€
Activité batteries - e-Power (scope 3 aval)	Environ 300 M€	190 M€
Projets d'économie circulaire	10 M€	3 M€

En complément, le Groupe a alloué en 2024, 70 M€ de CapEx au titre des systèmes extérieurs et modules destinés aux véhicules 100 % électriques et inclus dans les activités 3.18 et 8.2 des dépenses d'investissement reportées au titre de la Taxonomie européenne.

OBJECTIFS ÉTABLIS POUR L'ALIGNEMENT AVEC LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

Le plan de transition d'OPmobility s'inscrit dans le cadre de l'acte délégué lié à l'atténuation du changement climatique, conformément à la réglementation européenne sur la taxonomie. Ce plan s'aligne avec les exigences de l'Union européenne en matière de taxonomie, telles que définies dans le règlement délégué 2021/2139. Il comprend des investissements stratégiques visant à promouvoir une mobilité décarbonée, en mettant l'accent sur le développement de l'électricité et de l'hydrogène comme sources d'énergie.

OPmobility n'a pas défini d'objectif spécifique portant sur le taux d'alignement des activités éligibles à la taxonomie européenne. Néanmoins, les objectifs de son plan de transition exposés dans ce chapitre sont compatibles et cohérents avec les exigences de cette réglementation.

Voir Section « La taxonomie européenne » pour plus de détails.

ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE GES POTENTIELLES VERROUILLÉES ET RISQUE DE COMPROMETTRE LES OBJECTIFS

Les « actifs échoués » désignent les actifs clés d'OPmobility, déjà utilisés ou fermement planifiés (c'est-à-dire ceux que le Groupe a l'intention de déployer très probablement au cours des cinq prochaines années), qui génèrent des émissions de GES significatives tout au long de leur durée de vie opérationnelle. La valeur de ces actifs peut être notamment affectée si des restrictions sont mises en place par les pouvoirs publics avant que ces actifs n'aient atteint leur amortissement complet.

Chez OPmobility, le business group C-Power conçoit, fabrique et vend des réservoirs initialement destinés aux véhicules thermiques. La contribution du business group C-Power au scope 3 « Usage des produits vendus du groupe » étant inférieure à 10% de celle de l'ensemble du Groupe, le maintien de cette activité et des usines ne représenterait pas un risque de compromettre l'atteinte des objectifs du Groupe.

Par ailleurs, le marché de la mobilité évoluant vers des solutions bas-carbone, le business group pourrait être amené à équiper des véhicules hybrides ou alimentés par des e-fuels et ainsi à diminuer ses émissions scope 3.

CAPEX INVESTIS DANS LE CHARBON, LE PÉTROLE ET LE GAZ

Le Groupe n'a réalisé aucun CapEx significatif dans les énergies fossiles pendant la période de reporting.

EXCLUSION DES INDICES DE RÉFÉRENCE « ACCORD DE PARIS »

OPmobility n'est pas exclu des référentiels de l'UE alignés sur ceux de Paris.

4.2.1.2.3 Intégration du plan de transition dans la stratégie globale de l'entreprise et approbation

Le plan de transition, dont les grands principes ont été définis dès 2021, s'inscrit pleinement dans la stratégie globale d'OPmobility, visant à faire du Groupe un leader de la mobilité durable. Ce plan a été présenté et validé par le Conseil d'Administration, qui en assure la supervision stratégique.

UNE INTÉGRATION FORTE DANS LA STRATÉGIE ET LA COMMUNICATION DU GROUPE

Ce plan est complètement intégré à la stratégie d'OPmobility et constitue un axe central de son rapport intégré, renforçant ainsi sa transparence et son engagement en faveur d'une transition réussie vers une mobilité bas carbone. Elle est également mise en avant lors des prises de parole publiques des dirigeants, réaffirmant la volonté du Groupe de piloter activement sa transformation et de mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour de ses engagements. Un suivi rigoureux et une transparence renforcée. L'engagement d'OPmobility repose sur un suivi rigoureux et des mécanismes de transparence solides. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale, les progrès réalisés ainsi que les ressources allouées au déploiement du plan de transition sont présentés aux actionnaires et aux parties prenantes. Ce processus garantit : une évaluation continue des actions mises en place, une allocation efficace des ressources, une adaptabilité aux évolutions réglementaires et technologiques, une responsabilisation des dirigeants et des équipes opérationnelles dans l'exécution des engagements. Par cette approche structurée et ambitieuse, OPmobility confirme son leadership dans la transformation de la mobilité et affirme son engagement en faveur d'une croissance durable et responsable.

4.2.1.2.4 Explication des progrès dans la mise en œuvre du plan

Le Groupe suit avec diligence l'évolution de sa performance extra-financière, en accordant une attention particulière à sa feuille de route vers la neutralité carbone et aux facteurs clés qui en garantissent la réussite. Cette approche proactive permet d'assurer un pilotage précis, d'anticiper les défis et d'ajuster les actions en fonction des évolutions réglementaires, technologiques, environnementale et des tendances du marché.

REPORTING DES ÉMISSIONS DE GES : BILAN CARBONE 2024

En tonnes de CO_2eq (incluant Lighting)	2019	2022	2023	2024	2024 *vs* 2023	2024 *vs* 2019
Scope 1	98 300	77 440	80 625	74 572	- 7,5 %	- 24,1 %
Scope 2 (*market-based*)	432 300	308 650	396 505	373 021	- 5,9 %	- 13,7 %
Scopes 1 & 2 (*market-based*)	530 600	386 090	477 130	447 593	- 6,2 %	- 15,6 %
Scope 3	46 709 954	29 908 718	32 906 891	31 089 700	- 5,5 %	- 33,4 %
TOTAL ÉMISSIONS DE CO_2 (SCOPES 1, 2, 3)	**47 240 554**	**30 294 808**	**33 384 021**	**31 537 293**	**- 5,5 %**	**- 33,2 %**

LES PROGRÈS 2024

1) Sensibiliser aux enjeux climatiques

- **a.** Campagne des 6 incontournables de l'environnement déployée ;
- **b.** AFA (Act For All) Climate School : 900 collaborateurs ayant terminé les modules de sensibilisation ;
- **c.** Leviers et réalisations pour baisser l'empreinte carbone du scope 3.

2) Mesurer

- **a.** Digitalisation des systèmes de mesures : 36 sites équipés du nouveau système.

3) Réduire : diminuer l'empreinte carbone des opérations

- **a.** Certifications ISO 50001 ;
- **b.** L'efficacité énergétique a été améliorée de 22 % (vs 2019) ;
- **c.** Les actions d'efficacité énergétique ont permis de réduire les émissions de CO_2 sur les scopes 1 et 2 de 15,6 % par rapport à 2019 (incluant les acquisitions), et de 6,2 % par rapport à 2023.

4) Remplacer : favoriser l'approvisionnement en énergie renouvelable

- **a.** Production sur site : 35 sites équipés ;
- **b.** Démarrage de la production d'un VPPA implanté en Espagne ;
- **c.** Signature des contrats d'approvisionnement EDF et Inde.

Le Groupe renforce ses approvisionnements en électricité renouvelable. Partant d'une production d'énergie sur site inexistante en 2019, OPmobility a produit 2,4 % de son électricité directement sur ses sites en 2024. Cette année, 35 sites qui sont équipés de production d'énergie renouvelable et au moins 6 de plus le seront fin 2025. De nouveaux moyens de production d'énergie renouvelable ont été installés notamment sur les sites de Banbury en Angleterre, Ramos et Leon en Espagne, et Pitesti en Roumanie.

La mise en place de contrats de PPA et PPA virtuels

OPmobility poursuit également son programme de contrats de PPA directs ou virtuels pour décarboner une grande partie de ses besoins avec la signature de deux contrats majeurs.

- Le premier contrat signé avec EDF Renouvelables, de 45 GWh/an d'énergie solaire, sera en mesure de couvrir près de la moitié des besoins français en électricité du Groupe à l'horizon 2026.
- Le second de 63 GWh/an a été signé en fin d'année 2024 avec un développeur espagnol.

5) Compenser : neutraliser les émissions résiduelles

- **a.** Signature du contrat avec le partenaire et sélection des projets d'évitement et de séquestration de CO_2. Cet engagement permettra au Groupe de compenser en 2025 ses émissions résiduelles ;
- **b.** OPmobility a réduit ses émissions de CO_2 scopes 1 et 2 de 83 kt entre 2019 et 2024 (incluant les acquisitions), poursuivant ainsi sa transition vers une mobilité plus durable.

6) Collaborer : une approche collective pour un impact renforcé

Le maintien d'une stratégie agnostique à la motorisation et le renforcement stratégique vers une mobilité décarbonée permettent au Groupe de satisfaire ses clients historiques et de collaborer avec de nouveaux acteurs, augmentant ainsi son taux d'équipement de véhicules à propulsion électrique. En conséquence, l'usage des produits commercialisés génère désormais moins d'émissions de carbone.

Par ailleurs, le Groupe renforce son engagement en faveur d'une chaîne d'approvisionnement plus responsable, en privilégiant l'achat de matières premières durables et en développant l'éco-conception pour optimiser son scope 3.

- **a.** 270 initiatives dans le domaine des achats ;
- **b.** Amélioration du score EcoVadis du panel fournisseur.

2022	**Évaluation des fournisseurs** *Webcast* avec le CEO et la Direction des Achats d'OPmobility
2023	**Sensibilisation des fournisseurs** Sessions de formation collaborateurs et fournisseurs
2024	**Feuille de route des fournisseurs et initiatives**

7) Éco-concevoir : développer des solutions bas-carbone issues de l'économie circulaire

Pour plus d'informations, consulter la section E5 : Économie circulaire.

Business group	Projets et avancées
Exterior	• Démonstrateur contenant 50 % de plastiques recyclés dans les panneaux de carrosserie (y compris dans les parties visibles) ; • Développement d'un pare-chocs avec 30 % de plastiques recyclés ; • Étude sur la réutilisation des pare-chocs en fin de vie : travail sur la dissociation et le recyclage des composants ; • Intégration de l'empreinte carbone dans l'évaluation et l'analyse du cycle de vie de ses projets et produits.
C-Power	• Politique d'achat de PEHD favorisant les fournisseurs réduisant le contenu carbone de leur matériau (objectif de réduction supérieur à 40 % par rapport à la moyenne européenne d'ici 2027) ; • Recherche sur le recyclage chimique des réservoirs à carburant, qui permet de produire du PEHD ayant les mêmes caractéristiques que le PEHD vierge provenant de sources fossiles ; • Étude sur le recyclage mécanique du PEHD, notamment sur des solutions de désorption à base de solvants et des procédés de séchage pour réincorporation du PEHD dans le procédé de soufflage.
H_2-Power	• Recherche sur le potentiel des procédés (solvolyse, thermo pyrolyse) de récupération des fibres de carbone longues et continues issues des réservoirs composites pressurisés. Réalisation des premiers démonstrateurs en 2023 avec de la fibre de carbone 100 % recyclée (par enroulement filamentaire) ; • Étude sur le recyclage et la valorisation des déchets composites carbone ; • Discussions avec les fournisseurs de fibres de carbone afin de réduire l'empreinte carbone des produits.

8) Innover : accélérer la transformation vers une mobilité durable

Développement de l'hydrogène

L'hydrogène est une solution efficace pour les poids lourds, bus, tramways, trains, engins de chantier, flottes commerciales et utilitaires.

C'est une technologie qui cumule plusieurs avantages, en particulier pour la mobilité lourde : un temps de recharge rapide, une grande autonomie de conduite et zéro émission en mode de roulage. OPmobility est présent sur toute la chaîne de valeur de l'hydrogène : les réservoirs à hydrogène, les systèmes hydrogène et les piles à combustible. En septembre 2023, OPmobility a débuté à Lachelle (dans l'Oise, en France) la construction d'une usine de réservoirs à hydrogène haute pression pour équiper des véhicules utilitaires. Ce futur site, le plus important d'Europe pour la fabrication de réservoirs à hydrogène, sera doté d'une capacité de production de 80 000 réservoirs par an et produira ses premiers réservoirs à hydrogène dès 2025.

La batterie, technologie bas-carbone, équipe les véhicules BEV (véhicule électrique avec batterie). Ces véhicules peuvent apporter :

- des coûts de maintenance réduits par rapport au véhicule thermique et d'incitations fiscales locales ;
- une haute efficacité énergétique sur le rendement de la chaîne complète de la production à l'usage sur le véhicule, et ce, quelle que soit la source d'énergie renouvelable ;
- une facilité de mise en œuvre et de déploiement des points de charge.

OPmobility investit massivement dans l'hydrogène depuis 2015. Cependant, conscient des défis technologiques à relever, le Groupe anticipe une augmentation de ses émissions scope 3. Cette hausse résulte de la montée en puissance de la production de réservoirs à hydrogène, dont la fabrication, reposant sur des fibres de carbone, est fortement émettrice de CO_2.

DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES EXTRA-FINANCIÈRES ET RENOUVELÉS EN 2024

OPmobility est membre de l'indice CAC SBT 1.5° d'Euronext (comprenant uniquement les sociétés du SBF 120 dont la trajectoire de décarbonation est alignée avec les Accords de Paris sur le climat).

Pionnier dans le développement durable

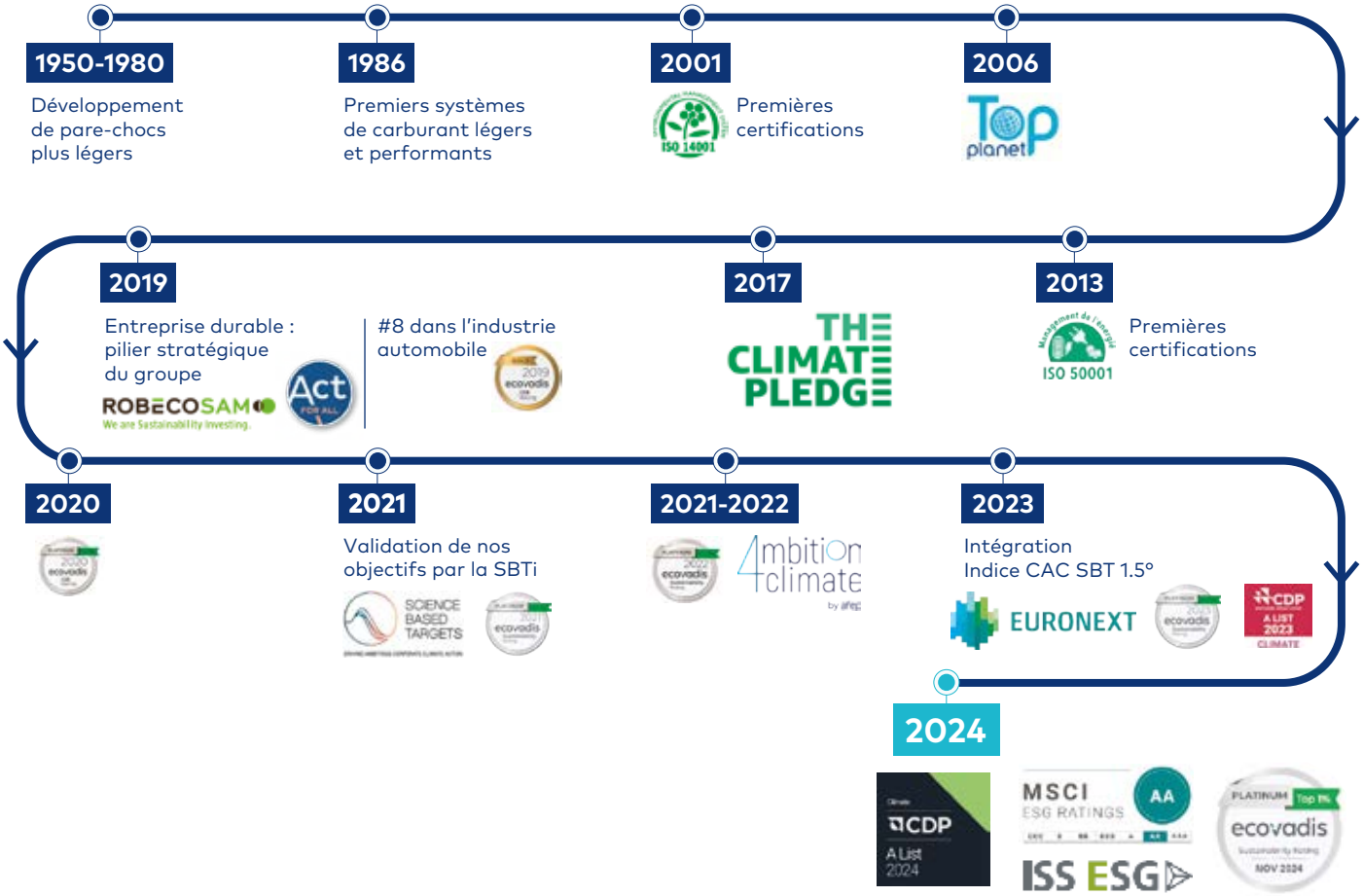

4.2.1.3 Modèle d'affaires et résilience climatique

4.2.1.3.1 Description du modèle économique de l'entreprise

Le modèle d'affaires d'OPmobility est décrit dans le rapport intégré, chapitre 1 de ce Document d'Enregistrement Universel, page 18 et 19.

4.2.1.3.2 Anticiper les risques et opportunités pour pérenniser la croissance

MATRICE DES RISQUES DU GROUPE

La matrice des risques présentée au chapitre 2 de ce document liste l'impact du changement climatique sur le modèle économique comme un risque stratégique fort.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Exposition et atténuation des risques physiques

Entreprise industrielle intégrée à une chaîne logistique complexe, le Groupe est exposé aux risques climatiques, qui peuvent perturber l'approvisionnement en matières premières et composants, affecter la production et impacter la livraison aux clients. Ces événements extrêmes, comme les intenses précipitations, les vents violents, les vagues de chaleur, les sécheresses, l'élévation du niveau des mers et des océans, exacerbés par le changement climatique, représentent une menace croissante pour la continuité des opérations.

Afin d'assurer un suivi rigoureux et d'adapter continuellement sa stratégie, OPmobility et une mutuelle d'assurance se réunissent tous les trimestres pour mettre à jour les études de risques et adapter leurs plans d'actions.

Pour familiariser les opérationnels avec ces sujets, des restitutions d'analyses sont effectuées ponctuellement sur site, et des réunions sont organisées de manière sporadique au cours de l'année. Au-delà de ces réunions trimestrielles, les risques climatiques (incluant l'exposition future) sont pris en compte dans les recommandations faites par la mutuelle d'assurance dans le cadre du RRP (Risk Reduction Plan).

Par ailleurs, concernant la chaîne de valeur d'OPmobility, les critères liés au climat sont considérés à plusieurs niveaux :

- Au niveau site : les critères environnementaux sont inclus dans les contrats avec les fournisseurs. Ce point est exigé par la certification ISO 14001 ;
- Au niveau du Groupe : les fournisseurs sont tenus de s'engager en signant la Charte Fournisseurs, qui porte notamment sur la réduction des émissions de CO_2 et la gestion de la consommation d'énergie et d'eau. Cet engagement est obligatoire pour tous les fournisseurs d'OPmobility.

OPmobility met en place des mesures de précaution pour limiter les impacts locaux du changement climatique. Des audits ont ainsi été réalisés par des assureurs, prenant en compte le risque de catastrophes naturelles pour évaluer l'exposition aux phénomènes climatiques. Ces audits font l'objet de recommandations suivies de la mise en œuvre d'un plan d'actions, supervisé mensuellement par les équipes HSE.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE TRANSITION

Risque de non-adaptation du *business model* à la transition vers une mobilité propre

Dans un marché automobile atone, marqué par le recul progressif des motorisations thermiques au profit de solutions de mobilité plus propres, l'absence d'une transition proactive du *business model* expose le Groupe à plusieurs risques majeurs :

- Perte de parts de marché face à une concurrence qui investit massivement dans l'électrification et l'hydrogène ;
- Érosion du *leadership* dans un secteur en pleine mutation ;
- Diminution de la confiance des clients, à la recherche de solutions durables et conformes aux nouvelles attentes sociétales et réglementaires.

Par ailleurs, le segment des motorisations thermiques est soumis à des réglementations de plus en plus strictes et disparates selon les régions. Cette complexité réglementaire alourdit les contraintes de production, impacte la compétitivité et accélère la nécessité d'une transformation du modèle économique.

Capitaliser sur l'expertise pour saisir de nouvelles opportunités

OPmobility mise sur la croissance de son business historique tout en captant de nouvelles opportunités de marché, en s'appuyant sur son expertise éprouvée. Ce positionnement stratégique permet au Groupe de développer ou d'acquérir des technologies innovantes liées à la mobilité propre, renforçant ainsi sa compétitivité et sa capacité d'adaptation.

Facteurs clés de succès

- Résilience du portefeuille d'activités : plus de 75 % du chiffre d'affaires d'OPmobility (pare-chocs, module, éclairage, etc.) n'est pas directement impacté par la transition des motorisations, assurant une stabilité économique face aux mutations du marché ;
- Compétence technologique éprouvée, permettant d'intégrer des innovations stratégiques et d'anticiper les nouvelles tendances ;
- Couverture géographique équilibrée, offrant une diversification des marchés et une résilience face aux évolutions réglementaires et économiques ;
- Une reconnaissance du marché et une forte crédibilité industrielle, attirant de nouveaux partenaires et clients dans un écosystème en mutation.

Les conséquences et le positionnement stratégique

Grâce à cette approche, OPmobility :

- Développe de nouveaux métiers, en explorant des solutions technologiques alignées avec la mobilité durable ;
- Renforce sa position concurrentielle en appliquant une stratégie de « *Last Man Standing* », captant les parts de marché laissées par des concurrents en retrait ou en difficulté sur certains segments ;
- Accélère son leadership dans un marché en transformation, en s'imposant comme un acteur clé de la mobilité de demain.

Cette stratégie permet à OPmobility de concilier croissance, résilience et innovation, garantissant ainsi sa pérennité et son rôle moteur dans l'industrie automobile du futur.

Opportunité de développer des solutions bas-carbone pour une mobilité durable

OPmobility place l'innovation au cœur de sa stratégie environnementale, en développant des solutions bas-carbone qui combinent écoconception, utilisation de matériaux recyclés et intégration de matériaux alternatifs biosourcés.

Motivations stratégiques : réduire l'impact environnemental

- Réduction de l'empreinte carbone grâce à l'intégration de matériaux durables et de processus optimisés ;
- Réponse aux attentes du marché et des régulateurs, qui exigent des solutions plus respectueuses de l'environnement ;
- Anticipation des réglementations et des exigences des constructeurs automobiles, de plus en plus tournés vers des composants allégés et recyclables ;
- Contribution aux objectifs de neutralité carbone en accélérant la transition vers une industrie circulaire et responsable.

Pour concrétiser cette ambition, OPmobility poursuit sa stratégie de R&D et innovation :

- Développement et intégration de matériaux recyclés et biosourcés (polymères recyclés, composites végétaux, fibres naturelles, etc.) ;
- Optimisation des procédés de fabrication pour limiter la consommation d'énergie et réduire les déchets industriels ;
- Collaboration avec des partenaires scientifiques et industriels pour explorer de nouvelles alternatives aux matériaux conventionnels ;
- Mise en place de filières d'approvisionnement responsables pour garantir la traçabilité et réduire l'impact des matières premières utilisées.

ANALYSE DE SCÉNARIOS ET RÉSILIENCE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE FACE À LA TRANSITION BAS CARBONE

Dans un contexte de transformation profonde du secteur automobile, OPmobility a conduit une analyse approfondie de scénarios afin d'évaluer les risques et opportunités liés à la transition bas carbone. Cette initiative vise à confirmer la robustesse du modèle économique du Groupe face aux incertitudes à long terme et à identifier les leviers d'action prioritaires.

S'inscrivant dans une approche alignée avec les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), cette démarche permet à OPmobility d'anticiper les évolutions du marché, d'adapter son portefeuille d'activités et de renforcer sa capacité d'innovation pour rester compétitif.

Des scénarios prospectifs pour une vision à long terme

Afin d'explorer les évolutions potentielles de ses métiers dans un monde bas carbone, OPmobility a construit plusieurs scénarios contrastés, reposant sur deux axes principaux :

1) L'intégration et la pénétration des technologies bas carbone ;
2) L'évolution des modes de vie et des tendances de consommation, influencée par les nouvelles régulations, la transformation des usages de la mobilité et les exigences accrues en matière de durabilité.

Tous les scénarios élaborés respectent un budget carbone inférieur à 2 °C, en cohérence avec le scénario *Well Below* 2 °C de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et s'approchent du scénario SSP1-2.6 du dernier rapport du GIEC.

L'étude de scénarios a permis de quantifier les flux physiques et économiques associés à la production, à la consommation et à la logistique. L'objectif est de mieux comprendre l'évolution des marchés clés d'OPmobility et les demandes futures induites par la transition énergétique.

Étant donné que les émissions de GES sont majoritairement liées à la consommation d'énergie, cette approche a permis d'identifier les segments d'activités nécessitant des transformations stratégiques et les opportunités d'innovation les plus prometteuses.

Réalisée en 2021, cette analyse s'appuie sur deux horizons temporels clés :

- 2030 : période intermédiaire où les réglementations se durcissent et où les transformations industrielles s'accélèrent ;
- 2050 : horizon long terme où la transition vers un modèle bas carbone est pleinement réalisée, avec une refonte complète des modèles de production et de consommation.

Une gouvernance stratégique agile et adaptative

Ces scénarios constituent des hypothèses clés permettant d'orienter la stratégie du Groupe. Ils alimentent le plan stratégique annuel, conçu pour accompagner les enjeux de transformation et de croissance à chaque étape de la chaîne de valeur. Ce processus stratégique est mené en collaboration avec les membres du Comité de Direction, garantissant une vision alignée et une prise de décision éclairée.

Pour assurer un suivi dynamique et ajuster les orientations stratégiques en fonction de l'évolution du marché, le *Strategy Board Meeting* se réunit chaque mois. Cette instance joue un rôle central dans :

- la réévaluation des hypothèses du plan stratégique en fonction des performances opérationnelles et des tendances sectorielles ;
- l'adaptation continue aux actualités business et aux évolutions des réglementations ;
- l'anticipation des défis et opportunités liés aux transformations industrielles et aux innovations technologiques.

Une résilience renforcée grâce à une stratégie adaptative

L'évaluation a mis en évidence que le *business model* d'OPmobility reste sensible aux variations des volumes de production de véhicules, en raison des mutations du marché et des évolutions réglementaires. Toutefois, plusieurs facteurs clés garantissent la résilience du Groupe, quels que soient les scénarios futurs :

- une diversification des produits et des services proposés par le Groupe ;
- une expertise technologique reconnue, permettant une adaptation rapide aux nouvelles exigences industrielles et réglementaires ;
- une empreinte géographique équilibrée, limitant les risques liés aux fluctuations régionales et offrant des opportunités de diversification ;
- des actifs et investissements stratégiques alignés avec la transition bas carbone, assurant une transformation progressive et optimisée ;
- un modèle d'innovation robuste, axé sur l'éco-conception, la circularité et l'optimisation énergétique des produits et procédés.

Conclusion : une vision d'entreprise résiliente et engagée

Grâce à cette gouvernance stratégique agile, OPmobility ajuste en permanence sa feuille de route, garantissant ainsi une résilience et une compétitivité accrues face aux mutations du secteur.

OPmobility se positionne comme un acteur clé de la mobilité durable, prêt à faire face aux évolutions du secteur et à saisir les opportunités offertes par la transition énergétique.

En conciliant croissance, innovation et responsabilité environnementale, le Groupe garantit la pérennité de son modèle économique tout en contribuant activement à la construction d'un avenir bas carbone.

POUR ALLER PLUS LOIN

IF Initiative : une démarche innovante pour renforcer l'analyse des risques de transition et la réflexion stratégique des entreprises

La disponibilité de scénarios prospectifs de qualité est un enjeu pour ces études de risques de transition, c'est pourquoi OPmobility s'est également engagé dans une démarche collaborative de prospection stratégique qui fédère plus de 20 grandes entreprises et organisations de divers secteurs, ainsi que des institutions de recherche (laboratoire ISTerre de l'Université Grenoble-Alpes, Cirad, EM Lyon, AFD, Strate École de design, Université de Paris). Ce projet porte le nom d'IF Initiative (www.ifinitiative.com).

Coordonnés par un cabinet expert (Carbone 4), les travaux menés par ce collectif d'acteurs ont pour objectifs :

- de construire des capacités partagées de production de scénarios prospectifs. De tels scénarios permettront aux entreprises d'explorer différents futurs dans lesquels différentes contraintes liées à l'évolution des modes de vie, des technologies et des dérèglements environnementaux, s'appliquent ;
- d'opérationnaliser l'usage des scénarios prospectifs (détection et anticipation de risques et opportunités), notamment dans la construction de plans stratégiques, et de former les équipes en charge de la stratégie dans les entreprises.

L'ensemble des conclusions sera librement accessible (open source) afin de garantir leur large diffusion et utilisation.

En 2024 des résultats significatifs ont été obtenus :

- la co-construction – avec les partenaires de IF Initiative – de quatre scénarios prospectifs « prototypes » qui décrivent chacun des futurs différents tant en ce qui concerne les modes de vie, les technologies utilisées que les contraintes environnementales ;
- la réalisation d'un cycle de formation portant sur la détection et l'anticipation de risques et opportunités à partir de scénarios prospectifs.

Membre fondateur de l'initiative, OPmobility a activement contribué à ces travaux, aux côtés des représentants des autres entreprises, en déléguant des représentants dans les différents groupes de travail organisés.

Ces travaux se poursuivront en 2025, avec notamment l'extension des capacités de production de scénarios (intégration des dynamiques géopolitiques et régionalisation des résultats) pour aboutir à la mise à disposition des entreprises d'un outil opérationnel et utilisable permettant d'explorer facilement les scénarios construits.

4.2.1.4 Politiques, Actions et Ressources

4.2.1.4.1 Les politiques

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique
Politique environnementale du Groupe	OPmobility s'engage à : • mener une politique environnementale responsable ; • respecter et anticiper les exigences légales et autres exigences auxquelles elle a souscrit ; • adhérer aux grands principes internationaux en faveur de la préservation de l'environnement ; • améliorer continuellement son système de management environnemental ; • sensibiliser ses parties prenantes au respect de l'environnement et de la biodiversité ; • déployer une feuille de route de neutralité carbone ambitieuse. Axes prioritaires : • atténuer le réchauffement climatique ; • prévenir le risque de pollution ; • réduire son impact sur l'eau ; • protéger et préserver la biodiversité ; • promouvoir l'économie circulaire. Cinq volets d'application : • le climat ; • la pollution ; • l'eau ; • la biodiversité ; • l'économie circulaire.	• Engage l'ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility ; • S'étend aux sous-traitants travaillant pour OPmobility.	• Définie au niveau du Comité de Direction ; • Promue par l'ensemble des business groups ; • Soutenue par des plans d'actions et des projets d'investissements. • Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; • Suivie plusieurs fois par an par le Comité des Rémunérations pour suivi des objectifs et leurs déploiements.
Politique de sobriété énergétique	• Lutter contre le gaspillage énergétique ; • Améliorer l'efficacité énergétique ; • Promouvoir une mobilité durable.	• Engage l'ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	• Définie au niveau du Comité de Direction ; • Promue par l'ensemble des business groups.

Politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Politique environnementale du Groupe	• Norme ISO 14001 ; • Norme ISO 50001 ; • CDP climat ; • Questionnaire EcoVadis ; • TFCD, CSRD et taxonomie de l'UE ; • Normes de zéro émission nette SBTi ; • Protocole GHG.	• Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• La politique environnementale est destinée à l'ensemble du Groupe ainsi que ses sous-traitants ; • Politique publiée sur le site Internet ; • Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes.
Politique de sobriété énergétique	• Norme ISO 14001 ; • Norme ISO 50001 ; • Normes de zéro émission nette SBTi.	• Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Publiée sur le site Internet.

4.2.1.4.2 Les plans d'actions

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre
Routine trimestrielle de revue des plans d'actions d'adaptation au changement climatique	Liste de recommandations établies par la mutuelle d'assurance du Groupe pour tous les sites exposés au changement climatique.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.

Déploiement des 6 incontournables de l'environnement	• 6 consignes simples et pragmatiques concernant les thématiques suivantes :
	  ◦ réduction de l'électricité et du gaz ;
	  ◦ contrôle de la température ;
	  ◦ conservation des ressources ;
	  ◦ protection de l'eau et protection des sols ;
	  ◦ Green IT ;
	  ◦ mobilité bas carbone.
	• Précisions sur la gestion des modes de fonctionnement des équipements industriels, les températures des locaux, les éclairages inutiles, les comportements éco-responsables.
		Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.

AFA Climate School	19 modules de formation accessibles sur la plateforme de e-learning.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Projet de digitalisation des mesures	Installation de capteurs et de solutions logiciels pour mesure et pilotage des consommations.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Renforcement de la mise en œuvre du programme Top Planet	Réduire l'impact environnemental du Groupe, en se concentrant principalement sur l'amélioration de sa performance énergétique, mais également sur la gestion de ses consommations et de ses déchets. Il repose sur plusieurs axes stratégiques et s'applique à l'ensemble des sites OPmobility, qu'il s'agisse des usines, des bureaux ou des centres de recherche et d'innovation, et ce, à l'échelle mondiale. Un score Top Planet permet de mesurer et de certifier la performance énergétique et environnementale de chaque site. Parmi les grandes priorités de ce programme figurent : • le respect des réglementations en vigueur ; • la sensibilisation des équipes ; • la communication transparente des performances énergétiques ; une gestion rigoureuse des niveaux de consommation énergétique ; • le développement de solutions innovantes pour réduire la production de déchets.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Réduire la consommation d'énergie des sites	• Réduction de la consommation d'énergie des sites réduisant ainsi leur consommation de 12 % par rapport à l'année de référence (2019).	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Certification ISO 50001 des sites	• Déploiement de la certification ISO 50001 des sites et audits énergétiques associés.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Remplacer l'énergie fossile par une électricité renouvelable	• Installation de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes sur ses sites ; • Signature de contrats long terme pour bâtir de nouvelles capacités de production en contribuant au principe d'additionnalité ; • Achat de certificats de garanties d'origine d'électricité renouvelable.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Compensation des émissions résiduelles	• Sélection de projets de crédits carbone.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Mesurer	• Développer l'usage de l'analyse de cycle de vie.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Promouvoir des entrants bas carbone	• Engager les fournisseurs dans une démarche bas carbone ; • Formation ; • Définition d'objectifs progressifs ; • Collaborer avec des fournisseurs et en créant des partenariats pour promouvoir des innovations.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Développer des matériaux bas carbone	• Création d'une équipe dédiée et d'une *roadmap*.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.
Réduire les émissions générées par les achats du Groupe et par les produits vendus	• Développer des solutions et produits pour supporter la transition énergétique et la baisse du bilan carbone de la phase d'usage des produits vendus.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.

Publication des actions clés	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Routine trimestrielle de revue des plans d'actions d'adaptation au changement climatique	Depuis plus de 20 ans	• Mise en place d'actions d'adaptation sur site.	• Direction RSE du Groupe et des Opérations ; • Support de la mutuelle d'assurance ; • Budget dédié pour les actions concernées.
Déploiement des 6 incontournables de l'environnement	Depuis 2022	• Campagne lancée sur les sites.	• Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; • Les équipes sur site.
AFA Climate School	Depuis 2024	• 900 personnes formées.	• Les équipes Développement Durable et Formation ; • Budget pour réalisation de films didactiques pour le Groupe et accès aux modules sur étagère.
Projet de digitalisation des mesures	2022-2026	• 36 sites.	• Équipes HSE et opérations ; • Dépenses pour le matériel, les licences de logicielles.
Renforcement de la mise en œuvre du programme Top Planet	Depuis 2006	• Score Top Planet : 60 %.	• Les équipes sur sites.
Réduire la consommation d'énergie des sites	2025	• En 2024, efficacité énergétique (*vs* 2019) : Amélioration de 22 %.	• Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; • Les équipes sur site ; • Investissement pour des moyens de production moins énergivores.
Certification ISO 50001 des sites	2025	• 38,5 % des sites certifiés ISO 50001.	• Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; • Les équipes sur site.
Remplacer l'énergie fossile par une électricité renouvelable	Depuis 2019	• 35 sites équipés ; • La production d'électricité renouvelable sur site et la mise en place de contrats d'achat d'électricité renouvelable (PPA physiques) permettra de couvrir, en 2025, 10,6 % de sa consommation électrique mondiale (en excluant Lighting) ; • OPmobility a signé un PPA virtuel pour décarboner 8 % de ses besoins électriques en 2025.	• Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; • Contrats achats ; • Finances ; • Supports financiers apportés aux développeurs pour installation des systèmes de production et investissement fonciers ; • Achats de certificats prévus en 2025.
Compensation des émissions résiduelles	2025-2026	• 6 projets sélectionnés.	• Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; • Contrats achats ; • Achats de crédits carbone prévus en 2025.
Mesurer	2022-2024	• 100 % des business groups équipés.	• Licences GaBi.
Promouvoir des entrants bas carbone	Depuis 2021	• Plus de 250 initiatives reportées en 2024.	• Équipe RSE, Achats ; • Développement d'outils.
Développer des matériaux bas carbone	Depuis 2022	• 132 références testées. • Pilotes en tests.	• Équipe dédiée ; • Dépenses de laboratoire ; • Projets européens.
Réduire les émissions générées par les achats du Groupe et par les produits vendus	Depuis 2015	• Activités e-Power, H_2-Power.	• Budget de 500 M€.

4.2.1.4.3 Les ressources

Le plan d'actions (CapEx et OpEx) ne bénéficie pas de ressources spécifiques, en dehors des subventions obtenues pour le développement des activités liées à l'hydrogène et à l'électrification. Il est donc principalement financé par les mêmes sources que l'ensemble des activités du Groupe, à savoir les flux de trésorerie d'exploitation positifs et les dettes financières.

Ces ressources sont allouées aux initiatives suivantes :

- atteinte de la neutralité carbone des activités opérationnelles en 2025, *via* des investissements stratégiques visant à améliorer la performance énergétique, la signature de *Power Purchase Agreements* (PPA), l'acquisition de certificats d'énergie renouvelable, ainsi que l'utilisation de mécanismes de compensation carbone ;
- réduction de 30 % des émissions de GES sur le périmètre du scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2019, en accélérant le développement et le financement de solutions bas-carbone, notamment par des investissements dans l'hydrogène et les batteries électriques.

Afin de garantir la mise en œuvre efficace de son plan d'actions climatique, OPmobility veille à la cohérence des budgets alloués.

PROCESSUS D'ÉLABORATION BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire débute chaque année en septembre, avec une première élaboration par chaque filiale, consolidée ensuite au niveau des activités du Groupe. Ce budget est présenté à la Direction Générale, qui le valide en novembre, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration d'OPmobility.

Le budget regroupe les CapEx et OpEx, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, les flux de capitaux employés, analysés par filiale et par activité pour l'année N+1.

L'intégralité des ressources quantifiées associées aux sujets environnementaux sont décrites dans l'ESRS 2, section 4.1.4 et dans l'ESRS E1, section 4.2.1.2.2.

4.2.1.5 Objectifs d'atténuation et d'adaptation et performance

4.2.1.5.1 Des objectifs alignés avec les impacts, les risques et opportunités

Depuis de nombreuses années, OPmobility œuvre pour une mobilité durable. En réponse au défi du changement climatique, le Groupe est déterminé à réduire son empreinte carbone ainsi que celle de sa chaîne de valeur. Au cœur de sa stratégie, sa feuille de route vers la neutralité carbone est déployée à travers tout le Groupe, mobilisant ses parties prenantes et définissant des étapes à court, moyen et long terme.

Pour atteindre ces ambitions, OPmobility décline de façon opérationnelle sa feuille de route à travers son programme ACT FOR ALL™. Cela intègre notamment :

- le développement de solutions et produits en support de la transition énergétique et de la baisse du bilan carbone des constructeurs (allègement, aérodynamisme et électrification des véhicules, en particulier par le développement de la filière hydrogène) ;
- l'optimisation de l'empreinte carbone des sites OPmobility (programme d'efficacité énergétique et utilisation d'énergie renouvelable) ;
- l'intégration d'une part croissante de matériaux recyclés dans les productions du Groupe ;
- la collaboration avec les parties prenantes pour réduire l'impact carbone des produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur en privilégiant l'économie circulaire et l'éco-conception.

La stratégie de croissance d'OPmobility se concrétise par le développement de la mobilité électrique pour laquelle le Groupe vise une gamme complète de solutions et de systèmes de gestion de l'énergie, pour toutes les motorisations : combustion interne, hybride, électrique à batterie et électrique à hydrogène.

4.2.1.5.2 Une politique alignée avec la cible

Les Accords de Paris ont défini un cadre mondial ambitieux visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en s'efforçant de le contenir à 1,5 °C.

Conscient de l'urgence climatique, OPmobility s'inspire de ces objectifs pour définir ses propres ambitions, traduites dans une feuille de route dédiée à la neutralité carbone. Le Groupe a donc utilisé les deux scénarios 1,5 °C et *Well-below* 2 °C pour définir ses engagements, qui s'intègrent pleinement dans la politique environnementale globale du Groupe. OPmobility a donc fait de la lutte contre le réchauffement climatique l'un de ses axes stratégiques majeurs.

Pour atteindre ses objectifs, une approche structurée et concrète a été mise en place, comprenant :

- la mesure précise des consommations énergétiques et des émissions de CO_2 ;
- la réduction continue des émissions carbones ;
- le remplacement des énergies fossiles par des sources d'électricité renouvelable ;
- la compensation des émissions résiduelles, lorsqu'aucune autre solution technique n'est envisageable.

Nom de l'objectif	Scope	Unité	Valeur de référence	Année de référence	Ambition	Année Cible	Jalons intermédiaires	Hypothèses et méthodes	Preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Changement	Performances
Objectif de réduction scopes 1 et 2	1 & 2	tCO_2eq	481 $ktCO_2eq$	2019	- 80 %	2026	Engagements publics de neutralité carbone en 2025	Hors acquisition Lighting	Approuvé par le SBTi 1,5°	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers, SBTi	NA	En 2024 : -22 % *vs* 2019, hors Lighting
Objectif de réduction scopes 1 et 2	1 & 2	tCO_2eq	531 $ktCO_2eq$	2019	Neutre carbone	2027	Pas de jalon intermédiaire	Avec acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers	NA	En 2024, -15,7 % *vs* 2019, avec Lighting
Objectif de réduction scope 3	3	tCO_2eq	42 348 $ktCO_2eq$	2019	- 30 %	2030	Pas de jalon intermédiaire	Hors acquisition Lighting	Approuvé par le SBTi	Chaîne de valeur (fournisseurs et clients) entreprises expertes tiers, SBTi	NA	En 2024 : -35,5 % *vs* 2019, hors Lighting
Objectif de réduction scopes 1, 2 et 3	1, 2 & 3	tCO_2eq	42 830 $ktCO_2eq$	2019	Net zéro	2050	Cf. ci-dessus	Hors acquisition Lighting	Engagés Net Zero selon SBTi	Opérations, réseau HSE, Achats, Chaine de valeur, entreprises expertes tiers, SBTi	NA	En 2024 : -35,3 % *vs* 2019, hors Lighting
Sous-objectif												
Consommation énergétique des sites (électricité et gaz) historiques	1 & 2	KWh	1 339 261 MWh	2019	- 12 %	2025	Pas de jalon intermédiaire	Hors acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers, SBTi entreprises expertes tiers, SBTi	NA	En 2024 : -13,1 % *vs* 2019, hors Lighting

Nom de l'objectif	Scope	Unité	Valeur de référence	Année de référence	Ambition	Année Cible	Jalons intermédiaires	Hypothèses et méthodes	Preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Changement	Performances
Couvrir la consommation électrique des sites historiques par de l'énergie renouvelable	1 & 2	% énergie renouvelable	0 %	2019	100 %	2025	Pas de jalon intermédiaire	Hors acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, SBTi, Achats	NA	En 2024 : 8,6% de la consommation électrique
Compenser les émissions résiduelles (liées au gaz naturel) par des crédits carbone	1	kWh	89 $ktCO_2eq$	2019	100 %	2025	Pas de jalon intermédiaire	Hors acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers, SBTi, Achats	NA	En 2024 : 0% de compensation carbone

La mesure de son empreinte CO_2 est donc un élément structurant de la démarche. Depuis 2017 le Groupe la mesure selon les règles du *GHG Protocol*. Un support méthodologique précis détaille les méthodes de mesure sous-jacentes, les hypothèses, les limites et les sources de données. Il n'y a pas eu de changement majeur dans les cibles ou les indicateurs correspondants.

4.2.1.5.3 Performance 2024

Total émissions :

31,5 $MtCO_2eq$ en 2024

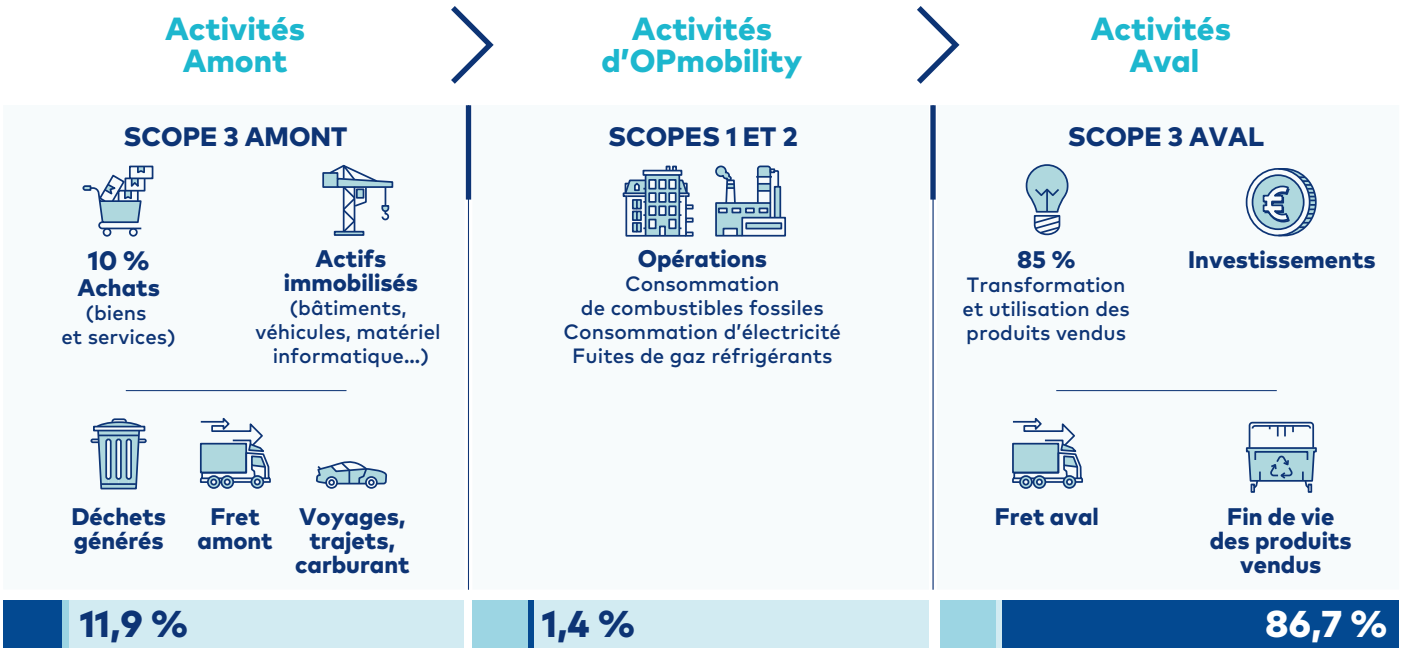

Depuis 2017, OPmobility calcule annuellement les émissions de CO_2 liées à ses activités selon la norme de référence *Greenhouse Gas* (GHG) Protocol. Cette norme définit trois scopes d'émissions.

Sur l'année 2024, les émissions totales du Groupe (scope IFRS) s'élèvent à 31,5 $MtCO_2eq$, en baisse de 5,5 % par rapport à l'année 2023 alors que le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé en hausse de 1,6 % à périmètre équivalent. Cette performance s'explique par la stratégie de croissance d'OPmobility dans la mobilité bas-carbone et des positions renforcées dans l'électrification qui permettent de poursuivre la baisse des émissions de la catégorie 3.11 (utilisation des produits vendus), principal contributeur avec 84 % des émissions.

Il est important de rappeler également la solide performance sur les scopes 1 et 2. La priorité donnée à la réduction des consommations énergétiques avec un programme interne structuré, ainsi que la campagne de sensibilisation à la sobriété énergétique ont permis d'améliorer l'efficacité énergétique.

L'année de référence 2019 a été recalculée pour permettre des comparaisons pertinentes. Les sujets de Développement Durable sont revus dans les instances de gouvernance générale du Groupe, telles que le Conseil d'Administration, les Comités de Direction et des Comités lui sont dédiés.

4.2.1.6 Données environnementales

4.2.1.6.1 Consommation d'énergie

Consommation d'énergie et mix énergétique *(en MWh)*	**2024**
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon *(en MWh)*	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers *(en MWh)*	15 698
Consommation de combustible provenant du gaz naturel *(en MWh)*	317 743
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles *(en MWh)*	49 203
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles *(en MWh)*	488 222
Consommation totale d'énergie fossile *(en MWh)*	**870 866**
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	*66,4 %*
Consommation provenant de sources nucléaires *(en MWh)*	**167 087**
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie *(%)*	*12,7 %*
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) *(en MWh)*	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables *(en MWh)*	78 717
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite *(en MWh)*	22 853
Consommation totale d'énergie renouvelable *(en MWh) - location-based*	**274 425**
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%) - location-based	*20,9 %*
Consommation totale d'énergie renouvelable *(en MWh) - market-based*	**101 569**
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%) - market-based	*7,7 %*
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE *(en GWh)*	**1 312**

Production d'énergie *(en MWh)*	
Production d'énergie non renouvelable (co-génération internalisée)	20 027
Production d'énergie renouvelable (PPA sur site)	22 853

Instruments contractuels [1] *(en MWh)*	
Consommation d'électricité du réseau	906 884
Consommation d'électricité couverte par les certificats verts	78 717
Pourcentage d'instruments contractuels, émissions de GES du scope 2	8,7 %

(1) Pas d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de déclarations d'attributs énergétiques non groupés en 2024, tous les certificats proviennent de fournisseurs d'électricité.

Selon l'annexe I du règlement (CE) no 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil, OPmobility fait partie d'un secteur à fort impact climatique. La totalité du chiffre d'affaires est donc concernée par le sujet.

Consommation énergétique totale des activités dans les secteurs à fort impact climatique *(en MWh)*	**1 312 082**
Chiffre d'affaires net des activités dans les secteurs à fort impact climatique *(en millions d'euros)*	10 484
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique (consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires net) *(en MWh/million d'euros)*	125

4.2.1.6.2 Bilan carbone

ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES SCOPES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES, PÉRIMÈTRE INCLUANT LIGHTING (E1-6)

	Données rétrospectives					Jalons et cibles annuelles			
En tCO_2eq	2019	2023	2024	2023 *vs* 2024	2019 *vs* 2024	2025	2030	2050	Cible annuelle *en %*/2019
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1									
Émissions brutes de GES du scope 1	98 300	80 625	74 572	- 7,5 %	- 24,1 %	Objectif de neutralité carbone dès 2025, hors acquisition Lighting. Objectif de neutralité carbone en 2027 sur le périmètre incluant Lighting.			
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés *(en %)*	0	0	0	-	-	N/A			
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2									
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation	432 300	341 218	332 589	- 2,5 %	- 23,1 %	Objectif de neutralité carbone dès 2025, hors acquisition Lighting. Objectif de neutralité carbone en 2027 sur le périmètre incluant Lighting.			
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché	432 300	396 505	373 021	- 5,9 %	- 13,7 %				
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3									
Émissions totales brutes indirectes de GES scope 3	46 709 954	32 906 891	31 089 700	-5,5 %	- 33,4 %	Objectif de réduction des émissions de 30% en 2030 par rapport à 2019.			
Scope 3 – Amont	2 871 440	4 069 219	3 750 700	- 7,83 %	30,62 %				
3-1 Biens et services achetés	2 272 180	3 321 041	3 077 000	- 7,35 %	35,42 %				
3-2 Biens d'investissement	174 274	355 793	314 000	- 11,75 %	80,18 %				
3-3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	115 815	96 103	94 500	- 1,67 %	- 18,40 %				
3-4 Transport et distribution en amont	142 287	155 743	148 000	- 4,97 %	4,02 %				
3-5 Déchets produits lors de l'exploitation	108 535	70 135	58 900	- 16,02 %	- 45,73 %				
3-6 Voyages d'affaires	19 964	27 117	22 500	- 17,03 %	12,70 %				
3-7 Déplacements domicile-travail des salariés	38 384	43 287	35 800	- 17,30 %	- 6,73 %				
3-8 Actifs loués en amont	-	-	-	-	-				
Scope 3 – Aval	43 838 514	28 837 672	27 339 000	- 5,20 %	- 37,64 %				
3-9 Acheminement en aval	75 556	44 735	62 100	38,82 %	- 17,81 %				
3-10 Transformation des produits vendus	258 102	228 407	234 000	2,45 %	- 9,34 %				
3-11 Utilisation des produits vendus	42 895 670	28 003 613	26 430 000	- 5,62 %	- 38,39 %				
3-12 Traitement en fin de vie des produits vendus	507 380	477 917	534 000	11,73 %	5,25 %				
3-13 Actifs loués en aval	-	-	-	-	-				
3-14 Franchises	-	-	-	-	-				
3-15 Investissements	101 807	83 000	78 900	- 4,94 %	- 22,50 %				
ÉMISSIONS TOTALES DE GES									
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	47 240 554	33 328 734	31 496 861	- 5,5 %	- 33,3 %				
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	47 240 554	33 384 021	31 537 293	- 5,5 %	- 33,2 %	Engagement de neutralité carbone en 2050.			

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2024
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net *(en tCO_2eq/millions d'euros)*	3 004,3
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net *(en tCO_2eq/millions d'euros)*	3 008,1

Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des GES (CA consolidé)	10 484 millions d'euros
Chiffre d'affaires net (CA hors composants)	5 243 millions d'euros

4.2.1.6.3 Projet d'absorption des gaz à effet de serre

Le Groupe n'a pas pris part à des projets d'absorption de GES en 2024.

4.2.1.6.4 Tarification interne carbone

En 2024, le Groupe n'applique pas de tarification carbone.

Méthodologies	
Calcul des scopes 1 et 2	Consommations énergétiques collectées sur 11 mois *via* des factures d'énergie et extrapolées sur 12 mois. Les facteurs d'émissions location-based et market-based viennent de l'IEA.
Calcul du scope 1	Consommations de gaz naturel, fuel, butane, propane, GPL, ainsi que des émissions de N_2O, CH_4 et autres substances (HFC, PFC, SF_6). Conversion en émissions par des facteurs d'émissions issus de l'ADEME pour « France (DOM TOM *included*) *and World (Without electricity)* ».
Calcul du scope 2 market-based	Calcul des émissions réalisé en retirant la part d'électricité couverte par des certificats de la consommation d'électricité, puis en multipliant le reste avec des facteurs d'émissions spécifiques aux pays provenant de l'IEA ou de l'AIB.
Calcul du scope 2 location-based	Calcul des émissions réalisé en additionnant la consommation d'électricité provenant du réseau et la cogénération externalisée, et en les multipliant avec des facteurs d'émissions spécifiques aux pays provenant de l'ADEME.
Publication des méthodes, des principales hypothèses et des facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de GES	Le Groupe s'attache à faire progresser de façon continue les méthodologies et les outils de calcul. Depuis 2023, les équipes ont poursuivi l'amélioration de la méthodologie de calcul du scope 3.1 des business groups en déployant les analyses de cycle de vie simplifiées. Les émissions du scope 3.11 qui correspondent à l'usage des produits vendus, prennent en compte : • les émissions indirectes induites par la vente des produits ; • l'impact carbone de l'énergie (fossile ou électrique) consommée par les différents types de véhicules dans lesquels les produits du Groupe sont intégrés, permettant un calcul des émissions du « puits à la roue » régionalisé. Pour un alignement avec les protocoles GHG, les émissions du scope 3.2 ont été calculées sur la base des achats d'investissement réalisés au cours de l'année 2023. Précédemment, les émissions étaient calculées sur les valeurs de dépréciations reportées par le Groupe.
Calcul du scope 3.1 « Purchase goods and services »	Emissions calculées sur : • les données primaires quand disponibles, • des analyses de cycle de vie simplifiées pour les principales catégories de produits des BOM (*Bills of Materials*), • des données monétaires sur les achats indirects. Les quantités et dépenses utilisées sont récupérées sur les outils de gestion du Groupe.
Calcul du scope 3.2 « Capital goods »	Basé sur les facteurs d'émission financiers de l'ADEME.
Calcul du scope 3.3 « Fuel related and fuel energy »	Basé sur les extractions du système de reporting interne Enablon du Groupe pour la partie énergie et fuel, et des facteurs d'émissions de l'ADEME.
Calcul du scope 3.4 « Transport upstream »	Emissions données par les fournisseurs principaux et des extrapolations pour les données non connues.
Calcul du scope 3.5 « Waste »	Basé sur les extractions du système de reporting interne Enablon du Groupe et des facteurs d'émissions de l'ADEME.
Calcul du scope 3.6 « Business trips »	Basé sur le nombre d'employés et des hypothèses fournies par le tiers externe avec lequel OPmobility travaille.
Calcul du scope 3.7 « Home-work travel »	Basé sur le nombre d'employés et des hypothèses fournies par le tiers externe avec lequel OPmobility travaille.
Calcul du scope 3.9 « Transport downstream »	Emissions données par les fournisseurs principaux et des extrapolations pour les données non connues.
Calcul du scope 3.10 « Processus of sold products »	Basé sur une hypothèse d'émissions à l'assemblage d'un véhicule.
Calcul du scope 3.11 « Usage des produits vendus »	Les émissions du scope 3.11 qui correspondent à l'usage des produits vendus, prennent en compte : • les émissions indirectes induites par la vente des produits ; • l'impact carbone de l'énergie (fossile ou électrique) consommée par les différents types de véhicules dans lesquels les produits du Groupe sont intégrés, permettant un calcul des émissions du « puits à la roue » régionalisé. Hypothèses prises : • durée de vie d'un véhicule : 10 ans et 150 000 km ; • 10% de pièces de rechange ; • émissions au kilomètre données par une base européenne publique ; • émissions au prorata du poids (contribution à hauteur de 60%) et à l'effet de l'aérodynamisme (contribution à hauteur de 40%).
Calcul du scope 3.12 « Fin de vie des produits vendus »	Basé sur des données de l'ADEME.
Calcul du scope 3.15 « Investissements »	Basé sur les consommations énergétiques des co-entreprises du Groupe.
Publication des hypothèses de calcul, des méthodes et des cadres appliqués par l'entreprise (absorption et stockage de GES)	Le Groupe n'a pas pris part à des projets d'absorption et de stockage de GES en 2024.

4.2.2 ESRS E2 : Pollution

4.2.2.1 Politiques

Pour atténuer les impacts négatifs liés à la pollution, OPmobility s'est engagé à lutter contre la pollution et gérer l'utilisation des substances chimiques préoccupantes. Ces engagements sont détaillés dans le volet « Pollution » de sa politique environnementale, qui fixe des objectifs et un plan d'actions pour réduire les impacts environnementaux.

En effet, afin de limiter les rejets gazeux de polluants par les activités industrielles, protéger la santé des collaborateurs et des personnes exposées, et réduire les rejets de microplastiques, ce volet se concentre sur trois axes principaux : réduire l'usage des substances chimiques préoccupantes tout au long de la chaîne de valeur, maîtriser les rejets de polluants dans l'air et contrôler rigoureusement les substances utilisées.

Cette démarche globale repose notamment sur la diminution progressive et la substitution des substances extrêmement préoccupantes, conformément au règlement européen REACH. L'emploi des substances est strictement encadré : seuls les produits autorisés, accompagnés de fiches de données de sécurité actualisées, peuvent être utilisés. Par ailleurs, les substances CMR (catégories 1A et 1B) et les SVHC (substances extrêmement préoccupantes) sont interdites, sauf exceptions encadrées par des dérogations spécifiques.

Les équipes sont mobilisées pour intégrer des pratiques éco-responsables dès la conception des produits. Elles veillent au respect des réglementations environnementales en vigueur et assurent une traçabilité des composants. En collaboration avec un organisme expert externe, les équipes garantissent la conformité des produits tout en actualisant régulièrement les fiches de données de sécurité. Cette collaboration permet d'anticiper les évolutions réglementaires et d'assurer une veille environnementale performante. En parallèle, un plan d'actions a été fixé pour mesurer et maîtriser les rejets de microplastiques, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes.

À travers sa politique, OPmobility s'engage à :

- adopter des pratiques éco-responsables lors des phases de conception des produits ;
- s'assurer du respect des réglementations environnementales ;
- gérer la traçabilité de la composition des produits.

En pratique, sa politique environnementale explicite des actions à chaque étape clé du développement de ses produits pour prévenir et contrôler les impacts liés à la pollution de l'air :

- réaliser une analyse environnementale dans le cadre de toute fusion-acquisition ou construction de site ;
- obtenir une certification ISO 14001 pour les sites industriels et maîtriser les risques de pollution de l'air. En 2024, 87,2 % des sites étaient déjà certifiés, les autres travaillant à l'obtention de la certification ;
- intégrer dans chaque étape clé de la chaîne de valeur des mesures d'approbation et de contrôle des substances afin de maîtriser leur utilisation, et instaurer des mesures rigoureuses de prévention, de surveillance et de contrôle afin de prévenir au maximum les incidents ;
- réduire au maximum les émissions sonores et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour y parvenir.

En ce qui concerne la procédure de sécurité, elle engage le Groupe à un stockage et une manipulation sûre des substances préoccupantes qui, en cas de fuite, peuvent altérer les sols ou les eaux souterraines. Le Groupe s'assure que chaque site est en mesure de faire face à une situation à risque. De plus, l'utilisation de substances alternatives moins dangereuses est systématiquement privilégiée.

En cas d'incident, plusieurs procédures spécifiques sont appliquées. À l'échelle du Groupe, la *Corporate Safety Procedure* définit les actions à entreprendre en cas d'accident grave, d'accident fatal ou de catastrophe naturelle. Les principales étapes en cas d'incident sont les suivantes :

- notification immédiate : l'incident doit être signalé dans l'heure aux Directeurs de l'usine, du business group et au service HSE ;
- analyse de l'incident : un rapport détaillé est établi et communiqué aux parties prenantes ;
- mise en œuvre d'un plan d'actions : des mesures correctives sont appliquées pour éviter qu'un incident similaire ne se reproduise.

En complément, chaque site dispose de protocoles spécifiques visant à réduire l'impact environnemental et à protéger la sécurité des personnes en cas d'événement imprévu.

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique
Politique environnementale Groupe - Volet Pollution	Cette politique englobe une multitude d'enjeux majeurs : • respecter et anticiper les exigences légales et autres législations ; • adhérer aux grands principes internationaux ; • minimiser les rejets atmosphériques et la pollution de l'air ; • maîtriser l'ensemble des rejets de granulés plastiques; • le Groupe impose l'utilisation exclusive de produits autorisés, accompagnés de fiches de données de sécurité, et interdit les substances CMR (1A et 1B), SVHC définies par REACH, sauf dérogation spécifique et les substances préoccupantes.	• Engage l'ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility ; • Elle s'étend aux sous-traitants travaillant pour le compte du Groupe.	• Définie au niveau du Comité de Direction (CODIR) ; • Promue par l'ensemble des business groups ; • Soutenue par des plans d'actions et des projets d'investissements ; • Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; • Suivie plusieurs fois par an par le Comité des Rémunérations pour suivi des objectifs et leur déploiement.
Procédure de sécurité de l'entreprise – Volet Gestion des produits chimiques	• Seuls sont utilisés les produits autorisés par la législation locale ou par le Groupe, et pour lesquels il existe une fiche de données sécurité (FDS) conforme à la réglementation en vigueur et à la disposition des utilisateurs ; • Le Groupe interdit l'utilisation de substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes) telles que définies par le règlement REACH sauf dérogation ; • La mise en rétention des fûts et autres contenants est nécessaire pour éviter les pollutions du sol. Le Groupe interdit dans ses activités l'utilisation de substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction), classées 1A et 1B, sauf dérogation selon la procédure relative à la gestion des produits chimiques ; • Pour leur stockage et leur manipulation il convient de respecter les prescriptions de sécurité des fabricants indiquées dans la FDS.	• Engage l'ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	• Définie au niveau de la Direction Ressources Humaines & Développement Durable ; • Promue par l'ensemble des business groups.
Les 6 incontournables de l'environnement	La protection de l'eau et des sols : • limiter la consommation d'eau et signaler toute fuite ; • signaler et maîtriser toute fuite d'hydrocarbures ou de produits chimiques ; • éviter toute contamination de l'eau et du sol par des granulés plastiques.	• Engage l'ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	• Définie au niveau de la Direction Ressources Humaines & Développement Durable ; • Promue par l'ensemble des business groups.

Politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Politique environnementale Groupe - Volet Pollution	• Réglementation REACH ; • Basé sur les normes ISO 14001 ; • Questionnaire EcoVadis dans le cadre du cahier des charges de certains clients ; • TCFD, CSRD et taxonomie de l'UE.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Politique publiée sur le site Internet ; • Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes.
Procédure de sécurité de l'entreprise – Volet Gestion des produits chimiques	• Basé sur les normes ISO 14001 ; • Réglementation REACH.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Politique publiée sur le site intranet ; • Diffusion en interne aux collaborateurs par le réseau HSE ; • Affichée sur les sites de production d'OPmobility.
Les 6 incontournables de l'environnement		Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Politique publiée sur le site intranet ; • Diffusion en interne aux collaborateurs par le réseau HSE ; • Affichée sur les sites d'OPmobility.

La gouvernance visant à garantir l'efficacité de la politique environnementale est exercée régulièrement à tous les niveaux de l'organisation. Le suivi des actions relatives aux impacts, risques et opportunités matériels est assuré par le pilotage d'indicateurs de performance, évoqués plus haut.

La Direction Générale reçoit mensuellement des rapports sur les performances en matière de sécurité, la mise en œuvre des certifications, les performances énergétiques et les émissions de CO_2 associées. Chaque site est également tenu d'informer annuellement la Direction Générale en cas de dommages environnementaux. En complément des programmes internes, OPmobility bénéficie de l'accompagnement d'un expert externe pour les questions relatives aux produits chimiques. Le suivi des analyses environnementales de phase I et de phase II est effectué ponctuellement lors de l'achat ou de la construction d'un site.

4.2.2.2 Pollution de l'air

Actions

Afin de soutenir les politiques du Groupe, les équipes opérationnelles mettent en œuvre diverses actions tout au long de la chaîne de valeur pour prévenir la pollution, réduire son impact et restaurer les écosystèmes affectés. Le Groupe intègre les considérations environnementales dans sa chaîne de valeur grâce à une analyse des risques incluse dans son plan de vigilance. La Charte fournisseurs formalise les exigences pour la chaîne amont, demandant aux fournisseurs de limiter leur impact environnemental, de gérer les ressources et les déchets de manière responsable, et de maintenir les agréments environnementaux requis. Les fournisseurs doivent éviter les produits toxiques ou, si nécessaire, en limiter l'usage tout en garantissant la sécurité. Ils doivent également assurer la traçabilité des matières premières et des composants. OPmobility encourage l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et l'obtention de la certification ISO 14001. Pour les diligences raisonnables environnementales lors d'acquisitions ou de cessions de sites, des recherches environnementales (phases I et II) sont effectuées avec un prestataire externe.

Le Groupe intègre le changement climatique dans sa stratégie, une opportunité pour renforcer la résilience de ses activités et répondre aux besoins des parties prenantes et des territoires. L'un des fondements de la stratégie d'OPmobility réside dans sa volonté de réduire significativement les émissions de polluants de ses produits tout au long de la chaîne de valeur. OPmobility a, par exemple, développé des technologies SCR qui réduisent efficacement les émissions de NO_x des véhicules diesel. En concevant des composants plus légers, tels que des pare-chocs et des systèmes à carburant en plastique, OPmobility contribue aussi à réduire la consommation de carburant des véhicules, ce qui diminue indirectement les émissions de SO_x, NO_x et particules fines.

Les ressources financières liées au plan d'actions associé à la pollution de l'air sont détaillées dans la section 4.2.1.2.2 de l'ESRS E1 « Changement climatique ».

Ces actions sont listées et synthétisées sous forme de tableau, afin de guider la lecture et faciliter la compréhension des initiatives mises en œuvre par le Groupe pour atténuer les impacts et les risques liés à la pollution.

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Réalisation des analyses environnementales	Réalisation de diligence raisonnable environnementale lors des acquisitions d'OPmobility ainsi que lors de la construction de ses usines pour connaître leur situation et leur impact.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Action permanente déjà en place.	En fonction des résultats d'analyse, actions correctives et curatives mises en place. Réalisées pour tous les nouveaux sites lors de la phase d'acquisition : • phase 1 : évaluation de la diligence raisonnable, identification des zones potentiellement préoccupantes ; • phase 2 : identification des responsabilités liées à l'impact potentiel sur le sol des différents sites.	Équipes HSE.

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Réduction des émissions dans l'air	• Mesure des émissions atmosphériques et mise en conformité des installations. • Équipement des postes de peinture d'incinérateurs en fin de chaîne de production pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), respectant ainsi les normes en vigueur. • Vérification de l'efficacité des installations de dépollution des émissions atmosphériques pour garantir les meilleurs rendements.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Action permanente déjà en place.	Chaque site vérifie le bon fonctionnement des incinérateurs en maintenant un rendement optimal : conforme à la réglementation.	Équipes HSE.
Certification ISO 140001 des sites	• Certification visant à améliorer les performances environnementales en adoptant des pratiques durables et des mesures de prévention de la pollution.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	2030	87,2 % des sites d'OPmobility sont aujourd'hui certifiés ISO 14001.	• Équipes HSE. • Organisme de vérification.
Gestion des granulés plastiques	• Maîtrise de l'ensemble des rejets de granulés plastique afin d'éviter toute contamination de l'eau et des sols.	Business groups Exterior, Lighting et C-Power.	2028	• Chaque site doit disposer de matériel de nettoyage. Un audit annuel est réalisé. • Critère de conformité : kit d'épandage disponible à l'extérieur pour protéger la pollution de l'évacuation des eaux de pluie ; absence de granulés plastiques à proximité des canaux d'évacuation des eaux de pluie à l'extérieur. • Indicateurs de suivi décrits ci-dessous.	• Ressources matérielles. • Équipes HSE.

Indicateurs et cibles

L'objectif d'OPmobility concernant les polluants atmosphériques est de garantir la conformité avec la réglementation en vigueur, en respectant les seuils réglementaires lors des mesures des émissions. Pour ce faire, des mesures régulières sont réalisées afin de vérifier que les seuils sont respectés.

Afin de s'assurer d'une bonne gestion de ces émissions et de leurs impacts sur l'environnement, OPmobility suit le nombre de sites certifiés ISO 14001, signe de suivi rigoureux des impacts liés à la pollution de l'air.

Bien qu'il n'existe pas d'objectifs mesurables spécifiques pour les différents polluants atmosphériques, le Groupe met en œuvre plusieurs actions concrètes pour limiter leur impact et y associe des proxys. Dans ses usines, comme décrit dans la politique environnementale, OPmobility impose l'utilisation exclusive de produits autorisés, accompagnés de fiches de données de sécurité, et interdit les substances CMR (catégories 1A et 1B) ainsi que les SVHC définies par REACH. De plus, OPmobility veille à la conformité réglementaire des incinérateurs en maintenant un rendement optimal. Ces proxys démontrent l'engagement du Groupe à réduire les polluants atmosphériques.

Par ailleurs, concernant les microplastiques, les quantités de granulés plastiques rejetés sont mesurées, afin d'y associer un plan d'actions spécifique et d'en contrôler leur quantité.

Nom de l'objectif	Scope	Unité	Valeur de référence	Année de référence	Ambition	Année Cible
Obtention de la certification ISO 14001 (2 ans après une SOP ou après acquisition)	Sites OPmobility	%	Pas de valeur de référence	Pas d'année de référence	100 %	2030
Réalisation des analyses environnementales de phase 1 et de phase 2 (y compris une étude sur l'amiante) pour les sites achetés ou construits	Sites OPmobility acquis	%	Pas de valeur de référence	Pas d'année de référence	100 %	Objectif permanent
Maîtriser l'ensemble des rejets de granulés plastique afin d'éviter toute contamination de l'eau et du sol	Business groups Exterior, Lighting, C-Power	%	Pas de valeur de référence	Pas d'année de référence	100 %	2028

Nom de l'objectif	Jalons intermédiaires	Hypothèses et méthodes	Preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Changement	Performances
Obtention de la certification ISO 14001 (2 ans après SOP ou après acquisition)	Pas de jalons intermédiaires	Décision prise par la Direction d'OPmobility Demande des clients	Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réunion réseau HSE Direction Générale	Aucun changement à mentionner	87,2 % des sites certifiés
Réalisation des analyses environnementales de phase 1 et de phase 2 (y compris une étude sur l'amiante) pour les sites achetés ou construits	Pas de jalons intermédiaires	Décision prise par la Direction	Réglementation en vigueur concernant les différentes pollutions	Réunion réseau HSE Direction des sites Direction Ressources Humaines et Développement Durable Direction Juridique	Aucun changement à mentionner	100 %
Maîtriser l'ensemble des rejets de granulés plastique afin d'éviter toute contamination de l'eau et du sol	Pas de jalons intermédiaires	Respect de la réglementa -tion en vigueur	Réglementation en vigueur concernant les pollutions plastiques	Réunion réseau HSE Direction des sites Management local Direction Ressources Humaines et Développement Durable	Aucun changement à mentionner	Voir indicateurs ci-dessous

Le processus de collecte et de déclaration des données liées à la pollution est structuré *via* l'outil de reporting extra-financier du Groupe. Les cas de pollution, s'il y en a, sont remontés annuellement, permettant la génération de rapports justificatifs pour tous les sites concernés. Intégrés dans le périmètre de reporting, ces indicateurs font l'objet de contrôles de cohérence lors de leur consolidation centrale.

Pour illustrer le processus de collecte mis en place pour l'acquisition d'un site avec un historique de contamination, OPmobility a instauré une méthode rigoureuse de décontamination. Celle-ci inclut le dégarnissage du sol et des prélèvements réguliers (mensuels, semestriels, puis annuels) pour surveiller la décontamination sur une longue période. La diligence raisonnable environnementale joue un rôle clé en identifiant ces problèmes potentiels en amont, permettant ainsi de les éviter.

Les émissions de monoxyde de carbone, d'ammoniac, d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre sont calculées en utilisant deux méthodologies :

- chaque site renseigne une fois par an ses émissions de COV à l'aide d'un « bilan solvant » préalablement effectué ;
- un module est utilisé pour calculer les polluants atmosphériques par l'évaluation du nombre de tonnes de COV rejetées. Le calcul prend en compte la concentration en entrée et en sortie, ainsi que le débit de l'incinérateur, ramené au nombre d'heures de fonctionnement par jour.

Polluants	Poids *(en tonnes)*
Monoxyde de carbone (CO)	146,0
Ammoniac (NH_3)	2,9
Oxydes d'azote (NO_x/NO_2)	45,3
Oxydes de soufre (SO_x/SO_2)	3,2

Microplastiques	Poids *(en tonnes)*
Microplastiques générés	10,7
Microplastiques utilisés	309,9

4.2.2.3 Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

Actions

Afin de soutenir les politiques mises en œuvre par le Groupe, les équipes opérationnelles effectuent un suivi des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes pour préserver la santé de leurs collaborateurs et limiter la mise sur le marché de substances nocives. Pour ce faire, OPmobility profite d'une base de données sectorielle, appelée IMDS (*International Material Data System*). Celle-ci, développée pour tous les acteurs de l'industrie automobile, sert à déclarer les compositions détaillées des composants et matières livrés. Toutes les matières employées pour la fabrication de véhicules y sont archivées et suivies.

Grâce à l'IMDS, et à un partenaire tiers qui aide à lister les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes présentes sur les sites, OPmobility identifie les quantités de substances générées ou utilisées. Il est à noter que certaines limites méthodologiques sont inhérentes à ses activités dues au volume important de pièces traitées. Le Groupe s'efforce de réduire leur utilisation pour se conformer aux réglementations et envisager des alternatives afin d'améliorer ses processus.

Les ressources financières liées au plan d'actions associé aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes sont détaillées dans la section 4.2.1.2.2 de l'ESRS E1 « Changement climatique ».

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Certification ISO 14001 des sites	Certification visant à améliorer les performances environnementales en adoptant des pratiques durables et des mesures de prévention de la pollution.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	2030	87,2 % des sites d'OPmobility sont aujourd'hui certifiés ISO 14001.	Organes de certification Equipe HSE
Identification et réduction des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Utilisation d'IMDS (*International Material Data System*).	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	2030	Chaque site assure : • la collecte de données de la filière automobile dans le cadre des réglementations sur les véhicules hors d'usage et REACH ; • l'enregistrement de la composition des produits dans IMDS ; • l'analyse avec un partenaire tiers des substances en développement ou en production pour identifier les substances considérées comme CMR ou SVHC ; • la réalisation d'un suivi trimestriel afin d'obtenir une cartographie des substances utilisées et de mettre en place des actions correctives ; • la réalisation d'un point à date et d'une vue projetée tenant compte des évolutions des réglementations, permettant de garantir la conformité réglementaire de ces substances.	Equipe R&D

Indicateurs et cibles

En ce qui concerne les substances chimiques, l'objectif est de n'utiliser aucune substance classée CMR 1A et 1B (cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction, et substances extrêmement préoccupantes). Le Groupe collabore avec un organisme tiers pour gérer ces substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, assurant ainsi une traçabilité et une gestion tout au long de la chaîne de valeur. Ces actions illustrent l'engagement du Groupe à prévenir la pollution, à réduire son impact environnemental et à promouvoir des pratiques durables.

Nom de l'objectif	Scope	Unité	Valeur de référence	Année de référence	Ambition	Année Cible
Aucun CMR 1A et 1B en production, dès lors que des alternatives sont possibles et approuvées par les clients	Sites OPmobility	Tonne	Pas de valeur de référence	Pas d'année de référence	0	2030

Nom de l'objectif	Jalons intermédiaires	Hypothèses et méthodes	Preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Changement	Performances
Aucun CMR 1A et 1B en production, dès lors que des alternatives sont possibles et approuvées par les clients	Pas de jalon intermédiaire	Méthodologies de calcul définies pour chacun des business groups	REACH Réglementations et connaissances scientifiques concernant les produits chimiques	Liste définie par l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) Suivi trimestriel Ecomundo Revue annuelle en réunion HSE Réseau HSE Direction Ressources Humaines et Développement Durable	Aucun changement à mentionner	Voir indicateurs ci-dessous

Substances préoccupantes	Poids *(en tonnes)*
Quantité totale générée ou utilisée pendant la production ou achetée	**13 261**
Qui quittent les installations sous forme d'émissions (ou de déchets)	2 318
Qui quittent les installations sous forme de produits ou composants de produits	10 943
Qui quittent les installations sous forme de services	0
QUANTITÉ TOTALE DE SUBSTANCES PRÉOCCUPANTES QUI QUITTENT LES INSTALLATIONS SOUS FORME D'ÉMISSIONS, DE PRODUITS OU DE COMPOSANTS DE PRODUITS OU DE SERVICES	**13 261**

Substances extrêmement préoccupantes	Poids *(en tonnes)*
Quantité totale générée ou utilisée pendant la production ou achetée	**134**
Qui quittent les installations sous forme d'émissions (ou de déchets)	19
Qui quittent les installations sous forme de produits ou composants de produits	115
Qui quittent les installations sous forme de services	0
QUANTITÉ TOTALE DE SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES QUI QUITTENT LES INSTALLATIONS SOUS FORME D'ÉMISSIONS, DE PRODUITS OU DE COMPOSANTS DE PRODUITS OU DE SERVICES	**134**

4.2.2.4 Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution

Aucune dépense liée à un incident majeur et à un dépôt de pollution n'a été observée sur l'année 2024.

Méthodologies	
Description des méthodes de mesure (pollution de l'air)	Les sites sont confrontés à deux cas pour le calcul des quantités de polluants émis dans l'air. **L'information est disponible localement** Le site peut obtenir l'information localement grâce à une campagne de mesure annuelle effectuée lors du fonctionnement normal des équipements tels que les incinérateurs, les fours, la présence de fuites de gaz réfrigérants. Cela concerne notamment les émissions de monoxydes de carbone, d'ammoniac, d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre. L'estimation des émissions est réalisée en se basant sur plusieurs paramètres liés à l'activité du Groupe. Elle est extrapolée à partir de la production, en prenant en compte des éléments tels que les horaires d'ouverture, les quantités de plastique et de composites transformées. **L'information n'est pas disponible localement** Si l'information n'est pas disponible localement, elle sera extrapolée en se basant sur les informations de la littérature scientifique. Cet indicateur est validé uniquement par un auditeur de durabilité.
Description des méthodes de mesure pour les microplastiques	Les données sont récupérées sur une partie des sites concernés par les microplastiques. Elles proviennent des prestataires de déchets, ce sont donc des données externes à OPmobility. La matière première utilisée (PEHD, adhésif, EVOH) est constituée de granulés entre 1 et 5 mm de diamètre que le Groupe a considérés par défaut comme des microplastiques. Pour déterminer la quantité de microplastiques utilisée, les sites mesurent les quantités relâchées avant et après les processus. Elles proviennent en majorité des déchets de poussière générés par le rebroyage, ainsi que des microplastiques récupérés suite au nettoyage des zones proches des stockages de granulés. La valeur finale est enfin extrapolée sur l'ensemble des sites sujets aux microplastiques. Concernant les limites de cette approche, il s'agit de préciser qu'environ la moitié des sites ont mesuré les déchets de microplastiques. Par ailleurs, aucun accident environnemental avec une perte de microplastiques n'a été reporté dans le système d'information de C-Power.
Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Les listes des substances utilisées proviennent de : • l'annexe VI de la réglementation CLP (table 3) pour les substances préoccupantes classifiées dans les catégories de danger ; • du paragraphe « *Candidate List of Substances of Very High Concern for Autorisation* » de l'ECHA (critère aux articles 57 et 59 de REACH) pour les substances extrêmement préoccupantes. Les pratiques logistiques d'OPmobility permettent de ne pas prendre les stocks en compte, car ils n'ont pas d'impact significatif. La base de données IMDS, référence internationale dans le secteur automobile, est utilisée pour définir les substances contenues selon la nature des pièces et leur quantité. Les rapports d'un organisme tiers permettent d'identifier les substances contenues dans les produits chimiques, sachant que les substances pour les produits de maintenance n'ont été considérées que pour C-Power et Modules. Les ERP (logiciels de gestion intégrée) du Groupe fournissent les quantités utilisées. Un rapprochement de ces outils et données permet d'obtenir une vue d'ensemble des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes que le Groupe source et met sur le marché. Dans tous les processus du Groupe, les quantités de SVHC et SOC sortant des sites sont égales à la quantité entrante, les processus ne générant pas de SOC ou de SVHC. En revanche, les SOC et SVHC peuvent se retrouver dans différents flux sortants tels que les produits vendus, émissions ou déchets. En l'absence de recommandation précise de standard de classification, et au vu de la multiplicité de catégories pour une même substance proposée par REACH, les données ne sont pas distinguées par classe de danger. Le Groupe a fait le choix d'attendre qu'un standard précis soit proposé dans le cadre de la CSRD. La méthodologie varie en fonction de chaque business group car la nature de leurs produits, de leurs clients, de leurs technologies, de leurs données et de l'historique de leur traçabilité sont différents. Par exemple, dans le cadre de H2-Power, les éléments sont extrapolés à partir d'un projet automobile pour lesquels il dispose de déclarations dans l'outil IMDS. Ce business group ne travaillant pas exclusivement pour l'automobile, la déclaration d'IMDS n'est pas réglementaire et systématique.

4.2.3 ESRS E5 : Économie circulaire

4.2.3.1 Politiques

Développer un modèle d'économie circulaire est un impératif essentiel pour répondre aux besoins croissants de la mobilité tout en réduisant l'impact environnemental. La conception des pièces automobiles repose sur l'utilisation de divers matériaux, soigneusement sélectionnés pour leurs propriétés techniques et esthétiques.

Afin de maîtriser ses éventuels impacts négatifs liés à l'utilisation de ressources naturelles limitées et à la production de déchets non recyclés, non valorisés, ou dangereux, OPmobility renforce sa transition en favorisant l'utilisation de ressources recyclées.

Conformément à sa Politique Environnementale (voir section « Économie circulaire »), le Groupe s'engage à réduire l'empreinte environnementale de ses produits tout en limitant la consommation des ressources naturelles.

Les objectifs d'OPmobility en matière d'économie circulaire s'articulent autour de quatre axes principaux :

1) Analyses de cycle de vie (ACV)

Les analyses de cycle de vie sont essentielles pour comprendre les impacts environnementaux, de la conception (extraction des matières premières) à la fin de vie (gestion des véhicules et pièces usagés). Ces analyses permettent d'orienter les choix en faveur d'une économie circulaire. Pour renforcer cette démarche, OPmobility utilise le logiciel GaBi, reconnu comme référence pour les ACV et développe également des outils simplifiés pour démocratiser leur utilisation dans ses projets.

2) Éco-conception

OPmobility adopte une approche d'éco-design et d'éco-conception afin d'optimiser l'empreinte environnementale de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Cette démarche intégrée repose sur plusieurs axes stratégiques :

- réduction des ressources : minimiser la consommation de matières premières et d'énergie dès la phase de conception ;
- fin de vie responsable : améliorer la recyclabilité des produits et favoriser leur valorisation énergétique.

Le Groupe investit dans des projets de Recherche et Développement innovants pour explorer des alternatives aux matériaux à fort impact. En s'appuyant sur des partenariats stratégiques, OPmobility accélère l'innovation et conçoit des solutions durables, alignées avec les enjeux environnementaux actuels.

3) Réutilisation des matières et recyclabilité des produits

OPmobility s'engage à intégrer davantage de matières recyclées dans ses productions, en anticipant les réglementations européennes qui imposeront, d'ici 2030, un seuil minimal d'incorporation de matériaux recyclés dans les véhicules.

Pour répondre à ces exigences, le Groupe mène des recherches avancées sur les matériaux recyclés et leurs procédés de recyclage. Il collabore étroitement avec ses fournisseurs et des instituts de recherche de premier plan, tels que Carnot, afin de bénéficier de leur expertise et d'accélérer l'innovation.

Un projet emblématique de cette démarche est *Sustainable Materials*, lancé en 2023. Son ambition : sécuriser l'approvisionnement en matériaux recyclés pour l'ensemble des business groups, tout en garantissant des standards élevés de qualité, de fiabilité et de conformité réglementaire. Grâce à cette initiative, OPmobility renforce sa compétitivité tout en contribuant activement à la transition vers une industrie automobile plus durable.

4) Gestion des déchets

OPmobility s'engage également à optimiser la gestion des déchets, tant en interne que tout au long de sa chaîne logistique, à travers son programme Top Planet. Les initiatives incluent :

- la réintégration des résidus de production dans les processus de fabrication, lorsque cela est techniquement possible ;
- le recyclage des déchets selon les normes environnementales, en améliorant le tri et la valorisation ;
- l'encouragement des sites à revendre leurs déchets valorisables, réduisant ainsi le volume des déchets non valorisés.

Au-delà de ces notions intangibles qui font partie de la stratégie d'innovation du Groupe, OPmobility inscrit l'approvisionnement responsable dans ses objectifs d'achats.

Cela se traduit au niveau des attentes d'OPmobility à l'égard de ses fournisseurs en matière de durabilité. En effet, le Groupe dispose d'une Charte fournisseurs, dans laquelle ils s'engagent à conduire leurs activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité, de respecter les droits fondamentaux relatifs aux conditions de travail, et surtout de limiter leurs impacts environnementaux en utilisant les ressources naturelles de manière rationnelle.

Le Groupe renforce ses exigences en publiant son guide des achats durables qui fixe des principes précis :

- réduction des émissions de carbone : les fournisseurs doivent s'engager activement à diminuer leur empreinte carbone ;
- préservation de l'environnement : une gestion proactive de l'impact environnemental est exigée, incluant la prévention de la pollution, la gestion responsable des ressources, la minimisation des déchets, ainsi que la promotion du recyclage et de la réutilisation. Les fournisseurs doivent disposer d'un système de gestion environnementale conforme aux normes internationales, telles que l'ISO 14001 ;
- gestion durable des ressources : elle englobe la consommation d'énergie, l'utilisation de produits chimiques, la gestion de l'eau et le recours à des matériaux durables ;
- gestion responsable des minéraux de conflit : le guide aborde spécifiquement cette problématique en conformité avec la règle 13P-1 de la SEC des États-Unis, qui impose la divulgation et la diligence raisonnable sur l'approvisionnement en minéraux comme l'or, le tantale, l'étain, le tungstène, le cobalt et le mica provenant de zones de conflit. OPmobility a ainsi défini une politique stricte, appliquée à ses fournisseurs, pour garantir un approvisionnement responsable de ces matériaux.

Malgré ces efforts, la transition vers une économie circulaire reste un défi complexe. Les principaux enjeux incluent :

- l'approvisionnement durable tout au long du cycle de vie d'un véhicule ;
- la garantie de la qualité des matériaux recyclés et des coûts maîtrisés ;
- la traçabilité et la disponibilité des matériaux innovants nécessaires à l'éco-conception ;
- les délais de développement : concevoir et valider un système éco-conçu peut nécessiter 2 à 3 ans, soulignant l'importance d'anticiper les attentes du marché et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement.

En s'appuyant sur ces piliers, OPmobility poursuit sa transition vers un modèle plus durable et responsable, en favorisant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique
Politique environnementale Groupe – Volet Économie circulaire	Cette politique englobe une multitude d'enjeux majeurs : • respecter et anticiper les exigences légales et autres législations ; • développer une gestion de valorisation des déchets ; • favoriser l'éco-conception ; • systématiser l'usage des analyses du cycle de vie des produits ; • accélérer le développement et l'utilisation des matériaux recyclés ; • améliorer la recyclabilité et la réparabilité des produits ; • innover pour fournir des produits plus durables.	• Engage l'ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility. • S'étend aux sous-traitants travaillant pour le compte du Groupe.	• Définie au niveau du Comité de Direction (CODIR) ; • Promue par l'ensemble des business groups ; • Soutenue par des plans d'actions et des projets d'investissements. • Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; • Suivie plusieurs fois par an par le Comité des Rémunérations pour suivi des objectifs et leur déploiement.
Charte fournisseurs	Engage les fournisseurs à : • limiter l'impact environnemental en maîtrisant les nuisances et pollutions liées à leurs activités ; • utiliser les ressources naturelles de manière rationnelle ; • développer une gestion responsable de leurs déchets.	• Engage tous les fournisseurs d'OPmobility.	• Définie au niveau du Comité de Direction ; • Pilotée par la Direction Achats.
Guide des achats durables	Ce guide demande aux fournisseurs de : • diminuer les émissions de carbone ; • favoriser la circularité dans leurs opérations ; • gérer les ressources de manière optimisée.	• Guide tous les fournisseurs d'OPmobility.	• Définie au niveau du Comité de Direction ; • Pilotée par la Direction Achats.
Les 6 incontournables de l'environnement	La préservation des ressources se base sur : • utiliser des contenants réutilisables ; • respecter les consignes de tri et de recyclage des déchets ; • réutiliser ou reconditionner les emballages et les équipements lorsque cela est possible.	• Engage l'ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	• Définie au niveau de la Direction Ressources Humaines et Développement Durable ; • Promue par l'ensemble des business groups.

Politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Politique environnementale Groupe – Volet Économie circulaire	• Basé sur les normes ISO 14001; • TFCD, CSRD et taxonomie de l'UE; • Normes de zéro émissions nette SBTi.	• Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Politique publiée sur le site Internet ; • Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes.
Charte fournisseurs	• Pacte mondial des Nations Unies (*Global compact*).	• Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Signature de la Charte par tous les fournisseurs ; • Document publié sur le site Internet ; • Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes ; • Traduite en 19 langues.
Guide des achats durables	• Pacte mondial des Nations Unies (*Global compact*). • Politiques Clients.	• Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Le guide des achats durables est destiné à l'ensemble du Groupe ainsi que ses sous-traitants ; • Politique publiée sur le site Internet ; • Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes.
Les 6 incontournables de l'environnement		• Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Politique publiée sur le site intranet ; • Diffusion en interne aux collaborateurs par le réseau HSE ; • Affichée sur les sites d'OPmobility.

4.2.3.2 Utilisation des ressources et économie circulaire

Actions

MESURER

Pour illustrer les politiques mises en place sur l'utilisation durable des ressources et sur l'économie circulaire, OPmobility a ciblé depuis de nombreuses années les analyses de cycle de vie (ACV) comme étant des initiatives porteuses de sens.

En effet, ces dernières deviennent des outils clés pour comprendre les impacts des produits de Groupe depuis leur conception (extraction des matières premières) jusqu'à leur fin de vie (gestion des véhicules et pièces usagées) et ainsi contribuer à une économie circulaire. À partir de 2022, le Groupe a acquis plusieurs licences du logiciel GaBi et a formé des collaborateurs de diverses activités à son utilisation.

L'ambition des ACV est de gagner en efficacité et en précision. Cet outil permet de calculer les impacts environnementaux et de s'adapter aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux exigences des clients.

Par ailleurs, un outil d'ACV simplifié a été développé en 2022 par le Groupe avec le soutien d'un centre technique et d'un spécialiste de logiciels d'éco-conception et d'ACV. L'objectif était de fournir une solution sur mesure et utilisable rapidement par les chefs de projets innovation qui peuvent ainsi mesurer les impacts environnementaux et intégrer ces critères lors de la prise de décision globale.

Un module permettant d'intégrer un chiffrage virtuel des émissions de CO_2 est en cours de finalisation d'intégration au logiciel de chiffrage d'OPmobility. Chaque étape de fabrication du produit sera estimée en termes de coûts et d'impacts carbone.

L'activité e-Power réalise des ACV de packs batteries, notamment grâce au logiciel GaBi.

Fin 2023, les équipes C-Power ont reçu leur première demande client pour une ACV sur la production d'un système à carburant. A partir de 2025, elles prévoient d'imposer l'envoi d'une ACV pour la sélection des fournisseurs et l'attribution des marchés. En 2023, Exterior a dédié une équipe spécifique à la réalisation d'ACV complètes pour ses clients et projets internes, réalisant ainsi une centaine d'ACV. Les business groups Lighting et Modules sont d'ailleurs supportés par Exterior dans la mise en place de ces processus.

ÉCO-CONCEVOIR

Concernant l'éco-conception, Exterior participe au projet MCIPCI (Matières et Conception Innovantes pour Panneaux de Carrosserie Intelligents) auprès de la BPI (Banque pour l'Innovation). L'objectif de ce projet est de développer le pare-chocs du futur dans une démarche d'éco-conception garantissant le meilleur bilan environnemental possible. Il est réalisé depuis 2020 avec ARaymond (spécialiste de la fixation intelligente de capteurs et de radars) et le Cetim afin d'utiliser une démarche d'éco-design du produit smart face intégrant de nombreux critères : moins de matériaux, optimisation de la logistique, fin de vie du produit, utilisation de matières avec moins d'impacts environnementaux, augmentation de la recyclabilité et de la réparabilité, mise en place de process plus écologiques.

Le projet a permis de développer plusieurs scénarios d'impacts (modification logistique, découpage des pièces, matières premières utilisées…) sur un pare-chocs type grâce à l'outil d'analyse de cycle de vie simplifié. Le *smart face 2*, produit innovant d'OPmobility, a ainsi été analysé selon les meilleurs scénarios identifiés pour ce produit afin d'obtenir, voire de dépasser, les résultats obtenus avec le pare-chocs type. La priorité étant pour le Groupe de développer des scénarios permettant de baisser les empreintes environnementales de 3 % à 4 % par an sur des produits vendus en série. Les résultats de ce projet ont été présentés publiquement à la BPI en 2024.

DÉVELOPPER DES MATÉRIAUX RECYCLÉS

Le sujet de la réutilisation des matières et de la recyclabilité des produits est également essentiel. Le Groupe lui consacre un projet spécifique avec une équipe dédiée aux matériaux durables.

Celui-ci a pour objectif de sécuriser l'approvisionnement en matériaux recyclés dans chaque business group, répondant aux besoins de qualité, quantité et délais des constructeurs, tout en respectant les réglementations. L'équipe identifie les acteurs des filières de recyclage, les technologies et la chaîne de valeur adaptées pour réduire l'empreinte carbone du Groupe.

Par exemple, les équipes d'Exterior ont intégré 50 % de plastiques recyclés dans les panneaux de carrosserie (y compris dans les parties visibles), sans perte de performance.

RÉUTILISER ET GÉRER LES DÉCHETS

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour OPmobility, qui s'attache à minimiser son empreinte environnementale en adoptant des pratiques innovantes et performantes. Cette ambition se concrétise à travers le programme Top Planet, une initiative clé visant à optimiser le traitement des déchets et à renforcer l'économie circulaire au sein du Groupe.

Grâce à une stratégie fondée sur la réduction, la réutilisation et le recyclage, OPmobility maximise la valorisation des déchets issus de ses activités industrielles. L'objectif est double : limiter la production de déchets en amont grâce à une conception éco-responsable et garantir leur transformation en ressources lorsqu'ils ne peuvent être évités.

Le Groupe mise également sur des partenariats stratégiques avec des acteurs spécialisés afin de développer des solutions innovantes, telles que le recyclage avancé des polymères, la valorisation énergétique des déchets non recyclables ou encore l'optimisation des circuits de collecte et de tri.

En intégrant ces principes au cœur de sa stratégie industrielle, OPmobility améliore la performance environnementale de ses sites de production, réduit son empreinte carbone et contribue activement à l'émergence d'une industrie plus durable et circulaire.

Les ressources financières liées au plan d'actions associé à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire sont détaillées dans la section 4.2.1.2.2 de l'ESRS E1 « Changement climatique ».

Ces actions sont listées et synthétisées sous forme de tableau, afin de guider la lecture et faciliter la compréhension des initiatives mises en œuvre par le Groupe pour atténuer les impacts et les risques liés à l'économie circulaire.

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel
Réalisation des analyses de cycle de vie (ACV)	Des ACV sont réalisées chaque année pour chaque business group, selon le type de produit et le projet constructeur. Après la collecte des données (inventaire des pièces, logistique du projet, identification des process, consommation d'énergie des machines…) elles sont paramétrées dans le logiciel GaBi qui permet de réaliser des ACV. Cela permet d'évaluer les impacts environnementaux selon des produits spécifiques et d'identifier les sujets prioritaires de travail.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	2025
Déployer l'éco-conception	Pour les équipes concernées : • sensibilisation ; • formation ; • dotation d'outils ; • mesure des performances environnementales des produits et des conceptions.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Pas d'horizon temporel défini
Augmenter la réutilisation de matière première et la recyclabilité des produits	• Identifier des matières recyclées pour satisfaire les besoins de chaque business group. • Valider la qualité des matières. • Sécuriser l'approvisionnement du Groupe en matériaux recyclés pour satisfaire les besoins de chaque business group.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Horizon temporel défini pour chaque business group.

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel
Augmenter la réutilisation de matière première et la recyclabilité des produits	• Identifier des matières recyclées pour satisfaire les besoins de chaque business group. • Valider la qualité des matières. • Sécuriser l'approvisionnement du Groupe en matériaux recyclés pour satisfaire les besoins de chaque business group.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Horizon temporel défini pour chaque business group.
Promouvoir la gestion des déchets	• Déploiement des certifications ISO 14001 visant à réduire les impacts environnementaux de la production dans ses usines, en rendant le recyclage plus efficace. • Réintégration de déchets lors des processus de fabrication. • Poursuite du programme Top Planet, initié dès 2006, visant à réduire les impacts environnementaux de la production dans ses usines.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Pas d'horizon temporel défini

Publication des actions clés	Avancées	Ressources allouées
Réalisation des analyses de cycle de vie (ACV)	Le business group Exterior a réalisé 30 ACV en 2024 sur un large panel de produits et de clients. e-Power a acquis une licence GaBi pour la réalisation des ACV de pack batteries. À partir de l'année 2025, la sélection d'un fournisseur imposera l'envoi d'une ACV pour l'attribution d'un marché chez C-Power.	Achats de licences pour le logiciel GaBi
Déployer l'éco-conception	En 2024, un plateau inter-business groups a été instauré pour dynamiser les pratiques liées à l'éco-conception. Des chantiers d'éco-conception comme celui sur les pare-chocs innovants *Smart Face* 2 ont été réalisés en 2024, deux chantiers sont également prévus en 2025. Cette nouvelle génération de pare-chocs, créée selon les principes de l'éco-conception, voit son empreinte carbone fortement diminuer. Cinq sessions de formation à l'éco-conception et au développement durable ont été données à Sigmatech en 2024 pour les populations en charge de la conception des produits.	Projet MCIPCI Équipes Innovation Experts *Sustainability*
Augmenter la réutilisation de matière première et la recyclabilité des produits	En 2024, un pare-chocs contenant 30 % de matériaux recyclés a été produit en série. Exterior explore aussi la réutilisation des pare-chocs en fin de vie, en cherchant des solutions pour dissocier et recycler les composants. C-Power privilégie les fournisseurs de PEHD avec des plans ambitieux de réduction du contenu carbone de leur matériau, visant des gains supérieurs à 40 % par rapport à la moyenne européenne dès 2027. Ils explorent aussi des compounds hybrides et du PEHD biosourcé. C-Power a également installé des systèmes de récupération d'hélium sur plusieurs sites, avec un déploiement prévu dans toutes les régions. C-Power participe au « *Project One* » de son fournisseur principal de PEHD pour réduire de 50 % les émissions carbone liées à la production de PEHD. Ils étudient aussi la réutilisation de matériaux provenant de réservoirs en fin de vie. H_2-Power explore la récupération des fibres de carbone des réservoirs composites pressurisés *via* solvolyse et thermo pyrolyse. En 2024, les premières pièces en fibre de carbone 100 % recyclée ont été produites. Les sites industriels d'OPmobility déploient diverses initiatives d'économie circulaire : la réutilisation des solvants de rinçage chez Exterior.	
Augmenter la réutilisation de matière première et la recyclabilité des produits	Pour anticiper la *Battery Regulation Directive*, visant à réguler la fabrication et l'élimination de batteries dans l'Union européenne, OPmobility renforce le suivi et la traçabilité des packs batteries. Cette réglementation impose : • le calcul de l'empreinte carbone : différentes actions ont été adoptées par e-Power. Mise en place d'un outil de collecte de données CO_2, un modèle de calcul d'empreinte carbone, et une calculette CO_2 pour l'écodesign des packs batteries, déployée en 2025 ; • la recyclabilité des packs batteries: un partenariat avec une société spécialisée dans le recyclage, avec un système de traçabilité des matériaux dans la chaîne d'approvisionnement et un passeport batterie accessible *via* QR code.	
Promouvoir la gestion des déchets	87,2 % des sites d'OPmobility sont aujourd'hui certifiés ISO 14001. Score Top Planet : 60 %	

Indicateurs et cibles

L'éco-conception chez OPmobility repose sur l'utilisation de techniques et de matériaux innovants, ainsi que sur les tests et validations nécessaires pour répondre aux besoins de l'industrialisation de nouveaux produits. En appliquant les principes de l'éco-conception, et en adoptant une vision globale du produit, OPmobility met en œuvre et teste des solutions pour réduire la consommation de matières premières et d'énergie, ainsi que l'impact des produits en fin de vie, notamment en termes de recyclabilité et de valorisation énergétique. Par ailleurs, concernant l'utilisation de matières recyclées, la commission européenne propose actuellement un seuil de 25 % de matière plastique recyclée (PCR – *Post Consumer Recycling*, recyclé après un premier usage domestique) à intégrer dans tout nouveau véhicule, dont un quart devra provenir de véhicules hors d'usage (VHU). Plusieurs autres exigences sont également à prendre en considération, comme la facilité de démontage des pièces pour une meilleure gestion des filières de recyclage, ou encore la compatibilité des matières lors de la conception pour assurer un taux de recyclabilité élevé.

Les fournisseurs d'OPmobility développent des technologies pour utiliser des plastiques biosourcés, remplaçant ainsi le pétrole par de la biomasse, comme des matières alimentaires ou du bois. Ces matériaux ont un impact carbone proche de zéro, mais sont très coûteux et représentent une part de marché très réduite dans l'industrie du plastique. Des propositions pour l'utilisation de ces matériaux ont été faites aux constructeurs, et il est possible que des pièces en plastique recyclé soient produites dans les prochaines années. Néanmoins, l'acceptabilité de ces matériaux doit encore gagner en maturité afin que cela ne devienne une priorité.

Nom de l'objectif	Scope	Unité	Valeur de référence	Année de référence	Ambition	Année Cible
Augmentation des déchets valorisés	Déchets produits par OPmobility	%	Pas de valeur de référence	Pas de valeur de référence	Les objectifs chiffrés seront établis au cours de l'année 2025	2030
Réalisation d'au moins une ACV par business group	Produits OPmobility	Nombre d'ACV par business group	Pas de valeur de référence	Pas de valeur de référence	100 %	2025
Augmen-tation de la proportion de matériaux recyclés achetés	Matériaux utilisés par OPmobility	%	Pas de valeur de référence	Pas de valeur de référence	Spécifique à chaque business group	2030

Nom de l'objectif	Jalons intermédiaires	Hypothèses et méthodes	Preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Changement	Performances
Augmentation des déchets valorisés	Pas de jalons intermédiaires	Décision prise par la Direction.	Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réseau HSE Direction des sites	Aucun changement à mentionner	Objectifs spécifiques par business group
Réalisation d'au moins une ACV par business group	Pas de jalons intermédiaires	Basé sur les demandes pour la réalisation des ACV : clients, développement et innovation, et le besoin d'indicateurs pertinents.	Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réunion réseau HSE Direction des sites	Aucun changement à mentionner	Objectif atteint : 100 % des business groups ont réalisé au moins une ACV.
Augmentation de la proportion de matériaux recyclés achetés	Pas de jalons intermédiaires	Décision prise par la Direction	Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réunion réseau HSE Direction des sites	Aucun changement à mentionner	Objectifs spécifiques par business group : • Exterior and Lighting : validation d'un produit contenant 50 % de matière recyclée en 2030 ; • C-Power : validation d'un produit contenant 25 % de matière recyclée pour mise en production en 2030 ; • H_2-Power : intégration progressive de fibre recyclée dans les produits pour mise en production en 2026.

Ces objectifs sont volontaires et non requis par la législation, preuve de l'engagement d'OPmobility en faveur de ces sujets. Ils ont vocation à avoir une meilleure gestion des déchets (augmentation de la valorisation des déchets), augmenter la circularité dans la conception des produits (déploiement des ACV dans chaque business group) et réduire les matières premières primaires (augmentation de la proportion des matériaux recyclés achetés).

Indicateurs – Flux de ressources entrants

OPmobility s'engage à une gestion transparente et responsable de ses ressources entrantes matérielles. Pour l'année 2024, les informations suivantes sont divulguées concernant leurs entrées :

- **types de ressources matérielles :** OPmobility utilise une large variété de ressources matérielles dans ses opérations, y compris des matières premières (métaux, plastiques, etc.), des composants électroniques, et des produits chimiques. Dans certains business groups, des terres rares telles que le cérium, le lanthane, le néodyme et le praséodyme sont utilisées pour la fabrication de pièces métalliques, de composants électriques et de joints. Le Groupe emploie également des matières critiques telles que le cuivre, l'or, le plomb, le manganèse, le nickel, le silicium, l'étain et le zinc dans divers pièces, y compris les circuits imprimés, les câbles électriques ou les phares. Ces ressources sont essentielles pour la fabrication de ses produits et solutions de mobilité ;
- **provenance des ressources :** elles proviennent de différentes régions du monde, de fournisseurs sélectionnés pour leurs normes élevées en matière de durabilité et de responsabilité sociale ;
- **quantités et volumes :** OPmobility publie des données sur les quantités et volumes des principales ressources matérielles utilisées. Ces informations sont présentées de manière agrégée pour donner une vue d'ensemble des besoins en ressources du Groupe ;
- **critères de sélection des fournisseurs :** les fournisseurs sont sélectionnés en fonction de critères stricts incluant la qualité des matériaux, la conformité aux normes environnementales et sociales, et la capacité à fournir des volumes nécessaires de manière fiable ;
- **gestion des stocks :** OPmobility met en place des systèmes de gestion des stocks avancés pour optimiser l'utilisation des ressources matérielles, minimiser les déchets et assurer une disponibilité continue des matériaux nécessaires à la production ;

- **initiatives de durabilité :** le Groupe s'engage dans des initiatives visant à réduire l'impact environnemental de ses ressources matérielles, telles que l'utilisation de matériaux recyclés, la réduction des emballages et l'amélioration de l'efficacité des processus de production.

Concernant les pourcentages de matières biologiques (dont les biocarburants employés à des fins énergétiques) utilisées pour produire les produits et services du Groupe (y compris les emballages) qui proviennent de sources durables, ainsi que des informations sur les systèmes de certification, OPmobility considère une valeur de 0 %. En effet, les matières biologiques traitées par le Groupe sont très négligeables à l'exception des joints de caoutchouc et des palettes en bois, et ne proviennent pas de source durable de surcroît.

Enfin, le Groupe reporte le poids des composants, produits et matières secondaires (réutilisés, recyclés) utilisés pour fabriquer les produits et services du Groupe en considérant les produits qui sont 100 % recyclés, et ceux qui sont composés de matière recyclée.

Le business group Exterior est le plus mature concernant le suivi des matières recyclées, leur proportion étant suivie par l'équipe achats commodités. Les autres business groups ont des pratiques d'usage de matières recyclées ou de réintroduction de matières dans le processus de production différentes en fonction des contraintes process et clients.

Produits, matières techniques et biologiques	**Poids** *(en tonnes)*
TOTAL	**1 307 430**

Composants, matières et produits	**Poids absolu** *(en tonnes)*	**Pourcentage du poids total** *(en %)*
Composants secondaires réutilisés ou recyclés	8 675	0,7
Produits intermédiaires secondaires et matières secondaires	0	0

Indicateurs – Flux de produits et matières sortants

Les matériaux issus du processus de production d'OPmobility incluent principalement du plastique vierge, des composites, des produits de peinture, ainsi que du plastique recyclé. Ces matériaux, employés dans la fabrication des pièces de carrosserie extérieure, des pièces d'éclairage, des modules, des systèmes de stockage d'hydrogène et de carburant, ainsi que des batteries, répondent aux exigences de durabilité grâce à des spécifications rigoureuses et un cahier des charges précis, élaborés en collaboration avec les clients. Des composants plastiques, métalliques et électroniques sont également assemblés sur ces pièces.

Concernant la pérennité attendue des produits commercialisés par le Groupe, celle-ci varie entre 15 et 20 ans selon les clients. En effet, OPmobility s'engage à respecter le cahier des charges des clients, cela dépend donc du véhicule lui-même. Cela ne constitue d'ailleurs pas un facteur discriminant par rapport aux concurrents d'OPmobility. Le Groupe s'engage également à mettre sur le marché des pièces fusibles permettant de protéger le châssis et les pièces vitales des véhicules qu'il équipe. En tant qu'équipementier, OPmobility garantit la démontabilité de ses pièces, permettant leur montage et démontage répétés sans dommages, par les opérateurs en usine chez les constructeurs, ou par les professionnels tels que les garagistes.

Concernant la recyclabilité des produits d'OPmobility, le Groupe limite pour l'année de reporting 2024 ses analyses à ses business groups Exterior et C-Power. Le taux de recyclabilité des produits pour Exterior, calculé à partir des données des constructeurs et des centres de recyclages, est de 86 %. OPmobility a réalisé une première estimation du taux de recyclabilité des produits de C-Power sur trois produits représentatifs, en identifiant les composants non recyclables. Il en résulte un taux de 95 %. Le calcul de la recyclabilité des produits sera progressivement étendu aux autres business groups lors des prochains exercices.

Les emballages d'OPmobility sont composés principalement d'acier pour les racks, de mousses et de housses de protection pour les pièces, de boîtes thermoplastiques Galia pour transporter des pièces ainsi que des cartons et des films plastiques. Ils sont majoritairement réutilisés dans son flux logistique. OPmobility ne dispose pas d'indicateurs de suivi concernant la recyclabilité de ses emballages. Le taux de recyclabilité des emballages sera calculé lors des prochains exercices.

Indicateurs – Flux de déchets sortants

OPmobility recense plusieurs types de déchets :

- **les déchets non dangereux :** pièces plastiques, déchets industriels banals, métaux, cartons, bois, emballages plastiques, verres, végétaux et autres déchets non dangereux ;
- **les déchets dangereux :** boues de peinture, solvants, huiles, batteries et autres déchets dangereux.

L'activité d'OPmobility, qui se concentre sur la transformation de matières plastiques et l'utilisation de peintures, génère principalement des déchets sous forme de pièces plastiques et de boues de peinture.

	Poids *(en kilotonnes)*
Déchets générés	93,9

Déchets dangereux détournés de l'élimination	**Poids** *(en kilotonnes)*
TOTAL	**9,4**
Due à la préparation en vue de la réutilisation	0,7
Due au recyclage	4,2
Due à d'autres opérations de valorisation	4,5

Déchets non dangereux détournés de l'élimination	**Poids** *(en kilotonnes)*
TOTAL	**63,2**
Due à la préparation en vue de la réutilisation	5,4
Due au recyclage	48,6
Due à d'autres opérations de valorisation	9,2

Déchets dangereux dirigés vers l'élimination	**Poids** *(en kilotonnes)*
TOTAL	**6,7**
Par incinération	4,8
Par mise en décharge	1,1
Par d'autres opérations d'élimination	0,8

Déchets non dangereux dirigés vers l'élimination	**Poids** *(en kilotonnes)*
TOTAL	**14,6**
Par incinération	5,1
Par mise en décharge	6,8
Par d'autres opérations d'élimination	2,7

	Poids *(en kilotonnes)*	**Pourcentage**
Déchets recyclés	58,9	62,7 %
Déchets valorisés	23,6	25,1 %
Déchets recyclés et valorisés	82,5	87,9 %
Déchets non recyclés non valorisés	11,4	12,1 %

	Valeur *(en kilotonnes)*
Quantité totale de déchets dangereux	16,1
Quantité totale de déchets radioactifs	0

Méthodologies

Flux de ressources entrant	Les indicateurs sont calculés sur le périmètre IFRS. Ces indicateurs sont consolidés du 1er janvier au 30 novembre 2024 et extrapolés au 31 décembre. Par ailleurs, les valeurs présentées sont généralement arrondies, et elles peuvent donc présenter un écart non significatif par rapport au total publié. Afin de déterminer le poids total de ses produits et matières, OPmobility utilise différentes méthodes : • pour les produits des business groups Exterior, C-Power, Modules et Lighting, le Groupe s'appuie sur un extrait de SAP qui fournit, par code article, les poids et quantités reçus en 2024. La méthodologie est identique pour les matières premières des business groups C-Power et Lighting. Concernant les produits du business group H_2-Power, le Groupe ne dispose pas de données suffisamment précises pour effectuer une estimation, et les volumes étant faibles, ils n'ont pas été inclus dans le calcul. OPmobility poursuivra l'amélioration de la qualité de ces données en 2025; • pour les matières premières des business groups Exterior, H_2-Power et Modules, le fichier de suivi de la matière est géré par les Achats matières de chaque business group ; • les matières biologiques utilisées par OPmobility ont été considérées à zéro ; • pour les matières recyclées et produits recyclés, des outils de suivi sont en cours de mise en place dans chacun de ses business groups. En 2024, seuls les business groups Exterior et Modules disposent d'un suivi permettant de communiquer des chiffres, notamment le pourcentage de matière recyclée dans leurs matières plastiques (RESIN) ; • pour les produits, matières techniques et biologiques, OPmobility prend en compte le poids total des produits et des matières utilisés au cours de l'année 2024.
Composants secondaires réutilisés ou recyclés	Détermination d'un pourcentage de plastique recyclé pour chaque grande famille de produits. Ce pourcentage, multiplié par le poids des produits concernés, permet de quantifier le volume total de matière recyclée, qui est ensuite rapporté au volume total des produits achetés par le Groupe pour établir le pourcentage de matière recyclée.
Taux de recyclabilité des produits – Exterior	• Sélection d'un échantillon de 5 produits représentatif du business Exterior ; • Analyse de la nomenclature des produits, à l'aide la norme ISO 22628 et de documents INDRA (Industrie Nationale de Déconstruction et de Recyclage Automobile) certifiant la recyclabilité des produits ; • Calcul du taux de recyclabilité sur la base des masses de chaque produit; • Limite du calcul : analyse réalisée sur le marché européen sur un échantillon de 5 produits représentatif, puis extrapolée au global.
Taux de recyclabilité des produits – C-Power	• Sélection de 3 produits représentatifs du business C-Power ; • Analyse de la nomenclature des produits, en les triant selon leur recyclabilité ; • Calcul du taux de recyclabilité sur la base des masses de chaque composant des produits. Limite du calcul : • Recyclabilité théorique basée sur la nomenclature d'un nouveau produit ; • Recyclabilité réelle réalisable après contact avec le carburant (pour le système de carburant) ou l'AdBlue (pour le système SCR) non disponible ; • Pas de vérification de l'exhaustivité des composants non recyclables considérés, ni de recyclabilité des autres composants ; • Absence d'analyse en place pour vérifier l'effectivité de la recyclabilité des produits auprès d'acteurs de la filière.
Déchets	Les indicateurs sont calculés sur le périmètre IFRS. Les valeurs présentées sont généralement arrondies: les sommes ainsi arrondies peuvent présenter un écart non significatif par rapport au total publié. Ces indicateurs sont consolidés du 1er janvier au 30 novembre 2024 et extrapolés au 31 décembre.

4.2.4 La taxonomie européenne

4.2.4.1 Le cadre du reporting taxonomie

Le règlement taxonomie [1] (UE) 2020/852, publié le 22 juin 2020, introduit une nouvelle norme de déclaration extra-financière.

La taxonomie européenne vise à identifier les activités économiques d'une entreprise considérées comme durables sur le plan environnemental. Son objectif est de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence des déclarations des entreprises.

Le règlement mentionne que seules les activités économiques qui contribuent à l'un des six objectifs environnementaux qu'il énonce peuvent être considérées comme durables. Ces objectifs sont listés ci-après.

LES SIX OBJECTIFS DE LA TAXONOMIE

1 Atténuation du changement climatique

2 Adaptation au changement climatique

3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

4 Transition vers une économie circulaire

5 Prévention et réduction de la pollution

6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU REPORTING

Contribution substantielle
À un ou plusieurs objectifs environnementaux

DNSH Do no significant harm
Ne cause pas de préjudice à aucun des 5 autres objectifs

Respect des garanties minimales
Droits humains & principes et droits fondamentaux au travail

Respect des critères techniques applicables

(1) Taxonomie européenne telle que définie par le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

4.2.4.2 Éligibilité des activités d'OPmobility à la taxonomie

L'activité économique d'une entreprise est éligible à la taxonomie si elle figure dans la liste des activités décrites dans les actes délégués relatifs aux six objectifs environnementaux.

Dans le cadre d'une analyse préliminaire, OPmobility a examiné toutes ses activités au regard des six objectifs environnementaux de la réglementation taxonomie. Cette analyse, menée conjointement par les directions du Développement Durable et de la Finance, avec le soutien des opérations, a conclu à la contribution du Groupe à deux des six objectifs environnementaux suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- transition vers une économie circulaire.

Dans le cadre de son analyse, OPmobility a évalué l'éligibilité de ses activités, basée sur l'analyse des flux financiers, comme suit :

		Indicateurs reportés		
Libellé	**Description de l'activité économique d'OPmobility**	**CA**	**OpEx**	**CapEx**
CCM 3.2	**3.2 Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène :** **Activité :** Fabrication d'équipements pour l'hydrogène : • réservoirs hydrogène ; • piles à combustible ; • systèmes hydrogène intégrés.	x	x	x
CCM 3.18	**3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité :** **Activités** : Fabrication d'équipements conçus exclusivement pour des modèles 100 % électriques et essentiels pour améliorer la performance environnementale : pare-chocs, hayons, modularisation bloc avant.	x	x	x
CCM 3.4	**3.4 Fabrication de piles :** **Activités :** Fabrication de batteries pour véhicules électriques.	x	x	x
CCM 8.2	**8.2 Solutions fondées sur des données et optimisation de la performance énergétique :** **Activités :** Développement de logiciels pour la mobilité durable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, optimisation de la performance énergétique.		x	x
CE 4.1	**4.1 Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données OpEx :** **Activités** : Développement de logiciels pour faire de l'éco-conception et des analyses de cycle de vie.			x

OPmobility ne reporte pas d'indicateurs financiers dans l'activité CE 1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques » dans le cadre de l'objectif de transition vers une économie circulaire, car il la considère non applicable à ses produits électriques et électroniques. Chez OPmobility, la fabrication d'équipements électriques et électroniques est concentrée essentiellement dans l'activité Lighting qui représente une part mineure du chiffre d'affaires d'Exterior. Il existe différentes interprétations possibles quant au périmètre de cette activité, en particulier suite à la publication dans le Journal officiel de l'Union Européenne de la FAQ du 05 mars 2025. En effet, bien qu'elle indique que « tous les équipements électriques et électroniques (EEE) sont dans le périmètre de la section 1.2 », elle fait référence à la directive 2012/19 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, qui exclut de son périmètre les équipements de l'industrie automobile, qui sont régis par la directive relative aux véhicules hors d'usage (2000/53).

Le Groupe pourrait être amené à réviser cette décision en fonction des clarifications ultérieures apportées par la Commission Européenne.

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE ANALYSÉE

Le 27 juin 2023, un amendement à l'acte délégué climat relatif à la taxonomie, crée l'activité CCM 3.18 « Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité », en complément de l'activité CCM 3.3 déjà existante « Technologie de fabrication à faible intensité en carbone pour le transport ». Depuis l'exercice 2023, les activités du Groupe respectant les critères de cette nouvelle catégorie 3.18 sont exclues de la catégorie CCM 3.3. Les critères d'éligibilité de la catégorie CCM 3.18 sont plus restrictifs comparativement à ceux de la catégorie CCM 3.3. Ainsi, les activités d'OPmobility éligibles dans la catégorie CCM 3.18 se font sur une base plus réduite (14,4 % du chiffre d'affaires consolidé). Les mêmes activités transposées chez un client constructeur automobile auraient été intégralement éligibles dans la catégorie CCM 3.3 (23,3 % du chiffre d'affaires consolidé).

Dans un souci d'homogénéité permettant aux investisseurs de disposer d'une information comparable entre différents acteurs de la mobilité, le groupe OPmobility propose un reporting complémentaire aux déclarations réglementaires. Il consiste à déclarer dans la catégorie CCM 3.3, en complément à la catégorie CCM 3.18, la portion des activités du Groupe non reconnues du fait de la restriction de la catégorie CCM 3.18. Les travaux ont été effectués à la fois sur les taux d'éligibilité et d'alignement en appliquant les critères de la catégorie CCM 3.3. Le résultat de cette analyse complémentaire est présenté dans la section 4.2.4.5 « Autres indicateurs extra-financiers » conformément aux recommandations des FAQ du 6 de décembre 2022 et du 7 de février 2022.

		Indicateurs reportés dans un reporting complémentaire		
Libellé	**Description de l'activité économique d'OPmobility**	**CA**	**OpEx**	**CapEx**
CCM 3.3	**3.3 Technologie de fabrication à faible intensité en carbone pour le transport :** **Activité :** Fabrication d'équipements (pare-chocs, hayons, réservoirs à carburant, modularisation bloc avant, modules intérieurs : cockpit et console centrale) destinés aux modèles de véhicules uniquement hybrides ou électriques.	x	x	x

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

De plus, OPmobility n'ayant pas d'activités dans les domaines du gaz et du nucléaire, le Groupe n'identifie aucune des activités de l'acte délégué (EU) 2022/1214 du 9 mars 2022 comme éligibles dans le cadre de la taxonomie.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

4.2.4.2.1 Activités support d'OPmobility listées dans les actes délégués de la taxonomie

Dans le cadre de son activité, OPmobility engage des dépenses d'investissements (CapEx) dans des activités dites « activités support » éligibles, permettant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Libellé	Description de l'activité support d'OPmobility	Indicateurs reportés CapEx
CCM 6.5	**6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers :** **Activités :** Utilisation de véhicules de fonction.	x
CCM 7.3	**7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique :** **Activités** : Travaux d'amélioration énergétique.	x
CCM 7.5	**7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments** **Activités** : Investissements liés à des dispositifs de mesure de la performance énergétique.	x
CCM 7.6	**7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables :** **Activités :** Installation pour l'exploitation d'énergies renouvelables.	x
CCM 7.7	**7.7 Acquisition et propriété de bâtiments :** **Activités :** Location ou acquisition de bâtiments (administratifs à usage de bureaux, commerciaux, industriels et entrepôts).	x

4.2.4.3 Alignement des activités d'OPmobility

Une activité est alignée à la taxonomie lorsqu'elle est éligible et qu'elle répond cumulativement aux trois conditions suivantes :

- elle apporte une contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux ;
- elle ne cause aucun préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux, principe du DNSH *Do No Significant Harm* ;
- elle respecte les garanties minimales notamment en matière de droits humains, sociaux et de gouvernance, etc.

4.2.4.3.1 Critères de contribution substantielle

Dans le cadre de son analyse, OPmobility a vérifié les critères de contribution substantielle appliqués à chaque activité éligible. Le tableau ci-dessous résume la traduction opérationnelle des critères de contribution substantielle.

Objectif	Référence de l'activité	Critères de contribution substantielle appliqués
Atténuation du changement climatique	CCM 3.2	Équipements permettant l'utilisation d'hydrogène.
	CCM 3.4	Fabrication de batteries pack permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le transport.
	CCM 3.18	Équipements conçus exclusivement pour des modèles 100 % électriques et permettant la réduction de la consommation énergétique et l'amélioration de la performance environnementale du véhicule (1). Pour OPmobility cela correspond aux produits qui équipent des véhicules électriques n'existant pas dans d'autres motorisations et qui contribuent à l'aérodynamisme des véhicules et à leur allègement : • pare-chocs ; • hayons ; • modularisation bloc avant. L'allègement et l'amélioration de l'aérodynamisme des pièces, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées sont au cœur des métiers d'OPmobility. Les ensembles complexes de carrosseries sont fabriqués en polypropylène injecté ou en matériaux composites : pare-chocs, systèmes d'absorption d'énergie, modules d'ouvrant arrière, becquets, renforts d'ailes et bas de caisse. Ces systèmes, qui participent à la sécurité des passagers, sont conçus avec un objectif de contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des véhicules par une recherche d'aérodynamisme et d'allègement.
	CCM 8.2	Logiciels permettant de réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effets de serre *via* l'optimisation énergétique.
Transition vers une économie circulaire	CE 4.1	Développement de logiciels pour faire de l'éco-conception et des analyses de cycle de vie.

(1) Les véhicules répondant à ce critère et dont l'activité est reportée dans l'activité CCM 3.18, sont exclus de la part des activités reconnues dans le Reporting volontaire en CCM 3.3 « Activité bas carbone ».

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE ANALYSÉE

Objectif	Référence de l'activité	Critères de contribution substantielle appliqués
Atténuation du changement climatique	CCM 3.3	Équipements assemblés sur un véhicule émettant moins de 50 gCO_2/km (électrique, hydrogène ou hybride).

4.2.4.3.2 Vérification des « *Do No Significant Harm* » (DNSH)

Les critères DNSH ont été analysés pour les activités éligibles aux objectifs « Atténuation du changement climatique » et « Transition vers une économie circulaire ». Les principales démarches de vérification sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

DNSH	Description des démarches de vérification
Adaptation au changement climatique	L'évaluation de la vulnérabilité des activités est réalisée dans une démarche d'amélioration continue en collaboration avec les Directions Audit interne, Assurance et HSE d'OPmobility, ainsi qu'avec le support des prestataires d'assurances. Les outils utilisés confrontent les données techniques collectées sur les sites d'OPmobility avec les dernières connaissances scientifiques et capacités de modélisation. Ils produisent ainsi une analyse à court terme (horizon 2030) et à long terme (horizon 2050). Cela permet d'identifier les sites les plus exposés aux risques que le changement climatique pourrait aggraver. Ces analyses permettent de mettre en place des plans d'action permettant d'atténuer les risques les plus importants. Pour cette troisième année d'évaluation, tous les sites de production du Groupe ont été couverts y compris les nouveaux sites. L'analyse de la chaîne de valeur sera déployée progressivement. Se référer à la partie ESRS E1 Changement climatique de l'état de durabilité.
Transition vers une économie circulaire	Convaincu de l'importance de développer une économie circulaire et de préserver les ressources, le groupe OPmobility a, depuis longtemps, mis en place des procédures pour intégrer l'utilisation de matières recyclées, la conception de produits durables, la gestion des déchets et la traçabilité des substances préoccupantes dans ses processus de production. Cette démarche se poursuit et s'accélère, année après année, avec la mise en place de partenariats en amont et en aval de la chaîne de valeur. Les procédures et projets d'économie circulaire sont décrits dans la partie ESRS E5 : Economie Circulaire de l'Etat de durabilité.
Prévention et réduction de la pollution	Des mesures d'approbation et de contrôle des substances sont intégrées dans les processus de fabrication, d'utilisation et de mise sur le marché des produits d'OPmobility. La chaîne de valeur du Groupe est incluse dans le périmètre de suivi et de vérification. OPmobility s'assure ainsi du respect des réglementations locales et nationales en vigueur. Les outils de traçabilité des substances ont été adaptés aux exigences spécifiques de la taxonomie dès 2023 et ont depuis bénéficié d'améliorations continues, permettant la prise en compte de nouvelles substances. De plus, OPmobility étudie continuellement les possibilités de substitution des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes afin de préserver la santé de ses collaborateurs et de limiter leur présence sur le marché. Dans le cadre de ses activités, OPmobility se conforme aux critères définis par la taxonomie européenne aux paragraphes a) à e) de l'Annexe C de la réglementation, en référence aux réglementations REACH et Restriction of Hazardous Substances (RoHS). Le paragraphe f) est étudié avec précaution, car il repose sur la liste candidate de REACH. Pour vérifier ce paragraphe, un échantillonnage représentatif a été mis en place, couvrant les produits éligibles, les substances listées et toutes les activités du Groupe identifiées dans le cadre de la taxonomie.
Usage durable et protection des ressources en eau et des ressources marines	Une évaluation a été réalisée sur l'ensemble des sites concernés en s'appuyant principalement sur les analyses environnementales menées annuellement et sur le respect des réglementations environnementales en vigueur dans chaque pays. Les résultats de ces analyses contribuent à une démarche d'amélioration continue.
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Pour approfondir sa démarche biodiversité, OPmobility a mené une étude sur les impacts et les dépendances afin de déterminer les interactions entre les activités du Groupe et la biodiversité. À la suite de cette analyse, le Groupe a souhaité poursuivre l'étude de la matérialité directe de la biodiversité en croisant les données sur la biodiversité (état de la nature, stress hydrique, utilisation des sols) avec les données relatives au site. Les sites prioritaires d'OPmobility ont alors été identifiés et des actions adaptées ont été déployées en fonction des spécificités de chaque site. OPmobility est également engagé dans l'initiative Act4Nature international.

4.2.4.3.3 Respect des garanties minimales

OPmobility soutient les plus hauts standards de droits humains dans la conduite de ses opérations en adhérant à des organismes ou initiatives mondialement reconnus :

- Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003 ;
- Déclaration Universelle des droits humains des Nations Unies et ses deux pactes complémentaires ;
- Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Principes directeurs de l'OCDE ;
- Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Le Groupe dispose d'une politique « droits humains » publiée sur son site Internet et accessible à l'ensemble des collaborateurs. Cette politique s'inscrit dans le cadre des engagements d'OPmobility dans le domaine des droits humains et définit la manière dont les employés doivent interagir avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les communautés et les autres parties prenantes. La politique droits humains fait l'objet d'une révision régulière pour garantir son adéquation avec les évolutions réglementaires.

Le Groupe publie chaque année son Plan de Vigilance. Sur la base des actions décrites et mises en place, il répond au respect des garanties minimales attendues dans le cadre de la réglementation taxonomie. Le Plan de Vigilance s'applique aux activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale établie. Le Plan de Vigilance est publié en section 4.7 « Plan de Vigilance » de ce présent document.

De plus, pour évaluer et accompagner ses fournisseurs dans la progression de leur démarche Développement Durable, le groupe OPmobility a mis en place la démarche spécifique *Know Your Suppliers*. Cette démarche est fondée sur un prérequis : la signature de la Charte fournisseurs qui précise la manière dont les fournisseurs doivent adhérer à la démarche d'achats responsables du Groupe. OPmobility réalise également une évaluation générale d'un panel de fournisseurs couvrant 95 % des dépenses du Groupe, à travers une plateforme d'évaluation des risques. Cette démarche est décrite dans la partie « Risque Achats responsables/ fournisseurs ».

Par ailleurs, l'un des engagements d'OPmobility inscrits dans son Code de conduite consiste à respecter les droits humains envers l'ensemble de ses collaborateurs. Il définit la nature des relations qu'OPmobility souhaite entretenir au sein du Groupe afin de garantir de bonnes relations, tant en interne qu'avec toutes ses parties prenantes, y compris ses clients, fournisseurs, autres partenaires, organes administratifs, actionnaires et la communauté financière. OPmobility veille à offrir et garantir, partout, des conditions de travail sûres et saines ainsi que le respect des libertés fondamentales. Le Groupe s'engage également à promouvoir les droits humains, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, dans tous les pays où il est implanté.

Enfin, OPmobility applique des politiques strictes de prévention contre la corruption, soutenues par une cartographie des risques couvrant toutes ses entités et activités, y compris celles acquises récemment. Des audits réguliers et des actions de sensibilisation renforcent l'efficacité des dispositifs de prévention. Les politiques et procédures traitant de l'anti-corruption, de la fiscalité et de la juste concurrence sont décrites dans l'ESRS G1 du présent Etat de durabilité.

4.2.4.4 Résultats

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS

Dès 2021, le Groupe a intégré son Reporting taxonomie dans le processus de collecte de l'information financière pour la clôture annuelle des Comptes Consolidés. Cette organisation permet d'assurer la cohérence et la fiabilité des données. Chaque année, les grilles pour la collecte des informations sont adaptées dans les outils pour répondre aux évolutions de la réglementation.

Au même titre que pour les Comptes Statutaires, le dispositif de remontée d'informations relatives à la taxonomie comprend notamment des instructions, un calendrier et des ateliers de travail avec l'ensemble des business groups, plusieurs réunions d'information et des guides utilisateurs pour la réalisation du Reporting de la Taxonomie européenne.

Le périmètre financier retenu est conforme aux normes IFRS, excluant les Joint-Ventures. Les trois indicateurs publiés en référence à la taxonomie sont détaillées comme suit.

Indicateurs	Chiffre d'Affaires (CA)	OpEx	CapEx
		Éligibilité	
Base d'application	Il s'agit du chiffre d'affaires externe relatif aux activités éligibles. Cela inclut les revenus issus des normes IFRS 15 et IFRS 16. Ce chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires consolidé, présenté conformément aux états financiers.		
Numérateur - Base d'application		Il s'agit des coûts directs non capitalisés liés à l'entretien, à la réparation des actifs corporels (incluant la rénovation de bâtiments) et à la Recherche et Développement. Pour chaque activité, cet agrégat intègre : • les dépenses liées à la R&D ; • les locations à court terme ; • les frais de réparation et d'entretien ; • les mesures individuelles en faveur de la rénovation énergétique.	Investissements de la période en immobilisations incorporelles, corporelles (actifs industriels et développements projets), droits d'utilisation des actifs loués, immobilisations financées par crédit-bail (IAS 16 - IAS 38 - IFRS 16). Y sont intégrés, les actifs apportés par les sociétés dans le cadre des opérations de croissance externe. Sont exclus les *goodwill* et contrats clients reconnus dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de nouvelles sociétés ainsi que les terrains de façon générale. Pour le cas particulier des acquisitions d'immeubles, il est demandé aux filiales de fournir des informations sur l'année de construction, la consommation énergétique et/ou des certificats d'efficacité énergétique.
Dénominateur - Base d'application		Il s'agit de l'ensemble des charges opérationnelles du Groupe. Toutes les catégories d'OpEx sont présentées telles qu'elles figurent dans les états financiers.	Correspond au numérateur, aux terrains et contrats clients.
		Alignement	
Numérateur alignement	Les données du Reporting ont servi de base à l'analyse et la validation de chaque DNSH. Méthodologie décrite ci-dessous.		
Base d'application	Le Service Consolidation du Groupe reçoit des équipes Développement Durable, les coefficients de DNSH déterminés pour chaque activité. Ces coefficients sont renseignés dans le système de Reporting pour une restitution des données activité par activité, agrégat par agrégat pour déterminer l'alignement.		

La présentation des résultats du Reporting taxonomie s'articule comme suit :

1) les tableaux de Reporting répondant strictement à la réglementation et présentant les résultats d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des activités du groupe OPmobility sont présentés ci-dessous ;

2) les résultats d'éligibilité et d'alignement prenant en compte les activités complémentaires sont présentés dans la partie 4.2.4.5 « Autres indicateurs extra-financiers ».

4.2.4.4.1 Chiffre d'affaires (CA)

Les indicateurs taxonomie sur le chiffre d'affaires sont à lire étroitement avec la note 3 « Informations sectorielles » dans les comptes consolidés (chapitre 5) à savoir :

En milliers d'euros	**Chiffre d'affaires consolidé**
Total Groupe	10 483 724

LE CHIFFRE D'AFFAIRES (CA) CONSOLIDÉ

	Part de CA/CA consolidé absolu	
	Aligné	**Éligible**
Atténuation du changement climatique (5)	14,07 %	14,93 %
Adaptation au changement climatique (6)	- %	- %
Ressources aquatiques et marines (7)	- %	- %
Économie circulaire (8)	- %	- %
Pollution (9)	- %	- %
Biodiversité et écosystèmes (10)	- %	- %

La progression du chiffre d'affaires éligible, qui est passé de 11,9 % en 2023 à 14,9 % en 2024, s'explique principalement par l'augmentation de la proportion des véhicules à faible intensité de carbone équipés par OPmobility, en lien avec la croissance de ce marché. La part d'alignement a également augmenté par rapport à l'année dernière, passant de 10,6 % en 2023 à 14,1 % en 2024, reflétant ainsi la hausse de l'éligibilité et, par conséquent, l'augmentation de la part des activités d'OPmobility conformes aux critères de la taxonomie.

4.2.4.4.2 Les dépenses d'exploitation (OpEx)

Les « OpEx » retenues dans le cadre de la taxonomie (« OpEx Taxonomie »), comprennent les frais d'entretien, de réparation, de maintenance des actifs et les frais de Recherche et Développement non capitalisés. En 2024, l'ensemble de ces rubriques représente 4,6 % contre 4,9 % en 2023 (donc moins de 10 % considérés comme seuil de matérialité) des charges opérationnelles du Groupe (coûts des biens et services vendus, frais de Recherche et Développement, frais commerciaux, frais administratifs et autres charges opérationnelles). Voir la note concernée dans les comptes consolidés (chapitre 5).

Malgré la non-matérialité, le Groupe a calculé la part d'éligibilité et d'alignement sur cet indicateur.

	Total groupe OPmobility	Total OPEX Éligible Proposition du Groupe		Total Activité CCM 3.2	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.2	
		Montants	%		Montants	%
Frais de location autres que IFRS 16	(20 404)	(3 140)	15,4 %	(298)	(298)	100,0 %
Frais d'entretien, de réparation et de maintenance des actifs	(181 067)	(3 522)	1,9 %	(532)	(79)	14,9 %
Frais d'Innovation et autres Recherche et Développement non capitalisés	(262 414)	(9 871)	3,8 %	(8 979)	(5 351)	59,6 %
ÉLÉMENTS RETENUS DANS LES « OPEX TAXONOMIE » (A)	**(463 885)**	**(16 533)**	**3,6 %**	**(9 809)**	**(5 728)**	**58,4 %**
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES (B)	**(10 064 710)**			**(60 416)**		
PART EN % (A)/(B)	**4,6 %**			**16,2 %**		

Total Activité CCM 3.4	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.4		Total Activité CCM 3.18	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.18		Total Activité CCM 8.2	Total OPEX Éligible Activité CCM 8.2	
	Montants	%		Montants	%		Montants	%
(316)	(316)	100,0 %	(2 526)	(2 526)	100,0 %	0	0	0,0 %
(561)	(84)	14,9 %	(22 496)	(3 359)	14,9 %	0	0	0,0 %
(12 649)	(4 520)	35,7 %	(16 231)	0	0,0 %	(1 457)	0	0,0 %
(13 526)	**(4 920)**	**36,4 %**	**(41 253)**	**(5 885)**	**14,3 %**	**(1 457)**	**0**	**0,0 %**
(78 980)			**(1 484 584)**			**(4 800)**		
17,1 %			**2,8 %**			**30,4 %**		

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

	Part d'OpEx/(OpEx absolu)	
	Aligné	Éligible
Atténuation du changement climatique (5)	3,49 %	3,56 %
Adaptation au changement climatique (6)	- %	- %
Ressources aquatiques et marines (7)	- %	- %
Économie circulaire (8)	- %	- %
Pollution (9)	- %	- %
Biodiversité et écosystèmes (10)	- %	- %

4.2.4.4.3 Les dépenses d'investissements (CapEx)

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES « CAPEX TAXONOMIE » (NUMÉRATEUR)

Les « CapEx taxonomie » couvrent les investissements incorporels et corporels de la période, y compris le cas échéant, ceux apportés sur la période par les nouvelles acquisitions dans les bilans d'ouverture. Sont exclus de ces investissements, les incorporels tels que les *goodwill*, les contrats clients, les terrains, aménagements de terrains, les aménagements des bâtiments lorsque les montants sont significatifs.

LES « CAPEX » COMPTES CONSOLIDÉS (DÉNOMINATEUR)

Ils couvrent l'ensemble des investissements incorporels et corporels de la période, y compris le cas échéant, ceux apportés sur la période par les nouvelles acquisitions dans les bilans d'ouverture à la seule exception des *goodwill*.

En 2024, les dépenses du Groupe en CapEx sont résumées dans le tableau ci-après et se réfèrent dans les comptes consolidés (chapitre 5) aux notes 5.1.2 « Autres Immobilisations Incorporelles » et 5.1.3 « Immobilisations corporelles ».

Note 5.1.2 des Comptes Consolidés

En milliers d'euros	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
Développements capitalisés sur l'exercice 2024	-	-	265 600	-	-	265 600
Augmentations sur l'exercice 2024 des immobilisations incorporelles	-	2 000	-	-	3 000	5 000
TOTAL						**270 600**

Note 5.1.3 des Comptes Consolidés

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Autres Immob. corporelles	Total
Augmentations sur l'exercice 2024 des immobilisations corporelles en pleine propriété	3 000	6 000	35 000	210 908	33 000	287 908
Immobilisations financées par crédit-bail	3 805	-	-	20 425	-	24 230
Augmentations sur l'exercice 2024 des droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)	2 000	53 000	33 000	-	16 000	104 000
TOTAL						**416 138**
TOTAL GLOBAL						**686 738**

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

	Part de CapEx/(CapEx absolu)	
	Aligné	Éligible
Atténuation du changement climatique (5)	30,95 %	34,65 %
Adaptation au changement climatique (6)	- %	- %
Ressources aquatiques et marines (7)	- %	- %
Économie circulaire (8)	0,00 %	0,00 %
Pollution (9)	- %	- %
Biodiversité et écosystèmes (10)	- %	- %

En 2024, les CapEx éligibles représentent 34,7 %, versus 33,1 % en 2023. Cela reflète une continuité dans les investissements d'OPmobility conformes aux critères de la taxonomie. Les CapEx alignés ont significativement augmenté, passant de 11,5 % en 2023 à 31,0 % en 2024. Cette progression s'explique principalement par la mise en place de processus internes justifiant la conformité de l'activité hydrogène du Groupe avec le DNSH pollution.

TABLEAU 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2024

Année Fiscale		2024		Critères de contribution substantielle					
		Chiffre d'affaires consolidé absolu (3)	Part du chiffre d'affaires consolidé (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	*En milliers d'euros*	*En %*	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	14 621	0,14 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	42 844	0,41 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	1 417 828	13,52 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires consolidé des activités durables sur le plan environnemental (A.1.)		1 475 294	14,07 %	14,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont habilitantes		1 475 294	14,07 %	14,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		0	0,00 %						
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	90 063	0,86 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires consolidé des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2.)		90 063	0,86 %	0,86 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A)		**1 565 357**	**14,93 %**	**14,93 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
Chiffre d'affaires consolidé des activités non éligibles à la taxinomie (B)		8 918 368	85,07 %						
TOTAL (A + B)		**10 483 724**	**100,00 %**						

O – Oui, activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie avec l'objectif environnemental concerné.
N – Non, activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
N/EL – Activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif concerné.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – *Do No Significant Harm*)									
Atténuation du changement climatique (11)	**Adaptation au changement climatique (12)**	**Ressources aquatiques et marines (13)**	**Économie circulaire (14)**	**Pollution (15)**	**Biodiversité et écosystèmes (16)**	**Garanties minimales (17)**	**Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)**	**Catégorie (activité habilitante) (19)**	**Catégorie (activité transitoire) (20)**
O; N	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	*En %*	**H**	**T**
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,29 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	10,27 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	10,56 %		
O	O	O	O	O	O	O	10,56 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
							0,12 %		
							0,04 %		
							1,22 %		
							1,38 %		
							11,94 %		

4

TABLEAU 2 – DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) 2024

Année Fiscale		2024		Critères de contribution substantielle					
		Dépenses d'exploitation absolues (3)	Part des dépenses d'exploitation (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	*En milliers d'euros*	*En %*	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	(5 728)	1,23 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	(4 920)	1,06 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	(5 533)	1,19 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (A.1.)		(16 181)	3,49 %	3,49 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont habilitantes		(16 181)	3,49 %	3,49 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		0	0,00 %						
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	(352)	0,08 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2.)		(352)	0,08 %	0,08 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DÉPENSES D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A)		**(16 533)**	**3,56 %**	**3,56 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la taxinomie (B)		(447 352)	96,44 %						
TOTAL (A + B)		**(463 885)**	**100,00 %**						

O – Oui, activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie avec l'objectif environnemental concerné.
N – Non, activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
N/EL – Activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif concerné.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – *Do No Significant Harm*)									
Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'exploitation alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	*En %*	H	T
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	1,75 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	3,46 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	5,21 %		
O	O	O	O	O	O	O	5,21 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
							-0,12 %		
							0,26 %		
							0,70 %		
							0,43 %		
							1,27 %		
							6,48 %		

4

TABLEAU 3 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (CAPEX) 2024

Année Fiscale		2024		Critères de contribution substantielle					
		Dépenses d'investissement absolues (3)	Part des dépenses d'investissement (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	*En milliers d'euros*	*En %*	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	140 769	20,50 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	11 479	1,67 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	57 346	8,35 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	74	0,01 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	2 870	0,42 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	19	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/EL	N/EL
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (A.1.)		212 557	30,95 %	30,95 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont habilitantes		212 557	30,95 %	30,95 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		0	0,00 %						
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	6 971	1,02 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	4 346	0,63 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	6 859	1,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	1 312	0,19 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	5 932	0,86 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2.)		25 419	3,70 %	3,70 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A)		**237 977**	**34,65 %**	**34,65 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la taxinomie (B)		448 760	65,35 %						
TOTAL (A + B)		**686 739**	**100,00 %**						

O – Oui, activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie avec l'objectif environnemental concerné.
N – Non, activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
N/EL – Activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif concerné.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – *Do No Significant Harm*)									
Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'investissement alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	*En %*	H	T
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,93 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	9,84 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,68 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	11,45 %		
O	O	O	O	O	O	O	11,45 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
							17,67 %		
							0,14 %		
							2,49 %		
							0,06 %		
							0,24 %		
							0,03 %		
							1,03 %		
							21,66 %		
							33,11 %		

4

4.2.4.5 Autres indicateurs extra-financiers

Taxonomie européenne

Les tableaux de Reporting complémentaires et présentant les résultats d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des activités de OPmobility sont présentés ci-dessous.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)

Les indicateurs taxonomie sur le chiffre d'affaires sont à lire étroitement avec la note 3.1.1. « Compte de résultat par secteurs opérationnels » dans les comptes consolidés (chapitre 5) à savoir :

En milliers d'euros	**Chiffre d'affaires consolidé**
Total Groupe	10 483 724

LE CHIFFRE D'AFFAIRES (CA) CONSOLIDÉ INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

	Part de CA/CA consolidé absolu	
	Aligné	**Éligible**
Atténuation du changement climatique (5)	22,11 %	23,86 %
Adaptation au changement climatique (6)	- %	- %
Ressources aquatiques et marines (7)	- %	- %
Économie circulaire (8)	- %	- %
Pollution (9)	- %	- %
Biodiversité et écosystèmes (10)	- %	- %

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (CAPEX) INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

	Part de CapEx/(CapEx absolu)	
	Aligné	**Éligible**
Atténuation du changement climatique (5)	35,59 %	40,12 %
Adaptation au changement climatique (6)	- %	- %
Ressources aquatiques et marines (7)	- %	- %
Économie circulaire (8)	0,00 %	0,00 %
Pollution (9)	- %	- %
Biodiversité et écosystèmes (10)	- %	- %

En 2024, les CapEx éligibles représentent 40,1 %, versus 39,2 % en 2023. Cela reflète une continuité dans les investissements d'OPmobility conformes aux critères de la taxonomie. Les CapEx alignés ont significativement augmenté, passant de 16,0 % en 2023 à 35,6 % en 2024. Cette progression s'explique principalement par la mise en place de processus internes justifiant la conformité de l'activité hydrogène du Groupe avec le DNSH pollution.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

Les « OpEx Taxonomie » incluant les activités bas-carbone représentent en 2024, 4,6 % contre 4,9 % en 2023 (donc < 10 % considérés comme seuil de matérialité) des charges opérationnelles du Groupe (coûts des biens et services vendus, frais de Recherche et Développement, frais commerciaux, frais administratifs et autres charges opérationnelles). Voir la note concernée dans les comptes consolidés (chapitre 5).

De la même façon, malgré la non-matérialité, le Groupe a calculé la part d'éligibilité et d'alignement sur cet indicateur.

	Total groupe OPmobility	Total OPEX Éligible Proposition du Groupe		Total Activité CCM 3.2	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.2		Total Activité CCM 3.3	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.3	
		Montants	%		Montants	%		Montants	%
FRAIS DE LOCATION AUTRES QUE IFRS 16	**(20 404)**	**(20 404)**	**100,0 %**	**(298)**	**(298)**	**100,0 %**	**(17 263)**	**(17 263)**	**100,0 %**
Frais d'entretien, de réparation et de maintenance des actifs	(181 067)	(43 203)	23,9 %	(532)	(127)	23,9 %	(157 479)	(37 574)	23,9 %
Frais d'Innovation et autres R&D non capitalisés	(262 414)	(16 965)	6,5 %	(8 979)	(5 351)	59,6 %	(223 099)	(7 094)	3,2 %
ÉLÉMENTS RETENUS DANS LES « OPEX TAXONOMIE » (A)	**(463 885)**	**(80 571)**	**17,4 %**	**(9 809)**	**(5 776)**	**58,9 %**	**(397 841)**	**(61 931)**	**15,6 %**
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES (B)	**(10 064 710)**			**(60 416)**			**(8 435 930)**		
PART EN % (A)/(B)	**4,6 %**			**16,2 %**			**4,7 %**		

Total Activité CCM 3.4	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.4		Total Activité CCM 3.18	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.18		Total Activité CCM 8.2	Total OPEX Éligible Activité CCM 8.2	
	Montants	%		Montants	%		Montants	%
(316)	**(316)**	**100,0 %**	**(2 526)**	**(2 526)**	**100,0 %**	**0**	**0**	**0,0 %**
(561)	(134)	23,9 %	(22 496)	(5 368)	23,9 %	0	0	0,0 %
(12 649)	(4 520)	35,7 %	(16 231)	0	0,0 %	(1 457)	0	0,0 %
(13 526)	**(4 970)**	**36,7 %**	**(41 253)**	**(7 894)**	**19,1 %**	**(1 457)**	**0**	**0,0 %**
(78 980)			**(1 484 584)**			**(4 800)**		
17,1 %			**2,8 %**			**30,4 %**		

	Part d'OpEx/(OpEx absolu)	
	Aligné	**Éligible**
Atténuation du changement climatique (5)	15,94 %	17,37 %
Adaptation au changement climatique (6)	- %	- %
Ressources aquatiques et marines (7)	- %	- %
Économie circulaire (8)	- %	- %
Pollution (9)	- %	- %
Biodiversité et écosystèmes (10)	- %	- %

TABLEAU 1 – CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2024 INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

Année Fiscale		2024		Critères de contribution substantielle					
		Chiffre d'affaires consolidé absolu (3)	Part du chiffre d'affaires consolidé (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	*En milliers d'euros*	*En %*	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	14 621	0,14 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	842 555	8,04 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	42 844	0,41 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	1 417 828	13,52 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires consolidé des activités durables sur le plan environnemental (A.1.)		2 317 848	22,11 %	22,11 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont habilitantes		2 317 848	22,11 %	22,11 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		0	0,00 %						
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	93 136	0,89 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	90 063	0,86 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires consolidé des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2.)		183 199	1,75 %	1,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A)		**2 501 048**	**23,86 %**	**23,86 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
Chiffre d'affaires consolidé des activités non éligibles à la taxinomie (B)		7 982 676	76,14 %						
TOTAL (A + B)		**10 483 724**	**100,00 %**						

O – Oui, activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie avec l'objectif environnemental concerné.
N – Non, activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
N/EL – Activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif concerné.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – *Do No Significant Harm*)									
Atténuation du changement climatique (11)	**Adaptation au changement climatique (12)**	**Ressources aquatiques et marines (13)**	**Économie circulaire (14)**	**Pollution (15)**	**Biodiversité et écosystèmes (16)**	**Garanties minimales (17)**	**Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)**	**Catégorie (activité habilitante) (19)**	**Catégorie (activité transitoire) (20)**
O; N	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	*En %*	**H**	**T**
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	10,15 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,29 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	10,27 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	20,71 %		
O	O	O	O	O	O	O	20,71 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
							0,12 %		
							2,05 %		
							0,04 %		
							1,22 %		
							3,43 %		
							24,14 %		

4

TABLEAU 2 – DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) 2024 INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

Année Fiscale		2024		Critères de contribution substantielle					
		Dépenses d'exploitation absolues (3)	Part des dépenses d'exploitation (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	*En milliers d'euros*	*En %*	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	(5 776)	1,25 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	(55 767)	12,02 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	(4 970)	1,07 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	(7 422)	1,60 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (A.1.)		(73 935)	15,94 %	15,94 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont habilitantes		(73 935)	15,94 %	15,94 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		(0)	0,00 %						
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	(6 164)	1,33 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	(472)	0,10 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2.)		(6 636)	1,43 %	1,43 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DÉPENSES D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A)		**(80 571)**	**17,37 %**	**17,37 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la taxinomie (B)		(383 314)	82,63 %						
TOTAL (A + B)		**(463 885)**	**100,00 %**						

O – Oui, activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie avec l'objectif environnemental concerné.
N – Non, activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
N/EL – Activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif concerné.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – *Do No Significant Harm*)									
Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'exploitation alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	*En %*	H	T
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	7,09 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	1,75 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	3,46 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	12,30 %		
O	O	O	O	O	O	O	12,30 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
							-0,12 %		
							1,43 %		
							0,26 %		
							0,70 %		
							0,43 %		
							2,70 %		
							15,00 %		

4

TABLEAU 3 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (CAPEX) 2024 INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

Année Fiscale		2024		Critères de contribution substantielle					
		Dépenses d'investissement absolues (3)	Part des dépenses d'investissement (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	*En milliers d'euros*	*En %*	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	140 769	20,50 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	31 820	4,63 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	11 479	1,67 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	57 348	8,35 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	74	0,01 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	2 870	0,42 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	19	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/EL	N/EL
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (A.1.)		244 380	35,59 %	35,59 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont habilitantes		244 380	35,59 %	35,59 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont transitoires		0	0,00 %						
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	4 329	0,63 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de piles	CCM 3.4	0	0,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	6 971	1,02 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	4 346	0,63 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	6 859	1,00 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	1 312	0,19 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	7 318	1,07 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2.)		31 134	4,53 %	4,53 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A)		**275 514**	**40,12 %**	**40,12 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXINOMIE									
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la taxinomie (B)		411 225	59,88 %						
TOTAL (A + B)		**686 739**	**100,00 %**						

O – Oui, activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie avec l'objectif environnemental concerné.
N – Non, activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
N/EL – Activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental concerné.
EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif concerné.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – *Do No Significant Harm*)									
Atténuation du changement climatique (11)	**Adaptation au changement climatique (12)**	**Ressources aquatiques et marines (13)**	**Économie circulaire (14)**	**Pollution (15)**	**Biodiversité et écosystèmes (16)**	**Garanties minimales (17)**	**Part des dépenses d'investissement alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)**	**Catégorie (activité habilitante) (19)**	**Catégorie (activité transitoire) (20)**
O; N	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	**O; N**	*En %*	**H**	**T**
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	4,50 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,93 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	9,84 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,68 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	15,95 %		
O	O	O	O	O	O	O	15,95 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0,00 %		T
							17,67 %		
							1,53 %		
							0,14 %		
							2,49 %		
							0,06 %		
							0,24 %		
							0,03 %		
							1,03 %		
							23,19 %		
							39,16 %		

4

4.3 Informations sociales

4.3.1 ESRS S1 : Personnel de l'entreprise

4.3.1.1 Stratégie

OPmobility identifie des impacts, risques et opportunités associés à ses collaborateurs, incluant des risques potentiels liés aux conditions de travail dans des environnements exigeants (installation sur sites sensibles, maintenance en zones urbaines denses ou isolées) ainsi qu'aux relations commerciales avec des partenaires situés dans des régions présentant des risques accrus (par exemple, normes sociales locales insuffisantes).

Ils sont rappelés ici :

Enjeux	IRO	Description de l'IRO
Développement des compétences	Impact positif	Développement des compétences liées au changement d'activité
Conditions de travail	Impact négatif	Atteinte à l'équilibre professionnel et personnel (travail le week-end et la nuit sur les sites de production)
Conditions de travail	Impact négatif	Insécurité professionnelle et précarité des collaborateurs engendrant des difficultés financières, stress au travail
Conditions de travail	Impact négatif	Rémunération insuffisante au regard du niveau de vie locale et couverture sociale insuffisante notamment au regard des règlementations locales / niveau de vie
Santé et sécurité	Impact négatif	Santé des employés
Santé et sécurité	Risque	Dégradation des biens
Droits humains et Diversité et inclusion	Impact positif	Culture éthique et responsable, qui valorise les différences et encourage l'équité, l'inclusion et la diversité
Autres droits humains	Risque	Non-respect de la protection des données personnelles des employés

En adoptant une approche de double matérialité, OPmobility s'efforce de mieux comprendre et atténuer ses impacts, tout en garantissant une transparence sur les mesures préventives et correctives mises en place pour protéger son personnel et préserver son intégrité dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Comme expliqué dans l'ESRS 2, notamment dans la section 4.1.3.2 « Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur » OPmobility reconnaît que les collaborateurs OPmobility sont un atout important et que les impacts, risques et opportunités qui leur sont associés sont étroitement liés à la stratégie et au modèle d'affaires du Groupe :

- Tenant compte des impacts positifs, une attention particulière est apportée au développement de l'employabilité des collaborateurs et de leurs compétences ainsi qu'à l'inclusion et la diversité. Après analyses des impacts négatifs, OPmobility s'efforce de mener des actions qui permettent un meilleur équilibre professionnel et personnel ;
- Enfin, OPmobility revoit ses pratiques en vue d'une plus grande attractivité et de rétention de ses collaborateurs en termes de positionnement salarial et d'avantages sociaux au regard du marché.

OPmobility est soucieux de protéger l'ensemble de ses collaborateurs salariés et a un engagement basé sur différents axes.

Dans les pays où les business groups sont implantés, OPmobility :

- veille à ce que sa transition vers des activités plus respectueuses de l'environnement et neutres en carbone n'ait pas d'impacts négatifs sur son personnel ;
- n'identifie pas de risques matériels spécifiques liés aux conditions de travail dans certaines zones géographiques ou types d'activités, comme le risque de travail forcé ou de travail des enfants ;
- garantit qu'aucun enfant [(1)] n'est employé au sein du Groupe ;
- identifie les collaborateurs potentiellement plus exposés au risque de préjudice en tenant compte de caractéristiques spécifiques (jeunes employés, travailleurs expatriés ou immigrés, personnes en situation de handicap), de contextes particuliers (zones géographiques à risque ou conditions de travail difficiles) et d'activités spécifiques (installation, maintenance ou interventions sur sites sensibles), grâce à une analyse combinant cartographie des risques, audits terrain et données internes sur la sécurité et le bien-être ;
- veille au respect de la liberté d'expression et au respect du dialogue social fondamental dans une entreprise. La qualité du dialogue social est un facteur d'engagement, de cohésion et d'adhésion, contribuant à la mise en œuvre de la stratégie.

(1) La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, définit un enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation applicable.

Ces engagements sont portés par le Comité de Direction du Groupe et les équipes dirigeantes des business groups

Dans un secteur en grande mutation comme l'industrie de la mobilité et dans un contexte de marché de l'emploi très dynamique, l'attractivité et la fidélisation des talents sont les principaux facteurs de succès.

L'engagement et le développement de chaque collaborateur et des équipes sont des éléments clefs du succès de l'entreprise en particulier lorsque le Groupe se développe en intégrant de nouvelles activités ou de nouveaux métiers. La promesse employeur d'OPmobility définie en 2024 est *Keep growing, Keep learning*.

Par ailleurs, la diversité d'équipes mixtes, multigénérationnelles et culturelles contribue à la réussite du Groupe. Renforcer l'équité et l'égalité des chances permet à chacun d'apprendre, d'évoluer au sein de l'entreprise et contribue aux performances du Groupe.

Une organisation *People & Sustainability* alignée avec la mission du Groupe

L'organisation *People & Sustainability* regroupe les fonctions Ressources Humaines et Développement Durable au sein d'une seule et même équipe, et contribue à la stratégie de croissance durable que nécessite une pleine adhésion de ses collaborateurs et futurs talents.

Plus qu'une question d'organisation, il s'agit d'une vision alignée avec la raison d'être d'OPmobility, alliant les talents individuels et l'intérêt collectif, la durabilité intégrant ces deux dimensions concomitamment. La Direction *People & Sustainability* vise à renforcer l'impact auprès des collaborateurs, mais aussi des clients et plus largement des parties prenantes.

Le Groupe partage pleinement les attentes des collaborateurs quant aux réponses apportées aux évolutions sociétales, sur des sujets globaux comme l'évolution de l'environnement de travail ou la transition énergétique. Cet engagement a été pris avec le lancement du programme de Développement Durable ACT FOR ALL™.

Les collaborateurs d'OPmobility ont l'opportunité de mener à bien des projets innovants, au service d'une mission qui a du sens : concevoir la mobilité de demain, en réduisant son impact, en particulier sur les émissions de CO_2.

Engagé avec et pour les collaborateurs, l'objectif au sein du collectif est de donner à chacun les moyens de développer son potentiel. Les Ressources Humaines sont par conséquent un pilier essentiel du programme ACT FOR ALL™.

Pour répondre aux besoins croissants des collaborateurs et pour accompagner la croissance aussi bien au niveau des métiers que des géographies, le Groupe se transforme et adopte une nouvelle stratégie en matière de Ressources Humaines. Cette nouvelle ambition transforme l'organisation de la fonction Ressources Humaines pour soutenir une croissance durable.

Une organisation agile pour répondre à l'accélération de la transformation

La nouvelle dimension du Groupe nécessite aujourd'hui d'agir localement et collectivement. L'organisation Ressources Humaines « One-OP HR » favorisant la proximité et l'expertise a été mise en place à partir de 2024 pour être plus performante, mieux accompagner les collaborateurs et les clients d'OPmobility. Elle vise l'amélioration :

- de l'expérience employé grâce à l'amélioration des *business services* RH ;
- des outils et processus pour davantage de valeur ajoutée ;
- du recrutement, du développement et de l'expertise des talents ;
- de la collaboration, innovation et interactions grâce à une organisation plus transversale régionale et inter business groups.

Cette nouvelle organisation permet de développer, attirer et retenir les talents grâce à de nouveaux parcours d'apprentissage, de carrière et de nouvelles compétences au travers de la mise en place de 4 Centres d'Expertise mondiaux (CoEs) en matière de :

- Talent Acquisition ;
- Learning & Development ;
- Compensation & Benefits ;
- HR Digital Solutions.

Ces CoEs, organisés par régions (EMEA, Americas, Asia), permettent le déploiement des priorités du Groupe en apportant une expertise régionale en cohérence avec les attentes et les besoins des marchés à la fois sur le plan humain et business.

En complément, la Direction Ressources Humaines a défini un modèle opérationnel comprenant 11 clusters « pays/région » qui permettent la mutualisation de l'administration des emplois, des salaires et de la formation. Le déploiement mondial s'effectuera jusqu'en 2026.

Ces centres d'expertise RH mettent en place leurs propres moyens et assurent la responsabilité des services RH en digitalisant et standardisant les outils et processus en conformité avec les législations locales. Cette organisation permet également une accélération dans la gestion des données.

L'agilité offerte par l'organisation « One-OP HR » et la stratégie Ressources Humaines constituent des leviers pour mieux appréhender l'analyse des impacts, risques et opportunités et apporter des solutions appropriées.

L'organisation « One-OP HR » renforce le rôle de proximité, les équipes locales agissent en tant que partenaire commercial pour satisfaire les besoins quotidiens des clients internes et en focalisant sur les actions du programme ACT FOR ALL™. Cette organisation transversale à tous les business groups développe de nouvelles façons de collaborer et permet l'accélération du déploiement de la stratégie à l'échelle du Groupe qui repose sur quatre axes constituant un socle commun.

Stratégie « People 2025 »

L'axe 1 *People & Culture* a pour objectif d'accompagner le Groupe dans sa transformation. Il vise à motiver les collaborateurs et à favoriser leur implication par la mise en place d'une nouvelle raison d'être, associée à des valeurs et à des attentes renforcées de *leadership*. Il s'agit en particulier de développer la richesse de la diversité des équipes, et de soutenir leur développement grâce à une qualité managériale responsable. Le Groupe se donne les moyens et permet à chacun d'apporter sa contribution en s'exprimant sur l'impact des mesures prises à l'aide d'enquêtes internes qui prennent le pouls de l'organisation et l'engagement des équipes.

L'axe 2 *Unique Employee Experience* soutient l'engagement des collaborateurs à l'aide de processus communs et de politiques cohérentes en matière de recrutement, d'intégration, de mobilité d'emploi, d'identification des talents, de formation et de rémunération. Le Groupe garantit au sein de tous les business groups la même expérience collaborateur rythmée par un agenda managérial intégrant les nouvelles compétences de *leadership*. OPmobility favorise la mobilité, la promotion interne et l'intégration des nouveaux talents.

L'axe 3 *Critical Skills* positionne la fonction Ressources Humaines en tant que partenaire stratégique dédié à l'accompagnement des collaborateurs à partir des besoins métiers. Le Groupe investit constamment dans l'employabilité des collaborateurs afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences et des outils dont ils ont besoin pour réussir à court et moyen termes. L'objectif est de leur donner accès à des programmes qui soutiennent leur développement dans les différentes étapes de leur carrière en lien avec les besoins de l'entreprise. Dans un contexte de transformation accélérée, OPmobility met en place son université d'entreprise interne « OP University » afin de répondre aux enjeux des nouvelles compétences.

L'axe 4 *Digital & Mutualized* a pour objectif de tirer les bénéfices des évolutions organisationnelles pour faire de la fonction Ressources Humaines une fonction d'excellence à l'avant-garde de la technologie comme levier de la performance.

La stratégie Ressources Humaines d'OPmobility est conçue pour s'aligner sur les besoins du Groupe et stimuler sa croissance. Le plan stratégique Ressources Humaines permet d'accompagner les enjeux de transformation et de croissance du Groupe, en offrant un cadre commun tout en apportant des réponses spécifiques aux besoins des business, métiers et aux diverses géographies.

4.3.1.2 Politiques & Actions

Le rôle des Ressources Humaines est essentiel pour soutenir les objectifs ambitieux que le Groupe s'est fixés. En effet, l'industrie automobile traverse une mutation sans précédent, obligeant constructeurs et équipementiers à accélérer leur transition vers les nouvelles mobilités. Les Ressources Humaines ont un rôle crucial à tenir pour répondre à chacun des piliers stratégiques du Groupe, à savoir :

- l'Excellence opérationnelle ;
- l'Innovation ;
- le Développement Durable.

Les valeurs du Groupe, déployées avec sa raison d'être en avril 2022, contribuent au renforcement de la culture et à l'engagement de tous. Cet engagement est également assuré par des politiques visant à garantir une forte adhésion des collaborateurs, un environnement de travail inclusif et motivant, ainsi qu'un dialogue social de qualité. La gouvernance des politiques sociales et des cibles repose sur une Direction unique regroupant les Ressources Humaines et le Développement Durable, alignant ainsi les priorités sociales et environnementales.

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Droits Humains	S'inscrit dans le cadre des engagements d'OPmobility dans le domaine des droits humains et définit la manière dont ses collaborateurs doivent interagir avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les communautés et les autres parties prenantes.	Appliquée à toutes les opérations du Groupe. Cette politique est publique et fait l'objet d'une révision régulière.	Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe et Direction Achats.	Principes directeurs des Nations unies, Pacte mondial des Nations Unies, lignes directrices de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) pour les multinationales.	Enquêtes internes et échanges avec les représentants du personnel et les collaborateurs pour identifier les risques prioritaires.	Accessible *via* le site web du Groupe, communiquée directement aux parties prenantes clés et aux employés ; traductions disponibles pour les régions locales. Spécifié dans la Charte fournisseurs, incluant *Mineral conflicts*.
Santé et Sécurité	Engage à offrir un environnement de travail sans accident, avec la mise en place de dispositifs pour identifier les risques et mettre en œuvre les actions correctives correspondantes.	Applicable à tous les employés d'OPmobility, indépendamment de leurs activités.	Direction HSE.	ISO 45001 (Santé et Sécurité au Travail) et autres réglementations locales.	Enquêtes internes et échanges avec les représentants du personnel et les collaborateurs pour identifier les risques prioritaires.	Diffusée *via* des formations obligatoires, disponible sur l'intranet du Groupe, mentionnée dans les contrats des sous-traitants et spécifiée dans la Charte fournisseurs.
Diversité, Équité et Inclusion	Engage à offrir un milieu de travail inclusif et attractif pour l'ensemble des collaborateurs, qui valorise la diversité et promeut l'équité.	Applicable à tous les sites du Groupe.	Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe.	*Women Empowerment Principles* (ONU), Label GEEIS (*Gender Equality European & International Standard*).	Enquêtes internes et externes, consultations des partenaires sociaux, veille et *benchmark* sur les attentes des candidats.	Politique diversité publiée sur le site intranet, mentionnée dans le rapport annuel et intégrée aux processus de recrutement, communication interne, et politique de formation.
Code de conduite	Définit la nature des relations qu'OPmobility souhaite entretenir au sein du Groupe afin d'assurer de bonnes relations, tant en interne qu'avec l'ensemble des parties prenantes : clients, fournisseurs, autres partenaires, administrations, actionnaires et communauté financière.	Applicable à toutes les entités et partenaires.	Définie au niveau du Comité de Direction (CODIR) ; Promue par l'ensemble des business groups, Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; Suivi plusieurs fois par an par le Comité des Rémunérations pour suivi des objectifs et leur déploiement.	Pacte mondial des Nations Unies.	Élaboration en collaboration avec des parties prenantes internes (employés, Direction) et externes (clients, fournisseurs). Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	Accessible sur le site Internet du Groupe et partagée lors des sessions d'intégration.
Politique Développement des compétences (en cours de rédaction)	Engage à favoriser l'apprentissage continu et l'évolution professionnelle des collaborateurs.	Applicable à tous les employés ; Certaines initiatives peuvent exclure les partenaires contractuels.	Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe.	Normes de formation continue ISO 10015, recommandations de l'OCDE en matière d'éducation et formation.	Consultation des managers, employés et partenaires sociaux pour évaluer les besoins en formation.	Accessible *via* les plateformes de formation interne, mentionnée dans les plans individuels de développement des employés.

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Politique de Sécurité des Systèmes d'Information	Engage à protéger les données, applications, systèmes et réseaux contre les menaces cyber et violations.	Applicable à toutes les entités, partenaires, et utilisateurs.	Direction des Systèmes d'Information.	Norme ISO/IEC 27001, cadre NIST (National Institute of Standards and Technology), RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), et TISAX (Trusted Information Security Assessment Echange) pour l'industrie automobile.	Collaboration avec des experts en cybersécurité, partenaires commerciaux et associations spécialisées CLUSIF (Association de référence pour la cybersécurité en France), CESIN (Club des Experts de la Sécurité de l'Information et du Numérique).	Partagée *via* l'intranet, accessible à tous les collaborateurs ; Communiquée lors des formations et de l'intégration.
Politique de protection des données personnelles	Engage à protéger les données personnelles des collaborateurs, clients et partenaires.	Applicable à toutes les entités du Groupe exerçant leurs activités sur le territoire de l'Union Européenne, que le traitement de données personnelles soit réalisé ou non dans l'UE.	Direction des Systèmes d'Information.	RGPD.	Collaboration avec l'AFCDP (Association Française des correspondants à la protection des données à caractère personnel).	Partagée *via* l'intranet, accessible à tous les collaborateurs ; Communiquée lors des formations et de l'intégration.
Politique de *Onboarding*	Offre un programme structuré d'accueil et intégration depuis la signature du contrat et comprenant les mêmes éléments quel que soit le site OPmobility.	Applicable à tous les sites du Groupe.	Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe.		Sondages auprès des Managers, HRBPs et nouveaux collaborateurs.	Site intranet ouvert à tous les nouveaux arrivants, ensemble du management.

Les données extra-financières sont présentées annuellement dans ce chapitre et sont suivies de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle dans des outils de reporting dédiés permettant de mesurer les évolutions, les améliorations et les éventuels écarts à corriger. Ces données concernent, par exemple, l'organisation du travail, les heures supplémentaires, la rémunération, les incidents de discrimination, l'égalité des chances, la santé et sécurité. OPmobility s'engage à suivre et évaluer l'efficacité de ses actions et initiatives en faveur de son personnel à travers une approche structurée et intégrée dans son programme ACT FOR ALL™. Les enjeux repris dans ce programme font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de Comités dédiés. De plus, des objectifs ont été fixés pour les principaux marqueurs de ce programme à horizon 2025 ou 2030 avec des objectifs intermédiaires annuels. Pour mesurer l'impact de ses initiatives sociales, OPmobility a mis en place les démarches suivantes :

1. Définition d'indicateurs clés de performance (KPI) : des KPI spécifiques sont établis pour chaque initiative, couvrant des domaines tels que la sécurité au travail, la diversité, l'égalité des chances et la santé des employés. Ces indicateurs permettent de quantifier les progrès réalisés et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations ;
2. Collecte et analyse régulières des données : les données relatives aux KPI sont recueillies périodiquement et analysées pour évaluer l'efficacité des actions entreprises. Cette analyse aide à comprendre l'impact des initiatives sur le personnel et à ajuster les stratégies en conséquence ;
3. Enquêtes de satisfaction et feedback des employés : OPmobility réalise régulièrement des enquêtes auprès de ses collaborateurs pour recueillir leurs opinions sur les initiatives mises en place, au moins une fois par an de façon globale via le *Pulse Survey*. Ces enquêtes fournissent des informations qualitatives essentielles pour évaluer la pertinence et l'impact des actions et permettent au management de prendre des mesures adaptées ;
4. Audits internes et externes : des audits sont effectués pour vérifier la conformité et l'efficacité des politiques et programmes en place. Par exemple, en 2024, 61 sites sont certifiés selon la norme TISAX, démontrant l'engagement du Groupe en matière de sécurité de l'information ;
5. Participation à des initiatives externes et benchmarks : en s'impliquant dans des associations telles que le CLUSIF, le CESIN et le CIGREF (Association des grandes entreprises et administrations publiques françaises), OPmobility compare ses initiatives avec celles d'autres entreprises du secteur, ce qui permet d'identifier les meilleures pratiques et d'ajuster ses propres initiatives en conséquence ;
6. Communication transparente des résultats : les résultats des évaluations sont partagés avec l'ensemble du personnel et les parties prenantes, assurant une compréhension commune des performances et des axes d'amélioration.

Cette approche holistique permet à OPmobility de s'assurer que ses actions en faveur du personnel sont efficaces, alignées sur ses objectifs stratégiques et conformes aux normes internationales en matière de Développement Durable et de responsabilité sociale.

Caractéristiques des collaborateurs de l'entreprise

OPmobility implante ses usines et ses centres techniques de manière à assurer la proximité nécessaire pour servir ses clients. La répartition de ses effectifs et leur nombre sont directement liés au volume d'activité avec chacun d'entre eux.

Compte tenu des fluctuations de charge selon les mois et selon les géographies, le recours au travail temporaire permet d'assurer la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins du Groupe tout en préservant sa compétitivité. Une large partie des travailleurs intérimaires sont directement impliqués dans le processus de production.

Genre	Effectif 2023	Effectif moyen 2023	Effectif 2024 (1)	Effectif moyen 2024
Homme	20 484	20 543,83	20 002	20 426
Femme	9 204	9 221,95	8 989	9 208,33
Autres	0	0	0	0
Non déclaré	0	0	0	0
Total	29 688	29 765,78	28 991	29 634,33

Pays	Effectif 2023	Effectif 2024
Afrique du Sud	163	150
Allemagne	3622	3431
Argentine	458	421
Autriche	62	69
Belgique	362	397
Brésil	668	620
Canada	130	127
Chine	1013	940
Corée du Sud	238	246
Espagne	2091	2126
États-Unis	3056	3086
France	3016	2968
Hongrie	304	298
Inde	856	916
Indonésie	36	38
Italie	18	19
Japon	162	167
Malaisie	19	18
Maroc	1056	931
Mexique	4211	4349
Pologne	1782	1759
Roumanie	130	100
Royaume-Uni	981	1001
Slovaquie	1727	1735
Suisse	18	13
République Tchèque	2521	2256
Thaïlande	229	201
Turquie	759	609
Total employés	**29688**	**28991**

Région	Effectif 2023	Effectif 2024
France	3016	2968
Europe de l'Ouest	7092	6987
Europe de l'Est	7285	6826
Amérique du Nord	7397	7562
Amérique du Sud	1126	1041
Asie	2553	2526
Afrique	1219	1081
Total employés	**29688**	**28991**

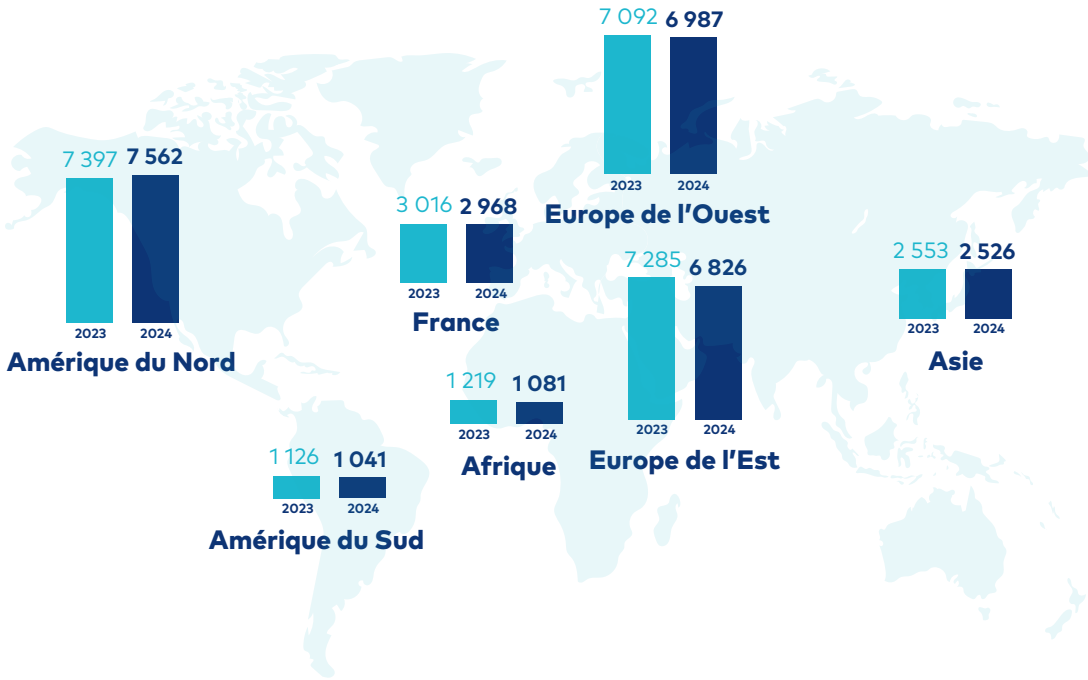

(1) Dans les Etats financiers consolidés, les effectifs sont dans la note 7. L'écart observé est expliqué par la variation de périmètre, le périmètre CSRD ne considérant pas la zone Russie ni les Joint-Ventures.

(Effectif / Equivalent temps plein)	Nombre de collaborateurs permanents 2023	Nombre de collaborateurs permanents 2024	Nombre de collaborateurs temporaires 2023	Nombre de collaborateurs temporaires 2024	Nombre de collaborateurs au nombre d'heures non garanti 2024
Homme	ND	19 178	ND	824	N/A
Femme	ND	8 426	ND	563	N/A
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Non déclaré	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	28 241	27 604	1 447	1387	N/A

	2023	2024
Nombre de collaborateurs ayant quitté l'entreprise (CDI + CDD)	6 518	7 595
Taux de rotation du personnel	21,9 %	25,6 %

4

Caractéristiques des non-collaborateurs assimilés au personnel de l'entreprise

	2023	2024
Nombre de non-collaborateurs assimilés au personnel de l'entreprise	4 088	3 731
Nombre de non-collaborateurs assimilés au personnel de l'entreprise - personnes mises à disposition par des entreprises exerçant principalement des activités liées à l'emploi	4 088	3 731

Concernant le nombre de travailleurs indépendants assimilés au personnel de l'entreprise, le Groupe a décidé de procéder à une mise en œuvre progressive de cet indicateur.

4.3.1.3 Droits humains

Politiques

OPmobility s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains, conformément au Pacte mondial des Nations Unies, dans tous les pays où le Groupe opère. OPmobility garantit, à ses collaborateurs des conditions de travail sûres et saines. Le respect des libertés fondamentales constitue un engagement essentiel du Code de conduite d'OPmobility.

La politique s'inscrit dans le cadre des engagements d'OPmobility dans le domaine des droits humains et définit la manière dont les collaborateurs doivent interagir avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les communautés et les autres parties prenantes. Le respect des droits humains fait partie des valeurs fondamentales d'OPmobility et l'objectif de cette politique est de définir l'engagement du Groupe dans ce domaine. Cette politique est publique et fait l'objet d'une révision régulière.

À partir du premier trimestre 2025, est mis en place à l'échelle du Groupe un observatoire, sous la responsabilité du directeur *Risk Management*, du directeur *Compliance* et du directeur *Global HR Labor Relations*, qui aura pour mission d'identifier, de centraliser et d'analyser les risques de non-conformité à travers, notamment, un réseau de correspondants locaux. Il veille également à la mise en place d'actions correctives dès que jugées nécessaires. Le Code de conduite d'OPmobility ainsi que les textes de lois garantissant les droits humains forment le cadre de cette analyse de risque.

Le respect des droits humains est un préalable à toute action pour OPmobility. Du fait de sa présence dans 28 pays, le Groupe opère directement ou indirectement auprès d'un large public. En tant qu'employeur, OPmobility veille à ce que les droits de ses collaborateurs soient reconnus et respectés partout. Tout impact avéré sur les droits humains fait l'objet de mesures adaptées au degré de gravité identifié : formations, instructions, actions correctives, voire sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

En outre, le Groupe s'assure du respect des droits humains tout au long de sa chaîne de valeur : dans ses relations contractuelles et partenariales avec ses fournisseurs et sous-traitants ou au sein de ses filiales. Le responsable du programme éthique du Groupe veille à la définition et au déploiement des politiques du Groupe au sein des business groups. La politique des droits humains, disponible sur le site Internet du Groupe dans la rubrique Développement Durable, rassemble les éléments suivants :

- les engagements d'OPmobility dans le domaine des droits humains ;
- la description des risques liés aux droits humains ;
- la liste des politiques et procédures mises en place pour éliminer ces risques ;
- la description des responsabilités.

Les signalements de conduites ou de situations contraires au Code de conduite émanant de collaborateurs sont recueillis par e-mail (opmobility@ethicspoint.com) ou par courrier (Compagnie OPmobility, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret). Ce mécanisme est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il permet aux mandataires sociaux, aux anciens employés ou aux employés actuels, aux stagiaires, aux travailleurs temporaires ou détachés, aux candidats à certains postes, aux actionnaires et à toutes les parties prenantes telles que les entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants, clients et leurs employés, de rendre compte de toute irrégularité. L'utilisation du mécanisme est facultative et aucune sanction n'est encourue en cas de non-utilisation du mécanisme pour rendre compte d'un comportement, d'une plainte ou d'une infraction présumée.

Ce mécanisme permet à chaque collaborateur d'alerter sur de potentiels délits, sur une violation de la loi pénale ou toute autre infraction, y compris administrative. Il permet d'alerter sur une violation, une tentative de cacher une violation dans le pays concerné, une menace ou un préjudice à l'intérêt public, l'existence d'un comportement ou de situations contraires au Code de conduite du Groupe. Ceci dans la mesure où ils sont susceptibles de constituer un risque ou une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la santé et la sécurité des personnes ou de l'environnement résultant des activités du Groupe ou de celles des sociétés sous son contrôle, ou d'activités de sous-traitants ou de fournisseurs avec lesquels il existe des relations commerciales établies, lorsque ces activités sont liées à ces relations. Cet outil permet de recueillir les alertes *via* un site Internet (OPmobility.ethicspoint.com) et des lignes téléphoniques dédiées. La gestion des alertes est sous la responsabilité du Comité *ad hoc*,

composé des Directions Juridiques, Conformité, Ressources Humaines et Audit Interne du Groupe. Ce dernier étudie les alertes, les besoins de faire appel à un tiers interne ou externe pour investiguer, et décide de la réponse à apporter à l'alerte.

OPmobility respecte également les plus hauts standards de droits humains dans la conduite de ses opérations en s'engageant à respecter les principes fixés par des organismes ou initiatives mondialement reconnus :

- le Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003 ;
- la Déclaration Universelle des droits humains des Nations unies et ses deux pactes complémentaires ;
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;
- les Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) représente un réel enjeu pour les individus, les entreprises et les organisations du monde entier. Les ODD constituent un ensemble d'objectifs mondiaux adoptés par les Nations unies en 2015 pour résoudre certains des défis les plus pressants de la planète, notamment la pauvreté, l'inégalité, le changement climatique, la santé et l'éducation. Certaines actions ou activités d'OPmobility contribuent à répondre aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

L'un des fondements du Code de conduite du Groupe est qu'aucun enfant n'est employé au sein du Groupe. Conformément aux standards de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et sous réserve de dispositions locales plus protectrices, OPmobility s'interdit d'embaucher une personne âgée de moins de 15 ans [(1)] pour tout type de travail, et une personne âgée de moins de 18 ans pour un travail présentant des risques spécifiques (impliquant, par exemple, la manipulation de produits dangereux). Enfin, la traite des êtres humains et le travail forcé sont des pratiques proscrites au sein d'OPmobility.

Actions

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Formation au Code de conduite	Formation et sensibilisation destinée à tous les employés du Groupe, couvrant les règles éthiques et de conformité.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	2025-2026	Mise en place de sessions de formation régulières, suivi des connaissances acquises et évaluation des comportements éthiques. Rapports trimestriels sur le nombre de participants, les résultats des évaluations et les améliorations observées. Fin 2024, le nombre de personnes formées au Code de conduite est de 10 700.	Équipe de formation dédiée ; Outils pédagogiques ; Budget annuel alloué pour la formation et les ressources pédagogiques.
Évolution du mécanisme d'alerte	• Mise en place d'un site Internet multilingue dédié permettant aux collaborateurs et aux tiers de signaler toute situation problématique concernant l'éthique, mise à jour de la procédure de signalement, lignes téléphoniques tous pays 24h/24 et 7j/7 campagnes de communication interne pour informer les collaborateurs sur l'outil et la façon d'y accéder ; • Intégration d'une partie anti-corruption dans la formation au Code de conduite.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Depuis 2018, le mécanisme d'alerte est intégré au Code de conduite. Mis à jour en 2024.	La mise à jour a été achevée en avril 2024 : nouvelle version du mécanisme d'alerte avec des enrichissements, mise à jour de sa description et ajout de nouvelles traductions.	N/A
Initiatives en faveur des communautés locales	Le Groupe engage ses collaborateurs dans des initiatives de soutien aux communautés locales. Il mène des actions concrètes pour apporter une aide concrète. Il promeut le développement durable et les droits humains dans tous ses sites. Ces initiatives sont adaptées aux besoins des populations locales.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	2025	97,5 % des sites ont proposé une action en faveur des communautés locales.	Réseau HSE

(1) Les standards de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les enfants se concentrent principalement sur l'élimination du travail des enfants et la protection des jeunes travailleurs. Voici quelques points clés, Convention n°138 sur l'âge minimum : Cette convention fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans (ou 14 ans dans certains pays en développement) et interdit le travail dangereux pour les moins de 18 ans.

Indicateurs et cibles

OPmobility travaille sur une trajectoire précise et a complété sa stratégie par des cibles ambitieuses, associées aux impacts, risques et opportunités identifiés dans son analyse de double matérialité.

Nombre d'incidents de discrimination	3
Nombre de plaintes déposées *via* des canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	48
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Montant des amendes, des pénalités et des indemnisations pour des dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et plaintes déposées	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise	0
Nombre de problèmes graves en matière de droits de l'homme et d'incidents liés au personnel qui constituent des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant des amendes, pénalités et indemnisations pour des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel	0

Le département juridique d'OPmobility est systématiquement informé et consulté en cas de contentieux ou d'actions en justice. OPmobility n'a, à date, pas fait l'objet de condamnations pour des motifs de discrimination de quelque nature que ce soit. Par ailleurs, la centralisation de ces informations est renforcée en 2025 par la mise en place d'un observatoire social mensuel auquel participent des correspondants de toutes les régions où opère le Groupe.

4.3.1.4 Santé et sécurité

Politiques

La politique santé et sécurité du Groupe mise en œuvre pour réduire les risques, démontre son efficacité année après année, avec une progression constante des indicateurs clés de performance.

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Cette politique repose sur les axes suivants :

1 - Définir et déployer le système de management de la sécurité

Cet axe consiste à :

- Formaliser l'engagement de la Direction Générale par une charte ;
- Mesurer les performances en matière de sécurité ;
- Former l'ensemble des managers aux outils de l'approche comportementale de la sécurité, en particulier avec les visites « Top Safety » ;
- Poursuivre le déploiement de la certification ISO 45001 (santé et sécurité) sur l'ensemble des sites, avec un avancement de 85,1 % en 2024. L'intégration du business group Lighting progresse également, avec 88,9 % des sites déjà certifiés. Les sites situés en Asie seront inclus d'ici la fin de l'année 2025. Le même objectif est fixé pour la certification des sites H_2-Power ;
- Structurer l'approche de conformité aux réglementations ;
- Définir, par l'analyse des accidents et des risques, les actions à mener pour renforcer l'engagement sécurité du Groupe ;
- Allouer les moyens nécessaires.

2 - Identifier, anticiper, mesurer et quantifier les risques liés à la sécurité

Cet axe consiste à mettre en application les « 6 Non Négociables », pilier essentiel de la politique santé et sécurité du Groupe. Ces règles ont été établies à partir de l'analyse des causes des accidents graves survenus au sein du Groupe. Elles encadrent des aspects clés de la sécurité tels que la circulation des piétons, le port des EPI (Équipements de Protection Individuelle), la manipulation des charges en hauteur, l'utilisation des chariots élévateurs, les opérations de consignation et de maintenance et le travail en hauteur. Chacune de ces mesures a pour objectif d'éviter l'occurrence des accidents sérieux. En 2024, une nouvelle campagne de communication a été lancée suite à la mise à jour des visuels des 6 Non Négociables.

Par ailleurs, l'objectif est de renforcer la stratégie zéro accident, en promouvant l'analyse des risques et le signalement des situations dangereuses, et en menant des actions préventives dès que cela est possible. En effet, les sites qui ont travaillé en amont sur des situations identifiées comme dangereuses ont moins d'accidents du travail, avec ou sans arrêt. Un suivi quotidien est également en place pour rapporter et analyser les accidents (accidents du travail avec et sans arrêt, premiers soins) et les presqu'accidents, afin de mettre en place des actions correctives et préventives immédiates pour éviter la récidive.

3 - Piloter les programmes clés HSE et apporter un support méthodologique aux activités (conformité des équipements, visites terrain, risque chimique, amiante, prévention et protection incendie)

Les données du reporting HSE sont renseignées mensuellement par les sites, puis consolidées au niveau du Groupe.

Les indicateurs suivis sont, entre autres, le nombre d'accidents du travail (avec ou sans arrêt de travail), les premiers soins, les taux de fréquence et de gravité des accidents, l'avancement de la certification ISO 45001, et le déploiement des formations à la sécurité. Tous les sites sont concernés et doivent identifier les implications des équipes sur chaque sujet, en plus du programme visant à améliorer l'acculturation sécurité, le *leadership* et les comportements personnels.

4 - Mise en place d'actions collectives et individuelles favorisant l'amélioration de l'hygiène et de la santé

Depuis plusieurs années, le programme ACT FOR ALL™ encourage les initiatives locales visant à préserver la santé des collaborateurs. Dans ce cadre, des campagnes d'information et de dépistage de diverses maladies sont régulièrement organisées, notamment lors de la Journée ACT FOR ALL™, qui se tient chaque année au troisième trimestre.

Les sites du Groupe à travers le monde soutiennent également de nombreuses compétitions locales en faveur de causes d'intérêt public. Depuis 2022, la course Wings for Life réunit ainsi les collaborateurs au sein d'une équipe virtuelle engagée. En 2024, un programme mondial de promotion du sport individuel a été lancé, en partenariat avec la plateforme United Heroes. À ce jour, plus de 3 500 collaborateurs y participent régulièrement à travers des défis sportifs ou associatifs. Ce programme a non seulement encouragé la pratique d'une activité physique régulière, mais il a aussi renforcé les liens entre des équipes parfois dispersées sur différents sites.

Par ailleurs, une bibliothèque de formations digitales dédiées au bien-être et à la santé mentale est mise à disposition des collaborateurs. En 2024, 542 d'entre eux ont déjà suivi l'une de ces formations.

5 - Organiser et assurer la formation des collaborateurs à la sécurité

Les formations sécurité, conçues et déployées par le Groupe, visent à transformer durablement les comportements en matière de sécurité au travail. Lancé en 2004, le programme Top Safety a pour ambition d'améliorer la performance sécurité d'OPmobility en agissant sur les comportements et en renforçant le *leadership* sécurité des managers. Les visites Top Safety favorisent des échanges structurés entre le management et les collaborateurs autour des bonnes pratiques, des situations à risque, et du respect des exigences de sécurité. En 2024, 35 sessions de la formation Top Safety ont été organisées pour l'ensemble des business groups. Au total, 448 collaborateurs dans 18 pays ont été formés. L'objectif était de 2 visites par personne et par an en 2024 Ce dernier a été atteint avec 4 visites en moyenne. En 2025, cet objectif est renouvelé.

Le programme Stop 5 s'adresse quant à lui spécifiquement aux équipes de maintenance intervenant sur les machines. Il fournit aux intervenants les outils nécessaires pour évaluer les risques et sécuriser chaque opération sur les équipements industriels. Autrement dit, cette démarche permet d'anticiper les situations à risque, notamment lors des opérations de maintenance, en réalisant une rapide analyse des risques avant d'intervenir sur un équipement. En 2024, 35 sessions de formation Stop 5 ont été organisées, soit 462 collaborateurs formés dans 20 pays.

Le nombre de sessions des formations sécurité est suivi mensuellement au niveau de chaque activité. Au total, 910 collaborateurs ont été formés en 2024.

En parallèle de ces programmes qui ont fait leurs preuves, le Groupe souhaite développer de nouvelles approches pour atteindre son objectif de zéro accident :

1. Depuis 2023, le Groupe a pris part au projet *Chaire Behaviour* initié par l'ENIM (École Nationale des Ingénieurs de Metz) et l'université de Lorraine. Basé sur les neurosciences, ce projet vise à étudier la dynamique des comportements humains en industrie et leurs influences sur la sécurité, en travaillant notamment sur les compétences non techniques. L'objectif est, sur trois ans, d'identifier quelles compétences sont nécessaires à une activité spécifique, et dans un premier temps la maintenance. Il s'agira ensuite de les développer *via* un module en réalité virtuelle afin d'adopter le bon comportement au bon moment, en situation réelle. Plusieurs autres sociétés, notamment EDF, ont pris part au projet. En complément, en 2025, le Groupe va avoir la possibilité d'organiser des sessions de formation et d'évaluation sur la gestion du stress et de la fatigue. Elles auront lieu directement à l'ENIM ou sur les sites ;
2. De surcroît, un pilote de formation intitulé « Neuroscience et Sécurité » a été lancé sur un site français en 2024, en partenariat avec une société spécialisée dans les neurosciences. Les objectifs de cette formation sont de :
   - découvrir et expérimenter les mécanismes cérébraux qui conduisent aux erreurs humaines ;
   - puis proposer des actions concrètes sur le terrain, pour mettre en place, avec les opérationnels, des parades adaptées pour améliorer la qualité et la sécurité.
3. Un projet pilote a été mené sur quatre sites afin d'évaluer la culture sécurité, de définir précisément les besoins et de fixer des priorités. L'évaluation de la culture comprenait une enquête auprès de tous les employés de ces sites respectifs sur leur perception de la sécurité, du *leadership* et de bien d'autres aspects. En plus de l'enquête, des entretiens et des observations ont été menés par une tierce partie pour valider les résultats.

En parallèle de ces programmes développés par le Groupe, les business groups travaillent sur leurs projets spécifiques.

Depuis 2023, C-Power développe des capsules de formation en réalité virtuelle 360° pour sensibiliser aux risques lors d'interventions spécifiques et encourager les bonnes pratiques. Après l'acquisition de 40 ordinateurs et casques de réalité virtuelle sur l'ensemble des sites C-Power, plus de 4 200 employés (90 %) ont été formés aux 6 Non Négociables en réalité virtuelle.

Plusieurs modules de formation sécurité aux gestes professionnels sont disponibles pour les fonctions support :

- les modules « Microtome Safety » et «Rotozip Safety » pour les équipes qualité réalisant des essais destructifs ;
- les modules « Head Tool Safety » et « Grinder Intervention » pour les équipes maintenance effectuant des changements d'outillage et intervenant sur ces équipements ;
- le module STOP 5 à l'ensemble des employés effectuant des interventions techniques.

Ces modules sont en libre-service sur la plateforme interne de formation et sont traduits en 18 langues. À fin 2024, 2 800 employés avaient suivi ces modules.

De son côté, Exterior poursuit le déploiement de son module Stop5 en réalité virtuelle qui est traduit en plusieurs langues, ainsi que la formation scie circulaire dédiée au personnel de maintenance.

Enfin, H_2-Power développe, en partenariat notamment avec Bureau Veritas, des modules de formation spécifiques liés à l'activité hydrogène. L'attention est mise sur la gestion de la sécurité de ces équipements très particuliers, afin d'appréhender au mieux cette technologie et les risques associés.

ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

L'ergonomie des postes de travail est un facteur essentiel pour réduire les accidents et préserver la santé des collaborateurs. Les troubles musculosquelettiques sont parmi les maladies professionnelles potentielles pour les activités industrielles d'OPmobility. C'est pourquoi le Groupe a fait le choix de faire de l'ergonomie l'une des priorités de son programme ACT FOR ALL™. L'ergonomie est étudiée selon deux axes clés :

- en préventif, lors de la conception des futurs postes de travail : chacun est évalué selon des critères d'ergonomie avant son installation sur site ;
- en correctif, lorsque des situations à risque sont détectées sur les postes existants : ces derniers font l'objet d'une évaluation sur site.

L'objectif est d'avoir une cotation des postes de plus de 80 % d'ici 2025, sachant qu'elle prend en compte les activités non répétitives.

Entre 2023 et 2024, Exterior a réduit de 25 % le nombre de postes « cotés rouge ». C-Power et H_2-power n'ont plus de poste à haut risque ergonomique. Modules a évalué l'ergonomie de 93 % de ses postes, avec une réduction de 75 % des postes « cotés rouge ». De son côté, Lighting a entamé la cotation ergonomique de ses sites, et a déjà couvert 45 % de l'ensemble des postes.

Le Groupe compte dans ses équipes des ergonomes chargés de mettre en œuvre une politique de prévention ergonomique, basée notamment sur les résultats de l'analyse des postes de travail. Ils

sont également chargés d'identifier les solutions préventives ou, le cas échéant, correctives. Les réseaux de correspondants ergonomie (réseau HSE, directeurs d'usines, directeurs de services) échangent les bonnes pratiques régulièrement.

L'analyse ergonomique intègre les facteurs cognitifs liés aux interactions des individus avec un dispositif ou un produit, tels que la perception, la complexité des tâches, le stress et les processus complexes liés à la diversité des produits. L'analyse prend en compte les contraintes liées aux postes, qu'elles soient posturales ou liées au port de charge lors d'activités répétitives.

Chez Exterior, les formations des référents ergonomes comprennent des sessions pratiques et théoriques. Cette année, les formations sont allées plus loin en termes d'immersion virtuelle des situations de travail, grâce à des simulations vidéo de situations réelles et des visioconférences interactives. Ces nouveaux formats ont été perçus par les équipes comme plus impactants. C-Power compte deux salles de réalité virtuelle dans ses centres de Recherche et Développement, en France et en Chine.

C-Power déploie également des kits d'évaluation des postes de travail digitalisés, permettant d'émettre un constat ergonomique plus objectif. Quatre kits sont disponibles, avec pour objectif d'évaluer tous les projets qui démarrent en production en 2025. H2-Power met en application les principes ergonomiques développés par C-Power, particulièrement pour les phases actuelles de conception de moyens de production.

Les business groups C-Power et H_2-Power ont investi pour remplacer les équipements des salles de réalité virtuelle, avec un logiciel plus performant, moins énergivore, nécessitant moins de matériel et offrant une meilleure réactivité dans les phases de développement. Le lancement de cet outil est prévu en 2025 initialement en Europe, puis en Asie et finalement en Amérique. Par ailleurs, l'ensemble des business groups étudie une solution digitale permettant des évaluations ergonomiques sur les lignes de production avec un smartphone.

En 2024, la quasi-totalité des postes de travail des business groups historiques et récemment acquis ayant été analysés, l'accent se porte désormais sur l'amélioration de l'ergonomie lors de la phase de développement. Une vigilance est portée aux postes ayant obtenu les moins bonnes cotations ergonomiques.

De plus, OPmobility porte une attention particulière aux innovations et effectue une veille active en participant au groupe de travail AFNOR avec notamment la participation de l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité) consacré aux exosquelettes. Le Groupe a participé à la rédaction de la norme X35800, permettant aux entreprises de plus petite taille de profiter de la maturité d'un industriel tel qu'OPmobility. Cette collaboration permet également au Groupe d'échanger avec des experts et de suivre les innovations dans ce domaine.

Des exosquelettes de différents fournisseurs ont été testés sur de nombreux sites d'OPmobility afin d'évaluer leur adéquation aux contraintes des opérateurs, aux processus et aux produits du Groupe. Ces tests ont permis d'analyser les impacts physiques, cognitifs et psychologiques de ces dispositifs, ainsi que leur acceptabilité par les équipes et leur praticité à l'usage.

À la suite de ces évaluations, le Groupe a décidé de se lancer dans un projet de conception d'exosquelette en collaboration avec un consortium réunissant Exterior, Lighting, Naval Group et les concepteurs d'exosquelettes Japet et HMT. L'objectif est de développer une solution spécifiquement adaptée aux besoins des opérateurs, notamment pour les postes d'armement de chaîne balancelle, en intégrant les retours des sites dès la phase de conception.

Tout au long du développement, des tests seront organisés avec les opérateurs afin d'affiner les spécifications et garantir une solution adaptée. Un premier prototype sera testé en situation de travail dès la fin du premier semestre 2025.

EMPLOYEE ASSISTANCE PROGRAM, POUR TOUS

Dans la lignée du pilier *Care for People* du programme ACT FOR ALL™, le Groupe a mis en place en 2020 un *Employee Assistance Program* (EAP). Ce dispositif propose une ligne d'écoute et de soutien psychologique à tous les collaborateurs du Groupe et aux membres majeurs de leur famille. Ce service, gratuit, anonyme et confidentiel, est désormais disponible en 19 langues. Il est assuré par un prestataire extérieur spécialisé.

Actions

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Déployer la certification ISO 45001	Garantit la bonne implication, les bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité. Cette certification impose la formation des collaborateurs, l'analyse des accidents, ainsi qu'une analyse des risques alimentant un plan d'actions exhaustif pour prévenir les accidents.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Délai de 2 ans pour les nouveaux sites/ acquisitions.	85,1 % des sites sont certifiés ISO 45001 en 2024.	Budget réseau HSE, local et central.
Mettre en application les « 6 Non Négociables »	Application stricte par le management des règles des « 6 Non Négociables ». En cas de non-respect d'application, des sanctions sont prises.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Immédiat.	OPmobility suit les causes d'accident du fait du non-respect des « 6 Non Négociables ».	Budget réseau HSE, local et central.
Formation Top Safety	Toutes les formations se traduisent par la mise en place de visites Top Safety.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Immédiat.	Le management local traite les écarts observés liés à la sécurité. Le nombre de visites Top Safety fait partie des indicateurs clés de suivi de performance reporté mensuellement à la Direction Générale. Nombre de visites Top Safety : 4 en moyenne, par personne et par an. Nombre de formation Top Safety : 35. Nombre de personnes formées à Top Safety en 2024 : 448.	Budget central.
Étude de l'ergonomie des postes de travail	Une cotation de l'ensemble des postes pour déterminer quels sont les postes à risque. L'objectif est d'éradiquer les postes ayant une cotation « rouge ». Si nécessaire, des postes aménagés sont proposés pour des personnes ayant des restrictions. Il y a également une rotation des postes qui est mise en place pour réduire l'exposition aux tâches répétitives.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power) d'OPmobility.	Déploiement progressif en fonction de la maturité des sites. 2025 : 80 % des postes cotés (incluant Lighting)	Un suivi mensuel de la cotation des postes et du traitement des postes à risque. - 51,7 % de postes « cotés rouge » (poste à haut niveau de risque ergonomique), sur l'ensemble des business groups.	Budget local.
Campagne de santé	Les sites sont incités par le Groupe à développer des actions en faveur de la santé, au-delà de l'aspect santé au travail. Les thématiques sont laissées à l'appréciation des sites selon leurs besoins.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H2-Power) d'OPmobility.	Action permanente déjà en place.	97,5 % des sites ont proposé au moins une campagne de santé.	

Indicateurs et cibles

Les actions évoquées ci-dessus sont accompagnées de cibles et d'indicateurs, afin de réduire la dégradation de la santé physique et psychique des collaborateurs, la dégradation des biens.

Impact négatif : Santé des employés

Éléments	Détails
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	La cible de réduire le TF2, qui est le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (en nombre d'accidents par million d'heures travaillées) et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail soutiennent l'objectif d'améliorer la santé physique et psychique des collaborateurs.
2. Cible mesurable	Réduire le taux de fréquence (TF2) à 0,5 d'ici 2030 et améliorer l'ergonomie d'une centaine de postes de travail par an d'ici 2030.
3. Nature de la cible	Quantitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les collaborateurs du Groupe, à l'échelle mondiale.
5. Valeur de référence	Taux de fréquence (TF2) actuel (0,68 fin 2024) et le nombre actuel de postes cotés rouges (-51,7 % vs 2023)
6. Année de référence	2024
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	NA
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	NA
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Analyse des données actuelles sur les accidents du travail et les améliorations conférées aux postes ; • Formation des équipes de R&D et Industrielles.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la prévention des accidents et des maladies professionnelles améliore la santé et le bien-être des employés.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les collaborateurs participent à l'évaluation de leur poste de travail.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Risque : Dégradation des biens

OPmobility ne dispose pas d'indicateur pour suivre les interruptions longues de la chaîne de production car les causes sont multiples. Elles peuvent être de l'ordre d'un problème de maintenance (manque d'une pièce de rechange), d'accident, d'incendie, de catastrophe naturelle. Ces problématiques sont très opérationnelles et sont traitées par le management des business groups.

Les indicateurs suivants sont également suivis :

Décès – Effectifs propres	Salariés	Non-salariés	Total
Accidents mortels liés au travail	0	0	0
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	0	0	0
TOTAL DES DÉCÈS LIÉS AU TRAVAIL	**0**	**0**	**0**

Décès – Autres travailleurs	Total
Accidents mortels liés au travail	0
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	0
TOTAL DES DÉCÈS LIÉS AU TRAVAIL	**0**

Accidentologie	Total
Accidents du travail comptabilisables – Salariés	40
Accidents du travail comptabilisables – Non-salariés (intérimaires, hors sous-traitants)	5
Taux d'accidents du travail comptabilisés – Salariés (TF2 Groupe seul)	0,68
Taux d'accidents du travail comptabilisés – Non-salariés (TF2 intérimaires, hors sous-traitants)	0,57
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables – Salariés	Reconnues : 13 Déclarées : 20
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dûs à des accidents du travail, de maladies professionnelles, ou de décès dûs à des maladies professionnelles – Salariés	1 349

Pourcentage de salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	100 %
Pourcentage de non-salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	100 %

Le TF2 donne le nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail pour un million d'heures travaillées. Le TF2 du Groupe est à 0,68 en 2024. Il témoigne d'une progression de 36 % par rapport à l'année 2023 (TF2 de 1,07).

Chaque site saisit mensuellement, dans un logiciel de collecte de données spécifique, le nombre d'accidents et les heures travaillées. Les business groups valident les informations avant qu'elles ne soient consolidées au niveau du Groupe. Les maladies professionnelles sont déclarées mensuellement. Les valeurs sont validées par les business groups. Les jours perdus du fait des accidents de travail sont déclarés mensuellement et validés par les business groups.

4.3.1.5 Diversité et inclusion

Politiques

POLITIQUE DIVERSITY & EQUITY IMPACT (D&EI) : OPMOBILITY VALORISE TOUTES LES DIFFÉRENCES

Le Code de conduite engage OPmobility et ses collaborateurs à n'opérer aucune forme de discrimination ou de harcèlement liée notamment au sexe, à l'identité de genre, à la couleur de peau, à l'âge, l'origine, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques, l'activité syndicale, l'état de grossesse, la situation familiale, ou encore le handicap. Cette règle s'applique dans toutes les situations : à l'égard d'un candidat, dans le cadre d'un processus de recrutement ou d'une demande de stage, au stade de l'évolution de la carrière, à l'égard d'un collaborateur, dans le cadre de l'exécution de son contrat (rémunération, promotion, mutation, demande de formation). La politique D&EI vise à engager l'ensemble des collaborateurs sur les quatre dimensions de diversité suivantes : le genre, l'interculturel, l'intergénérationnel et le handicap.

La diversité des talents au sein des équipes constitue une richesse pour le Groupe. OPmobility reconnaît la nécessité d'offrir un milieu de travail inclusif pour l'ensemble des collaborateurs, en accordant une importance particulière à la promotion de l'emploi des jeunes, au développement des carrières des femmes et à l'intégration de travailleurs en situation de handicap. En complément, OPmobility cherche à rendre son organisation et ses équipes plus représentatives des cultures locales sur les marchés où elle est présente, en intégrant les dimensions spécifiques issues de la diversité culturelle locale.

L'adhésion du Groupe au Pacte mondial des Nations Unies en 2003 est, entre autres, à l'origine du programme Diversité. La lutte contre toute forme de discrimination est réaffirmée régulièrement. Elle est intégrée au Code de conduite du Groupe. Les actions en faveur des femmes et des jeunes sont également des marqueurs du programme ACT FOR ALL™. OPmobility est convaincu que la diversité et l'inclusion sont sources de meilleures idées et d'innovations qui améliorent la performance du Groupe. C'est un axe majeur de sa stratégie qui se traduit par des objectifs mesurés dans toute l'organisation et qui passe par la mise en place d'un environnement de travail inclusif.

PROGRAMME DIVERSITÉ : D&EI

Pour avoir un impact, la diversité doit être intégrée à la culture de l'entreprise. C'est pourquoi OPmobility a développé un programme structuré dans une politique D&EI. Ce programme s'articule autour de 5 engagements :

- Fonder les décisions en matière d'emploi (embauche, formation, rémunération ou avantages sociaux, promotions) sur les qualifications, l'expérience et les performances, les principes de diversité et de non-discrimination étant une exigence obligatoire ;
- Former les associés et assurer la sensibilisation à tous les niveaux de l'organisation avec une campagne de communication mondiale dédiée tout au long de l'année pour promouvoir la diversité et accroître l'adhésion des employés à cette politique ;
- Adapter les politiques et les processus pour garantir l'équité des opportunités offertes à chaque candidat souhaitant rejoindre le Groupe ou évoluer au sein de l'organisation ;
- Développer les collaborateurs avec des chances égales, sans exclusion ni restriction ;
- Communiquer en interne et en externe sur l'ouverture, l'engagement, la volonté de diversité pour impacter durablement le Groupe en sensibilisant toutes les parties prenantes, dans le cadre du programme ACT FOR ALL™.

La diversité s'étend dans de multiples dimensions, notamment la race, l'origine ethnique, la culture, la religion, le sexe, mais aussi la langue, l'âge, les capacités et bien d'autres. En cohérence avec la stratégie d'OPmobility, quatre dimensions prioritaires sont à développer :

GENRE : pour atteindre l'équilibre entre les genres, OPmobility encourage une représentation plus importante des femmes dans les rôles de direction, par le biais du recrutement, de programmes de développement des talents, du mentorat et du parrainage. Le Groupe met à disposition des moyens pour le développement de carrière des femmes. L'engagement et la rétention sont favorisés grâce à plus de flexibilité au travail et au soutien parental.

INTERCULTUREL : OPmobility vise à disposer d'équipes culturellement diverses qui représentent la diversité culturelle des pays dans lesquels le Groupe opère et des communautés qu'il sert. Pour y parvenir, des chances égales sont offertes à tous les employés issus d'horizons divers : les plans de développement individuels sont soutenus par des opportunités de croissance telles que des échanges régionaux et des missions internationales. La représentation de diverses nationalités est favorisée dans chaque équipe dirigeante.

INTERGÉNÉRATIONNEL : OPmobility considère la valeur d'équipes composées de membres de tout âge partageant des expériences de vie et de travail variées. De multiples activités favorisent la préparation et l'interaction de ces équipes telles que des plans de développement individuels adaptés, du mentorat interne, des réseaux d'expertise et des séances de sensibilisation.

HANDICAP : offrir des outils et un lieu de travail accessibles pour garantir que les personnes handicapées sont traitées avec équité est dans l'ADN du programme D&EI d'OPmobility. Des séances de sensibilisation sont organisées pour permettre à tous les collaborateurs de mieux comprendre les clés d'interactions efficaces avec les personnes handicapées.

PÉRENNISATION DES EFFETS DES ACTIONS ENGAGÉES

Pour garantir l'efficacité de cette politique, les mesures et les axes de déploiement sont continuellement intégrés dans toutes les procédures et processus OPmobility afin que les employés et la Direction soient soutenus dans leur cheminement vers une diversité accrue.

1) **Recrutement :** pour accroître la diversité dans le vivier de talents, la procédure de recrutement soutient l'ambition de diversité avec des lignes directrices sur la publication des offres d'emploi, le panel d'intervieweurs, les listes de candidats présélectionnés. Des formations sont déployées auprès des responsables du recrutement et des HRBPs pour garantir le respect et la promotion de la diversité à toutes les étapes du processus de recrutement.

2) **Plans de succession et promotions :** pour garantir que la diversité soit élevée de manière uniforme dans tout le Groupe, des plans de succession sont élaborés avec une attention particulière aux dimensions de genre et de culture, garantissant ainsi des chances égales lors de la promotion ou de l'évolution des talents. Les HRBPs veillent à ce qu'aucune discrimination, pour quelque raison que ce soit, n'affecte la sélection des candidats et que les critères d'évaluation finaux soient uniquement basés sur l'expérience et la performance.

3) **Formation et éducation** : la sensibilisation est renforcée par le déploiement d'une formation « Biais inconscient » pour tous les dirigeants. 24 modules de formation sont disponibles sur U-Learn, la plateforme de contenu digital mise à disposition de tous les Managers et Cadres. Pour accompagner efficacement la croissance des talents féminins, des modules de formation dédiés sont créés à destination des femmes juniors et seniors. Pour renforcer la diversité des genres dans les équipes de direction, la participation à des programmes de formation qualifiants tels que Starter, Charger, Booster mais aussi Mentoring et Coaching est assurée à un niveau minimum de 30 % pour les talents féminins.

4) **Non-discrimination et égalité des chances** : une procédure d'alerte permet à chaque individu de signaler des situations où une discrimination serait constatée, avec une confidentialité garantie afin que le Groupe puisse prendre des mesures efficaces en cas de non-respect des directives du Code de conduite. Pour assurer l'égalité des chances indépendamment des réglementations locales, chaque collaborateur bénéficie d'une politique parentale et maternité qui garantit un accompagnement de base minimal après la naissance ou l'adoption à travers le monde.

5) **Incitation des dirigeants** : la rémunération des dirigeants du Groupe et des business groups comprend un objectif ACT FOR ALL™ de promotion de la diversité permettant de reconnaître les résultats accomplis.

6) **Promotion et engagement du corps social** : la notoriété et la reconnaissance sont assurées en interne et en externe par un plan de communication structuré soutenu par de multiples événements mondiaux. De plus, chaque année, 4 événements dédiés sont organisés dans tous les sites, en combinaison avec un événement mondial organisé par le Groupe :

   a. La diversité des genres est au centre de l'attention la semaine du 8 mars avec la Journée internationale de la femme. Chaque site organisera un événement pour les jeunes étudiantes dans le cadre de l'initiative Equity Week. Les sites sélectionnent le type d'événement avec un thème général autour de la sensibilisation à la diversité des genres et de la promotion des emplois industriels pour les femmes. Au niveau du Groupe, WoMen@OP organise un webcast mondial inspirant sur la diversité des genres. En 2024, 100 sites ont participé à cette première semaine Equity Week, organisant visites, conférences, présentations, jeux et sessions de travail à destination d'un public essentiellement féminin provenant du monde scolaire ou universitaire local ;

   b. L'interculturalité est promue pendant la semaine du 21 mai, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle. En 2024, des initiatives pilotes lancées aux États-Unis ont permis via des films, des sessions café-conférence ou repas-conférence de célébrer l'interculturalité au travers des *Heritage months*. Ces événements mettent en avant les différentes cultures et nationalités composant la mosaïque américaine, illustrées par des collaborateurs locaux ;

c. L'intergénérationnel est célébré pendant la première semaine d'octobre. En 2024, des vidéos d'information ludique célébrant des partenariats entre juniors et seniors ont été lancées en pilotes principalement aux États-Unis. Le programme de Mentoring renforce les avantages de la collaboration intergénérationnelle avec 534 participants en 2024 ;

d. Le handicap est promu pendant la semaine du 3 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Les actions engagées en France et détaillées ci-dessous ont vocation à être progressivement étendues à l'ensemble des sites, en les adaptant à la réglementation et la culture locale. En 2024, une deuxième conférence à diffusion globale a mis en avant le handicap avec un focus sur les personnes souffrant de diabète de type 1, portée par des personnalités du monde du sport ou des arts ainsi que des collaborateurs internes.

GOUVERNANCE

Cette politique se décline en actions et se traduit par une amélioration continue vers une organisation plus diversifiée et performante, la gouvernance est assurée par :

- le Comité ACT FOR ALL, qui examine trois fois par an la progression de la diversité au sein de l'organisation et valide la stratégie de déploiement de la politique ;
- le HR Board, qui valide les évolutions des processus et des politiques proposées par le comité de pilotage Diversité et suit la progression de la diversité ;
- un comité de pilotage, dirigé par le Vice-Président Talent, qui est composé des responsables Diversité régionaux de toutes les zones géographiques et des représentants des fonctions centrales. Ce comité supervise la définition des axes de déploiement de la politique, appuie les comités régionaux, assure la validation et la transversalité des actions et mesures décidées, coordonne la communication interne et externe sur la DE&I et mesure la progression de la diversité dans l'organisation ;
- des comités de travail régionaux, qui impliquent des ambassadeurs locaux de la diversité. Ces comités assurent l'application des initiatives et de la politique diversité au sein de leur région, en tenant compte de leurs spécificités culturelles locales, et proposent des évolutions au comité de pilotage. Ils assurent également la participation à des réseaux diversité sélectionnés pour comparer les pratiques et fournir un retour d'information à l'organisation ;
- des ambassadeurs, qui favorisent la sensibilisation et soutiennent le lancement d'actions et d'initiatives dans leurs sites respectifs.

PARTENARIATS ET RÉSEAUX

De plus, des réseaux internes dédiés ont été créés pour développer davantage la participation des collaborateurs. Le réseau WoMen@OP, soutenu par trois sponsors membres du Comité de Direction, rassemble à fin 2024 près de 800 membres dans 21 pays sur tous les sites OPmobility. Son objectif est de favoriser le dialogue et de partager les bonnes pratiques entre les pays en matière d'équité. Le réseau Women@OP organise régulièrement et encore en 2024 des sessions d'information en interne mais aussi de multiples évènements dans les différents pays faisant intervenir des associations ou communautés locales.

En participant à l'association gouvernementale française « Elles bougent », un réseau de marraines et de sponsors organise la relation avec les communautés féminines des écoles ou des universités pour susciter l'intérêt de l'industrie pour la prochaine génération de femmes. La participation à des réseaux externes et des partenariats avec des associations assure le référencement des pratiques, alimente l'organisation en innovation et soutient la communication du Groupe. Il s'agit notamment d'associations gouvernementales telles que *WAVE* (pour les femmes et les véhicules en Europe) en France ou de réseaux industriels tels que le *General Motors Inclusion Board* aux États-Unis. En 2024, lors de la participation au défi Innovatech organisé par « Elles Bougent » avec le support du Ministère des Finances, l'équipe à laquelle participait une marraine, OPmobility a obtenu le 3e prix.

COMMUNICATION

L'équipe Communication apporte son soutien en interne avec des articles autour de chaque événement mondial et en externe *via* des publications sur les réseaux sociaux. Une page Diversité sur l'intranet est régulièrement alimentée avec du contenu et des actualités sur la politique D&EI.

MISSIONS HANDICAP FRANCE, LES ENGAGEMENTS D'OPMOBILITY

En France, OPmobility est signataire du Manifeste pour l'Inclusion des personnes handicapées dans la vie économique et inscrit son plan d'actions dans un accord handicap agréé par la DRIEETS (Direction Régionale Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Les objectifs sont de :

- sensibiliser l'ensemble des équipes pour changer le regard sur le handicap et former les interlocuteurs clés ;
- maintenir dans l'emploi ceux qui sont en situation de handicap ;
- recruter et intégrer des collaborateurs en situation de handicap ;
- développer les achats auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) ;
- piloter et assurer le suivi de la politique handicap France.

La Mission Handicap Groupe France repose sur la mobilisation d'un réseau structuré : une personne dédiée au sein de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe pilote la Mission Handicap à temps plein. Elle collabore avec divers interlocuteurs présents sur le terrain pour déployer les actions : un référent handicap par site au sein des équipes Ressources Humaines, des relais au sein des équipes HSE et Santé (infirmières, assistantes sociales), les IRP (Instances représentatives du personnel) ainsi que les managers. Deux sponsors au sein des Directions opérationnelles et des partenaires externes tels que les Services de Santé au travail, Cap Emploi, Agefiph et des cabinets spécialisés apportent également leur soutien. La formation et la sensibilisation sont des facteurs clés de succès pour construire une culture favorisant la diversité, et plusieurs actions ont été conduites en 2024 dans ce sens.

Certains collaborateurs jouent un rôle d'interlocuteurs privilégiés dans la politique handicap. A ce titre, en 2024, les acheteurs et les représentants du personnel en France ont bénéficié d'une journée de formation complète (rôle, législation, moyens). Les autres collaborateurs sont sensibilisés aux notions-clés du handicap de diverses manières tout au long de l'année : campagnes d'affichage trimestrielles sur tous les sites OPmobility (thèmes 2024 : maintien en emploi, politique handicap, cancer du sein, parler de son handicap), actions auprès de jeunes en situation de handicap, notamment avec l'association Arpejeh (ateliers CV-lettre de motivation, coaching, visites des sites), et initiatives locales pour familiariser les équipes avec le sujet du handicap : collecte de bouchons, soutien à des associations, diffusion de vidéos, quiz… Enfin, la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) du 18 au 22 novembre 2024 offre une occasion spécifique pour s'informer et participer à des activités sur le handicap : témoignages, intervenants (déficience visuelle, chiens-guides…), escape game, jeux de cartes, stands d'information, atelier cuisine et handicap, mises en situations, Duodays. Afin de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap en France et participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, OPmobility a poursuivi ses partenariats avec des structures spécialisées :

- cabinet de recrutement ;
- forums de recrutements spécifiques (Hello Handicap, mardis de l'inclusion, Arpejeh) ;
- *job-board* spécialisé pour les personnes en situation de handicap en France (www.handicap.fr) ;
- organisation de visites du Groupe pour un public composé de jeunes en situation de handicap.

En France, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap consolidé au sein du Groupe est supérieur à l'obligation légale de 6 % puisqu'il s'établissait à 6,89 % au 31 décembre 2023, en constante progression depuis le lancement de la Mission Handicap début 2018. Le taux de 2024 n'est pas encore connu pour la présente publication puisque les déclarations annuelles se font désormais en mai de l'année N+1.

AMÉNAGEMENTS

En 2024, les aménagements pour les collaborateurs titulaires d'une reconnaissance de handicap ont porté sur le financement de matériel (prothèses auditives, sièges ergonomiques, scooter PMR), l'aide au transport domicile-travail et le *coaching*.

Les achats réalisés auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté sont également un moyen essentiel pour soutenir l'emploi de travailleurs en situation de handicap. Tous les sites français travaillent avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ou des EA (Entreprise Adaptée) pour des prestations de conditionnement, logistique ou entretien des espaces verts.

En 2024, le site d'Amiens a également participé à plusieurs rencontres organisées par le « Réseau H » avec des femmes travaillant dans des ESAT de Picardie afin de leur faire connaître les métiers de l'industrie et d'ouvrir des perspectives de passerelles avec le secteur ordinaire. Enfin, le partenariat avec le GESAT, réseau d'achats spécialisé auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté, a été reconduit en 2024 pour soutenir les acheteurs du Groupe dans leurs recherches de fournisseurs.

Actions

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Structuration du programme D&EI avec mise en place de 4 évènements annuels sur l'ensemble des sites sur les 4 dimensions de diversité adressées	Participation des collaborateurs à des conférences, évènements, séances de formation dans le but de rendre les associés acteurs de la diversité.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	2024 : sur la diversité de genre ; 2025 : extension aux trois autres dimensions (interculturel, intergénérationnel, handicap).	Communication orchestrée par les ambassadeurs mais aussi le département communication tant en interne que sur les réseaux sociaux. 4 évènements annuels programmés. 120 sites inscrits pour l'Equity Week en mars. Organisation du second évènement en mai en cours avec mise sur étagère d'activités sites standards.	Comité de pilotage à 10 membres ; Comités régionaux qui comprennent 80 collaborateurs/ambassadeurs ; Implication du réseau des Talent Acquisition en 2025 ; Budget de fonctionnement dédié au Groupe ; Budget de fonctionnement des sites pour animations locales.
Création de programmes de formation dédiés	Formations dédiées aux Ingénieurs et Cadres : • Programme Unconscious bias (2023) ; • Programmes Women Leadership, Junior et Senior (2024) ; • Programme « Value Differences » (2024) ; • *Mentoring* intégrant 31 % de femmes (2024) ; • Coaching intégrant 30 % de femmes au minimum (2024).	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	Mise en place et premières cohortes sur 2024.	Communication *via* le site intranet ; Publication sur les réseaux sociaux (LinkedIn) ; Publication dans le journal d'entreprise (Vibes) ; Communication individualisée *via* les Revues de Développement. Programmes déployés en 2024. Plan pour déploiement large (3 000 managers) de « Unconscious bias ». Cohortes constituées pour fin mars des programmes de Mentoring « Growing together » et « Women Leadership », Licences acquises pour « Coaching pour tous ».	Plan de formation des sites ; Budget de formation central.

Indicateurs et cibles

OPmobility a mis en place des cibles concernant la valorisation des différences et l'encouragement de l'équité, l'inclusion et la diversité.

Impact positif : Culture éthique et responsable, qui valorise les différences et encourage l'équité, l'inclusion et la diversité

Élément	Détail
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	Les cibles de promouvoir l'égalité des genres et de renforcer l'équité, l'inclusion et la diversité soutiennent l'objectif de créer un environnement de travail inclusif et équitable pour tous les employés.
2. Cible mesurable	Atteindre 40 % de femmes dans les postes de *Senior Executives* et 30 % d'Ingénieurs et Cadres et dans les rôles managériaux au global d'ici 2030.
3. Nature de la cible	Quantitative et qualitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les employés du Groupe, à l'échelle mondiale.
5. Valeur de référence	Représentation actuelle des femmes dans les postes de Senior Executives (23,1 %), des Ingénieurs et Cadres (25 %) et dans les rôles managériaux au global (21,4 %).
6. Année de référence	2024
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	• 2025 : Senior Executives (28 %), Managers (25 %), Ingénieurs et Cadres (27 %) ; • 2026 : Senior Executives (30 %), Managers (26 %), Ingénieurs et Cadres (28 %).
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	2025 - 2026
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Analyse des données actuelles sur la diversité et l'inclusion ; • Enquêtes auprès des employés pour identifier les besoins et les perceptions ; • Mise en place de programmes de mentorat, de formation et de sensibilisation ; • Politique de recrutement et mobilité interne ; • Politique de rémunération.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la diversité et l'inclusion améliorent la performance organisationnelle et le bien-être des employés.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés via des enquêtes et des groupes de discussion pour identifier les besoins en matière d'équité, d'inclusion et de diversité et proposer des solutions.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Les indicateurs suivants sont également suivis :

Répartition par genre au niveau de la Direction Générale (Conseil d'Administration et Comité de Direction)	2023	% 2023	2024	% 2024
Femmes	12	42,9	9	34,6 %
Hommes	16	57,1	17	65,4 %
Total	28	100 %	26	100 %

Répartition par âge	Effectif 2024	En pourcentage
Moins de 30 ans	5 268	18,2 %
Entre 30 et 50 ans	16 574	57,2 %
Plus de 50 ans	7 127	24,6 %

	2023	2024
Personnes handicapées parmi les collaborateurs, soumis à des restrictions légales en matière de collecte de données	1,49 %	1,48 %

En 2024, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est dépendant des législations des différents pays, qui ne sont pas harmonisées. Les règles de comptabilisation de cette population dépendent la plupart du temps, comme en France de la volonté individuelle de déclarer une situation de handicap. Cela constitue un facteur limitant l'identification et donc les actions pouvant être entreprises pour mieux intégrer les collaborateurs en situation de handicap.

Des campagnes incitant à déclarer ces situations sont menées de façon régulière et portées par la politique de Diversité D&EI.

Le suivi de cet indicateur est régi en France par des normes strictes et consolidé dans la déclaration DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés) annuelle qui sert de base à l'établissement des contributions annuelles obligatoires versées à l'Agefiph.

4.3.1.6 Développement des compétences

Politiques

ATTRACTIVITÉ DES TALENTS

La fonction Ressources Humaines est stratégique pour développer les compétences critiques des collaborateurs indispensables à la croissance des activités du Groupe.

Dans un environnement en pleine mutation, le Groupe a mis en place une structure de recrutement (*Talent Acquisition Center*) afin d'internaliser et de professionnaliser son approche de recrutement. Avec des équipes de spécialistes localisées dans les principaux pays, l'identification et la sélection des ressources les plus adaptées permettent au Groupe de bénéficier plus rapidement des candidats qui répondent aux besoins immédiats de l'entreprise mais aussi de renforcer les plans de succession à moyen et long terme.

Dans ce domaine, et pour développer l'excellence managériale, les managers suivent une formation aux techniques de recrutement afin d'attirer les meilleurs talents. OPmobility considère ses employés comme de précieux ambassadeurs, permettant d'attirer, recruter et développer de nouveaux talents. Un programme de cooptation a été déployé au sein du Groupe dans le but de renforcer l'attractivité.

Après un lancement en 2022 se focalisant sur les recrutements en France, les Talent Acquisition Centers (TAC) ont été étendus en 2023 à l'Amérique du Nord (États-Unis, puis Mexique) puis à l'Europe centrale (Allemagne/Autriche et Pologne/République Tchèque/Slovaquie) où l'environnement est particulièrement concurrentiel. En 2024, ce réseau a été renforcé pour s'adapter aux besoins et à la prise en charge de la gestion des relations écoles/universités. La collaboration avec les équipes locales des business groups s'est accélérée, incluant des formations des managers locaux au recrutement mais aussi la participation à des actions de mobilité interne sur les recrutements confiés aux managers des différents TAC.

A la fin 2024, grâce à la mise en place des clusters Ressources Humaines portés par le programme de transformation « One-OP HR » 100% des recrutements des Ingénieurs et Cadres sur les clusters en place (Amérique, EMEA) sont gérés par les TAC. Progressivement, l'ensemble de la population MOI (main d'oeuvre indirecte) sera intégrée aux TAC, avec une évolution des Systèmes d'Informations RH (SIRH). Cette couverture s'étendra au deuxième semestre 2025 à l'Asie.

Afin de garantir une meilleure gestion des candidatures, les SIRH évoluent pour offrir une expérience candidat commune *via* un module de *Onboarding* qui permettra aux équipes de recrutement, aux équipes RH et aux managers de partager avec les candidats les documents administratifs mais aussi de mettre en place des pratiques d'accueil et d'accompagnement homogènes et attractives, supportées par une nouvelle politique d'intégration qui verra le jour en début d'année 2025.

L'existence de cette structure de recrutement professionnalisée et organisée permet non seulement de garantir les profils recherchés par les équipes d'encadrement mais aussi d'orienter et cibler certains profils. Ainsi l'accent est porté sur la présentation de candidatures féminines, accompagnant les objectifs de féminisation, mais aussi sur les programmes d'apprentissage, de VIE ou plus spécifiques comme par exemple le « International Finance Graduate Program » permettant de renforcer le vivier de jeunes talents financiers qui a accueilli en 2024 sa deuxième cohorte de 5 jeunes profils internationaux à qui est offerte une rotation de 3 postes de la fonction Finance pendant leurs deux premières années de carrière.

Les 1 288 jeunes (apprentis, stagiaires, VIE) viennent renforcer le vivier de jeunes talents. Avec un taux de transformation de 25 % en contrat long terme, un accent est porté depuis 2023 sur les VIE et apprentis pour renforcer l'utilisation de cette période d'intégration privilégiée de 1 à 2 ans qui permet de mieux cibler les attentes et les besoins et à terme de renforcer l'engagement en début de carrière.

Des plans d'intégration sont construits pour garantir une prise de poste optimale des nouveaux collaborateurs. Afin de garantir une expérience candidat unique quelle que soit la localisation, un programme d'intégration commun sera mis en place au cours de l'année 2025 permettant un alignement avec la vision et les objectifs du Groupe. Il sera supporté par une expérience digitale permettant l'accès à des informations essentielles à tout nouveau collaborateur.

DÉVELOPPEMENT DES TALENTS : DES PRATIQUES RH MONDIALES POUR AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT DES CARRIÈRES ET LA PERFORMANCE

OPmobility place le développement et la formation de ses collaborateurs au cœur de sa promesse employeur avec pour mot d'ordre « *Keep Learning, keep Growing* ». Bénéficier d'un parcours de carrière enrichissant au sein du Groupe est un levier essentiel d'engagement des collaborateurs et de performance pour OPmobility. C'est la raison pour laquelle il a été créé un moment privilégié, dédié aux aspirations et au développement du collaborateur, au sein du cycle annuel de management.

Ce cycle de management débute l'année par une Revue de Performance, permettant de faire le bilan des réalisations de l'année écoulée et de fixer ensemble, manager et collaborateur, des objectifs pour l'année à venir.

La fixation d'objectifs individuels est alignée sur les piliers stratégiques du Groupe. Ils sont répartis en cinq catégories :

- proximité clients et satisfaction qualité ;
- Développement Durable ;
- développement des collaborateurs et management ;
- excellence opérationnelle ;
- innovation.

Puis, à mi-année, est organisée la revue de développement. C'est un rendez-vous privilégié entre chaque collaborateur et son manager permettant de coconstruire un plan individuel de développement basé sur les aspirations professionnelles du collaborateur et les opportunités au sein du Groupe, comme les mobilités possibles entre métiers ou dans différentes géographies.

Le contenu et le déroulement de ces deux moments clés du cycle de management dans le Groupe intègrent les compétences du *Leadership Model,* choisies par OPmobility pour supporter les valeurs d'entreprise et sa raison d'être, et permettre l'adaptation des comportements en ligne avec ces dernières.

Ces revues font partie du cycle de management annuel des Ingénieurs et Cadres et sont progressivement étendues à l'ensemble de la main-d'œuvre indirecte et, dans certains pays, à la main-d'œuvre directe.

Les résultats de l'enquête d'engagement Pulse montrent que les perspectives de carrière sont un critère important d'engagement des collaborateurs. Le programme de mobilité interne a été structuré pour permettre la mobilité inter-métiers. Afin de renforcer la visibilité et l'accessibilité de la mobilité, une Charte de mobilité interne a été déployée au sein du Groupe. Elle est disponible dans toutes les langues. Un Comité Mobilité a été mis en place afin d'accompagner cette nouvelle dynamique. Le développement d'OPmobility sur la mobilité hydrogène, sur la gestion de la Data, sur le développement de softwares (OP'nSoft) ou l'électrification a également abouti à la définition de nouveaux postes intégrant des expertises spécifiques. Cela permet d'offrir des perspectives d'évolution et de mobilités accrues.

Reconnaître la contribution de chacun à la performance globale est aussi un élément essentiel. Le système d'évaluation de la performance opérationnelle d'OPmobility cherche à ancrer une culture de la reconnaissance plus forte. Le processus de revue des objectifs a été standardisé et homogénéisé dans le Groupe, selon les principes de suivi en temps réel des performances. Il est possible d'adapter et d'évaluer les objectifs du collaborateur tout au long de l'année, en lien avec les objectifs stratégiques du Groupe, afin d'être agile dans un environnement changeant, tel que celui dans lequel évolue l'industrie automobile.

L'ensemble du cycle de management est supporté par un SIRH, système d'information qui repose sur la plateforme Success Factors de SAP, mis à jour régulièrement. En 2024, en particulier, deux nouveaux modules ont été activés :

- le module « *Position manager* » a été déployé au 1er semestre. Il permet de mieux gérer le suivi de carrière de chaque collaborateur ainsi que de garantir l'homogénéité des plans de succession qui sont revus au moins annuellement lors de la *People Review*. Ces plans de successions supportés par les positions peuvent désormais supporter une véritable gestion des parcours de carrière ;
- le module « *Calibration* » a été activé au 2nd semestre pour permettre une meilleure préparation en fin d'année de la Revue de Performance annuelle. Il permet à une équipe de management, accompagnée des supports ressources humaines, de partager les informations au sujet de leurs collaborateurs directs et d'affiner leur évaluation de la performance de chacun d'entre eux, la « calibration ». OPmobility assure ainsi une évaluation plus équitable de ses collaborateurs, objective et consensuelle.

ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS, LE PULSE SURVEY

L'engagement des collaborateurs est au cœur de la mission d'OPmobility. L'ensemble des politiques et actions menées visent à avoir un impact en termes d'augmentation du niveau d'engagement et de baisse du *turnover*.

Le Groupe mesure chaque année le niveau d'engagement des collaborateurs à travers un sondage construit sur la base de 14 leviers d'engagement. C'est un outil précieux pour OPmobility afin d'évaluer l'opinion de ses collaborateurs et d'identifier les domaines à améliorer.

Pour l'édition 2024, le taux de participation progresse par rapport à mai 2023 de 0,1 point à 73 % avec plus de 24 000 répondants et 95 000 commentaires. Les plus hauts scores par rapport au benchmark (comparaison avec les résultats des autres entreprises du secteur) concernent le développement personnel et la liberté d'opinion.

Suite à la communication des résultats, les managers ont défini des plans d'amélioration. Plus de 1 500 actions ont été identifiées sur la base des retours des employés, et 28 % d'entre elles sont directement en lien avec les priorités du Groupe : améliorer la communication de la stratégie, aider à mieux gérer la charge de travail et mettre à disposition des équipements adéquats.

Ainsi, le Pulse constitue l'un des principaux instruments permettant à OPmobility de prendre des mesures correctives et d'améliorer son approche du bien-être de ses collaborateurs, garantissant que leurs retours sont activement pris en compte pour l'amélioration du lieu de travail.

DES ACTIONS DE COMMUNICATION INTERNE POUR UN MEILLEUR ENGAGEMENT

Dans un contexte de marché en pleine mutation et de projets de transformation pour le Groupe, des actions de communication interne ont régulièrement été organisées. Ainsi, la communication du changement de nom et des compétences associées dans la lignée de la raison d'être du Groupe et des cinq valeurs a été promue en 2024.

Des informations sur la stratégie sont régulièrement partagées et de façon privilégiée avec les directeurs, notamment via les évènements Directors' Webcast (5 en 2024). De plus, le Groupe déploie une stratégie éditoriale permettant de diffuser l'actualité de l'entreprise avec les équipes :

- sur « Topnet », l'intranet du Groupe, 228 actualités ont été publiées en 2024 (-23 % vs 2023) ;
- les actualités et événements internes les plus significatifs sont directement envoyés par email (appelé « Topnews ») ;
- un nouveau live talk suivi d'un Q&A baptisé « Xplore! » de 30 minutes a été créé. Il permet de faire un focus sur un sujet stratégique ou innovant du Groupe avec un expert interne ;
- enfin, depuis cette année, Vibes est le nouveau magazine corporate du Groupe, dont le premier numéro est sorti en juillet. Il est destiné à la fois aux collaborateurs et aux audiences externes du Groupe, ayant vocation à présenter la stratégie d'OPmobility, les tendances et l'expertise du Groupe, avec notamment des portraits de collaborateurs, des dossiers et des tribunes d'experts.

FOCUS SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE

La transformation d'OPmobility se traduit également par une présence sur les réseaux sociaux. Cette présence s'inscrit dans l'innovation et la modernité du Groupe. En effet, se démarquer de la concurrence par la qualité de ses produits, de son expertise et de sa marque employeur passe par une identité forte sur les réseaux sociaux afin de répondre aux nouveaux besoins de ses partenaires, de ses clients et des talents de la mobilité de demain. En 2024, le Groupe est présent sur les plateformes sociales suivantes :

- LinkedIn, avec 298 844 abonnés (soit +28 % vs 2023 et 5 % d'employés OPmobility présents sur la page officielle du Groupe) ;
- Instagram, avec 2 034 abonnés ;
- YouTube, avec 1 020 abonnés.

En 2024, la mise en place et le déploiement du programme « Employee Advocacy » s'inscrira dans la continuité du Groupe d'accroître sa notoriété en ligne. Le programme réunira plus de 500 collaborateurs / ambassadeurs de la marque OPmobility sur les réseaux sociaux et à travers le monde. En externe, la participation au salon du CES de Las Vegas a permis une visibilité accrue des innovations et des technologies du Groupe.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : OP UNIVERSITY FAVORISE L'APPRENTISSAGE, LA MONTÉE EN COMPÉTENCES ET LE DÉVELOPPEMENT

En 2024, le Groupe a structuré son offre de formation en créant son université d'entreprise : OP University. Sa mission est de :

- développer les compétences des collaborateurs ;
- soutenir la transformation du Groupe ;
- favoriser l'innovation et l'excellence opérationnelle.

OP University sera pleinement opérationnelle en 2025, avec une structure déployée sur quatre niveaux :

- **un Centre d'Expertise Mondial :** il héberge les Académies, responsables de la planification et de la conception des programmes de formation portant sur les compétences stratégiques nécessaires pour rester compétitif. Ces programmes sont développés en collaboration étroite avec les responsables de fonctions ;
- **des Centres d'Expertise Régionaux *(Regional Campus)* :** ils déploient les programmes mondiaux en les adaptant aux besoins régionaux et en créant, si nécessaire, un contenu spécifique ;
- **des *Country Clusters* :** ils sont responsables de l'administration de la formation, de la logistique et de la qualité des données, couvrant l'ensemble des business groups ;
- **des équipes Formation & Développement** propres à chaque business group : elles se concentrent sur leurs compétences et leur expertise spécifique.

15 ACADÉMIES AU CŒUR DU CENTRE D'EXPERTISE MONDIAL

Parmi les 15 Académies prévues, deux sont déjà opérationnelles :

- *Digital Academy* ;
- *Leadership & Management Academy*.

En 2024, la *Leadership & Management Academy* a conçu et délivré plusieurs programmes visant à accompagner le développement des managers responsables des talents :

- des formations spécifiques pour développer les compétences du *Leadership Model* ;
- un programme pour les nouveaux managers : *Driving Success*, qui renforce les pratiques managériales de proximité ;
- un programme pour les nouveaux Directeurs : *Leading Success* ;
- une offre de coaching en ligne, avec 108 sessions lancées à décembre 2024, ouverte aux Managers et Directeurs ;
- un programme dédié au *leadership* féminin : *Women Leadership*. Ce programme, destiné aux talents féminins appelés à occuper des postes de management ou de direction, a vu le lancement de quatre sessions en 2024 (2 promotions *Entry Level* et 2 promotions *Senior Level*), touchant au total 60 participantes ;
- trois nouveaux programmes pour les talents à potentiel : *Starter, Charger* et *Booster*, conçus pour accompagner respectivement les contributeurs individuels, les managers et les Directeurs dans leur évolution au sein d'OPmobility dont 30 % de femmes minimum ;
- un programme mondial de *mentoring cross* business groups a été déployé à l'échelle mondiale. En 2024, 534 collaborateurs ont rejoint ce programme annuel d'une durée de 8 mois, 302 mentorés dont 31 % de femmes ont ainsi bénéficié d'un partage d'expérience de 232 leaders du Groupe.
- des programmes axés sur la diversité et l'inclusion :
  - la formation D&EI – biais inconscients, déployée auprès de tous les Directeurs et des managers RH (77 participants formés en 2024) ;
  - des modules en ligne sur la diversité et l'inclusion, 501 collaborateurs ont suivi au moins un module en 2024.

Ces initiatives illustrent l'engagement du Groupe à offrir des formations inclusives, alignées sur les besoins en constante évolution de ses employés et en adéquation avec ses objectifs stratégiques.

DIGITAL ACADEMY : DE LA FORMATION AUX PARCOURS DE CARRIÈRES

Afin d'accompagner les évolutions d'emploi sur les métiers Digital & IS, en lien avec les évolutions technologiques et la stratégie du Groupe, une cartographie des emplois et des parcours professionnels a été mise en place en 2024, pour les métiers liés aux systèmes d'information et digitaux.

Cette cartographie des emplois, permet à chaque collaborateur d'avoir une visibilité sur les postes de la nouvelle organisation, avec les principales missions et compétences associées, mais aussi de connaître quels sont les postes qui peuvent amener vers ces emplois et les passerelles vers d'autres métiers en sortie.

L'objectif est de stimuler la mobilité interne et le développement des compétences IS/IT. C'est aussi un très bon outil managérial qui peut être utilisé lors des entretiens de développement afin d'évoquer la montée en compétences, les souhaits de carrière et de mettre en place des parcours de formation si nécessaire pour évoluer dans son poste.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES LIÉ À UN CHANGEMENT DE TECHNOLOGIE : L'EXEMPLE DE LA RECONVERSION DES SYSTÈMES DE CARBURANT VERS LES RÉSERVOIRS À HYDROGÈNE

Un plan de reconversion a permis d'accompagner les collaborateurs de l'usine de Venette vers le nouveau site de Lachelle en France. Pour favoriser l'accroissement des compétences dédiées à l'hydrogène en qualité, process, production et maintenance, une matrice par métier a été élaborée, facilitant l'appropriation des nouvelles technologies et procédés de fabrication. Enfin, un outil d'évaluation des compétences des équipes par les experts métier a été conçu.

Actions

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Talent Acquisition Center (TAC)	• Mise en place progressive d'équipes dédiées au recrutement sur les pays/ clusters à fort recrutement ; • Standardisation pour garantir l'équité et la non-discrimination ; • Mise en place d'outils communs et transversaux sur l'ensemble du Groupe ; • Organisation de la relation avec les écoles (*Campus Management*) et gestion des VIEs.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	• Étape 1 de pilote achevée en 2022 en France ; • Étape 2 de déploiement sur la population Ingénieurs et Cadres aux Etats-Unis, au Mexique, en Allemagne, en Pologne et en Slovaquie sur 2023/2024 ; • Étape 3 de standardisation sur l'ensemble des pays Amérique/EMEA avec management de 100 % des recrutements ; • Main-d'œuvre indirecte et gestion complète du budget en 2025.	• Tableau de bord mensuel publiant l'ensemble des indicateurs : quantité des recrutements mais aussi qualité du processus (% diversité, délai de traitement des candidatures) ; • Revue en HR Board et en ACT FOR ALL™ Board des principaux indicateurs ; • Validation du Service Level Agreement pour 2025 ; • Processus de recrutement 100% confié aux TAC pour les M&Es, worldwide au 1er janvier 2025 ; • Couverture à 100% par les TAC sur Amériques et EMEA depuis janvier 2025. Extension Inde et Asie Sud au second semestre, avec recrutement effectif d'un TAC en Inde en juin 2025.	Effectifs des équipes TAC dans le monde en augmentation de 5 en début 2023 à 9 en début 2024 puis à 18 en début 2025 ; Plan de renforcement en Asie prévu en 2025 ; Budget de recrutement globalisé en 2025 ; Budget de fonctionnement dédié.
OP University	OP University s'étend sur quatre niveaux : Centre d'Expertise Mondial, Centres Régionaux, Country Clusters et équipes Formation & Développement des business groups. Les programmes incluent des formations de *leadership*, coaching, programmes pour talents, et formations sur la diversité. Ces actions visent à limiter les impacts des déséquilibres organisationnels et accompagner les collaborateurs pour favoriser un environnement plus équitable et inclusif.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	OP University sera pleinement opérationnel fin 2025. Lancement en 3 phases : • Étape 1 – Q1 2025 : lancement Americas Campus ; • Étape 2 – Q2 2025: lancement EMEA Campus + Group Center of Expertise ; • Étape 3 – Q4 2025 : lancement Asia Campus.	Définition du document « Rôles et responsabilités » pour définir clairement les périmètres de responsabilité des Centres d'Expertise Mondiaux, Centres Régionaux, Country Clusters , mais aussi des interactions entre sites et country Cluster, et BG avec les différents acteurs. Stratégie (vision, mission, guiding principles pour design et déploiement, concept d'académies) Target organisation créée et validée. 2 académies lancées: • Digital & IS Academy • Management & leadership Academy	2024 : équipe de 2 personnes ; 2025 : équipe de 11 personnes sur le Centre d'Expertise ; 30 % du budget formation du Groupe.

Indicateurs et cibles

Certaines cibles ont été définies afin d'accélérer le développement de l'employabilité des collaborateurs et de leurs compétences.

Impact positif : Développement des compétences lié au changement d'activité (développement des batteries, des réservoirs à hydrogène) pour préserver l'employabilité des collaborateurs et développement de carrières évolutives et enrichissantes dans les différents métiers du Groupe.

Élément	Détail
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	La cible de maintenir le taux de départs volontaires en dessous de 10 % de 2025 à 2030 soutient l'objectif de retenir les talents et de maintenir une main-d'œuvre stable et engagée.
2. Cible mesurable	Maintenir le taux de départs volontaires sous 10 % d'ici 2030.
3. Nature de la cible	Quantitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les employés Ingénieurs et Cadres du Groupe, à l'échelle mondiale.
5. Valeur de référence	Taux de départs volontaires actuel 7,4 %.
6. Année de référence	2024
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	Maintien sous 10 %
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	NA
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Analyse des données de départs actuelles ; • Enquêtes de satisfaction des employés ; • Mise en place de programmes de rétention et d'engagement des employés ; • Suivi des progrès à l'aide d'indicateurs de performance.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que les programmes de rétention et d'engagement des employés réduisent les taux de départs volontaires.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés via l'agenda managérial mais aussi des enquêtes de satisfaction et des groupes de discussion pour identifier les facteurs de départ et les besoins en engagement.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Élément	Détail
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	La cible d'offrir 22 heures de formation continue par an à chaque collaborateur soutient l'objectif d'améliorer les compétences professionnelles et l'employabilité des collaborateurs. 5 heures en moyenne dédiées à la culture digitale pour les Ingénieurs et Cadres soutient l'objectif d'adaptation à la transition digitale.
2. Cible mesurable	Offrir 22 heures de formation continue par an à chaque collaborateur d'ici 2030 dont 5 heures de culture digitale pour les Ingénieurs et Cadres.
3. Nature de la cible	Quantitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les collaborateurs du Groupe, à l'échelle mondiale.
5. Valeur de référence	Nombre moyen actuel d'heures de formation par collaborateur : 20 heures en 2024.
6. Année de référence	2024
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	Offrir 21 heures de formation continue par an à chaque employé d'ici fin 2026 dont 3 heures de formation digitale pour les Ingénieurs et Cadres.
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	2026
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Analyse des besoins en formation ; • Agenda managérial ; • Création de formations et déploiement par OP University et la Digital Academy en particulier.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la formation continue améliore les compétences professionnelles et l'employabilité des collaborateurs.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés via l'agenda managérial, des enquêtes et des évaluations annuelles des compétences pour définir les besoins en formation.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Ces cibles sont soutenues par les indicateurs suivants :

Pourcentage de salariés Ingénieurs et Cadres ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière	2023	2024
Total	100 %	100 %
Homme	100 %	100 %
Femme	100 %	100 %
Autre	N/A	N/A
Non déclaré	N/A	N/A

	Nombre moyen de collaborateurs	Nombre d'heures de formation	Nombre moyen d'heures de formation par personne
Femme	9 273,5	169 591,2	18,3
Homme	20 692,0	431 369,8	20,9

4.3.1.7 Conditions de travail

Politiques

La politique de rémunération et avantages sociaux du Groupe est fondée sur l'équité, avec des critères objectifs, ne laissant pas la place aux discriminations, quelles qu'elles soient. Elle repose sur les principes de reconnaissance basée sur la performance et est alignée sur les pratiques des marchés locaux pour garantir la compétitivité dans toutes les régions dans lesquelles le Groupe est présent.

La rémunération et les avantages sociaux constituent l'un des éléments essentiels pour attirer et fidéliser les talents. Les principaux objectifs de cette politique sont :

Compétitivité par rapport aux marchés :

OPmobility compare continuellement ses structures de rémunération aux normes des marchés locaux et internationaux pour garantir que le Groupe reste compétitif où il exerce ses activités. La politique de rémunération définit un cadre commun et le Groupe adapte localement ce cadre aux pratiques du marché ;

Attirer et fidéliser les talents :

L'objectif est d'offrir un programme de rémunération compétitif qui séduise les meilleurs professionnels du secteur, garantissant ainsi d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents à l'échelle mondiale ;

Reconnaissance basée sur la performance :

La politique met l'accent sur la reconnaissance des collaborateurs en fonction de leurs contributions individuelles et collectives au succès de du Groupe. Cette approche, axée sur la performance, garantit que la rémunération est étroitement liée à l'atteinte des objectifs ;

Alignement avec les valeurs et le modèle de *leadership* d'OPmobility :

La politique est étroitement alignée sur les objectifs, les valeurs et le modèle de *leadership* du Groupe. Elle garantit que l'approche en matière de rémunération renforce les comportements et les compétences de *leadership* qui sont essentiels à la réussite et à la durabilité du Groupe à long terme ;

Équité interne et engagement D&EI :

OPmobility s'engage à garantir l'équité interne au sein de son organisation. La structure de rémunération est conçue pour refléter la valeur relative des rôles et des responsabilités (évaluation, pesée de postes), garantissant ainsi que les collaborateurs soient récompensés équitablement pour leurs contributions. Le cadre commun de rémunération vise à garantir l'équité pour tous les collaborateurs, quelle que soit leur localisation. Le Groupe s'efforce notamment de garantir que les facteurs de rémunération soient objectifs, quel que soit le sexe ;

Conformité aux lois locales :

Les pratiques de rémunération sont entièrement conformes à toutes les lois et réglementations locales applicables. OPmobility veille à ce que les politiques soient régulièrement révisées et mises à jour pour refléter tout changement dans les exigences légales.

Un unique système d'information Ressources Humaines est mis en place dans toutes les entités du Groupe. Celui-ci est un élément essentiel de transparence et de gestion. Son fonctionnement repose sur les positions occupées et des standards permettant de s'assurer de l'homogénéité des groupes de fonctions de niveau similaire dans l'organisation. Ceci facilite la gestion des différents processus Ressources Humaines, notamment recrutement, talents, formation, rémunération et contribue ainsi au développement de chacun dans l'organisation.

Le Groupe s'est assuré de son engagement à respecter le salaire minimum de chaque pays dans lequel il opère, en respect de la norme applicable, légale ou conventionnelle.

Le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années à réduire les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes. Les écarts salariaux sont analysés et des plans d'actions sont mis en place pour les réduire. Une large part des écarts bruts constatés s'explique par la dispersion géographique des populations féminines et masculines et par le niveau des positions occupées dans l'organisation. L'indicateur brut tel que présenté dans le présent rapport est de 21,9 % alors que l'indicateur ajusté qui prend en compte les deux critères est de 5,8 %. Cet indicateur reflète des situations différentes selon les pays. L'analyse réalisée chaque année, qui sera encore affinée, permet d'adresser cette diversité.

À titre d'illustration, les résultats de l'Index de l'Égalité Femmes/Hommes des entités françaises (entre 76 et 94 sur 100 selon les entités) qui sont publiés depuis plusieurs années témoignent également de l'attention apportée à cette question.

OPmobility rapproche progressivement les pratiques locales afin que les collaborateurs d'un même pays bénéficient d'une offre similaire, en relation avec les pratiques du marché. Ceci répond non seulement à un enjeu d'équité interne mais également à la volonté de favoriser une même expérience collaborateur au sein du Groupe et à favoriser la mobilité interne. OPmobility s'assure de la compétitivité des salaires proposés en participant à des enquêtes régulières sur les niveaux de rémunération et avantages sociaux et leur évolution.

Le Groupe propose, selon les pays et les législations en vigueur, différents avantages complémentaires tels que des politiques collectives d'intéressement, des couvertures maladie ou des retraites complémentaires. En France, le Plan d'Épargne Groupe permet à ses adhérents de détenir des actions d'OPmobility SE (se référer au chapitre 3.6 « Répartition de l'actionnariat d'OPmobility SE »).

En outre, OPmobility entend mettre en place progressivement un socle social commun pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ainsi, en avril 2024, la politique parentalité Groupe a été mise en place, première étape de ce socle. Elle adresse non seulement la durée du congé maternité ou adoption rémunéré mais également offre un congé parental rémunéré supplémentaire à l'ensemble des collaborateurs concernés. La politique parentalité s'inscrit dans le programme ACT FOR ALL™ et sa dimension *Care for People*. Elle supporte les initiatives prises dans le domaine Diversité, Equité et Impact et favorise l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Sur ce dernier point, la Charte de télétravail a permis de poser un cadre commun au niveau du Groupe permettant aux collaborateurs dont la fonction est compatible avec un travail à distance de bénéficier jusqu'à deux jours par semaine de télétravail.

Enfin, OPmobility s'attache à créer un environnement de travail agréable et bienveillant, aussi bien au sein des usines que dans les bureaux : création d'*open spaces* paysagers, nouveaux bureaux et sièges ergonomiques, certification « WELL » (niveau *Gold*) ciblée en 2024 à la fin des travaux du Siège à Levallois par exemple.

L'évolution de certains indicateurs permet d'apprécier le niveau de fidélité au Groupe. Le taux d'absentéisme du Groupe à fin d'année sur 12 mois glissants est demeuré stable à un niveau limité de 2,9 %. Le taux de turnover volontaire des cadres a été en diminution en 2024 pour s'établir à 7,4 % sur l'année.

Le contexte très compétitif du marché automobile a conduit les industriels du secteur à maximiser l'utilisation des équipements de production. Ainsi les sites industriels d'OPmobility peuvent être conduits à mettre en œuvre le travail de nuit ou de weekend, temporairement ou sur de plus longues durées.

Parfois appréciés, particulièrement par des collaborateurs en début de vie active qui bénéficient ainsi d'une possibilité d'organisation de leur vie privée, ces horaires sont le plus souvent perçus comme impactant l'équilibre professionnel/privé.

Pour atténuer ces impacts, des mesures sont prises sur les sites concernés. Tout d'abord les salaires sont ajustés en conséquence avec primes de nuit ou de week-end et une modération des horaires de pause est appliquée. Ensuite, le passage en équipes de journée des collaborateurs qui en font la demande est facilité. Enfin, une attention particulière est portée par l'encadrement à garder un contact de proximité tant en communication globale qu'individuelle.

Actions

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
***Organisations Compensation and Benefits* (rémunérations & avantages sociaux) régionales**	OPmobility a modifié son organisation par la mise en place d'équipes régionales C&B, EMEA, Amérique et Asie. La mise en place d'équipes régionales doit permettre de déployer le cadre commun OPmobility tout en permettant une meilleure connaissance des marchés locaux et un alignement sur chacun des pays des pratiques en matière de rémunération et avantages sociaux.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	En place depuis décembre 2024.	Notes d'organisations publiées sur l'intranet du Groupe.	EMEA : 3 collaborateurs ; Amérique : 3 collaborateurs ; Asie : 2 collaborateurs.
Application de la charte télétravail	OPmobility a mis en place une possibilité de deux jours de télétravail par semaine sur accord du manager à tous les collaborateurs dont le poste le permet. Cette charte fait partie d'accords locaux garantissant les modalités d'application. Cette charte permet une flexibilité dans l'organisation du travail et un meilleur équilibre vie professionnelle/familiale.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	En place depuis 2020 (mesure initialement liée au Covid puis pérennisée).	Charte publiée sur le site intranet, partagée à tout nouvel arrivant et actualisée régulièrement en fonction des accords locaux. Un suivi de l'application de cette charte est organisé régulièrement par chaque site et consolidé au moins une fois par an.	NA
Mise en place de la politique parentalité	OPmobility a mis en place un socle commun en matière de parentalité applicable dans l'ensemble de ses activités dans le monde (périmètre IFRS). Elle porte la durée minimum des congés maternité et adoption à 16 semaines, garantissant sur cette période une rémunération à 100 %. Elle offre à chaque collaborateur la possibilité de bénéficier d'un congé parental additionnel rémunéré à 100 % d'une durée équivalente à 24 jours sur une année.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	Cette politique est mise en place depuis avril 2024.	Politique partagée *via* l'intranet, accessible à tous les collaborateurs et partenaires. L'ensemble des collaborateurs du Groupe est couvert par la politique. Un suivi du réalisé a été mis en place à compter du second semestre 2024.	
Parité des rémunérations	Assurer l'équité dans l'évolution des rémunérations. OPmobility garantit depuis plusieurs années une évolution salariale au moins équivalente au budget pour chaque collaborateur ayant bénéficié d'un congé maternité, adoption ou parental durant l'année. La comparaison entre évolutions des rémunérations selon le genre est systématiquement réalisée afin d'assurer les ajustements nécessaires.		Révisions salariales annuelles	Index égalité Hommes – Femmes publié chaque année en France. Principe d'équité interne est publié sur l'intranet du Groupe (Politique *Compensation and Benefits*). Le Groupe est engagé dans la préparation de la mise en œuvre de la Directive européenne sur la transparence des rémunérations.	
Compétitivité des rémunéra -tions	Connaissance des marchés locaux et des évolutions. OPmobility participe et bénéficie des informations marchés mises à disposition par des acteurs spécialisés dans l'analyse des niveaux de rémunération et avantages sociaux et leur évolution. OPmobility s'appuie sur son système de classification interne pour s'assurer du positionnement salarial des collaborateurs par niveau de responsabilités.		Révision annuelle des marchés de référence.	Principe de compétitivité externe publié sur l'intranet du Groupe (Politique *Compensation and Benefits*). L'évolution des rémunérations repose sur le dialogue social dans les pays/entités bénéficiant d'une représentation du Personnel.	

Indicateurs et cibles

OPmobility tient à atténuer son impact négatif d'atteinte à l'équilibre professionnel et personnel de ses collaborateurs. Il s'attache également à réduire son impact négatif lié à l'insécurité professionnelle et la précarité de ses collaborateurs, ainsi que le manque d'attractivité et de rétention des collaborateurs liés à une rémunération insuffisante.
Le Groupe se dote ainsi des cibles respectives suivantes :

Impact négatif : Atteinte à l'équilibre professionnel et personnel (travail le week-end et la nuit sur les sites de production)

Elément	Détail
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	L'extension des entretiens annuels à tous les collaborateurs non-Ingénieurs et Cadres soutient l'objectif d'améliorer l'équilibre professionnel et personnel et de répondre aux préoccupations des employés.
2. Cible mesurable	Réaliser des entretiens annuels avec 80 % des collaborateurs
3. Nature de la cible	Quantitative et qualitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les employés sur les sites de production.
5. Valeur de référence	Actuellement, pas d'entretien annuel systématique avec tous les collaborateurs hors Ingénieurs et Cadres
6. Année de référence	2025
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	• Réaliser des entretiens annuels avec 50 % des collaborateurs d'ici fin 2027 • Réaliser des entretiens annuels avec 70 % des collaborateurs d'ici fin 2029
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	• 2027 • 2029
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Utilisation de formulaires standardisés ; • Formation des managers et superviseurs à la conduite des entretiens et information des collaborateurs.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que les entretiens réguliers avec les employés améliorent les conditions de travail et la satisfaction des employés.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés via des entretiens annuels et des groupes de discussion pour identifier les besoins et proposer des solutions.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Impact négatif : Rémunération insuffisante au regard du niveau de vie locale et couverture sociale insuffisante notamment au regard des règlementations locales / niveau de vie

Élément	Détail
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	La cible de couvrir un minimum de 30 % de contrats longs ouverts pour la population main d'oeuvre directe par des opérateurs ayant bénéficié d'un contrat court soutient l'objectif de réduire l'insécurité professionnelle et la précarité des collaborateurs.
2. Cible mesurable	Couvrir un minimum de 30 % de contrats longs ouverts pour la population main d'œuvre directe par des opérateurs ayant bénéficié d'un contrat court d'ici 2030.
3. Nature de la cible	Quantitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les opérateurs de la population main d'œuvre directe ayant bénéficié d'un contrat court.
5. Valeur de référence	Pourcentage de contrats longs ouverts pour la population main d'œuvre directe couverts par des opérateurs ayant été en contrat court
6. Année de référence	2025
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	• Ouvrir 15 % de contrats longs pour la population main d'œuvre directe d'ici fin 2026 ; • Ouvrir 25 % de contrats longs pour la population main d'œuvre directe d'ici fin 2028.
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	• 2026 • 2028
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Analyse des données actuelles sur les types de contrats ; • Enquêtes auprès des employés pour évaluer les impacts de la précarité ; • Mise en place de politiques de conversion des contrats courts en contrats longs.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la conversion des contrats courts en contrats longs améliore la sécurité financière et réduit le stress des employés.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés via des enquêtes et des groupes de discussion pour identifier les besoins en matière de sécurité professionnelle et proposer des solutions.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Impact négatif : Rémunération insuffisante au regard du niveau de vie locale et couverture sociale insuffisante notamment au regard des règlementations locales / niveau de vie

Élément - objectif 1	Détail
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	Les cibles de réduction de l'écart de rémunération femmes-hommes soutiennent l'objectif d'assurer une rémunération équitable et compétitive pour tous les employés.
2. Cible mesurable	Réduire l'écart de rémunération femmes-hommes de 15 % d'ici 2030 et garantir que les salaires des collaborateurs sont alignés avec les standards du marché.
3. Nature de la cible	Quantitative et qualitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les employés du Groupe, à l'échelle mondiale.
5. Valeur de référence	Ecart de rémunération femmes-hommes actuel (5,8 %) et analyse comparative des salaires actuels par rapport au marché.
6. Année de référence	2024
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	• Réduire l'écart de rémunération femmes-hommes de 7 % d'ici fin 2026 ; • Mettre en place un système de suivi des salaires par rapport au marché d'ici fin 2026.
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	• 2026
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Analyse des données salariales actuelles ; • Achat d'enquêtes marché ; • Mise en place de politiques de rémunération équitables et de systèmes de suivi des écarts.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la réduction de l'écart de rémunération femmes-hommes et l'alignement des salaires avec le marché améliorent l'équité et la satisfaction des employés.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les collaborateurs sont consultés via des enquêtes annuelles d'engagement. Les partenaires sociaux peuvent être associés aux discussions sur les évolutions de salaires.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Élément - objectif 2	Détail
1. Rapport entre la cible et les objectifs de la politique	La cible d'assurer un niveau minimum de prestations dans le cadre de la couverture sociale assurance décès-invalidité pour l'ensemble des collaborateurs dans le monde contribue à l'objectif d'améliorer la sécurité financière et le bien-être des employés.
2. Cible mesurable	Assurer pour 2030, pour au moins 90 % des collaborateurs, un niveau minimum de prestations dans le cadre de la couverture sociale assurance décès-invalidité pour l'ensemble des collaborateurs dans le monde.
3. Nature de la cible	Quantitative
4. Description du champ d'application de la cible	Tous les collaborateurs permanents du Groupe, à l'échelle mondiale.
5. Valeur de référence	Pourcentage actuel de collaborateurs permanents bénéficiant d'une couverture sociale avec assurance décès/invalidité.
6. Année de référence	2025
7. Période couverte par la cible	2025-2030
8. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	2026 : mise en place de la politique ; 2028 : 80 % des collaborateurs couverts.
9. Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires - Année	2026 2028
10. Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	• Analyse des données actuelles de couverture sociale ; • Mise en place de politiques de couverture sociale améliorée et de sensibilisation.
11. Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que l'assurance décès/invalidité améliore la sécurité financière et réduit le stress des employés.
12. Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les collaborateurs sont consultés via des enquêtes annuelles d'engagement. Les partenaires sociaux peuvent être associés aux discussions sur les évolutions des avantages sociaux.
13. Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
14. Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Le Groupe consolide ces cibles par les indicateurs suivants :

SALAIRES DÉCENTS

Tous les collaborateurs perçoivent un salaire décent, conformément aux indices de référence applicables. Aucun salarié ne perçoit un salaire inférieur à l'indice de salaire décent applicable.

PROTECTION SOCIALE

Protection		Employés non couverts
Contre les pertes de revenus dues à la maladie	Oui	N/A
Contre les pertes de revenus dues au chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise	Oui	Mexique, Inde et Maroc
Contre les pertes de revenus dues à un accident du travail et un handicap	Oui	N/A
Contre les pertes de revenus dues à un congé parental	Oui	N/A
Contre les pertes de revenus dues à un départ à la retraite	Oui	N/A

INDICATEURS D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

Salariés ayant droit à des congés familiaux	100 %

INDICATEURS DE RÉMUNÉRATION (ÉCART DE RÉMUNÉRATION ET RÉMUNÉRATION TOTALE)

	2024
Écart salarial entre les sexes *(%)*	21,9
Ratio de rémunération annuelle totale	118,4

Pays	Écart salarial entre les sexes *(%)*
Afrique du sud	3,6
Allemagne	1,9
Argentine	-0,1
Autriche	3,6
Belgique	-5
Brésil	14,6
Canada	-2,1
Chine	6,1
Corée du sud	3,7
Espagne	10,9
États-Unis	4,3
France	3,4

Pays	Écart salarial entre les sexes *(%)*
Hongrie	8,3
Inde	20,3
Indonésie	13,2
Japon	6,9
Maroc	13,2
Mexique	5,9
Pologne	5
Roumanie	-6,4
Royaume-Uni	6,5
Slovaquie	4,3
République Tchèque	8,1
Thaïlande	-13,6
Turquie	3,9

4.3.1.8 Autres droits humains

Politiques

CYBER-RISQUE/CONTINUITÉ DE SERVICE DES SI – PROTECTION DES DONNÉES

La transformation numérique et la digitalisation des métiers et des activités produit un accroissement de la dématérialisation des processus et du volume de données gérées par le Groupe. Cette transformation doit s'accompagner d'une sécurisation des systèmes et des données afin de protéger OPmobility de toutes attaques informatiques tout en favorisant un usage responsable et éthique des technologies et des données.

Au sein de la Direction Digital & IS, la Direction Cyber Défense pilote et contrôle la protection des données et la sécurité des applications, des systèmes et des réseaux.

Une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information formalise les grands principes, la gouvernance et les règles qui structurent les actions de cybersécurité au sein du Groupe. Une Charte d'utilisation des moyens de communication et des outils informatiques rassemble les règles de sécurité à destination de tous les collaborateurs.

Dans le cadre de son engagement à utiliser les technologies et les données de manière responsable et éthique, OPmobility a mis en place une instance de gouvernance dédiée à la supervision des usages de l'Intelligence Artificielle. Cet organe s'assure que les innovations en IA sont conformes aux valeurs du Groupe, et que l'exploitation des données se fait de manière transparente et proportionnée, conformément à l'AI *Act* Européen. Ces travaux initiés en 2024 se poursuivront en 2025.

Le Groupe est particulièrement attentif aux enjeux de protection des données à caractère personnel. Ses engagements sont formalisés dans une Politique de Protection des Données Personnelles.

En Europe, cette protection, soumise au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), s'appuie sur une organisation dédiée : deux *Data Protection Officer* (DPO) internes pilotent la conformité RGPD avec le support d'un réseau de correspondants dans chaque pays. Cette organisation permet d'intégrer les principes de protection des données dans la gestion des nouveaux projets, et ce, dès la phase de conception (*Privacy by design*).

OPmobility s'implique dans différentes associations telles que le CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français), le CESIN (Club des Experts de la Sécurité de l'Information et du Numérique), le CIGREF (Club Informatique des Groupes et Entreprises Français) et également l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel). Ces clubs réunissent les grandes entreprises françaises, dont les constructeurs automobiles, et permettent de mutualiser les informations (dernières attaques subies, échange de bonnes pratiques, nouvelles technologies). L'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) est également une source d'information essentielle pour veiller aux nouvelles menaces émergentes et s'en prémunir.

L'un des enjeux majeurs de la cybersécurité est de s'adapter aux mutations opérées par le Groupe (acquisitions, transformation, croissance) et aux cybermenaces de plus en plus nombreuses et sophistiquées. Pour cela, OPmobility a établi un plan stratégique cybersécurité à horizon 2026. Ce plan adresse toutes les thématiques liées à la cybersécurité et en particulier la protection des données, la sécurisation du périmètre industriel, l'évaluation de la maturité de la cybersécurité des fournisseurs ainsi que la mise en place du principe de *zero trust*, qui permet de sécuriser l'accès aux données d'OPmobility et de ses clients. Ces évolutions vont dans le sens de la digitalisation des pratiques : accès sécurisé à l'information, usage renforcé du cloud ou du travail à distance.

Le développement d'une culture cybersécurité constitue un enjeu majeur de la prévention de ce risque.

À cette fin, un programme de sensibilisation est établi chaque année, intégrant divers canaux de formation tels que des modules d'e-learning, des campagnes de communication et des exercices de détection de *phishing*. En 2024, une campagne de communication basée sur une série de quatre posters a été déployée sur l'ensemble des sites. En outre, un module d'e-learning ainsi que deux exercices de *phishing* ont été réalisés afin de renforcer la vigilance des collaborateurs.

Dans une démarche d'amélioration continue, un dispositif d'évaluation interne du niveau de maturité des sites industriels est mis en œuvre. Par ailleurs, des audits externes viennent compléter cette démarche : en 2024, 61 sites sont certifiés avec la norme TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange)* déployée au sein de l'industrie automobile.

Ces initiatives contribuent à répondre aux exigences de la directive européenne NIS2.

Actions

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Cyber Roadmap	Plan stratégique cyber-résilience	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	2023-2026	12 projets délivrés	
Module e-learning cybersécurité	Modules de formation, exercices de phishing, communication	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	Plan annuel	- 10 746 collaborateurs formés en 2024 ; - 2 exercices de phishing exécutés ; - Campagne de communication 2024 : série de 4 posters déployée sur les sites.	
Audit externes	Certification TISAX	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	Certification valide 3 ans	61 sites actuellement certifiés.	

Indicateurs et cibles

Le Groupe ne dispose pas de cible spécifique sur la cybersécurité, les actions présentées ci-dessus étant d'efficaces moyens d'atténuation du risque associé.

4.3.1.9 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Chez OPmobility, le dialogue social, la liberté syndicale et le respect des règles d'information et de consultation des instances représentatives du personnel, partout où elles existent, sont des principes immuables dans chaque pays où le Groupe est présent. OPmobility informe ou consulte ses collaborateurs et leurs représentants sur l'évolution du marché, la marche de l'entreprise, les perspectives économiques et ses impacts potentiels ou réels. Ainsi, les préoccupations et perspectives des collaborateurs sont prises en compte dans la gestion des impacts.

En Europe, un Comité Européen de Concertation (CEC) est mis en place depuis 1996. Il est composé de 35 membres représentant 10 pays d'Europe où OPmobility est présent (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Pologne, Slovaquie, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Belgique). En 2024, une réunion plénière du CEC s'est tenue en présence du CEO du Groupe. Au cours de deux journées de préparation, d'échanges et de dialogue, ont été partagés, avec les représentants des dix pays européens, l'évolution du marché automobile et ses conséquences, notamment en Europe, les résultats du Groupe, sa stratégie industrielle et commerciale, la responsabilité sociale, l'environnement, la sécurité au travail et le plan One-OP de mutualisation des fonctions centrales.

Le CEC nomme un bureau composé de 6 représentants titulaires (ainsi que 4 suppléants). Le bureau est réuni chaque fois que cela s'avère nécessaire pour traiter de questions d'organisation, de stratégie et de celles qui relèvent de la marche du Groupe. Le bureau du CEC s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2024.

Le dialogue social est permanent au niveau local, par pays et par site, avec les élus représentant les collaborateurs et les organisations syndicales. Il donne lieu à de nombreux échanges, concertations, consultations, négociations et accords. Les négociations avec les organisations syndicales et représentants des collaborateurs aboutissent chaque année la signature de nombreux accords, témoignant de la qualité du dialogue social au sein d'OPmobility : accord de compétitivité en Allemagne, accord pour l'intéressement des collaborateurs aux résultats du Groupe, accord de flexibilité prévoyant la mise en place d'un Compte Épargne de Précaution ou accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap en France.

Chaque responsable de région, de pays, de site ou de service, avec l'appui de la fonction Ressources Humaines, est en charge des actions de communication et de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants. L'enquête Pulse, quant à elle, relève de la responsabilité directe du CEO d'OPmobility, au plus haut niveau hiérarchique.

OPmobility s'engage à tenir informés ses collaborateurs, en temps utile, ou leurs représentants sur ses activités, et à respecter les obligations d'information et de consultation des collaborateurs propres à chaque pays.

Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable a la responsabilité opérationnelle de veiller à l'établissement d'un dialogue constructif. Ce dialogue permet d'intégrer les enjeux sociaux et humains dans la stratégie durable du groupe.

Au-delà des conventions collectives et des accords d'entreprise, OPmobility s'engage à respecter des normes internationales, notamment les normes fondamentales de travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) ainsi que les droits des travailleurs définis par le Pacte mondial des Nations Unies. Par conviction, et conformément à la convention n° 111 de l'OIT, chaque collaborateur adhère à ces principes en signant son contrat individuel de travail, marquant ainsi son engagement à respecter ces normes dès son intégration au sein du Groupe.

4.3.1.10 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations

Avec son Code d'Éthique, OPmobility affirme son engagement envers des valeurs éthiques fortes, guidant le Groupe dans la conduite quotidienne de ses activités de manière exemplaire, transparente et équitable. Le Groupe rejette fermement toute pratique contraire à l'éthique, notamment les comportements inappropriés, irrespectueux ou illégaux, le harcèlement, la discrimination, la corruption, le trafic d'influence ou les atteintes aux droits humains.

Tous les collaborateurs et prestataires sont invités à signaler tout cas ou toute suspicion d'activité criminelle, toute violation, avérée ou supposée, des lois nationales et internationales, toute menace ou préjudice porté à l'intérêt général du Groupe, ainsi que tout manquement au Code de conduite ou à d'autres politiques internes du Groupe. Pour ce faire, OPmobility développe une politique volontariste en matière d'éthique et de conformité.

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place un système d'alerte pour signaler tout manquement dans ces domaines. Le lanceur d'alerte peut ainsi signaler de bonne foi une conduite ou une situation qui pourrait porter préjudice à l'intérêt général du Groupe. Ce lanceur d'alerte peut être un salarié, un collaborateur externe ou occasionnel, un fournisseur ou un partenaire. La confidentialité de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées et de tout tiers mentionné dans le signalement est garantie. Depuis 2018, le système d'alerte est accessible aux tiers extérieurs via le site Internet du Groupe dans le Code de conduite. Ce système gère les alertes avec une stricte confidentialité, afin que les lanceurs d'alerte puissent signaler tout manquement potentiel sans crainte de représailles, en conformité avec les lois locales. Ce système permet une prise en charge rapide et structurée des signalements reçus.

Le dispositif est présenté dans le Code de conduite disponible sur l'intranet et le site Internet du Groupe en 22 langues. Les modalités de saisie du système ont également été présentées aux Instances Représentatives du Personnel compétentes. Ce système offre une approche complémentaire aux canaux existants permettant aux collaborateurs de signaler d'éventuels incidents, tels que la hiérarchie ou le service Ressources Humaines.

À partir de 2024, le mécanisme d'alerte a évolué avec la mise en place d'un site dédié. La procédure de signalement a été mise à jour pour répondre aux exigences de la directive européenne, telle qu'adoptée dans les différents pays de la communauté européenne, et un nouveau mécanisme géré par Ethics Point (NAVEX) a été lancé. Ce mécanisme inclut un site web multilingue (intranet et internet) permettant aux collaborateurs et aux tiers de signaler toute situation problématique concernant l'éthique.
Des lignes téléphoniques dédiées pour chaque pays sont également disponibles, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les collaborateurs peuvent alerter leurs managers ou toute autre personne s'ils le souhaitent ou utiliser les deux canaux mis à leur disposition :

- une adresse email : opmobility@ethicspoint.com ;
- une adresse postale : Compagnie OPmobility, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret.

Les informations sont traitées de façon anonyme et adressées à la Direction Conformité du Groupe. Un Comité dédié à la charge du suivi et du traitement de ces alertes. Ce Comité ad hoc est composé des Directions Juridique, Conformité Groupe, Ressources Humaines et Audit Interne. Il étudie les alertes, les besoins de faire appel à un tiers interne ou externe pour investiguer, décide de la réponse à apporter à l'alerte, suit les avancées et clôture l'alerte.

Méthodologies

Description de la méthode de calcul de la rotation du personnel	**Périmètre** Le périmètre de reporting comprend l'ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre 2024, soit les contrats à durée déterminée et indéterminée, à l'exception des joint-ventures. **Base de calcul** Cette donnée correspond au pourcentage d'employés qui quittent le Groupe en raison d'un départ volontaire, d'une fin de contrat CDD, d'un licenciement, d'une retraite, d'un décès en cours d'emploi. Formule : Départ des CDI et CDD au cours de l'année / effectif moyen.
Description des méthodes et hypothèses utilisées pour compiler les données (employés)	**Périmètre** Le périmètre de reporting comprend l'ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre, à l'exception des joint-ventures. Les données cessent d'être prises en compte pour un site après sa vente ou sa cessation d'activité. **Effectifs inscrits en fin de mois (CDI + CDD)** Ces effectifs correspondent à toute personne ayant un contrat de travail avec une société du Groupe, présente à l'effectif le dernier jour travaillé du mois compte pour 1, dans l'établissement où elle est payée. Les employés en longue absence ou suspendus sont à prendre en compte. Toutefois, certains collaborateurs ne sont pas comptabilisés tels que : • les apprentis, contrats en alternance et de professionnalisation ; • les stagiaires-écoles ; • les sous-traitants. Il existe cependant des exceptions : • les expatriés sont comptés dans le pays d'accueil ; • lorsqu'un business group ou un pays assure le paiement pour le compte d'un autre business group ou pays, les effectifs peuvent être reportés dans le business group/pays où le collaborateur travaille. **Top management** Le Top management correspond au Conseil d'Administration et au Comité de Direction du Groupe. En 2025, le Groupe intègrera les Seniors Leaders dans cette définition. **Total effectif CDI** Pour cette donnée, il est important de préciser qu'aucune fin de contrat n'est prévue. Par ailleurs, aux États-Unis, les personnes recrutées *at will* sont considérées comme ayant un CDI. En Chine, les contrats CDD doivent être considérés comme appartenant aux contrats CDI, et entrent donc dans ce calcul. **Total effectif CDD** Ce sont les contrats prévoyant une fin, dont le recrutement est fait pour une période temporaire liée à un motif selon la législation en vigueur. **Total effectif intérimaires** Le personnel intérimaire est mis à disposition par une société de services, de façon temporaire, mais n'est pas considéré comme un salarié de l'entreprise. C'est pourquoi il fait l'objet d'une facturation d'heures travaillées. Cette donnée est exprimée en équivalent temps plein (ETP) et correspond à la somme de tous les intérimaires.
Description des méthodes et hypothèses utilisées pour compiler les données (non-employés)	**Périmètre** Le périmètre de reporting comprend l'ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre 2024, à l'exception des joints-ventures. Les données cessent d'être prises en compte pour un site après sa vente ou sa cessation d'activité. **Définition** Les salariés qui ne possèdent pas de contrat de travail avec le Groupe sont considérés comme non-collaborateurs. Ce sont les contrats d'intérimaires et de travail indépendant de la société mère et des filiales. **Base de calcul** Si possible, OPmobility calcule la moyenne annuelle de l'Équivalent Temps Plein, mais si les valeurs ne sont pas disponibles, l'entreprise réalise une estimation en respectant l'AR 63.

Méthodologies

Description de la méthodologie utilisée pour le calcul du ratio de rémunération corrigé des différences de pouvoir d'achat entre les pays	L'écart salarial entre homme et femme correspond à la différence entre les niveaux de rémunération moyens des femmes et des hommes, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes. Deux écarts sont alors calculés : • écart non ajusté : cet écart est calculé sans tenir compte de facteurs explicatifs comme la situation géographique, la catégorie professionnelle, l'expérience, le poste occupé ou les qualifications. Il reflète donc une différence globale dans les rémunérations moyennes des hommes et des femmes ; • écart ajusté : cet écart est calculé en neutralisant certains facteurs structurels, afin de mesurer l'écart de salaire à poste et qualifications comparables. Cette approche du calcul de l'écart de rémunération ajusté vise à fournir une représentation plus précise des différences de rémunération entre les hommes et les femmes, en tenant compte de facteurs tels que le niveau d'emploi et la situation géographique. **Calcul de l'écart salarial non ajusté** Il est calculé en comparant la rémunération moyenne des hommes et des femmes. L'écart de rémunération est calculé sur la rémunération totale qui comprend : • le salaire fixe annuel de base et le bonus à l'objectif ; • les incitations à long terme, qui sont des rémunérations différées incitatives à long terme ; • les avantages en nature liés à la voiture de fonction ; • l'intéressement et la participation pour les entités françaises. La majorité des autres composants de la rémunération provient de conventions collectives avec une couverture par entité comme l'assurance santé, la prévoyance, la retraite supplémentaire, les tickets-restaurants etc., ont un impact limité sur l'indicateur, car ils sont soit identiques pour tous les salariés, soit proportionnels au salaire de base. Leur impact sur l'écart de rémunération est donc considéré comme limité. **Calcul de l'écart salarial ajusté** Pour calculer l'écart salarial ajusté, OPmobility prend en compte deux facteurs : • niveau de classification interne des emplois : le Groupe utilise un système interne de classification des emplois pour s'assurer que les comparaisons sont faites sur des postes de valeur équivalente. Pour garantir la significativité statistique des résultats, un seuil a été défini : chaque niveau de classification ne sera pris en compte que s'il y a au moins 3 représentants de chaque genre. Si ce seuil n'est pas atteint, ces postes sont exclus du calcul ; • pays : afin d'intégrer les différences de pratiques salariales et de coût de la vie entre pays, la situation géographique a été prise en compte. La rémunération totale horaire cible (en équivalent temps plein) a été convertie en euros pour le calcul, afin de rendre les comparaisons pertinentes. Cette méthode de calcul permet une analyse plus fine et équitable des écarts salariaux entre hommes et femmes au sein de l'entreprise.
Description du ratio annuel de rémunération totale	Rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée (CEO) par rapport à la rémunération médiane annuelle des employés (excluant la personne la mieux payée). Numérateur : rémunération totale annuelle du CEO. Inclut tous les éléments de rémunération perçus par le CEO, tels que : • Rémunération fixe • Rémunération variable annuelle • Rémunération exceptionnelle • Jetons de présence • Avantages en nature (voiture) • Incitations à long terme (valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice 2024). Dénominateur : médiane de la rémunération totale annuelle des employés. Correspond à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés de l'entreprise, excluant le CEO. Cette rémunération inclut : • Salaire brut • Bonus cible • Intéressement et participation pour les entités françaises • Voiture de société/indemnité véhicule de société • Valorisation des actions perçues en 2024 Les éléments issus de contrats collectifs (prévoyance, mutuelle, retraite supplémentaire) n'ont pas été pris en compte pour ce calcul, car ils sont soit identiques pour tous les salariés, soit proportionnels au salaire de base. Leur impact sur l'écart de rémunération est donc considéré comme limité.
Description de la méthodologie pour le calcul de l'effectif moyen	L'effectif moyen correspond à la moyenne mensuelle des salariés en CDI et CDD sur les 12 mois de l'année civile.
Nombre de collaborateurs ayant quitté l'entreprise	Les départs des employés en CDI sont suivis à partir du 1er janvier de chaque année en deux catégories : les Cadres et Ingénieurs et les non-Cadres et Ingénieurs. Les départs en fin de mois sont comptabilisés le mois suivant.

4.3.2 ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur

4.3.2.1 Stratégie

4.3.2.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 – SBM-2)

Les intérêts et points de vue des parties prenantes ont été détaillés dans l'ESRS 2, section 4.1.3.3.

4.3.2.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 – SBM-3)

Fermement engagé contre toute atteinte aux droits des travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement, y compris dans ses joint-ventures, le Groupe met en place des dispositifs d'évaluation graduée de ses fournisseurs, couvrant la quasi-totalité de ses dépenses. Dans l'écosystème d'OPmobility, les impacts matériels identifiés concernent principalement les travailleurs des fournisseurs et sous-traitants qui jouent un rôle de premier rang dans la fabrication de matières et composants, l'assemblage de pièces et leur approvisionnement.

Ces travailleurs peuvent être exposés à des impacts négatifs dus à des pratiques non conformes aux normes de santé et de sécurité, contraires aux droits humains, aux droits des mineurs ou des minorités, aux réglementations relatives à la durée du travail, au droit d'association, ou donnant lieu à de mauvais traitements salariaux ou à toute forme de précarité.

Si ces risques affectent la chaîne d'approvisionnement de manière générique, les travailleurs situés en amont de la chaîne dans l'extraction ou la transformation de certaines matières premières sont plus particulièrement concernés. Dans certaines régions, où les réglementations sociales et environnementales sont moins strictes, ces employés peuvent faire face à des conditions plus difficiles, y compris à des atteintes à leurs droits fondamentaux tels que cités précédemment.

Comme indiqué dans les rapports annuels de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et du *Global Slavery Index*, certaines régions dans lesquelles le Groupe opère, telles que l'Afrique du Nord ou l'Asie Pacifique, présentent des risques variés d'esclavage moderne et de non-respect des droits des travailleurs. Dans ces régions, où les réglementations sociales et environnementales sont moins strictes, ces employés peuvent faire face à des risques d'exploitation malveillante, de travail illicite de mineurs, de travail forcé et d'insécurité économique. En particulier, dans le cadre des opérations d'OPmobility, les opérateurs de la logistique et du transport, indispensables à l'approvisionnement et à la distribution, peuvent être confrontés à des pressions dues aux délais de livraison et soumis à des conditions de travail particulièrement exigeantes.

OPmobility s'attache donc à ce que les conditions de travail sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement soient acceptables, reconnaît les difficultés que revêt cette responsabilité et s'engage à renforcer de manière permanente ses mécanismes de diligence raisonnable pour surveiller et atténuer les impacts matériels liés à ses opérations. Le Groupe interdit strictement toute forme d'esclavage moderne, de servitude, de travail forcé, de traite des êtres humains ou de travail illégal, ainsi que l'exploitation d'enfants n'ayant pas l'âge minimum légal. Il promeut des conditions de travail équitables, le respect du salaire minimum légal et de la législation applicable en matière de temps de travail, la liberté de former des syndicats et d'y adhérer, ainsi que la mise en place de mesures de sécurité et de santé. Fidèle à ses principes, OPmobility ne tolère aucune violation de ses engagements en matière de respect des droits de l'homme.

En 2024, aucun cas de non-respect des droits humains impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur n'a été signalé ou identifié. Par ailleurs, parmi les travailleurs des fournisseurs et sous-traitants du Groupe susceptibles d'être affectés par ces impacts négatifs, en dehors des secteurs précités, aucun risque de préjudice accru pour un type de travailleurs présentant des caractéristiques particulières n'a été identifié.

Les activités d'OPmobility ont également des impacts positifs sur sa chaîne d'approvisionnement. En mettant en œuvre des processus de vigilance renforcés et en adhérant à des initiatives telles que le Pacte mondial des Nations Unies, OPmobility agit en vue d'influer positivement les pratiques de ses fournisseurs, contribuant ainsi à un meilleur respect des droits humains et des libertés fondamentales dans la chaîne de valeur.

Les efforts déployés en matière d'information ou de sensibilisation, de certifications ISO 45001 et de qualification de ses fournisseurs entendent notamment promouvoir une gestion responsable de la sécurité et de la santé et assurer un contrôle adéquat des risques liés aux conditions de travail.

Par ailleurs, l'intégration de critères relatifs à la RSE des entreprises dans l'évaluation de ses fournisseurs contribue à renforcer l'attention qu'ils portent au bien-être de leurs employés, en faveur d'une chaîne de valeur plus durable et responsable. De plus, les évaluations EcoVadis constituent un vecteur très utile de dialogue récurrent et approfondi. 2 267 fournisseurs d'OPmobility disposent d'un score EcoVadis valide sur les sujets relatifs à la RSE. Cela contribue de manière soutenue aux efforts déployés par le Groupe pour assurer un meilleur contrôle sur la chaîne de valeur.

Enfin, les investigations menées par l'Audit Interne du Groupe intègrent des critères d'évaluation relatifs à la RSE. Des rapports immédiats, et un rapport annuel récapitulatif, permettent de prendre en compte les observations des auditeurs, et d'y répondre le cas échéant par des mesures correctives adaptées.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et sur l'interaction des impacts, risques et opportunités matériels avec la stratégie et le modèle économique d'OPmobility, se référer à l'ESRS 2, section 4.1.4.

4.3.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

4.3.2.2.1 Politiques & Actions

POLITIQUES

Les politiques du Code de conduite relatives aux droits humains, présentées précédemment dans ce rapport de durabilité s'appliquent également, par extension, aux travailleurs de la chaîne de valeur, en cohérence avec le caractère universel des principes éthiques qui guident les affaires du Groupe. Ces politiques et principes éthiques sont déclinés à l'attention des fournisseurs d'OPmobility dans la Charte fournisseurs et son guide des achats durables. Ces recueils de règles et de recommandations encadrent les pratiques sociales et environnementales qu'OPmobility souhaite faire appliquer ou entend promouvoir auprès de ses fournisseurs.

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Charte fournis -seurs	Cette charte engage les fournisseurs à : • se conformer aux textes internationaux qui régissent le droit du travail, tels que les conventions de l'OIT relatives au refus du travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination salariale dissimulée ; • respecter les droits de l'homme ; • mener les activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité pour garantir leur conformité constante à toutes les lois et réglementations luttant contre la corruption, le blanchiment d'argent et les pratiques et comportement anti-concurrentiels.	• Engage tous les fournisseurs d'OPmobility.	• Définie par le Comité de Direction ; • Pilotée par la Direction Achats.	• La Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies et ses deux pactes complémentaires (le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques) ; • Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ; • Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; • Les lignes directrices de l'OCDE.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Signature de la charte par tous les fournisseurs ; • Elle est également destinée à être incluse dans les documents contractuels ; • Document publié sur le site Internet ; • Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes ; • Traduite en 19 langues.
Guide des achats durables	Définit les attentes d'OPmobility concernant le comportement des fournisseurs dans leurs activités d'entreprise.	Engage tous les fournisseurs d'OPmobility.	• Défini et piloté par la Direction des Achats.	• Le Pacte mondial des Nations Unies ; • La Déclaration Universelle des droits de l'Homme des Nations unies et ses deux pactes complémentaires ; • Les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ; • La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; • Les Principes directeurs de l'OCDE ; • Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Document publié sur le site Internet ; • Communiqué à tous les fournisseurs.

Droits humains

En raison de son envergure internationale, OPmobility accorde une grande importance au respect des droits de l'Homme lors de la réalisation de ses activités et celles de ses partenaires commerciaux sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Un manquement peut facilement impacter les activités opérationnelles, la performance économique ou la réputation du Groupe.

Cette position est rappelée au sein de son Code de conduite qui établit les valeurs et les règles impératives, notamment en matière de droits humains, que l'ensemble du Groupe s'engage à respecter. Ce document est librement accessible et les principes qu'il contient sont intégrés dans l'ensemble des politiques déployées sur la chaîne de valeur.

Le Groupe a également résumé l'ensemble de ses engagements en termes de respect des droits humains dans sa Politique droits humains. Elle concerne l'ensemble de sa chaîne de valeur et la dernière mise à jour a été réalisée en 2024. En complément de ces initiatives, OPmobility a mis en place différentes actions spécifiques pour remédier aux violations des droits humains. Cela inclut des formations, les mécanismes d'alerte, les procédures de réparation et les mesures correctives pour traiter les impacts négatifs sur les droits de l'homme.

Charte fournisseurs

En adhérant au Pacte mondial des Nations Unies (Global compact) dès 2003, OPmobility s'est engagé à promouvoir et à soutenir, dans le cadre de ses activités, les principes fondamentaux de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises. OPmobility ambitionne d'associer l'ensemble de ses fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants dans cette démarche de progrès continu. L'objectif de cette charte est d'exprimer les attentes d'OPmobility vis-à-vis de ses fournisseurs en termes de RSE. Cette charte s'applique à tous les fournisseurs d'OPmobility et fait partie de la documentation remise par OPmobility à l'appui de ses consultations. Elle a également vocation à être incluse dans les documents contractuels. En adhérant à la charte, le fournisseur s'engage à respecter, à mettre en œuvre, et à faire respecter et mettre en œuvre par ses propres fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants, dans le respect des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables, l'ensemble des principes qui y sont exposés. Le fournisseur s'engage à mettre en place au sein de son organisation les règles et procédures nécessaires afin de s'assurer du respect des engagements visés dans la présente charte et d'en faire une évaluation régulière. La Charte fournisseurs couvre :

- **la conformité réglementaire :** le fournisseur doit respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où il exerce ses activités ;
- **l'intégrité et l'éthique commerciale :** le fournisseur veille à conduire ses activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité ;
- **les droits de l'homme et les conditions de travail :** le fournisseur s'engage à respecter les droits fondamentaux relatifs aux conditions de travail (travail forcé, esclavage moderne, travail des enfants, discrimination à l'emploi, égalité des rémunérations, liberté syndicale et protection du droit syndical) ;
- **la protection de la santé et de la sécurité :** le fournisseur s'engage à créer et maintenir un environnement de travail sûr et sain permettant de prévenir tout risque d'accident ou de maladie professionnelle de ses salariés, ses sous-traitants, des populations avoisinantes, et des utilisateurs de ses produits ;
- **la protection de l'environnement :** OPmobility attend de ses fournisseurs qu'ils limitent leur impact environnemental (nuisances et pollutions liées à leurs activités, utilisation des ressources naturelles, gestion responsable des déchets, réduction des consommations).

Dans le cas où le fournisseur n'est pas en mesure de respecter certaines dispositions de cette charte, il est tenu d'en faire part dans les plus brefs délais à OPmobility afin de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre. Si le fournisseur découvre qu'il est susceptible d'avoir enfreint une des dispositions de la charte, il est tenu d'en avertir OPmobility et de coopérer dans toute investigation menée par OPmobility à ce sujet. Tout manquement grave et délibéré aux engagements énoncés dans la charte constitue un manquement aux obligations contractuelles du fournisseur. Dans ce cas de figure, OPmobility se réserve le droit de demander au fournisseur de mettre en œuvre les mesures correctives qui s'imposent ou si la gravité du manquement l'exige, de mettre fin à tout ou partie des contrats et/ou relations d'affaires avec ce fournisseur.

Achats responsables

Le **guide des achats durables** est le document de référence dans lequel OPmobility consigne, à l'attention de ses acheteurs comme de ses fournisseurs, les principes et pratiques qu'il entend faire respecter et déployer, notamment en matière de droits humains, de sécurité, et de protection de l'environnement. Ces engagements sont inspirés du programme ACT FOR ALL™ qui formalise les engagements du Groupe autour de ses trois piliers : « ACT Responsibly », « ACT for People » et « ACT for Planet ».

Le Groupe, sur le fondement d'informations déclaratives ou issues de bases de données éprouvées, vérifie que la filière d'achats respecte les normes internationales en matière de droits de l'homme et de conditions de travail. Cela inclut des salaires justes, des horaires de travail raisonnables et un environnement de travail sûr.

Le programme opérationnel **« Know Your Suppliers » (KYS)** couvre cette démarche. Ce programme repose sur une gouvernance rigoureuse, incarnée par le Comité de Conformité Fournisseurs (*Supplier Compliance Committee*), et sur des outils d'évaluation alimentés par des tiers agrégateurs de données, par les fournisseurs eux-mêmes (questionnaire EcoVadis), ou par des équipes d'acheteurs ou d'auditeurs sur le terrain. Concernant les fournisseurs stratégiques notamment, des audits réguliers sont effectués pour évaluer entre autres les conditions de travail et le respect des normes sociales et environnementales.

Les résultats de ces évaluations sont affichés sur une page dédiée du profil fournisseur dans l'outil TEMPO de gestion de la relation Fournisseur ou « SRM » (*Supplier Relationship Management*) auquel tous les acheteurs du Groupe ont accès. Les fournisseurs sont ainsi suivis par la fonction Achats de manière à améliorer leur conformité dans les domaines éthiques, sociaux et environnementaux. En cas de risque élevé, des mesures correctives immédiates sont exigées, en l'absence desquelles un fournisseur se verra exclu des appels d'offres.

Ce programme s'inscrit pleinement dans le **Plan de Vigilance** du Groupe. Le Plan de vigilance vise à identifier et prévenir les atteintes potentielles aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement, traduisant les principes internationaux en actions concrètes. Il s'applique à l'ensemble des activités du Groupe et à sa chaîne de valeur.

ACTIONS

Dans le cadre de l'engagement envers une chaîne de valeur durable et responsable, OPmobility déploie des actions spécifiques telles que l'évaluation régulière de ses fournisseurs pour garantir leur conformité aux critères sociaux et environnementaux, ainsi que le renforcement du dialogue avec ses prestataires afin de promouvoir des pratiques alignées avec les standards et objectifs de durabilité.

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Évaluation des fournisseurs	• Évaluation et accompagnement des fournisseurs dans la progression de leur démarche Développement Durable ; • Démarche initiée suite à la signature de la Charte fournisseurs ; • Évaluation générale d'un panel de fournisseurs à travers une plateforme d'évaluation des risques ; • Évaluation plus approfondie d'une population de fournisseurs définie selon des critères spécifiques (avec EcoVadis) ; • L'ensemble des informations liées aux fournisseurs est accessible à tous les acheteurs du Groupe.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	Action en cours.	En 2024, 95 % des achats du Groupe sont évalués dans le cadre de la démarche d'achats responsables « Know Your Suppliers ».	Outil d'évaluation des fournisseurs.
Dialogue avec les prestataires de la chaîne de valeur	• Déploiement de TEMPO, outil digital collaboratif achat, une avancée pour le Groupe dans la manière d'interagir avec ses fournisseurs. Il comporte plusieurs modules pour réaliser différentes tâches (gestion des données, appels d'offres, nomination) ; • Visites, partenariats pour maintenir un dialogue constant.		Action en cours.	Plus de 33 000 fournisseurs actifs qualifiés dans l'outil TEMPO	Outil d'échange avec les fournisseurs.
Mécanisme d'alerte	• Signalement de toute irrégularité à l'aide du mécanisme d'alerte ; • Permet notamment aux parties prenantes de rapporter des informations concernant tout comportement contraire au Code de conduite.		Action en cours.	48 alertes reçues en 2024.	Outil d'alerte.

À ce stade, il n'est pas possible d'estimer précisément les ressources financières spécifiquement allouées aux initiatives identifiées. Cependant, des Ressources Humaines significatives ont été mobilisées pour garantir le suivi et la mise en œuvre de ces actions.

OPmobility s'engage dans une démarche d'amélioration continue pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs sur les travailleurs de sa chaîne de valeur. Cette approche repose sur une cartographie des risques et une analyse de double matérialité, prenant en compte les tendances sectorielles et les exigences réglementaires. Les audits et le mécanisme d'alerte permettent d'informer sur toute situation inappropriée. Une fois les risques identifiés, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour les traiter.

OPmobility impose d'abord à ses partenaires commerciaux des dispositifs préventifs, tels que des formations spécifiques, des engagements contractuels, dont la signature de la Charte fournisseurs et des certifications relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement (ISO 14001 et ISO 45001).

Le programme Know Your Suppliers comprend l'évaluation générale des fournisseurs du Groupe. Le panel évalué couvre 95 % des dépenses du Groupe et intègre les typologies identifiées dans sa cartographie des risques. Les évaluations sont établies sur la base d'informations éprouvées fournies par des agrégateurs de données de réputation mondiale, et tenant compte de critères de risques usuels : pays d'implantation, secteur d'activité, exposition politique, sanctions et controverses. Les fournisseurs présentant un risque faible ne sont soumis à aucune diligence, mais restent suivis régulièrement. Les fournisseurs présentant un risque sensible mais non critique sont tenus de s'engager activement dans une démarche d'évaluation en vue d'améliorer leur performance. Ces évaluations sont en général effectuées en partenariat avec EcoVadis. Enfin, les fournisseurs présentant un risque élevé doivent faire l'objet d'un plan de remédiation immédiat au risque d'être exclus des panels de consultation.

Enfin, le dispositif d'alerte *Whistle blowing* est mis à la disposition des contacts commerciaux des fournisseurs d'OPmobility afin qu'ils puissent anonymement alerter le Groupe de tout sujet devant éveiller l'attention et justifiant une investigation.

En cas d'impact négatif malgré les actions de prévention et de surveillance, la protection des personnes touchées est prioritaire. Les parties prenantes, comme les salariés, syndicats, fournisseurs ou ONG, sont consultées pour comprendre les enjeux. Des actions correctives immédiates sont entreprises, et des modifications contractuelles ou la fin de la relation commerciale peuvent être demandées.

OPmobility met également en place des mesures de résolution à moyen et long terme, incluant des programmes de formation pour éviter la réapparition des problèmes et des plans de suivi pour surveiller les écolutions. Ces plans comprennent des mesures de performance et des vérifications régulières pour assurer l'efficacité des actions mises en place. Si nécessaire, les mesures correctives sont intégrées dans le Plan de Vigilance du Groupe, facilitant l'incorporation des connaissances tirées des expériences passées.

Le guide des achats durables, la Charte fournisseurs, les Audits terrain, le programme Know Your Suppliers, les questionnaires EcoVadis, les déclarations CMRT, le traitement digital ou encore la transparence de ces données dans le portail fournisseurs TEMPO

sont autant de dispositifs qui permettent à OPmobility d'éviter d'entreprendre des relations avec des acteurs dont l'activité solliciterait des filières ne respectant pas les normes environnementales, les droits humains ou l'éthique des affaires.

Enfin, OPmobility s'engage à être transparent sur les actions entreprises pour résoudre les situations, tant auprès des parties prenantes internes qu'externes. Le Groupe entreprend également d'autres initiatives pour les travailleurs de la chaîne de valeur, notamment *via* des campagnes de sensibilisation, des partenariats ou la création de réseaux. Le programme ACT FOR AL™, à travers différentes actions, défend les valeurs du Groupe en matière de droits humains.

Pour évaluer la performance des actions et initiatives en faveur des travailleurs de la chaîne de valeur, plusieurs dispositifs sont en place. Des indicateurs de performance sont définis pour les filiales du Groupe, permettant aux responsables du reporting de suivre et d'évaluer les données, qui sont ensuite auditées par des vérificateurs indépendants. Les indicateurs du programme ACT FOR ALL™, avec des objectifs fixés à horizon 2025 ou 2030, sont suivis par le Comité de Direction, qui analyse le déploiement et partage les résultats aux partenaires sociaux.

À ce stade, il n'est pas possible d'estimer précisément les ressources financières spécifiquement allouées aux initiatives identifiées. Cependant, des Ressources Humaines significatives ont été mobilisées pour garantir le suivi et la mise en œuvre de ces actions.

4.3.2.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

Les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur influencent les décisions et activités du Groupe à plusieurs niveaux. OPmobility maintient une relation étroite avec ses fournisseurs, réalisant fréquemment des visites et des partenariats pour continuer le dialogue. Depuis 2021, l'outil d'interface et de dialogue digital TEMPO est disponible pour maintenir le lien avec eux. Ce système favorise une communication bidirectionnelle et encourage l'amélioration continue des processus. Dans certains pays, les CSE ou Work Councils servent de plateformes de discussion entre la Direction et les représentants élus des employés, permettant de traiter les questions sociales et économiques et renforçant ainsi le dialogue social au sein du Groupe. Bien que ces dispositifs ne couvrent pas encore l'intégralité de la chaîne de valeur, OPmobility s'efforce constamment d'étendre ces pratiques pour inclure un maximum de travailleurs, assurant ainsi une communication fluide et inclusive à tous les niveaux de l'organisation.

Un exemple spécifique concerne le processus déclaratif du *Responsible Mineral Reporting Template* (CMRT) pour l'utilisation de *conflict minerals*. OPmobility attend de ses fournisseurs qu'ils collaborent avec leur chaîne d'approvisionnement pour obtenir les informations nécessaires, assurant ainsi une transparence et une responsabilité accrues tout au long de la chaîne de valeur.

L'engagement se fait directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur ou leurs représentants légitimes dès le début de la relation commerciale entre OPmobility et ses partenaires commerciaux, tels que les fournisseurs, les entreprises d'intérimaires et les sous-traitants. Cet engagement est formalisé par la signature de la Charte fournisseurs. Le dialogue social est mis en œuvre localement auprès des représentants du personnel et des organisations syndicales dans chaque pays et entité. Plus d'une centaine de Comités Sociaux et de Comités de Sécurité, présents dans de nombreux sites, se réunissent régulièrement. Aucun accord-cadre global n'a été conclu avec des fédérations syndicales internationales à ce jour.

La Direction Ressources Humaines et Développement Durable, en tant que fonction support du Groupe, a la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que le dialogue social soit de qualité et efficace. Cette Direction anime notamment le Comité Européen de Concertation et assure les échanges avec les représentants syndicaux et les organisations du personnel à tous les niveaux.

4.3.2.2.3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

OPmobility a mis en place un processus de diligence raisonnable pour identifier, prévenir et remédier aux impacts négatifs sur les travailleurs de sa chaîne de valeur. Ce processus comprend des audits réguliers auprès des fournisseurs qui traitent de questions relatives aux normes environnementales, aux performances énergétiques, et qui sont complétées par des questions liées aux conditions de travail et aux droits humains. En cas de non-conformité, des plans d'actions correctifs sont élaborés en collaboration avec les fournisseurs concernés, incluant des mesures concrètes telles que la mise à niveau des normes de sécurité, la formation des employés et l'amélioration des contrats de travail. Le suivi des performances est assuré par des outils numériques comme TEMPO, permettant de vérifier l'efficacité des actions correctives.

OPmobility dispose également d'un mécanisme d'alerte accessible aux travailleurs de la chaîne de valeur, permettant de signaler anonymement et en toute sécurité des violations potentielles des droits humains, des conditions de travail inadéquates ou d'autres préoccupations. Ce dispositif est d'ores et déjà décrit dans la section « ESRS S1: Personnel de l'entreprise ».

L'efficacité des mécanismes de prévention, de détection et de correction des actes répréhensibles est évaluée annuellement à travers des audits internes réalisés par la Direction de l'Audit. OPmobility s'assure que les canaux de communication soient largement accessibles et encouragés à tous les niveaux. Le mécanisme d'alerte, étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur, est communiqué à travers des formations, des campagnes de sensibilisation et des supports accessibles tels que des guides, des affichages et l'intranet. Il en est de même pour l'*Employee Assistance Program*.

Des enquêtes internes et des retours anonymes permettent d'évaluer la perception et la confiance des utilisateurs dans ces mécanismes. Ces enquêtes mesurent également leur efficacité et leur capacité à répondre aux besoins des travailleurs. Les résultats sont utilisés pour ajuster les processus et renforcer la transparence et l'accessibilité.

4.3.2.3 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

L'exigence d'OPmobility est le respect des droits humains et la qualité des conditions de travail dans toute sa chaîne de valeur. Le Groupe s'y tient grâce à ses politiques et dispositifs d'évaluation des fournisseurs décrits dans ce document. Ils donnent lieu à des objectifs évalués par des indicateurs de fonctionnement définis chaque année. Deux indicateurs sont notamment suivis :

- le nombre de fournisseurs à risques avec une évaluation EcoVadis. L'objectif en 2025 est d'obtenir une évaluation EcoVadis pour plus de 60% des fournisseurs à risques d'OPmobility. Les parties prenantes impliquées dans ce processus incluent la direction Achats, les fournisseurs d'OPmobility et EcoVadis, et la performance actuelle de l'indicateur est de 50 % ;
- l'amélioration de la maturité des fournisseurs du panel d'OPmobility. L'objectif est d'améliorer le score EcoVadis des fournisseurs du panel 2024 d'OPmobility de 2 points en 2025. Les parties prenantes impliquées dans ce processus incluent la direction Achats, les fournisseurs d'OPmobility et EcoVadis, et la performance actuelle de l'indicateur reflète une amélioration du panel de fournisseurs de 2 points par rapport au panel 2023.

Le Groupe explore par ailleurs en permanence les moyens d'augmenter leur efficacité et leur portée. Ces dispositifs et

politiques feront l'objet de revues régulières afin de s'assurer qu'elles restent efficaces, alignées sur les meilleures pratiques et adaptées aux évolutions réglementaires et sectorielles.

Parmi les priorités identifiées :

- **renforcement des mécanismes de diligence raisonnable,** avec un focus particulier sur les droits humains et la prévention des pratiques liées à l'esclavage moderne dans la chaîne de valeur ;
- **amélioration des processus de sélection** et de suivi des partenaires commerciaux grâce à des outils tels que le processus « Know Your Supplier ». Cela permettra une vérification approfondie des nouveaux partenaires ainsi qu'une surveillance continue des partenaires existants pour identifier, évaluer et atténuer les risques éventuels ;
- **promotion d'impacts positifs,** notamment en accompagnant les fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de droits humains, de conditions de travail et de sécurité.

4.3.3 ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux

4.3.3.1 Stratégie

4.3.3.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts et points de vue des parties prenantes ont été détaillés dans l'ESRS 2, section 4.1.3.3.

4.3.3.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

OPmobility compte cinq grandes familles de produits distinctes et sert la majorité des constructeurs automobiles mondiaux, considérés ici comme ses consommateurs. Son portefeuille clients se diversifie avec de nouveaux acteurs de la mobilité lourde (camions) et industrielle (*off road*), ainsi que de la mobilité collective (bus, tramways et trains). Ils sont indirectement concernés par les activités d'OPmobility.

Le Groupe évalue ses impacts, risques et opportunités sur ses parties prenantes comme indiqué dans l'ESRS 2. Il identifie notamment des activités ayant un impact positif sur les consommateurs et utilisateurs finaux :

- l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie : OPmobility applique les principes de l'éco-conception pour réduire l'impact environnemental de ses produits à chaque étape de leur cycle de vie. Cela inclut l'utilisation de matériaux recyclés et l'optimisation des ressources nécessaires à leur fabrication. Grâce aux ACV, le Groupe évalue précisément les impacts environnementaux de ses produits, de l'extraction des matières premières jusqu'à leur fin de vie. OPmobility contribue donc à la production de véhicules plus légers, plus aérodynamiques, plus économes en énergie et donc plus durables. À titre d'exemple, le Groupe a joué un rôle clé dans le développement de véhicules électriques en intégrant des matériaux recyclés dans les pare-chocs et autres composants essentiels .
- le développement de technologies durables : fidèle à son engagement pour la durabilité, OPmobility investit dans la recherche et le développement de technologies visant à minimiser l'empreinte carbone tout en maintenant des performances de haut niveau. OPmobility développe notamment une expertise logicielle grâce à OP'nSoft, qui est l'unique responsable de la fourniture de tout logiciel pour les solutions de mobilité connectée et durable du Groupe : batteries, hydrogène, ADAS (Advanced Driver Assistance System), éclairage.

À travers l'ensemble de ces initiatives, le Groupe embarque toutes ses parties prenantes, notamment les constructeurs. Ils profitent de solutions éco-conçues qui améliorent la durabilité et réduisent l'empreinte carbone de leurs produits. Les utilisateurs finaux, qui achètent des véhicules, bénéficient donc des technologies durables intégrées dans ces véhicules. Les initiatives de Développement Durable d'OPmobility contribuent à la réduction des émissions de CO_2 et à la préservation des ressources naturelles, bénéficiant ainsi aux communautés locales et à l'environnement global. Ces engagements traduisent la volonté d'OPmobility de créer un impact environnemental et sociétal positif, tout en répondant aux besoins des constructeurs et utilisateurs finaux.

Certes, chaque programme automobile est exposé à un risque d'interruption de la demande émanant du constructeur, pour une durée indéterminée. Cette interruption peut résulter d'aléas propres au constructeur, tels qu'un incident dans l'une de ses usines ou un arrêt d'activité en raison d'une grève. Elle peut aussi résulter d'aléas exogènes, comme une pandémie ou une catastrophe naturelle touchant une ou plusieurs usines d'un constructeur. Une interruption peut également résulter d'un évènement impactant un fournisseur de composants essentiels à la fabrication du véhicule, obligeant le constructeur à arrêter sa chaîne de production en raison d'une pénurie de composants.

OPmobility identifie également comme impact négatif des ruptures de production d'équipements dans le cas d'une défaillance de sa chaîne d'approvisionnement. Toute erreur de conception, défaut de fabrication, ou utilisation de matériaux de mauvaise qualité pourraient être à l'origine d'interruptions de production et de retards de livraison.

Par ailleurs, OPmobility dépend fortement de ses consommateurs et utilisateurs finaux. Toute expérience négative liée à un défaut produit peut nuire à la réputation de ses produits et, par conséquent, affecter les ventes. À l'inverse, des retours positifs renforcent la confiance, améliorent l'image de marque et stimulent les performances commerciales.

Pour atténuer ces impacts, risques et opportunités, le Groupe met en place diverses politiques et actions, telles que la mise en œuvre de certifications de qualité et la réalisation d'audits réguliers. Ces mesures permettent de prévenir, d'identifier et de corriger les problèmes de qualité, assurant ainsi la satisfaction des consommateurs et utilisateurs finaux.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et sur l'interaction des impacts, risques et opportunités matériels avec la stratégie et le modèle économique d'OPmobility, se référer à l'ESRS 2, section 4.1.4.

4.3.3.2 Politiques & Actions

Politiques

Les politiques d'OPmobility sont alignées sur des instruments reconnus applicables aux consommateurs tels que :

- le respect des Droits de l'Homme : OPmobility s'engage à respecter les Droits de l'Homme tels que définis par les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations Unies. Cela inclut la protection des droits des consommateurs et des utilisateurs finaux ;
- les pratiques de travail équitable : les politiques d'OPmobility garantissent des conditions de travail justes et sûres pour tous les employés, ce qui indirectement impacte positivement les consommateurs et les utilisateurs finaux ;
- conformité aux lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales :
  - transparence et information : OPmobility assure une communication transparente avec les consommateurs, en fournissant des informations claires et précises sur les produits et services ;
  - protection des consommateurs : les politiques de l'entreprise incluent des mesures pour garantir la sécurité des produits et la protection des données personnelles des utilisateurs.

OPmobility est signataire depuis 2003 du Pacte mondial des Nations Unies. Cet engagement de longue date témoigne de la volonté du Groupe de contribuer au respect des droits de l'homme et d'assurer la responsabilité sociale sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Ces politiques sont également alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies :

- ODD n°12 (consommation et production responsables) : OPmobility met en œuvre des politiques visant à promouvoir une consommation et une production durables, réduisant ainsi l'impact environnemental de ses produits ;
- ODD n°16 (paix, justice et institutions efficaces) : l'entreprise s'engage à maintenir des pratiques commerciales éthiques et transparentes, renforçant la confiance des consommateurs et des utilisateurs finaux.

Par ailleurs, conscient des risques associés aux attentes des consommateurs et utilisateurs finaux, OPmobility déploie des mesures d'atténuation pour garantir la sécurité, la fiabilité et la satisfaction client. Les engagements sont déclinés opérationnellement grâce au pilier stratégique « Excellence opérationnelle » et une politique qualité visant à protéger les consommateurs. Elle repose sur les éléments suivants :

1. **Respect des normes et réglementations**
   - Conformité aux normes internationales (IATF 16949) et aux réglementations locales ;
   - Respect des normes de sécurité ;
   - Tests de certification rigoureux avant la mise sur le marché des pièces et composants ;
2. **Qualité et sécurité des produits**
   - Utilisation de matériaux robustes et certifiés pour garantir la sécurité des automobilistes ;
   - Réalisation de tests de résistance, d'usure, et de performance ;
   - Mise en place de contrôles qualité rigoureux tout au long de la production ;
3. **Traçabilité et gestion des risques**
   - Systèmes de traçabilité des pièces pour identifier rapidement tout défaut éventuel ;
   - Procédures de gestion de crise et de rappel de produits en cas de défaut constaté sur un composant ;
   - Collaboration avec les constructeurs pour des actions correctives rapides ;
4. **Innovation et amélioration continue**
   - Recherche et Développement pour intégrer des technologies plus sûres et plus fiables ;
   - Amélioration des processus de fabrication grâce aux méthodes de anagement de la qualité ;
   - Formation continue des équipes pour garantir une qualité optimale à chaque étape de production ;
5. **Service après-vente et relation client**
   - Garanties sur les pièces fournies et assistance en cas de problème ;
   - Collaboration avec les constructeurs pour améliorer la satisfaction des consommateurs ;
   - Communication transparente sur les performances et les risques potentiels des équipements.

Ces politiques qualité permettent aux équipementiers automobiles de garantir des produits fiables, conformes aux exigences des constructeurs et assurant la sécurité des consommateurs. Les Vice-Présidents qualité de chaque business group sont responsables de ces politiques.

Aucun cas de non-respect des différents textes internationaux n'a été signalé au cours de l'année 2024.

Pour assurer la transparence et la cohérence de ses actions, OPmobility publie un tableau de synthèse dans son rapport de durabilité, établissant un lien clair entre ses enjeux stratégiques et les Objectifs de Développement Durable.

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Respect du Pacte mondial des Nations Unies	Un cadre d'engagement universel et volontaire, articulé autour de dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.	S'applique à toutes les entreprises membres, sans exclusions spécifiques.	Conseil d'Administration d'OPmobility.	Les normes respectées incluent la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations unies contre la corruption.	Les intérêts des principales parties prenantes sont pris en compte à travers des consultations et des partenariats avec des entreprises, des gouvernements, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	La politique est mise à la disposition des parties prenantes *via* des publications en ligne, des rapports annuels et des communications directes avec les membres et les parties prenantes.

Politique	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Politique IMS (*Integrated Management System*)	Garantir la sécurité, la fiabilité et la conformité des pièces et composants fournis aux constructeurs.	S'applique à l'ensemble des business groups, et à l'ensemble des processus de conception, fabrication, test, distribution et service après-vente des pièces.	Direction des business groups.	Normes de qualité : ISO 9001, IATF 16949 ; Normes de sécurité : réglementations de la NHTSA (USA), CE (Europe) ; Normes environnementales : REACH ; Méthodologies : Lean Manufacturing, Six Sigma, Kaizen.	Constructeurs automobiles : collaboration pour garantir la compatibilité et la sécurité des équipements. Consommateurs : tests de sécurité et conformité pour assurer une utilisation sans risque.	Mise à disposition interne : accessible à tous les employés *via* l'intranet de l'entreprise et les formations internes.

Actions

Afin de soutenir les politiques adoptées par le Groupe, les business groups ont notamment mis en place des organisations et des processus dédiés concernant la qualité des produits, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie automobile. Elles visent à prévenir, identifier et corriger les problèmes qualité dès leur survenance. Leur robustesse et leur efficacité sont vérifiées par des audits internes annuels et par des audits clients réguliers. Les business groups font également l'objet d'une procédure de certification IATF 16949 sur l'ensemble des centres de développement et des usines du Groupe. Ces risques relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique.

Publication des actions clés	Principales caractéristiques	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Mise en place et suivi des certifications des sites	Mise en place des organisations et des processus dédiés, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie automobile. L'objectif du Groupe est d'atteindre l'excellence opérationnelle au niveau mondial, en couvrant l'ensemble de ses processus pour développer une forte culture de la qualité dans toute l'organisation, et de la promouvoir auprès des fournisseurs, clients et partenaires.	Ensemble des business groups (Exterior, Lighting, Modules, C-Power, H_2-Power).	Action permanente et déjà en place.	Pour déployer la démarche qualité vis-à-vis des fournisseurs, les business groups possèdent une activité dédiée à leur sélection, à leur gestion, ainsi qu'à leur développement. La relation avec les fournisseurs s'articule autour de la qualification des composants et des pièces assemblés dans les produits finis. Le référencement des fournisseurs intègre la robustesse du système de management de la qualité : une certification ISO 9001 ou IATF 16949 est requise, suivie d'un audit sur site. Enfin, tout au long du partenariat, les matières et composants sont régulièrement contrôlés à leur réception ou dans le processus de fabrication. Part de sites certifiés IATF en 2024 : 72,3 %	Équipes Qualité ; Organismes de vérification.

OPmobility est exposé à certains risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. L'ensemble des risques et mesures est détaillé dans la section Principaux facteurs de risques du présent document.

4.3.3.3 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

Chez OPmobility, les points de vue des consommateurs et des utilisateurs finaux sont intégrés dans les décisions. Celles-ci peuvent avoir un impact sur plusieurs aspects :

- sécurité : adaptation des équipements aux nouvelles normes et attentes en matière de protection des occupants ;
- coûts : optimisation des coûts pour garantir un bon rapport qualité-prix sans compromettre la sécurité ou la performance ;
- inclusion sociale : conception de produits adaptés à divers profils d'utilisateurs ;
- vie privée : intégration de technologies garantissant la protection des données des utilisateurs.

Les caractéristiques du marché et des utilisateurs finaux orientent les choix du Groupe, avec par exemple la conception d'équipements adaptés à différents âges et catégories de conducteurs (systèmes d'assistance à la conduite) ou le développement de technologies réduisant l'impact écologique des véhicules (matériaux durables).

L'intégration de ces éléments influence plusieurs aspects du modèle économique d'OPmobility :

- proposition de valeur : développement de produits innovants répondant aux exigences des consommateurs en matière de confort, sécurité et performance ;
- chaîne de valeur : sélection rigoureuse des fournisseurs et contrôle qualité pour garantir des équipements fiables ;
- structure des coûts et modèle de revenus : équilibrage entre innovation, coût de production et accessibilité pour le consommateur final.

L'organisation d'OPmobility garantit un dialogue fluide avec toutes les parties prenantes, au niveau des sites, des équipes commerciales, des équipes de développement et des équipes managériales. Le Groupe échange de manière régulière en interne avec les clients pour évaluer les performances, l'efficacité et la qualité afin de définir les priorités et les objectifs à atteindre. Compte tenu du modèle d'affaires de l'entreprise B2B (*Business to Business*) et du nombre limité de clients, une communication personnalisée entre OPmobility et chacun de ses constructeurs est créée.

Bien qu'OPmobility ne soit jamais en contact direct avec l'utilisateur final, la performance perçue par ce dernier est suivie de manière indirecte, *via* le constructeur. Cela se fait par plusieurs canaux :

- des réunions régulières à tout niveau de l'entreprise ;
- la perception client *via* les CSR (*Customer Specific Requirement*), qui sont devenus des indicateurs prioritaires chez certains des clients du Groupe ;
- le nombre de défauts en Clientèle *3 months in service*, donc le nombre de défauts détectés par le client, durant les 3 premiers mois de roulage du véhicule ;
- les retours « garanties » qui font partie des Termes et Conditions Générales de Vente.

Mensuellement, les équipes qualité de chaque site obtiennent ces indicateurs des constructeurs livrés par le site et reportent les résultats avec les actions d'amélioration nécessaires associées. Cela permet d'affiner la pertinence de chaque processus de communication.

Le Groupe fait l'état des lieux des rappels mentionnés sur les portails américains (NHTSA) et européen (European Commission Safety Gate) pour prévenir l'apparition de tels cas sur les produits OPmobility. Il existe également des processus d'escalade qui, de manière préventive, permettent au Groupe de sécuriser les utilisateurs finaux : processus d'échanges des pièces défectueuses avant livraison au consommateur final, processus d'actions correctives à mener lors des passages chez le concessionnaire et, dans l'ultime cas, organisation d'un rappel.

Les équipes *Warranty & Customer Satisfaction* analysent les données des usagers *via* les portails clients pour suivre les réparations récentes et identifier les défauts récurrents. Les commentaires des utilisateurs et les descriptions des réparateurs orientent les investigations vers d'éventuelles dérives. Lorsque nécessaire, OPmobility sollicite le constructeur pour récupérer des pièces réparées afin d'affiner l'analyse. Ces informations permettent de détecter et corriger les défauts pouvant survenir après la mise en circulation du véhicule, garantissant ainsi une amélioration continue de la qualité.

4.3.3.4 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

OPmobility a défini une approche spécifique visant à apporter une réparation ou à y contribuer lorsqu'un impact négatif matériel sur les consommateurs et utilisateurs finaux a été constaté. Cette approche repose sur cinq axes clés :

- **identification et évaluation des impacts négatifs :** OPmobility dispose d'un système de surveillance continue pour détecter tout impact négatif potentiel. Lorsqu'un incident est identifié, une évaluation approfondie est réalisée afin d'évaluer l'ampleur et la nature des conséquences ;
- **communication et transparence :** Les consommateurs et utilisateurs finaux affectés sont informés dans les plus brefs délais de l'incident et des mesures prises pour y remédier. OPmobility publie des rapports détaillés sur les incidents et les actions correctives entreprises, assurant ainsi la transparence ;
- **actions correctives et réparation :** OPmobility s'engage à fournir une réparation rapide et adéquate. Des actions sont mises en place pour prévenir la récurrence de tels incidents, incluant des améliorations des processus et des formations pour les employés ;
- **collaboration et assistance :** Un soutien continu est offert aux consommateurs, incluant des services de garantie, de conseil et d'assistance. En collaboration avec les clients, OPmobility a élaboré un manuel qualité qui traite des problématiques produits, et inclut des mécanismes de gestion financière en cas de défaut. Ces engagements sont gérés par le département qualité des business groups et sont disponibles sur demande. Un accord qualité est également mis en place avec les consommateurs pour gérer efficacement les déficiences des fournisseurs et assurer une satisfaction optimale des utilisateurs finaux ;
- **suivi et évaluation :** Les mesures de réparation font l'objet d'un suivi rigoureux pour garantir leur efficacité et leur adéquation aux besoins des personnes affectées. Des évaluations régulières des processus de réparation sont effectuées pour identifier les opportunités d'amélioration et renforcer les mécanismes existants.

Afin de suivre et publier des indicateurs de performance clés chez les clients, le Groupe utilise des *scorecards*. Celles-ci permettent notamment de mesurer l'efficacité des canaux de communication et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

OPmobility n'a, en revanche pas, encore adopté de processus général de dialogue avec les consommateurs pour faire état de leurs préoccupations. Le processus dépend du constructeur en fonction de ses besoins spécifiques (notamment au niveau qualité, logistique). Par ailleurs, le processus peut varier en fonction du business group. Il est donc complexe de systématiser un tel mécanisme.

4.3.3.5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les constructeurs sont directement impliqués dans la définition des cibles et font l'objet d'engagements contractuels, incluant notamment des normes qualité produits. OPmobility organise régulièrement des revues avec ses clients pour s'assurer que les performances sont alignées avec les exigences opérationnelles, financières, logistiques et qualitatives. Le système d'amélioration continue, mis en place par OPmobility et conforme aux normes ISO, garantit que les axes d'amélioration identifiés lors des revues de performance sont déployés.

Nom de l'objectif	Scope	Unité	Valeur de référence	Année de référence	Ambition	Année cible	Jalons intermé-diaires	Hypothèses et méthodes	Preuves scienti-fiques	Parties prenantes impliquées	Change-ment	Perfor-mances
Déploie-ment d'une certifi-cation IATF	Sites de produc-tion et de dévelop-pement dans tous les business groups	Part de sites certifiés	Pas de valeur de référence	Pas d'année de référence	100 %	Objectif perma-nent	Pas de jalon intermé-diaire	Exigences clients et du secteur	Pas de lien avec les preuves scienti -fiques	Direction des sites, Direction Qualité, Clients	Aucun change-ment à mention-ner	Sites certifiés IATF : 72,3 % en 2024

4.4 Informations en matière de gouvernance

4.4.1 ESRS G1 : Conduite des affaires

4.4.1.1 Gouvernance

Les activités des Comités sont détaillées dans le chapitre 3 du présent document, section 3.1.4.

Trois domaines de compétence prioritaires ont été identifiés : le développement de la stratégie ESG, la gouvernance et l'éthique des affaires, ainsi que l'engagement sociétal. Les compétences de chaque administrateur sont identifiées pour garantir leur complémentarité dans une approche collégiale.

Le tableau de la section 3.1.1.2 résume la matrice des compétences des administrateurs, montrant une diversité d'expériences et d'expertises dans différents secteurs. Cette matrice est régulièrement revue par le Comité des Nominations et le Conseil d'Administration pour déterminer les profils nécessaires à l'évolution.

4.4.1.2 Politiques

OPmobility a identifié quatre impacts, risques et opportunités (IROs) matériels liés à la relation avec ses fournisseurs, les relations avec ses parties prenantes et l'éthique des affaires :

- un risque financier, lié à des pratiques non responsables en lien avec les fournisseurs d'OPmobility. En effet, des pratiques non responsables (retard de paiement notamment) pourraient engendrer des difficultés financières pour les fournisseurs, exposant OPmobility à des sanctions financières. OPmobility travaille sur la conformité de ses approvisionnements et éviter des pertes financières et réputationnelles ;
- en cas de défaillance de la gouvernance sur les sujets en lien avec l'éthique des affaires, des pénalités financières pourraient également toucher le Groupe et sa relation avec ses parties prenantes. Le Groupe travaille à renforcer sa transparence et ses pratiques de gouvernance pour préserver la confiance de ses parties prenantes et sa compétitivité ;
- exposé au risque de comportements délictueux liés à des pratiques de corruption et à l'impact de représailles et à la mise en danger de lanceurs d'alerte, OPmobility s'applique à renforcer ses mécanismes de contrôle et ses politiques éthiques pour protéger l'intégrité organisationnelle.

Ces risques reflètent la diversité des relations commerciales du Groupe à l'échelle mondiale et les exigences élevées en matière de conformité et d'éthique des affaires.

OPmobility identifie également un impact positif lié à la mise en place de politiques rigoureuses pour améliorer les pratiques sociales dans le cadre de la stratégie RSE d'OPmobility, des pressions réglementaires et des attentes des consommateurs. En résulte une amélioration des conditions de travail et de la sécurité des employés chez les fournisseurs, ainsi qu'une augmentation de la productivité et de la satisfaction.

Pour plus de détail, se référer à la section ESRS 2.

Les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires sont maintenues par OPmobility. L'intégrité, la transparence et l'éthique dans toutes ses opérations sont garanties par les politiques du Groupe. Un aperçu des principales politiques de conduite des affaires est présenté dans le tableau ci-dessous.

Politiques	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Code de conduite	• Définit la nature des relations qu'OPmobility souhaite entretenir au sein du Groupe afin d'assurer de bonnes relations, tant en interne qu'avec l'ensemble des parties prenantes : clients, fournisseurs, autres partenaires, administrations, actionnaires et communauté financière ; • Le Code de conduite comprend un Code de conduite contre la corruption.	• Applicable à toutes les entités et partenaires.	• Définie au niveau du Comité de Direction (CODIR) ; • Promue par l'ensemble des business groups ; • Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; • Suivi plusieurs fois par an par le Comité des Rémunérations pour suivi des objectifs et leur déploiement.	• Pacte mondial des Nations Unies ; • Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.	• Élaboration en collaboration avec des parties prenantes internes (employés, Direction) et externes (clients, fournisseurs) ; • Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Accessible sur le site internet du Groupe et partagée lors des sessions d'intégration.

Politiques	Description du contenu essentiel de la politique	Portée de la politique ou de ses exclusions	Niveau le plus élevé de l'organisation responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives de tiers respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique	Mise à disposition de la politique aux parties prenantes potentiellement affectées et parties prenantes qui doivent contribuer à sa mise en œuvre
Charte fournisseurs	Cette charte engage les fournisseurs à : • Se conformer aux textes internationaux qui régissent le droit du travail, tels que les conventions de l'OIT relatives au refus du travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination salariale dissimulée ; • Respecter les droits de l'Homme ; • Mener les activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité pour garantir leur conformité constante à toutes les lois et réglementations luttant contre la corruption, le blanchiment d'argent et les pratiques et comportement anti-concurrentiels.	• Engage tous les fournisseurs d'OPmobility .	• Définie au niveau du Comité de Direction ; • Pilotée par la Direction Achats.	• La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et ses deux pactes complémentaires (le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques) ; • Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ; • Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; • Les lignes directrices de l'OCDE.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	• Signature de la charte par tous les fournisseurs ; • Elle est également destinée à être incluse dans les documents contractuels. • Document publié sur le site Internet ; • Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes • Traduite en 19 langues.
Code de conduite sur le respect des règles de concurrence	Le droit de la concurrence, les règles de base du droit de concurrence, les risques en cas d'infraction, les comportements à adopter, que faire en cas de doute.	OPmobility SE et toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.				Le Code de conduite dédié au droit de la concurrence est destiné aux acteurs des fonctions commerciales et achats. Publication sur l'intranet.
Politique sur le conflit d'intérêts	La politique identifie les situations présentant un risque de conflit d'intérêts, comment gérer ce risque et mise en œuvre de mesures correctives.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par le Directeur Général.	Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	Publication sur l'intranet.
Politique sur les cadeaux et invitations	Règles à suivre en relation aux cadeaux et invitations reçus et offerts.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par le Directeur Général.	Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	Publication sur l'intranet.
Politique sur les relations avec les intermédiaires	La politique prescrit la gestion des relations avec les intermédiaires.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par le Directeur Général.	Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.	Cf. ESRS 2 – Prise en compte des parties prenantes.	Publication sur l'intranet.

4.4.1.3 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

Gestion de la culture d'entreprise

OPmobility définit clairement ses valeurs fondamentales et sa mission, qui sont communiquées à tous les niveaux de l'organisation dès l'intégration des nouveaux employés. Un Code de conduite détaillé, remis aux collaborateurs et accessible sur les sites intranet et Internet du Groupe, joue un rôle crucial dans cette phase.

Ce Code de conduite est destiné à présenter et à comprendre les valeurs éthiques qui forment le ciment d'OPmobility et qui s'appliquent dans tous les métiers du Groupe, dans tous les pays où il opère. Il définit la nature des relations que OPmobility souhaite entretenir dans l'entreprise pour assurer une bonne cohésion interne, et avec toutes les parties prenantes : les clients, fournisseurs, autres partenaires, administrations, actionnaires et la communauté financière.

Il expose les engagements d'OPmobility et les engagements en matière d'éthique, qui doivent guider ses actions dans l'exercice de ses activités quotidiennes. Le Groupe dispose également d'un Code de conduite sur le respect des règles de concurrence, d'une Direction de la Conformité, de programmes de formation en ligne, de fiches pratiques sur la gestion des conflits d'intérêts, et un dispositif d'alerte. Les organes de direction bénéficient d'une formation spécifique à la lutte contre la corruption afin de renforcer leur vigilance et leur engagement en matière d'éthique.

La culture d'entreprise est développée à travers diverses initiatives, telles que des e-learnings, des formations en présentiel et des ateliers d'équipe. Ces activités renforcent les valeurs partagées et favorisent un sentiment d'appartenance parmi les employés.

OPmobility promeut sa culture en intégrant ses valeurs dans tous les aspects de ses opérations, y compris les processus de recrutement, les évaluations de performance et les communications internes.

L'évaluation de la culture est réalisée par le biais d'enquêtes d'engagement réguliers auprès des employés (Pulse), d'entretiens individuels et de groupes de discussion.

Le dispositif d'alerte interne permet également de recueillir des retours sur l'alignement des pratiques quotidiennes avec les valeurs d'OPmobility et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

Protéger l'éthique

En cas de situations contraires au Code de conduite, tous les mandataires sociaux, anciens et actuels employés, stagiaires, travailleurs temporaires ou détachés, candidats à certains postes, actionnaires, ainsi que toutes les parties prenantes (entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants, clients et leurs employés) peuvent signaler, en toute confidentialité, une situation non conforme au Code de conduite de l'entreprise.

Les alertes peuvent être soumises par téléphone ou par Internet en utilisant la plateforme EthicsPoint de NAVEX, accessible à l'adresse suivante : opmobility.ethicspoint.com.

Ce service indépendant est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et garantit l'anonymat des signalements.

Des affiches sur le mécanisme d'alerte sont disponibles dans la langue locale sur chaque site d'OPmobility. Un QR code et un numéro de téléphone sont fournis pour permettre un accès facile à la ligne de signalement. Pour s'assurer de l'accessibilité de cette solution technique, un numéro gratuit est fourni pour chaque pays. Les appels sont adressés par des opérateurs dans la langue locale et le rapport est documenté dans le système.

OPmobility s'assure que ses collaborateurs ont non seulement connaissance des structures et processus en place, mais font également confiance pour exprimer leurs préoccupations en toute sécurité. Les données collectées à travers les enquêtes et les retours des collaborateurs sont analysés pour :

- Identifier les obstacles potentiels à l'utilisation des dispositifs ;
- Renforcer les campagnes de communication si nécessaire ;
- Mettre en place des actions correctives ou de sensibilisation supplémentaires.

OPmobility garantit l'anonymat des utilisateurs de la procédure de whistleblowing, conformément à ses engagements éthiques et réglementaires. Une politique stricte de protection contre les représailles est en place pour prévenir tout risque pour les employés ayant exprimé une préoccupation, ainsi que pour les représentants des travailleurs.

Analyse des risques de corruption

En mai 2024, une nouvelle évaluation des risques de corruption a été réalisée et finalisée afin d'identifier les fonctions les plus exposées aux risques de corruption et de trafic d'influence au sein d'OPmobility. Les départements des Ventes, des Finances, des Achats et de la Logistique ont été identifiés comme étant les plus vulnérables. De plus, tous les managers et ingénieurs ont été inclus dans cette évaluation, car leurs responsabilités et leurs interactions fréquentes avec des parties externes les exposent à un risque accru de corruption.

Engagement contre la corruption

OPmobility est fermement engagé à maintenir les plus hauts standards d'intégrité et de transparence dans toutes ses opérations.

Conformément à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, un Code de conduite anti-corruption a été mis en place.

Ce Code de conduite détaille les situations dangereuses et indique aux personnels les comportements interdits. Parmi les situations à risques couvertes, on trouve notamment : les cadeaux et invitations, les relations avec les intermédiaires, le parrainage et le mécénat et les donations, le lobbying, et les conflits d'intérêts.

Des politiques associées ont également été établies, telles qu'une politique sur les cadeaux et invitations, une politique sur les conflits d'intérêts, et une politique sur les intermédiaires.

Dans une démarche d'amélioration continue, les politiques sur les cadeaux et invitations ainsi que sur les conflits d'intérêts sont en cours de révision. De plus, des politiques sur les activités de parrainage et mécénat, ainsi que sur les activités de lobbying, sont en cours de rédaction et seront finalisées au cours du premier trimestre 2025.

Protection des lanceurs d'alerte

Une « procédure relative au mécanisme d'alerte professionnelle » est en place, couvrant les protections offertes aux lanceurs d'alerte. La stricte confidentialité des lanceurs d'alerte et des tiers mentionnés dans les alertes est assurée par OPmobility. Les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi ne peuvent pas être licenciés, sanctionnés ou discriminés, même si les faits rapportés s'avèrent incorrects. En revanche, l'abus du mécanisme peut entraîner des sanctions disciplinaires et des actions légales. Les lanceurs d'alerte et les tiers protégés bénéficient d'une protection contre toutes formes de représailles, y compris les menaces et tentatives de représailles. De plus, la collecte et le traitement des données à caractère personnel par le Groupe sont effectués conformément aux lois en matière de protection des données.

OPmobility s'engage à mener des enquêtes rapides, indépendantes et objectives sur les incidents relatifs à la conduite des affaires. La gestion des alertes est assurée par un Comité *ad hoc*, composé des Directions Conformité Groupe, Ressources Humaines et Audit Interne. Ce Comité examine les alertes, décide de l'intervention éventuelle d'un tiers interne ou externe pour mener l'enquête, et détermine la réponse appropriée.

La formation des personnes responsables de la réception des alertes a été initialement dispensée par NAVEX sur « comment utiliser le système » et « documenter les alertes ». Une session de formation a été organisée pour le Comité *ad hoc* ainsi que pour le personnel des Ressources Humaines dédié. Une formation supplémentaire sur la confidentialité, le lancement d'enquêtes et la documentation des entretiens sera très prochainement dispensée. Les enquêteurs désignés seront ensuite formés par l'équipe de conformité selon les besoins.

Ainsi, toutes les parties prenantes peuvent signaler des situations non conformes en toute confidentialité, et les personnes responsables de la gestion des alertes sont formées pour assurer une enquête appropriée.

4.4.1.4 Gestion des relations avec les fournisseurs

Politiques

Les fournisseurs jouent un rôle stratégique dans la performance et la résilience d'OPmobility. Conscient de cette interdépendance, le Groupe s'engage à entretenir des relations commerciales transparentes, responsables et équilibrées, en intégrant des critères financiers, opérationnels et extra-financiers dans sa politique de gestion des fournisseurs.

Au-delà du risque de contrepartie, OPmobility identifie un risque lié à ses fournisseurs. En raison de son envergure internationale et de ses nombreuses implantations, OPmobility fait preuve d'une vigilance particulière quant aux conséquences des activités et comportements de ses fournisseurs. Un manquement de l'une de ces parties prenantes aux lois et réglementations sur l'environnement, les droits humains ou l'éthique des affaires, peut affecter les opérations, la performance économique, ou la réputation du Groupe et porter préjudice à l'entreprise.

Les relations que le Groupe construit et entretient avec ses fournisseurs à travers ses différentes activités participent au pilier *Responsible Entrepreneurship* de son programme Développement Durable ACT FOR ALL™. Ces relations engagent la responsabilité des fournisseurs par la signature d'une Charte fournisseurs. Cet engagement répond pleinement aux principes de responsabilité auxquels OPmobility adhère, notamment :

- le Pacte mondial des Nations Unies ;
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Le Groupe contribue également à l'atteinte de certains objectifs de Développement Durable des Nations unies.

PRÉVENTION DES RETARDS DE PAIEMENT ET SOUTIEN AUX PME

OPmobility applique dans ses contrats ou commandes des conditions de paiement respectant les usages ou lois en vigueur dans chaque pays. Dans le cadre des processus « Purchase to Pay » (de la commande au paiement), les systèmes du Groupe soumettent de manière systématique les factures au paiement selon les termes de la commande, enregistrés au moment de sa saisie, ou à défaut, selon les termes de la facture. Le paiement, après contrôle systématique, est géré par les services comptables des entités facturées.

Concernant les délais de paiement standards de l'entreprise, les pratiques de chaque business group sont différentes.
Celles-ci peuvent être retrouvées dans les conditions générales de ventes de chaque business group. Malgré des efforts réalisés par OPmobility, le Groupe ne dispose pas d'informations à date concernant la part des paiements alignés sur les conditions de paiement standard, et s'attachera à produire cette donnée dès l'an prochain.

Afin de garantir des pratiques commerciales équitables et de prévenir les retards de paiement, OPmobility a mis en place les actions suivantes en 2024 :

- **transparence contractuelle :** inclusion systématique de clauses claires sur les délais et sanctions en cas de retard de paiement dans tous les contrats fournisseurs ;
- **efficacité des paiements :** déploiement d'un système de facturation électronique visant à accélérer le traitement et à réduire les erreurs administratives ;
- **anticipation et dialogue :** en cas de problème potentiel impactant le paiement, communication immédiate avec le fournisseur pour rechercher une solution ;
- **sensibilisation interne :** organisation de formations régulières pour les équipes achats et finance afin de promouvoir les bonnes pratiques ;
- **évaluation continue :** suivi et ajustement de la politique en fonction des retours des fournisseurs et des indicateurs de performance.

GESTION DES RISQUES ET HOMOLOGATION DES FOURNISSEURS

Afin de réduire le risque de crédit et/ou de contrepartie, chaque fournisseur de composants spécifiques est soumis à une homologation basée sur des critères opérationnels, financiers et extra-financiers précis.

Les Directions Achats et Qualité surveillent régulièrement les fournisseurs homologués. Les fournisseurs à risque font l'objet d'un suivi particulier, incluant la mise en place d'un stock de sécurité dédié si nécessaire. De plus, les Directions opérationnelles maintiennent une vigilance accrue pour anticiper et gérer efficacement les situations de défaut d'approvisionnement, bien que rares mais potentiellement rapides à se développer. En 2024, OPmobility n'a pas connu de défaillances majeures de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences significatives sur ses propres activités et celles de ses clients.

UNE SÉLECTION RIGOUREUSE DES FOURNISSEURS

Afin d'atténuer ces risques et pour soutenir la croissance du Groupe, les équipes Achats sélectionnent, évaluent et accompagnent les fournisseurs dans le cadre de la politique d'achats responsables. Ce programme intègre les valeurs éthiques dans le travail quotidien des acheteurs, établissant une norme commune pour l'ensemble de l'organisation. La performance des fournisseurs, en matière de responsabilité, est suivie à l'aide d'indicateurs précis, de critères éthiques, sociaux et environnementaux. La politique d'achats responsables repose sur quatre piliers.

Le Groupe évalue un panel de fournisseurs représentant 95 % de ses achats en valeur dans le cadre de la démarche « Know Your Suppliers » ainsi que certaines catégories ciblées sur la base des informations issues de la cartographie des risques du Groupe. OPmobility exige qu'un panel sélectionné de fournisseurs se soumette à des évaluations ESG indépendantes pour mesurer leur performance. En partenariat avec les fournisseurs, des évaluations approfondies menées en partenariat avec EcoVadis sont réalisées chaque année. Le diagnostic d'EcoVadis prend en compte un large éventail de responsabilités sociétales des entreprises pour établir leur profil « ESG » : Environnement, Social et Droits de l'Homme, Gouvernance et Éthique des affaires. En 2024, OPmobility a obtenu un score EcoVadis de 82/100, ce qui la place dans le 1er percentile de sa catégorie.

Indicateurs

Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statuaire commence à courir	61 jours
Pourcentage de paiements alignés sur les conditions de paiement standard	Non suivi
Nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement	0

4.4.1.5 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Politiques

ENGAGEMENT CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

OPmobility est fermement engagé à maintenir les plus hauts standards d'intégrité et de transparence dans toutes ses opérations.

Conformément à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, OPmobility a mis en place un dispositif anti-corruption. Ce dispositif est continuellement amélioré pour garantir son efficacité et son adéquation aux évolutions réglementaires et aux meilleures pratiques.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Suite à la création de nouveaux business groups dans le cadre d'acquisitions structurantes, OPmobility a mis à jour sa cartographie des risques anticorruption en mai 2024.

CODE DE CONDUITE ET POLITIQUES

OPmobility dispose d'un Code de conduite anti-corruption, récemment mis à jour suite à la révision de la cartographie des risques. Ce Code détaille les situations à risques et indique aux personnels les comportements interdits. Parmi les situations couvertes, on trouve notamment : les cadeaux et invitations, les relations avec les intermédiaires, le parrainage et le mécénat, les donations, le lobbying, et les conflits d'intérêts.

Des politiques associées sont établies, telles qu'une politique sur les cadeaux et invitations, une politique sur les conflits d'intérêts, et une politique sur les intermédiaires.

Dans une démarche d'amélioration continue, les politiques sur les cadeaux et invitations ainsi que sur les conflits d'intérêts sont en cours de révision. De plus, des politiques sur les activités de parrainage et mécénat, ainsi que sur les activités de lobbying, sont en cours de rédaction et seront finalisées prochainement.

Avec l'aide des équipes des Ressources Humaines et de la Communication, le département Conformité se charge du déploiement des politiques anti-corruption dans les entités d'OPmobility. Les responsables régionaux de la conformité sont chargés de mettre en œuvre ces politiques afin de s'assurer que toutes les personnes concernées en aient bien connaissance.

DISPOSITIFS D'ALERTE INTERNE

Un dispositif d'alerte interne permet aux employés et aux parties prenantes de signaler tout comportement ou situation contraire au Code de conduite anti-corruption.

Des contrôles comptables stricts sont également mis en œuvre pour surveiller les transactions financières et détecter toute activité suspecte.

De plus, des audits internes réguliers sont réalisés pour identifier et évaluer les risques de corruption.

Toute alerte reçue est examinée par un Comité d'enquête, composé des départements de Conformité, Ressources Humaines et Audit Interne. Ce Comité fait appel à des ressources internes ou externes (conseillers) ayant une expertise avérée et une indépendance garantie pour mener toute enquête.

Un rapport mensuel sur l'état des alertes a été instauré, incluant plusieurs indicateurs clés de performance tels que les types d'alertes, les résultats des investigations, le taux de substantiation, le nombre moyen de jours pour clôturer les dossiers, entre autres. Ce rapport est d'abord présenté au Comité *ad hoc* dédié au traitement des alertes, puis par la Directrice de la Conformité au Directeur Général d'OPmobility.

EVALUATION DES TIERS

Des évaluations rigoureuses des tiers, incluant les fournisseurs, intermédiaires, clients et bénéficiaires de parrainages et de dons, sont effectuées, avec une amélioration continue des processus d'évaluation.

CONTRÔLES COMPTABLES

OPmobility dispose de contrôles comptables pour s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence.

DISPOSITIFS DE FORMATION

Sensibilisation et formations anti-corruption – Formations en ligne

OPmobility dispose d'une formation e-learning sur le Code de conduite, suivie en anglais par tous les nouveaux collaborateurs Ingénieurs et Cadres du Groupe. À chaque nouvelle traduction disponible, tous les Ingénieurs et Cadres du pays concerné repassent cet e-learning dans leur langue.

La formation en ligne sur le Code de conduite aborde les thèmes suivants : l'importance d'un Code de conduite, l'engagement à long terme d'OPmobility, l'éthique au sein du Groupe, les engagements d'OPmobility en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, les engagements des collaborateurs, et la procédure d'alerte interne.

OPmobility dispose un e-learning sur l'anti-corruption, disponible en 23 langues, suivi par tous les Cadres du Groupe ainsi que par les non-Cadres des fonctions exposées.

La formation en ligne sur l'anti-corruption couvre les thèmes suivants : cadre international de lutte contre la corruption, définition de la corruption, acteurs de la corruption (corrompus et corrupteurs), responsabilité de l'organisation, conformité anti-corruption, différentes formes de corruption, conflits d'intérêts, sanctions, mesures de détection et de prévention de la corruption, et processus d'alerte.

Une formation en ligne sur les relations avec les intermédiaires est également disponible en 22 langues. Cette formation traite des risques de corruption liés aux intermédiaires et est suivie par tous les Cadres du Groupe ainsi que par les non-Cadres des fonctions exposées.

Les trois formations en ligne mentionnées ci-dessus sont en cours de révision afin d'être mis à jour conformément aux nouvelles politiques d'OPmobility.

En 2024, 91 % des fonctions à risque chez OPmobility sont couvertes par des programmes de formation en ligne.

Sensibilisation et formations anti-corruption – Formations en présentiel

Un programme de formation en présentiel pour les cadres et le personnel les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence est en place. Ce programme couvre plusieurs aspects essentiels : le dispositif anti-corruption, la corruption en général, ses enjeux et ses formes, le Code de conduite anti-corruption, l'engagement de l'instance dirigeante, les obligations juridiques applicables et les sanctions afférentes. Les moyens de corruption et de trafic d'influence, y compris les cadeaux et invitations, les paiements de facilitation, les intermédiaires, le parrainage et le mécénat, le lobbying et les conflits d'intérêts, sont également abordés. Enfin, le comportement à adopter est précisé et le dispositif d'alerte anti-corruption est présenté.

En 2024, plus de 800 salariés les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ont été sensibilisés grâce à des formations en présentiel dans les 10 pays les plus à risque où le Groupe est présent, notamment le Mexique, la Turquie, la Thaïlande, le Brésil, l'Argentine, le Maroc, l'Inde, la Chine, la Slovaquie et la Pologne.

ENGAGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA CONFORMITÉ

OPmobility assure le suivi des formations spécifiques à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence de ses collaborateurs. Le dispositif anti-corruption et ses actualisations sont périodiquement soumis au Conseil d'Administration qui est ainsi saisi des questions de conformité. Les membres du Conseil d'Administration bénéficient s'ils le souhaitent de formations complémentaires sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Indicateurs

En 2024, OPmobility a suivi et reporté les indicateurs liés à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, conformément aux exigences des normes ESRS. Ces indicateurs incluent : le nombre de condamnations pour infraction aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vin, ainsi que le montant des amendes pour violation de ces lois, pour lesquels aucune infraction n'a été relevée durant la période de reporting. Cette absence reflète l'engagement continu du Groupe à maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conformité.

Les indicateurs sont mesurés en utilisant des méthodologies conformes aux normes en vigueur, et la devise utilisée pour leur présentation est l'euro (€), alignée avec les états financiers du Groupe. Ces données sont fondées sur la base d'informations déclaratives et au mieux de la connaissance du Groupe. OPmobility reste engagé à renforcer la transparence et l'exhaustivité de ses indicateurs, tout en poursuivant l'amélioration continue de ses processus de reporting.

Nombre de condamnations pour infraction aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vins	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0 €

4.5 Table de concordance

ESRS	DR	Description	Page
ESRS 2 – Informations générales	**BP-1**	Base générale pour la préparation des états de durabilité	146
	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	146
	GOV-1	Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	148
	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	149
	GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	150
	GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	150
	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	150
	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	150
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	156
	SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique	160
	IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels	172
	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	175
E1 – Changement Climatique	**GOV-3**	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	150
	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	178
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	268
	E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	188
	E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques	189
	E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	191
	E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	193
	E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	194
	E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	195
	E1-8	Tarification interne du carbone	195
	E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liés au climat	*non documenté (phased-in)*
E2 – Pollution	**ESRS 2 IRO-1**	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	172
	E2-1	Politiques en matière de pollution	196
	E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	198 et 201
	E2-3	Cibles en matière de pollution	198 et 201
	E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	198
	E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	201
	E2-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	202

ESRS	DR	Description	Page
E3 – Ressources Hydriques et Marines	**ESRS 2 IRO-1**	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	172
	E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	*non matériel*
	E3-2	Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources hydriques et marines	*non matériel*
	E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	*non matériel*
	E3-4	Consommation d'eau	*non matériel*
	E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	*non matériel*
E4 – Biodiversité et Écosystèmes	**E4-1**	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	*non matériel*
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	172
	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	172
	E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	*non matériel*
	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	*non matériel*
	E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	*non matériel*
	E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	*non matériel*
	E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	*non matériel*
E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	**ESRS 2 IRO-1**	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	172
	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	203
	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	204
	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	204
	E5-4	Flux de ressources entrants	207
	E5-5	Flux de ressources sortants	208
	E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire	182

ESRS	DR	Description	Page
S1 – Personnel de l'entreprise	**ESRS 2 – SBM-2**	Intérêts et points de vue des parties prenantes	156
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	160
	S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	240
	S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	265
	S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	279
	S1-4	Actions sur les impacts matériels, gestion des risques et opportunités concernant le personnel, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	240
	S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs et positifs du personnel	240
	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	241
	S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	243
	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	*non matériel*
	S1-9	Indicateurs de diversité	249
	S1-10	Salaires décents	263
	S1-11	Protection sociale	263
	S1-12	Personnes handicapées	249
	S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	254
	S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	245
	S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	258
	S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	258
	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	243
S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur	**ESRS 2 – SBM-2**	Intérêts et points de vue des parties prenantes	156
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	160
	S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	268
	S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	272
	S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	272
	S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	268
	S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	272

ESRS	DR	Description	Page
S3 – Communautés affectées	**ESRS 2 – SBM-2**	Intérêts et points de vue des parties prenantes	172
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	172
	S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	*non matériel*
	S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	*non matériel*
	S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	*non matériel*
	S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	*non matériel*
	S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	*non matériel*
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	**ESRS 2 – SBM-2**	Intérêts et points de vue des parties prenantes	156
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	160
	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	273
	S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	276
	S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	276
	S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	273
	S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	277
G1 – Conduite des affaires	**ESRS 2 – GOV-1**	Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	148
	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	172
	G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	278
	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	281
	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	282
	G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	282
	G1-5	Influence politique et activités de lobbying	*non matériel*
	G1-6	Pratiques en matière de paiement	282

4.6 Rapport du vérificateur

À l'Assemblée Générale de la société OPmobility SE,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de la société OPmobility SE. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31/12/2024 et incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.5 et 4.8 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel (ci-après « l'État de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, la société OPmobility SE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 82154 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par OPmobility SE pour déterminer les informations publiées ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par OPmobility SE dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de OPmobility SE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par OPmobility SE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par OPmobility SE pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par OPmobility SE lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par OPmobility SE avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par OPmobility SE pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives aux parties prenantes sont mentionnées dans la section 4.1.3.3 « Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM 2) » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section 4.1.3.3 « Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM 2) » de l'État de durabilité.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section 4.1.5 « Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) » de l'État de durabilité.

Nous avons notamment pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1, tel que présenté dans la section 4.1.5 « Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) » de l'État de durabilité.

Nous avons également apprécié le périmètre retenu pour l'identification des IRO, notamment par rapport au périmètre des comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance de la liste des IRO identifiés par l'entité et présentée dans la section 4.1.4 « Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM 3) », incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme) et apprécié sa cohérence avec notre connaissance du groupe. Nous avons enfin examiné la cohérence de cette liste d'IRO avec les éléments présentés au conseil d'administration.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section 4.1.5.1 « Description du processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels (IRO 1) » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la Direction RSE et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel mis en place par l'entité dans l'évaluation des matérialités d'impact et financière, et apprécié la présentation qui en est faite dans la section précitée.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;

- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par OPmobility SE relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de nonconformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions ou incohérences importantes, c'estàdire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la section 4.1.1 « Note méthodologique » de l'Etat de durabilité, en particulier la section 4.1.1.2 « Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2) » qui détaille les choix et limites, notamment méthodologiques, rencontrés par la société dans la préparation de ses indicateurs de durabilité.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1), figurant dans la section 4.2.1 « ESRS E1 : Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la Direction RSE, pour s'enquérir du processus adopté par l'entité pour produire ces informations et les apprécier, en particulier la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité ;
- définir et mettre en œuvre des procédures analytiques adaptées, sur la base de ces informations et de notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées dans l'État de durabilité au titre de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), nous avons également :

- pris connaissance de la procédure d'évaluation des émissions de GES utilisée par l'entité, et, en particulier :
  - apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation des émissions de GES avec le périmètre des états financiers consolidés, et la chaîne de valeur amont et aval ;
  - pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations utilisées dans l'élaboration des estimations que nous avons jugées structurantes, auxquelles l'entité a eu recours pour la présentation de ses émissions de GES dans son État de durabilité ;
- réalisé certains tests spécifiques :
  - apprécié, sur base de tests, les facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
  - rapproché, pour les données directement mesurables, telles que la consommation d'énergie liée aux émissions des scopes 1 et 2, sur base de tests, les données sous-jacentes servant à l'évaluation des émissions de GES avec les pièces justificatives ;
- apprécié, concernant les émissions relatives au scope 3 :
  - le processus de collecte d'informations ;
  - la méthodologie ainsi que des hypothèses de calcul et d'extrapolation retenues, compte tenu de l'incertitude inhérente à la qualité des données externes utilisées.

S'agissant du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique décrit dans la section 4.2.1.2.2 « Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique » de l'État de durabilité, nos travaux ont également consisté à :

- examiner l'information au titre de la présentation de ce plan de transition au Comité de Direction ;
- examiner si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1 et décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan étant précisé que les méthodologies permettant d'apprécier la compatibilité ou l'alignement de cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'une entreprise avec l'Accord de Paris ne sont, à ce jour, ni stabilisées, ni l'objet d'un consensus ;
- réaliser les procédures suivantes :
  - rapprocher, pour une sélection de données, l'information produite avec la documentation disponible ;
  - rapprocher les ressources allouées aux actions en matière d'atténuation du changement climatique (CapEx) à la planification financière de l'entité.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par OPmobility SE pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions ou incohérences importantes dans les informations fournies, c'estàdire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la section 4.2.4.2 « Éligibilité des activités d'OPmobility SE à la taxonomie » qui précise qu'en raison de l'existence de différentes interprétations concernant l'applicabilité à l'industrie automobile de l'activité CE1.2 relative à la fabrication d'équipements électriques et électroniques, OPmobility SE ne reporte pas d'indicateur financier au titre de celle-ci ;
- la section 4.2.4.3.2 « Vérification des « Do No Significant Harm » (DNSH) » en lien avec la prévention et réduction de la pollution, qui présente la méthode de vérification mise en place par OPmobility SE au titre du paragraphe f) de l'Appendice C de la réglementation.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information concernant l'alignement des activités figure dans la section 4.2.4.3 de l'État de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte, ou non, des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- consulté, une sélection de sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans l'État de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité de ce rapport.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14/03/2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David Clairotte

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

4.7 Plan de Vigilance

4.7.1 Introduction

Groupe familial français indépendant, OPmobility est un acteur mondial. Grâce à un portefeuille clients diversifié, à son excellence opérationnelle et à sa stratégie d'innovation, le Groupe se positionne comme un acteur majeur de la mobilité durable, pour rester toujours au plus près des besoins de ses clients.

4.7.1.1 Les activités du Groupe

Business group	Activités
EXTERIOR SYSTEMS	
Exterior	Développe des systèmes extérieurs visant à optimiser les performances, la connectivité et l'aérodynamique. Parmi ces innovations, le Groupe fabrique des pare-chocs et hayons intelligents, intégrant des fonctionnalités avancées. Cela ouvre la voie à la voiture autonome et connectée de demain.
Lighting	Fournit des solutions d'éclairage pour l'industrie automobile. Par exemple, les phares avant et arrière des véhicules visent à améliorer la visibilité et la sécurité sur la route.
MODULES	
Modules	Conçoit et fabrique des modules et des systèmes pour les véhicules. Le module avant, en particulier, représente une pièce complexe qui intègre divers éléments tels que la poutre d'absorption des chocs et des capteurs d'aide à la conduite, démontrant ainsi l'engagement du Groupe dans l'innovation et la sécurité automobile.
POWERTRAIN	
C-Power	Conçoit des systèmes de stockage d'énergie embarquée et de dépollution adaptés à toutes les motorisations, jouant ainsi un rôle essentiel dans la promotion de la mobilité propre. Dans un contexte de normes environnementales renforcées, le Groupe contribue significativement à la transformation automobile, favorisant l'émergence de véhicules plus respectueux de l'environnement.
H_2-Power	Promeut la mobilité hydrogène pour tous les secteurs de déplacement. Fort de compétences diversifiées, d'un portefeuille produits complet et de capacités de production étendues, il est en mesure de couvrir intégralement la chaîne de valeur liée à l'hydrogène.

4.7.1.2 La raison d'être

L'histoire d'OPmobility se fonde sur les défis industriels et humains portés par l'innovation. Cette approche dynamique et proactive se reflète aujourd'hui dans sa raison d'être : *Driving a New Generation of Mobility*. La raison d'être projette le Groupe dans l'avenir autour d'un engagement fort pour une mobilité plus durable, intelligente et connectée. En tant que leader, OPmobility se doit de constamment réinventer la mobilité en la transformant et l'ajustant afin de répondre aux exigences de la transition énergétique.

4.7.1.3 Description du programme ACT FOR ALL™

Le Groupe a formalisé son engagement envers une mobilité durable dans un programme mondial intitulé ACT FOR ALL™. Ce programme, orienté vers l'atteinte d'objectifs ambitieux, est piloté par un Comité dédié regroupant les différentes entités du Groupe et un reporting régulier. Ce Comité ACT FOR ALL se réunit trois fois par an, il regroupe une partie des membres du Comité de Direction, des Directeurs Métiers et des Directeurs de fonctions Ressources Humaines, Développement Durable, Finance, Achats, Innovation et Conformité.

AXE 1 **Act for people**	AXE 2 **Act responsibly**	AXE 3 **Act for planet**
OPmobility veille à offrir des conditions de travail sûres, saines et équitables à tous les collaborateurs et leur ouvre des perspectives de carrière et d'engagement.	**OPmobility promeut des règles de conduite irréprochable. L'éthique est le pilier de sa performance responsable.**	**OPmobility s'attache à préserver la planète pour les générations futures en réduisant l'impact de ses activités sur l'environnement en oeuvrant en faveur de l'éco-conception et du développement de la mobilité propre.**
OPmobility agit pour le développement de ses collaborateurs et de ses parties prenantes • Santé et sécurité au travail • Gestion des talents et des compétences • Diversité et inclusion • Initiatives locales et mécénat	**OPmobility est un acteur responsable** • Ethique des affaires • Achats responsables • Cybersécurité	**OPmobility s'engage à préserver la planète pour les générations futures** • Gestion des déchets • Écoconception et recyclabilité • Empreinte carbone de la chaîne de valeur (Top Planet et énergies renouvelables) • Biodiversité

Le Plan de Vigilance, instauré dans le cadre de la législation française, représente une mesure clé pour les entreprises comme OPmobility, opérant à l'échelle mondiale. Le Plan de Vigilance du Groupe s'inscrit dans le programme ACT FOR ALL™ et démontre son engagement envers la responsabilité sociale et environnementale, tout en répondant aux attentes de la société en matière de durabilité et de respect des droits fondamentaux.

OPmobility soutient les plus hauts standards de droits humains dans la conduite de ses opérations en s'engageant à respecter les principes fixés par les organismes mondialement reconnus :

- Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003 ;
- Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses deux pactes complémentaires ;
- Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ;
- Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

4.7.2 Cadre de référence

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre a introduit une obligation pour les sociétés mères d'entreprises employant au moins 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger, l'obligation d'élaborer, de publier et de mettre en œuvre des mesures adaptées permettant l'identification des risques et les moyens pour prévenir les atteintes aux Droits Humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, à l'environnement, pouvant résulter des activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels il entretient une relation commerciale établie.

L'objectif de cette réglementation est de :

- prévenir les incidents graves ou les manquements dans les domaines ci-dessus tout au long de la chaîne de valeur du Groupe ;
- légitimer la demande de toute personne, justifiant d'un intérêt à agir, d'engager la responsabilité de l'auteur d'un préjudice pour le réparer.

Cette obligation s'articule autour de cinq mesures :

1) **une cartographie des risques** (identification, analyse, hiérarchisation) ;
2) **des procédures d'évaluation régulière** de la situation des filiales, des fournisseurs ou des sous-traitants ;
3) **des actions adaptées d'atténuation** des risques ou de prévention des atteintes graves ;
4) **un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements** relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
5) **un dispositif de suivi** des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

OPmobility répond aux exigences de la loi sur le Devoir de Vigilance en établissant un Plan de Vigilance dont le contenu est présenté ci-dessous. Il expose les différentes démarches engagées pour chaque enjeu :

- les droits humains et les libertés fondamentales ;
- la santé et la sécurité des personnes ;
- l'environnement.

Le compte rendu de mise en œuvre effective du Plan de Vigilance d'OPmobility pour l'année 2024 est intégré dans ce paragraphe 4.7.7 du présent document. Il donne des applications opérationnelles et fait référence aux indicateurs de suivi identifiés. Les mesures de ce compte rendu concernent les filiales et les fournisseurs.

Le Plan de Vigilance s'intègre dans la stratégie du Groupe qui comprend un pilier Développement Durable incarné par le programme ACT FOR ALL™.

LE PLAN DE VIGILANCE DANS LA STRATÉGIE D'OPMOBILITY

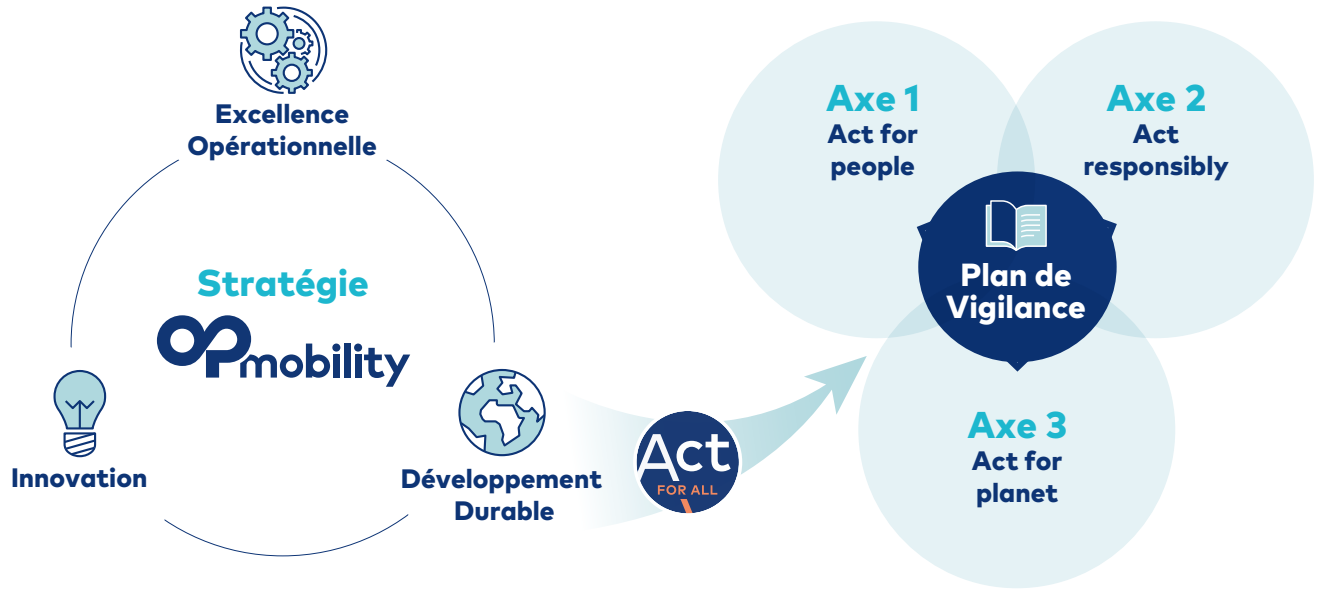

4.7.3 Gouvernance du Plan de Vigilance

Le Plan de Vigilance est revu annuellement. Cela permet de l'actualiser en cas de changement important. Son analyse est réalisée en collaboration avec le Comité de Devoir de Vigilance et des Parties Prenantes.

4.7.3.1 Acteurs du devoir de vigilance

Gouvernance	Missions	Responsabilités
Conseil d'Administration	Mise en place d'un Comité des Nominations et de la RSE	Revoit le Plan de Vigilance tous les ans
Comité Exécutif	Le Comité Exécutif est consulté annuellement sur le Plan de Vigilance	Suit le Plan de Vigilance
Direction RH et Développement Durable	Présentation annuelle du Plan de Vigilance dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue	Assure le suivi et la présentation du Plan de Vigilance au Comité Exécutif
Comité de Contrôle Interne et de Conformité	Revue de la matrice des risques Groupe, les systèmes de contrôle interne, les plannings et résultats des missions d'Audit Interne, la gestion de la conformité des fournisseurs, le dispositif de prévention de la corruption et les alertes éthiques remontées par le processus d'alerte	Veille à la conformité du Plan de Vigilance dans le Groupe
Directions fonctionnelles	Les différentes Directions (Achats, Ressources Humaines et du Développement Durable, Juridique) sont en charge de la rédaction et/ou de la révision du Plan de Vigilance	Participent à la rédaction, à la mise en œuvre et au suivi du Plan de Vigilance
Comité Conformité Fournisseurs	Veille à la pertinence des procédures et processus en vigueur, valide les critères d'évaluation et définit la feuille de route des fournisseurs relative au Développement Durable	Contrôle l'application du Plan de Vigilance auprès des fournisseurs
Legal Compliance Leaders Contrôleurs internes, Juristes et Responsables achats des différentes entités	Déploiement du Plan de Vigilance dans les activités	Contrôle l'application du Plan de Vigilance dans les activités

4.7.3.2 Dialogue avec les parties prenantes

OPmobility maintient un dialogue constant avec ses parties prenantes présentes tout au long de sa chaîne de valeur, dans tous les pays où opère le Groupe.

Cet échange s'inscrit dans un souci d'amélioration continue, et permet de recueillir des avis multiples sur l'efficacité du Plan de Vigilance du Groupe. Le panel des parties prenantes pertinentes est identifié en amont, et a pour ambition d'être le plus large et diversifié possible pour accroître son objectivité.

Parmi elles, il y a les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales présentes dans le monde. Celles-ci se réunissent régulièrement avec la direction du Groupe. Par ailleurs, pour la zone Europe, chaque année, se réunit un Comité Européen de Concertation (CEC), un forum de dialogue et d'échange sur l'année écoulée et celle à venir. Le Comité Européen de Concertation est une institution représentative des instances du personnel composée de 35 représentants de 10 pays européens. Il permet de fédérer les différents comités d'entreprise ou d'établissements de sociétés transnationales possédant des filiales et succursales dans différents pays de l'Union européenne.

4.7.4 Cartographie des risques

4.7.4.1 Méthodologie générale

Pour les filiales

Les risques analysés dans le cadre du Plan de Vigilance sont listés dans :

- **la cartographie des risques Groupe** qui présente les principaux risques considérés comme significatifs et spécifiques à l'activité et aux métiers d'OPmobility ;
- **l'analyse de double matérialité** qui permet de classer les risques et les opportunités en fonction de l'évaluation des différentes parties prenantes sur la matérialité d'impact et financière des différents enjeux identifiés pour OPmobility ;
- **la cartographie des risques de corruption**, qui consiste à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques d'atteinte à la probité auxquels OPmobility est susceptible d'être confronté à raison même de ses activités et de ses interactions avec une multitude de tierces parties.

Ces outils de définition des facteurs de risques prennent en compte différents niveaux d'évaluation.

Pour réaliser la **cartographie des risques Groupe,** OPmobility a procédé à une revue et à une évaluation des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation. Ces risques ont été évalués en fonction de leur probabilité de se matérialiser et de leur impact (après prise en compte des mesures adoptées par le Groupe pour gérer ces risques).

Cette matrice des risques est réalisée à deux niveaux :

- au niveau local : ces analyses permettent de coter les risques et d'identifier les actions mises en œuvre localement pour prévenir et corriger les atteintes potentielles. Les risques remontés concernent l'ensemble des sujets environnementaux (consommations de matières premières, rejets et pollutions, produits chimiques, déchets, atteinte à la biodiversité…) et des sujets santé/sécurité (accidents, maladies professionnelles, risques psychosociaux…). Les certifications ISO 14001, ISO 50001 et ISO 45001 imposent la réalisation d'une cartographie des risques pour chaque site certifié ;
- au niveau Groupe : la revue annuelle de la cartographie des facteurs de risques permet d'identifier l'ensemble des risques portés par le Groupe. Elle implique les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne du Groupe. Les risques liés aux relations avec les fournisseurs et les

sous-traitants sont intégrés dans cette analyse. La cartographie des risques du Groupe est présentée dans le chapitre 2 « Principaux facteurs de risques ».

L'analyse de double matérialité d'OPmobility est le fondement du rapport de durabilité puisqu'elle permet d'identifier les informations matérielles qui y sont publiées. Cette identification se fait en évaluant les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, listés au sein des différentes normes ESRS. Ces IRO sont identifiés à la fois sur les opérations propres au Groupe mais également sur l'intégralité de sa chaîne de valeur. Les enjeux de durabilité sont à analyser selon deux approches, la matérialité d'impact et la matérialité financière :

- matérialité d'impact : évalue comment OPmobility et ses activités impactent les personnes et l'environnement par ses opérations propres et sa chaîne de valeur. (Approche *Inside-out*) ;
- matérialité financière : évalue les risques et opportunités, liés aux impacts des enjeux de durabilité, qui affectent la performance financière d'OPmobility. (Approche *Outside-in*).

Cette analyse permet d'identifier l'importance des enjeux de durabilité des entreprises afin de prioriser les politiques à instaurer, les actions à mettre en place et les objectifs à se fixer.

Concernant la cartographie des risques de corruption du Groupe, elle a été réalisée conformément aux recommandations actualisées de l'AFA (Agence Française Anti-corruption). Elle tient compte de l'activité et de l'organisation du Groupe afin d'identifier les processus ainsi que les rôles et responsabilités des différents intervenants. Une identification des risques de corruption inhérents aux activités du Groupe a été réalisée (aussi bien bruts que nets au regard de l'adéquation et de l'efficacité des moyens mis en œuvre au sein du Groupe pour maîtriser les risques et identifier ceux pour lesquels il conviendra d'améliorer la maîtrise des risques et renforcer le contrôle interne). Les risques y ont donc été hiérarchisés et formalisés.

Pour les fournisseurs

OPmobility développe une approche responsable de ses achats, de ses approvisionnements et de sa logistique. Cette démarche permet d'identifier les fournisseurs les plus à risque en intégrant en particulier l'intégralité des fournisseurs répondant aux principaux facteurs de risques de la cartographie (géographie, secteur d'activité…). Sont par exemple considérés comme particulièrement exposés : les intermédiaires et prestataires ou encore les courtiers en douanes agissant pour le compte d'OPmobility vis-à-vis des administrations locales.

L'analyse du risque fournisseurs s'appuie sur cinq facteurs de risque : le pays, le secteur d'activité, l'inscription sur des listes de sanctions internationales, l'existence de personnes politiquement exposées dans les organes de direction ou l'actionnariat et les controverses publiées.

Une plateforme d'évaluation des risques fournisseurs, commune à l'ensemble des business groups, a été mise en place en 2022. Les fournisseurs sont évalués à l'aide de cette plateforme et catégorisés en fonction de leur profil de risque : risque faible (vert), moyen (orange) ou élevé (rouge). L'évaluation du profil de risque d'un fournisseur est obtenue en combinant les évaluations réalisées dans la plateforme pour chacun des cinq facteurs de risques présentés ci-dessus.

- Les fournisseurs présentant un risque faible (vert) ne sont soumis à aucune diligence complémentaire, mais feront l'objet d'une évaluation périodique.
- Les fournisseurs présentant un risque moyen (orange) sont tenus de s'engager activement dans une démarche d'évaluation détaillée en vue d'améliorer leur performance. En l'absence d'initiatives propres au fournisseur, il est demandé de répondre au questionnaire EcoVadis (*voir encadré ci-dessous*).
- Les fournisseurs présentant un risque élevé (rouge) doivent faire l'objet d'un plan d'actions immédiat et d'une remédiation ; à défaut ils sont exclus de tout nouvel appel d'offres.

Le référencement de nouveaux fournisseurs s'effectue après une évaluation de la performance tenant compte des critères de Développement Durable, de qualité, et de la situation financière.

EcoVadis est une plateforme indépendante d'évaluation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) des entreprises. La notation EcoVadis prend en compte un large spectre de systèmes de gestion non financiers : l'environnement, le social et les droits humains, l'éthique et les achats responsables. Les fournisseurs sont ainsi évalués sur des problématiques essentielles en fonction de leur taille, de leur localisation et de leur secteur d'activité. Les scores obtenus sont notés entre zéro et cent et des médailles (bronze, argent, or et platine) pour les meilleurs éléments.

À titre d'exemple, OPmobility est évalué par EcoVadis en tant que fournisseur avec une note de 82/100 et une médaille Platinum, plaçant le Groupe dans les 1 % meilleur de sa catégorie.

4.7.4.2 Catégories de risques

Identification des enjeux matériels pour le Groupe

À travers son analyse de double matérialité, OPmobility identifie dès lors 17 enjeux matériels :

ESRS E1 Changement climatique	Changement climatique - Atténuation Changement climatique - Adaptation
ESRS E2 Pollution	Pollution de l'air Substances dangereuses et très dangereuses Microplastiques
ESRS E5 Économie circulaire	Utilisation des matières premières Production et gestion de déchets
ESRS S1 Personnel de l'entreprise	Attraction des talents et développement des compétences Respect des conditions de travail Santé et sécurité Diversité et inclusion Autres droits humains
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	Respect des conditions de travail dans la chaîne de valeur
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Qualité et sécurité des produits
ESRS G1 Conduite des affaires	Relations avec les fournisseurs Relation avec les parties prenantes Éthique des affaires

Ces enjeux s'intègrent dans les trois grandes catégories du Devoir de Vigilance : Droits humains et libertés fondamentales, Santé et sécurité des personnes et Environnement.

Identification des risques d'atteinte grave

Après consultation des parties prenantes internes, cinq enjeux ont été identifiés comme à risque d'atteinte grave. Ces enjeux sont considérés par le Groupe depuis toujours comme prioritaires, et sont pleinement intégrés dans le *business model* de l'organisation. OPmobility s'est très tôt structuré face à ces sujets, et dispose donc aujourd'hui d'une approche mature pour y répondre.

CHANGEMENT CLIMATIQUE (ATTÉNUATION ET ADAPTATION)

OPmobility, en tant que groupe industriel évoluant dans la filière automobile, est fortement impacté par les enjeux liés au changement climatique. Conformément aux attentes de l'ensemble des parties prenantes et afin de préserver et de développer son modèle économique, le Groupe doit réduire drastiquement son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en visant à long terme un objectif de neutralité carbone. La non-atteinte de ces objectifs exposerait le Groupe à des conséquences telles que la perte de clients et de marchés, des difficultés à obtenir des financements pour le développement de ses projets et un poids fortement accru des taxes liées aux émissions de CO_2.

Afin de contrôler ce risque, le Groupe s'est fixé un objectif de neutralité carbone dès 2025 pour ses propres activités (scopes 1 et 2) hors acquisition Lighting, un objectif de réduction de 30 % (*vs* 2019) de l'ensemble de ses émissions de CO_2 du scope 3 à l'horizon 2030 (y compris celles liées à l'usage des produits vendus) ainsi qu'un objectif de neutralité carbone en 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3). Pour atteindre ces ambitions, OPmobility décline de façon opérationnelle sa feuille de route à travers son programme ACT FOR ALL™.

Par ailleurs, au-delà du risque lié aux impacts du changement climatique sur le modèle économique d'OPmobility, le Groupe est très attentif aux risques de pénurie de matières premières ou de composants. En effet, la filière automobile mondiale peut être impactée par une pénurie durable de certaines matières premières ou de composants qui seraient largement utilisés pour la production de sous-ensembles nécessaires à l'assemblage des véhicules par les constructeurs. Cette pénurie, comme celle subie à partir du 2e trimestre 2021 sur les semi-conducteurs, peut engendrer une baisse significative et durable de l'activité des constructeurs sur un grand nombre de modèles de véhicules, et par voie de conséquence, de l'activité des équipementiers. Ces baisses d'activité peuvent avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la trésorerie d'OPmobility.

Face à ce type de situation, le Groupe est capable de mettre immédiatement en œuvre des plans significatifs de réduction des dépenses afin de limiter les impacts sur ses résultats et sur sa trésorerie. Ces plans reposent en particulier sur un recours aux dispositifs de chômage partiel existant dans la plupart des pays où le Groupe opère et sur la non-reconduction des contrats des employés intérimaires. Ces adaptations d'effectifs peuvent cependant être freinées par un manque de visibilité sur l'activité à court terme des clients, suite à des arrêts éventuels de production (*stop&go's*). Au-delà des réductions de dépenses, le Groupe est en position d'engager des négociations commerciales avec les constructeurs afin d'obtenir des compensations financières au moins partielles.

PRODUCTION ET GESTION DE DÉCHETS

OPmobility considère le risque de défaillance dans la gestion des déchets (augmentation significative des coûts de collecte/traitement des déchets, ainsi qu'un risque de gestion de la fin de vie des véhicules) comme faisant partie des risques importants auxquels chaque site est soumis. Le manque d'anticipation pour atténuer ces risques pourrait notamment engendrer des coûts supplémentaires et entraîner d'éventuelles sanctions.

Le Groupe a organisé la gestion de ses déchets autour des normes environnementales, qui fixent les bonnes pratiques d'usage pour rendre le recyclage plus efficace. Le programme Top Planet, initié dès 2006, vise à réduire les impacts environnementaux de la production dans ses usines. Les résidus de production internes sont réintégrés lors des processus de fabrication lorsque cela est techniquement possible afin de réduire le volume de déchets générés. Ces actions viennent en complément du règlement européen imposant une part de plastique recyclé dans les produits.

Les déchets de production (pièces plastiques non réinjectables en production, déchets d'emballage…) suivent une filière appropriée, en respectant la hiérarchie des modes de traitement :

- les déchets recyclés comprenant la réutilisation (avec usage identique à celui pour lequel la pièce où le produit a été initialement conçu, sans traitement intermédiaire), le recyclage ou la régénération matière (redonnant au matériau ses propriétés premières, par traitement ou adjonction d'additifs, lui permettant d'être réintroduit dans le cycle de production) ;
- les déchets valorisés comprenant la réutilisation (avec un autre usage) et la valorisation par incinération avec récupération d'énergie ;
- les déchets ultimes regroupant les déchets non valorisés : incinérés sans récupération d'énergie ou mis en décharge.

Lorsque cela est possible et afin d'agir en faveur d'une économie circulaire, les sites réutilisent ou revendent leurs déchets en vue de réduire au maximum les déchets non valorisés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le risque santé et sécurité des personnes se traduit par la probabilité, pour un salarié, d'être exposé à une situation dangereuse lors de son activité professionnelle ou de subir des effets nocifs pour sa santé physique et/ou mentale. Des risques d'accidents ou de maladies professionnelles peuvent être liés à l'activité industrielle et aux conditions de travail. Conscient que ce risque pourrait avoir un impact sur la santé des personnes, l'engagement des collaborateurs, le dialogue social et l'attractivité du Groupe, mais aussi des conséquences juridiques et financières, OPmobility fait de la sécurité une priorité et inscrit ce sujet au cœur du pilier *Care for people* de son Programme ACT FOR ALL™. Des plans d'actions correctives et d'amélioration continue sont mis en œuvre et intégrés dans les démarches de certification ISO 14001 et ISO 45001 des sites industriels.

La prévention des risques physiques et psychosociaux sur les sites se fait à travers les formations. Le Groupe a pour ambition le zéro accident et œuvre chaque jour à diminuer son TF2.

La Direction Ressources Humaines et Développement Durable définit et met en œuvre la stratégie Hygiène, Sécurité & Environnement (HSE) du Groupe, validée par le Comité de Direction, afin d'assurer la protection des employés, des biens et de l'environnement. Elle pilote et coordonne les actions HSE et anime le réseau des responsables HSE. Des réunions mensuelles sont organisées avec l'ensemble du réseau HSE pour échanger sur les bonnes pratiques et retours d'expériences. Ces moments d'échange et de dialogue permettent une amélioration continue, transverse et homogène de la sécurité. Les données santé/sécurité au travail sont également présentées lors des Comités ACT FOR ALL™ qui abordent l'ensemble des axes du programme Développement Durable. Chez OPmobility, la sécurité est un sujet porté par chacun à tous les niveaux de l'organisation.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Les discriminations volontaires ou involontaires peuvent rendre plus difficiles les opportunités de carrière pour certaines populations. C'est le cas pour les personnes en situation de handicap, les femmes, les jeunes, mais plus largement pour l'ensemble des minorités y compris celles liées à l'origine ethnique ou culturelle. Ces discriminations peuvent empêcher la création d'un terrain propice à l'inclusion de ces populations sur le long terme et donc pénaliser la performance globale. Ces discriminations peuvent avoir plusieurs conséquences pour OPmobility :

- priver le Groupe de la richesse de talents diversifiés représentatifs de la société et de l'environnement local et avoir un impact sur sa performance tant locale que globale ;
- causer une baisse d'engagement de la part de collaborateurs qui pourraient se sentir atteints ou pénalisés par cette discrimination ;
- générer des sanctions pénales et financières dans des faits avérés de discrimination.

La diversité des talents et des profils au sein des équipes fait partie de la richesse du Groupe. OPmobility reconnaît la nécessité d'offrir un milieu de travail inclusif pour l'ensemble des collaborateurs, en accordant une importance particulière à la promotion de l'emploi des jeunes, au développement des carrières des femmes et à l'intégration de travailleurs en situation de handicap.

En complément, le Groupe cherche à rendre son organisation et les équipes qui la composent plus représentatives des cultures locales sur les marchés où il est présent, en intégrant les dimensions spécifiques issues de la diversité locale. L'adhésion du Groupe au Pacte mondial des Nations Unies en 2003 est, entre autres, à l'origine du programme Diversité. La lutte contre toute forme de discrimination est réaffirmée régulièrement. Elle est intégrée au Code de conduite du Groupe. Les actions en faveur des femmes et des jeunes sont également des marqueurs du programme ACT FOR ALL™.

OPmobility est convaincu que la diversité et l'inclusion sont source de meilleures idées et d'innovations qui améliorent la performance du Groupe. C'est un axe majeur de sa stratégie qui se traduit par des objectifs quantitatifs dans toute l'organisation et qui passe par la mise en place d'un environnement de travail inclusif.

Pour avoir un impact, la diversité doit être intégrée à la culture du Groupe. C'est pourquoi OPmobility a développé un plan de formation sur ces thématiques. Le Groupe veut également valoriser la mobilité interne et les opportunités de carrière des femmes en favorisant les initiatives locales. L'analyse de la disparité des salaires a permis la mise en place d'actions de réduction progressive des écarts, en réservant une part du budget pour les correctifs salariaux. Par ailleurs, le Groupe développe des programmes spécifiques tels que la formation « Impact, Diversité & Équité – biais inconscients », qui sont proposés à l'ensemble des Directeurs. 2024 a également accueilli le lancement du programme *Woman Leadership* pour soutenir ses talents féminins, qui fait partie d'un ensemble de mesures pour promouvoir la mixité. Les collaborateurs sont extrêmement proactifs au sujet de la diversité, en témoigne la création du réseau interne WoMen@OP en 2019, soutenu par des membres du Comité de Direction. Il rassemble 800 employés dans 21 pays autour de l'objectif commun d'un environnement de travail inclusif.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Au sein d'un groupe international comme OPmobility, il est particulièrement important de prendre en compte le risque d'éthique des affaires. Ce risque peut couvrir plusieurs thématiques telles que notamment les fraudes, la corruption, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés ou encore les pratiques anti-concurrentielles. Il peut concerner des actes isolés qui ne respecteraient pas les réglementations en vigueur ou les politiques et procédures internes à l'entreprise qui s'exposerait alors à des sanctions financières de la part des autorités et pourrait voir son image ternie. Bien que le Groupe ait mis en place des politiques conformes à la législation française, il ne peut garantir l'absence de violations de ces normes internes de gouvernance d'entreprise.

Les engagements éthiques d'OPmobility sont formalisés dans un Code de conduite détaillé, applicable à l'ensemble du personnel. Ce Code est remis à chaque nouvel employé, accessible sur les sites intranet et Internet du Groupe. Tous les collaborateurs doivent respecter le Code de conduite et contribuer à sa diffusion. Le Groupe dispose aussi d'un Code de conduite relatif au respect des règles du droit de la concurrence, d'une Direction de la Conformité, des programmes de formation en ligne, des fiches pratiques sur la gestion des conflits d'intérêts, et un dispositif d'alerte.

Diverses actions sont en place pour assurer une éthique irréprochable de la part des filiales et partenaires commerciaux. Une importance particulière est donnée à la formation des employés qui est considérée comme la fondation d'une culture éthique pour le Groupe. C'est pourquoi, chaque nouveau collaborateur a l'obligation d'effectuer un e-learning consacré à l'éthique à son arrivée. Le *Welcome Package* inclut un e-learning disponible en 12 langues à propos du Code de conduite. Cela permet d'assurer la connaissance des engagements éthiques du Groupe à propos du respect du droit de la concurrence, la gestion des conflits d'intérêts, la présentation du mécanisme d'alerte et les sanctions disciplinaires appliquées en cas de non-conformité. Un e-learning anti-corruption est aussi disponible en 23 langues, aux côtés de formations spécifiques à certaines filiales. Dans le souci de prévenir le risque d'évasion fiscale, OPmobility s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays « non coopératifs » ou de se servir de toute structure dépourvue de substance économique. Si un manquement au Code de conduite a tout de même lieu, des sanctions disciplinaires sont prévues.

4.7.5 Actions de prévention et d'atténuation

Les risques entrant dans le cadre du Plan de Vigilance et les mesures d'atténuation associées sont décrits dans le rapport de durabilité.

Chacun des risques identifiés est en lien avec les domaines du Devoir de Vigilance. Qu'ils soient des risques d'atteinte grave ou des risques identifiés plus largement dans le cadre de l'analyse de double matérialité, ils sont associés à des procédures d'atténuation ainsi qu'à des indicateurs de suivi mis en place par le Groupe.

Ces risques ont été regroupés en 3 grandes catégories :

- les risques liés à l'environnement ;
- les risques liés à la santé et à la sécurité ;
- les risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales.

Pour répondre à l'intégralité de ces risques, le Groupe a formalisé son engagement envers une mobilité durable dans un programme mondial intitulé ACT FOR ALL™, décrit en partie 4.4.1.3. Les axes de ce programme sont tournés vers des engagements en faveur du Développement Durable, vers le bien-être des travailleurs de la chaîne de valeur et leur sécurité, ainsi que sur l'éthique des affaires.

4.7.5.1 Risques liés à l'environnement

Au-delà de ses engagements ACT FOR ALL™, le Groupe s'est doté d'une politique environnementale reposant sur une approche globale fondée sur la connaissance, la maîtrise et la réduction de ses impacts. Elle met en œuvre des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et encourager une gestion raisonnée des ressources naturelles.

La formation des collaborateurs est aussi importante, notamment par le programme d'un e-learning complet Climate School en 2024 qui aborde tous les thèmes importants du Développement Durable, le programme Top Planet ou « 6 Incontournables de l'Environnement ». Des campagnes de communication telle que « J'agis » sont également présentes.

En complément, le Groupe adopte une stratégie équilibrée d'évitement, de réduction, et, lorsque cela est nécessaire, de compensation de son empreinte environnementale. Cet engagement traduit une volonté ferme de contribuer à un avenir durable, où l'innovation et la responsabilité environnementale s'unissent pour répondre aux défis d'aujourd'hui et préparer les solutions de demain.

Ainsi, OPmobility se positionne en acteur responsable et engagé, déterminé à préserver la planète pour les générations futures tout en participant activement à la transition écologique.

1. Atténuation et adaptation au changement climatique

DESCRIPTION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

ÉVALUATION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page

Atténuation au changement climatique
Mise en place des actions pour atténuer l'impact des activités du Groupe et lutter contre le réchauffement climatique.
	• Politique environnementale du Groupe
	• Objectifs et feuille de route « neutralité carbone » alignée sur l'accord de Paris et validée SBTi en 2021
	• Politique de décarbonation énergétique des sites (énergies décarbonées, installations pour produire de l'énergie renouvelable, et PPA)
	• Certification ISO 50001
	• Recherche et Développement sur les matériaux, biosourcing et recherche de remplacements matières par des produits à faible impact
	• Analyses des cycles de vie des projets et des produits d'OPmobility et des fournisseurs
	• Partenariats innovants
	• Développement de l'énergie hydrogène pour la mobilité propre
		• Émissions CO_2 (*market-based*)
		  • scope 1 : 75 $ktCO_2eq$
		  • scope 2 : 373 $ktCO_2eq$
		  • scope 3 : 31 090 $ktCO_2eq$
		• Score Top Planet : 60 %
		• Nombre de sites industriels équipés pour générer de l'énergie renouvelable : 35
			178

Adaptation au changement climatique Adaptation, aux conséquences du changement climatique : augmentation des coûts (prix des matières, assurances…) et impacts sur la production (arrêts de production, approvisionnement en matières…).	• Audits réalisés par les assureurs	• Nombre de visites de sites par les assureurs 68	185

2. Pollution de l'air, substances dangereuses et très dangereuses, microplastiques

DESCRIPTION DU RISQUE

Le Groupe est pleinement conscient du risque que la pollution de l'air représente pour l'environnement et la santé humaine, en raison de ses activités ou celles de ses fournisseurs et prestataires. Cela concerne notamment l'utilisation de véhicules pour le transport, et les procédés de fabrication impliquant des peintures et des solvants. Les émissions de gaz polluants lors de la logistique et les composés organiques volatils libérés durant la production sont autant de facteurs qui altèrent la qualité de l'air.

ÉVALUATION DU RISQUE

Des audits réguliers ont lieu pour analyser les polluants rejetés dans l'air. Ils sont accompagnés par un suivi et un pilotage des équipements. Les émissions dans l'air sont souvent en atmosphère contrôlée (exemple : les ateliers peinture sont sans présence humaine en général).

Par ailleurs, OPmobility se conforme aux réglementations locales et nationales. Des mesures d'approbation et de contrôle des substances sont intégrées dans les processus de fabrication, d'utilisation et de mise sur le marché de ses produits. La chaîne de valeur du Groupe est incluse dans le périmètre de suivi et de vérification. Depuis 2023, les outils de traçabilité des substances ont été adaptés aux exigences spécifiques de la taxonomie et sont constamment améliorés pour inclure de nouvelles substances. De plus, les pièces contenant des substances préoccupantes font l'objet de suivis spécifiques et de recherches pour trouver des matières premières de substitution.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page
Pollution de l'air, substances dangereuses et très dangereuses, microplastiques Maîtriser les rejets du Groupe dans l'air, limiter l'impact de l'utilisation des substances dangereuses, très dangereuses, et des microplastiques.	• Politique environnementale du Groupe, volet *Pollution* • Études Ecomundo • Suivi des substances à l'aide de l'outil IMDS (*International Material Data System*) • Certification ISO 14001 et ISO 50001	• Quantité totale de substances préoccupantes générées ou utilisées pendant la production ou achetées : 13 261 tonnes • Quantité totale de substances extrêmement préoccupantes générées ou utilisées pendant la production ou achetées : 134 tonnes	196

3. Production et gestion des déchets et utilisation de matières premières

DESCRIPTION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

ÉVALUATION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	*Page*
Production et gestion des déchets et utilisation de matières premières Répondre aux enjeux croissants de mobilité, réduire l'empreinte environnementale du Groupe à travers les produits.	• Politique environnementale du Groupe, volet *Économie circulaire* • Guide des achats durables • Analyses de cycle de vie (ACV) • Développement de projets Recherche et développement sur les alternatives aux matériaux à fort impact (plastiques, fibres de carbone…) • Développement de solutions innovantes et de partenariats pour améliorer la recyclabilité des produits • Développement de solutions pour intégrer plus de matières recyclées dans les produits	• Total des déchets générés : 93,9 kilotonnes • Déchets recyclés et valorisés : 87,9 %	203

4.7.5.2 Risques liés à la santé et à la sécurité

La santé et la sécurité des collaborateurs de l'ensemble de la chaîne de valeur d'OPmobility font partie de son ADN, traduisant un engagement ferme envers la protection de la vie et du bien-être de chaque individu. L'objectif principal est clair : garantir que chaque collaborateur, sous-traitant et partenaire de sa chaîne de valeur, puisse rentrer chez lui en bonne santé et en toute sécurité, chaque jour.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Groupe a une ambition claire : le « zéro accident » n'est pas simplement une vision, mais une exigence. Cela se concrétise par des actions tangibles : sensibilisation continue de ses équipes, diffusion des bonnes pratiques, et déploiement de méthodologies éprouvées sur l'ensemble de ses opérations mondiales. La certification systématique de ses sites selon la norme ISO 45001, référence internationale en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail, reflète sa rigueur et son haut degré de vigilance.

Au-delà de la prévention des accidents, OPmobility s'engage à réduire, de manière proactive et constante, l'exposition de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et communautés locales à tous les risques professionnels, industriels ou sanitaires. Cette approche englobe non seulement la sécurité des processus industriels, des déplacements professionnels et des produits, mais aussi la protection contre les actes de malveillance.

En tant qu'acteur engagé, le Groupe fait de la sécurité un réflexe universel et de la santé une priorité absolue, pour protéger aujourd'hui et préparer demain.

1. Santé et sécurité des personnes

DESCRIPTION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

ÉVALUATION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page
Santé et sécurité des personnes Réduire le risque d'exposition à une situation dangereuse (atteinte à leur santé physique et/ou mentale).	• Politique santé sécurité • Formations Top Safety / Stop 5 • Système de management Santé et Sécurité ISO 45001 • Procédures d'ergonomie des postes de travail (évaluation, anticipation, formation…)	• Taux d'accidents du travail- salariés TF2 : 0,68 • Taux d'accidents du travail - Non-salariés (TF2 intérimaires): 0,57 • Nombre de personnes formées à Top Safety : 448 • Taux de rotation du personnel en 2024 : 25,6 %	245

2. Qualité et sécurité des produits

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans le secteur automobile, la qualité et la sécurité des produits représentent des enjeux critiques, étroitement liés à la responsabilité sociale et économique des entreprises. Pour OPmobility, tout manquement dans ces domaines pourrait entraîner des conséquences graves, tant sur le plan humain que financier, et porter durablement atteinte à sa réputation.

Les principaux risques liés à la qualité et à la sécurité des produits concernent, en premier lieu, la possibilité de défauts impactant le fonctionnement ou la fiabilité des pièces. Ces défauts peuvent provoquer des accidents, exposant le Groupe à des actions en responsabilité de la part de ses clients ou des utilisateurs finaux. Dans un secteur où de nombreux produits, tels que les systèmes de sécurité ou les composants critiques, sont soumis à des normes strictes, la moindre non-conformité peut entraîner des rappels massifs, des sanctions réglementaires et une perte de confiance des consommateurs.

En outre, ces risques s'étendent à l'ensemble du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Une erreur dans les étapes de conception ou de fabrication, un contrôle insuffisant de la qualité ou une gestion inadéquate des risques liés à l'utilisation finale des produits peuvent compromettre leur sécurité et leur durabilité.

ÉVALUATION DU RISQUE

OPmobility accorde une importance primordiale à l'évaluation des risques liés à la qualité et la sécurité de ses produits, en témoignent les certifications de ses sites. Des organisations et des processus dédiés sont en place depuis de nombreuses années, inspirés des meilleures pratiques industrielles. Ces mécanismes permettent d'assurer une conformité stricte aux exigences des clients et aux normes réglementaires grâce à une prévention et une correction rapide de tout problème qualité.

La robustesse de ces dispositifs est régulièrement contrôlée à travers des audits internes rigoureux ainsi que des évaluations menées par les clients. En complément, le Groupe s'appuie sur des certifications reconnues, telles que la norme IATF 16949, pour garantir la fiabilité de ses centres de développement et de production.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page
Qualité et sécurité des produits Réduire l'écart par rapport à une attente ou aux objectifs fixés.	• Code de conduite • Pilier excellence opérationnelle dans la stratégie du Groupe • Démarche qualité • Démarche innovation • Mise en place et suivi des certifications • Audits internes et observations faites par les équipes dédiées au respect des protocoles qualité sur toute la durée de vie des projets, dans les usines OPmobility et chez les fournisseurs	• Part des sites certifiés IATF 16949 : 72,3 %	273

4.7.5.3 Risques liés aux droits humains et libertés fondamentales

OPmobility s'engage dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Fort de ses valeurs, le Groupe adhère aux normes internationales à ce sujet :

- le Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003 ;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et ses deux pactes complémentaires ;
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les Principes directeurs de l'OCDE ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Ses engagements en matière de droits humains sont exposés dans son Code de conduite mis à jour en 2024.

De nombreuses politiques et procédures encadrent les actions du Groupe et des filiales. Le Code de conduite est le premier instrument régissant les actions du Groupe et des collaborateurs. Il présente les règles non négociables en matière de respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de concurrence, de santé/sécurité, de diversité, d'environnement et de lutte contre les discriminations, la fraude, la corruption et le trafic d'influence. Il rappelle également les engagements demandés aux salariés : protéger les actifs et l'image du Groupe, garantir la qualité et la sécurité des produits, et respecter les règles éthiques et légales applicables. Le Code de conduite est traduit dans les principales langues en vigueur au sein du Groupe soit 20 langues à ce jour.

De plus, l'adhésion d'OPmobility au Pacte mondial des Nations Unies l'engage à respecter ses 10 principes en matière de respect des droits de l'Homme et des normes internationales de travail, de préservation de l'environnement et de lutte contre la corruption. Le Comité de Contrôle Interne et Conformité est composé des Directions Ressources Humaines, Finance, Conformité, Risques et Audit Interne. Il guide les politiques et actions du Groupe en matière de conformité et s'appuie sur un réseau de correspondants Conformité à travers le monde. Les dispositifs pour répondre à la loi française dite loi Sapin 2 (loi n° 2016-1691 en date du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) sont mis en place et suivis par le Groupe de la façon suivante :

- la formation et sensibilisation des collaborateurs ;
- le e-learning Code de conduite, qui a été suivi par tous les nouveaux collaborateurs cadres du Groupe. Il est intégré dans le *Welcome package* des cadres. Il est disponible dans 12 langues. À chaque fois qu'une nouvelle traduction est disponible, tous les cadres du pays concerné repassent cet e-learning dans leur langue natale ;
- le e-learning anti-corruption, disponible en 23 langues, qui est suivi par tous les cadres du Groupe et les non-cadres des fonctions exposées (achats, ventes, logistique, finance). Un nouveau module de formation « e-learning intermédiaires » sur le risque de corruption par les intermédiaires a été mis en ligne en 2023. Il est disponible en 23 langues, est suivi par tous les cadres du Groupe et les non-cadres des fonctions exposées.

Les risques entrant dans le cadre du Plan de Vigilance et les mesures d'atténuation associées sont décrits dans le Rapport de Durabilité.

1. Éthique des affaires

DESCRIPTION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

ÉVALUATION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page
Éthique des affaires Prévention des fraudes, de la corruption, des conflits d'intérêts, des délits d'initié, ou des pratiques anticoncurren tielles.	• Code de conduite • Code de conduite de conformité au droit de la concurrence • Cartographie des risques de corruption • Formations (anti-corruption pour les intermédiaires, Code de conduite et anti-corruption) • Dispositif de contrôle et d'audits • Politique fiscale	• Index de sensibilisation à l'éthique : 85 % • Fournisseurs à risque moyen et élevé inscrits dans une initiative d'auto-évaluation : 75 %	278
Risque Achats responsables/fournisseurs Risque d'impacter les activités opérationnelles, la performance ou la réputation du Groupe par un manquement d'un élément de la chaîne d'approvisionnement.	• Démarche Know Your Suppliers • Programme ACT FOR ALL™ • Feuille de route neutralité carbone • Plan de Vigilance • Cartographie des fournisseurs • Évaluation EcoVadis • Visites et audits fournisseurs • Charte achats responsables Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs • Mécanisme d'alerte • Politique Minéraux du conflit	• % des achats du Groupe évalués dans le cadre de la démarche Know Your Suppliers, représentant les dépenses d'achats en euros de chaque business group : 95 %	268

2. Respect des conditions de travail des effectifs et dans la chaîne de valeur et autres droits humains

DESCRIPTION DU RISQUE

En tant qu'acteur transnational opérant dans une pluralité de pays aux contextes sociaux et réglementaires variés, OPmobility est exposé à des risques significatifs liés au respect des conditions de travail et des droits humains tout au long de sa chaîne de valeur.

La diversité géographique entraîne une hétérogénéité des dispositifs de protection sociale et des niveaux de rémunération, en particulier dans les régions où les standards sociaux sont plus faibles. En d'autres termes, le Groupe est exposé au risque de non-respect des salaires minimum légaux, des durées légales de travail, à la liberté d'association et au droit de négociation collective.

Le Groupe évolue également dans des zones identifiées comme à risque par le *Global Slavery Index*, ce qui accentue le risque de violations des droits fondamentaux, notamment *via* ses fournisseurs, leurs partenaires commerciaux et les contrats de sous-traitance. Bien qu'il applique des normes exigeantes pour garantir des conditions de travail conformes aux droits humains sur ses propres sites, ces risques externes nécessitent des contrôles rigoureux et des audits réguliers pour s'assurer de la conformité de l'ensemble de son écosystème.

Conscient de sa responsabilité en tant qu'employeur, les initiatives mises en place traduisent la volonté du Groupe de conjuguer performance économique et respect des droits fondamentaux, en contribuant au bien-être de ses collaborateurs tout au long de la chaîne de valeur.

ÉVALUATION DU RISQUE

Pour ses activités, le Code de conduite du Groupe constitue le socle de l'évaluation du respect des droits humains sur l'ensemble des sites et des sociétés contrôlées par OPmobility. Ce document précise les exigences d'OPmobility en termes de droits humains, fondées sur les réglementations internationales en la matière. Davantage de précisions sur les responsabilités des employés sont développées dans la politique des droits humains du Groupe. Chaque filiale et collaborateur est tenu d'adopter et d'appliquer ces principes tout en veillant au respect des réglementations locales, sous peine de sanction.

Afin d'identifier, d'évaluer et de prioriser les risques, le Groupe réalise une cartographie spécifique qui inclut une analyse des impacts et des occurrences potentielles au sujet des droits humains. Cette démarche est enrichie par des audits internes planifiés annuellement par la Direction de l'Audit Interne auprès des entités. Cela permet de vérifier l'efficacité des dispositifs en place et de proposer des ajustements si nécessaire.

Une surveillance locale du respect des exigences est mise en œuvre. Tous les managers du Groupe veillent à la conformité des comportements de leurs collaborateurs au Code de conduite. La Direction des Ressources Humaines est en charge du suivi des sanctions disciplinaires liées à une violation du Code appliquées localement. Par ailleurs, une évaluation des dispositifs et de la conformité au Code est aussi permise par le relais opérationnel réalisé par le réseau conformité d'OPmobility.

La gouvernance des questions sur les droits humains est structurée autour de Comités dédiés, tels que le Comité de Contrôle Interne et Conformité. Ces Comités assurent un suivi rigoureux des politiques, actions et indicateurs de performance, notamment ceux du programme ACT FOR ALL™, tout en s'appuyant sur un réseau de correspondants conformité répartis localement.

Pour ses fournisseurs, OPmobility a mis en place la démarche Know Your Suppliers pour les évaluer et les accompagner dans la progression de leur démarche Développement Durable. En cas de référencement, OPmobility demande à chaque fournisseur de signer la Charte fournisseurs du Groupe, disponible sur Internet. La Charte fournisseurs offre une première mesure de maîtrise des risques avant même d'entrer en relation commerciale. Elle permet de s'assurer que les fournisseurs, sous-traitants et leurs propres fournisseurs, respectent bien les valeurs et engagements du Groupe en termes de droits humains et libertés fondamentales.

Des équivalences avec leurs propres chartes, si elles sont comparables, sont acceptées. La Charte fournisseurs aborde les droits humains dans les sections « Droits de l'Homme et conditions de travail » et « Protection de la santé et de la sécurité » du chapitre « Les engagements du Fournisseur requis par OPmobility ».

Déployée depuis 2016, la charte est construite autour des références suivantes :

- la Déclaration Universelle des Droits Humains des Nations Unies et ses deux pactes complémentaires (le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques) ;
- les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les principes directeurs de l'OCDE.

Les fournisseurs s'engagent à respecter :

- le droit de la concurrence ;
- les lois et règlements visant à lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent ;
- les droits humains et les conditions de travail : interdiction de recours au travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes, le recours au travail des enfants, interdiction de discrimination en termes d'emploi et de conditions de travail et garantie d'une égalité des rémunérations et de la liberté syndicale et protection du droit syndical. Il s'engage enfin à maintenir un environnement de travail sûr et sain.

En cas de manquement, OPmobility peut demander au fournisseur de mettre en œuvre des mesures correctives ou résilier tout ou partie du contrat pour inexécution fautive.

La démarche *Know Your Suppliers* comprend l'évaluation générale d'un panel de fournisseurs couvrant 95 % des dépenses du Groupe, à travers une plateforme d'évaluation des risques. Les intermédiaires et les sociétés de transport sont systématiquement intégrés au panel, indépendamment de leur volume d'affaires, en cohérence avec les risques identifiés dans la cartographie des risques Groupe.

Des évaluations plus approfondies selon des critères définis chaque année sont réalisées en partenariat avec EcoVadis.

L'ensemble des informations liées aux fournisseurs est accessible *via* une plateforme digitale et consultable par tous les acheteurs du Groupe.

Le Comité Conformité Fournisseurs veille à la pertinence des procédures et processus en vigueur, valide les critères d'évaluation et définit la feuille de route relative au Développement Durable des fournisseurs. Enfin, il avalise les solutions de remédiation pour les fournisseurs présentant des risques élevés.

Le Groupe attend le même niveau d'engagement de la part de ses sites, et a mis en place ses propres mesures pour faire respecter les droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les filiales sont soumises au Code de conduite, qui recense tous les engagements d'OPmobility, et les sanctions disciplinaires en cas de non-respect. Une politique de rémunération juste et équitable est aussi mise en place pour s'assurer du respect du salaire minimum légal en fonction de la situation géographique des sites.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page
Respect des conditions de travail des effectifs et dans la chaîne de valeur et autres droits humains Maîtriser les activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur.	• Démarche *Know Your Suppliers* • Programme ACT FOR ALL™ • Plan de Vigilance • Cartographie des fournisseurs • Évaluation EcoVadis • Visites et audits fournisseurs • Charte fournisseurs • Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs • Mécanisme d'alerte • Guide des achats durables • Politique Minéraux du conflit	• Part des achats du Groupe évalués dans le cadre de la démarche *Know Your Suppliers*, représentant les dépenses d'achats en euros de chaque business group : 95 %	268

3. Diversité et inclusion

DESCRIPTION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

ÉVALUATION DU RISQUE

Décrit dans la partie 4.4.4.2 Identification des risques d'atteinte grave.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page
Diversité et inclusion Promouvoir l'égalité des chances au travail.	• Politique Ressources Humaines • Contrats VIE et partenariats avec les écoles • Politique D&EI • Mission Handicap France	• Nombre de femmes dans les effectifs du Groupe : 8 989 • Part de femmes Ingénieures et Cadres : 25 % • Part de femmes *Senior Executive* : 23,1 %	249

4. Attraction des talents et développement des compétences

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans un contexte de transformation rapide, comme celui que traverse l'industrie automobile, et face à un marché de l'emploi très compétitif, l'attraction des talents et le développement des compétences représentent des enjeux stratégiques majeurs pour OPmobility. La capacité du Groupe à recruter, fidéliser et développer ses collaborateurs conditionne directement sa performance, son innovation et sa capacité à s'adapter aux mutations du secteur.

Les principaux risques liés à l'attraction des talents incluent une pénurie de profils qualifiés pour des métiers émergents, tels que le software, l'électrochimie, la mécatronique ou encore l'architecture véhicule. L'incapacité à pourvoir ces postes critiques pourrait limiter la croissance du Groupe.

En parallèle, le développement des compétences au sein des équipes existantes est un défi de taille. Une gestion insuffisante des talents peut entraîner une inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins stratégiques du Groupe, réduisant ainsi son agilité et sa compétitivité. De plus, l'absence de plans de carrière clairs et d'opportunités de développement personnel peut affecter la motivation et l'engagement des collaborateurs, augmentant les risques de *turnover*.

Le respect du dialogue social constitue un autre pilier fondamental de la gestion des talents. Une qualité insuffisante du dialogue social peut engendrer une perte d'engagement, des conflits sociaux ou une résistance au changement, compromettant l'adhésion des équipes à la vision et aux objectifs du Groupe.

ÉVALUATION DU RISQUE

Attirer et développer de nouveaux collaborateurs est un défi de taille pour le Groupe. Dans le but de déterminer ses besoins et les stratégies futures à entreprendre, deux axes d'actions sont mis en œuvre :

- l'avis des collaborateurs : 2024 est la troisième année où un questionnaire Pulse a permis de recueillir l'avis des collaborateurs à propos de leur ressenti au sein du Groupe. Cela permet aux managers de prendre des mesures pour faire face directement aux faiblesses perçues par les principaux concernés. Améliorer les avis des collaborateurs, c'est aussi améliorer l'image de marque et donc attirer de nouveaux talents ;
- digitalisation des plans de formation commencé en 2023 : la digitalisation de l'ensemble des formations du Groupe et de ses sites au sein du *Learning Management System* offre une base de données très utile pour déterminer les besoins en formation. Les managers peuvent également suivre le développement des compétences de leurs équipes.

OPmobility va directement à la rencontre des étudiants au travers de nombreux partenariats établis auprès d'écoles et universités qui intègrent des compétences stratégiques pour le Groupe. Néanmoins, depuis 2022 OPmobility va plus loin. Le *Talent Acquisition Center* a été mis en place, une structure de recrutement lui permettant d'identifier et de sélectionner les nouveaux talents qui répondent spécifiquement à ses besoins. Des managers ont été formés dans l'optique de créer des équipes de spécialistes du recrutement. D'abord lancée en France, cette méthode s'étend peu à peu à l'ensemble des sites, et a même abouti à la création de véritables réseaux dans certaines régions.

Pour ses collaborateurs existants, le Groupe adapte continuellement son offre de formation pour répondre à leurs besoins et à la mobilité des métiers. À titre d'exemple, les collaborateurs sont désormais accompagnés dans l'apprentissage des nouvelles technologies. Les formations ont été développées à l'échelle du Groupe lorsqu'elles peuvent être pertinentes pour tous les collaborateurs comme le « Leadership program », ou créées à l'échelle des sites pour permettre des reconversions professionnelles.

OPmobility est allé jusqu'à développer des formations en partenariat avec des organismes internationaux en 2024 avec la création de l'University. Elle offre des formations tournées vers les *soft skills*, la transformation des métiers et la sensibilisation à l'environnement.

Par ailleurs, la stratégie Ressources Humaines du Groupe repose sur quatre axes pour soutenir une croissance durable. Deux d'entre eux sont dédiés à la formation des collaborateurs :

- un axe « *Unique Employee Experience »,* qui concentre toutes les démarches permettant une vie professionnelle enrichissante pour les collaborateurs, et qui inclut l'identification et l'intégration des nouveaux talents mais aussi l'engagement d'une formation continue ;
- un axe « *Business HR Driven »,* qui est directement centré sur l'employabilité des collaborateurs.

Description du risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs	Page
Attraction des talents et développement des compétences Promouvoir la formation et dynamiser la performance du Groupe.	• Politique Ressources Humaines • Procédure d'identification des talents • Politique de rémunération • Contrats VIE et partenariats avec les écoles • Politique D&EI • Mission Handicap France	• Nombre de stagiaires, apprentis, Graduate Program et VIE : 1 288	254

4.7.6 Mécanismes d'alerte

OPmobility développe une politique volontariste en matière d'éthique et de conformité. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place un système d'alerte élaboré en collaboration avec les organisations syndicales pour signaler tout manquement dans ces domaines. Le lanceur d'alerte peut ainsi signaler de bonne foi une conduite ou une situation qui porte préjudice à l'intérêt général du Groupe. Ce lanceur d'alerte peut être un salarié, un collaborateur externe ou occasionnel, un fournisseur ou un partenaire. La confidentialité de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées et de tout tiers mentionné dans le signalement est garantie.

4.7.6.1 Description du système d'alerte

Depuis 2018, le système d'alerte est accessible aux tiers extérieurs *via* le site Internet du Groupe dans le Code de conduite. Ce système gère les alertes avec une stricte confidentialité, afin que les lanceurs d'alerte puissent signaler tout manquement potentiel sans crainte de représailles, en conformité avec les lois locales.

Ce système permet une prise en charge rapide et structurée des signalements reçus.

Le dispositif est présenté dans le Code de conduite disponible sur l'intranet et le site Internet du Groupe en 22 langues. Les modalités de saisie du système ont également été présentées aux Instances Représentatives du Personnel compétentes.

Ce système offre une approche complémentaire aux canaux classiques permettant aux collaborateurs de signaler d'éventuels incidents, tels que la hiérarchie ou le service Ressources Humaines.

En 2024, le mécanisme d'alerte a évolué, avec la mise en place d'un site dédié. La procédure de signalement est mise à jour pour répondre aux exigences de la directive européenne, telle qu'adoptée dans les différents pays de la communauté européenne, et un nouveau mécanisme géré par Ethics Point (NAVEX) a été lancé. Ce mécanisme inclut un site web multilingue (intranet et Internet) permettant aux collaborateurs et aux tiers de signaler toute situation problématique concernant l'éthique. Des lignes téléphoniques dédiées pour chaque pays sont également disponibles, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Une campagne d'affichage sur tous les sites permettra de rappeler le principe des alertes éthiques et d'informer tous les employés des méthodes de connexion à ce nouveau mécanisme. En parallèle, le Code de conduite sera mis à jour avec l'intégration d'éléments du module anticorruption développé en interne par OPmobility. Les formations spécifiques sur la lutte contre la corruption continuent avec une actualisation sur ce nouveau système d'alerte.

4.7.6.2 Traitement des alertes

Les collaborateurs peuvent alerter leurs managers ou toute autre personne s'ils le souhaitent ou utiliser les deux canaux mis à leur disposition :

- une adresse e-mail : opmobility.ethicspoint.com ;
- une adresse postale : OPmobility, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret.

Les informations sont traitées de façon anonyme et adressées à la Direction *Compliance* du Groupe.

En 2024, 48 alertes ont été reçues.

Un Comité dédié est en charge du suivi et du traitement de ces alertes. Ce Comité *ad hoc* est composé des Directions Conformité Groupe, Ressources Humaines et Audit Interne. Il étudie les alertes, les besoins de faire appel à un tiers interne ou externe pour investiguer, décide de la réponse à apporter à l'alerte, suit les avancées et/ou clôture l'alerte.

Comment lancer une alerte ?

Signalements internes	Signalements externes
Tous les employés (actuels ou anciens) Les candidats Les mandataires sociaux Les actionnaires	Fournisseurs, sous-traitants, clients et leurs employés Entrepreneurs

Peuvent adresser leur signalement via :

Les managers
ou
Le site internet indépendant et sécurisé (24h/24, 7j/7)
ou
Les lignes téléphoniques dédiées pour chaque pays (numéro à la fin de la procédure

Le site internet indépendant et sécurisé (24h/24, 7j/7)
ou
Les lignes téléphoniques dédiées pour chaque pays (numéro à la fin de la procédure)

QR code du site du mécanisme d'alerte

QR code de la procédure

4.7.7 Compte rendu de mise en œuvre 2024 et perspectives 2025

4.7.7.1 Bilan 2024

L'année 2024 a marqué un tournant pour le Groupe, qui a saisi l'opportunité de renforcer ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gouvernance. OPmobility a actualisé son Code de conduite, sa cartographie des risques et son guide des achats durables, trois initiatives phares couvrant l'ensemble des familles de risques : éthique et conformité, environnement et responsabilité sociale, ainsi que gouvernance d'entreprise. Ces mises à jour stratégiques traduisent une volonté affirmée de s'adapter aux évolutions réglementaires, d'anticiper les enjeux critiques et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux. En consolidant ainsi ses fondations éthiques, environnementales et sociales, le Groupe réaffirme son rôle de leader engagé dans la transition vers un modèle économique plus durable et équitable.

1. Droits humains et libertés

OPmobility réaffirme son engagement profond envers les droits humains et les libertés fondamentales, ancrés au cœur de son Code de conduite et de sa Politique Droits Humains. S'appuyant sur ses valeurs, le Groupe a introduit en 2024 un nouveau modèle de congé parental universel. Ce dispositif innovant garantit une égalité des droits et des avantages pour l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur localisation géographique. Désormais, chaque employé peut bénéficier d'un congé parental payé équivalent à 24 jours sur 12 mois, renforçant ainsi la cohésion et l'équité au sein de l'organisation, et de 16 semaines de congé maternité rémunéré.

Parallèlement, le Groupe a considérablement enrichi son dispositif d'alerte pour répondre aux exigences croissantes en matière de transparence et d'éthique. Une mise à jour majeure a été apportée au Code de conduite, accompagnée d'une refonte des procédures liées au mécanisme d'alerte. Les alertes peuvent désormais être transmises via une plateforme en ligne dédiée ou par des lignes téléphoniques sécurisées, gérées par une société externe spécialisée, garantissant confidentialité et neutralité.

En matière de lutte contre la corruption, la cartographie des risques a été actualisée en 2024. Cette révision approfondie inclut désormais de nouvelles activités, permettant une hiérarchisation plus précise des risques. Les contrôles additionnels nécessaires sont désormais ajustés pour répondre aux priorités identifiées, consolidant ainsi la robustesse du système de prévention.

Enfin, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour renforcer les compétences et favoriser l'avancement professionnel. En 2024, trois programmes stratégiques ont été lancés :

- STARTER Program : conçu pour accompagner les jeunes talents dans leur transition vers des postes de managers ;
- CHARGER Program : dédié aux managers souhaitant évoluer vers des fonctions de direction ;
- BOOSTER Program : destiné aux Directeurs désireux de progresser vers des postes de Vice-Présidents (VP).

Ces programmes illustrent l'engagement de l'organisation en faveur du développement des talents et de l'évolution de carrière à tous les niveaux.

2. Santé et sécurité

OPmobility a toujours mis la sécurité de ses collaborateurs au cœur de ses priorités avec pour ambition d'atteindre zéro accident. En 2024, cet engagement s'est traduit par des résultats remarquables : le taux de fréquence des accidents (TF2) enregistrés sur 12 mois a atteint son niveau le plus bas depuis 20 ans, un indicateur fort du succès des mesures mises en œuvre. Ces progrès sont le fruit d'une stratégie proactive reposant sur deux axes majeurs : une sensibilisation renforcée et des contrôles rigoureux.

La sensibilisation a joué un rôle clé, avec des campagnes ciblées visant à inculquer une culture de la sécurité à tous les niveaux de l'organisation. Des sessions de formation régulières, des ateliers participatifs et des outils pédagogiques adaptés ont permis d'accroître la prise de conscience des collaborateurs face aux risques d'accidents.

En parallèle, un contrôle accru a été assuré à travers des audits rigoureux, menés sur l'ensemble des sites et des activités du Groupe. Ces audits ont permis d'identifier rapidement les éventuelles non-conformités et de mettre en place des actions correctives efficaces. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à renforcer les standards de sécurité et à minimiser les risques pour tous les collaborateurs.

Ces résultats incarnent la volonté d'OPmobility de garantir un environnement de travail sûr et sain, tout en plaçant la prévention au cœur des pratiques quotidiennes.

3. Environnement

En 2024, des avancées significatives ont été réalisées dans la gestion des risques environnementaux, témoignant d'un engagement renforcé en faveur du Développement Durable. Une refonte complète de la cartographie des risques a été entreprise, intégrant les exigences de la CSRD. Cette nouvelle approche permet une analyse approfondie des impacts environnementaux et garantit une vision plus précise et alignée avec les normes internationales.

En complément de cette démarche stratégique, une initiative majeure a été mise en œuvre en février 2024 : le lancement de la formation ACT FOR ALL™ Climate School. Conçue pour être accessible à l'ensemble des collaborateurs, cette formation vise à sensibiliser aux enjeux climatiques et à favoriser une prise de conscience collective. Grâce à un programme pédagogique structuré, elle offre des connaissances essentielles sur les défis environnementaux actuels tout en encourageant des choix individuels et professionnels responsables. Cette initiative incarne une volonté claire d'impliquer chaque acteur de l'organisation dans la transition écologique, tout en renforçant la culture d'entreprise autour des valeurs de durabilité et d'innovation positive.

4.7.7.2 Perspectives 2025

En 2025, le Groupe s'inscrira dans la continuité de ses engagements, en consolidant ses actions et en élargissant leur portée. L'axe prioritaire sera de poursuivre et d'intensifier l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des fournisseurs et des partenaires commerciaux sur les enjeux de responsabilité sociétale des entreprises. Cette démarche permettra de garantir une meilleure traçabilité, d'identifier les risques tout au long de la chaîne de valeur et de renforcer les partenariats autour de pratiques éthiques et durables.

Un autre pilier essentiel du plan d'actions pour 2025 est la sensibilisation et la formation, afin de diffuser une culture RSE au sein et au-delà du Groupe. Les efforts de communication sur le devoir de vigilance se poursuivront, avec pour objectif d'enrichir la compréhension des obligations et des bonnes pratiques, tant auprès des collaborateurs que des parties prenantes externes. Parallèlement, les formations ACT FOR ALL™ Climate School, déjà initiées, continueront à être promues, offrant des outils pratiques et des connaissances indispensables pour encourager des comportements respectueux de l'environnement.

Enfin, l'accompagnement des collaborateurs dans leur montée en compétences restera également une priorité. À travers des plateformes de formation dédiées, le Groupe investira dans le développement personnel et professionnel de ses équipes. Ces initiatives viseront non seulement à soutenir l'évolution des compétences dans un contexte de transformation durable, mais également à renforcer l'engagement des collaborateurs autour d'un projet commun, porteur de sens et d'impact.

4.7.7.3 Synthèse des indicateurs

1. Indicateurs des droits humains et des libertés

	2023	2024
ÉTHIQUE DES AFFAIRES		
Index de sensibilisation à l'éthique	88 %	85 %
Nombre d'employés formés/ciblés	88 %	92 %
Nombre de fournisseurs à risque moyen et élevé inscrits dans une initiative d'auto-évaluation	-	75%
RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EFFECTIFS ET DANS LA CHAÎNE DE VALEUR ET AUTRES DROITS HUMAINS		
% des achats du Groupe évalués dans le cadre de la démarche *Know Your Suppliers*, représentant les dépenses d'achats en euros de chaque business group	95 %	95 %
DIVERSITÉ ET INCLUSION		
Nombre de femmes dans les effectifs du Groupe	9 204	8 989
Part de femmes Ingénieures et Cadres	24,4 %	25 %
Part de femmes *Senior Executive*	24 %	23 ,1 %
ATTRACTION DES TALENTS ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		
Nombre de stagiaires, apprentis, Graduate Program et VIE	1 233	1 288

2. Indicateurs de santé et de sécurité

	2023	2024
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES		
Taux d'accidents du travail comptabilisables (TF2) - Salariés	-	0,68
Nombre de personnes formées à Top Safety	560	448
Taux de rotation du personnel	21,9 %	25,6 %
QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS		
Part des sites certifiés IATF 16949	95 % (C-power et Exterior)	72,3 % (ensemble des business groups)

3. Indicateurs environnementaux

	2023	2024
ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
Émissions CO_2 - en millions de tonnes CO_2eq (*market-based*)	33,4	31,5
Score Top Planet	64 %	60 %
Nombre de sites industriels équipés pour générer de l'énergie renouvelable	23	35
Nombre de visites de sites par les assureurs	84	68
POLLUTION DE L'AIR, SUBSTANCES DANGEREUSES ET TRÈS DANGEREUSES, MICROPLASTIQUES		
Quantité totale de substances préoccupantes générées ou utilisées pendant la production ou achetées	-	13 261
Quantité de substances extrêmement préoccupantes quittant les installations sous forme d'émissions, par principales classes de danger des substances préoccupantes	-	134
PRODUCTION ET GESTION DES DÉCHETS ET UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES		
Total des déchets générés (kilotonnes)	70	93,9
Composants secondaires réutilisés ou recyclés – Pourcentage du poids total (%)	86 %	87,9 %

4.8 Annexe État de durabilité

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence SFDR [1]	Référence Pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de Référence [3]	UE loi européenne sur le climat [4]	Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission [5]		148
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		148
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				150
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 *bis* du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission [6], tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		150
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		150
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		150
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		150
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	178
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 *bis* Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		178

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence SFDR [1]	Référence Pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de Référence [3]	UE loi européenne sur le climat [4]	Page
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 *bis* Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		191
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				193
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				193
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				193
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 *bis* du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		194
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 *bis* du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		194
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	195
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		*Non documenté (Phased-In)*
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 *bis* du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			*Non documenté (Phased-In)*

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence SFDR [1]	Référence Pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de Référence [3]	UE loi européenne sur le climat [4]	Page
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 *bis* du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			*Non documenté (Phased-In)*
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		*Non documenté (Phased-In)*
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				198
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m^3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe				*Non matériel*
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				*Non matériel*
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				*Non matériel*
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				208
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				208

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence SFDR (1)	Référence Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de Référence (3)	UE loi européenne sur le climat (4)	Page
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				160
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				160
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				243
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		243
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				243
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				245
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				243
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		245
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				245
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		263
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				243
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		243
ESRS 2- SBM3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, Tableau 3, annexe I				268
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				268

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence SFDR [1]	Référence Pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de Référence [3]	UE loi européenne sur le climat [4]	Page
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				268
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		268
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		268
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				268
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				*Non matériel*
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		*Non matériel*
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				*Non matériel*
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				273
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		273
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				273
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				278
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				280
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		281

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence SFDR (1)	Référence Pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de Référence (3)	UE loi européenne sur le climat (4)	Page
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				280

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 09/12/2019, p. 1).

(2) Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26/06/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement « CRR ») (JO L 176 du 27/60/2013, p. 1).

(3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 08/06/2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (JO L 171 du 29/06/2016, p. 1).

(4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30/06/2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 09/07/2021, p. 1).

(5) Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17/07/2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 03/12/2020, p. 1).

(6) Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission du 30/11/2022 modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2021/637 en ce qui concerne la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (JO L 324 du 19/12/2022, p. 1).

5. Comptes consolidés 2024

RFA

5.1	**COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES**	**316**
5.1.1	Commentaires sur les comptes consolidés	316
5.1.2	Investissements	320
5.1.3	Perspectives et événements postérieurs à la clôture	320
5.2	**PRÉAMBULE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**	**320**
	Indicateurs financiers	320
5.3	**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024**	**322**
5.3.1	Bilan	322
5.3.2	Compte de résultat	323
5.3.3	État du résultat global net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	324
5.3.4	Variation des capitaux propres	325
5.3.5	Tableau des flux de trésorerie	326
5.3.6	Annexes aux comptes consolidés	328
5.4	**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**	**384**

5.1 Commentaires sur l'exercice et perspectives

5.1.1 Commentaires sur les comptes consolidés

En millions d'euros	2023	2024	Variation	Variation à périmètre et changes constants
Chiffre d'affaires économique	**11 399**	**11 647**	**+ 2,2 %**	**+ 2,8 %**
Chiffre d'affaires consolidé	**10 314**	**10 484**	**+ 1,6 %**	**+ 2,0 %**
Marge opérationnelle	**395**	**440**	**+ 11,4 %**	**-**
(en % du CA consolidé)	3,8 %	4,2 %	+ 0,4 pt	-
Résultat net part du Groupe	**163**	**170**	**+ 4,2 %**	**-**
Investissements	**482**	**508**	**+ 5,3 %**	**-**
(en % du CA consolidé)	4,7 %	4,8 %	-	-
Cash-flow libre	**227**	**246**	**+ 8,3 %**	**-**

Information sectorielle d'OPmobility

Les chiffres sont présentés selon l'information sectorielle suivante :

- **Exterior & Lighting** (anciennement nommé Exterior Systems) regroupe les activités systèmes extérieurs et éclairage ;
- **Modules** correspond aux activités de conception, de développement et d'assemblage de modules ;
- **Powertrain** regroupe les business groups C-Power (activité systèmes d'énergie et de dépollution, et activité de batteries et de systèmes d'électrification) et H_2-Power (activité hydrogène).

Des performances financières solides en 2024

Par segment *En millions d'euros*	2023	2024	Variation	Variation à périmètre et changes constants
Exterior & Lighting	5 579	5 494	- 1,5 %	- 1,2 %
Modules	3 112	3 486	+ 12,0 %	+ 12,9 %
Powertrain	2 707	2 667	- 1,5 %	- 0,5 %
Chiffre d'affaires économique	**11 399**	**11 647**	**+ 2,2 %**	**+ 2,8 %**
Coentreprises	**1 084**	**1 163**	**+ 7,2 %**	**+ 10,3 %**
Exterior & Lighting	4 860	4 753	- 2,2 %	- 2,1 %
Modules	2 751	3 070	+ 11,6 %	+ 12,0 %
Powertrain	2 703	2 660	- 1,6 %	- 0,6 %
Chiffre d'affaires consolidé	**10 314**	**10 484**	**+ 1,6 %**	**+ 2,0 %**

En 2024, le chiffre d'affaires économique d'OPmobility s'établit à 11 647 millions d'euros, en hausse de +2,2 %, soit +2,8 % à périmètre et changes constants par rapport à 2023, principalement tirée par Modules et Exterior. Cette croissance s'explique principalement par la transformation en chiffre d'affaires des prises de commande élevées enregistrées ces dernières années par l'activité de systèmes extérieurs, ainsi que par l'impact de la première année complète de l'usine de Modules à Austin, au Texas.

Les coentreprises, essentiellement les activités de production de pièces extérieures en Chine de YFPO, affichent une hausse de +10,3 % à périmètre et changes constants en 2024.

- **Exterior & Lighting** : en 2024, le chiffre d'affaires économique est en baisse de -1,2 % à périmètre et changes constants par rapport à 2023. Au sein de ce segment, l'activité de systèmes extérieurs bénéficie du niveau de carnet de commandes élevé enregistré ces dernières années. Par ailleurs, conformément à ce qui avait été annoncé, le chiffre d'affaires de l'activité éclairage est en recul en 2024 par rapport à 2023 en raison d'un faible carnet de commandes préalable à l'acquisition de cette activité par OPmobility. Dans un environnement très concurrentiel, l'activité éclairage poursuit sa dynamique commerciale, en enregistrant un niveau de commandes de près de 3 milliards d'euros en seulement deux ans, sécurisant sa croissance dès 2026.

- **Modules** : le chiffre d'affaires économique est en forte progression de +12,0 % (+12,9 % à périmètre et changes constants) par rapport à 2023, expliquée principalement par la solide croissance des volumes de modules assemblés dans l'usine d'Austin au Texas pour un acteur majeur américain de la mobilité électrique, ainsi que par l'augmentation des volumes pour des constructeurs européens en Slovaquie et en République tchèque, et pour Hyundai et Kia en Corée du Sud à travers la coentreprise SHB.
- **Powertrain** : le chiffre d'affaires économique s'établit à 2 667 millions d'euros, en baisse de -1,5 % soit -0,5 % à périmètre et changes constants par rapport à 2023. Dans un contexte de transition progressive vers l'électrification et de demande accrue pour les motorisations hybrides, le business group C-Power continue de consolider sa position de leader de la production de réservoirs à carburant et de systèmes de dépollution et, au travers d'e-Power, se positionne comme un acteur majeur de l'électrification de la mobilité lourde. Par ailleurs, le business group H_2-Power a continué d'enregistrer des commandes pour la mobilité lourde et collective pour sécuriser sa croissance future.

Le **chiffre d'affaires consolidé** d'OPmobility s'élève, en 2024, à 10 484 millions d'euros, en hausse de +1,6 % (+2,0 % à périmètre et changes constants) par rapport à 2023. Il intègre un effet de change de -41 millions d'euros, portant principalement sur le real brésilien, le peso argentin et le yen.

OPmobility surperforme fortement la production automobile [1] de +4,0 points dans un marché en recul

Dans un environnement de marché très concurrentiel et davantage régionalisé, la production automobile [1] mondiale ressort en baisse de -1,2 % en 2024 par rapport à 2023.

En 2024, le marché européen reste notamment impacté par le ralentissement de l'électrification et ressort en forte baisse de -4,9 % par rapport à 2023. Par ailleurs, le marché nord-américain a été marqué par un niveau élevé de stocks de véhicules entraînant un report de plusieurs lancements de programmes. La production automobile dans la région Asie reste stable à +0,5 % par rapport à 2023, principalement soutenue par la bonne performance de la Chine de +4,6 % en 2024.

Dans cet environnement, OPmobility surperforme fortement le marché de +4,0 points et dans les principales régions où il opère (Europe, Amérique du Nord et Asie).

Par zone géographique *En millions d'euros*	**2023**	**2024**	**Variation**	**Variation à périmètre et changes constants**	**Production automobile [1]**	**Performance vs. production automobile**
Europe	**5 835**	**5 832**	**- 0,1 %**	**+ 0,0 %**	**- 4,9 %**	**+ 4,9 pts**
Amérique du Nord	**3 150**	**3 395**	**+ 7,8 %**	**+ 7,8 %**	**- 2,6 %**	**+ 10,4 pts**
Asie	**1 955**	**1 929**	**- 1,3 %**	**+ 1,2 %**	**+ 0,5 %**	**+ 0,7 pt**
Chine	1 048	941	- 10,2 %	- 8,7 %	+ 4,6 %	- 13,3 pts
Asie hors Chine	907	988	+ 8,9 %	+ 12,9 %	- 4,5 %	+ 17,4 pts
Reste du monde [*]	**458**	**491**	**+ 7,1 %**	**-**	**-**	**-**
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 399**	**11 647**	**+ 2,2 %**	**+ 2,8 %**	**- 1,2 %**	**+ 4,0 PTS**

(*) Afrique et Amérique du Sud

- En **Europe**, le chiffre d'affaires économique s'élève à 5 832 millions d'euros, stable par rapport à 2023. Dans cette région où la production automobile est en baisse de -4,9 % liée notamment à une baisse des ventes de véhicules électriques à batterie de -5,9 % par rapport à 2023, le Groupe continue de surperformer la production automobile de +4,9 points. Cette performance a été soutenue principalement par l'activité de systèmes extérieurs, ainsi que par Modules qui continue de bénéficier de la montée en cadence des sites en Slovaquie et République tchèque.
- En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires économique s'établit à 3 395 millions d'euros et représente 29 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2024, soit +1,5 point versus 2023, en ligne avec une présence croissante du Groupe dans cette région. En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en forte progression de +7,8 % (+7,8 % à périmètre et changes constants) par rapport à 2023, et surperforme le marché de +10,4 points. Cette forte croissance est principalement tirée par l'usine de Modules à Austin et, dans une moindre mesure, par Exterior avec notamment les programmes Cadillac Lyric, Volkswagen Atlas et Chevrolet Equinox. Enfin, dans cette région, C-Power affiche un volume de production de réservoirs et systèmes de dépollution équivalent en 2024 à 2023.
- En **Chine**, où il réalise 8 % de ses ventes, le Groupe affiche un chiffre d'affaires économique de 941 millions d'euros en 2024, en recul dans un marché qui progresse de +4,6 % tiré par la forte demande pour les véhicules à énergie nouvelle. C-Power reste impacté par la hausse de la production de véhicules électriques principalement par les acteurs locaux, et se développe sur le segment des véhicules hybrides. En parallèle, l'activité de systèmes extérieurs à travers YFPO, la coentreprise avec Yanfeng, enregistre une croissance de son chiffre d'affaires en 2024.
- En **Asie hors Chine**, où OPmobility réalise 8 % de ses ventes, le chiffre d'affaires économique s'établit à 988 millions d'euros en 2024. Il est en augmentation de +8,9 % (+12,9 % à périmètre et changes constants) par rapport à 2023, soit une hausse de +17,4 points par rapport à la production automobile [1]. Le Groupe continue d'enregistrer une croissance de son activité Modules à travers la coentreprise SHB en Corée du Sud, principal pays contributeur au chiffre d'affaires dans cette zone. Enfin, les activités C-Power et Exterior poursuivent leur développement en Inde, relais de croissance du Groupe.

(1) Les données relatives à la production automobile mondiale ou régionale se réfèrent aux données S&P Global Mobility publiées en février 2025 (segment véhicules particuliers < 3,5 tonnes et véhicules légers commerciaux).

Forte progression de la marge opérationnelle du Groupe de +11,4%

Par métier *En millions d'euros*		2023	2024	Variation
Exterior & Lighting	**CA consolidé**	**4 860**	**4 753**	**- 2,2 %**
	Marge opérationnelle	**241**	**251**	**+ 4,1 %**
	(% du CA consolidé)	5,0 %	5,3 %	+ 0,3 pt
Modules	**CA consolidé**	**2 751**	**3 070**	**+ 11,6 %**
	Marge opérationnelle	**44**	**67**	**+ 52,5 %**
	(% du CA consolidé)	1,6 %	2,2 %	+ 0,6 pt
Powertrain	**CA consolidé**	**2 703**	**2 660**	**- 1,6 %**
	Marge opérationnelle	**118**	**111**	**- 6,1 %**
	(% du CA consolidé)	4,4 %	4,2 %	- 0,2 pt
Autre (*)	Marge opérationnelle	- 9	11	NA
Total Groupe	**CA consolidé**	**10 314**	**10 484**	**+ 1,6 %**
	Marge opérationnelle	**395**	**440**	**+ 11,4 %**
	(% du CA consolidé)	3,8 %	4,2 %	+ 0,4 pt

(*) Autre inclut notamment 0P'nSoft, entité de développement de logiciels embarqués.

En 2024, **la marge opérationnelle** du Groupe s'établit à 440 millions d'euros par rapport à 395 millions d'euros en 2023, en progression de +45 millions d'euros, soit une marge opérationnelle représentant 4,2 % du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse de +0,4 point. La marge opérationnelle de Modules progresse pour s'établir au-dessus de 2 % et celle des autres activités du Groupe est en hausse en passant de 4,6 % en 2023 à 5,0 % en 2024.

Dans un marché (1) en recul de -1,2 % en 2024 et dans un contexte d'inflation qui reste à un niveau élevé, le Groupe a bénéficié d'une activité en hausse tout en maîtrisant ses coûts de structure et de production.

La marge opérationnelle de **Exterior & Lighting** s'élève à 251 millions d'euros en 2024, soit 5,3 % du chiffre d'affaires, en hausse de +0,3 point versus 2023, principalement expliquée par une amélioration significative de la marge opérationnelle de l'activité de systèmes extérieurs.

La marge opérationnelle de **Modules** s'élève à 67 millions d'euros en 2024, soit 2,2 % du chiffre d'affaires, en hausse significative de +0,6 point versus 2023. Le business group Modules bénéficie des actions mises en œuvre dès la fin de l'année 2023 avec un meilleur mix géographique et clients, qui contribuent à l'amélioration de la marge opérationnelle. Le Groupe démontre ainsi sa capacité à améliorer la rentabilité de cette activité d'assemblage à taux de marge plus faible que les autres activités du Groupe, tout en étant à faible intensité capitalistique.

La marge opérationnelle de **Powertrain** s'élève à 111 millions d'euros en 2024, soit 4,2 % du chiffre d'affaires. L'activité de production de réservoirs et de systèmes de dépollution de C-Power continue de sécuriser son taux de marge à un niveau élevé. L'activité hydrogène H_2-Power, quant à elle, continue sa montée en puissance tout en adaptant sa structure de coûts en lien avec une demande clients plus progressive qu'attendu.

Résultat net part du Groupe à 170 millions d'euros, en hausse de +4,2%

En millions d'euros	2023	2024	Variation
Marge opérationnelle	**395**	**440**	**+ 11,4 %**
Autres produits et charges opérationnels	- 64	- 67	+ 4,1 %
Charges et produits financiers	- 105	- 130	+ 23,5 %
Impôts et taxes	- 63	- 72	+ 14,7 %
Résultat net	**163**	**172**	**+ 5,2 %**
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0	- 1	NA
Résultat net part du Groupe	**163**	**170**	**+ 4,2 %**

Ces données sont à lire avec les comptes consolidés pour plus de détails.

Le résultat net part du Groupe atteint 170 millions d'euros en 2024, représentant 1,6 % du chiffre d'affaires consolidé. Il ressort en hausse de +4,2 % par rapport à celui de 2023 et intègre :

- La forte progression de la marge opérationnelle qui compense la hausse des charges financières dans un environnement de taux d'intérêt élevés. Le résultat financier ressort à -130 millions d'euros en 2024, contre -105 millions d'euros en 2023. Cette variation s'explique par une augmentation des frais financiers à la suite de la hausse des taux d'intérêt et à l'émission de l'obligation de 500 millions d'euros au mois de mars 2024 ;

(1) Les données relatives à la production automobile mondiale ou régionale se réfèrent aux données S&P Global Mobility publiées en février 2025 (segment véhicules particuliers < 3,5 tonnes et véhicules légers commerciaux).

- Les autres produits et charges opérationnels ressortent à -67 millions d'euros, en légère hausse de 3 millions d'euros par rapport à 2023, incluant principalement des coûts de réorganisation relatifs aux business groups Lighting et C-Power, ainsi que des effets de change ;
- La charge d'impôt qui s'élève à -72 millions en 2024, soit 0,7 % du chiffre d'affaires, est en hausse par rapport à 2023 en lien notamment avec une hausse du résultat. Le taux effectif d'imposition s'élève à 36 % en 2024 contre 33,5 % en 2023.

Forte génération de cash-flow libre à 246 millions d'euros, en hausse de +8 %

En millions d'euros	**2023**	**2024**
EBITDA	900	929
Capacité d'autofinancement	649	711
Variation de BFR	+ 61	+ 42
Investissements	482	508
Cash-flow libre	**227**	**246**

Ces données sont à lire avec les comptes consolidés pour plus de détails.

L'EBITDA s'élève à 929 millions d'euros en 2024, soit 8,9 % du chiffre d'affaires contre 900 millions d'euros et 8,7 % du chiffre d'affaires en 2023, en lien avec la hausse de la marge opérationnelle sur l'année.

Les investissements représentent 4,8 % du chiffre d'affaires, en ligne avec l'objectif du Groupe d'un niveau annuel d'investissements représentant au maximum 5 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement ressort à +42 millions d'euros en 2024, contre +61 millions d'euros en 2023.

Le cash-flow libre s'élève à 246 millions d'euros en 2024, soit 2,3 % du chiffre d'affaires en hausse de +0,1 point par rapport à 2023. Hors impact des cessions immobilières pour 54 millions d'euros en 2023 qui concernaient la vente de sites en Belgique et au Brésil, le Groupe génère, en 2024, un cash-flow libre supérieur de +73 millions d'euros par rapport à celui de 2023.

Un niveau d'endettement maîtrisé

Au 31 décembre 2024, en excluant les opérations exceptionnelles de paiement d'un acompte sur dividende de 35 millions d'euros en juillet 2024 et de rachat d'actions propres pour 10 millions d'euros effectué fin 2024, l'endettement net du Groupe est en recul de -9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Avec un endettement net à 1 577 millions d'euros à fin décembre 2024, OPmobility affiche un levier à 1,7x EBITDA, stable versus fin décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de 2,4 milliards d'euros de liquidités dont 499 millions d'euros de trésorerie disponible et 1,9 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées et non-tirées, d'une maturité moyenne de 3,4 ans et sans covenant.

En 2024, le Groupe a diversifié ses sources de financement et allongé la maturité moyenne de sa dette avec, en mars, le succès du placement d'une émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance mars 2029 assortie d'un coupon de 4,875 %, faisant suite à la notation du Groupe, BB+ avec une perspective stable, attribuée par S&P Global Ratings le 1er mars 2024. Par ailleurs, OPmobility a réalisé avec succès un placement privé Schuldschein d'un montant total de 300 millions d'euros en décembre 2024. Ce placement privé, sans covenant, d'une maturité moyenne de 4,7 ans, offre un taux moyen de financement de 4,17 %. Le produit de cette émission sera utilisé pour les besoins de financement généraux, incluant le refinancement partiel des échéances 2025.

Enfin, en juin 2024, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à son échéance.

Le Groupe, ayant anticipé ses besoins de refinancement 2025, dispose ainsi d'une structure financière solide avec des sources de financement diversifiées sans covenant et un allongement de la maturité moyenne de sa dette.

5.1.2 Investissements

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une capacité installée disponible pour assurer sa croissance future. De ce fait, les investissements représenteront en moyenne, environ 5 % de son chiffre d'affaires pour les années à venir, tout en poursuivant un programme d'innovation soutenu.

5.1.3 Perspectives et événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2024 n'est intervenu depuis la date de la clôture.

Perspectives 2025

La production automobile est attendue stable sur l'année 2025 (1) avec de fortes disparités par région, et des incertitudes subsistent quant aux conséquences des potentielles évolutions réglementaires (droits de douane, normes CAFE (2) notamment).

OPmobility poursuivra sa stratégie de diversification technologique, géographique et clients tout en continuant à optimiser sa structure de coûts et à maîtriser ses investissements afin de renforcer sa compétitivité. Le Groupe a pour ambition de publier des agrégats financiers (marge opérationnelle, résultat net part du Groupe et cash-flow libre) supérieurs en 2025 par rapport à 2024, tout en poursuivant la réduction de sa dette nette.

Événements postérieurs à la clôture

Le 16 janvier 2025, OPmobility annonce la création, à partir du 1er février 2025, d'un nouveau business group Exterior & Lighting comprenant les activités Exterior et Lighting, afin notamment d'accélérer le développement d'une offre différenciante répondant à la demande croissante pour des systèmes extérieurs intégrés. Ceci n'a pas d'impact sur l'information sectorielle au-delà du changement de nom du segment concerné. Le Groupe présente désormais ses résultats financiers selon l'information sectorielle suivante :

- Exterior & Lighting (anciennement nommé Exterior Systems) regroupe les activités systèmes extérieurs et éclairage ;
- Modules correspond aux activités de conception, de développement et d'assemblage de modules ;
- Powertrain regroupe les business groups C-Power (activité systèmes d'énergie et de dépollution, et activité de batteries et de systèmes d'électrification) et H_2-Power (activité hydrogène).

Le 27 janvier 2025, OPmobility a annulé 1 500 000 actions propres, soit 1,03 % du capital social, avec effet au 29 janvier 2025. Par conséquent, le capital social d'OPmobility SE a été ramené de 145 522 153 actions à 144 022 153 actions d'une valeur nominale de 0,06 €, soit un montant de 8 641 329,18 €. La participation de la holding de contrôle Burelle SA est ainsi portée, après cette opération, de 60,01 % à 60,63 % du capital social.

5.2 Préambule aux comptes consolidés

Indicateurs financiers

Dans le cadre de sa communication financière le Groupe utilise des indicateurs financiers établis sur la base d'agrégats issus des comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Comme indiqué dans la note 3.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2024 relative à l'information sectorielle, le Groupe utilise pour son management opérationnel la notion de « chiffre d'affaires économique ».

Le « chiffre d'affaires économique » correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et de ses coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention : Yanfeng Plastic Omnium, leader chinois des pièces extérieures de carrosserie, SHB Automotive Modules, société coréenne leader des modules de bloc avant, B.P.O. AS, acteur majeur du marché turc des équipements extérieurs et EKPO Fuel Cell Technologies, spécialisée dans le développement et la production en série de piles à combustible.

RÉCONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 647**	**11 399**
Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 163	1 084
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**10 484**	**10 314**

(1) Les données relatives à la production automobile mondiale ou régionale se réfèrent aux données S&P Global Mobility publiées en février 2025 (segment véhicules particuliers < 3,5 tonnes et véhicules légers commerciaux).

(2) Corporate Average Fuel Economy.

5.3 Comptes consolidés au 31 décembre 2024

5.3 Comptes consolidés au 31 décembre 2024

5.3.1 Bilan

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Goodwill	5.1.1	1 302	1 297
Autres immobilisations incorporelles	5.1.2	793	720
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5.1.3	1 988	1 880
Titres mis en équivalence	5.1.4	319	306
Titres non consolidés		24	24
Actifs financiers non courants	5.1.5	124	106
Impôts différés actifs	5.1.8	187	167
TOTAL ACTIF NON COURANT		**4 737**	**4 499**
Stocks	5.1.6	935	956
Créances clients et comptes rattachés	5.1.7.2	886	1 014
Autres créances	5.1.7.3	447	435
Créances de financement clients et autres actifs financiers		1	4
Instruments financiers de couverture		3	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.1.9	671	637
TOTAL ACTIF COURANT		**2 943**	**3 050**
TOTAL ACTIF		**7 681**	**7 549**
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.2.1.1	9	9
Actions propres		(38)	(29)
Primes d'émission, de fusion, d'apport		17	17
Réserves consolidées		1 899	1 785
Résultat de la période		170	163
CAPITAUX PROPRES GROUPE		**2 058**	**1 945**
Participations ne donnant pas le contrôle		29	35
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**2 087**	**1 980**
Emprunts et dettes financières	5.2.6.6	1 226	975
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	5.2.5	76	75
Provisions	5.2.4	64	64
Subventions		23	21
Impôts différés passifs	5.1.8	18	23
TOTAL PASSIF NON COURANT		**1 407**	**1 158**
Découverts bancaires	5.1.9.2	9	3
Emprunts et dettes financières	5.2.6.6	1 127	1 312
Instruments financiers de couverture		14	0
Provisions	5.2.4	71	86
Subventions		-	1
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.8.1	1 589	1 699
Autres dettes d'exploitation	5.2.8.2	1 377	1 310
TOTAL PASSIF COURANT		**4 187**	**4 412**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**7 681**	**7 549**

5.3.2 Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	2024	%	2023	%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ		10 484	100,0 %	10 314	100,0 %
Coût des biens et services vendus	4.2	(9 346)	- 89,1 %	(9 175)	- 89,0 %
MARGE BRUTE		1 138	10,9 %	1 139	11,0 %
Frais de recherche et développement	4.1 - 4.2	(262)	- 2,5 %	(300)	- 2,9 %
Frais commerciaux	4.2	(65)	- 0,6 %	(60)	- 0,6 %
Frais administratifs	4.2	(391)	- 3,7 %	(401)	- 3,9 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES		419	4,0 %	378	3,7 %
Amortissement des actifs incorporels acquis	4.4	(22)	- 0,2 %	(21)	- 0,2 %
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	4.5	44	0,4 %	39	0,4 %
MARGE OPÉRATIONNELLE		440	4,2 %	395	3,8 %
Autres produits opérationnels	4.6	19	0,2 %	22	0,2 %
Autres charges opérationnelles	4.6	(86)	- 0,8 %	(86)	- 0,8 %
Coût de l'endettement financier	4.7	(122)	- 1,2 %	(106)	- 1,0 %
Autres produits et charges financiers	4.7	(8)	- 0,1 %	0	0,0 %
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES		243	2,3 %	226	2,2 %
Impôt sur le résultat	4.8	(72)	- 0,7 %	(63)	- 0,6 %
RÉSULTAT NET		171	1,6 %	163	1,7 %
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	4.9	1	0,0 %	(0)	- 0,0 %
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		170	1,6 %	163	1,6 %
Résultat net par action – Part du Groupe	**4.10**				
• De base *(en euros)*		1,18		1,13	
• Dilué *(en euros)*		1,18		1,13	

5

5.3.3 État du résultat global net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
En millions d'euros	Total	Montants bruts	Impôts	Total	Montants bruts	Impôts
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE – PART DU GROUPE [1]	170	240	(70)	163	225	(62)
Éléments recyclables en résultat	**22**	**22**	**(0)**	**(64)**	**(64)**	**(0)**
Éléments recyclables ultérieurement	21	22	(0)	(64)	(64)	0
Écarts de conversion	20	20	-	(64)	(64)	-
Instruments dérivés de couverture	1	1	(0)	-	-	-
Gains/pertes de la période – Instruments de taux	1	1	(0)	-	-	-
Gains/pertes de la période – Instruments de change	0	0	0	-	-	-
Éléments ultérieurement non recyclables en résultat	**22**	**23**	**(1)**	**16**	**15**	**1**
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	0	2	(1)	(1)	(2)	1
Réévaluation des placements long terme – Actions et fonds	9	9	-	5	5	-
Réévaluation liée à l'hyperinflation en Argentine et en Turquie	13	13	-	12	12	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Part du Groupe	43	45	(2)	(48)	(49)	1
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES – PART GROUPE [2]	213	285	(72)	115	176	(61)
Résultat net de la période – Participations ne donnant pas le contrôle	**1**	**3**	**(2)**	**(0)**	**1**	**(1)**
Éléments recyclables en résultat	**(0)**	**(0)**	**-**	**(3)**	**(3)**	**-**
Éléments recyclables ultérieurement	(0)	(0)	-	(3)	(3)	-
Écarts de conversion	(0)	(0)	-	(3)	(3)	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	(0)	-	(3)	(3)	-
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	1	3	(2)	(3)	(3)	(1)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**215**	**288**	**(74)**	**112**	**174**	**(62)**

(1)(2) Pour les « Résultats nets » ainsi que les « Résultats nets globaux » attribuables aux actionnaires de la maison mère sur les deux périodes 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, voir la note 5.2.1.3.

5.3.4 Variation des capitaux propres

En millions d'euros *En milliers d'unités pour le nombre d'actions*	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres – Part du Groupe	Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022 – PUBLIÉ	**145 522**	**9**	**17**	**(29)**	**1 753**	**(34)**	**168**	**1 883**	**29**	**1 912**
Ajustements liés aux acquisitions du 2e semestre 2022	-	-	-	-	6	0	-	6	-	6
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022 – RETRAITÉ	**145 522**	**9**	**17**	**(29)**	**1 759**	**(34)**	**168**	**1 890**	**29**	**1 919**
Affectation du Résultat de décembre 2022	-	-	-	-	168	-	(168)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	163	163	(0)	163
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	9	(57)	-	(48)	(3)	(52)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**-**	**-**	**-**	**-**	**177**	**(57)**	**(4)**	**115**	**(3)**	**112**
Opérations sur actions propres	-	-	-	1	(4)	-	-	(3)	-	(3)
Variation de périmètre et des réserves (2)	-	-	-	-	(4)	4	-	-	13	13
Dividendes distribués par OPmobility SE (1)	-	-	-	-	(56)	-	-	(56)	-	(56)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**145 522**	**9**	**17**	**(29)**	**1 872**	**(88)**	**163**	**1 946**	**35**	**1 980**
Affectation du Résultat de décembre 2023	-	-	-	-	163	-	(163)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	170	170	1	171
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	-	-	-	-	17	26	-	43	(0)	43
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**-**	**-**	**-**	**-**	**180**	**26**	**7**	**213**	**1**	**215**
Opérations sur actions propres	-	-	-	(9)	(1)	-	-	(10)	-	(10)
Variation de périmètre et des réserves (4)	-	-	-	-	-	0	-	0	(3)	(3)
Dividendes distribués par OPmobility SE (1)	-	-	-	-	(91)	-	-	(91)	-	(91)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**145 522**	**9**	**17**	**(38)**	**1 960**	**(62)**	**170**	**2 058**	**29**	**2 087**

(1) Pour les dividendes par action distribués en 2024 (y compris l'acompte de dividende sur résultats 2024) par OPmobility SE sur le résultat de l'exercice 2023 et en 2023 sur le résultat de l'exercice 2022, voir la note 5.2.2 sur les dividendes votés et distribués.

(2) Il s'agit de la part du partenaire dans la création de la coentreprise « PO Rein Energy Technology » en Chine, société consolidée en intégration globale.

(3) Sur la période, cette rubrique comprend l'ajustement à la juste valeur des « Placements long terme – Actions et fonds » pour un montant de 9 millions d'euros ainsi que le résultat sur la cession des placements en titres cotés. Voir la note 5.1.5.1.

(4) Cet impact correspond à la perte de contrôle du Groupe sur la société « DSK Plastic Omnium Inergy ».

5.3.5 Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	2024	2023
I – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net	3.1.1	171	163
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises		42	51
Éléments sans incidences sur la trésorerie		671	621
Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	4.5	(44)	(39)
Autres éliminations		1	(18)
Dépréciations et amortissements des immobilisations corporelles		316	323
Dépréciations et amortissements des immobilisations incorporelles		195	195
Variation des provisions		7	(9)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés		12	10
Subventions d'exploitation au compte de résultat		(3)	(2)
Charge d'impôt exigible et des impôts différés	4.8.1	72	63
Coût de l'endettement financier net		114	98
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT NET ET IMPÔT) (A)		**885**	**836**
Variation des stocks et en-cours nets		36	(129)
Variation des créances clients et comptes rattachés nets		136	(85)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(102)	224
Variation des autres actifs nets et passifs d'exploitation		(28)	51
VARIATION DES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (B)		**42**	**61**
IMPÔTS DECAISSÉS (C)		**(81)**	**(93)**
Intérêts payés		(120)	(98)
Intérêts perçus		28	5
INTÉRÊTS FINANCIERS NETS DÉCAISSÉS (D)		**(92)**	**(94)**
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A + B + C + D)		**754**	**709**

En millions d'euros	Notes	2024	2023
II – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.1.3	(287)	(321)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1.3	(270)	(245)
Cessions d'immobilisations corporelles		17	62
Cessions d'immobilisations incorporelles		(2)	3
Variation nette des avances sur immobilisations – Fournisseurs d'immobilisations		30	16
Subventions d'investissement reçues		4	2
FLUX D'INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION (E)		**(508)**	**(482)**
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS (A + B + C + D + E)		**246**	**227**
Acquisitions des titres de participations des sociétés intégrées, prises de contrôle, prises de participations dans les entreprises associées et coentreprises et investissements liés	5.1.10.1	(28)	12
Acquisitions de Placements long terme – Actions et fonds	5.1.5.1	(68)	(4)
Cessions de Placements long terme – Actions et fonds	5.1.5.1	60	3
Impact des variations de périmètre – Trésorerie des sortantes		(15)	0
FLUX D'INVESTISSEMENTS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (F)		**(50)**	**11**
FLUX NET DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (E + F)		**(558)**	**(471)**
III – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Ventes/achats d'actions propres		(10)	(3)
Dividendes versés par OPmobility SE à Burelle SA	5.2.2	(55)	(34)
Dividendes versés aux autres actionnaires	5.2.2	(40)	(26)
Augmentation des dettes financières	5.2.6.6	1 591	428
Remboursement des dettes financières et passifs locatifs nets		(1 655)	(515)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (G)		**(168)**	**(150)**
Incidence des variations des cours de change (I)		**1**	**(15)**
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE (A + B + C + D + E + F + G + H + I)		**28**	**73**
TRÉSORERIE DE DÉBUT DE PÉRIODE	**5.1.9.2-5.2.6.6**	**634**	**561**
TRÉSORERIE DE FIN DE PÉRIODE	**5.1.9.2-5.2.6.6**	**662**	**634**

5.3.6 Annexes aux comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 du groupe OPmobility ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 février 2025. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 avril 2025.

Présentation du Groupe

La société Compagnie Plastic Omnium SE, créée en 1946, est régie par le droit français. L'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a entériné le changement de dénomination sociale annoncé le 27 mars 2024. « Compagnie Plastic Omnium SE » devient « OPmobility SE » et ce afin de mieux refléter son identité suite à la transformation de ses activités, à l'extension de son portefeuille clients à l'ensemble des acteurs de la mobilité et aux choix technologiques effectués au service d'une mobilité plus sûre et plus durable. Pour des besoins d'homogénéité et par simplification, la nouvelle dénomination est celle retenue partout dans l'annexe aux comptes consolidés même pour les périodes antérieures à 2024.

Les termes « OPmobility », « le Groupe » ou « le groupe OPmobility » renvoient à l'ensemble regroupant la société OPmobility SE et ses filiales consolidées.

OPmobility SE est cotée sur le marché Eurolist compartiment A depuis le 17 janvier 2013, et fait partie des indices SBF 120 et CAC Mid 60. L'actionnaire principal est Burelle SA, qui détient le Groupe à hauteur de 60,01 % (61,17 % hors actions d'autocontrôle) pour des droits de vote avant élimination des actions propres de 73,88 % au 31 décembre 2024.

OPmobility est l'un des leaders mondiaux des solutions innovantes pour une expérience de mobilité unique, plus sûre et plus durable. Porté par l'innovation depuis sa création, le Groupe conçoit et produit des systèmes extérieurs intelligents, des modules complexes sur mesure, des systèmes d'éclairage, des systèmes de stockage d'énergie et des solutions d'électrification pour tous les acteurs de la mobilité.

Depuis le 27 mars 2024, le Groupe utilise le terme « business group » pour remplacer celui de « division » utilisé jusqu'alors pour désigner ses différentes activités. Par ailleurs, certains business groups ont été renommés.

En cohérence avec sa stratégie et son pilotage opérationnel, les activités du Groupe sont organisées autour des trois secteurs opérationnels tels que décrits ci-après :

- Exterior Systems (*), qui inclut :
  - Exterior, qui développe des systèmes extérieurs complexes (pare-chocs et hayons intelligents, intégration de fonctions, protection, design et personnalisation), qui améliorent les performances, la connectivité et l'aérodynamique ;
  - Lighting, dédié aux systèmes d'éclairage automobile, allant des domaines traditionnels – phares et éclairage de signalisation – aux produits intelligents et haute performance : solutions de projection, éclairage intérieur, de la carrosserie, éclairage avant et signalisation lumineuse, électronique d'éclairage.

  (*) OPmobility poursuit sa transformation pour proposer à ses clients constructeurs automobiles, une offre différenciée adaptée à la demande croissante de systèmes extérieurs intégrés. Dans ce cadre, à compter du 1er février 2025, les business groups Exterior et Lighting qui présentent d'importantes synergies, sont réunis pour former un seul business group Exterior & Lighting.

- Modules : pour les activités de conception, de développement et d'assemblage de modules.
- Powertrain, composé de :
  - C-Power qui regroupe :
    - « Internal Combustion Engines » (ICE) dédié aux systèmes de stockage d'énergie et de réduction des émissions polluantes pour tous types de motorisations essence, diesel, hybrides et hybrides rechargeables ;
    - « e-Power » couvrant la conception, la fabrication des systèmes batterie, des composants d'électronique et d'électronique de puissance destinés à la mobilité électrique des camions, bus, trains et engins de chantier ;
  - H2-Power, pour la conception et la fabrication de solutions hydrogène incluant des réservoirs haute pression, des piles à combustible et des systèmes intégrés.

L'unité de mesure dans les notes annexes aux comptes consolidés est le million d'euros, sauf précision contraire.

Sommaire détaillé des notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1	Référentiel appliqué, règles et méthodes comptables	329
NOTE 2	Événements significatifs de la période	335
NOTE 3	Informations sectorielles	337
NOTE 4	Notes relatives au compte de résultat	340
NOTE 5	Notes relatives au bilan	346
NOTE 6	Gestion du capital et des risques de marché	369
NOTE 7	Informations complémentaires	374

Note 1 Référentiel appliqué, règles et méthodes comptables

1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024 et disponibles sur le site Internet de la Commission européenne. Les nouveaux textes applicables à compter du 1er janvier 2024 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Le Groupe applique la convention du coût historique.

1.2 Périmètre de consolidation

1.2.1 Principes de consolidation

Le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale les sociétés dont il détient :

- plus de 50 % des droits de vote, sauf dispositions contraires des accords entre actionnaires ;
- moins de 50 % des droits de vote, dès lors qu'il exerce un contrôle effectif.

Le Groupe consolide selon la méthode de la mise en équivalence les sociétés sur lesquelles il exerce :

- un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Ces sociétés sont qualifiées de « coentreprises » ;
- une influence notable (présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote dans une société). Ces sociétés sont qualifiées de « Participations dans les entreprises associées ».

1.2.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêts qui n'est pas détenue par le Groupe. Elles sont présentées de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être, soit évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire avec une quote-part de *goodwill*), soit pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Ce choix peut se faire transaction par transaction.

Des modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'emportent pas modification du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres. Ainsi, lors d'une augmentation (ou diminution) du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité contrôlée, sans modification du contrôle, l'écart entre le coût d'acquisition (ou prix de cession) et la valeur comptable de la quote-part d'actif net acquis (ou cédé) est comptabilisé dans les capitaux propres.

1.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation des comptes du groupe OPmobility est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères sont établis en monnaie fonctionnelle c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. Généralement la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale sauf pour quelques filiales étrangères telles que les filiales mexicaines, marocaines, polonaises et turques essentiellement qui effectuent la majorité de leurs transactions dans une autre devise (respectivement le dollar américain pour les filiales mexicaines, l'euro pour les filiales polonaises, marocaines et turques). Ces comptes sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe, selon les principes suivants :

- conversion des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, au taux de clôture ;
- conversion des postes du compte de résultat au taux moyen de la période ;
- prise en compte de l'écart de conversion en réserves dans les capitaux propres consolidés.

Les *goodwill* dégagés à l'occasion de regroupements avec des sociétés étrangères sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont convertis par la suite, dans la monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture, l'écart de conversion étant constaté en capitaux propres.

En cas de cession totale d'une société étrangère, les écarts de conversion s'y rapportant, comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat.

1.2.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent de la somme du prix payé au vendeur et, le cas échéant, de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise par rapport au solde net des actifs acquis et des passifs repris identifiables est comptabilisé en *goodwill*.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les variations de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris ou assumés postérieures à la date d'acquisition, relatives à des faits existants à la date de celle-ci, sont comptabilisés :

- en contrepartie d'ajustements de *goodwill*, si elles interviennent dans un délai de douze mois et résultent d'informations complémentaires obtenues sur des situations existantes à la date d'acquisition ;
- en résultat, au-delà.

1.3 Éléments opérationnels

1.3.1 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base des secteurs identifiés dans le reporting interne du Groupe et communiqués à la Direction pour décider de l'allocation des ressources et analyser la performance.

Le Groupe est géré selon trois secteurs opérationnels : « Exterior Systems », « Modules » et « Powertrain ».

1.3.2 Chiffre d'affaires/« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

VENTES DE PIÈCES

Les accords signés avec les clients dans le cadre du développement et de la fourniture de pièces ne remplissent pas les critères d'un contrat au sens d'IFRS 15 ; en général, seules les commandes fermes reçues des clients sont analysées comme un contrat matérialisant une obligation de performance.

Le chiffre d'affaires de pièces est comptabilisé lorsque le contrôle des biens est transféré au client, habituellement à la livraison des biens, et évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

PRESTATIONS DE SERVICES ET RÉALISATION D'OUTILLAGES SPÉCIFIQUES

La phase projet correspond à la période pendant laquelle le Groupe travaille sur le développement de la pièce à produire, sur la conception et la fabrication des outillages spécifiques qui seront utilisés lors de la production ainsi que sur l'organisation des processus de production à venir et la logistique. Elle commence à la nomination du Groupe sur le véhicule et le produit concernés et s'achève lorsque le volume normal de production est atteint.

Le traitement comptable appliqué repose sur l'identification par le Groupe dans la plupart des cas de deux obligations de performance, distinctes de la production de pièces, au titre de l'activité Design et la fourniture de certains outillages spécifiques dont le contrôle est transféré aux clients.

Les produits de l'activité design y compris ceux explicitement inclus dans le prix pièce sont reconnus au démarrage de la vie série. Les paiements reçus avant le démarrage de la vie série sont comptabilisés en avances clients. Les coûts liés à ces deux obligations de performance sont comptabilisés en stocks pendant la phase projet puis en charges lorsque leur contrôle est transféré au client, c'est-à-dire au démarrage de la vie série.

Le Groupe utilise l'exemption permise par IFRS 15.121(a) afin de ne pas communiquer les informations relatives aux obligations de prestation non remplies, le Groupe communiquant par ailleurs sur un carnet de commandes en dehors des états financiers.

1.3.3 Marge opérationnelle

Le Groupe présente dans le compte de résultat une marge opérationnelle avant et après prise en compte de :

- l'amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 4.4 « Amortissement des actifs incorporels acquis ») ;
- la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises (note 4.5 « Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises »).

Le premier agrégat correspond au chiffre d'affaires diminué des frais de Recherche et de Développement (note 4.1), du coût des biens et services vendus et des frais commerciaux et administratifs (note 4.2).

La marge opérationnelle après prise en compte des amortissements d'actifs incorporels liés aux acquisitions et de la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises, appelée « marge opérationnelle » dans le compte de résultat, est le principal indicateur de performance utilisé par le Groupe.

La marge opérationnelle ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels (note 1.3.4).

1.3.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent, pour l'essentiel :

- les résultats de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les provisions pour dépréciations des actifs incorporels et corporels, y compris les dépréciations éventuelles des *goodwill* ;
- les écarts de change provenant de taux de devises différents entre ceux retenus pour la comptabilisation de créances et dettes d'exploitation et ceux constatés lors du règlement de ces créances et dettes ;
- les éléments correspondant à des produits et charges non usuels par leurs fréquences, leurs natures ou leurs montants, à l'instar des profits et pertes réalisés dans le cadre d'opérations de variations de périmètre, des coûts de pré-démarrage de nouvelles usines de grande taille, des coûts de restructuration et de ceux relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

1.3.5 Comptabilisation des opérations exprimées en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées initialement en monnaie fonctionnelle, au cours en vigueur à la date de transaction. À l'arrêté des comptes, les actifs et passifs monétaires sont revalorisés aux taux en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires sont valorisés au coût historique, en vigueur à la date de transaction (*goodwill*, actifs corporels, stock par exemple.) Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont valorisés aux taux en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Pour les éléments monétaires, les écarts de change provenant de changements de taux sont présentés au compte de résultat, en autres produits et charges opérationnels, lorsqu'ils sont relatifs à des opérations d'exploitation, en résultat financier lorsqu'ils sont relatifs à des opérations financières.

1.3.6 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits finis et intermédiaires sont valorisés à leur prix de revient, qui comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production.

Les stocks Projets – outillages et développement correspondent aux coûts engagés par le Groupe afin de satisfaire une obligation de performance dans le cadre des contrats négociés avec ses clients.

Le coût des stocks est comparé à la clôture à la valeur nette de réalisation. S'il excède la valeur nette de réalisation, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.3.7 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée avec des conditions normales de délai de paiement. Des provisions sont constituées pour couvrir le risque de crédit et les risques avérés de non-recouvrement des créances.

Les créances cédées à des tiers et donc décomptabilisées du bilan, répondent aux critères suivants :

- les droits attachés aux créances sont transférés à des tiers ;
- la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés sont transférés à des tiers.

Les risques pris en compte sont les suivants :

- le risque de crédit ;
- les aléas relatifs aux retards de paiement tant sur la durée que sur les montants ;
- le transfert du risque de taux, totalement assumé par l'acquéreur des créances.

1.3.8 Subventions

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites au passif du bilan. Elles sont reprises en résultat au niveau de la marge brute, au fur et à mesure de l'amortissement des biens acquis au moyen de ces subventions ou de la comptabilisation des charges de recherche associées.

1.4 Charges et avantages du personnel

1.4.1 Paiement sur base d'actions

Conformément à la norme IFRS 2, les plans d'option d'achat et d'attribution d'actions gratuites accordés aux salariés et dirigeants mandataires sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits par le Conseil d'Administration.

Le montant correspondant est rapporté en « charges de personnel » linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie en réserves.

Lors de l'exercice des options d'achat, les montants perçus à ce titre par le Groupe sont comptabilisés en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

Les obligations résultant de paiements fondés sur des actions, telles que le *Long Term Incentive* plan décrit dans la note 5.2.3 mis en place au cours de l'exercice 2022 sont comptabilisées en tant que plan de règlement de trésorerie conformément à la norme IFRS 2. Ces plans, réglés en numéraire, sont évalués à leur juste valeur pendant leur durée.

La charge relative aux paiements estimés attendus est répartie sur la période d'acquisition des droits et figure dans les charges de personnel.

1.4.2 Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme accordés au personnel couvrent des régimes soit à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

1.4.2.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles, les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux organismes locaux en charge des régimes de retraite et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le Groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes à cotisations définies.

1.4.2.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies concernent principalement les avantages postérieurs à l'emploi et correspondent essentiellement aux :

- indemnités de départ à la retraite des salariés français ;
- autres engagements de retraite et compléments de retraite, principalement aux États-Unis, en France et en Belgique ;
- régimes de couverture des frais médicaux aux États-Unis.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces évaluations intègrent notamment des hypothèses propres à chaque régime :

- de dates de départ à la retraite fixées selon les termes de la législation et en particulier pour les salariés français, suivant une hypothèse de départ volontaire à taux plein ;
- de mortalité ;
- de probabilité de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- d'estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite ;
- de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque les régimes à prestations définies sont couverts par des fonds, les engagements au titre de ces régimes sont réduits de la valeur de marché en date de clôture des fonds associés. L'évaluation intègre des hypothèses de rentabilité à long terme des actifs investis calculés sur la base du taux d'actualisation utilisé pour valoriser les engagements sociaux.

Pour les régimes à prestations définies, les variations de provisions sont enregistrées :

- en « charges opérationnelles », pour les droits dont bénéficient les salariés, à proportion de leur acquisition ;
- en résultat financier, pour l'effet de la désactualisation des engagements comptabilisés ;
- en capitaux propres, pour les écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

1.4.2.3 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme correspondent, pour l'essentiel, aux médailles du travail des salariés français.

Les écarts actuariels relatifs aux « Autres avantages à long terme » (en particulier les médailles du travail et les jubilés) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.5 Autres provisions

1.5.1 Provisions pour adaptation des effectifs

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce aux personnels concernés ou à leurs représentants, créant une attente fondée que le Groupe mettra en œuvre ce plan.

1.5.2 Provisions pour contrats déficitaires

Les pertes identifiées sur contrats déficitaires, c'est-à-dire sur les contrats dont les coûts inévitables liés aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus, font l'objet de provisions. Ces provisions sont inscrites en passif courant ou en non courant en fonction du caractère court ou moyen-long terme.

1.6 Actif immobilisé

1.6.1 *Goodwill*

Les *goodwill* sont évalués annuellement, à leur coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives de pertes de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur des *goodwill* sont irréversibles.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

1.6.2 Immobilisations incorporelles

1.6.2.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement liés à l'exécution de contrats conclus avec des clients, ne répondant pas à une obligation de performance, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Ces frais portent sur l'organisation des processus achats, logistiques et industriels en vue de produire les pièces qui seront commandées par les clients.

Ils sont amortis à partir du démarrage de la production en série, linéairement sur la durée estimée de celle-ci, c'est-à-dire en général trois ans pour les pièces d'aspect, cinq ans pour les systèmes à carburant ou combustible.

La charge d'amortissement est comptabilisée en frais de Recherche et Développement.

Les frais supportés par le Groupe avant sa nomination par le client, et les frais de recherche non liés à des contrats, sont comptabilisés en charges de période.

1.6.2.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et pertes de valeur constatés.

Il s'agit essentiellement des contrats clients, actifs technologiques, marques (y.c. la marque HBPO), comptabilisés dans le cadre des différentes acquisitions réalisées par le Groupe mais également des logiciels et développements informatiques.

Les durées d'amortissements sont indiquées dans le tableau ci-après :

Contrats clients	7 à 8 ans
Actifs technologiques	7 à 12 ans
Marques	15 ans
Logiciels et développements informatiques	3 à 5 ans

1.6.3 Immobilisations corporelles et droits d'usage

1.6.3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût :

- d'acquisition, ou
- de production lorsqu'elles sont créées par l'entreprise pour elle-même (ou sous-traitées) ou à leur juste valeur pour celles acquises à titre gratuit.

Les immobilisations corporelles peuvent être des outillages spécifiques développés par le Groupe dans le cadre de contrats de production signés avec les clients sans transfert de contrôle aux clients et pour lesquels le cas échéant le Groupe percevra une rémunération intégrée dans le prix pièce. Dans ce cas, cette rémunération est comptabilisée en chiffre d'affaires sur la durée de la vie série.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la dépense reviennent au Groupe du fait par exemple d'une augmentation de la performance ou de l'efficacité de l'actif concerné.

Après la mise en service, le coût est diminué :

- des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie des immobilisations selon le tableau ci-dessous ; et
- du cumul des pertes de valeur constatées le cas échéant.

Constructions	20 et 40 ans
Agencements immobiliers	10 ans
Presses et machines de transformation	7 à 10 ans
Machines d'usinage, de finition et autres équipements industriels	3 à 10 ans

1.6.3.2 DROITS D'USAGE

À la date de conclusion d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les droits d'usage d'actifs sont portés en immobilisations corporelles au bilan pour le montant de l'obligation locative résultant du contrat, en contrepartie d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers sur la durée du contrat.

L'obligation et la dette en résultant sont calculées sur la base du taux marginal d'endettement du Groupe à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait l'entité preneuse, au commencement du contrat de location, pour financer l'acquisition du bien loué. Ce taux est obtenu par l'addition du taux des obligations d'État de durées similaires aux biens loués et du *spread* de crédit de l'entité.

Le Groupe ne comptabilise pas à son bilan les droits relatifs aux contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à douze mois, ni ceux liés aux biens dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros.

Les montants comptabilisés à l'actif au titre des droits d'utilisation et en dettes financières concernent essentiellement les locations immobilières de sites industriels, de stockage et de locaux administratifs ainsi que des équipements industriels et des véhicules.

1.6.4 Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs incorporels et corporels font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois l'an pour les actifs de développement non encore amortissables et *goodwill*.

Ces tests sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie que forment les « business groups » composant les secteurs opérationnels du Groupe, telles que décrites dans la présentation du Groupe.

La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs (*goodwill* compris le cas échéant), constituant chaque unité génératrice de trésorerie, est comparée à la valeur d'utilité déterminée selon la méthode des cash-flows actualisés.

Les données prévisionnelles utilisées pour déterminer la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme du Groupe, établis en fin d'exercice pour les cinq années à venir. Par exception, lorsque la dernière année du plan n'est pas pertinente au regard des perspectives de développement de l'UGT, un horizon plus lointain est utilisé.

Au-delà de cet horizon, une valeur terminale est calculée, par extrapolation de la dernière année du plan, à laquelle est appliqué un taux de croissance à long terme reflétant des perspectives d'évolution du marché.

Ces données prévisionnelles sont actualisées, sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital (« CMPC » ou *Weighted Average Cost of Capital* ou « WACC »), qui traduit le coût moyen des capitaux propres et de la dette financière du Groupe, soit ses ressources financières disponibles à des fins d'investissement. Le CMPC intègre :

- une prime de risque sectorielle ;
- un *spread* de financement sectoriel pour l'évaluation du coût de la dette ;
- une prime de risque pays ;
- les taux retenus par des sociétés comparables dans chacun des secteurs.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur les hypothèses clés que sont le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et la marge opérationnelle.

1.7 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs (ou groupes d'actifs) sont classés dans cette catégorie dès lors qu'ils sont disponibles pour la vente dans leur état actuel et que la vente est hautement probable. Ces actifs ne sont plus

amortis, et sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et du prix de cession, diminué des frais relatifs à la vente. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées en « Autres charges opérationnelles » du Groupe.

Au bilan, les données relatives aux « Actifs destinés à être cédés » pris distinctement dans les états financiers ne font pas l'objet de retraitement au titre des années antérieures.

Au compte de résultat, les résultats (résultat de la période et résultat de cession) des activités ou branches d'activités et sociétés qui remplissent la définition d'une activité abandonnée, sont isolés sur la ligne « Résultat après impôt des activités abandonnées » sur chacun des exercices présentés.

1.8 Éléments financiers

1.8.1 Actifs financiers (hors instruments dérivés)

1.8.1.1 ACTIONS ET FONDS

Les actifs financiers incluent :

- des actions de sociétés cotées ;
- des parts souscrites dans des fonds et sociétés de capital-risque ;
- des valeurs mobilières de placement ne remplissant pas les critères d'un équivalent de trésorerie ;
- des prêts, dépôts et cautionnements versés.

Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur, sauf les prêts, dépôts et cautionnements et placements en obligations d'État, comptabilisés au coût amorti et dépréciés en cas de perte de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- pour les titres de sociétés cotées : en « Autres éléments du résultat global en capitaux propres » ;
- pour les parts de fonds et les valeurs mobilières de placement : Autres produits et charges opérationnels.

1.8.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie réalisables à court terme, très liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque et en caisse, des dépôts à court terme et des soldes créditeurs bancaires. Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements réalisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur négligeable dans le cadre de l'utilisation temporaire des excédents de trésorerie (SICAV monétaires, titres de créances négociables, etc.). La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

1.8.3 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et les dettes financières sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Les emprunts en devises étrangères contractés par une filiale auprès du Groupe et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont considérés comme faisant partie de l'investissement net du groupe OPmobility dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion correspondants sont comptabilisés en capitaux propres.

1.8.4 Dérivés et comptabilité de couverture

Pour gérer son risque de taux d'intérêt, le Groupe peut utiliser des instruments dérivés négociables de gré à gré. Ceux-ci sont comptabilisés au bilan, à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments qualifiés en « couverture de flux de trésorerie » sont comptabilisées en « Autres Éléments du Résultat Global » (capitaux propres) pour la part efficace et en résultat financier pour la part non efficace.

Les variations de valeur des instruments dérivés ne répondant pas aux critères d'une couverture sont comptabilisées en résultat.

1.9 Impôts sur le résultat

En France, la société OPmobility SE a maintenu son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %. Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Espagne et aux États-Unis.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté (ou le taux quasi adopté) à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires.

Les crédits d'impôt et les actifs d'impôts différés liés aux déficits reportables et aux différences temporaires ne sont reconnus que lorsque leur probabilité d'utilisation sous un délai relativement court est avérée.

1.10 Capitaux propres et résultat par action

1.10.1 Actions propres

Les actions auto-détenues par le Groupe, quelle que soit leur affectation, sont inscrites dès leur acquisition en diminution des capitaux propres.

Les prix de cession de ces titres sont comptabilisés directement en augmentation des capitaux propres du Groupe : aucun profit ou perte n'est ainsi comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

1.10.2 Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net par action dilué tient compte du nombre moyen des titres d'autocontrôle imputés sur les capitaux propres et des titres qui pourraient être émis en vertu de l'exercice des plans d'options d'achat.

1.11 Estimations et jugements

Pour préparer ses états financiers, le Groupe a recours à des estimations et des hypothèses pour évaluer certains de ses éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et d'engagements. Ces estimations et hypothèses, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs, sont revues périodiquement par la Direction Générale.

Les évènements susceptibles d'impacter significativement les hypothèses sont :

- la fluctuation des demandes de production de clients ;
- la persistance de l'inflation dans plusieurs zones géographiques où opère le Groupe ;
- le climat géopolitique ;
- les régulations (climat, industrie automobile) ;
- l'évolution du « mix » de motorisations des véhicules *i.e.* de la proportion de diesel, d'essence, d'électrique et d'hybride dans la production des clients du Groupe.

De façon générale, les estimations et hypothèses retenues au cours de l'exercice ont été élaborées à partir des informations disponibles au moment de la clôture des comptes. Ces estimations sont susceptibles d'être revues en fonction de l'évolution des hypothèses de base. Ces hypothèses concernent notamment :

Les impôts différés

La reconnaissance des actifs d'impôts différés résulte de la probabilité d'utilisation future évaluée sur la base des estimations de bénéfices futurs. Ceci conduit le Groupe à faire des estimations régulières des résultats fiscaux futurs notamment dans le cadre des plans à moyen terme établis au sein du Groupe. Ces estimations, le cas échéant, prennent en compte le caractère exceptionnel ou non de certaines pertes, charges, etc.

Les provisions

LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

Dans le cadre des régimes à prestations définies, pour les évaluations actuarielles, le Groupe, avec l'aide d'actuaires indépendants, retient des hypothèses (*voir les notes 1.4.2 et 5.2.5 « Provisions pour engagement de retraite et autres avantages du personnel »*) portant sur :

- les taux d'actualisation des plans de retraite et des autres avantages à long terme ;
- les taux de rotation des effectifs et d'augmentation des salaires.

LES AUTRES PROVISIONS

Les estimations portent également sur les provisions, notamment celles relatives à l'adaptation des effectifs, aux litiges, aux garanties clients, aux risques juridiques et fiscaux.

Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés chaque année en particulier sur les *goodwill* et les frais de développement engagés dans le cadre de contrats clients, mais également en cours d'exercice sur ces mêmes actifs ainsi que sur les actifs de sites industriels si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Dans le cadre de ces tests, pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur d'utilité est obtenue par la méthode des cash-flows actualisés. Ces tests reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels et de taux d'actualisation et de croissance long terme.

Les flux de trésorerie intègrent ;

- les prévisions de marché portant notamment sur l'évolution du « mix » de motorisations des véhicules dans la production mondiale et sur les évolutions réglementaires, permettant d'intégrer l'évolution des facteurs environnementaux et risques liés aux changements climatiques ;
- les prévisions de volumes fournies par les clients du Groupe ;
- Les investissements requis pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, notamment sur les scopes 1 et 2 d'ici fin 2025 (et fin 2027 pour le périmètre Lighting intégré en 2022).

Le taux d'actualisation (correspondant au Coût Moyen Pondéré du Capital ou WACC) appliqué en 2024 tient compte des spécificités géographiques et/ou métiers. Ainsi, les WACC utilisés dans le cadre des tests de dépréciation sont les suivants :

- business groups Exterior Systems, C-Power et Modules : 9,5 % ;
- business group Lighting : 11,5 % ;
- business group H_2-Power : 13,5 % ;
- activité « e-Power » : 11,0 % ;

Le taux de croissance à long terme, utilisé dans la détermination de la valeur terminale, est fixé à 1,5 %.

Comme indiqué dans la note 1.6.4 « Tests de dépréciation des actifs immobilisés », les données prévisionnelles utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des UGT testées sont issues des plans à moyen terme du Groupe, établis en fin d'exercice pour les cinq années à venir (2025-2029), sauf exception justifiée. Dans le cadre des tests réalisés fin 2024, des données prévisionnelles couvrant une période supérieure à cinq ans ont été retenues pour les activités suivantes :

- H_2-Power : l'année 2029 n'étant pas représentative d'un niveau pertinent d'activité compte tenu de la maturité des marchés adressés, la période a été étendue à 2034 en cohérence en particulier avec la réglementation européenne qui, à horizon 2035, inscrit à un virage vers une mobilité décarbonée ;
- Lighting : ce business group résulte de l'acquisition en 2022 de sociétés globalement en sous-activité et en perte. Le redressement en cours, plus long que prévu, rend pertinent de considérer des données prévisionnelles sur un horizon de sept ans.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur les hypothèses taux de croissance long terme, taux d'actualisation et marge opérationnelle.

Les évolutions réglementaires sont prises en compte dans le plan stratégique du Groupe mais également dans la revue des indices de perte de valeur réalisée dans le cadre des tests de dépréciation. Ainsi les conséquences du vote du Parlement européen en faveur de l'interdiction, à partir de 2035, de la vente de véhicules neufs à moteur essence ou diesel en Europe ont été analysées.

La politique actuelle d'investissement, les durées d'amortissement pratiquées (3-10 ans maximum pour les équipements industriels) tiennent compte de cette évolution réglementaire. Par ailleurs la valeur nette des actifs industriels concernés par cette évolution réglementaire fait l'objet d'une surveillance particulière pour s'assurer qu'elle soit, à tout moment, en adéquation avec les prévisions d'exploitation futures.

Les contrats de location (IFRS 16)

Le taux d'actualisation est une hypothèse clé dans la détermination des impacts comptables liés à l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location. Il est en effet utilisé pour calculer le droit d'usage et la dette de loyer pour chaque bien loué (*voir note 1.6.3.2*).

Note 2 Événements significatifs de la période

2.1 L'activité du Groupe au regard du contexte international

L'activité du groupe OPmobility sur l'exercice 2024 est en hausse malgré le contexte économique et géopolitique international affecté par :

- une baisse des ventes ou de faibles ventes de véhicules neufs (notamment les véhicules électriques) en fonction de la zone géographique considérée et des usines qui adaptent leur production ;
- des constructeurs automobiles européens en difficultés et qui prévoient des plans d'économies, des plans sociaux, des réductions de leurs capacités de production (fermetures ou annonces de fermetures d'usines) ;
- des niveaux de stocks de véhicules élevés chez la plupart des constructeurs automobiles qui devront commencer par déstocker au moment de la reprise du marché ;
- une inflation persistante à l'échelle mondiale, impactant les coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre ;
- des taux de financement toujours élevés ;
- et des impacts liés à l'instabilité provoquée par les conflits géopolitiques.

2.2 Maintien sur la période des mesures prises par le Groupe en 2023 pour atténuer les impacts de l'inflation, des coûts additionnels induits par le contexte international

Le Groupe a maintenu sur l'exercice 2024, les actions entreprises en 2023 pour contenir les impacts rappelés ci-dessus. Ces leviers couvrent :

- la poursuite de la flexibilisation et de la maîtrise des coûts ;
- l'application des dispositions contractuelles d'indexation du prix d'achat des matières telles que la résine ;
- les discussions fournisseurs en vue de modérer la hausse des matériaux, biens et services achetés ;
- une répercussion de la hausse des prix aux clients constructeurs.

2.3 Tests de dépréciations d'actifs

Les tests annuels de dépréciations ont été réalisés en fin d'année sur les actifs incorporels en cours, y compris les *goodwill* afin de confirmer que leur valeur comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.

Le Groupe a par ailleurs procédé à la revue d'indices de perte de valeur sur l'ensemble des sites industriels et incorporels mais également à la revue d'indices de reprise de valeur sur les actifs ayant fait l'objet de dépréciation lors des exercices précédents. Des tests de dépréciations ont été réalisés le cas échéant.

Sur l'exercice, les tests et analyses réalisés sur les actifs industriels n'ont pas conduit à la comptabilisation de dépréciations significatives et ont permis de reprendre la provision pour dépréciation comptabilisée en 2020 au titre d'actifs industriels de l'usine américaine du business group Exterior située à Greer à hauteur de 10,6 millions d'euros (équivalent à 11,5 millions de dollars américains) reflétant la bonne performance et les perspectives favorables sur les prochaines années.

Le résultat des tests d'*impairment* réalisés sur les actifs y compris *Goodwill* des groupes d'unités génératrices de trésorerie fait apparaître un écart positif significatif entre la valeur recouvrable et le montant des actifs testés, sauf pour les actifs du business group Lighting et de l'activité « e-Power ». Ainsi, pour les tests réalisés sur les activités autres, seules des valeurs non raisonnables pour les principales hypothèses que sont le taux de croissance long terme, le taux d'actualisation et le taux de marge opérationnelle pourraient remettre en cause les résultats des tests.

Analyses de sensibilité sur les tests de dépréciation

Ci-après les analyses de sensibilité réalisées sur les hypothèses clés des tests susceptibles d'être impactés significativement par un changement d'hypothèse :

- pour le business group Lighting, une baisse de 10 % de la marge opérationnelle en année terminale entraînerait une dépréciation de 43 millions d'euros. Une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point et une baisse du taux de croissance long terme de 0,5 point entraîneraient respectivement une dépréciation de 38 et 23 millions d'euros ;
- pour le business group Exterior en Allemagne, une baisse de 10 % de la marge opérationnelle en année terminale entraînerait une dépréciation de 14 millions d'euros. Une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point entraînerait une dépréciation de 11 millions d'euros.

2.4 Opérations de Financement

2.4.1 Notation de crédit long terme de OPmobility à BB+ par S&P Global ratings

OPmobility s'est vu attribuer le 1er mars 2024 une note de crédit à long terme BB+ avec une perspective stable par S&P Global ratings.

Cette notation relative au crédit à long terme permettra au Groupe de diversifier davantage ses sources de financement, d'améliorer son accès aux marchés de capitaux et de gérer les échéances de la dette conformément à sa stratégie.

2.4.2 Émission d'un emprunt obligataire – Montant : 500 millions d'euros

OPmobility SE a réalisé le 6 mars 2024, le placement d'une émission obligataire notée de 500 millions d'euros auprès d'investisseurs européens, à échéance 13 mars 2029 et assortie d'un coupon de 4,875 % l'an.

Les caractéristiques sont présentées dans la note 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés ».

2.4.3 Remboursement par OPmobility SE de l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros réalisé le 26 juin 2017

OPmobility SE a remboursé le 26 juin 2024, l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros réalisé le 26 juin 2017 auprès d'investisseurs européens.

Voir les notes 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés » et 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

2.4.4 Réalisation d'un placement privé *Schuldschein* – Montant : 300 millions d'euros

Le Groupe a réalisé le 12 décembre 2024, un placement privé *Schuldschein*, sans covenant, pour un montant de 300 millions d'euros auprès d'investisseurs privés (essentiellement français et allemands) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- maturités : 3 et 5 ans ;
- part à taux fixes : 105 millions d'euros ;
- part à taux variables : 195 millions d'euros ;
- les informations sur les taux de financement sont fournies dans la note dédiée sur les emprunts (5.2.6.2).

Les fonds ont été mis à disposition pour les montants suivants : 115 millions d'euros en décembre 2024 et 185 millions d'euros en janvier 2025.

La part à taux variable a été couverte par des instruments de couverture de taux.

Voir les notes 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés » et 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

2.4.5 Renouvellement de lignes de crédit sur la période

Sur l'exercice 2024, OPmobility SE a renouvelé par anticipation auprès d'établissements bancaires, plusieurs lignes de crédit, dont 430 millions d'euros à échéance 2025 et 90 millions d'euros à échéance 2026 et 2027. L'ensemble de ces lignes, pour un montant total de 520 millions d'euros, a été renouvelé pour une durée de cinq ans, avant exercice des options d'extension, le cas échéant.

Dans le même temps, OPmobility SE a exercé sur la période, des options d'extension sur certaines lignes de crédit existantes, permettant de proroger leur maturité d'un an.

Au 31 décembre 2024, la maturité moyenne des lignes confirmées est de 3,4 ans.

2.4.6 Renouvellement et extension du principal programme de cession de créances du Groupe

Sur l'exercice, OPmobility SE a renouvelé pour une durée de cinq ans auprès du même établissement de crédit français, son principal contrat de cession de créances qui arrivait à terme fin juin 2024.

Le renouvellement de ce programme de cession de créances sans recours a permis à la fois d'étendre le contrat à certaines filiales en Europe et aux États-Unis et à certains nouveaux clients constructeurs du Groupe. Voir la note 5.1.7.1 « Cessions de créances ».

2.5 Filiales du Groupe dans les zones hyper-inflationnistes et conséquences sur les comptes du Groupe

2.5.1 Les impacts de l'hyperinflation argentine et turque sur les Comptes du Groupe

IMPACTS DE L'HYPERINFLATION ARGENTINE

Au 31 décembre 2024, les actifs et passifs non monétaires ainsi que les produits et charges nets des deux filiales « Plastic Omnium Auto Inergy Argentina SA » (de « C-Power ») et « Plastic Omnium Argentina » (de « Exterior ») ont été réévalués. L'impact en résultat est une charge de - 6,2 millions d'euros.

IMPACTS DE L'HYPERINFLATION TURQUE

BPO AS, la seule entité turque du Groupe à avoir pour monnaie fonctionnelle la livre turque est détenue à 50 % (business group Exterior), et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de résultat de BPO AS et son poids dans la Marge Opérationnelle du Groupe sur les derniers exercices n'excèdent pas 1,8 % et le poids du titre mis en équivalence dans le total Bilan du groupe OPmobility n'excède pas 0,3 %.

L'impact sur le résultat de cette société s'élève à - 3,4 millions d'euros, soit une quote-part du groupe OPmobility de - 1,7 million d'euros.

Les effets de l'hyperinflation sont calculés sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Note 3 Informations sectorielles

3.1 Informations par secteurs opérationnels

Les colonnes des tableaux ci-dessous indiquent les montants de chaque secteur tel que défini dans la note « Présentation du Groupe ». La colonne « Autres » regroupe les éliminations inter-secteurs, ainsi que l'activité des holdings et de l'activité « OP'nSoft » qui centralise les projets Software du Groupe, permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe. Les résultats financiers, les impôts et la quote-part de résultat des entreprises associées sont suivis au niveau du Groupe et ne sont pas alloués aux secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées sur la base de leur valeur de marché.

Trois secteurs opérationnels ont été identifiés en application de IFRS 8 : Powertrain, Exterior Systems (*), Modules, secteurs suivis au niveau de la Direction Générale. Les secteurs Powertrain et Exterior Systems résultent de l'agrégation de business groups suivis également au niveau de la Direction Générale. L'agrégation des business groups Lighting et Exterior dans le secteur opérationnel Exterior Systems, et le regroupement des business groups C-Power et H_2-Power au sein de Powertrain, reposent sur les similitudes économiques long terme de chaque business group mais également en termes de produits, clients et procédés de production.

(*) Le secteur opérationnel « Exterior Systems » est devenu « Exterior & Lighting » le 1er février 2025 (se référer à la « Présentation du Groupe »), les business groups Exterior et Lighting étant regroupés en un seul. Les trois secteurs opérationnels du Groupe restant inchangés : « Powertrain », « Exterior & Lighting » et « Modules ».

3.1.1 Compte de résultat par secteurs opérationnels

	2024				
En millions d'euros	**Exterior Systems**	**Modules**	**Powertrain**	**Autres (2)**	**Total**
Chiffre d'affaires économique (1)	**5 494**	**3 486**	**2 667**	**-**	**11 647**
Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention	*740*	*416*	*7*	*-*	*1 163*
Chiffre d'affaires consolidé avant éliminations entre Secteurs	**4 824**	**3 073**	**2 660**	**(73)**	**10 484**
Chiffre d'affaires entre secteurs d'activités	(70)	(2)	(0)	73	-
Chiffre d'affaires consolidé	**4 753**	**3 070**	**2 660**	**-**	**10 484**
% du chiffre d'affaires du secteur – Total	*45,3 %*	*29,3 %*	*25,4 %*	*-*	*100,0 %*
Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis et avant quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	**216**	**73**	**119**	**11**	**419**
% du chiffre d'affaires du secteur	*4,5 %*	*2,4 %*	*4,5 %*	*-*	*4,0 %*
Amortissements des actifs incorporels acquis	(8)	(13)	(1)	-	(22)
Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	43	7	(7)	-	44
Marge opérationnelle	**251**	**67**	**111**	**11**	**440**
% du chiffre d'affaires du secteur	*5,3 %*	*2,2 %*	*4,2 %*	*-*	*4,2 %*
Autres produits opérationnels	11	0	-	9	19
Autres charges opérationnelles	(32)	(4)	(36)	(13)	(86)
% du chiffre d'affaires du secteur	*- 0,5 %*	*- 0,1 %*	*- 1,4 %*	*-*	*- 0,6 %*
Coût de l'endettement financier					(122)
Autres produits et charges financiers					(8)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES					**243**
Impôt sur le résultat					(72)
RÉSULTAT NET					**171**

(1) Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires du Groupe et de ses coentreprises et entreprises associées consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention.
(2) La colonne « Autres » regroupe les éliminations intra-groupe ainsi que les éléments non affectés par secteur (activités des holdings, de la société « OP'nSoft » notamment) afin de réconcilier les informations sectorielles avec les comptes consolidés.

En millions d'euros	2023				
	Exterior Systems	Modules	Powertrain	Autres [2]	Total
Chiffre d'affaires économique [1]	**5 579**	**3 112**	**2 707**	**-**	**11 399**
Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention	*718*	*362*	*4*	*-*	*1 084*
Chiffre d'affaires consolidé avant éliminations entre Secteurs	**4 939**	**2 755**	**2 706**	**(86)**	**10 314**
Chiffre d'affaires entre secteurs d'activités	(79)	(4)	(3)	86	-
Chiffre d'affaires consolidé	**4 860**	**2 751**	**2 703**	**-**	**10 314**
% du chiffre d'affaires du secteur – Total	*47,1 %*	*26,7 %*	*26,2 %*	*-*	*100,0 %*
Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis et avant quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	**209**	**51**	**126**	**(9)**	**378**
% du chiffre d'affaires du secteur	*4,3 %*	*1,8 %*	*4,7 %*	*-*	*3,7 %*
Amortissements des actifs incorporels acquis	(8)	(13)	(1)	-	(21)
Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	40	6	(8)	-	39
Marge opérationnelle	**241**	**44**	**118**	**(9)**	**395**
% du chiffre d'affaires du secteur	*5,0 %*	*1,6 %*	*4,4 %*	*-*	*3,8 %*
Autres produits opérationnels	9	-	8	5	22
Autres charges opérationnelles	(4)	(3)	(76)	(3)	(86)
% du chiffre d'affaires du secteur	*0,1 %*	*- 0,1 %*	*- 2,5 %*	*-*	*- 0,6 %*
Coût de l'endettement financier					(106)
Autres produits et charges financiers					0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES					**226**
Impôt sur le résultat					(63)
RÉSULTAT NET					**163**

(1) Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires du Groupe et de ses coentreprises et entreprises associées consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention.
(2) La colonne « Autres » regroupe les éliminations intra-groupe ainsi que les éléments non affectés par secteur (activités des holdings, de la société « OP'nSoft » notamment) afin de réconcilier les informations sectorielles avec les comptes consolidés.

3.1.2 Agrégats du bilan par secteurs opérationnels

En millions d'euros *En valeurs nettes*	31 décembre 2024				
	Exterior Systems	Powertrain	Modules	Autres	Total
Actif non courant	2 645	1 299	884	(91)	4 737
Actif courant	1 759	1 065	571	(451)	2 944
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	**4 404**	**2 364**	**1 455**	**(542)**	**7 681**
Passif non courant	2 118	903	916	(444)	3 493
Passif courant	2 286	1 461	539	(98)	4 188
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	**4 404**	**2 364**	**1 455**	**(542)**	**7 681**

En millions d'euros *En valeurs nettes*	31 décembre 2023				
	Exterior Systems	Powertrain	Modules	Autres	Total
Actif non courant	2 542	1 178	845	(66)	4 499
Actif courant	1 917	1 171	409	(447)	3 050
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	**4 458**	**2 349**	**1 254**	**(512)**	**7 549**
Passif non courant	1 775	770	746	(153)	3 138
Passif courant	2 684	1 579	508	(359)	4 411
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	**4 458**	**2 349**	**1 254**	**(512)**	**7 549**

3.1.3 Autres informations par secteurs opérationnels

	2024				
En millions d'euros	**Exterior Systems**	**Modules**	**Powertrain**	**Autres**	**Total**
Investissements incorporels	101	23	137	9	270
Investissements corporels dont immeubles de placement	168	34	81	5	287
TOTAL	**269**	**57**	**218**	**14**	**557**

	2023				
En millions d'euros	**Exterior Systems**	**Modules**	**Powertrain**	**Autres**	**Total**
Investissements incorporels	93	23	119	11	245
Investissements corporels dont immeubles de placement	172	38	106	4	321
TOTAL	**265**	**61**	**225**	**15**	**566**

5

3.1.4 Chiffre d'affaires – Informations par zones géographiques et par pays de commercialisation

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est établie sur base du pays de localisation des filiales OPmobility réalisant les ventes.

3.1.4.1 INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES DE COMMERCIALISATION

	2024	
En millions d'euros	**Montants**	**%**
Europe	5 832	50,1 %
Amérique du Nord	3 395	29,1 %
Asie hors Chine	988	8,5 %
Chine	941	8,1 %
Afrique/Moyen-Orient	255	2,2 %
Amérique du Sud	236	2,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 647**	**100,0 %**
Dont chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	*1 163*	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**10 484**	

	2023	
En millions d'euros	**Montants**	**%**
Europe	5 835	51,2 %
Amérique du Nord	3 150	27,6 %
Chine	1 048	9,2 %
Asie hors Chine	907	8,0 %
Afrique/Moyen-Orient	286	2,5 %
Amérique du Sud	172	1,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 399**	**100,0 %**
Dont chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	*1 084*	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**10 314**	

3.1.4.2 INFORMATIONS POUR LES DIX PREMIERS PAYS CONTRIBUTEURS

	2024	
En millions d'euros	**Montants**	**%**
États-Unis	1 823	15,7 %
Allemagne	1 746	15,0 %
Mexique	1 443	12,4 %
Chine	941	8,1 %
Slovaquie	866	7,4 %
Espagne	726	6,2 %
Corée	559	4,8 %
France	542	4,7 %
République Tchèque	473	4,1 %
Pologne	435	3,7 %
Autres	2 093	18,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 647**	**100 %**
Dont chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	*1 163*	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**10 484**	

	2023	
En millions d'euros	**Montants**	**%**
Allemagne	1 781	15,6 %
États-Unis	1 615	14,2 %
Mexique	1 412	12,4 %
Chine	1 048	9,2 %
Slovaquie	734	6,4 %
Espagne	647	5,7 %
France	606	5,3 %
République Tchèque	571	5,0 %
Corée	503	4,4 %
Pologne	416	3,6 %
Autres	2 064	18,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 399**	**100 %**
Dont chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	*1 084*	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**10 314**	

3.1.4.3 INFORMATIONS PAR CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

En millions d'euros	2024 Montants	2024 % par rapport à l'automobile
Volkswagen Group	3 221	27,7 %
Stellantis	1 537	13,2 %
General Motors	1 052	9,0 %
BMW	957	8,2 %
Mercedes-Benz	823	7,1 %
TOTAL PRINCIPAUX CONSTRUCTEURS	**7 589**	**65,2 %**
Autres constructeurs automobiles	4 058	34,8 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 647**	**100,0 %**
Dont chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	*1 163*	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**10 484**	

En millions d'euros	2023 Montants	2023 % par rapport à l'automobile
Volkswagen Group	3 210	28,2 %
Stellantis	1 664	14,6 %
General Motors	954	8,4 %
Mercedes-Benz	939	8,2 %
BMW	923	8,1 %
TOTAL PRINCIPAUX CONSTRUCTEURS	**7 691**	**67,5 %**
Autres constructeurs automobiles	3 708	32,5 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	**11 399**	**100 %**
Dont chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	*1 084*	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**10 314**	

3.2 Actifs non-courants par pays

En millions d'euros	France	Allemagne	Europe hors France et Allemagne	États-Unis	Mexique	Asie	Amérique du Sud	Autres [1]	Total
31 décembre 2024									
Immobilisations incorporelles	194	115	235	104	47	63	17	17	793
Immobilisations corporelles	276	157	586	326	222	281	24	115	1 988
dont investissements corporels de l'exercice	*22*	*41*	*77*	*45*	*32*	*57*	*3*	*10*	*287*
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON COURANT	**471**	**272**	**821**	**430**	**269**	**344**	**41**	**133**	**2 781**

(1) La rubrique « Autres » couvre le Canada, l'Afrique du Sud et le Maroc.

En millions d'euros	France	Allemagne	Europe hors France et Allemagne	États-Unis	Mexique	Asie	Amérique du Sud	Autres [1]	Total
31 décembre 2023									
Immobilisations incorporelles	149	119	218	99	43	64	18	10	720
Immobilisations corporelles	254	148	555	299	215	271	23	117	1 880
dont investissements corporels de l'exercice	*33*	*30*	*94*	*45*	*48*	*61*	*3*	*7*	*321*
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON COURANT	**403**	**267**	**774**	**398**	**258**	**334**	**40**	**126**	**2 600**

(1) La rubrique « Autres » couvre le Canada, l'Afrique du Sud et le Maroc.

Note 4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Détail des frais de Recherche et de Développement

Le pourcentage des frais de Recherche et de Développement est exprimé par rapport au montant du chiffre d'affaires.

En millions d'euros	2024	%	2023	%
Frais de recherche et de développement après frais cédés	(401)	- 3,8 %	(351)	- 3,4 %
Frais de développement immobilisés	266	2,5 %	194	1,9 %
Amortissements des frais de développement immobilisés	(143)	- 1,4 %	(159)	- 1,5 %
Crédit d'impôt recherche	15	0,1 %	10	0,1 %
Autres (dont subventions reçues)	2	0,0 %	5	0,1 %
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	**(262)**	**- 2,5 %**	**(300)**	**- 2,9 %**

4.2 Coûts des biens et des services vendus, frais de développement, commerciaux et administratifs

En millions d'euros	2024	2023
Inclus dans le coût des biens et services vendus		
Coûts des consommations (achats-variations de stocks)	(7 286)	(7 303)
Sous-traitance directe de production	(15)	(15)
Énergie et fluides	(156)	(173)
Salaires, charges et avantages du personnel	(1 044)	(996)
Autres coûts de production	(563)	(408)
Amortissements	(294)	(292)
Provisions	14	11
TOTAL	**(9 346)**	**(9 175)**
Inclus dans les frais de recherche et développement		
Salaires, charges et avantages du personnel	(292)	(274)
Amortissements et provisions	(166)	(180)
Autres	196	154
TOTAL	**(262)**	**(300)**
Inclus dans les frais commerciaux		
Salaires, charges et avantages du personnel	(43)	(42)
Amortissements et provisions	1	0
Autres	(23)	(18)
TOTAL	**(65)**	**(60)**
Inclus dans les frais administratifs		
Salaires, charges et avantages du personnel	(255)	(239)
Autres frais administratifs	(113)	(135)
Amortissements	(22)	(22)
Provisions	(1)	(6)
TOTAL	**(391)**	**(401)**

4.3 Frais de personnel

En millions d'euros	2024	2023
Salaires et traitements	(1 218)	(1 156)
Charges sociales	(338)	(321)
Participation des salariés	(21)	(21)
Rémunération sur base d'actions	(1)	(1)
Coûts des engagements de retraites et obligations similaires	(1)	2
Autres charges de personnel	(56)	(54)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL HORS FRAIS DES INTÉRIMAIRES	**(1 634)**	**(1 550)**
Coût du personnel intérimaire	(147)	(157)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	**(1 782)**	**(1 707)**

4.4 Amortissement des actifs incorporels acquis

Cette rubrique correspond essentiellement :

- à l'amortissement sur sept ans des contrats clients et sur cinq ans (*) de la marque HBPO comptabilisés lors de la prise de contrôle, en juillet 2018 ;
- à l'amortissement sur huit ans des contrats clients de Varroc Lighting Systems (« VLS ») ;
- à l'amortissement sur douze ans de l'incorporel « Technologie » de Varroc Lighting Systems (« VLS ») ;
- à l'amortissement sur sept ans de l'incorporel « Technologie » de Actia Power ;
- à l'amortissement sur dix ans de l'incorporel « Technologie » de AMLS Osram ;
- et à l'amortissement sur douze ans de l'incorporel « Technologie » de la société autrichienne « Plastic Omnium New Energies Wels GmbH ». L'amortissement a commencé au 2e trimestre 2024 qui correspond au démarrage de la production en série.

En millions d'euros	2024	2023
Amortissements des contrats clients	(15)	(15)
Amortissement des marques	(1)	(1)
Amortissements de l'incorporel : technologie « PO Wels »	(1)	0
Amortissements de l'incorporel : technologie « AMLS Osram »	(2)	(2)
Amortissements de l'incorporel : technologie « Actia Power »	(1)	(1)
Amortissements de l'incorporel : technologie « VLS »	(4)	(4)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS	**(22)**	**(21)**

(*) La durée initiale d'amortissement était de quinze ans. Au cours de l'exercice 2024, la durée d'amortissement résiduelle de neuf ans a été révisée pour être ramenée à cinq ans en cohérence avec la durée de vie économique.

4.5 Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises

Sur la période, le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur les entreprises associées et coentreprises.

La quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises se décompose comme suit (se référer à la note 5.1.4 pour les « Titres de participations mis en équivalence » au bilan) :

En millions d'euros	% d'intérêt 2024	% d'intérêt 2023	2024	2023
HBPO – SHB Automotive Modules	50,00 %	50,00 %	7	6
JV Yanfeng Plastic Omnium et ses filiales – coentreprise	49,95 %	49,95 %	35	38
BPO AS – coentreprise	49,98 %	49,98 %	8	2
EKPO Fuel Cell Technologies	40,00 %	40,00 %	(7)	(8)
TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES			**44**	**39**

4.6 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2024	2023
Coûts des réorganisations [1]	(28)	(38)
Dépréciation et provisions sur actifs non courants [2]	(10)	(15)
Provisions pour risques et litiges [3]	(7)	(3)
Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation [4]	(18)	(21)
Variation de la juste valeur des Placements long terme – Actifs financiers	0	9
Résultats sur cessions d'immobilisations	(2)	6
Autres	(2)	(1)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	**(67)**	**(64)**
• *dont total produits*	*19*	*22*
• *dont total charges*	*(86)*	*(86)*

Au 31 décembre 2024 :

(1) Coûts des réorganisations :
- *Les coûts des réorganisations correspondent principalement aux restructurations touchant les business groups Exterior Systems, C-Power et Lighting en Europe (Allemagne, Belgique, France, et Europe de l'Est).*

(2) Dépréciation et provisions sur actifs non courants :
- *Cette rubrique comprend essentiellement des provisions sur des actifs Projets et industriels, ainsi qu'une reprise de provision liée à l'usine du business group Exterior située à Greer (États Unis) pour + 10,6 millions d'euros (voir la note 2.3 « Tests de dépréciations d'actifs »).*

(3) Provisions pour risques et litiges :
- *Cette rubrique comprend essentiellement la provision complémentaire comptabilisée sur la période pour couvrir le risque de recouvrement des actifs en Russie.*

(4) Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation :
- *Sur la période, les gains et pertes de change sur les opérations d'exploitation concernent essentiellement le peso mexicain au dollar américain, le dollar américain, le won sud-coréen, le réal brésilien, le dirham marocain et le rand sud-africain.*

4.7 Résultat financier

En millions d'euros	2024	2023
Charges de financement	(94)	(83)
Charges financières liées à la dette sur contrats de location [1]	(13)	(11)
Commissions de financement	(15)	(12)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	**(122)**	**(106)**
Résultat de change sur opérations de financement	18	8
Résultat sur instruments dérivés	(17)	(6)
Charges financières sur les engagements de retraite	(3)	(3)
Autres [2]	(6)	2
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**(8)**	**0**
TOTAL	**(130)**	**(105)**

(1) Voir les notes 5.1.3 « Immobilisations corporelles » et 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».
(2) Cette rubrique correspond à l'impact financier de l'hyperinflation en Argentine.

Signature d'un « *Virtual Power Purchase Arrangement* – VPPA » par le Groupe :

Dans le cadre des engagements pris en matière de neutralité carbone, le Groupe a signé en décembre 2023, un VPPA (*Virtual Power Purchase Arrangement*) avec un développeur espagnol. Ce contrat de dix ans porte sur une production solaire annuelle de 62 GWh.

Ce contrat qualifié d'instrument dérivé entre dans le champ de IFRS 9 « Instruments financiers ». La composante financière fait l'objet d'une comptabilisation au bilan sur la base de sa valeur de marché. Ce contrat n'est pas éligible à la relation de couverture. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat financier. L'impact est de - 0,2 million d'euros sur l'exercice 2024.

4.8 Impôt sur le résultat

4.8.1 Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
IMPÔT EXIGIBLE SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(96)	(111)
Charges (ou Produits) d'impôt exigible	(90)	(99)
Charges (ou Produits) relatifs aux éléments non courants	(6)	(12)
IMPÔT DIFFÉRÉ SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	24	48
Produits (ou charges) résultant de la naissance et du renversement des différences temporaires	26	49
Charges (ou produits) résultant d'une variation des taux d'impôts ou d'un assujettissement à des impôts nouveaux	(2)	0
CHARGES (OU PRODUITS) D'IMPÔT SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	**(72)**	**(63)**

4.8.2 Directive Européenne portant sur un minimum d'imposition mondiale (Pilier Deux)

Le Groupe a analysé les conséquences du Pilier Deux sur son taux effectif d'imposition. Sur la base d'un « *Country-by-country* reporting – IFRS » (CBCR IFRS) reposant sur les données 2023, seuls cinq pays (Belgique, Russie, Hongrie, Suisse et Slovaquie) dans lesquels OPmobility est implanté, ne sont pas couverts par les *Safe Harbour Rules**.

Au 31 décembre 2024, le montant calculé et comptabilisé au titre des cinq pays concernés est non significatif.

(*) Afin d'alléger la charge administrative des groupes dans les juridictions où aucun impôt complémentaire ne sera dû, il est instauré des régimes de protection dits « Safe Harbour », qui permettent de réputer nul ledit impôt complémentaire dès lors que la juridiction réussit des tests simplifiés.

4.8.3 Analyse de la charge d'impôt – Preuve d'impôt

L'analyse de la charge d'impôt fait ressortir les éléments suivants :

	2024		2023	
En millions d'euros	Montants	% (1)	Montants	% (1)
Résultat des activités poursuivies du Groupe avant impôt et avant quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises (A)	**200**		**187**	
Taux d'impôt applicable en France (B)		25,82 %		25,82 %
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT THÉORIQUE (C) = (A) * (-B)	(52)		(48)	
Écart entre charge d'impôt théorique et charge d'impôt courant et différé hors impôt assis sur un résultat intermédiaire net des activités poursuivies (D)	**(20)**	**- 10,2 %**	**(14)**	**- 7,7 %**
Crédits d'impôts	33	16,5 %	38	20,2 %
Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	(11)	- 5,7 %	(6)	- 3,3 %
Variation des impôts différés non reconnus	(31)	- 15,6 %	(32)	- 16,9 %
Effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'impôt	1	0,5 %	2	1,2 %
Incidence des taux d'impôt plus ou moins élevés dans d'autres pays	8	4,0 %	2	1,1 %
Contribution sur la Valeur Ajoutée	(1)	- 0,7 %	(2)	- 0,9 %
Autres impacts	(18)	- 9,2 %	(17)	- 9,1 %
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ TOTALE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (E) = (C) + (D)	**(72)**		**(63)**	
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION (TEI) DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (E)/(A)		**36,0 %**		**33,5 %**

(1) Pourcentage exprimé par rapport au Résultat des activités poursuivies avant impôt et avant quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises.

Le « taux d'impôt effectif » du Groupe est de 36,0 % sur 2024 contre 33,5 % en 2023.

En 2024, l'impôt comptabilisé est une charge de - 72 millions d'euros pour une charge d'impôt théorique de - 52 millions d'euros, sur la base d'un taux d'impôt de 25,82 %.

En 2023, l'impôt comptabilisé était une charge de - 63 millions d'euros pour une charge d'impôt théorique de - 48 millions d'euros, sur la base d'un taux d'impôt de 25,82 %.

Sur la période 2024, l'écart entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'explique principalement :

- pour 33 millions d'euros par des réductions spécifiques d'impôts ou de crédits d'impôts principalement en Amérique du Nord, en Belgique, en Asie et en France (38 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- pour - 31 millions d'euros par l'effet des déficits ou autres actifs générés dans l'année mais non reconnus, nets de ceux antérieurement non activés mais utilisés ou reconnus dans l'année (- 32 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- pour - 11 millions d'euros par des différences permanentes entre résultats comptables et résultats imposables (- 6 millions d'euros au 31 décembre 2023) ; et
- pour - 18 millions d'euros d'autres différences dont essentiellement des retenues à la source en France et en Allemagne (- 17 millions d'euros d'autres différences au 31 décembre 2023).

4.9 Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle

Le résultat net des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la part des intérêts minoritaires dans le résultat des sociétés contrôlées par le Groupe et consolidées par intégration globale. Il se décompose comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
Hicom HBPO Sdn Bhd – shah alam	1	1
Beijing Plastic Omnium Inergy Auto Inergy Co. Ltd	-	1
Plastic Omnium Auto Inergy Manufacturing India Pvt Ltd	1	0
DSK Plastic Omnium Inergy	1	(2)
DSK Plastic Omnium BV	-	(0)
PO Rein Energy Technology et ses filiales	(1)	(0)
TOTAL DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	**1**	**(0)**

4.10 Résultat net par action et Résultat net dilué par action

Résultat net – Part revenant au Groupe	2024	2023
Résultat net par action de base *(en euros)*	1,18	1,13
Résultat net par action dilué *(en euros)*	1,18	1,13
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en fin de période	**145 522 153**	**145 522 153**
Actions propres	(1 702 669)	(1 591 745)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	**143 819 484**	**143 930 408**
Effet des instruments dilutifs (options d'achat d'actions)	139 980	176 718
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution	**143 959 464**	**144 107 126**
Cours moyen pondéré de l'action OPmobility SE sur la période		
Cours moyen pondéré de l'action	10,00	15,30

Note 5 Notes relatives au bilan

5.1 Bilan actif

5.1.1 Goodwill

Goodwill

En millions d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
***GOODWILL* AU 1ER JANVIER 2023**	**1 322**	**(2)**	**1 320**
Goodwill sur l'acquisition de « Actia Power »	(5)	-	(5)
Goodwill sur l'acquisition de « VLS »	(15)	-	(15)
ÉCARTS DE CONVERSION	**(3)**	**-**	**(3)**
***GOODWILL* AU 31 DÉCEMBRE 2023**	**1 299**	**(2)**	**1 297**
Goodwill de DSK Plastic Omnium Inergy	(2)	2	-
Écarts de conversion	5	-	5
***GOODWILL* AU 31 DÉCEMBRE 2024**	**1 302**	**-**	**1 302**

Ci-après, la ventilation des *goodwill* par secteurs opérationnels :

***Goodwill* par secteur opérationnel**

En millions d'euros	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
Exterior Systems	**548**	**-**	**548**
Business group Exterior	*335*	-	*335*
Business group Lighting	*213*	-	*213*
Powertrain	**226**	**-**	**226**
Business group C-Power	*207*	-	*207*
Business group H_2-Power	*20*	-	*20*
Modules	528	-	528
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	**1 302**	**-**	**1 302**
Exterior Systems	**544**	**-**	**544**
Business group Exterior	*332*	-	*332*
Business group Lighting	*213*	-	*213*
Powertrain	**227**	**(2)**	**225**
Business group C-Power	*207*	*(2)*	*205*
Business group H_2-Power	*20*	-	*20*
Modules	**528**	**-**	**528**
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023	**1 299**	**(2)**	**1 297**

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	70	21	511	35	83	720
Développements capitalisés	-	-	266	-	-	266
Augmentations	-	2	-	-	3	5
Cessions nettes	-	-	(9)	-	(3)	(12)
Reclassements	1	7	61	-	(66)	2
Dotations aux amortissements de l'exercice	(9)	(12)	(143)	(15)	-	(179)
Dépréciations et reprises	-	-	(16)	-	-	(16)
Écarts de conversion	-	-	5	1	0	7
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	**62**	**18**	**675**	**21**	**17**	**793**

En millions d'euros	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2023	**79**	**16**	**477**	**51**	**59**	**682**
Développements capitalisés	-	-	194	-	-	194
Augmentations	0	8	0	0	43	51
Cessions nettes	(0)	(0)	(4)	-	(1)	(5)
Entrées de périmètre	-	0	(0)	-	-	0
Reclassements	0	9	10	-	(17)	3
Dotations aux amortissements de l'exercice	(8)	(12)	(159)	(15)	(0)	(194)
Dépréciations et reprises	-	(0)	2	-	(2)	(0)
Écarts de conversion	0	(0)	(9)	(0)	(1)	(10)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**70**	**21**	**511**	**35**	**83**	**720**

En millions d'euros	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2024						
Valeur brute	118	185	1 599	314	85	2 300
Amortissements cumulés	(43)	(163)	(1 019)	(255)	-	(1 481)
Pertes de valeur	(4)	-	(69)	(23)	(2)	(99)
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2024	**70**	**21**	**511**	**35**	**83**	**720**
DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024						
Valeur brute	118	192	1 875	316	19	2 521
Amortissements cumulés	(52)	(174)	(1 117)	(272)	-	(1 615)
Pertes de valeur	(4)	-	(83)	(23)	(2)	(113)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	**62**	**18**	**675**	**21**	**17**	**793**

5.1.3 Immobilisations corporelles et Immeubles de placement

Les immobilisations corporelles intègrent également les droits d'utilisation liés aux contrats de location d'actifs corporels suite à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Concernant les résultats des tests de dépréciation des actifs réalisés au 31 décembre 2024 et les dépréciations et/ou reprises de la période sur les actifs corporels, se référer à la note 2.3 « Tests de dépréciations d'actifs ».

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immob. corporelles en cours	Autres Immob. Corporelles (y.c. immeubles de placement)	Total
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023 : IMMOBILISATIONS	**84**	**518**	**517**	**276**	**180**	**1 575**
Augmentations	3	6	35	211	33	287
Cessions nettes	(3)	(4)	(5)	-	(4)	(16)
Reclassements et autres variations [1]	9	25	115	(184)	63	27
Dotations aux amortissements de la période	(1)	(34)	(130)	-	(85)	(250)
Dépréciations et reprises	-	(3)	8	6	(5)	7
Écarts de conversion	2	12	12	3	3	31
IMMOBILISATIONS : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024 (A)	**92**	**519**	**552**	**312**	**185**	**1 660**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023 : DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS	**10**	**264**	**20**	**-**	**12**	**305**
Augmentations	2	53	33	-	16	104
Cessions nettes	(2)	(8)	(1)	-	(1)	(12)
Dotations aux amortissements de la période	(1)	(53)	(9)	-	(9)	(72)
Reclassements et autres	-		-	-	-	
Écarts de conversion	-	3	-	-	-	3
DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024 : (B)	**9**	**258**	**43**	**-**	**18**	**328**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024 (C) = (A) + (B)	**101**	**777**	**595**	**312**	**203**	**1 988**

(1) Dont 24,2 millions d'euros d'immobilisations financées par crédit-bail.

Information sur les loyers qui résultent des contrats de location non capitalisés :

La charge de loyers au titre des contrats de location non capitalisés s'élève à - 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre - 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immob. corporelles en cours	Autres immob. corporelles	Total
DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2024						
Valeur brute	115	1 392	2 281	284	900	4 972
Amortissements cumulés	(18)	(569)	(1 633)	-	(684)	(2 904)
Pertes de valeur	(4)	(42)	(111)	(7)	(23)	(188)
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2024	**93**	**781**	**537**	**276**	**192**	**1 880**
DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024						
Valeur brute	122	1 462	2 448	312	957	5 301
Amortissements cumulés	(19)	(645)	(1 748)	-	(728)	(3 140)
Pertes de valeur	(2)	(41)	(103)	(1)	(26)	(173)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	**101**	**776**	**597**	**311**	**203**	**1 988**

5.1.4 Titres non consolidés et titres de participations mis en équivalence

5.1.4.1 TITRES PARTICIPATIONS MIS EN ÉQUIVALENCE

Il s'agit des participations dans les entreprises associées et coentreprises. Le détail est fourni dans le tableau suivant :

En millions d'euros	% d'intérêt au 31 décembre 2024	% d'intérêt au 31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
HBPO – SHB Automotive Modules	50,00 %	50,00 %	16	19
JV Yanfeng Plastic Omnium et ses filiales – coentreprise	49,95 %	49,95 %	191	180
BPO AS – coentreprise	49,98 %	49,98 %	21	16
EKPO Fuel Cell Technologies	40,00 %	40,00 %	92	90
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES			**319**	**306**

Les participations dans ces entités intègrent des *goodwill* par secteur et pour les montants suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Goodwill des entreprises associées et coentreprises – secteur Exterior Systems [(1)]	22	21
Goodwill des entreprises associées et coentreprises – secteur Modules	2	2
Goodwill des entreprises associées et coentreprises – secteur Powertrain	17	17
TOTAL DES *GOODWILL* DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	**41**	**41**

(1) Le secteur opérationnel « Exterior Systems » est devenu « Exterior & Lighting » depuis le 1er février 2025. Se référer à la « Présentation du Groupe » et à la note 3.1 « Information par secteurs opérationnels » .

Compte tenu de la contribution individuelle inférieure à 10 % des coentreprises et entreprises associées aux principaux agrégats économiques du Groupe, le bilan synthétique et les agrégats du compte de résultat présentés ci-après agrègent :

- la coentreprise YFPO et ses filiales après élimination des opérations internes ;
- l'entreprise associée SHB Automotive Modules (HBPO) ;
- la coentreprise BPO AS ; et
- l'entreprise associée EKPO Fuel Cell Technologies et ses filiales EKPO Fuel Cell (Suzhou) et EKPO Fuel Cell Technologies US, Inc.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs non-courants	816	773
Actifs courants	1 229	1 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie	230	209
TOTAL ACTIFS	**2 275**	**2 255**
Capitaux propres	653	592
Passifs non-courants	200	186
Passifs courants	1 422	1 478
TOTAL PASSIFS	**2 275**	**2 255**
Chiffre d'affaires	2 372	2 193

5.1.4.2 TITRES NON CONSOLIDÉS

Les titres non consolidés incluent des sociétés contrôlées à 100 % mais inactives, et des titres de société dont le taux de détention du Groupe ne lui permet pas d'exercer au moins une influence notable.

Les obligations convertibles en actions concernent les participations du Groupe sous forme d'obligations pour lesquelles le Groupe a le choix au moment du dénouement, d'opter soit pour un remboursement, soit pour la conversion en actions. Est concerné, l'investissement dans la société Verkor.

Le détail de l'ensemble de ces actifs est fourni dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres non consolidés de la société « Verkor » [(1)]	21	-
Autres titres non consolidés	3	3
TOTAL DES TITRES NON CONSOLIDÉS	**24**	**3**
Obligations convertibles en actions dans la société « Verkor » [(1)]	-	21
TOTAL DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	**-**	**21**
TOTAL DES TITRES NON CONSOLIDÉS ET OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	**24**	**24**

(1) Les obligations détenues dans la société « Verkor », ont été converties en actions (51 716 actions au prix unitaire de 409,45 euros incluant la prime d'émission).

5.1.5 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers comptabilisés sous cette rubrique correspondent aux placements long terme en actions et fonds ainsi qu'à d'autres actifs tels que les dépôts et cautionnements regroupés selon les distinctions ci-après :

5.1.5.1 PLACEMENTS LONG TERME EN ACTIONS ET FONDS

- des placements dans des titres de sociétés cotées, des obligations d'État, des fonds ou équivalents et à des placements dans des titres de sociétés cotées notamment les fonds investis dans les sociétés de capital-risque « Aster », « AP Ventures » et « FAIM » ;
- les sommes investies par le Groupe dans les fonds « FMEA 2 » dans le cadre du soutien des sous-traitants de la filière Automobile et des sociétés sans activité.

	31 décembre 2024						31 décembre 2023				
En millions d'euros	Montants souscrits	Montants non appelés	Sorties	Ajustements juste valeur OCI	Ajustements juste valeur Résultat	Net	Montants souscrits	Montants non appelés	Ajustements juste valeur OCI	Ajustements juste valeur Résultat	Net
Investissements financiers dans les « FMEA 2 » (1)	4	(4)					4	(4)			
Placements financiers de titres Cotés (2)	51	-	(60)	9		-	47	-	5	-	51
Placement dans des obligations (3)	61	-	-		-	61	-	-			-
Investissements financiers dans le capital-risque « AP Ventures » (4)	29	(7)	-	-	7	29	28	(11)		8	25
Investissement financier dans la société de capital-risque « Aster »	20	(5)	-	-	2	17	20	(6)		1	15
Investissement financier dans la société de capital-risque « FAIM »	5	(4)				1	5	(4)			1
Autres	-	-					-	-			
PLACEMENTS LONG TERME EN ACTIONS ET FONDS						**109**					**93**
Autres Actifs et créances financières en non courant						15					13
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS						**124**					**106**

(1) La valeur nette des FMEA 2 à chaque fin de période correspond à la juste valeur des parts du Groupe dans le fonds. Les montants non appelés intègrent les distributions de revenus ainsi que les ajustements à la juste valeur.

(2) L'ajustement à la juste valeur des titres cotés est comptabilisé en éléments non recyclables (Etat du résultat global et réserves dans la variation des capitaux propres). Le Groupe a cédé sur la période, l'intégralité de son portefeuille de titres cotés. Le résultat de cession est comptabilisé dans les réserves.

(3) Le Groupe a acheté au cours du premier semestre 2024, des obligations d'Etat américaines à échéance 31 mars 2026.

(4) Le Groupe s'est engagé à hauteur de 30 millions de dollars sur la durée de vie du fonds. Au 31 décembre 2024, l'équivalent en dollars des montants versés par le Groupe dans « AP Ventures » société de capital-risque dédié à l'hydrogène, est de 22,5 millions de dollars contre 19,3 millions de dollars au 31 décembre 2023. L'ajustement à la juste valeur a été comptabilisé dans les « Autres produits et charges » en note 4.5.

5.1.6 Stocks et en-cours

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières et approvisionnements		
Au coût (brut)	315	314
À la valeur nette de réalisation	278	274
Moules, outillages et études		
Au coût (brut)	484	497
À la valeur nette de réalisation	457	482
Stocks de maintenance		
Au coût (brut)	103	96
À la valeur nette de réalisation	82	77
Marchandises		
Au coût (brut)	4	4
À la valeur nette de réalisation	3	3
Produits semi-finis		
Au coût (brut)	70	74
À la valeur nette de réalisation	66	70
Produits finis		
Au coût (brut)	55	55
À la valeur nette de réalisation	49	51
TOTAL EN VALEUR NETTE	**935**	**956**

5

5.1.7 Créances clients et comptes rattachés – Autres créances

5.1.7.1 CESSIONS DE CRÉANCES

OPmobility SE et certaines de ses filiales en Europe et aux États-Unis ont souscrit auprès d'établissements de crédit français à plusieurs programmes de cessions de créances. Ces programmes ont une maturité moyenne de 3,7 ans. Voir la note 2.4.6 « Renouvellement et extension du principal programme de cession de créances du Groupe » dans les « Événements significatifs de la période ».

Ces programmes confirmés prévoient une cession sans recours et avec transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'encours cédé.

Les créances cédées dans le cadre de ces programmes s'élèvent à 557,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 499,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

5.1.7.2 CRÉANCES CLIENTS – VALEURS BRUTES, DÉPRÉCIATIONS ET VALEURS NETTES

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
En millions d'euros	Valeur brute	Dépréciation	%	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	%	Valeur nette
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	**903**	**(17)**	**- 1,9 %**	**886**	**1 039**	**(25)**	**- 2,4 %**	**1 014**

Le Groupe n'a pas identifié de risque client significatif non provisionné sur les deux périodes.

Le retard de paiement des créances clients est présenté dans la note 6.3.1 « Risques clients ».

5.1.7.3 AUTRES CRÉANCES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres débiteurs	128	115
Avances fournisseurs outillages et développements	48	60
Créances fiscales impôt sur les sociétés	46	50
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	214	196
Créances sociales	3	7
Avances fournisseurs d'immobilisations	9	6
AUTRES CRÉANCES	**447**	**435**

5.1.7.4 CRÉANCES CLIENTS, COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES CRÉANCES PAR DEVISES

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
En millions de devises	**Devise locale**	**Euro**	**%**	**Devise locale**	**Euro**	**%**
EUR – Euro	604	604	45 %	679	679	47 %
USD – Dollar américain	418	402	30 %	440	398	27 %
CNY – Yuan chinois	1 030	136	10 %	914	116	8 %
GBP – Livre sterling	11	13	1 %	4	5	0 %
Autres – Autres devises		177	13 %		250	17 %
TOTAL		**1 333**	**100 %**		**1 448**	**100 %**
Dont :						
• *Créances clients et comptes rattachés*		*886*	*66 %*		*1 014*	*70 %*
• *Autres Créances*		*447*	*34 %*		*435*	*30 %*

5.1.8 Impôts différés

Comme mentionné dans la note 1.9 des règles et principes comptables, les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables, les différences temporaires et crédits d'impôt sont évalués en fonction de leur probabilité d'utilisation future. À cet effet, des estimations ont été établies dans le cadre de l'arrêté des comptes et ont conduit à comptabiliser des actifs basés sur une utilisation probable sous un délai relativement court par prudence eu égard au contexte économique actuel.

Les impôts différés au bilan se répartissent comme suit :

En millions d'euros	**31 décembre 2024**	**31 décembre 2023**
Immobilisations incorporelles	88	98
Immobilisations corporelles	(32)	(32)
Avantages du personnel	21	21
Provisions	84	69
Instruments financiers	3	(1)
Déficits fiscaux et crédits d'impôt	397	389
Autres	57	57
Dépréciation des impôts différés actifs	(450)	(459)
TOTAL	**168**	**144**
Dont :		
Impôts différés actifs	*187*	*167*
Impôts différés passifs	*18*	*23*

Les actifs d'impôt non reconnus au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 328 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 290 millions d'euros au 31 décembre 2023 et présentent les caractéristiques suivantes :

En millions d'euros	**31 décembre 2024**	**31 décembre 2023**
Déficits reportables sur une durée illimitée	271	263
Déficits reportables sur une durée maximale de plus de 5 ans	2	2
Déficits reportables sur une durée maximale de 5 ans	36	9
Déficits reportables sur une durée maximale de 4 ans	7	7
Déficits reportables sur une durée maximale de 3 ans	6	5
Déficits reportables sur une durée maximale inférieure à 3 ans	6	4
TOTAL	**328**	**290**

L'évolution sur l'exercice s'explique essentiellement par des variations en Allemagne.

5.1.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

5.1.9.1 TRÉSORERIE BRUTE

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fonds bancaires et caisses	617	613
Dépôts à court terme – Équivalents de trésorerie	54	24
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	**671**	**637**

La trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie dans la captive de réassurance du Groupe	24	18
Trésorerie dans les zones soumises au contrôle de change et/ou à des restrictions sur les transferts de devises (1)	137	144
Trésorerie disponible	510	475
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	**671**	**637**

(1) Ces disponibilités sont situées soit dans des pays où la mise en place de prêts intragroupe ou de comptes courants financiers est difficile ; dans ce cas les disponibilités sont rapatriées, notamment à l'occasion du règlement des dividendes ; soit dans les pays où la trésorerie ne peut être centralisée du fait de la réglementation en vigueur. Les pays retenus dans cette catégorie sont le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Argentine, la Turquie, la Russie, la Corée du Sud, la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande.

5.1.9.2 TRÉSORERIE NETTE DE FIN DE PÉRIODE

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	617	613
Équivalents de trésorerie	54	24
Banques créditrices ou concours bancaires courants (découverts bancaires)	(9)	(3)
TRÉSORERIE NETTE – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	**662**	**634**

5.1.10 Tableau de flux de trésorerie – Acquisitions et cessions d'immobilisations financières, d'intérêts minoritaires et d'investissements liés et des titres non consolidés

5.1.10.1 ACQUISITIONS DES TITRES DE PARTICIPATIONS, D'INTÉRÊTS MINORITAIRES ET D'INVESTISSEMENTS LIÉS

Au 31 décembre 2024

a – Les acquisitions de titres de participations de sociétés intégrées, les prises de contrôle, les prises de participations dans les entreprises associées, les coentreprises, les investissements liés et les prises de participations sans perte ni prise de contrôle

Pour - 28 millions d'euros dont le détail est donné ci-après :

- - 20 millions d'euros décaissés en 2024 conformément à l'échéancier convenu lors de la prise de participation de 40 % dans la société « EKPO Fuel Cell Technologies ». Au 31 décembre 2024, le Groupe a intégralement payé la dette de 70,0 millions d'euros comptabilisée dans les comptes du Groupe l'année d'acquisition, à savoir au 31 décembre 2021. Le prix d'acquisition total d'« EKPO Fuel Cell Techonologies » et « Plastic Omnium New Energies Wels Gmbh (EKAT) » en 2021 était de 113,5 millions d'euros ;
- - 8 millions d'euros liés à la souscription en 2024 à l'augmentation de capital de « EKPO Fuel Cell Technologies » consolidée par la méthode de la mise en équivalence, à hauteur de la participation du Groupe à savoir 40 %.

5.1.11 Impacts des dividendes payés dans le Tableau de flux de trésorerie

5.1.11.1 IMPACTS DANS LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE DES DIVIDENDES PAYÉS PAR OPMOBILITY SE

En 2024, le dividende versé par OPmobility SE aux actionnaires autres que Burelle SA s'élève à 35,7 millions d'euros (contre 22,1 millions d'euros sur 2023), portant le montant total du dividende ainsi versé par OPmobility SE à 90,7 millions d'euros (contre 56,2 millions d'euros sur 2023).

Voir le tableau de la Variation des capitaux propres et la note 5.2.2 « Dividendes votés et distribués par OPmobility SE ».

5.1.11.2 IMPACTS DANS LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE DES DIVIDENDES PAYÉS PAR LES AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2024, dans le Tableau de Flux de Trésorerie, le montant des dividendes des autres sociétés du Groupe, votés et approuvés, s'élève à 4,2 millions d'euros contre 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Aucun dividende approuvé en faveur des minoritaires d'une filiale du Groupe n'est en transit de paiement en fin de période.

5.2 Bilan passif

5.2.1 Capitaux propres du Groupe

5.2.1.1 CAPITAL SOCIAL DE OPMOBILITY SE

En euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social au 1er janvier de la période	8 731 329	8 731 329
CAPITAL SOCIAL DE FIN DE PÉRIODE CONSTITUÉ D'ACTIONS ORDINAIRES DE 0,06 € DE NOMINAL CHACUNE SUR LES DEUX PÉRIODES.	**8 731 329**	**8 731 329**
Actions propres	165 475	96 380
TOTAL CAPITAL SOCIAL APRÈS DÉDUCTION DES ACTIONS PROPRES	**8 565 854**	**8 634 950**

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Structure du capital au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023, le capital social de OPmobility SE est composé d'actions d'une valeur nominale de 0,06 euro pour un montant de 8 731 329,18 euros. OPmobility SE détient 2 757 915 actions propres, soit 1,90 % du capital social, contre 1 606 330 soit 1,10 % du capital au 31 décembre 2023.

Réduction du capital social de OPmobility SE avec un effet au 29 janvier 2025

Le Conseil d'Administration de OPmobility SE du 11 décembre 2024 a décidé une réduction de capital social pour un montant de 90 000,00 euros correspondant à l'annulation des 1 500 000 actions de 0,06 euro de valeur nominale avec effet au 29 janvier 2025. Le capital social de OPmobility SE est ramené de 8 731 329,18 euros à 8 641 329,18 euros et divisé en 144 022 153 actions de 0,06 euro de valeur nominale.

L'opération porte la participation de la holding Burelle SA dans le capital social de OPmobility SE de 60,01 % à 60,63 %.

5.2.1.2 DROITS DE VOTE DE L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL BURELLE SA DANS OPMOBILITY SE

Les droits de vote de l'actionnaire principal Burelle SA sur les périodes de référence sont présentés ci-après :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Droits de vote de Burelle SA avant élimination des actions propres	73,88 %	73,86 %

5.2.1.3 NOTE À L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL – RÉSULTAT NET AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MAISON MÈRE OPMOBILITY SE

Le résultat net de la période

Le résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la maison mère s'élève à :

- 130,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 99,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le résultat net global de la période

Le résultat net global de la période attribuable aux propriétaires de la maison mère s'élève à :

- 104,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 69,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

5.2.1.4 DÉTAIL DE LA RUBRIQUE « AUTRES RÉSERVES » DU TABLEAU DE « VARIATION DES CAPITAUX PROPRES GROUPE »

	Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	Instruments dérivés qualifiés de couverture de taux	Instruments dérivés qualifiés de couverture de change	Ajustements à la juste valeur	Résultats accumulés non distribués et autres réserves	Part du Groupe
AU 31 DÉCEMBRE 2022 RETRAITÉ	**(30)**	**(1)**	**0**	**26**	**1 763**	**1 759**
Variation de l'exercice 2023	(1)	0	(0)	5	109	113
AU 31 DÉCEMBRE 2023	**(31)**	**(1)**	**0**	**31**	**1 872**	**1 872**
Variation de l'exercice 2024	0	1	(0)	9	78	88
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**(31)**	**0**	**(0)**	**40**	**1 950**	**1 960**

5.2.1.5 DÉTAIL DE LA RUBRIQUE « VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET DES RÉSERVES » DU TABLEAU DE « VARIATION DES CAPITAUX PROPRES GROUPE »

	Capitaux propres		
En millions d'euros	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Création de la coentreprise « PO Rein Energy Technology »	-	13	13
VARIATION DE PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**-**	**13**	**13**
Perte de contrôle du Groupe sur la société « DSK Plastic Omnium Inergy »	-	(3)	(3)
VARIATION DE PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2024	**-**	**(3)**	**(3)**

5.2.2 Dividendes votés et distribués par OPmobility SE

En millions d'euros pour les montants *En euros pour le dividende par action* *En unités pour le nombre de titres*	31 décembre 2024				31 décembre 2023	
	Acompte de dividendes sur les résultats de 2024 [1]		Distribution sur les résultats de 2023		Distribution sur les résultats de 2022	
	Nombre de titres de 2024	Montant du dividende	Nombre de titres de 2023	Montant du dividende	Nombre de titres de 2022	Montant du dividende
Dividende par action *(en euros)*		**0,24** [2]	-	**0,39** [4]	-	**0,39** [4]
Nombre total d'actions composant le capital au moment du paiement du dividende	145 522 153 [3]		145 522 153 [5]		145 522 153 [7]	
Nombre total d'actions composant le capital de l'exercice précédent	145 522 153		145 522 153		145 522 153	
Nombre total d'actions en autocontrôle au moment du paiement du dividende	1 606 929 [3]		1 538 538 [5]		1 530 663 [7]	
Nombre total d'actions en autocontrôle à la clôture (pour rappel)			1 606 330 [5]		1 549 878 [7]	
Nombre total d'actions en autocontrôle à la date du Conseil d'Administration	1 619 929 [3]					
Dividendes sur les actions ordinaires formant le capital		35		57		57
Dividendes non distribués correspondant aux actions propres		0 [3]		(1) [5]		(1) [7]
DIVIDENDES NETS – MONTANT TOTAL		**35** [6]		**56** [6]		**56**

Les opérations de distribution de dividendes de OPmobility SE sur la période et la période précédente sont les suivantes :

1) acompte de dividendes sur les résultats de 2024 versé en juillet 2024 ;

2) le Conseil d'Administration de OPmobility SE, réuni le 22 juillet 2024, a décidé la distribution d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 0,24 euro par action. Cet acompte a été détaché le 25 juillet 2024 et mis en paiement en numéraire le 29 juillet 2024 ;

3) le nombre des actions en autocontrôle le jour de la décision du Conseil du 22 juillet 2024, était de 1 619 929 titres contre 1 606 929 titres au moment de la mise en paiement du dividende faisant passer les dividendes attachés à ces titres de 0,389 million d'euros à 0,386 million d'euros ;

4) sur l'exercice 2024, OPmobility SE a distribué un dividende de 0,39 euro par action sur le résultat de l'exercice 2023 comme au 31 décembre 2023 sur le résultat de l'exercice 2022 ;

5) le nombre des actions en autocontrôle au 31 décembre 2023, était de 1 606 330 titres pour la détermination du dividende prévisionnel total. Ce nombre d'actions en autocontrôle au moment de la mise en paiement du dividende en 2024, est passé à 1 538 538 titres faisant passer les dividendes attachés à ces titres de 0,626 million d'euros à 0,600 million d'euros ;

6) au 31 décembre 2024 : Le montant total des dividendes versés par OPmobility SE en 2024 s'élève à 90,7 millions d'euros dont 55,0 millions d'euros à Burelle SA et 35,7 millions d'euros aux autres actionnaires ;

7) au 31 décembre 2023 : le nombre des actions en autocontrôle au 31 décembre 2022, était de 1 549 878 titres pour la détermination du dividende prévisionnel total. Ce nombre d'actions en autocontrôle au moment de la mise en paiement du dividende en 2023 est passé à 1 530 663 titres faisant passer les dividendes attachés à ces titres de 0,604 million d'euros à 0,597 million d'euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2025, la distribution d'un dividende de 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2024 (montant total de 86,4 millions d'euros pour 144 022 153 actions existantes, avant diminution des actions en autocontrôle). Après déduction de l'acompte de 34,5 millions d'euros payé le 29 juillet 2024, le montant du dividende restant à verser serait de 51,9 millions d'euros.

5.2.3 Paiements sur base d'actions

PLANS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Plan du 11 décembre 2020

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020, avec effet rétroactif au 30 avril 2020, aux salariés et dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE ou des sociétés liées ou groupements qui lui sont liés sous des conditions de performance avec une période d'acquisition de quatre ans, se terminant le 30 avril 2024.

À l'échéance de ce plan au 30 avril 2024, 84 187 actions OPmobility ont été livrées aux bénéficiaires.

Plan du 23 avril 2021

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par le Conseil d'Administration du 17 février 2021, aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE (deux bénéficiaires) avec une période d'acquisition de quatre ans, se terminant le 23 avril 2025.

Plan du 22 avril 2022

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par le Conseil d'Administration du 17 février 2022, aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE (deux bénéficiaires) avec une période d'acquisition de trois ans, se terminant le 21 avril 2025.

Plan du 27 avril 2023

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par le Conseil d'Administration du 21 février 2023, aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE (deux bénéficiaires) avec une période d'acquisition comprise entre le 27 avril 2023 et le jour suivant l'Assemblée Annuelle des actionnaires 2026.

Plan du 24 avril 2024

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Conseil d'Administration du 21 février 2024, au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE (deux bénéficiaires) et salariés du Groupe avec une période d'acquisition de trois ans, se terminant le 24 avril 2027 à l'issue du Conseil d'Administration en 2027 arrêtant les comptes 2026.

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans selon les principes de la norme IFRS 2 sont fournies dans le tableau suivant :

Évaluation du plan du 24 avril 2024 *En euros* *En unité pour le nombre d'actions*	**Évaluation du nombre d'actions attribuées et valorisation du 24 avril 2024**		
	Initial	**Abandons en 2024**	**Solde**
Nombre d'actions affectées au plan d'attribution d'actions de performance	153 909 actions	0 action	153 909 actions
Conditions de marché	Non soumises à des conditions de marché		
Cours du titre OPmobility SE à la date d'attribution du plan de performance			11,7 euros
Valeur moyenne d'une action			10,0 euros
Nombre d'actions attribuables après application d'un taux de rotation des effectifs			153 909 actions
Estimation de la charge globale du plan à la date d'attribution – (Charge comptable avec contrepartie en réserves)			1 539 090 euros

La charge globale du plan a fait l'objet d'une évaluation lors de sa mise en place. La charge globale s'élève à 1,5 million d'euros. Elle est amortie linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

Plan du 22 juillet 2024

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024, au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE (deux bénéficiaires) avec une période d'acquisition de trois ans, se terminant après l'Assemblée Générale de 2027 arrêtant les comptes 2026.

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans selon les principes de la norme IFRS 2 sont fournies dans le tableau suivant :

Évaluation du plan du 22 juillet 2024 *En euros* *En unité pour le nombre d'actions*	**Évaluation du nombre d'actions attribuées et valorisation du 22 juillet 2024**		
	Initial	**Abandons en 2024**	**Solde**
Nombre d'actions affectées au plan d'attribution d'actions de performance	26 910 actions	0 action	26 910 actions
Conditions de marché	Non soumises à des conditions de marché		
Cours du titre OPmobility SE à la date d'attribution du plan de performance			9,17 euros
Valeur moyenne d'une action			7,5 euros
Nombre d'actions attribuables après application d'un taux de rotation des effectifs			26 910 actions
Estimation de la charge globale du plan à la date d'attribution – (Charge comptable avec contrepartie en réserves)			201 825 euros

La charge globale du plan a fait l'objet d'une évaluation lors de sa mise en place. La charge globale s'élève à 0,2 million d'euros. Elle est amortie linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

PLAN 2024 D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME (LT) DESTINÉ AUX MEMBRES PERMANENTS DU COMITÉ DE DIRECTION ET NON-MANDATAIRES SOCIAUX

Le Groupe a mis en place sur la période, un Plan d'intéressement à long terme (ou *Long term Incentive plan*) pour les membres permanents du Comité de Direction. Les modalités sont similaires au plan mis en place en 2023 : 30 % du salaire fixe de base annuel du bénéficiaire à la date d'attribution.

Les dates associées au plan de 2024 sont :

- date d'attribution : 25 avril 2024 ;
- date d'acquisition : le jour suivant l'Assemblée Annuelle des actionnaires 2027.

La charge globale estimée, s'élève à 0,9 million d'euros, amortie linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

Ce plan est soumis à une cotisation sociale de 50 % pour l'employeur, filiale française, exigible le mois suivant la date d'acquisition par le bénéficiaire en 2027.

OPTIONS EN COURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET CHARGE DE LA PÉRIODE RELATIVE AUX PLANS D'OPTIONS

Le plan d'attribution gratuite d'actions de 2020 a été soldé au 31 décembre 2024.

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	En cours de validité au 1er janvier 2024	Revalorisations/ Ajustements	Augmentations Accordées au cours de l'exercice	Diminutions Abandonnées au cours de l'exercice	Diminutions Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2024 Total	En cours de validité au 31 décembre 2024 Dont exerçables au 31 déc. 2024
PLAN DU 11 DÉCEMBRE 2020								
Nombre d'actions	228 373			(144 186)	(84 187)			Néant
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés [1]	90 187			(6 000)	(84 187)			
Cours à la date d'attribution	17,36							
Valeur moyenne d'une action	15							
Durée	4 ans						-	
Charge résiduelle à étaler	111 188	(88 451)				(22 737)	-	
Durée de vie résiduelle	0,3 an						-	

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	En cours de validité au 1er janvier 2024	Revalorisations/ Ajustements	Augmentations Accordées au cours de l'exercice	Diminutions Abandonnées au cours de l'exercice	Diminutions Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2024 Total	En cours de validité au 31 décembre 2024 Dont exerçables au 31 déc. 2024
PLAN DU 23 AVRIL 2021								
Nombre d'actions	45 947						45 947	Néant
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés [1]	22 974						22 974	
Cours à la date d'attribution	29,88						29,88	
Valeur moyenne d'une action	27,92						27,92	
Durée	4 ans						4 ans	
Charge résiduelle à étaler	210 457					(161 145)	49 312	
Durée de vie résiduelle	1,3 an						0,3 an	

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	En cours de validité au 1er janvier 2024	Revalorisations/ Ajustements	Augmentations Accordées au cours de l'exercice	Diminutions Abandonnées au cours de l'exercice	Diminutions Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2024 Total	En cours de validité au 31 décembre 2024 Dont exerçables au 31 déc. 2024
PLAN DU 22 AVRIL 2022								
Nombre d'actions	95 602						95 602	Néant
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés [1]	95 602	(47 801)					47 801	
Cours à la date d'attribution	15,58						15,58	
Valeur moyenne d'une action	14						14,00	
Durée	3 ans						3 ans	
Charge résiduelle à étaler	581 819	(669 214)				155 171	67 776	
Durée de vie résiduelle	1,3 an						0,3 an	

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	En cours de validité au 1er janvier 2024	Revalorisations/ Ajustements	Augmentations Accordées au cours de l'exercice	Diminutions Abandonnées au cours de l'exercice	Diminutions Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2024 Total	En cours de validité au 31 décembre 2024 Dont exerçables au 31 déc. 2024
PLAN DU 27 AVRIL 2023								
Nombre d'actions	92 025						92 025	Néant
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés (1)	92 025						92 025	
Cours à la date d'attribution	15,82						15,82	
Valeur moyenne d'une action	14						14,00	
Durée	3 ans						3 ans	
Charge résiduelle à étaler	995 383					(430 627)	564 756	
Durée de vie résiduelle	2,3 ans						1,3 an	

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	En cours de validité au 1er janvier 2024	Revalorisations/ Ajustements	Augmentations Accordées au cours de l'exercice	Diminutions Abandonnées au cours de l'exercice	Diminutions Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2024 Total	En cours de validité au 31 décembre 2024 Dont exerçables au 31 déc. 2024
PLAN DU 24 AVRIL 2024								
Nombre d'actions			153 909				153 909	Néant
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés (1)			153 909				153 909	
Cours à la date d'attribution			11,70				11,7	
Valeur moyenne d'une action			10,00				10,00	
Durée			3 ans				3 ans	
Charge résiduelle à étaler			1 539 090			(352 796)	1 186 294	
Durée de vie résiduelle			3 ans				2,3 ans	

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	En cours de validité au 1er janvier 2024	Revalorisations/ Ajustements	Augmentations Accordées au cours de l'exercice	Diminutions Abandonnées au cours de l'exercice	Diminutions Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2024 Total	En cours de validité au 31 décembre 2024 Dont exerçables au 31 déc. 2024
PLAN DU 22 JUILLET 2024								
Nombre d'actions			26 910				26 910	Néant
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés (1)			26 910				26 910	
Cours à la date d'attribution			9,17				9,17	
Valeur moyenne d'une action			7,50				7,50	
Durée			3 ans				3 ans	
Charge résiduelle à étaler			201 825			(32 701)	169 124	
Durée de vie résiduelle			3 ans				2,6 ans	
CHARGE TOTALE DE L'EXERCICE						**(844 835)**	**EUROS**	

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

La synthèse en 2024 des éléments liés aux Plans d'intéressement à LT des membres permanents du Comité de Direction et non-mandataires sociaux (mis en place au cours de l'exercice 2022) est fournie ci-après. Ces plans d'intéressement LT font l'objet d'une provision pour charges :

Plan d'intéressement long terme (*LT Incentive Plan*) **Membres du Comité de Direction non-mandataires sociaux** *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	**En cours de validité au 1er janvier 2024**	**Revalorisations/ Ajustements**	**Augmentations**	**Diminutions**		**Charge de la période**	**En cours de validité au 31 décembre 2024**	
			Accordées au cours de l'exercice	**Abandonnées au cours de l'exercice**	**Exercées au cours de l'exercice**		**Total**	**Dont exerçables au 31 déc. 2024**
PLAN DU 18 MAI 2022								
Cours à la date d'attribution	15,98						15,98	
Valeur moyenne d'une action	15,31						15,31	
Durée	3 ans						3 ans	
Provision pour charge résiduelle à étaler	394 174	(555 641)				199 371	37 904	
Durée de vie résiduelle	1,4 an						0,4 an	

Plan d'intéressement long terme (*LT Incentive Plan*) **Membres du Comité de Direction non-mandataires sociaux** *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	**En cours de validité au 1er janvier 2024**	**Revalorisations/ Ajustements**	**Augmentations**	**Diminutions**		**Charge de la période**	**En cours de validité au 31 décembre 2024**	
			Accordées au cours de l'exercice	**Abandonnées au cours de l'exercice**	**Exercées au cours de l'exercice**		**Total**	**Dont exerçables au 31 déc. 2024**
PLAN DU 27 AVRIL 2023								
Cours à la date d'attribution	15,82						15,82	
Valeur moyenne d'une action	16,40						16,40	
Durée	3 ans						3 ans	
Provision pour charge résiduelle à étaler	824 801	(315 793)				(170 136)	338 872	
Durée de vie résiduelle	2,3 ans						1,3 an	

Plan d'intéressement long terme (*LT Incentive Plan*) **Membres du Comité de Direction non-mandataires sociaux** *En euros* *En unité pour le nombre d'options*	**En cours de validité au 1er janvier 2024**	**Revalorisations/ Ajustements**	**Augmentations**	**Diminutions**		**Charge de la période**	**En cours de validité au 31 décembre 2024**	
			Accordées au cours de l'exercice	**Abandonnées au cours de l'exercice**	**Exercées au cours de l'exercice**		**Total**	**Dont exerçables au 31 déc. 2024**
PLAN DU 25 AVRIL 2024								
Cours à la date d'attribution			11,70				11,7	
Valeur moyenne d'une action			10,00				10,00	
Durée			3 ans				3 ans	
Provision pour charge résiduelle à étaler			874 813			(248 503)	626 310	
Durée de vie résiduelle			3 ans				2,3 ans	
PROVISION POUR CHARGE TOTALE DE L'EXERCICE						**(1 003 086)**	**EUROS**	

5

5.2.4 Provisions

En millions d'euros	Au 31 déc. 2023	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Reclas-sements	Écart actuariel	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31 déc. 2024
Garanties clients [1]	49	21	(20)	(3)	0	-	-	1	48
Réorganisations [1]	20	18	(14)	-	(1)	-	-	0	24
Provisions pour impôts et risque fiscal	17	10	(2)	(1)	(0)	-	-	(1)	23
Risques sur contrats [1]	40	15	(31)	(5)	1	-	-	-	20
Provision pour litiges	8	2	(5)	-	(0)	-	-	(0)	4
Autres	15	13	(2)	-	(12) [3]	-	-	0	14
PROVISIONS	**150**	**80**	**(74)**	**(9)**	**(12)**	**-**	**-**	**0**	**135**
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	75	10	(9) [2]	-	1	(2)	-	0	76
TOTAL	**225**	**91**	**(83)**	**(9)**	**(12)**	**(2)**	**-**	**0**	**210**

(1) Sur la période, le Groupe a essentiellement consommé des provisions constituées les périodes antérieures pour des restructurations, pour des litiges liés aux rappels de véhicules avec des constructeurs automobiles et des contrats à perte.

(2) Sur la période, la hausse des taux de référence sur les deux principales zones que sont l'Europe et les États-Unis (respectivement passés de 3,20 % à 3,35 % pour la France et de 4,82 % à 5,51 % pour les États-Unis), a donné lieu à une baisse des écarts actuariels par rapport au 31 décembre 2023.

(3) Reclassement en dépréciations d'actifs.

5.2.5 Provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel

Provisions pour avantages de retraite

Les provisions pour avantages de retraite concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière ;
- les plans de retraite complémentaire ; et
- les régimes de couverture de frais médicaux : principalement sur la zone Amérique du Nord (États-Unis).

Exercice 2024 : Il n'y a pas eu de changements relatifs aux régimes ou aux taux techniques sur la période.

Les autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme couvrent les médailles du travail et d'autres récompenses liées à l'ancienneté dans le Groupe.

Les régimes relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont fonction des réglementations en vigueur dans chaque pays. Les avantages comptabilisés dans les comptes, ne sont donc pas fonction de la cartographie des effectifs par zone géographique.

Les zones géographiques identifiées et présentées, sont celles pour lesquelles la réglementation est homogène et permet un regroupement des données. Dans le cas contraire, aucun taux n'est donné en référence en raison d'une disparité des paramètres ne permettant pas la détermination d'une moyenne. Dans cette même logique, les tests de sensibilité sont effectués sur des données significatives, homogènes et par zones géographiques.

5.2.5.1 HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

La hausse des taux d'actualisation sur 2024 a conduit le Groupe à réévaluer ses engagements sociaux des zones Euro et États-Unis. Les taux retenus au 31 décembre 2024 comparés à ceux de l'exercice précédent sont ci-après :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	France	États-Unis	France	États-Unis
Évolution des taux	3,35 %	5,51 %	3,20 %	4,82 %

Les principales hypothèses actuarielles significatives, utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	France	États-Unis	France	États-Unis
	Cadres et non-cadres		Cadres et non-cadres	
Ouverture des droits à taux plein	60 à 62 ans	65 ans	60 à 62 ans	65 ans
Âge d'annulation de la décote	65 à 67 ans		65 à 67 ans	
Taux annuel d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi	3,35 %	5,51 %	3,20 %	4,82 %
Taux annuel d'actualisation des médailles du travail	2,95 %		3,00 %	
Taux d'inflation [1]	2,00 %		2,25 %	
	C=2.00 % à 5.00 %		C=2.25 % à 5.25 %	
Taux d'évolution salariale	NC=2.00 % à 3.00 %	3,50 %	NC=2.25 % à 3.25 %	3,50 %
Taux d'accroissement des coûts médicaux				
Pour les < 65 ans		7,20 %		7,00 %
Pour les > 65 ans		6,50 %		4,50 %
Taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite	3,35 %	5,51 %	3,20 %	4,82 %

(1) Pour la zone États-Unis, le taux d'inflation n'est pas une variable dans l'évaluation de l'engagement.

Le taux annuel d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe utilise, comme référence, le taux des obligations émises par des entreprises industrielles et commerciales de bonne qualité (AA) et de maturité égale à l'engagement évalué.

Les taux moyens d'évolution salariale

Les taux moyens d'évolution salariale, sont pondérés des statuts de « cadres » ou de « non-cadres » et de l'âge des collaborateurs.

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite

Ces taux sont basés sur les prévisions de marché à long terme et prennent en compte l'allocation des actifs de couverture de chaque fonds.

5.2.5.2 ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS AU BILAN ET DES COÛTS SUR AVANTAGES CORRESPONDANT AUX RÉGIMES À DES PRESTATIONS DÉFINIES

Les valeurs inscrites au bilan au titre de ces avantages sont les suivantes :

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
En millions d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dette actuarielle au 1er janvier	**178**	**169**	**6**	**6**	**185**	**174**
Coût des services rendus	9	10	-	0	9	10
Coût financier	8	7	-	0	8	7
Effet des liquidations, modifications de régime et divers	(1)	-	-	-	(1)	-
Pertes et gains actuariels	(7)	9	-	1	(7)	10
Dont impact d'expérience	*1*	*2*	-	*1*	*1*	*2*
Prestations payées par les actifs	(3)	(9)	-	-	(3)	(9)
Prestations payées par l'entreprise	(4)	(5)	-	(0)	(4)	(5)
Variation de périmètre	(0)	-	-	-	(0)	-
Reclassements	1	1	-	(0)	1	1
Écart de conversion	4	(3)	-	(0)	4	(3)
Dette actuarielle au 31 décembre	**184**	**178**	**7**	**6**	**191**	**185**
Variation de la dette actuarielle	*6*	*10*	*1*	*1*	*7*	*11*
Valeur vénale des actifs de couverture au 1er janvier	**109**	**104**	**-**	**-**	**109**	**104**
Rendement des actifs de couverture	5	5	-	-	5	5
Cotisations salariales et patronales	4	4	-	-	4	4
Pertes et gains actuariels	(6)	7	-	-	(6)	7
Prestations payées par les actifs de couverture	(2)	(9)	-	-	(2)	(9)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	1	-	-	-	1
Écarts de conversion	4	(2)	-	-	4	(2)
Valeur vénale des actifs de couverture au 31 décembre	**115**	**109**	**-**	**-**	**115**	**109**
Variation de la valeur vénale des actifs de couverture	*6*	*5*	-	-	*6*	*5*
INSUFFISANCE DE COUVERTURE = POSITION NETTE AU BILAN	**69**	**69**	**7**	**6**	**76**	**75**
dont France	*44*	*44*	*3*	*2*	*47*	*47*
dont Europe hors France	*3*	*4*	*3*	*3*	*6*	*7*
dont États-Unis	*1*	*1*	*1*	*1*	*2*	*2*
dont autres zones	*21*	*19*	-	*0*	*21*	*19*

La dette actuarielle, partiellement couverte par des actifs financiers, s'établit à 129,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 20,8 millions d'euros pour la France et 63,6 millions d'euros pour les États-Unis. Au 31 décembre 2023, elle s'établissait à 126,0 millions d'euros dont 18,3 millions d'euros pour la France et 63,8 millions d'euros pour les États-Unis.

Sur les deux périodes 2024 et 2023

La hausse de la dette actuarielle partiellement couverte par des actifs, principalement sur la France, s'explique par la comptabilisation d'une année de service supplémentaire, ainsi que de nouveaux bénéficiaires.

Voir également la note 5.2.5.1 « Hypothèses actuarielles ».

5.2.5.3 DÉTAIL DES ENGAGEMENTS NETS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le détail des engagements nets par zone géographique est présenté dans le tableau ci-après :

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
En millions d'euros	France	Europe hors France	États-Unis	Autres	France	Europe hors France	États-Unis	Autres
Avantages postérieurs à l'emploi								
Indemnité de départ à la retraite	41	3	-	15	40	5	-	14
Plan de retraite complémentaire	3	(1)	(2)	6	4	(1)	(1)	5
Régimes de couverture de frais médicaux	-	-	3	-	-	-	2	0
Total avantages postérieurs à l'emploi	**44**	**3**	**1**	**21**	**44**	**4**	**1**	**19**
Autres avantages à long terme	3	3	1	-	2	3	1	0
Total Autres avantages postérieurs à l'emploi	**3**	**3**	**1**	**-**	**2**	**3**	**1**	**0**
ENGAGEMENTS NETS – TOTAL BILAN	**47**	**6**	**2**	**21**	**47**	**7**	**2**	**19**

Les montants dans le tableau ci-après correspondent aux engagements dans les zones France et États-Unis, avant prise en compte des actifs financiers dédiés de couverture :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	France	États-Unis	France	États-Unis
Maturité moyenne des engagements *(en années)*	11	15	11	11
Montants des engagements *(en millions d'euros)*	**58**	**64**	**55**	**64**
Dont :				
Engagements des retraités	-	26	-	20
Engagements des différés	-	16	-	16
Engagements des actifs	58	22	55	28

5.2.5.4 TESTS DE SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les tests de sensibilité des engagements de retraite sur la principale variable exogène, le taux d'actualisation, en 2024 et en 2023 donnent les impacts suivants :

	31 décembre 2024					31 décembre 2023				
		Augmentation		Diminution			Augmentation		Diminution	
		+ 0,25 %		- 0,25 %			+ 0,25 %		- 0,25 %	
En millions d'euros	Montant de base	Montant	%	Montant	%	Montant de base	Montant	%	Montant	%
France										
Effet sur les coûts de services rendus et coûts d'intérêts	8	8	- 1,80 %	8	1,90 %	8	8	- 2,00 %	8	2,00 %
Effet sur la dette actuarielle	58	57	- 2,70 %	60	2,90 %	55	54	- 2,80 %	57	2,90 %
États-Unis										
Effet sur les coûts de services rendus et coûts d'intérêts	3	3	0,65 %	3	- 0,86 %	3	3	1,56 %	3	- 1,80 %
Effet sur la dette actuarielle	64	61	- 3,64 %	66	3,78 %	64	62	- 3,37 %	66	3,49 %

5.2.5.5 VARIATIONS DES POSITIONS NETTES DES AVANTAGES AU BILAN

Les variations des positions nettes au bilan liées à l'ensemble des avantages sont les suivantes :

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
En millions d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Position nette au 1er janvier	**69**	**64**	**6**	**6**	**75**	**70**
Charges/produits de l'exercice						
Coût des services rendus	9	10	-	0	9	10
Effets de liquidations, modifications de régime et divers	(1)	-	-	-	(1)	-
Prestations payées par l'entreprise	(4)	(5)	-	(0)	(4)	(5)
Pertes et gains actuariels	-	-	-	1	-	1
Prestations payées par les actifs	(1)	0	-	-	(1)	0
Cotisations salariales et patronales	(4)	(4)	-	-	(4)	(4)
CHARGES NETTES OPÉRATIONNELLES ET NON COURANTES SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	**(1)**	**1**	**-**	**0**	**(1)**	**2**
Charges financières	8	7	-	0	8	7
Rendement attendu des fonds	(5)	(5)	-	-	(5)	(5)
CHARGES FINANCIÈRES SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE (1)	**3**	**2**	**-**	**0**	**3**	**3**
Impacts bilanciels						
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassements	1	0	-	(0)	1	(0)
Pertes et gains actuariels	(2)	2	-	-	(2)	2
Écarts de conversion	-	(1)	-	(0)	-	(1)
IMPACTS BILANCIELS	**(1)**	**1**	**-**	**(0)**	**(1)**	**1**
POSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**69**	**69**	**7**	**6**	**76**	**75**

(1) Voir la rubrique « Charges financières sur les engagements de retraite » de la note 4.7 sur le « Résultat financier ».

5.2.5.6 RÉPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE PAR CATÉGORIE

La répartition des actifs de couverture évalués à la juste valeur par catégorie est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions	3	66
Obligations	70	4
Immobilier	1	1
Banques et Assurances	28	18
Autres	12	22
TOTAL	**115**	**109**

5.2.5.7 COTISATIONS VERSÉES AU TITRE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le montant des cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies est de 19,9 millions d'euros en 2024 contre 17,9 millions d'euros en 2023.

5.2.6 Emprunts et dettes financières

5.2.6.1 LA NOTION D'ENDETTEMENT FINANCIER DANS LE GROUPE

L'endettement financier net est une notion importante dans la gestion quotidienne de la trésorerie chez OPmobility. Il permet de déterminer la position débitrice ou créditrice du Groupe vis-à-vis des tiers et hors du cycle d'exploitation. L'endettement financier net est déterminé comme étant :

- les dettes financières à long terme :
  - tirages de lignes de crédit,
  - placements privés,
  - emprunts obligataires ;
- diminuées des prêts, titres de créances négociables et autres actifs financiers à long terme ;
- augmentées des crédits à court terme ;
- augmentées des découverts bancaires ; et
- diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

5.2.6.2 EMPRUNTS : PLACEMENTS PRIVÉS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVÉS

En 2024

- Émission obligataire de 500 millions d'euros le 6 mars 2024 et remboursement de l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros réalisé le 26 juin 2017 par OPmobility. *Voir respectivement les notes 2.4.2 et 2.4.3 dans les « Événements significatifs de la période ».*
- Réalisation le 12 décembre 2024 d'un placement privé *Schuldschein*, sans *covenant*, pour un montant de 300 millions d'euros auprès d'investisseurs privés (essentiellement français et allemands). *Voir la note 2.4.4 dans les « Événements significatifs de la période ».*

Au 31 décembre 2024, les principales caractéristiques des emprunts obligataires et placements privés sont résumées dans le tableau ci-après :

31 décembre 2024	**Placement privé *Schuldscheindarlehen* du 21 décembre 2018**	**Placement privé *Schuldschein* du 24 mai 2022**			**Emprunt obligataire privé du 6 mars 2024**	**Placement privé *Schuldschein* du 12 décembre 2024**	
Émission – Taux fixe *(en millions d'euros)*	300	15	36	108	500	10	95
Émission – Taux Variable *(en millions d'euros)*		80	139	22		40	155
Taux/coupon annuel	1,632 %	3,21 %	3,49 %	2,99 %	4,875 %	3,93 % (1)	4,22 % (1)
	Investisseurs étrangers (Allemagne, Chine, Belgique, Suisse, Autriche) et français	Investisseurs étrangers (Allemagne, Suisse, Slovaquie etc.) et français			Investisseurs européens	Investisseurs essentiellement français et allemands	
Caractéristiques		Absence de *covenant* et *rating*			*Rating*	Absence de *covenant* et *rating*	
Maturité	21 décembre 2025	23 mai 2025	24 mai 2027	23 mai 2029	13 mars 2029	17 janvier 2028	17 janvier 2030
Juste valeur au 31 décembre 2024	98,25 %	99,31 %	96,51 %	94,10 %	103,210 %	99,50 %	98,98 %

(1) La part à taux variable a été couverte par des instruments de couverture de taux.

5.2.6.3 EMPRUNTS BANCAIRES

OPmobility n'a pas mis en place de nouvel emprunt sur la période.

5.2.6.4 RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE LIGNES DE CRÉDIT SUR LA PÉRIODE

OPmobility SE a procédé sur la période, au renouvellement de plusieurs lignes de crédit et à leur extension. Voir la note 2.4.5 dans les « Événements significatifs de la période : Opérations de Financement ».

5.2.6.5 LIGNES DE CRÉDIT À MOYEN TERME CONFIRMÉES

Au 31 décembre 2024, le Groupe bénéficie de plusieurs lignes de crédits bancaires confirmées dont le montant s'établit à 1 960 millions d'euros pour une échéance moyenne de 3,4 ans dont la quasi-totalité est non tirée, contre 1 930 millions d'euros au 31 décembre 2023.

5.2.6.6 DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
En millions d'euros	**Total**	**Courant**	**Non courant**	**Total**	**Courant**	**Non courant**
Dettes financières sur contrats de location [1]	**334**	72	262	**313**	63	249
Emprunts obligataires et bancaires	**2 019**	1 055	964	**1 955**	1 229	725
dont placement privé « Schuldschein » 2022	*403*	*98*	*304*	*403*	*4*	*399*
dont placement privé « Schuldschein » 2024 [2]	*114*	*0*	*114*	-	-	-
dont placement privé « Schuldscheindarlehen » 2018	*300*	*300*	-	*300*	*0*	*300*
dont émission obligataire en 2017 [3]	-	-	-	*503*	*503*	-
dont émission obligataire en 2024 [4]	*514*	*20*	*495*	-	-	-
dont billets de trésorerie : Neu-CP [5]	*489*	*489*	-	*619*	*619*	-
dont lignes bancaires [6]	*198*	*148*	*50*	*130*	*103*	*27*
Emprunts et dettes financières (+) [7]	**2 353**	1 127	1 226	**2 267**	1 292	975
Autres dettes financières sur acquisition des titres EKPO (+)	-	-	-	**20**	20	-
Instruments dérivés passifs (+)	**14**	14		**0**	0	-
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES (B)	**2 367**	1 141	1 226	**2 287**	1 312	975
Placements long terme – Actions et fonds (-) [8]	**(110)**	-	(110)	**(93)**		(93)
Autres actifs financiers (-)	**(16)**	(1)	(15)	**(15)**	(2)	(13)
Autres actifs financiers et créances financières en courant (-)	**(0)**	(0)		**(2)**	(2)	
Instruments dérivés actifs (-)	**(3)**	(3)		**(4)**	(4)	
TOTAL DES CRÉANCES FINANCIÈRES (C)	**(129)**	(4)	(124)	**(114)**	(8)	(106)
ENDETTEMENT BRUT (D) = (B) + (C)	**2 238**	**1 137**	**1 101**	**2 174**	**1 304**	**869**
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-) [9]	671	671		637	637	
Banques créditrices ou concours bancaires courants (+)	(9)	(9)		(3)	(3)	
TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (A) [10]	**(662)**	(662)		**(634)**	(634)	
ENDETTEMENT FINANCIER NET (E) = (D) + (A)	**1 577**	**475**	**1 101**	**1 540**	**670**	**869**

(1) Sur la période, la variation de la dette nette des contrats locatifs est de + 22 millions contre une variation de dette nette de + 21 millions d'euros sur l'exercice 2023.
(2) Voir les notes 2.4.4 dans « Opérations de Financement ».
(3) Voir les notes 2.4.3 dans « Opérations de Financement ».
(4) Voir les notes 2.4.2 dans « Opérations de Financement ».
(5) Voir les notes 2.4.5 dans « Opérations de Financement ».
(6) Voir les notes 2.4.5 dans « Opérations de Financement » et 5.2.6.5 « Lignes de crédit à moyen terme confirmées ».
(7) Sur l'exercice 2024, la variation des emprunts et dettes financières inclut 128,2 millions d'euros de hausse liée aux contrats de locations pour 104 millions d'euros et aux crédits-baux pour 24,2 millions d'euros (voir la note 5.1.3 sur les « Immobilisations corporelles et immeubles de placement »).
(8) Voir la note 5.1.5.1 « Placements long terme en actions et fonds ».
(9) Voir la note 5.1.9.1 « Trésorerie et équivalents de trésorerie – Trésorerie brute ».
(10) Voir la note 5.1.9.2 « Trésorerie nette de fin de période ».

5.2.6.7 DÉTAIL DES DETTES ET CRÉANCES FINANCIÈRES PAR DEVISES

Les tableaux ci-dessous, présentent le total des emprunts, dettes et les créances financières, après prise en compte des opérations de *swaps* ayant permis la conversion de l'euro en devises.

Total des emprunts et dettes

En % de la dette financière	**31 décembre 2024**	**31 décembre 2023**
Euro	76 %	65 %
US dollar	18 %	27 %
Yuan chinois	4 %	4 %
Autres devises [1]	2 %	4 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

(1) La rubrique « Autres devises » concerne diverses devises qui, prises individuellement, représentent moins de 2 % de la dette financière totale sur les deux périodes.

Créances financières

En % des créances financières	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Euro	24 %	27 %
Franc suisse [1]	-	45 %
US dollar [2]	72 %	24 %
Autres devises [3]	4 %	4 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

(1) Le Groupe a cédé sur la période, le portefeuille de titres côtés qu'il détenait en francs Suisse. Voir la note 5.1.5.1 « Placements long terme en actions et fonds ».
(2) Le Groupe a souscrit sur la période, des bons du trésor américain en dollar. Voir la note 5.1.5.1 « Placements long terme en actions et fonds ».
(3) La rubrique « Autres devises » concerne diverses devises qui, prises individuellement, représentent moins de 2 % des créances financières totales sur les deux périodes.

Au 31 décembre 2024, les créances financières sont constituées pour l'essentiel d'obligations et de fonds d'investissement.

5.2.6.8 ANALYSE DU TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES PAR NATURE DE TAUX D'INTÉRÊT

En % de la dette financière	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux variables non couverts	37 %	43 %
Taux fixes	63 %	57 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

5.2.7 Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
En millions d'euros	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux	1	-	-	-
Dérivés de change	0	12	4	(0)
Dérivés VPPA	2	2	-	-
TOTAL BILAN	**3**	**14**	**4**	**(0)**

5.2.7.1 INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe utilise des dérivés afin de couvrir son exposition au risque de taux.

Le Groupe a opté pour une politique visant à couvrir certains emprunts contractés à taux variables. Le Groupe a appliqué à ces instruments le traitement comptable de couverture de flux de trésorerie tel que prévu par la norme IFRS applicable : les instruments sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace. Ces montants comptabilisés en capitaux propres sont rapportés en résultat lorsque les flux de trésorerie prévus couverts affectent le résultat.

Le Groupe a couvert par des instruments dérivés, la part à taux variable du placement privé *Schuldschein* réalisé le 12 décembre 2024 *(voir la note 2.4.4 dans les « Événements significatifs de la période – Opérations de financement »)*.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des instruments souscrits ainsi comptabilisés s'élève à 1,5 million d'euros comptabilisés en capitaux propres.

5.2.7.2 INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE

Le Groupe utilise des dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change.

Le Groupe a opté pour une politique visant à couvrir les transactions futures hautement probables en devises étrangères des entités du Groupe. Les instruments de couverture souscrits dans ce cadre sont des achats à terme de devises étrangères. Le Groupe a appliqué à ces instruments le traitement comptable de couverture de flux de trésorerie tel que prévu par la norme IFRS applicable : les instruments sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace. Ces montants comptabilisés en capitaux propres sont rapportés en résultat lorsque les flux de trésorerie prévus couverts affectent le résultat.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des instruments souscrits ainsi comptabilisés s'élève à - 12,8 millions d'euros dont - 0,2 million d'euros comptabilisés en capitaux propres.

Les variations de juste valeur au titre des instruments de couverture du risque de change sont comptabilisées en résultat financier.

5.2.7.2.1 Portefeuille d'instruments de couverture de change

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Juste valeur *(en millions d'euros)*	Nominal *(en millions de devises)*	Taux de change à terme moyen	Taux de change au 31 déc. 2024	Juste valeur *(en millions d'euros)*	Nominal *(en millions de devises)*	Taux de change à terme moyen	Taux de change au 31 déc. 2023
			Devise/Euro	Devise/Euro			Devise/Euro	Devise/Euro
Position vendeuse nette								
(Si > 0, position acheteuse nette)								
USD/EUR – *Swap* de change	(12)	(415)	1,0727	1,0389	+ 4	(422)	1,0936	1,1050
Autres positions de contrats à terme et *swap* de change	+ 0				+ 0			
TOTAL	**(12)**				**+ 4**			

5.2.7.2.2 Impact des couvertures de change non dénouées sur le résultat et sur les capitaux propres

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impact de l'évolution du portefeuille d'instruments de couverture de change sur le résultat (part non efficace) (1)	(16)	(6)
Impact de l'évolution du portefeuille d'instruments de couverture de change sur les capitaux propres (part efficace)	-	(0)
TOTAL	**(16)**	**(6)**

(1) Voir la rubrique « Résultat sur instruments de couverture de taux d'intérêt et de change » de la note 4.7 sur le « Résultat financier ».

5.2.8 Dettes d'exploitation et autres dettes

5.2.8.1 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fournisseurs	1 510	1 622
Dettes sur immobilisations	79	77
TOTAL	**1 589**	**1 699**

5.2.8.2 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes sociales	237	237
Dettes fiscales – Impôt sur les sociétés	37	46
Dettes fiscales hors impôt sur les sociétés	138	125
Autres créditeurs	532	455
Avances clients – Produits constatés d'avance	433	447
TOTAL	**1 377**	**1 310**

5.2.8.3 DETTES FOURNISSEURS, COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION PAR DEVISES

	Dettes au 31 décembre 2024			Dettes au 31 décembre 2023		
En millions de devises	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR – Euro	1 635	1 635	55 %	1 692	1 692	56 %
USD – Dollar américain	759	731	25 %	790	715	24 %
GBP – Livre sterling	109	132	4 %	81	93	3 %
CNY – Yuan chinois	1 103	145	5 %	1 040	132	4 %
BRL – Réal brésilien	305	48	2 %	451	84	3 %
Autres – Autres devises		275	9 %		292	10 %
TOTAL		**2 966**	**100 %**		**3 009**	**100 %**
Dont :						
Dettes et comptes rattachés		*1 589*	*54 %*		*1 699*	*56 %*
Autres Dettes		*1 377*	*46 %*		*1 310*	*44 %*

Note 6 Gestion du capital et des risques de marché

OPmobility SE a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie au niveau mondial avec sa filiale Plastic Omnium Finance qui gère pour le compte des filiales du Groupe le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux. La stratégie en matière de risques de marché, qui peut se traduire par la prise d'engagements au bilan et hors bilan, est validée périodiquement par la Direction Générale du Groupe.

6.1 Gestion du capital

L'objectif du Groupe est de disposer, à tout moment, de ressources financières suffisantes pour permettre la réalisation de l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement et également de faire face à tout évènement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux, conduisant à une gestion du capital et de la dette financière.

Dans le cadre de la gestion du capital, le Groupe assure la rémunération de ses actionnaires principalement par le versement de dividendes et peut procéder à des ajustements eu égard à l'évolution de conditions économiques.

L'ajustement de la structure du capital peut être réalisé par le versement de dividendes ordinaires ou exceptionnels, le rachat et l'annulation de titres d'autocontrôle, le remboursement d'une partie du capital ou l'émission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant des droits au capital.

Le gearing

Le Groupe utilise comme ratio bilanciel le *gearing*, égal à l'endettement financier net du Groupe divisé par le montant des capitaux propres qui figurent au bilan du Groupe. Le Groupe inclut dans l'endettement net l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation, porteurs d'intérêts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières et les prêts.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le *gearing* s'établit à :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Endettement financier net [1]	1 577	1 540
Capitaux propres	2 087	1 980
TAUX D'ENDETTEMENT DU GROUPE OU *GEARING*	**75,56 %**	**77,76 %**

(1) Voir la note 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

Le Groupe n'a pas de *covenants* relatifs aux emprunts prévoyant les remboursements anticipés d'emprunts bancaires, dettes financières et assimilées en cas de non-respect de ratios financiers.

Dans le cadre de la gestion de son capital, OPmobility SE a mis en place un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique de l'AMAFI et géré par un prestataire de services d'investissement. Le compte de liquidité présente les positions suivantes :

- au 31 décembre 2024 :
  - 346 377 titres, et
  - 376 427 euros en trésorerie ;
- au 31 décembre 2023 :
  - 322 974 titres, et
  - 595 518 euros en trésorerie.

6.2 Risques matières premières – Exposition au risque plastique

L'activité de OPmobility nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (plastiques, peintures…) soumises à des variations de prix qui seraient susceptibles d'impacter sa marge opérationnelle.

Pour limiter les risques liés à ces variations de prix, le Groupe a négocié avec la plupart de ses clients des clauses d'indexation des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix.

6.3 Risques crédits

Les risques crédits couvrent les risques clients et les risques de contreparties bancaires.

6.3.1 Risques clients

L'encours du compte « Créances clients et comptes rattachés » du Groupe présente des retards de paiement à hauteur de 5,5 % de l'encours total au 31 décembre 2024 contre 7,0 % de l'encours total au 31 décembre 2023. L'encours total s'analyse comme suit :

6.3.1.1 BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES NETTES

	Au 31 décembre 2024						
En millions d'euros	Total en cours	Sous-total non échu	Sous-total échu	< 1 mois	1 - 6 mois	6 - 12 mois	> 12 mois
Valeur brute	903	844	59	31	12	8	8
Dépréciation	(17)	(7)	(10)	-	-	(2)	(8)
TOTAL	**886**	**837**	**49**	**31**	**12**	**6**	**-**

	Au 31 décembre 2023						
En millions d'euros	Total en cours	Sous-total non échu	Sous-total échu	< 1 mois	1 – 6 mois	6 – 12 mois	> 12 mois
Valeur brute	1 039	956	83	34	21	12	16
Dépréciation	(25)	(13)	(12)	-	(1)	(2)	(9)
TOTAL	**1 014**	**943**	**71**	**34**	**20**	**10**	**7**

Le risque de non-recouvrement des créances clients est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois.

6.3.1.2 TESTS DE SENSIBILITÉ SUR LES « CRÉANCES CLIENTS, COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES CRÉANCES »

Les tests de sensibilité sur les variations de devises des « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » donnent les résultats suivants :

	Test de sensibilité des créances au 31 décembre 2024						Test de sensibilité des créances au 31 décembre 2023					
	Base		Augmentation		Diminution		Base		Augmentation		Diminution	
			+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %			+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %
En millions de devises	Devise locale	Taux de conversion	%	%	%	%	Devise locale	Taux de conversion	%	%	%	%
EUR – Euro	604	1,0000	43 %	41 %	48 %	51 %	679	1,0000	45 %	42 %	50 %	53 %
USD – Dollar américain	418	0,9626	31 %	33 %	28 %	27 %	440	0,9050	29 %	30 %	26 %	25 %
CNY –Yuan chinois	1 030	0,1319	11 %	11 %	10 %	9 %	914	0,1274	8 %	9 %	8 %	7 %
GBP – Livre sterling	11	1,2060	1 %	1 %	1 %	1 %	4	1,1507	-	-	-	-
Autres – Autres devises	-	-	14 %	14 %	13 %	12 %	-	-	18 %	19 %	16 %	15 %
TOTAL *(en euros)*		**1 333**	**1 406**	**1 478**	**1 260**	**1 187**		**1 448**	**1 525**	**1 602**	**1 371**	**1 294**
Dont :												
Créances clients et comptes rattachés		*886*	*934*	*982*	*837*	*789*		*1 014*	*1 067*	*1 121*	*960*	*906*
Autres Créances		*447*	*472*	*496*	*423*	*398*		*435*	*458*	*481*	*411*	*388*

Les tests de sensibilité de devises sur les « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » et les « Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation par devises » *(voir les notes 5.1.7 et 5.2.8.3)* indiquent une faible sensibilité de ces postes aux variations des taux de change.

6.3.1.3 TESTS DE SENSIBILITÉ SUR LES VARIATIONS DE DEVISES DES « FOURNISSEURS, COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES DETTES »

Les tests de sensibilité sur les variations de devises des « Fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes » donnent les résultats suivants :

	Test de sensibilité des dettes au 31 décembre 2024						Test de sensibilité des dettes au 31 décembre 2023					
	Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises		Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises	
			+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %			+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %
En millions de devises	Devise locale	Taux de conversion	%	%	%	%	Devise locale	Taux de conversion	%	%	%	%
EUR – Euro	1 635	1,0000	52 %	51 %	57 %	61 %	1 692	1,0000	54 %	52 %	59 %	62 %
USD – Dollar américain	759	0,9626	26 %	27 %	23 %	22 %	790	0,9050	25 %	26 %	22 %	21 %
GBP – Livre sterling	109	1,2060	5 %	5 %	4 %	4 %	81	1,1507	3 %	3 %	3 %	3 %
CNY – Yuan chinois	1 103	0,1319	5 %	5 %	5 %	4 %	1 040	0,1274	5 %	5 %	4 %	4 %
BRL – Réal brésilien	305	0,1556	2 %	2 %	2 %	1 %	451	0,1865	3 %	3 %	3 %	2 %
Autres – Autres devises			10 %	10 %	9 %	8 %			10 %	11 %	9 %	8 %
TOTAL *(en euros)*		**2 966**	**3 099**	**3 232**	**2 832**	**2 699**		**3 009**	**3 140**	**3 272**	**2 877**	**2 745**
Dont :												
Dettes et comptes rattachés		*1 589*	*1 660*	*1 731*	*1 517*	*1 446*		*1 699*	*1 773*	*1 847*	*1 624*	*1 550*
Autres Dettes		*1 377*	*1 439*	*1 501*	*1 315*	*1 253*		*1 310*	*1 367*	*1 425*	*1 253*	*1 195*

Les tests de sensibilité de devises sur les « Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes » et « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » *(voir les notes 5.1.7 et 5.2.8.3)* indiquent une sensibilité nette peu significative aux variations des taux de change au 31 décembre 2024.

6.3.2 Risques de contreparties bancaires

Le Groupe place ses excédents de trésorerie auprès de banques de première catégorie et/ou dans des titres de premier rang.

6.4 Risques de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est essentiellement assuré par le recours à des lignes de crédit moyen terme auprès des établissements bancaires mais également par des ressources bancaires à court terme.

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement pour chaque pôle d'activité et au niveau central, et fait l'objet d'un rapport de synthèse hebdomadaire à la Direction Générale du Groupe.

6.4.1 Autres créances financières en non-courant – Valeurs au bilan et valeurs non actualisées

Les valeurs non actualisées peuvent être rapprochées des informations dans le tableau de la note 6.4.2 sur les « Risques de liquidité par maturité ». Néant au 31 décembre 2024.

6.4.2 Risque de liquidité par maturité

Le risque de liquidité par maturité est fait sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés des actifs et passifs financiers. L'analyse du risque de liquidité fait ressortir ce qui suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2024

En millions d'euros	31 déc. 2024	< 1 an	1 – 5 ans	+ 5 ans
ACTIFS FINANCIERS				
Titres non consolidés et obligations convertibles en actions	24	-	24	-
Actifs financiers non courants	125	-	125	-
Créances clients et comptes rattachés	886	886	-	-
Créances de financement clients et autres actifs financiers – Courant	1	1	-	-
Instruments financiers de couverture	3	3	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	671	671	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**1 711**	**1 562**	**149**	**-**
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts et dettes financières – Non courant (1)	1 100	-	1 002	98
Dettes financières sur contrats de location – Non courant	263	-	177	86
Découverts bancaires	9	9	-	-
Emprunts et dettes financières – Courant (2)	1 105	1 105	-	-
Autres dettes financières – Courant	-	-	-	-
Dettes financières sur contrats de location – Courant	72	72	-	-
Instruments financiers de couverture	14	14	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 589	1 589	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**4 152**	**2 789**	**1 179**	**184**
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS	**(2 441)**	**(1 227)**	**(1 030)**	**(184)**

(1) La rubrique « Emprunts et dettes financières – non courant » inclut les montants des emprunts en non courant au bilan ainsi que les intérêts sur la durée restante des emprunts et dettes financières.
(2) La rubrique « Emprunts et dettes financières – courant » inclut les montants des emprunts en courant au bilan ainsi que les intérêts à horizon d'un an.

AU 31 DÉCEMBRE 2023

En millions d'euros	31 déc. 2023	< 1 an	1 – 5 ans	+ 5 ans
ACTIFS FINANCIERS				
Titres non consolidés et obligations convertibles en actions	24	-	24	-
Actifs financiers non courants	106	-	106	-
Créances clients et comptes rattachés	1 014	1 007	7	-
Créances de financement clients et autres actifs financiers – Courant	4	4	-	-
Instruments financiers de couverture	4	4	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	637	637	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**1 789**	**1 652**	**136**	**-**
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts et dettes financières – Non courant (1)	759	-	606	152
Dettes financières sur contrats de location – Non courant	249	-	146	103
Découverts bancaires	3	3	-	-
Emprunts et dettes financières – Courant (2)	1 300	1 300	-	-
Dettes financières sur contrats de location – Courant	63	63	-	-
Instruments financiers de couverture	0	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 699	1 699	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**4 073**	**3 065**	**752**	**255**
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS	**(2 285)**	**(1 413)**	**(616)**	**(255)**

(1) La rubrique « Emprunts et dettes financières – non courant » inclut les montants des emprunts en non courant au bilan ainsi que les intérêts sur la durée restante des emprunts et dettes financières.
(2) La rubrique « Emprunts et dettes financières – courant » inclut les montants des emprunts en courant au bilan ainsi que les intérêts à horizon d'un an.

6.5 Risques de change

L'activité d'OPmobility repose pour la plus grande part sur des usines de proximité : en produisant localement ce qui est vendu localement, le Groupe est peu exposé aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro.

La politique du Groupe consiste à minimiser le risque de change né de transactions devant donner lieu à un paiement futur ou une recette future. Si une transaction fait néanmoins apparaître un risque de change significatif, celui-ci doit faire l'objet d'une couverture sur le marché des changes à terme. Cette couverture est réalisée par les filiales concernées auprès de la Direction de la Trésorerie Groupe ou localement après validation par cette dernière.

6.6 Risques de taux

Le risque de taux porte sur l'éventualité d'une augmentation des taux variables pour la dette à taux variable qui impacterait négativement le résultat financier. Ce risque de taux est géré au niveau de la dette consolidée du Groupe avec pour objectif principal, le maintien d'un coût de financement consolidé durablement bas au regard de la rentabilité de l'exploitation du Groupe.

Au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023, la dette financière du Groupe est majoritairement à taux fixe *(voir les notes 5.2.6.8 « Analyse du total des emprunts et dettes par nature de taux d'intérêt »)*.

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative et le maintien d'une diversification satisfaisante des ressources et des intervenants est un critère de sélection.

Au 31 décembre 2024, compte tenu de la position de dette financière à taux variable présentée dans la note 5.2.6.8 (« Analyse du total des emprunts et dettes par nature de taux d'intérêt »), de l'encours de cessions de créances présenté dans la note 5.1.7.1 (« Cessions de créances ») et de la trésorerie centrale placée à taux variable, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme entraînerait une augmentation des charges financières nettes annuelles du Groupe de l'ordre de 6,0 millions d'euros contre 12,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

6.7 Informations complémentaires sur les actifs et passifs financiers

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option).

Les actifs et passifs financiers par catégorie et niveau de juste valeur se répartissent comme suit :

	2024								
		À la juste valeur							
En millions d'euros **ACTIFS**	**Au coût amorti**	**Par résultat**	**Par capitaux propres**	**Par capitaux propres (couverture CFH) (2)**	**Total Valeur comptable**	**Évalué au coût**	**Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)**	**Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)**	**Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)**
Titres de participation non consolidés	-	-	24	-	**24**	24	-	-	-
Placements long terme en actions et fonds	61	46	1	-	**109**		109	-	-
Autres actifs financiers – non courant	15	-	-	-	**15**	-	-	-	-
Créances de financement clients et autres actifs financiers	1	-	-	-	**1**	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	886	-	-	-	**886**	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	3	-	-	**3**	-	-	3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	671	-	-	**671**	-	-	671	-

En millions d'euros **PASSIFS**	Au coût amorti	À la juste valeur Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) [2]	Total Valeur comptable	Évalué au coût	Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)
Emprunts et dettes financières – Non courant [1]	1 226	-	-	-	**1 226**	-	-	-	-
Découverts bancaires	9	-	-	-	**9**	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – Courant [1]	1 127	-	-	-	**1 127**	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	14	-	1	**14**	-	-	14	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 589	-	-	-	**1 589**	-	-	-	-

(1) Voir la note 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ». Cette rubrique regroupe les « Dettes financières sur contrats de location-financement » et les « Emprunts obligataires et bancaires ».
(2) CFH : Cash-Flow Hedge.

En 2024, tout comme en 2023, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux de juste valeur.

2023

En millions d'euros **ACTIFS**	Au coût amorti	À la juste valeur Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) [2]	Total Valeur comptable	Évalué au coût	Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)
Titres de participation non consolidés	-	-	24	-	**24**	24	-	-	-
Placements long terme en actions et fonds	-	40	52	-	**93**	-	93	-	-
Autres actifs financiers – Non courant	13	-	-	-	**13**	-	-	-	-
Créances de financement clients et autres actifs financiers	4	-	-	-	**4**	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 014	-	-	-	**1 014**	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	4	-	(0)	**4**	-	-	4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	637	-	-	**637**	-	-	637	-

En millions d'euros **PASSIFS**	Au coût amorti	À la juste valeur Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) [2]	Total Valeur comptable	Évalué au coût	Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)
Emprunts et dettes financières – Non courant [1]	975	-		-	**975**	-	-	-	-
Découverts bancaires	3	-		-	**3**	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – Courant [1]	1 312	-		-	**1 312**	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	1		(0)	**-**	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 699	-		-	**1 699**	-	-	-	-

(1) Voir la note 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ». Cette rubrique regroupe les « Dettes financières sur contrats de location-financement » et les « Emprunts obligataires et bancaires ».
(2) CFH : Cash-Flow Hedge.

En 2023, tout comme en 2022, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux de juste valeur.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable sauf pour les emprunts et dettes financières.

	Valeurs au bilan au 31 décembre 2024			Juste valeur au 31 décembre 2024		
En millions d'euros	**Total**	**Courant**	**Non courant**	**Total**	**Courant**	**Non courant**
Emprunts obligataires et bancaires [1]	**2 019**	1 055	964	**2 008**	1 050	959

	Valeurs au bilan au 31 décembre 2023			Juste valeur au 31 décembre 2023		
En millions d'euros	**Total**	**Courant**	**Non courant**	**Total**	**Courant**	**Non courant**
Emprunts obligataires et bancaires [1]	**1 955**	1 229	725	**1 923**	1 219	704

(1) Voir la note 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

Méthodes d'évaluation de la juste valeur :

- la juste valeur de la dette obligataire cotée est déterminée sur la base des prix cotés (niveau 1). La juste valeur des autres dettes financières est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe (niveau 2) ;
- la juste valeur des OPCVM monétaires et non monétaires est évaluée selon leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1). La juste valeur des produits de taux (certificats de dépôts, comptes à terme, bons à moyen terme négociables, ...) est basée sur une actualisation du flux du coupon et du pied de coupon (nominal et intérêts) sur la durée restant à courir du produit à la date de clôture (niveau 2). Le taux d'actualisation utilisé dans ce cadre est le taux de marché correspondant à la maturité et aux caractéristiques des produits ;
- autres actifs financiers et créances de financement clients : postes constitués essentiellement de créances de financement comptabilisées sur la base d'une valeur actualisée dès lors que leur échéance est supérieure à un an ;
- la majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers selon les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option (niveau 2).

Note 7 Informations complémentaires

7.1 Effectifs de fin d'année des sociétés contrôlées

	31 décembre 2024			31 décembre 2023			
	Hors intérimaires	**Intérimaires**	**Total**	**Hors intérimaires**	**Intérimaires**	**Total**	**Évolutions/ Total**
France	2 968	364	**3 332**	3 016	442	**3 458**	- 4 %
%	*10,2 %*	*9,7 %*	***10,1 %***	*10,1 %*	*10,8 %*	***10,2 %***	
Europe hors France	13 939	1 758	**15 697**	14 483	1 935	**16 418**	- 4 %
%	*47,7 %*	*46,8 %*	***47,6 %***	*48,5 %*	*47,3 %*	***48,3 %***	
Amérique du Nord	7 562	283	**7 845**	7 397	506	**7 903**	- 1 %
%	*25,9 %*	*7,5 %*	***23,8 %***	*24,7 %*	*12,4 %*	***23,3 %***	
Asie et Amérique du Sud [1]	4 744	1 348	**6 092**	4 995	1 209	**6 204**	- 2 %
%	*16,2 %*	*35,9 %*	***18,5 %***	*16,7 %*	*29,5 %*	***18,3 %***	
TOTAL	**29 213**	**3 753**	**32 966**	**29 891**	**4 092**	**33 983**	**- 3 %**

(1) La zone « Asie et Amérique du Sud » inclut, l'Afrique du Sud et le Maroc.

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements donnés/reçus

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés [1]	(153)	-	(2)	(146)	(5)
Engagements/acquisition d'immobilisations [2]	(43)	(4)	(39)	-	-
Autres engagements hors bilan	-	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**(196)**	**(4)**	**(41)**	**(146)**	**(5)**
Cautionnements reçus	2	-	1	-	1
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**2**	**-**	**1**	**-**	**1**
TOTAL ENGAGEMENTS NETS	**(194)**	**(4)**	**(40)**	**(146)**	**(4)**

Au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés [3]	(132)	-	(9)	(122)	(1)
Engagements/acquisition d'immobilisations [4]	(38)	-	(38)	-	-
Autres engagements hors bilan	(0)	-	(0)	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**(170)**	**-**	**(46)**	**(122)**	**(1)**
Autres engagements reçus	0	-	0	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**0**	**-**	**0**	**-**	**-**
TOTAL ENGAGEMENTS NETS	**(170)**	**-**	**(46)**	**(122)**	**(1)**

Au 31 décembre 2024 :

(1) Les garanties données sont constituées principalement de :
- *50 millions d'euros de lettre de confort de PO New Energies USA Inc. en faveur de BMW Manufacturing ;*
- *39 millions d'euros de garanties en faveur de Siemens Mobility GmbH ;*
- *35 millions d'euros de garanties de Plastic Omnium Equipamientos Exteriores SA dans le cadre d'un VPPA (Virtual Power Purchase Arrangement) ;*
- *8 millions d'euros de garanties de PO Industries GmbH en faveur d'ACT Commodities.*

(2) Les engagements sur acquisition d'immobilisations sont constitués principalement de :
- *11 millions d'euros de OPmobility C-Power Holding ;*
- *8 millions d'euros de PO Lighting Czech SRO ;*
- *7 millions d'euros de Plastic Omnium Auto Exterieur SARLAU ;*
- *7 millions d'euros de PO Advanced Innovation & Research SA.*

Au 31 décembre 2023 :

(3) Les garanties données sont constituées principalement de :
- *41 millions d'euros de garanties de Plastic Omnium Equipamientos Exteriores SA dans le cadre d'un VPPA (Virtual Power Purchase Arrangement) ;*
- *39 millions d'euros de garanties en faveur de Siemens Mobility GmbH ;*
- *20 millions d'euros de caution bancaire donnée dans le cadre de la prise de participation de 40 % dans la société EKPO Fuel Cell Technologies par rapport au montant restant à payer ;*
- *10 millions d'euros sur actif/passif financier de HBPO Germany GmbH auprès de Deutsche Bank ;*
- *7,7 millions d'euros de OPmobility SE auprès de Société Générale Francfort ;*
- *6,7 millions d'euros de garantie bancaire de PO Lighting turkey endüstriyel ürünler imalat ve tic. a.ş auprès d'un bailleur.*

(4) Les engagements sur acquisition d'immobilisations sont constitués principalement de :
- *12,9 millions d'euros de OPmobility C-Power Holding ;*
- *10,2 millions d'euros de PO Lighting Czech SRO ;*
- *5,1 millions d'euros de PO Lighting Mexico SA DE CV ;*
- *4,1 millions d'euros de OPmobility Exterior Management Thailand Ltd.*

7.3 Transactions avec les parties liées

7.3.1 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

Les Dirigeants sont, selon les termes de la norme IAS 24 « Les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités » de OPmobility SE et de ses filiales.

Les Conseils d'Administration des 21 février 2024 et 22 juillet 2024 ont accordé respectivement dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions, 122 150 actions et 26 910 actions aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE. Voir la note 5.2.3 « Paiements sur base d'actions » sur les modalités d'attribution.

Le montant global des rémunérations aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	**Versés ou à la charge de**	**2024**	**2023**
Jetons de présence	versés par OPmobility SE	0	0
Jetons de présence	versés par les sociétés contrôlées par OPmobility SE (excepté OPmobility SE) et par Burelle SA	0	0
Rémunérations brutes	à charge du groupe OPmobility	6	5
Plan de retraite complémentaire	à charge du groupe OPmobility	1	1
Coût au titre des plans d'achats et de souscriptions d'actions et d'attribution d'actions gratuites	à charge du groupe OPmobility	1	1
	Charge à étaler sur la durée d'acquisition des droits	*1*	*1*
	Cotisations sociales liées au nouveau plan de la période	*0*	*0*
RÉMUNÉRATIONS TOTALES		**9**	**8**

7.3.2 Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

7.3.2.1 TRANSACTIONS PRÉSENTÉES À 100 %

L'information présentée ci-après concerne les opérations avant application de la quote-part du Groupe.

2024 *En millions d'euros*	**Ventes**	**Coûts indirects et directs**	**Redevances**	**Fournisseurs**	**Autres Créances**
YFPO et ses filiales	2		(10)	8	2
BPO AS	1	(3)	-	-	-
EKPO Fuel Cell Technologies			1	-	1
TOTAL	**2**	**(3)**	**(10)**	**8**	**3**

2023 *En millions d'euros*	**Ventes**	**Coûts indirects et directs**	**Redevances**	**Fournisseurs**	**Autres Créances**
YFPO et ses filiales	4	(0)	(11)	9	1
BPO AS		(3)	(0)	-	-
EKPO Fuel Cell Technologies	2	-	(0)	0	0
TOTAL	**5**	**(3)**	**(12)**	**9**	**1**

7.3.2.2 TRANSACTIONS PRÉSENTÉES À LA QUOTE-PART DU GROUPE OPMOBILITY

L'information présentée ci-après concerne les opérations dans les Comptes à la quote-part du Groupe.

2024 *En millions d'euros*	**% d'intérêt**	**Dividendes approuvés et versés**
YFPO et ses filiales	49,95 %	30
BPO AS	49,98 %	3
SHB Automotive Modules (HBPO)	50,00 %	10
TOTAL		**42**

2023 *En millions d'euros*	**% d'intérêt**	**Dividendes approuvés et versés**	**Dividendes approuvés l'exercice précédent et versés sur la période**
YFPO et ses filiales	49,95 %	41	-
BPO AS	49,98 %	1	1
SHB Automotive Modules (HBPO)	50,00 %	8	-
TOTAL		**50**	**1**

7.3.3 Transactions avec les sociétés Sofiparc SAS et Burelle SA

AU 31 DÉCEMBRE 2024

En millions d'euros	**Coûts indirects et directs**	**Redevances**	**Produits de cession d'immobilisations corporelles (exploitation et placement)**	**Autres Produits et Charges Opérationnels**	**Produits et charges financières**	**Comptes courants**	**Dépôts de garantie**	**Fournisseurs**	**Clients**	**Autres Créances**	**Autres débiteurs**
Sofiparc SAS	-	(8)	-	-	-	-	2	3	-	2	-
Burelle SA	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

AU 31 DÉCEMBRE 2023

En millions d'euros	**Coûts indirects et directs**	**Redevances**	**Produits de cession d'immobilisations corporelles (exploitation et placement)**	**Produits et Charges financières**	**Comptes courants**	**Dépôts de garantie**	**Fournisseurs**	**Clients**	**Autres Créances**	**Autres débiteurs**
Sofiparc SAS	-	(6)	-	-	-	1	2	-	2	-
Burelle SA	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-

7.4 Honoraires des auditeurs légaux

En millions d'euros	2024 PwC	2024 EY	2024 Total
COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS	**(2,7)**	**(3,9)**	**(6,6)**
dont :			
OPmobility SE	*(0,6)*	*(0,6)*	*(1,1)*
Filiales	*(2,1)*	*(3,4)*	*(5,5)*
DIRECTIVE CSRD	**(0,3)**	**(0,3)**	**(0,6)**
dont :			
OPmobility SE	*(0,3)*	*(0,3)*	*(0,6)*
Filiales	*0,0*	*0,0*	*0,0*
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES	**(0,2)**	**(0,2)**	**(0,4)**
dont :			
OPmobility SE	*(0,1)*	*(0,1)*	*(0,2)*
Filiales	*(0,1)*	*(0,1)*	*(0,2)*
TOTAL	**(3,2)**	**(4,4)**	**(7,6)**

En millions d'euros	2023 PwC	2023 EY	2023 Total
COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS	**(2,5)**	**(3,9)**	**(6,4)**
dont :			
OPmobility SE	*(0,6)*	*(0,6)*	*(1,3)*
Filiales	*(1,9)*	*(3,2)*	*(5,2)*
DIRECTIVE CSRD	**(0,1)**	**(0,1)**	**(0,2)**
dont :			
OPmobility SE	*(0,1)*	*0,0*	*(0,2)*
Filiales	*0,0*	*0,0*	*(0,1)*
TOTAL	**(2,7)**	**(3,9)**	**(6,6)**

7.5 Société mère consolidante

La société Burelle SA détient à 61,17 % OPmobility SE après prise en compte de l'annulation des titres d'autocontrôle (60,01 % avant annulation des titres d'autocontrôle) et consolide celle-ci selon la méthode de l'intégration globale.

Burelle SA – 19 Boulevard Jules Carteret
69342 Lyon Cedex 07 – France

7.6 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a annoncé le 16 janvier 2025 avec effet au 1er février 2025, de regrouper ses business groups Exterior et Lighting en un seul dénommé « Exterior & Lighting ». Les impacts financiers liés à cette nouvelle organisation sont en cours d'estimation *(voir la « Présentation du Groupe »)*.

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2024, n'est intervenu depuis la date de clôture.

LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

		Secteurs				31 décembre 2024			31 décembre 2023		
Libellé juridique		Exterior	Power-train	Modules	Non affecté	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt
France											
OPMOBILITY SE	b2024_d				*	Société mère			Société mère		
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC					*	G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC					*	G	100	100	G	100	100
SIGNALISATION FRANCE SA					*	G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY C-POWER INDUSTRIE HOLDING	b2024_d		*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES SAS		*				G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY EXTERIOR HOLDING	b2024_d	*				G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY C-POWER HOLDING	b2024_d		*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MANAGEMENT SAS			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SAS		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM COMPOSITES SA		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SERVICES SAS			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY FRANCE SAS			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM CLEAN ENERGY SYSTEMS RESEARCH			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES FRANCE SAS			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM MODULES SAS	c2024			*		-	-	-	G	100	100
OPMOBILITY MANAGEMENT FRANCE 4	b2024_d				*	G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY LIGHTING HOLDING	b2024_d	*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM SOFTWARE HOUSE					*	G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY E-POWER HOLDING	b2024_d		*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM E-POWER FRANCE			*			G	100	100	G	100	100
PO LIGHTING FRANCE	a2024	*				G	100	100	-	-	-
Afrique du Sud											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SOUTH AFRICA (PROPRIETARY) Ltd			*			G	100	100	G	100	100
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SOUTH AFRICA) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
Allemagne											
PLASTIC OMNIUM GmbH					*	G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO COMPONENTS GmbH		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY GERMANY GmbH			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIORS GmbH		*				G	100	100	G	100	100
EKPO FUEL CELL TECHNOLOGIES GmbH			*			MEE_Ifrs	40	40	MEE_Ifrs	40	40
HBPO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GmbH				*		G	100	100	G	100	100
HBPO RASTATT GmbH				*		G	100	100	G	100	100
HBPO GERMANY GmbH				*		G	100	100	G	100	100
HBPO GmbH				*		G	100	100	G	100	100
HBPO INGOLSTADT GmbH				*		G	100	100	G	100	100
HBPO REGENSBURG GmbH				*		G	100	100	G	100	100
HBPO VAIHINGEN Enz GmbH				*		G	100	100	G	100	100
HBPO SAARLAND GmbH				*		G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM E-POWER GERMANY GmbH			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS GmbH		*				G	100	100	G	100	100
PO LIGHTING GERMANY GmbH		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM INDUSTRIE GmbH	a2023				*	G	100	100	G	100	100
HBPO BREMEN GmbH	a2023			*		G	100	100	G	100	100

Libellé juridique		Secteurs				31 décembre 2024			31 décembre 2023		
		Exterior	Power-train	Modules	Non affecté	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt
Argentine											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY ARGENTINA SA			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM SA		*				G	100	100	G	100	100
Autriche											
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES WELS GmbH			*			G	100	100	G	100	100
Belgique											
PLASTIC OMNIUM ADVANCED INNOVATION AND RESEARCH NV			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY BELGIUM SA			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE BELGIUM		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES GENK	b2024		*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES SA			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES HERENTALS SA			*			G	100	100	G	100	100
Brésil											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY DO BRASIL LTDA			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM DO BRASIL Ltda		*				G	100	100	G	100	100
PO LIGHTING DO BRASIL Ltda		*				G	100	100	G	100	100
Canada											
HBPO CANADA INC.				*		G	100	100	G	100	100
Chine (1/2)											
PLASTIC OMNIUM HOLDING (SHANGHAI) Co. Ltd					*	G	100	100	G	100	100
WUHAN PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
BEIJING PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd			*			G	60	60	G	60	60
CHONGQING PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
GUANGZHOU PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
NINGBO PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
SHENYANG PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SHANGHAI TIEXI) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM YIZHENG AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEM Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SHENYANG) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM NINGBO AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM WUHAN AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM HARBIN AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM HANGZHOU AUTO EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM NINGDE AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANKANG AUTO PARTS RUGAO Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM (DAQING) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM (LIAONING) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM (HE FEI) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM (NEW DADONG) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95
YANFENG PLASTIC OMNIUM (BEIJING) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	49,95	MEE_Ifrs	49,95	49,95

Libellé juridique		Secteurs				31 décembre 2024			31 décembre 2023		
		Exterior	Power-train	Modules	Non affecté	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt
Chine (2/2)											
CHONGQING YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR FAWAY Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	25,47	MEE_Ifrs	49,95	25,47
GUANGZHOU ZHONGXIN YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR TRIM Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	25,47	MEE_Ifrs	49,95	25,47
CHENGDU FAWAY YANFENG PLASTIC OMNIUM Co. Ltd		*				MEE	24,48	24,48	M.E.E.	24,48	24,48
DONGFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*				MEE	24,98	24,98	M.E.E.	24,98	24,98
CHANGCHUN HUAZHONG YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIORS Co. Ltd		*				MEE_Ifrs	49,95	24,98	MEE_Ifrs	49,95	24,98
GUANGZHOU ZHONGXIN YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd	2024_m	*				MEE	19,98	19,98	MEE_Ifrs	49,95	25,47
HBPO CHINA BEIJING Co. Ltd				*		G	100	100	G	100	100
HBPO NANJIN Co. Ltd				*		G	100	100	G	100	100
HBPO SHANGHAI Ltd				*		G	100	100	G	100	100
HBPO AUTO COMPONENTS (Shanghai) Ltd				*		G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS (KUNSHAN) Co., Ltd		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES INVESTMENT (SHANGHAI) Co., Ltd	b2024		*			G	100	100	G	100	100
EKPO FUEL CELL (SUZHOU) Co., Ltd	b2024		*			MEE_Ifrs	40	40	MEE_Ifrs	40	40
PO-REIN (SHANGHAI) ENERGY TECHNOLOGY Co., Ltd	a2023		*			G	50,10	50,10	G	50,10	50,10
PO-REIN (SHANGHAI) ENERGY DEVELOPMENT Co., Ltd	a2023		*			G	50,10	50,10	G	50,10	50,10
Corée du Sud											
PLASTIC OMNIUM Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM KOREA NEW ENERGIES Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
SHB AUTOMOTIVE MODULES				*		MEE_Ifrs	50	50	MEE_Ifrs	50	50
HBPO PYEONGTAEK Ltd				*		G	100	100	G	100	100
Espagne											
PLASTIC OMNIUM EQUIPAMIENTOS EXTERIORES SA		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SPAIN SA			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE ESPANA	c2023	*				-	-	-	G	100	100
HBPO AUTOMOTIVE SPAIN SL				*		G	100	100	G	100	100
États-Unis											
OPMOBILITY HOLDING USA, Inc.	b2024_d				*	G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY INDUSTRIES HOLDING USA, Inc.	b2024_d				*	G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS LLC		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY (USA) LLC			*			G	100	100	G	100	100
HBPO NORTH AMERICA Inc.				*		G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES USA Inc.			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM E-POWER Inc.			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS Inc.		*				G	100	100	G	100	100
PO LIGHTING USA Inc.		*				G	100	100	G	100	100
EKPO FUEL CELL TECHNOLOGIES US, Inc.	a2024		*			MEE_Ifrs	40	40	-	-	-
Hongrie											
HBPO MANUFACTURING HUNGARY Kft				*		G	100	100	G	100	100
HBPO AUTOMOTIVE HUNGARIA Kft				*		G	100	100	G	100	100
HBPO SZEKESFEHERVAR Kft				*		G	100	100	G	100	100
HBPO PROFESSIONAL SERVICES Kft				*		G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS HUNGARY Kft		*				G	100	100	G	100	100

Libellé juridique		Secteurs				31 décembre 2024			31 décembre 2023		
		Exterior	Power-train	Modules	Non affecté	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt
Inde											
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS (INDIA) PVT Ltd		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY INDIA PVT Ltd			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MANUFACTURING INDIA PVT Ltd			*			G	55	55	G	55	55
PO LIGHTING INDIA PVT. Ltd		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM SOFTWARE HOUSE INDIA PVT Ltd	a2024				*	G	100	100	-	-	-
Indonésie											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY INDONESIA			*			G	100	100	G	100	100
Japon											
PLASTIC OMNIUM KK			*			G	100	100	G	100	100
Malaisie											
HICOM HBPO SDN BHD				*		G	51	51	G	51	51
PO AUTOMOTIVE SDN BHD MALAYSIA			*			G	100	100	G	100	100
Maroc											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY (MOROCCO) SARL			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SARLAU		*				G	100	100	G	100	100
PO LIGHTING MOROCCO SA		*				G	100	100	G	100	100
Mexique											
PLASTIC OMNIUM INDUSTRIAL AUTO EXTERIORES RAMOS ARIZPE SA DE CV		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MEXICO SA DE CV			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORES SA DE CV		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INDUSTRIAL SRL DE CV		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY INDUSTRIAL SA DE CV			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SERVICIOS SA DE CV			*			G	100	100	G	100	100
HBPO MEXICO SA DE CV				*		G	100	100	G	100	100
PO LIGHTING MEXICO SA DE CV		*				G	100	100	G	100	100
Pays-Bas											
DSK PLASTIC OMNIUM BV			*			G	51	51	G	51	51
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY NETHERLANDS HOLDING BV			*			G	100	100	G	100	100
Pologne											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY POLAND Sp Z.O.O.			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS Sp Z.O.O.		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO Sp Z.O.O.	c2024	*				-	-	-	G	100	100
PO LIGHTING POLAND Sp Z.O.O.		*				G	100	100	G	100	100
République tchèque											
HBPO CZECH S.R.O.				*		G	100	100	G	100	100
HBPO KVASINY S.R.O.				*		G	100	100	G	100	100
PO LIGHTING CZECH S.R.O.		*				G	100	100	G	100	100
Roumanie											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY ROMANIA SRL			*			G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS SRL		*				G	100	100	G	100	100
Royaume-Uni											
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE Ltd		*				G	100	100	G	100	100
HBPO UK Ltd				*		G	100	100	G	100	100
Russie											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY RUSSIA LLC			*			G	100	100	G	100	100
DSK PLASTIC OMNIUM INERGY	d_2024		*			MEE_Ifrs	51	51	G	51	51

Libellé juridique		Secteurs				31 décembre 2024			31 décembre 2023		
		Exterior	Power-train	Modules	Non affecté	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt	Mode de consoli-dation	% contrôle	% d'intérêt
Slovaquie											
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS S.R.O.		*				G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SLOVAKIA S.R.O.			*			G	100	100	G	100	100
HBPO SLOVAKIA S.R.O.				*		G	100	100	G	100	100
Suisse											
PLASTIC OMNIUM RE AG					*	G	100	100	G	100	100
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES FRIBOURG	b2024		*			G	100	100	G	100	100
Thaïlande											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY THAILAND Co. Ltd			*			G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY EXTERIOR MANAGEMENT THAILAND Co. Ltd	b2024_d	*				G	100	100	G	100	100
Turquie											
BPO AS		*				MEE_Ifrs	50	49,98	MEE_Ifrs	50	49,98
PO LIGHTING TURKEY EUDÜSTRIYEL ÜRÜNLER IMALAT VE TICARET AS	b2024	*				G	100	100	G	100	100

Méthode d'intégration et particularités :

G : *Intégration globale.*

MEE : *Sociétés qui étaient déjà consolidées par la méthode de la mise en équivalence avant l'application des nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2014.*

MEE_Ifrs : *Sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence depuis l'application des nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2014. Elles sont intégrées à hauteur de leur pourcentage de détention dans la détermination du « Chiffre d'affaires économique ».*

Mouvements de la période :

a2024 : *Sociétés créées et/ou acquises et/ou dont l'activité a démarré au cours de l'exercice 2024.*

b2024 : *Changement de dénomination au cours de l'exercice 2024 et/ou dont la documentation juridique a été reçue au cours de l'exercice 2024.*

b2024_d : *Sociétés dont le changement de dénomination a été approuvé au 31 décembre 2024, suite au changement de nom du Groupe « Plastic Omnium » par « OPmobility » au 1er trimestre 2024.*

c2024 : *Sociétés cédées et/ou fusionnées au cours de l'exercice 2024.*

d_2024 : *Changement de méthode d'intégration de « DSK Plastic Omnium Inergy ».*

2024_m : *Affichage du pourcentage direct de détention de OPmobility dans la Société au lieu de celui de la mère directe.*

a2023 : *Sociétés créées et/ou acquises et/ou dont l'activité a démarré au cours de l'exercice 2023.*

b2023 : *Changement de dénomination au cours de l'exercice 2023.*

c2023 : *Sociétés cédées et/ou fusionnées au cours de l'exercice 2023.*

5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale de la société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société OPmobility SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation et reconnaissance du chiffre d'affaires

Note 1.3.2. « Chiffre d'affaires / Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié :

Le chiffre d'affaires figure au compte de résultat consolidé d'OPmobility SE au 31 décembre 2024 pour un montant de 10 484 M€.

Le chiffre d'affaires de pièces est comptabilisé lorsque le contrôle des biens est transféré au client, habituellement à la livraison des biens, et évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

Concernant les prestations de services et la réalisation d'outillages spécifiques : le traitement comptable appliqué repose sur l'identification par le groupe dans la plupart des cas de deux obligations de performance, distinctes de la production de pièces, au titre de l'activité Design, d'une part, et de la fourniture de certains outillages spécifiques dont le contrôle est transféré aux clients, d'autre part. Les produits de l'activité Design, y compris ceux explicitement inclus dans le prix pièce, sont reconnus au démarrage de la vie série. Les paiements reçus avant le démarrage de la vie série sont comptabilisés en avances clients. Les coûts liés à ces deux obligations de performance sont comptabilisés en stocks pendant la phase projet puis en charges lorsque leur contrôle est transféré au client, c'est-à-dire au démarrage de la vie série.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « pièces » et l'évaluation du chiffre d'affaires « prestations de services et réalisation d'outillages spécifiques » comme un point clé de l'audit compte tenu :

- des discussions régulières entre le groupe et ses clients sur les prix des pièces, les ajustements éventuels, les avoirs, les rabais et les remises ;

- des jugements devant être émis par la direction du groupe pour estimer les produits relatifs à ces obligations de performance dans la mesure où ces produits ne sont pas nécessairement directement identifiables au sein des contrats et nécessitent donc une évaluation spécifique de la direction.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation et de reconnaissance du chiffre d'affaires et identifier les contrôles clés mis en place par la direction concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- afin d'apprécier la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente de pièces, réaliser les tests suivants sur un échantillon de transactions :
  - comparer les prix de vente appliqués aux livraisons de pièces avec les prix contractuels,
  - examiner les ajustements éventuels du prix des produits vendus,
  - examiner les avoirs émis, les rabais et les remises,
  - contrôler le correct rattachement à l'exercice des ventes de pièces,
- afin d'apprécier la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux prestations de services Design et à la réalisation d'outillages spécifiques, réaliser les tests suivants sur un échantillon de contrats :
  - comparer les prix de vente appliqués et reconnus au démarrage de la vie série avec la valorisation faite par la direction et les documents contractuels,
  - examiner les produits et les coûts alloués aux obligations de performance,
  - contrôler le correct rattachement à l'exercice des ventes de prestations de Design et de réalisation d'outillages spécifiques,
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des goodwill

Notes 1.6.1 « Goodwill », 1.6.4 « Tests de dépréciation des actifs immobilisés », 2.3 « Tests de dépréciation d'actifs » et paragraphe « Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés » de la note 1.11 « Estimations et jugements » de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié :

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des goodwill s'élève à 1 302 M€, soit environ 17 % du total des actifs.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur et au moins une fois par an afin de comparer leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. Ces tests sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT.

Comme décrit dans le paragraphe « Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés » de la note 1.11, la détermination de la valeur d'utilité repose sur la méthode des cash flows actualisés calculés à partir d'hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels, de taux d'actualisation et de croissance long terme.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit en raison :

- de leur valeur significative dans les comptes consolidés ;
- des jugements et estimations importants entrant dans la détermination des paramètres utilisés pour la mise en œuvre des tests de dépréciation, tels que les flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini ;
- de la sensibilité des tests annuels de dépréciation sur certains groupes d'UGT.

Notre réponse :

Nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill. Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe avec les dispositions de la norme IAS 36 ;
- rapprocher les éléments composant la valeur comptable de chaque UGT faisant l'objet du test de perte de valeur avec les comptes consolidés ;
- identifier les groupes d'UGT pour lesquels la sensibilité du test de dépréciation du goodwill est la plus importante de manière à axer plus particulièrement nos travaux sur ces derniers ;
- analyser la cohérence des données et hypothèses clés sur lesquelles se fondent les estimations utilisées dans la détermination des projections des flux de trésorerie avec les plans validés par la Direction ;
- avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, comparer les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme retenus dans les tests à des données externes de marché ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des modèles utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité ;
- réaliser des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des actifs de développement et immobilisations corporelles

Notes 1.6.2 « Immobilisations incorporelles », 1.6.3 « Immobilisations corporelles et droits d'usage », 1.6.4 « Tests de dépréciation des actifs immobilisés », 2.3 « Tests de dépréciation d'actifs » et paragraphe « Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés » de la note 1.11 « Estimations et jugements » de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié :

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des immobilisations corporelles s'élève à 1 988 M€. Les actifs de développement sont principalement comptabilisés au sein des immobilisations incorporelles pour un montant en valeur nette de 675 M€. Ces actifs représentent 35 % du total des actifs.

- La note 1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation en immobilisations incorporelles des coûts de développement liés à l'exécution de contrats conclus avec des clients, ne répondant pas à une obligation de performance. La note 1.6.3 décrit les modalités de comptabilisation des immobilisations corporelles ainsi que leur durée d'amortissement.
- Comme décrit dans la note 1.6.4, le groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations lorsque des indices de perte de valeur surviennent et au moins une fois par an pour les actifs de développement non encore amortissables.
- Comme décrit dans la note 1.11, pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur d'utilité est obtenue par la méthode des cash-flows actualisés. Ces tests reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels et de taux d'actualisation et de croissance à long terme.
- Comme décrit dans la note 2.3, une revue des indices de perte de valeur mais également de reprise de valeur sur les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation lors des exercices précédents a été effectué.
- Nous avons considéré l'évaluation des actifs de développement et des immobilisations corporelles comme un point clé de l'audit en raison :
  - de leur valeur significative dans les comptes consolidés ;
  - du jugement nécessaire à la direction pour évaluer l'existence d'indices de perte de valeur et la valeur recouvrable ;
  - de l'horizon retenu pour déterminer la valeur recouvrable.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des dispositifs visant à identifier les indices de perte de valeur retenus par le groupe ;
- apprécier la justification des analyses et jugements réalisés par le groupe pour identifier l'existence d'indice de dépréciation ou de reprise de dépréciation ;
- contrôler que les actifs présentant des indices de perte de valeur ont fait l'objet d'un test de dépréciation ;
- au titre de l'évaluation des actifs de développement :
  - prendre connaissance du processus d'identification des coûts de développement à capitaliser ;
  - apprécier le caractère exhaustif des programmes pris en compte dans l'analyse des indices de perte ou reprise de valeur, en rapprochant les actifs analysés aux comptes consolidés ;
  - examiner et apprécier la cohérence les hypothèses prises en compte dans les analyses et les tests de dépréciation (ventes prévisionnelles, marge brute, autres coûts fixes, etc.).
- au titre de l'évaluation des immobilisations corporelles et en cas d'indice de perte ou reprise de valeur identifié :
  - examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe avec les dispositions de la norme IAS 36 ;
  - rapprocher le fichier des actifs faisant l'objet du test de perte de valeur avec les comptes consolidés ;
  - examiner et apprécier la cohérence des données et hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable par entretien avec la direction financière des business group, la direction financière du groupe et la direction générale du groupe ; et en particulier dans le contexte (i) d'inflation dans certaines zones géographiques où le groupe opère, (ii) du climat géopolitique et (iii) des régulations pouvant impacter l'industrie automobile ;
- enfin, s'agissant de l'évaluation de ces actifs immobilisés, nous avons également :
  - vérifié l'exactitude arithmétique des modèles utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité ;
  - comparé les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme à des données externes de marché, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
  - réalisé des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OPmobility SE par votre assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 29 avril 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2001.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des Comptes

Nous remettons au Comité des Comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
David Clairotte

Audit ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

6. Comptes sociaux 2024

RFA

6.1	**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX**	**390**
	Évolution du bilan	390
	Évolution du résultat	390
6.2	**COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024**	**391**
6.2.1	Bilan	391
6.2.2	Compte de résultat	392
6.2.3	Annexe aux comptes sociaux	393
6.3	**RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**	**411**
6.4	**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**	**411**
6.5	**TABLEAU DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-6 DU CODE DE COMMERCE**	**412**
6.6	**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**	**413**
6.7	**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**	**417**

6.1 Commentaires sur les comptes sociaux

Évolution du bilan

Les principales évolutions sont liées aux opérations suivantes :

Titres de participation

- Le Conseil d'Administration de OPmobility SE a décidé en date du 6 décembre 2023, la dissolution de sa filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable de cette dissolution au 9 janvier 2024 et effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2024. En conséquence, la société OPmobility SE a constaté dans ses comptes l'annulation des titres Plastic Omnium Modules pour un montant de 101,4 millions d'euros et un boni de confusion de 290,3 millions d'euros.
- Suite à cette transmission universelle du patrimoine, les titres Plastic Omnium GmbH antérieurement détenus par Plastic Omnium Modules sont portés à l'actif de OPmobility SE pour un montant de 387,2 millions d'euros.

  OPmobility SE a également renforcé sa participation dans Plastic Omnium GmbH par la soucription à son capital pour un montant de 200 millions d'euros le 7 octobre 2024.
- OPmobility SE a souscrit à une augmentations de capital de sa filiale OPmobility Lighting Holding, détenant des filiales spécialisées dans l'éclairage automobile, par un apport en numéraire de 65 millions d'euros le 15 novembre 2024.

  Cette augmentation de capital permet à sa filiale OPmobility Lighting Holding de renforcer sa propre structure financière et de souscrire aux augmentations de capital de ses filiales réalisées fin 2024.
- Une convention de cession des titres HBPO North America Inc. a été signée le 28 octobre 2024 entre OPmobility SE et sa filiale HBPO GmbH, par laquelle cette dernière cède à OPmobility SE la totalité des titres détenus dans la filiale HBPO North America Inc. pour un montant de 125 millions d'euros, à effet le 30 décembre 2024.
- Suite à cette opération, OPmobility SE a apporté le 31 décembre 2024 pour un montant de 125 millions d'euros la totalité des titres HBPO North America Inc. acquis précédemment, à sa filiale OPmobility Holding USA Inc.

Dettes financières

- OPmobility SE a réalisé le 13 mars 2024 une émission obligataire de 500 millions, à échéance le 13 mars 2029, assorti d'un coupon de 4,875 %.
- OPmobility SE a remboursé le 26 juin 2024 l'emprunt obligataire du 26 juin 2017 de 500 millions d'euros, conformément à l'échéance prévue.
- OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein, sans covenant, pour un montant de 300 millions d'euros. Il est réparti en 5 tranches de maturité de 3 ans, 3 ans et 1 mois, 5 ans et 5 ans et 1 mois, pour un taux moyen de financement 4,17 %.

  Cet emprunt a été versé à OPmobility SE à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024 et le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.
- L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 870 millions d'euros au 31 décembre 2023. Des billets de trésorerie ont par ailleurs été émis par la Société pour un montant de 489 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Évolution du résultat

Les produits d'exploitation de OPmobility SE s'élèvent à 38,2 millions d'euros en 2024, contre 36,1 millions d'euros en 2023. Ces produits se composent essentiellement des redevances de marques facturées aux filiales pour 34,6 millions d'euros.

Le résultat financier de OPmobility SE est bénéficiaire de 390,5 millions d'euros en 2024, contre 223,7 millions d'euros en 2023. Ce résultat financier se compose principalement des éléments suivants :

- des dividendes reçus des filiales pour 277,9 millions d'euros en 2024, contre 198,5 millions d'euros en 2023 ;
- un produit net d'intérêts sur prêts, créances et dettes pour 48,1 millions d'euros en 2024, contre un produit de 31,9 millions d'euros en 2023 ;
- le boni de confusion pour 290,3 millions d'euros suite à la transmission universelle du patrimoine de la filiales Plastic Omnium Modules ;
- une dotation nette aux provisions pour dépréciation de 227,7 millions d'euros en 2024, contre une dotation nette aux provisions pour dépréciation de 2,8 millions d'euros en 2023.

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,9 million d'euros.

Le résultat avant impôt est un produit de 384,9 millions d'euros en 2024, contre un produit de 216,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

L'impôt sur les bénéfices est une charge de 3,4 millions d'euros en 2024, contre une charge de 1 million d'euros en 2023.

En conséquence, le résultat net de l'exercice 2024 est un bénéfice net de 381,5 millions d'euros, à comparer à un bénéfice net de 215,3 millions d'euros au titre de 2023.

6.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2024

6.2.1 Bilan

Actif

		31 décembre 2024			31 décembre 2023
En milliers d'euros	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	1	993	977	16	18
Immobilisations corporelles	2	3 762	963	2 799	2 875
Immobilisations financières	3	3 494 660	266 073	3 228 587	2 330 442
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		**3 499 415**	**268 013**	**3 231 402**	**2 333 335**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés	4	323	0	323	148
Créances clients	4	10 847	0	10 847	9 999
Autres créances	4	491 771	1 348	490 423	1 203 351
Valeurs mobilières de placement	5	38 696	0	38 696	35 224
Disponibilités	5	244 703	0	244 703	122 113
Charges constatées d'avance	6	4 338	0	4 338	3 992
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**790 678**	**1 348**	**789 330**	**1 374 827**
Frais émission d'emprunts à étaler	6	4 792	0	4 792	2 289
Primes remboursement des obligations	6	2 508	0	2 508	625
Écarts de conversion actif	6	435	0	435	413
TOTAL		**4 297 828**	**269 361**	**4 028 467**	**3 711 489**

La trésorerie nette de OPmobility SE s'élève à +78,8 millions d'euros en 2024, contre + 242,2 millions d'euros en 2023.

Elle est constituée au 31 décembre 2024 : des disponibilités pour 283,3 millions d'euros, des prêts aux filiales et créances financières pour 1 634,8 millions d'euros, des instruments de trésorerie passif pour 12,1 millions d'euros, des emprunts obligataires pour 1 338,2 millions d'euros et des emprunts et dettes financières pour 489 millions d'euros.

Passif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7	8 731	8 731
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7	17 389	17 389
Autres réserves	7	1 598 527	1 473 903
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**381 503**	**215 317**
Provisions réglementées	7	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**7**	**2 006 150**	**1 715 340**
Provisions pour risques et charges	8	8 647	7 182
DETTES			
Emprunts obligataires	9	1 338 244	1 207 230
Emprunts auprès des établissements de crédit	9	0	0
Emprunts et dettes financières divers	9	508 207	629 205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	9 099	10 222
Dettes fiscales et sociales	9	4 938	7 779
Autres dettes	9	44 404	38 916
Produits constatés d'avance	9	108 752	95 610
TOTAL DES DETTES	**9**	**2 013 644**	**1 988 962**
Comptes de régularisation passif		26	5
TOTAL		**4 028 467**	**3 711 489**

6.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**10**	**1 364**	**132**
Reprises sur provisions et transfert de charges		2 132	1 331
Autres produits d'exploitation	10	34 675	34 667
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		**38 171**	**36 130**
Achats et charges externes	11	(37 057)	(36 383)
Impôts et taxes		(481)	(397)
Charges de personnel	12	(1 330)	(1 610)
Dotations aux amortissements et provisions	13	(2 629)	(2 938)
Autres charges		(1 326)	(1 523)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		**(42 823)**	**(42 851)**
RÉSULTAT EXPLOITATION		**(4 652)**	**(6 721)**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**14**	**699 281**	**315 661**
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	**14**	**(308 813)**	**(91 953)**
RÉSULTAT FINANCIER	**14**	**390 468**	**223 708**
RÉSULTAT COURANT		**385 816**	**216 987**
Résultat exceptionnel	15	(924)	(666)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**384 892**	**216 321**
Impôts sur les bénéfices	16	(3 389)	(1 004)
RÉSULTAT NET		**381 503**	**215 317**

6.2.3 Annexe aux comptes sociaux

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 4 028 467 millions d'euros et le résultat est de 381 503 millions d'euros.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société, devenant OPmobility SE à compter du 24 avril 2024.

Titres de participation

- Le Conseil d'Administration de OPmobility SE a décidé en date du 6 décembre 2023, la dissolution de sa filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable de cette dissolution au 9 janvier 2024 et effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2024. En conséquence, la société OPmobility SE a constaté dans ses comptes l'annulation des titres Plastic Omnium Modules pour un montant de 101,4 millions d'euros et un boni de confusion de 290,3 millions d'euros.
- Suite à cette transmission universelle du patrimoine, les titres Plastic Omnium GmbH antérieurement détenus par Plastic Omnium Modules sont portés à l'actif de OPmobility SE pour un montant de 387,2 millions d'euros.

  OPmobility SE a également renforcé sa participation dans Plastic Omnium GmbH par la soucription à son capital pour un montant de 200 millions d'euros le 7 octobre 2024.
- OPmobility SE a souscrit à une augmentations de capital de sa filiale OPmobility Lighting Holding, détenant des filiales spécialisées dans l'éclairage automobile, par un apport en numéraire de 65 millions d'euros le 15 novembre 2024.

  Cette augmentation de capital permet à sa filiale OPmobility Lighting Holding de renforcer sa propre structure financière et de souscrire aux augmentations de capital de ses filiales réalisées fin 2024.
- Une convention de cession des titres HBPO North America Inc. a été signée le 28 octobre 2024 entre OPmobility SE et sa filiale HBPO GmbH, par laquelle cette dernière cède à OPmobility SE la totalité des titres détenus dans la filiale HBPO North America Inc. pour un montant de 125 millions d'euros, à effet le 30 décembre 2024.
- Suite à cette opération, OPmobility SE a apporté le 31 décembre 2024 pour un montant de 125 millions d'euros la totalité des titres HBPO North America Inc. acquis précédemment, à sa filiale OPmobility Holding USA Inc.

Dettes financières

- OPmobility SE a réalisé le 13 mars 2024 une émission obligataire de 500 millions, à échéance le 13 mars 2029, assorti d'un coupon de 4,875 %.
- OPmobility SE a remboursé le 26 juin 2024 l'emprunt obligataire du 26 juin 2017 de 500 millions d'euros, conformément à l'échéance prévue.
- OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein, sans covenant, pour un montant de 300 millions d'euros. Il est réparti en 5 tranches de maturité de 3 ans, 3 ans et 1 mois, 5 ans et 5 ans et 1 mois, pour un taux moyen de financement 4,17 %.

  Cet emprunt a été versé à OPmobility SE à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024, le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.
- L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 870 millions d'euros au 31 décembre 2023. Des billets de trésorerie ont par ailleurs été émis par la Société pour un montant de 489 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Principes et méthodes comptables

OPmobility SE a établi ses comptes conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018). Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes 2024 sont identiques à ceux de l'exercice 2023.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- installations générales et agencements : 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participations sont constitués des investissements qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable. Ils sont destinés à être conservés durablement et à contribuer à l'activité de la société détentrice.

La valeur brute des titres de participation correspond au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement du management, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres et une approche de la valeur d'entreprise basée sur des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux sont issus des plans à cinq ans préparés par le management des filiales et validés par la Direction (Strat Plan). Par dérogation et dans des cas limités, une durée plus longue peut être utilisée notamment lorsque la maturité du marché adressé le justifie ou suite à des opérations d'acquisitions. La valeur terminale, calculée sur la base de la dernière année, prend en compte un taux de croissance perpétuel spécifique aux zones géographiques dans lesquelles les sociétés exercent leurs activités. Des éléments qualitatifs représentatifs de la valeur stratégique de la participation peuvent aussi être pris en compte.

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances rattachées sont dépréciées par voie de provision en tenant compte de la situation d'ensemble et de la probabilité de non-recouvrement.

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont des titres que la Société a l'intention de conserver durablement, sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

La valeur brute des autres titres immobilisés correspond au coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont autorisés par les Assemblées Générales Ordinaires et effectués en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres en voie d'annulation affectées à une future réduction de capital ou acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont comptabilisées en titres immobilisés ;
- les actions propres rachetées en vue d'être attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux dans le cadre d'un plan de *stock-options* ou d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Les actions propres sont évaluées par catégorie de titres (titres immobilisés, titres affectés à des plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions, titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité), selon l'approche PEPS dite « *Premier Entré, Premier Sorti* ».

Leur valeur brute correspond au prix d'acquisition ; les actions propres sont valorisées au cours moyen du dernier mois. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur brute est supérieure à la valeur d'inventaire, à l'exception des actions propres en voie d'annulation. Pour les actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions, la valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties. Pour les actions propres affectées à l'attribution gratuite d'actions aux salariés, une provision pour charges est comptabilisée pour la totalité de la valeur des actions propres affectées aux salariés et aux mandataires sociaux de OPmobility SE et de ses filiales.

Pour les autres catégories, la valeur de marché correspond à la valeur boursière (moyenne des cours du mois précédant la clôture des comptes).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées par catégorie de titres (titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité, actions propres destinées à attribution non affectées, autres valeurs mobilières de placement), selon l'approche PEPS dite « *Premier Entré, Premier Sorti* ».

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature.

Pour les valeurs mobilières représentatives de titres cotés, la dépréciation comptabilisée a pour objet de ramener leur valeur nette comptable au cours de Bourse à la clôture.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Opérations en devises

À la clôture, les éléments monétaires en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « Écarts de conversion – Actif/Passif » au bilan, sauf en cas de couverture, où les effets de la revalorisation sont matérialisés en résultat financier et sont compensés par les impacts constatés sur l'instrument de couverture. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable.

Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- en cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations libellées dans une même devise dont l'échéance est comprise dans le même exercice comptable, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains sur la base d'une position globale de change.

Les comptes bancaires en devises sont revalorisés au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture par contrepartie du résultat financier.

Instruments financiers et instruments de couverture

La Société est amenée à utiliser des dérivés de change et de taux pour couvrir les risques de change sur les prêts accordés aux sociétés du Groupe et les risques de taux sur les emprunts à taux variable. Les pertes et gains de change et sur taux réalisés liés à ces dérivés sont comptabilisés en résultat financier de façon symétrique aux éléments couverts.

Les gains/pertes de changes et de taux latents sont inscrits en comptes d'actif et passif financier par contrepartie du compte de résultat, afin de matérialiser au bilan l'effet de symétrie avec les éléments monétaires en devises couverts.

Le report ou déport des contrats de change et de taux à terme est étalé dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission et éventuelles primes de remboursement encourus lors de la mise en place de financements sont portés à l'actif et font l'objet d'un étalement selon la méthode des intérêts composés, sur la durée du financement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Impôts sur les bénéfices

La Société est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales françaises.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale à hauteur du montant dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par la société tête de groupe.

L'économie d'impôt dont bénéficie OPmobility SE au titre des déficits réalisés par ses filiales françaises est neutralisée dans le compte « Produits constatés d'avance » présenté au passif. En effet, conformément à la convention d'intégration fiscale, en cas de retour au bénéfice des filiales opérationnelles françaises, OPmobility SE supportera une charge d'impôt.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices). Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues), ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courant.

Sommaire détaillé des notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 1	Immobilisations incorporelles	396
NOTE 2	Immobilisations corporelles	396
NOTE 3	Immobilisations financières	396
NOTE 4	Créances	397
NOTE 5	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	398
NOTE 6	Charges constatées d'avance et comptes de régularisation	400
NOTE 7	Variations des capitaux propres	401
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	402
NOTE 9	Dettes	402
NOTE 10	Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	406
NOTE 11	Achats et charges externes	406
NOTE 12	Charges de personnel	407
NOTE 13	Dotations : amortissements et dépréciations	407
NOTE 14	Résultat financier	408
NOTE 15	Résultat exceptionnel	408
NOTE 16	Sociétés liées	408
NOTE 17	Impôts sur les bénéfices	409

Notes sur le bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Concessions, brevets, marques	993	-	-	993
TOTAL VALEURS BRUTES	**993**	**-**	**-**	**993**
Amortissements cumulés	(975)	(2)	-	(977)
TOTAL VALEURS NETTES	**18**	**(2)**	**0**	**16**

Note 2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Terrains	13	-	-	13
Installations générales, agencements	127	-	-	127
Matériel et mobilier de bureau	3 620	2	-	3 622
TOTAL VALEURS BRUTES	**3 760**	**2**	**-**	**3 762**
Amortissements cumulés	(885)	(78)	-	(963)
TOTAL VALEURS NETTES	**2 875**	**(76)**	**-**	**2 799**

Note 3 Immobilisations financières

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Titres de participation	1 575 205	902 200	226 450	2 250 955
Autres titres immobilisés	58 281	35 535	23 059	70 757
Prêts	739 484	1 291 419	858 787	1 172 116
Autres immobilisations financières	760	72	-	832
TOTAL VALEURS BRUTES	**2 373 730**	**2 229 226**	**1 108 296**	**3 494 660**
Provisions sur titres	(43 288)	(228 307)	5 522	(266 073)
TOTAL VALEURS NETTES	**2 330 442**	**2 000 919**	**1 102 774**	**3 228 587**

Les mouvements sur les titres de participations sont décrits dans les faits caractéristiques de l'exercice.

Des tests de dépréciations ont été réalisés sur les titres de participations des filiales. Ces tests ont donné lieu à une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale OPmobility Lighting Holding pour 190,1 millions d'euros représentant la totalité de la valeur brute des titres et une dotation aux provisions des titres de la filiale Plastic Omnium Shanghai pour 36 millions d'euros. Ces dépréciations résultent respectivement du décalage dans le retour au profit des filiales opérationnelles de OPmobility Lighting Holding et de la réduction de l'activité des filiales de Plastic Omnium Holding Shanghai.

Au 31 décembre 2024, les autres titres immobilisés comprennent essentiellement :

- 17,7 millions d'euros d'engagements dans le fonds professionnel de capital investissement Aster VI de la société Aster Capital Partners SAS, spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la mobilité ;
- 5 millions d'euros d'engagements dans le Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain S.L.P (FAIM) ;
- 2,7 millions d'euros d'engagements dans le Fonds professionnel de capital investissement Fonds d'Avenir Automobile, orienté vers les équipementiers automobiles ;
- 21,2 millions d'euros correspondant à 51 716 actions dans le capital de la société anonyme VERKOR, société spécialisée dans le développement et la production de batteries de véhicules électriques suite à la conversion le 4 septembre 2023 des obligations convertibles en actions ;
- 3,1 millions d'euros correspondant à 346 377 actions propres affectées à l'animation du titre ;
- 7,2 millions d'euros correspondant à 524 055 actions propres en attente d'affectation future.

  Les actions propres en attente d'affectation font l'objet d'une provision pour dépréciation de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.
- 13,9 millions d'euros correspondant à 1 500 000 actions propres en vue d'annulation suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 d'affecter ces titres à la réduction de capital qui aura lieu le 29 janvier 2025.

  Ces titres font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 5,6 millions d'euros sur une valeur brute de 19,5 millions d'euros.

Les prêts concernent les financements à moyen et long terme accordés aux sociétés du groupe OPmobility. Ils s'élèvent à 1 171,9 millions d'euros dont 3.9 millions d'euros présentent une échéance à moins d'un an. La variation de 432,6 millions d'euros par rapport au montant 31 décembre 2024 est due aux remboursements de prêts pour 858,8 millions d'euros, à la mise en place de nouveaux prêts pour 1 280,3 millions d'euros et la revalorisation en euros des prêts en devises pour 11,1 millions d'euros.

Filiales et participations	Devises	Capital en devises	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats en devises	% quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Montant des cautions at avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé en euros	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en euros
1-Renseignements concernant les filiales (+ 50 % capital détenu)									
PLASTIC OMNIUM INC	USD	474,7	8,7	100 %	413,7	413,7		1,0	42,6
PLASTIC OMNIUM GmbH	EUR	39,9	854	100 %	914,2	914,2		35,4	0
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC	EUR	2	0	100 %	2	2		140,5	2,7
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC	EUR	0,2	3,6	100 %	0,5	0,5		0,3	16
OPMOBILITY EXTERIOR HOLDING	EUR	5,8	72,6	100 %	280,5	280,5		8,5	118
OPMOBILITY C-POWER HOLDING	EUR	119,8	24,7	100 %	315,5	315,5		5,6	95
PLASTIC OMNIUM RE AG	EUR	22,2	8,5	100 %	19,8	19,8		0	0,9
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4	EUR	0,6	(1)	100 %	10	0,7		0	0
SOFTWARE HOUSE SAS	EUR	0,1	(7,9)	100 %	0,1	0,1		4,7	0
OPMOBILITY LIGHTING HOLDING	EUR	190,1	(71,5)	100 %	190,1	0		22,4	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 8	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 10	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 11	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
PLASTIC OMNIUM HOLDING (Shanghai) CO. LTD	CNY	801	(214)	100 %	100	37	4,1	0,7	0
2-Renseignements concernant les filiales (entre 10 % et 50 % capital détenu)									
BPO AS	TRL	5	-	50 %	4,2	4,2		95,3	2,7
TOTAL					**2 250,9**	**1 988,5**	**4,1**	**314,4**	**277,9**

Note 4 Créances

En milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2024	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an
Avances et acomptes versés	148	323	323	-
Clients	9 999	10 847	10 847	-
Créances fiscales	18 499	13 803	6 665	7 138
Créances financières – Comptes courants	1 171 799	461 957	461 957	-
Autres créances	13 053	14 663	9 190	5 473
TOTAL VALEURS NETTES	**1 213 498**	**501 593**	**488 982**	**12 611**

La diminution des créances entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par la diminution de l'encours du compte courant vis-à-vis de la centrale de trésorerie du groupe OPmobility à hauteur de 709,8 millions d'euros en lien avec la mise en place de nouveaux prêts aux filiales.

Les créances clients auprès des sociétés du groupe OPmobility sont principalement constituées de facturation de garanties financières pour 4,3 millions d'euros et de royalties pour 1,6 millions d'euros. Les produits à recevoir des sociétés du groupe OPmobility s'élèvent à 4,8 millions d'euros, dont 4 millions d'euros au titre des redevances de marques, 0,2 million d'euros au titre de la refacturation de frais de protection de brevets et 0,6 million d'euros au titre de refacturation de coûts d'acquisition de titres aux holdings métiers du Groupe ayant acquis ces titres.

Les créances fiscales comprennent notamment :

- 7,2 millions d'euros de crédits impôt recherche des filiales intégrées fiscalement ;
- 3,8 millions d'euros de valeur nette au titre des retenues à la source à imputer sur l'impôt sur les sociétés de l'intégration fiscale ;
- 2,7 millions d'euros de TVA déductible.

Les autres créances comprennent notamment :

- les comptes courants fiscaux des filiales membres du groupe d'intégration fiscale, dont OPmobility SE est la société mère, pour un montant de 7,4 millions d'euros ;
- une créance sur les filiales de 7,3 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions de performance. En effet, les coûts associés aux plans du 23 avril 2021, du 17 février 2022, du 27 avril 2023, du 25 avril 2024 et du 22 juillet 2024 seront facturés par OPmobility SE aux filiales concernées par les salariés et les mandataires sociaux bénéficiaires des plans. Les actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions font l'objet d'une provision pour charges d'un égal montant.

Note 5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En milliers d'euros	31 décembre 2023	+	-	31 décembre 2024
Valeurs mobilières de placement	16 865	-	9 211	7 654
Autres valeurs mobilières de placement	19 976	115 419	104 353	31 042
Comptes bancaires	122 113	122 590	-	244 703
TOTAL VALEURS BRUTES	**158 954**	**238 009**	**113 564**	**283 399**
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(1 617)	-	1 617	0
TOTAL VALEURS NETTES	**157 337**	**238 009**	**111 947**	**283 399**

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend 387 483 actions propres affectées aux plans d'Attribution Gratuite d'Actions de performance (plan AGA) pour une valeur brute de 7,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les actions propres sont réparties ainsi par plan d' Attribution Gratuite d'Actions :

	Nombre d'actions affectées au 31/12/2024	Valeur comptable au 31/12/2024 *(en milliers d'euros)*
Plan AGA 2021		
Autorisé par Conseil d'Administration du 17 février 2021	45 947	1 170
Plan AGA 2022		
Autorisé par Conseil d'Administration du 17 février 2022	95 602	1 777
Plan AGA 2023		
Autorisé par Conseil d'Administration du 21 février 2023	92 025	1 563
Plan AGA 2024		
Autorisé par Conseil d'Administration du 21 février 2024	153 909	3 143
Plan AGA 2024		
Autorisé par Conseil d'Administration du 22 juillet 2024	0	0
TOTAL	**387 483**	**7 654**

Le 30 avril 2024, date d'échéance du plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 30 avril 2020, OPmobility SE a attribué gratuitement 84 187 actions aux salariés et mandataires sociaux bénéficiaires du Groupe. Cette attribution a donné lieu à la refacturation aux filiales du coût associé pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2022, le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé de procéder le 25 avril 2024 à une attribution gratuite de 153 909 actions de performance aux mandataires sociaux de OPmobility SE et aux salariés du groupe. L'acquisition des actions de performance interviendra après l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027. Le coût associé à ce plan est estimé à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. À la date d'acquisition des actions, le coût lié fera l'objet d'une refacturation à la filiale concernée par les bénéficiaires du plan.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé de procéder le 22 juillet 2024 à une attribution gratuite de 26 910 actions de performance aux mandataires sociaux de OPmobility SE. L'acquisition des actions de performance interviendra après l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027. Le coût associé à ce plan est estimé à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2024. À la date d'acquisition des actions, le coût lié fera l'objet d'une refacturation à la filiale concernée par les bénéficiaires du plan.

Au 31 décembre 2024, les 278 277 actions propres affectées au plan d'options d'achat d'actions de 2017 ne peuvent plus être acquises par les bénéficiaires, l'exercice des options d'achat d'actions correspondantes ayant expiré le 11 mars 2024.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions gratuites restantes à attribuer après abandons s'établit ainsi par plan :

Au titre de l'année	**2021**	**2022**
	Plan du 23 avril 2021	Plan du 21 avril 2022
Date de l'AG d'autorisation	26/04/2018	21/04/2021
Date du CA de décision	17/02/2021	17/02/2022
Valeur de l'action en euros [(1)]	28	14
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2025	Après l'Assemblée Générale 2025
Début de la période de conservation	Au plus tard 30 juin 2025 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	Au plus tard 30 juin 2025 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	25 % en fonction du taux de retour sur Capitaux Employés sur 2021, 2022, 2023 25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2021, 2022, 2023 25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2021, 2022, 2023 25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du taux de retour sur Capitaux Employés sur 2022, 2023, 2024 25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2022, 2023, 2024 25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2022, 2023, 2024 25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2022, 2023, 2024
Nombre d'actions de performance attribuées	45 947	95 602
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	45 947	95 602

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	**2023**	**2024**
	Plan du 27 avril 2023	Plan du 25 avril 2024
Date de l'AG d'autorisation	21/04/2022	21/04/2022
Date du CA de décision	21/02/2023	21/02/2024
Valeur de l'action en euros [(1)]	14	10
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2026	Après l'Assemblée Générale 2027
Début de la période de conservation	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	Au plus tard 30 juin 2027 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	20 % en fonction du taux de Retour sur Capitaux Employés sur 2023, 2024, 2025 20 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2023, 2024, 2025 20 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2023, 2024, 2025 20 % en fonction de l'objectif de performance boursière sur 2023, 2024, 2025 20 % en fonction du taux de féminisation et de l'atteinte de neutralité carbone en 2025	25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2024, 2025, 2026 25 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2024, 2025, 2026 25 % en fonction de du niveau du bénéfice net part du groupe 2024, 2025, 2026 25 % en fonction du taux de féminisation, de réduction des émissions de C02 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026
Nombre d'actions de performance attribuées	92 025	153 909
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	92 025	153 909

Au titre de l'année	2024
	Plan du 22 juillet 2024
Date de l'AG d'autorisation	24/04/2024
Date du CA de décision	22/07/2024
Valeur de l'action en euros (1)	7,5
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2027
Début de la période de conservation	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	25 % en fonction du niveau de *free-cash flow* cumulé sur 2024, 2025, 2026 25 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2024, 2025, 2026 25 % en fonction de du niveau du bénéfice net part du groupe 2024, 2025, 2026 25 % en fonction du taux de féminisation, de réduction des émissions de C02 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026
Nombre d'actions de performance attribuées	26 910
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0
Droits annulés au 31/12/2024	0
Droits attribués au 31/12/2024	0
Solde des droits au 31/12/2024	26 910

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Note 6 Charges constatées d'avance et comptes de régularisation

En milliers d'euros	2024	2023
Charges constatées d'avance	4 338	3 992
Frais d'émission d'emprunt à étaler	4 792	2 289
Primes de remboursement des obligations	2 508	625
Écart de conversion actif	435	413
TOTAL VALEURS NETTES	**12 073**	**7 319**

L'augmentation des frais d'emission d'emprunt à étaler et des primes de remboursement des obligations est due à l'émission obligataire de 500 millions le 13 mars 2024 et la réalisation d'un placement privé Schuldschein de 300 millions d'euros le 17 décembre 2024. (cf. Frais caractéristiques de l'exercice).

Note 7 Variations des capitaux propres

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Capital	8 731			8 731
Primes d'émission et d'apport	17 389			17 389
Écart de réévaluation	245			245
Réserve légale	1 501			1 501
Autres réserves	8 956			8 956
Report à nouveau	1 463 201	215 317	90 693	1 587 825
Résultat de l'exercice	215 317	381 503	215 317	381 503
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	**1 715 340**	**596 820**	**306 010**	**2 006 150**

Le nombre d'actions détenues en autocontrôle s'élève à 2 757 915 et représente 1,9 % du capital de la Société.

La diminution du report à nouveau pour un montant de 90,7 millions d'euros correspond à la distribution de dividendes du 3 mai 2024 pour 56,2 millions d'euros et au versement d'un acompte sur dividendes le 29 juillet 2024 pour 34,5 millions d'euros .

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres sont les suivants :

En nombre d'actions	Nombre au 01/01/2024	Achats	Ventes	Transfert de titres	Attribution gratuite d'actions	Nombre au 31/12/2024
Actions propres en voie d'annulation	0	1 111 244	-	388 756	-	1 500 000
Actions propres à affecter	533 409	101 125		(110 479)		524 055
Actions propres affectées aux plans de *stock-options*	336 000	-	-	(336 000)	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/07/2024	0			0		0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 25/04/2024	0			153 909		153 909
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 27/04/2023	92 025	-	-	-	-	92 025
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/04/2022	95 602	-	-	-	-	95 602
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 23/04/2021	45 947	-	-	-	-	45 947
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 11/12/2020	180 373	-	-	(96 186)	(84 187)	0
Actions propres affectées au contrat de liquidités	322 974	1 555 848	(1 532 445)	-	-	346 377
TOTAL	**1 606 330**	**2 768 217**	**(1 532 445)**	**0**	**(84 187)**	**2 757 915**

En valeur *En milliers d'euros*	Valeur Brute au 01/01/2024	Achats	Ventes	Transfert de titres	Autres opérations	Valeur brute au 31/12/2024
Actions propres en voie d'annulation	0	10 000	-	9 545	(5 642)	13 903
Actions propres à affecter	7 961	926		(1 658)		7 229
Actions propres affectées aux plans de *stock-options*	9 518	-	-	(9 518)	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/07/2024	0	-	-	-	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 25/04/2024	0	0	0	3 143	-	3 143
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 27/04/2023	1 563	-	-	-	-	1 563
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/04/2022	1 777	--	-	-	-	1 777
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 23/04/2021	1 170	-	-	-	-	1 170
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 11/12/2020	2 835	-	-	(1 512)	(1 323)	0
Actions propres affectées au contrat de liquidités	3 765	16 720	(17 415)	-		3 070
TOTAL	**28 589**	**27 646**	**(17 415)**	**0**	**(6 965)**	**31 855**

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 d'affecter 1 500 000 actions auto détenues à la future réduction de capital qui aura lieu le 29 janvier 2025, la valeur nette comptable de 13,9 millions d'euros au jour de la décision du reclassement constitue la nouvelle valeur brute des actions. En conséquence, La dépréciation constatée jusqu'au jour du reclassement pour 5,6 millions d'euros vient en déduction de la valeur brute historique des 1 500 000 titres auto détenus.

Le 30 avril 2024, date d'échéance du plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 30 avril 2020, OPmobility SE a attribué gratuitement 84 187 actions aux bénéficiaires, salariés et mandataires sociaux du Groupe. Cette attribution a donné lieu à la refacturation aux filiales du coût associé pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Note 8 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2023	+	Utilisées (-)	Non utilisées (-)	2024
Provisions pour perte de change	413	433	-	(413)	433
Provisions pour risques et charges sur plans AGA	5 344	3 909	-	(2 306)	6 947
Autres provisions pour risques et charges	1 425	-	-	(158)	1 267
TOTAL	**7 182**	**4 342**	**-**	**(2 877)**	**8 647**

Note 9 Dettes

En milliers d'euros	2023	2024	Échéance - 1 an	Échéance 1 et 5 ans	Échéance + 5 ans
Emprunts obligataires	1 207 230	1 338 244	418 244	845 000	75 000
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	0	0	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	629 205	508 207	508 207	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**1 836 435**	**1 846 451**	**926 451**	**845 000**	**75 000**
Fournisseurs et comptes rattachés	10 222	9 099	9 099	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 779	4 938	4 938	-	-
Autres dettes	38 916	44 404	17 734	26 670	-
Produits constatés d'avance (2)	95 610	108 752	108 752	-	-
TOTAL	**1 988 962**	**2 013 644**	**1 066 974**	**871 670**	**75 000**

(1) Dont concours bancaires non pris en compte.
(2) Echéance à moins d'un an par défaut, sous réserve de l'utilisation future des déficits des filiales

Dettes financières

Cf. note « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Emprunts obligataires

Les principales caractéristiques des emprunts obligataires, d'un montant total de 1 315 millions d'euros au 31 décembre 2024, sont présentées ci-après :

Placement privé *Schuldschein* du 21 décembre 2018

Placement privé	***Schuldschein***
Émission *(en euros)*	300 000 000
Maturité	21 décembre 2025
Coupon annuel – Taux fixe	1,632 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	***Schuldschein***
Émission *(en euros)*	15 000 000
Maturité	23 mai 2025
Coupon annuel – Taux fixe	1,7790 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	***Schuldschein***
Émission *(en euros)*	80 000 000
Maturité	23 mai 2025
Coupon semestriel– Taux variable	3,478 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	***Schuldschein***
Émission *(en euros)*	36 000 000
Maturité	23 mai 2027
Coupon annuel – Taux fixe	2,3550 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	***Schuldschein***
Émission *(en euros)*	139 000 000
Maturité	23 mai 2027
Coupon semestriel – Taux variable	3,778 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	***Schuldschein***
Émission *(en euros)*	108 000 000
Maturité	23 mai 2029
Coupon annuel – Taux fixe	2,7760 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	*Schuldschein*
Émission *(en euros)*	22 000 000
Maturité	23 mai 2029
Coupon semestriel – Taux variable	4,028 %

Émission obligataire du 13 mars 2024

Émission obligataire	*Euro Bond*
Émission *(en euros)*	500 000 000
Maturité	13 mars 2029
Coupon annuel – Taux fixe	4,875 %
Cotation	Euronext Paris

Placement privé *Schuldschein* du 17 décembre 2024

Placement privé	*Schuldschein*
Émission *(en euros)*	40 000 000
Maturité	17 janvier 2028
Coupon semestriel – Taux variable	3,940%

Placement privé *Schuldschein* du 17 décembre 2024

Placement privé	*Schuldschein*
Émission *(en euros)*	75 000 000
Maturité	17 janvier 2030
Coupon annuel – Taux fixe	4,250 %

Les intérêts courus à payer sur emprunts obligataires s'élèvent à 23,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers d'un montant total de 508,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 sont principalement constitués :

- des billets de trésorerie émis sur l'exercice pour un montant de 489 millions ;
- du solde restant à verser dans le Fonds Professionnel de Capital Investissement Aster VI pour un montant de 2,4 millions d'euros ;
- du restant à verser dans le Fonds d'Amorçage Industriel Metropolitain pour un montant de 3,6 millions d'euros ;
- du restant à verser dans le Fonds d'Avenir Automobile rang 2 pour un montant de 1 million d'euros ;
- d'instruments financiers valorisés à 12,2 million d'euros *(cf. note « Portefeuille instruments financiers »)*.

Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le portefeuille de swaps de change, mis en place pour couvrir les prêts en devises accordés aux filiales, se présente ainsi :

Portefeuille instruments financiers au 31 décembre 2024

Devises *En milliers d'euros*	Nominal Devise	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Juste valeur
CNY/EUR	200 000	33	(485)	(452)
USD/EUR	325 000	-	(11 631)	(11 631)
IDR/EUR	46 085 000	-	(61)	(61)
TOTAL	**-**	**33**	**(12 177)**	**(12 144)**

Portefeuille instruments financiers au 31 décembre 2023

Devises *En milliers d'euros*	Nominal Devise	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Juste valeur
CNY/EUR	300 000	134	(24)	110
USD/EUR	156 300	4 169	(802)	3 367
IDR/EUR	46 085 000	111	(24)	87
KRW/EUR	10 000 000	55	(7)	48
TOTAL	**-**	**4 469**	**(857)**	**3 612**

Le portefeuille de swaps de taux, mis en place pour couvrir les emprunts à taux variable se présente ainsi au 31 décembre 2024 :

Devises *En millions d'euros*	Taux	Montant de la tranche d'emprunt à taux variable	Montant de la couverture
Période de la couverture			
du 17/12/2024 au 17/07/2025	4,49%	40	40
du 17/12/2024 au 17/07/2025	4,79%	75	75

Dettes fournisseurs, fiscales et autres

OPmobility SE a une dette d'impôt sur les sociétés au titre du groupe d'intégration fiscale de 3,6 millions d'euros. Les dettes envers les fournisseurs et les organismes sociaux s'élèvent respectivement à 9 millions d'euros et à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2024.

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants fiscaux avec les différentes sociétés membres du groupe fiscal pour 40,3 millions d'euros, dont 36 millions d'euros sont relatifs aux crédits d'impôts et aux comptes clients créditeurs pour 1,9 millions d'euros.

Produits constatés d'avance

La neutralisation de l'économie d'impôt dont bénéficie OPmobility SE au titre des déficits réalisés par ses filiales françaises représente au 31 décembre 2024 un montant de 108,8 millions d'euros.

Produits à recevoir

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2024
Prêts	42
Clients et comptes rattachés	5 288
Autres créances	7 259
TOTAL	**12 589**

Charges à payer

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2024
Autres emprunts obligataires, intérêts courus	23 244
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 868
Dettes fiscales et sociales	944
Autres dettes	693
TOTAL	**33 749**

Sociétés liées

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan *En milliers d'euros*	Au 31 décembre 2024
Actifs	
Titres de participation	1 988 549
Prêts	1 172 116
Autres immobilisations financières	33
Clients	10 772
Créances financières – Comptes courants	461 957
Autres créances	14 663
Passifs	
Fournisseurs et comptes rattachés	244
Autres dettes	43 782

Notes sur le compte de résultat

Note 10 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

La répartition de ces produits, hors transferts de charges et reprises sur provisions, est la suivante :

En milliers d'euros	2024	2023
Par secteur d'activité		
Produits de gestion locative	5	4
Autres refacturations de frais	1 359	128
Redevances et concessions de marques et prestations de services	34 582	34 658
TOTAL	**35 946**	**34 790**
Par marché géographique		
France	4 149	3 355
Étranger	31 797	31 435
TOTAL	**35 946**	**34 790**

Note 11 Achats et charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Frais des services généraux et de siège	511	534
Honoraires	5 785	6 121
Communication, imprimés, publications	6 693	7 192
Déplacements, missions et réceptions	492	1 065
Frais et commissions bancaires	9 471	7 701
Assurances	14	38
Autres achats et charges externes	14 091	13 732
TOTAL	**37 057**	**36 383**

L'augmentation des frais et commissions bancaires concerne essentiellement les commissions d'engagement et de non utilisation des lignes de crédit.

Note 12 Charges de personnel

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et traitements	950	1 175
Charges sociales	380	435
TOTAL	**1 330**	**1 610**

Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 de OPmobility SE a arrêté les principes et critères de la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Note 13 Dotations : amortissements et dépréciations

Variation des amortissements

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Concessions, brevets, logiciels	975	2	-	977
Installations générales, agencements	110	8	-	118
Matériel et mobilier de bureau	775	70	-	845
TOTAL	**1 860**	**80**	**0**	**1 940**

Variation des provisions

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Sur éléments de l'actif				
Immobilisations financières	43 288	228 307	5 522	266 073
Autres créances	1 951	1 348	1 951	1 348
Disponibilités	1 617	-	1 617	0
TOTAL	**46 856**	**229 655**	**9 090**	**267 421**
Sur éléments de passif				
Provisions réglementées	0	-	-	
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 30 avril 2020	1 418	-	1 418	0
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 23 avril 2021	585	-	-	585
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 21 avril 2022	1 777	-	888	889
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 27 avril 2023	1 563	-	-	1 563
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 25 avril 2024	0	3 327		3 327
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 22 juillet 2024	0	582		582
Autres provisions pour risques et charges	1 839	433	571	1 701
TOTAL	**7 182**	**4 342**	**2 877**	**8 647**

Les dotations au titre des plans AGA 2024 sont décrites dans la note 5 « Valeurs mobilières de placement et disponibilités ».

La provision pour risques et charges sur le plan AGA du 30 avril 2020 a été reprise en totalité suite à l'attribution gratuite des 84 187 actions aux bénéficiaires à l'échéance du plan, le 30 avril 2024.

La reprise de la provision pour risques et charges sur le plan du 22 avril 2022 a été constatée au regard de la non-réalisation de conditions de performance.

Note 14 Résultat financier

En milliers d'euros	2024	2023
PRODUITS FINANCIERS	**699 281**	**315 661**
Produits de participation	277 983	198 526
Produits d'intérêts sur prêts	117 680	85 147
Reprise de provision pour dépréciation	7 139	31 468
Différences de change nettes	246	0
Produits nets sur cessions de VMP	1 615	495
Boni de confusion	290 264	0
Divers produits financiers	4 354	25
CHARGES FINANCIÈRES	**308 813**	**91 953**
Intérêts sur emprunts, billets de trésorerie et financements	73 961	53 261
Différence de change	0	4 399
Dotations aux provisions	234 852	34 293
TOTAL	**390 468**	**223 708**

Les produits de participation comprennent 231,7 millions d'euros de dividendes reçus des filiales françaises et 46,3 million d'euros de dividendes reçus des filiales étrangères.

Le boni de confusion de 290,3 millions d'euros concerne la dissolution de la filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable au 9 janvier 2024. (CF Faits caractéristiques de l'exercice).

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participations ont conclu à une dotation aux provisions pour dépréciation de 226,1 millions d'euros (cf note 3 Immobilisations financières). Les autres dotations et reprises sur provisions concernent les actions propres.

Note 15 Résultat exceptionnel

Les autres charges et produits exceptionnels nets qui s'élèvent à 0,9 millions d'euros correspondent aux opérations réalisées sur actions propres dans le cadre du contrat de liquidités.

Note 16 Sociétés liées

Éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat

En milliers d'euros	Entreprises liées
Produits	
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	35 795
Produits financiers	392 754
Produits exceptionnels	6 216
Charges	
Charges d'exploitation	(14 141)
Charges financières	(226 169)
Charges exceptionnelles	(6 218)

Note 17 Impôts sur les bénéfices

	Résultat 2024		
En milliers d'euros	**Courant**	**Exceptionnel**	**Net**
* Résultat avant impôts	385 816	(924)	384 892
* Incidences fiscales	(321 596)	0	(321 596)
= Base	64 220	(924)	63 296
Impôt théorique courant (25,82 %)	**(16 582)**	**239**	**(16 343)**
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS THÉORIQUE	**369 234**	**(685)**	**368 549**
Effet intégration fiscale	**-**	**-**	**10 753**
Autres impacts d'impôts	**-**	**-**	**(14 142)**
TOTAL IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**-**	**-**	**(3 389)**
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	**-**	**-**	**381 503**

La société OPmobility SE est la société mère d'un groupe fiscal intégrant 24 sociétés.

L'effet de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2024 est un déficit d'ensemble de 1,2 millions d'euros.

Les autres impacts, pour un montant de 13,1 millions d'euros correspondent essentiellement à la provision dotée au titre du montant de déficits utilisés par le groupe fiscal et susceptibles d'être imputés ultérieurement par ses filiales.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale représentent 68 millions d'euros soit une économie future d'impôt estimée de 17,6 millions d'euros au taux de 25,82 % (taux retenu pour les impôts différés).

Les allégements (+) et accroissements (–) de la dette future d'impôt hors déficits reportables, exprimés au taux de 25,82 % à la date du 31 décembre 2024, se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	**2024**
Écart de conversion passif	27
Écart de conversion actif	(434)
TOTAL ALLÉGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	**(407)**

La société OPmobility SE a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2022. Il s'est achevé fin 2024 sans impact significatif.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice 2024, par application des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts.

Informations diverses

Engagements hors bilan

Engagements donnés

En milliers d'euros	2024
Lignes de crédit non utilisées EUR (1)	-
Avals, cautions et garanties donnés (1)	381 358
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
TOTAL	**381 358**

(1) Engagements donnés en faveur des filiales dans le cadre de leur financement.

Engagements reçus

En milliers d'euros	2024
Lignes de crédit non utilisées	1 853 000
Placement privé Schuldschein : A encaisser le 17 janvier 2025	185 000
Avals, cautions et garanties reçus	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
TOTAL	**2 040 000**

L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 180 millions d'euros au bénéfice de filiales du Groupe. Le montant des lignes de crédit utilisées par les filiales s'élève à 107 millions d'euros à fin 2024. OPmobility SE n'a effectué aucun tirage à fin 2024.

OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein pour un montant de 300 millions d'euros.

Cet emprunt a été versé à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024 et le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.

Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'ont été alloués aux dirigeants de la Société, conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce.

Rémunérations des organes de direction

La rémunération des organes d'administration durant l'exercice 2024 s'est élevée à 1 795 768 euros.

Événements postérieurs à la clôture

La réduction de capital d'un montant de 90 000 € représentant 1 500 000 actions à annuler, décidée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 a été réalisée le 29 janvier 2025.

Divers

Identité de la société mère consolidant les comptes de OPmobility SE : Burelle SA – 19, boulevard Jules Carteret – 69342 Lyon Cedex 07.

Au 31 décembre 2024, la participation de Burelle SA dans OPmobility SE est de 60,01 %, identique à celle au 31 décembre 2023 (% hors actions d'autocontrôle).

6.3 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024
1 – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	8 914	8 827	8 731	8 731	8 731
b) Nombre d'actions émises	148 566 107	147 122 153	145 522 153	145 522 153	145 522 153
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes et autres produits d'exploitation	31 349	31 840	58 157	34 790	35 946
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	99 335	106 447	173 622	216 875	614 494
c) Impôts sur les bénéfices	3 889	3 044	4 025	1 004	3 389
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	104 496	100 758	196 349	215 317	381 503
e) Montant des bénéfices distribués	71 287	41 194	56 754	56 754	86 413
3 – Résultats par action					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,69	0,70	1,17	1,48	4,20
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,70	0,68	1,35	1,48	2,62
c) Dividende versé à chaque action	0,49	0,28	0,39	0,39	0,60
4 – Personnel					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	1 875	950	950	1 175	950
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	562	366	386	435	380

6.4 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations *En milliers d'euros*	**Devises**	**Capital** *en devises*	**Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats** *en devises*	**% quote-part du capital détenue**	**Valeur brute des titres détenus**	**Valeur nette des titres détenus**	**Montant des cautions at avals donnés par la société** *en euros*	**Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé** *en euros*	**Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice** *en euros*
1-Renseignements concernant les filiales (+ 50 % capital détenu)									
PLASTIC OMNIUM INC	USD	474,7	8,7	100 %	413,7	413,7		1,0	42,6
PLASTIC OMNIUM GmbH	EUR	39,9	854	100 %	914.2	914,2		35,4	0
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC	EUR	2	0	100 %	2	2		140,5	2,7
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC	EUR	0,2	3,6	100 %	0,5	0,5		0,3	16
OPMOBILITY EXTERIOR HOLDING	EUR	5,8	72,6	100 %	280,5	280,5		8,5	118
OPMOBILITY C-POWER HOLDING	EUR	119,8	24,7	100 %	315,5	315,5		5,6	95
PLASTIC OMNIUM RE AG	EUR	22,2	8,5	100 %	19,8	19,8		0	0,9
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4	EUR	0,6	(1)	100 %	10	0,7		0	0
SOFTWARE HOUSE SAS	EUR	0,1	(7,9)	100 %	0,1	0,1		4,7	0
OPMOBILITY LIGHTING HOLDING	EUR	190,1	(71,5)	100 %	190,1	0		22,4	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 8	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 10	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 11	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
PLASTIC OMNIUM HOLDING (Shanghai) CO. LTD	CNY	801	(214)	100 %	100	37	4,1	0,7	0
2-Renseignements concernant les filiales (entre 10 % et 50 % capital détenu)									
BPO AS	TRL	5	-	50 %	4,2	4,2		95,3	2,7
TOTAL					**2 250,9**	**1 988,5**	**4,1**	**314,4**	**277,9**

6.5 Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441 I. – 1° du Code de commerce : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° du Code de commerce : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
En milliers d'euros	**0 jour (indicatif)**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	**0 jour (indicatif)**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	34	-	-	-	-	-	37
Montant total des factures concernées TTC	-	66	0	0	8	74	-	787	0	0	824	1 611
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	0 %	0 %	0 %	- 0 %	- 0 %	–					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	2,14 %	0 %	0 %	2,24 %	4,38 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours date de facture – 30 jours fin de mois 45 jours date de facture – 45 jours fin de mois 60 jours date de facture						À réception					

6.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société OPmobility SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OPmobility SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Note « Principes et méthodes comptables – Titres de participation et créances rattachées » et note 3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Les titres de participation figurent au bilan de votre société pour un montant net de 1 989 M€ au 31 décembre 2024. • Comme décrit dans la note « Principes et méthodes comptables – Titres de participation et créances rattachées » de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée en cas de baisse durable de la valeur d'utilité et lorsque celle-ci ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable. Votre société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement du management, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres, et une approche de la valeur d'entreprise basée sur des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux attendus sont déterminés sur un horizon de cinq ans sauf exception limitée lorsque la maturité du marché adressé ou la situation de la filiale justifie une durée plus longue. Les flux sont préparés par le management des filiales et validés par la direction de votre société (*Strat Plan*). La valeur terminale, calculée sur la base de la dernière année, prend en compte un taux de croissance perpétuel spécifique aux zones géographiques dans lesquelles les sociétés exercent leurs activités. Des éléments qualitatifs représentatifs de la valeur stratégique de la participation peuvent aussi être pris en compte. • Tel que décrit dans la note 3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les titres des filiales. • L'évaluation des titres de participation est considérée comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des titres de participation au bilan et en raison des jugements devant être émis par la direction, notamment pour estimer les perspectives de rentabilité des filiales.

Notre réponse	Nos travaux ont notamment consisté à : • prendre connaissance de la méthodologie retenue par votre société pour évaluer la valeur d'utilité de chaque titre de participation ; • comparer la valeur nette comptable des titres de participation avec la quote-part de la situation nette des filiales ; • pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : • apprécier la cohérence des hypothèses retenues par la direction avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, en particulier dans le contexte macro-économique actuel et de ses impacts sur les perspectives de rentabilité des filiales de votre société ; • comparer les taux d'actualisation et de croissance à long terme utilisés à des données externes de marché, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ; • vérifier l'exactitude arithmétique des calculs d'évaluation de la valeur d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 2210-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OPmobility SE par votre assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 29 avril 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2001.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 82155 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sousjacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 82127 à L. 82134 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David Clairotte

Audit ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

6.7 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société OPmobility SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

AVEC LA SOCIÉTÉ BPO-B.PLAS PLASTIC OMNIUM OTOMOTIV PLASTIK VE METAL YAN SANAYI A.S., DONT VOTRE SOCIÉTÉ DÉTIENT 50 % DES DROITS DE VOTE

Convention de redevances pour licence et assistance technique

Nature et objet

La convention, conclue le 21 décembre 2001, d'une durée initiale de cinq ans et renouvelable par tacite reconduction annuellement, a pour objet l'utilisation des dessins, modèles, procédés industriels, du savoir-faire et des prestations d'assistance technique associées à votre société. Le renouvellement de la convention a été autorisé par votre conseil d'administration du 21 février 2024.

Modalités

Facturation par votre société d'une redevance à hauteur de 1,50 % des ventes nettes de la société BPOB.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S. de produits licenciés.

Au 31 décembre 2024, votre société a comptabilisé un produit au titre de la redevance à facturer à la société BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S. pour un montant de € 433 397,81.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Cette convention a fait l'objet d'une autorisation au vu de l'intérêt qu'elle présente pour votre société et après avoir examiné les conditions financières qui y sont attachées.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS CO. LTD., DONT VOTRE SOCIÉTÉ DÉTIENT INDIRECTEMENT 49,95 % DU CAPITAL SOCIAL

Personne concernée

M. Laurent Favre, directeur général et administrateur de votre société et administrateur de la société Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co. Ltd.

Convention de redevances pour concession de marques

Nature et objet

La convention, conclue le 11 avril 2007, d'une durée de trente ans, a pour objet l'utilisation des marques propriété de votre société. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 26 février 2013.

Modalités

Facturation par votre société de redevances à hauteur de 0,25 % du chiffre d'affaires de la société bénéficiaire de la convention.

Au 31 décembre 2024, votre société a enregistré un produit au titre de la redevance à facturer à la société Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co. Ltd. pour un montant de € 2 510 024,72.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ BURELLE S.A., QUI DÉTIENT DIRECTEMENT 60,63 % DU CAPITAL SOCIAL DE VOTRE SOCIÉTÉ

Personnes concernées

M. Laurent Burelle, président-directeur général de la société Burelle S.A.,M. Paul Henry Lemarié et Mmes Félicie Burelle et Eliane Lemarié, administrateurs de la société Burelle S.A.

Convention de plan de retraite complémentaire de la direction générale du groupe

Nature et objet

Convention autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2003, ayant pour objet la refacturation, par la société Burelle S.A. à votre société, de la quote-part de la charge du plan de retraite complémentaire allouant notamment aux mandataires sociaux exerçant des fonctions salariées un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Cette quote-part est proportionnelle aux rémunérations prises en charges par la société Burelle S.A. facturées à votre société.

Au titre de l'exercice 2024, aucun versement n'a été effectué par la société Burelle S.A. concernant le plan de retraite complémentaire. Votre société n'a donc pas comptabilisé de charges au titre de la quote-part de la charge du plan de retraite.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David Clairotte

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

7. Capital et actionnariat

7.1	**INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL**	**420**
7.2	**INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT**	**420**
7.3	**L'ACTION OPMOBILITY**	**420**
7.3.1	Gestion du titre	420
7.3.2	Dividendes distribués aux actionnaires	421
7.3.3	Évolution du cours et du volume des transactions	421
7.4	**RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE**	**421**
7.4.1	Investisseurs institutionnels	422
7.4.2	Actionnaires individuels	422
7.5	**CALENDRIER FINANCIER**	**422**
7.6	**CONTACTS**	**422**

7.1 Informations relatives au capital

Les informations concernant le capital d'OPmobility SE se trouvent dans le chapitre 3, point 3.5 « Informations concernant le capital » de ce document.

7.2 Informations relatives à l'actionnariat

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT D'OPMOBILITY SE AU 31 JANVIER 2025

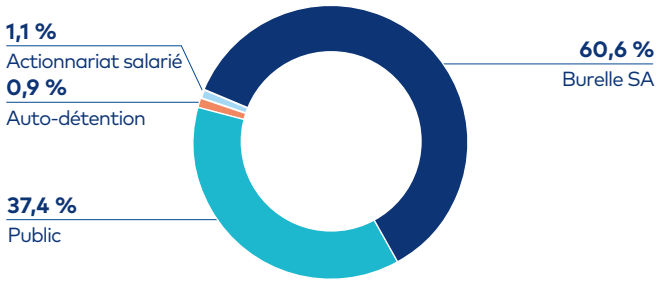

Au 31 décembre 2024, le capital social d'OPmobility SE était composé de 145 522 153 actions d'une valeur nominale de 0,06 euro, soit un montant de 8 731 329,18 euros. La participation de la holding de contrôle Burelle SA s'élevait à 60,01 %. L'actionnariat salarié détenait 1,1 %, l'auto-détention 1,9% et le public 37,0 % du capital.

Au 31 janvier 2025, le capital social d'OPmobility SE était composé de 144 022 153 actions d'une valeur nominale de 0,06 euro, soit un montant de 8 641 329,18 euros. A la suite d'une réduction de capital par annulation d'actions propres de 1,03 % à effet au 29 janvier 2025, le capital social a été ramené de 145 522 153 actions à 144 022 153 actions. La participation de la holding de contrôle Burelle SA a été ainsi portée, après cette opération, de 60,01 % à 60,63 % du capital social.

7.3 L'action OPmobility

7.3.1 Gestion du titre

7.3.1.1 Fiche d'information de l'action OPmobility

Les titres de la Société sont négociés sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR0000124570). OPmobility fait partie de l'indice SBF 120.

La valeur nominale de l'action s'élève à 0,06 euro. Elle est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) et au PEA.

UPTEVIA assure la gestion des titres inscrits au nominatif. Le service aux émetteurs est disponible aux numéros de téléphone suivants : +33 (0) 800 00 75 35 depuis la France (service et appel gratuits) et +33 (0) 1 49 37 82 36 depuis l'étranger (tarif d'un appel vers la France). De plus, le Service Actionnaires d'OPmobility dispose d'un numéro gratuit +33 (0) 800 777 889, ainsi que d'une page dédiée « Devenir actionnaire » sur le site internet du Groupe, dans la rubrique « Finance », « Actionnaires individuels » qui reprend les différents modes de détentions et indique les procédures à suivre pour devenir actionnaire d'OPmobility.

Kepler Cheuvreux SA a été désigné afin d'intervenir dans l'achat et la vente des actions pour le compte d'OPmobility SE sur le marché Euronext Paris. Les conditions générales ont été établies dans un contrat de liquidité entré en vigueur à compter du 2 janvier 2015, portant sur ses actions ordinaires (Paris – code ISIN FR0000124570) moyennant une enveloppe globale de départ de 6 millions d'euros.

7.3.1.2 Données boursières

Cours au 31 décembre 2024	**10,03 euros**
Moyenne des cours de clôture des 30 dernières séances de Bourse de l'année 2024	9,17 euros
Cours le plus haut durant l'année 2024	12,98 euros le 03/04/2024
Cours le plus bas durant l'année 2024	7,83 euros le 25/09/2024
Capitalisation boursière au 31 décembre 2024	**1,46 milliard d'euros**

Évolution annuelle au 31 décembre 2024	
OPmobility	- 16,42 %
SBF 120	- 2,45 %
CAC Mid 60	- 5,64 %
STOXX Europe 600 Automobiles & Parts	- 12,17 %

7.3.2 Dividendes distribués aux actionnaires

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE, EN EURO PAR ACTION, SUR CINQ ANS

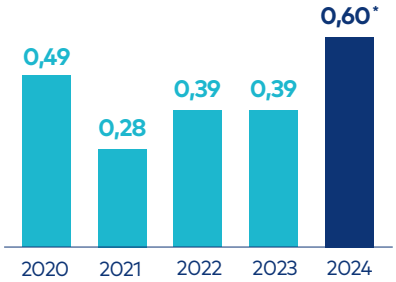

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 24 avril 2025

Le Conseil d'Administration proposera, à l'Assemblée Générale du 24 avril 2025, un dividende de 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2024, correspondant à un taux de distribution de 50,8 %.

Un premier acompte sur dividende de 0,24 euro par action au titre de l'exercice 2024, a été payé en juillet 2024. Le solde de 0,36 euros sera mis en paiement le 2 mai 2025, après approbation par l'Assemblée Générale.

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

7.3.3 Évolution du cours et du volume des transactions

	Cours le plus haut *(en euros)*			**Cours le plus bas** *(en euros)*			**Volume des transactions** *(moyenne quotidienne)*		
	2022	**2023**	**2024**	**2022**	**2023**	**2024**	**2022**	**2023**	**2024**
Janvier	24,40	16,04	12,19	20,02	14,07	10,21	170 483	117 809	169 972
Février	21,52	17,40	11,38	18,96	16,28	10,12	185 499	148 215	190 972
Mars	17,65	18,17	12,08	15,22	15,06	10,81	267 495	126 535	185 510
Avril	16,70	16,75	12,98	14,71	15,61	11,48	210 279	97 328	189 338
Mai	17,59	16,11	11,91	14,50	14,83	10,65	137 230	75 940	132 252
Juin	18,07	16,97	11,30	15,72	15,18	9,07	133 462	80 037	215 060
Juillet	18,21	19,12	10,33	15,40	16,26	8,94	143 135	97 130	199 267
Août	19,77	18,11	9,43	18,13	16,06	8,36	105 581	61 202	131 907
Septembre	18,48	16,40	9,35	13,23	15,20	7,83	204 681	80 712	190 409
Octobre	14,89	15,48	9,42	13,43	10,11	8,33	139 782	188 200	136 253
Novembre	15,70	11,99	9,24	13,83	10,91	7,92	101 483	173 430	174 074
Décembre	14,65	12,38	10,08	13,14	11,39	8,15	142 702	162 180	150 076

Les volumes des transactions sont ceux réalisés sur Euronext.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION OPMOBILITY EN 2024

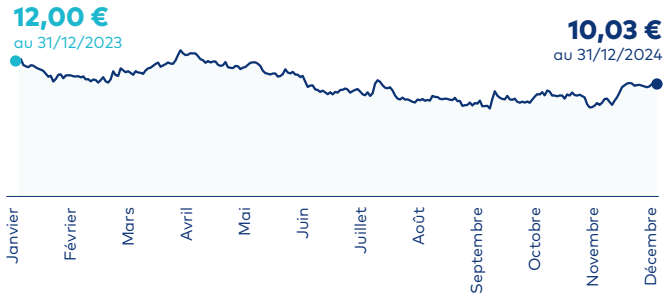

L'action OPmobility a clôturé l'année 2024 à 10,03 euros, en baisse de - 16,42 % sur l'année, contre - 12,17 % pour le STOXX Europe 600 Automobiles & Parts. Le secteur automobile a continué d'être impacté dans un contexte d'incertitudes et de ralentissement de la production automobile mondiale.

7.4 Relations avec la communauté financière

La Direction des Relations Investisseurs assure l'interface du Groupe avec la communauté financière internationale composée :

- des investisseurs institutionnels (investisseurs actions, obligataires, ESG) ;
- des analystes financiers ;
- des actionnaires individuels.

Elle fournit en temps réel une information exacte, précise et sincère visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de ses activités, de ses résultats financiers, ainsi que de ses perspectives à court et moyen termes.

La Direction des Relations Investisseurs d'OPmobility répond à l'ensemble des demandes d'information et de documentation de tout actionnaire individuel, analyste financier ou investisseur institutionnel. Elle met également à leur disposition sur le site internet www.opmobility.com une rubrique « Finance » qui leur est

dédiée et dans laquelle sont notamment publiés les éléments suivants :

- le Document d'Enregistrement Universel incluant l'État de durabilité ;
- le rapport financier semestriel ;
- les communiqués de presse ;
- les présentations financières et investisseurs ;
- la structure du capital et toutes les informations relatives à l'action OPmobility ;
- l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- l'agenda de communication financière du Groupe.

Chaque publication de résultats est suivie d'une conférence téléphonique. Après chaque publication, un replay est disponible sur le site internet, rubrique « Finance ». Toutes ces informations sont également disponibles via l'application « OPmobility IR », disponible sur smartphones et tablettes, en français et en anglais.

La transparence et la qualité de l'information financière et extra-financière réglementée du Groupe ont été récompensées lors des Transparency Awards Finance & ESG 2024 organisés le 4 juillet 2024 par la société Labrador. OPmobility est classé 8e au sein du SBF 120.

7.4.1 Investisseurs institutionnels

Au cours de l'année 2024, le dialogue avec la communauté financière a eu lieu principalement sous forme de conférences, roadshows, visites de site et rendez-vous en présentiel et à distance. Au total, le Groupe a interagi avec plus de 400 investisseurs au cours de l'année 2024.

Le Groupe a également participé à plusieurs rencontres investisseurs dédiées aux sujets ESG au cours desquelles il a présenté sa gouvernance et sa politique de responsabilité sociale et environnementale. Plus d'informations sur l'engagement d'OPmobility pour une mobilité durable sont consultables dans la rubrique « Développement durable » du site internet du Groupe.

7.4.2 Actionnaires individuels

Au 31 décembre 2024, OPmobility compte plus de 28 000 actionnaires individuels.

Afin de renforcer le dialogue avec les actionnaires et promouvoir l'engagement à long terme des investisseurs, les membres du Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble de l'équipe dirigeante portent une attention particulière à la relation avec les actionnaires individuels. OPmobility a renforcé sa stratégie de communication à l'égard de ses actionnaires individuels en organisant régulièrement des visites de site. Le 19 juin 2024, la Direction des Relations Investisseurs a organisé la visite du centre de Recherche et Développement Σ-Sigmatech, à Sainte-Julie, près de Lyon en France. Une vingtaine d'actionnaires individuels ont ainsi eu l'occasion de découvrir les produits des Business Groups Exterior & Lighting et Modules.

Le Groupe a également participé le 4 décembre 2024 à une réunion à Paris, rassemblant près de 130 actionnaires individuels, organisée par Place des investisseurs. A cette occasion, la Direction des Relations Investisseurs a présenté les activités, la stratégie et les engagements ESG d'OPmobility.

Par ailleurs, l'équipe des relations investisseurs d'OPmobility a innové en organisant, pour la première fois, deux décryptages, sous format digital, des résultats annuels 2023 et semestriels 2024 du Groupe dédiés aux actionnaires individuels, suivis d'une session de questions réponses avec les participants.

La Direction des Relations Investisseurs met, chaque année, à la disposition des actionnaires individuels deux lettres aux actionnaires ainsi qu'une nouvelle édition du Guide de l'Actionnaire, disponibles dans l'espace « Actionnaires individuels » de la rubrique « Finance » du site internet du Groupe.

L'ensemble de ces initiatives, déployées par OPmobility auprès de ses actionnaires individuels, lui ont valu le « Prix spécial du jury pour ses relations actionnaires au sein du SBF 120 (hors CAC 40) », attribué par le magazine Le Revenu le 5 décembre 2024.

7.5 Calendrier financier

Résultats annuels 2024	20 février 2025
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2025	23 avril 2025
Assemblée Générale des actionnaires	24 avril 2025
Résultats du 1er semestre 2025	24 juillet 2025
Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2025	23 octobre 2025

7.6 Contacts

OPmobility SE

1 Allée Pierre Burelle

92593 Levallois Cedex – France

Tél. : +33 (0) 1 40 87 64 00

Investisseurs et analystes financiers

E-mail : investor.relations@opmobility.com

Actionnaires individuels

Tél. : +33 (0) 800 777 889

(service et appel gratuits)

E-mail : investor.relations@opmobility.com

Pour toute question relative à la détention au nominatif :

UPTEVIA

Tél. : +33 (0) 800 00 75 35 depuis la France

(service et appel gratuits)

Tél. : +33 (0) 1 49 37 82 36 depuis l'étranger

(tarif d'un appel vers la France)

8. Assemblée générale

8.1	**ORDRE DU JOUR**	**424**
8.1.1	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	424
8.1.2	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	424
8.2	**EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2025**	**426**
8.2.1	Partie ordinaire	426
8.2.2	Partie extraordinaire	439
8.3	**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL**	**452**
8.4	**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**	**453**
8.5	**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE**	**455**
8.6	**PROJET DES STATUTS D'OPMOBILITY SE AU 24 AVRIL 2025**	**456**

8.1 Ordre du jour

8.1.1 Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende
- Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quatrième résolution : Approbation d'une convention en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (Ancienne convention reconduite par tacite reconduction au cours de l'exercice 2024)
- Cinquième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond
- Sixième résolution : Renouvellement du mandat de Mme Élisabeth Ourliac en qualité d'administratrice
- Septième résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Huitième résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Neuvième résolution : Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Dixième résolution : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Onzième résolution : Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce
- Douzième résolution : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration
- Treizième résolution : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Favre, Directeur Général
- Quatorzième résolution : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée
- Quinzième résolution : Fixation du montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration et aux Censeurs

8.1.2 Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Seizième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond
- Dix-septième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté de limiter au montant des souscriptions, de répartir ou d'offrir au public les titres non souscrits
- Dix-huitième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions
- Dix-neuvième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions
- Vingtième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 17e à 19e résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale
- Vingt-et-unième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital

- Vingt-deuxième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, en rémunération de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital
- Vingt-troisième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail
- Vingt-quatrième résolution : Modification du premier alinéa de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société concernant la consultation écrite des administrateurs
- Vingt-cinquième résolution : Modification du troisième alinéa de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil d'Administration
- Vingt-sixième résolution : Modification de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société afin de prévoir la possibilité pour les administrateurs de voter par correspondance
- Vingt-septième résolution : Pouvoirs pour les formalités

8.2 Exposé des motifs et projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2025

8.2.1 Partie ordinaire

Le texte des résolutions est précédé d'un paragraphe introductif exposant les motifs de chacune des résolutions proposées. L'ensemble de ces paragraphes forme le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

1RE, 2E ET 3E RÉSOLUTIONS : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2024, AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- les comptes sociaux de l'exercice 2024 qui se soldent par un bénéfice net d'un montant de 381 502 964 euros contre 215 317 327 euros en 2023 ;
- et les comptes consolidés de l'exercice 2024 qui se soldent par un bénéfice net consolidé part du Groupe de 170 millions d'euros contre un bénéfice net consolidé part du Groupe de 163 millions d'euros en 2023.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat et la fixation du montant du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

En euros

Compte tenu du report à nouveau, avant imputation de l'acompte versé en juillet 2024, de	1 622 363 876
Et du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 arrêté à	381 502 964
Le total à répartir s'élève à	2 003 866 840

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 de 0,60 euro par action, en augmentation de 54 % par rapport à l'exercice précédent.

Lors de la mise en paiement, le dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société serait affecté au poste « Autres réserves ».

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, le dividende à payer sera détaché de l'action le 29 avril 2025 à zéro heure (heure de Paris) et sera mis en paiement le 2 mai 2025.

Ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'optent pas pour le régime du prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 %, à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2°du Code général des impôts. Les dividendes pour les personnes physiques font l'objet d'une retenue à la source de 12,8 %.

Au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

			Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
Exercice	**Nombre d'actions rémunérées**	**Dividende par action**	**Dividendes**	**Autres revenus**	**Dividendes**	**Autres revenus**
2021	144 949 672	0,28 €	40 585 908 €	-	-	-
2022	143 991 490	0,39 €	56 156 681 €	-	-	-
2023	143 983 615	0,39 €	56 153 610 €			

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'affectation suivante :

En euros

Total à affecter avant imputation de l'acompte versé en juillet 2024	2 003 866 840
Affectation :	
Dividende distribué au titre de l'exercice 2024	86 413 292
Report à nouveau	1 917 453 548
TOTAL AFFECTÉ	**2 003 866 840**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes dudit exercice social tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 381 502 964 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice net de 381 502 964 euros et que le report à nouveau antérieur, avant imputation de l'acompte sur dividendes versé en juillet 2024, est de 1 622 363 876 euros au 31 décembre 2024, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 2 003 866 840 euros, à savoir

En euros

Total à affecter avant imputation de l'acompte versé en juillet 2024	2 003 866 840
Affectation :	
Dividende distribué au titre de l'exercice 2024	86 413 292
Report à nouveau	1 917 453 548
TOTAL AFFECTÉ	**2 003 866 840**

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende net pour l'exercice 2024 à 0,60 euro par action. Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2024, il a déjà été versé un acompte de 34 539 654 euros, soit 0,24 euro par action. Par conséquent, il reste donc à verser aux actionnaires, un solde de dividende de 51 873 638 euros, soit 0,36 euro par action, en prenant en compte la réduction de capital intervenue le 29 janvier 2025 portant le nombre d'actions composant le capital de 145 522 153 à 144 022 153. Il est rappelé que ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'optent pas pour le régime du prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 %, à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2°du Code général des impôts. Les dividendes pour les personnes physiques font l'objet d'une retenue à la source de 12,8 %.

Le détachement du coupon interviendra le 29 avril 2025.

Ce dividende sera mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 2 mai 2025.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par OPmobility SE au moment de leur mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 954 276 543 euros et celui des réserves à 1 928 156 566 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

			Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
Exercice	**Nombre d'actions rémunérées**	**Dividende par action**	**Dividendes**	**Autres revenus**	**Dividendes**	**Autres revenus**
2021	144 949 672	0,28 €	40 585 908 €	-	-	-
2022	143 991 490	0,39 €	56 156 681 €	-	-	-
2023	143 983 615	0,39 €	56 153 610 €			

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net (part du Groupe) de 170 millions d'euros.

EXPOSÉ DES MOTIFS

4E RÉSOLUTION : APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Pour la 4e résolution, nous vous demandons d'approuver une nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, qui seule est soumise au vote de l'Assemblée Générale :

Convention antérieure, tacitement reconduite au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024

Convention réglementée conclue entre OPmobility SE et BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S. depuis le 21 décembre 2001, ayant pour objet l'utilisation des dessins, modèles, procédés industriels, du savoir-faire et des prestations d'assistance technique associées de OPmobility SE.

OPmobility SE détient 50 % des droits de vote dans BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi AS.

Les conditions financières sont de 1,5 % des ventes nettes de BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi AS de produits licenciés.

La convention d'une durée initiale de cinq ans, suivie de tacites reconductions d'une durée d'un an, initialement autorisée par le Conseil d'Administration du 24 février 2016, ratifiée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2016, a été tacitement reconduite à compter du 1er janvier 2024 pour une nouvelle période d'un an. Nous vous proposons d'approuver cette tacite reconduction.

Cette convention est décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs et dont les exécutions se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024

Les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Déjà approuvées par l'Assemblée Générale, elles ne sont pas soumises à nouveau à votre vote.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation d'une convention en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (ancienne convention reconduite par tacite reconduction au cours de l'exercice 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la convention reconduite par tacite reconduction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 avec la société BPO-B. PLAS Plastic Omnium Automotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S. et mentionnée audit rapport.

EXPOSÉ DES MOTIFS

5E RÉSOLUTION : AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2025, il est proposé à l'Assemblée Générale de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	80 euros par action
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social
Montant maximal des acquisitions	1 164 177 200 euros

Entre le 25 avril 2024 et le 31 janvier 2025, la Société a acquis 651 034 actions pour une valeur globale de 6 470 241 euros, soit une valeur unitaire de 9,94 euros, dans le cadre du contrat de liquidité. La société a également acquis 101 125 actions pour une valeur globale de 926 143 euros, soit une valeur unitaire de 9,16 euros, dans le cadre d'un plan de rachat d'actions et 1 111 244 actions en vue d'annulation pour une valeur globale de 10 000 001 euros, soit une valeur unitaire de 9 euros.

Sur cette même période, la Société a cédé 641 108 actions dans le cadre du contrat de liquidité pour une valeur de cession globale de 6 363 973 euros, soit une valeur unitaire de 9,93 euros. La Société a également livré aux bénéficiaires du plan d'attribution gratuite du 30 avril 2020 84 187 actions d'une valeur globale de 1 323 423 euros, soit une valeur unitaire de 15,72 euros.

Le bilan détaillé des opérations réalisées et le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figurent à la Section 3.5.5 du chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

L'autorisation, conférée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2024, d'opérer en Bourse sur les actions de la Société arrive à expiration le 23 octobre 2025.

Les achats d'actions permettent l'animation du cours sur la Bourse de Paris par un prestataire d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de l'AMAFI, et l'annulation ultérieure des titres.

Les achats peuvent également permettre des opérations de croissance externe, de mettre en place des programmes destinés aux salariés ou aux dirigeants mandataires sociaux, des plans d'options d'achats d'actions ou d'attributions gratuites d'actions, d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de mettre en œuvre toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Cette résolution n'est pas utilisable en période d'offre publique visant la Société.

Nous vous proposons de renouveler cette autorisation dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	**80 euros par action**
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social
Montant maximal des acquisitions au jour de l'Assemblée Générale, soit le 24 avril 2025	1 152 177 200 euros

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise ce dernier, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action OPmobility SE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant entendu que dans ce cadre, pour les besoins du calcul de la limite de 10 % susvisée, le nombre d'actions détenues correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique visant la Société.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, représentant à ce jour un nombre maximum de 14 402 215 actions.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 80 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 2 757 915 actions propres. En cas d'annulation ou d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à débourser pour acquérir 14 402 215 actions s'élève à 1 152 177 200 euros.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024 dans sa cinquième résolution pour sa partie non utilisée.

À moins qu'elle ne le constate par elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 1 152 177 200 euros mentionné ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

6E RÉSOLUTION : SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

1. Composition du Conseil d'Administration d'OPmobility SE au 31 décembre 2024

Les administrateurs d'OPmobility SE sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles, de leurs compétences et de leurs nationalités. Ils sont présents, actifs et impliqués et ont une bonne connaissance de l'entreprise. Les administrateurs sont vigilants et exercent leur totale liberté de jugement, ce qui leur permet de participer en toute indépendance aux décisions et travaux du Conseil et de ses Comités spécialisés.

Laurent Burelle, 75 ans, a débuté sa carrière, au sein du groupe Plastic Omnium, devenu OPmobility, comme ingénieur de fabrication, assistant du Directeur de l'usine de Langres. Il est nommé en 1977 Directeur Général puis Président-Directeur Général de Plastic Omnium SA à Valencia en Espagne. Il a occupé de 1981 à 1988 les fonctions de Directeur de la Division Environnement avant de devenir Vice-Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, en 1988 puis Président-Directeur Général en 2001, mandat qu'il a détenu jusqu'au 31 décembre 2019. À cette date a été mise en place la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 1er janvier 2020 et Président-Directeur Général de Burelle SA depuis le 1er janvier 2019. Il a été Président de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) de mai 2017 à juillet 2023. Laurent Burelle est par ailleurs administrateur-fondateur de la Fondation Jacques Chirac.

Laurent Favre, 53 ans, a, avant de rejoindre le groupe OPmobility, effectué sa carrière dans l'automobile, en Allemagne où il a occupé différents postes à responsabilités au sein d'équipementiers automobiles de premier rang tels que ThyssenKrupp (systèmes de direction), ZF (transmissions et colonnes de direction) et Benteler (pièces de structure) dont il a été Directeur Général de la Division Automobile. Laurent Favre est Directeur Général d'OPmobility SE depuis le 1er janvier 2020. Il est également Président du Club Économique franco-allemand et administrateur indépendant d'Imerys.

Félicie Burelle, 45 ans, a débuté sa carrière en 2001 au sein du groupe Plastic Omnium, devenu OPmobility, puis a intégré le Département Mergers & Acquisitions d'Ernst & Young Transaction Services en 2005. En 2010, elle a rejoint de nouveau Compagnie Plastic Omnium depuis dénommée OPmobility SE, et a pris la direction du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de la Division Auto Exteriors dont elle a été également membre du Comité de Direction. Félicie Burelle est membre du Conseil d'Administration de Burelle SA depuis 2013. En 2015, elle a été nommée Directrice de la Stratégie et du Développement d'OPmobility SE et est depuis lors, membre du Comité de Direction. Désignée Directrice Générale Adjointe d'OPmobility SE le 1er janvier 2018, Félicie Burelle est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis 2017 et Directrice Générale Déléguée depuis le 1er janvier 2020.

Gonzalve Bich, 45 ans, de double nationalité franco-américaine, a débuté sa carrière dans le conseil en management chez Deloitte, puis a rejoint le groupe BIC en 2003. Au cours des quinze années qui ont suivi, il a occupé des postes à dimension régionale et internationale dans les domaines des Ressources Humaines, du Marketing, de l'Innovation et des Opérations Commerciales. En 2018, il est nommé Directeur Général de BIC SA. Gonzalve Bich était également, jusqu'en mars 2024, Président d'Enactus, plateforme visant à inciter les leaders de demain à utiliser l'innovation et l'organisation des entreprises pour créer un monde meilleur et plus durable. Il siège au conseil consultatif international de l'EDHEC, école de commerce française. Gonzalve Bich est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 6 décembre 2023 et membre du Comité des Rémunérations depuis le 11 décembre 2024.

Anne-Marie Couderc, 74 ans, est Présidente du Conseil d'Administration d'Air France KLM. Après avoir débuté sa carrière professionnelle en 1973 en tant qu'avocate au barreau de Paris, Anne-Marie Couderc a intégré en 1982 le groupe Hachette en tant qu'adjointe au Secrétaire Général puis Directrice Générale Adjointe en 1993. Conseillère de Paris puis adjointe au maire, députée de Paris, elle est nommée en 1995 Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'Emploi puis Ministre déléguée auprès du Ministre du Travail et des Affaires sociales, chargée de l'emploi jusqu'en 1997. Fin 1997, Anne-Marie Couderc est nommée Directrice Générale d'Hachette Filipacchi Associés, puis de 2006 à 2010 Secrétaire Générale de Lagardère Active. De 2011 à 2017 elle a été Présidente du groupe Presstalis. Depuis 2018, Anne-Marie Couderc est Présidente du Conseil d'Administration d'Air France KLM. Anne-Marie Couderc est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 20 juillet 2010, elle a présidé le Comité des Nominations et de la RSE jusqu'en décembre 2024, dont elle reste membre et est membre du Comité des Rémunérations.

Virginie Fauvel, 50 ans, est Présidente-Directrice Générale de Harvest Groupe. Ingénieur de formation, diplômée de l'École des Mines de Nancy, Virginie Fauvel a débuté sa carrière chez Cetelem en 1997 où elle travaille sur la prévision du risque. Elle y découvre l'univers du digital et sa capacité à changer l'industrie et l'économie. En 2008, Virginie Fauvel prend la direction de la banque en ligne et crée Hellobank ! En 2013 elle rejoint Allianz en qualité de membre du Comité de direction, elle y mène une transformation digitale et rejoint, en 2018, le directoire d'Euler Hermes. En 2020, elle devient CEO d'Harvest, TechForFin spécialisée dans la gestion de patrimoine et succède ainsi aux fondateurs de cette société du secteur numérique. Virginie Fauvel est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 26 avril 2023 et membre du Comité des Nominations et de la RSE.

Vincent Labruyère, 74 ans, a débuté sa carrière professionnelle en 1976 aux Établissements Bergeaud Mâcon, filiale de Rexnord Inc. USA, fabricant de matériel pour la préparation de matériaux. En 1981, il a pris la direction de l'Imprimerie Perroux, spécialisée dans la fabrication de chéquiers et imprimés bancaires, qu'il diversifie en créant sa filiale DCP Technologies. En 1989, il a fondé le groupe SPEOS, spécialisé dans l'éditique, le façonnage et l'archivage électronique de documents de gestion, ainsi que la fabrication des moyens de paiement, qu'il a cédé à La Poste belge. Vincent Labruyère est Président du Conseil de Surveillance du groupe Labruyère, groupe familial actif dans l'exploitation de vignobles en France et aux États-Unis, l'immobilier commercial, l'hôtellerie et le capital développement en France et à l'étranger. Vincent Labruyère est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 16 mai 2002 et membre du Comité des Comptes.

Paul Henry Lemarié, 77 ans, est entré dans le groupe d'ingénierie Sofresid (Sidérurgie, Mines, Offshore) et a rejoint le groupe Plastic Omnium, devenu OPmobility, en 1980 en tant que Directeur de la Division 3P – Produits Plastiques Performants. En 1985, il a pris la direction de la Division Automobile. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de Compagnie Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, puis Directeur Général et il devient Directeur Général Délégué en 2001 jusqu'au 31 décembre 2019. Il est nommé Directeur Général de Burelle SA en avril 1989, puis Directeur Général Délégué en 2011 jusqu'au 31 décembre 2020. Paul Henry Lemarié est nommé Président-Directeur Général de Burelle Participations le 28 juillet 2021, puis Président du Conseil d'Administration depuis le 1er janvier 2024. Il est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 26 juin1987.

Lucie Maurel Aubert, 62 ans, a débuté sa carrière professionnelle en 1985 en tant qu'avocate d'affaires au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel. Elle a rejoint la banque familiale Martin Maurel dont elle est administratrice depuis 1999. Nommée Directrice Générale Déléguée de la Compagnie Financière Martin Maurel en 2007, puis Vice-Présidente-Directrice Générale Déléguée en 2011 et Directrice Générale de la Banque Martin Maurel en 2013, elle est, depuis 2020, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Rothschild et Co. et Présidente du Comité RSE. Elle est Présidente du Conseil d'Administration de Rothschild Martin Maurel depuis 2023. Lucie Maurel Aubert est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 15 décembre 2015, préside le Comité des Comptes jusqu'en décembre 2024, dont elle reste membre et préside le Comité des Nominations et de la RSE depuis décembre 2024.

Alexandre Mérieux, 50 ans, a été en charge du marketing au sein de Silliker Group Corporation aux États-Unis et en Europe puis Directeur Marketing et Directeur de Business Unit jusqu'en 2004. Il a assumé différentes fonctions opérationnelles au sein de bioMérieux. Directeur Général Délégué en 2014 après avoir dirigé l'unité Microbiologie Industrielle de 2005 à 2011 puis Directeur de l'unité Microbiologie de 2011 à 2014. Président-Directeur Général de bioMérieux de décembre 2017 à 2023, il quitte, le 1er juillet 2023, la Direction Générale de bioMérieux et conserve la fonction de Président Exécutif de la société. Alexandre Mérieux est également Vice-Président de l'Institut Mérieux et Président de Mérieux Développement. En outre, il préside le Conseil d'Administration de Mérieux NutriSciences. Alexandre Mérieux est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 26 avril 2018 et préside le Comité des Rémunérations.

Cécile Moutet, 51 ans, a débuté sa carrière dans le conseil en communication au sein de l'agence IRMA Communication, puis a continué sa carrière en travaillant à son compte en Espagne, dans le domaine du conseil en communication. Entre 2009 et 2010, Cécile Moutet a rejoint l'agence IRMA Communication, devenue Cap & Cime PR, et coordonné différentes missions de conseil. Elle est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 27 avril 2017.

Élisabeth Ourliac, 65 ans, a débuté sa carrière en cabinet d'audit puis elle est entrée chez Airbus en 1983. Après avoir occupé plusieurs postes à responsabilités au sein de la Direction Financière, elle devient Directrice de l'Audit en 2000 puis Directrice de l'Audit et du Risk Management jusqu'en 2007. En 2008, Élisabeth Ourliac devient Directrice de la Business Strategy Avions commerciaux où elle participe notamment à l'implantation sur le continent américain, de l'usine d'assemblage final d'Airbus. De 2016 à 2022, Élisabeth Ourliac est Vice-President Strategy d'Airbus. Élisabeth Ourliac est également Présidente du Conseil d'Administration de la Toulouse School of Management et membre du Conseil d'Administration de l'International Women Forum. Elle est membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 7 décembre 2022 et préside le Comité des Comptes depuis décembre 2024.

Amandine Chaffois, 44 ans, est Vice-Présidente d'OP'nSoft du groupe OPmobility. Nommée Directrive des Lancements pour l'Europe en septembre 2018, puis Directrice Innovation du métier Exterior Systems, Amandine Chaffois occupait depuis 2021 le poste de Vice-Présidente *Environmental Sustainability*. Amandine Chaffois est administratrice représentant les salariés d'OPmobility SE désignée par le Comité de Groupe France depuis le 4 juillet 2019 et membre du Comité des Rémunérations.

Martin Krivan, 42 ans, de nationalité slovaque, est Responsable d'Equipes Techniques et Amélioration Continue pour la Région Pologne et Slovaquie. Martin Krivan est administrateur représentant les salariés d'OPmobility SE désigné par le Comité Européen de Concertation le 20 juin 2024.

2. Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025

6e résolution : Le mandat d'Élisabeth Ourliac arrivant à échéance en 2025, son renouvellement pour une durée de trois ans est soumis à l'Assemblée Générale.

Élisabeth Ourliac commence sa carrière en cabinet d'audit puis entre chez Airbus en 1983. Après avoir occupé plusieurs postes à responsabilités au sein de la Direction Financière, elle devient Directrice de l'Audit en 2000 puis Directrice de l'Audit et du Risk Management jusqu'en 2007. En 2008, Élisabeth Ourliac devient Directrice de la Business Strategy Avions commerciaux où elle participe notamment à l'implantation, sur le continent américain, de l'usine d'assemblage final d'Airbus. De 2016 à 2022, Élisabeth Ourliac est Vice-Presidente Strategy d'Airbus.

Élisabeth Ourliac est également Présidente du Conseil d'Administration de la Toulouse School of Management et membre du Conseil d'Administration de l'International Women Forum.

Mme Élisabeth Ourliac exerce son mandat d'administratrice indépendante avec engagement et liberté de jugement. Elle apporte au Conseil son expertise dans le domaine financier et en matière d'audit, sa maîtrise de la gestion des risques, sa connaissance de l'industrie, associée à une expérience internationale des affaires. Elle contribue activement au bon fonctionnement du Conseil, notamment en sa qualité de membre du Comité des Comptes dont elle a pris la présidence en décembre 2024. Sur les deux années de son mandat d'administratrice, l'assiduité de Mme Élisabeth Ourliac s'établit à 100 % pour les réunions du Conseil d'Administration et à 100 % pour le Comité des Comptes.

3. Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025

Sous réserve de l'approbation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025, à l'issue de cette Assemblée Générale, les échéances des mandats des quatorze administrateurs d'OPmobility SE seraient les suivantes :

	Age	Homme/ Femme	Administrateur indépendant	Comité des Comptes	Comité des Rémunérations	Comité des Nominations et de la RSE
Laurent Burelle	75	H				
Laurent Favre	53	H				
Félicie Burelle	45	F				
Gonzalve Bich	46	H	✓		●	
Amandine Chaffois	44	F			●	
Anne-Marie Couderc	75	F			●	●
Virginie Fauvel	50	F	✓			●
Martin Krivan	42	H				
Vincent Labruyère	74	H		●		
Paul Henry Lemarié	78	H				
Lucie Maurel Aubert	63	F	✓	●		★
Alexandre Mérieux	51	H	✓		★	
Cécile Moutet	52	F				
Élisabeth Ourliac	65	F	✓	★		

✓ *Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF*

● *Membre du Comité* ★ *Président du Comité*

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Mme Élisabeth Ourliac en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois années, le mandat de Mme Élisabeth Ourliac en qualité d'Administratrice. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Mme Élisabeth Ourliac a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement des fonctions qui lui sont confiées et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

EXPOSÉ DES MOTIFS

7E, 8E, 9E, 10E, 11E, 12E, 13E ET 14E RÉSOLUTIONS : RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur la politique de rémunération des mandataires sociaux d'OPmobility SE (vote *ex ante*).

Par les 7e à 10e résolutions, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, les politiques de rémunération des mandataires sociaux d'OPmobility SE. Ces politiques s'appliqueraient à compter de l'exercice 2025, et ce, jusqu'à ce que l'Assemblée Générale se prononce sur une nouvelle politique de rémunération.

Les textes de ces politiques de rémunération établies par le Conseil d'Administration figurent à la Section 3.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

Les actionnaires sont appelés à approuver, de manière distincte :

- par le vote de la 7e résolution, la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et telle que figurant au paragraphe 3.2.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 ;
- par le vote de la 8e résolution, la politique de rémunération du Directeur Général d'OPmobility SE établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et telle que figurant au paragraphe 3.2.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 ;
- par le vote de la 9e résolution, la politique de rémunération de la Directrice Générale Déléguée d'OPmobility SE établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et telle que figurant au paragraphe 3.2.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 ;
- par le vote de la 10e résolution, la politique de rémunération des administrateurs d'OPmobility SE établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et telle que figurant au paragraphe 3.2.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024.

L'Assemblée Générale est appelée à approuver les rémunérations des mandataires sociaux d'OPmobility SE au titre de l'exercice 2024 (vote *ex post*).

L'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année sur les rémunérations attribuées ou versées au cours de l'exercice clos aux mandataires sociaux de la Société.

Ce vote dit « *ex post* » porte sur :

- l'ensemble des mandataires sociaux d'OPmobility SE, à savoir les administrateurs dont le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée. Les actionnaires sont ainsi appelés à approuver, par le vote de la 11e résolution, la rémunération au titre de l'exercice 2024 de chacun des mandataires sociaux précités, telles que requises par l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce. Ces informations figurent au paragraphe 3.2.1.1 du Document d'enregistrement universel 2024 ;
- et sur les dirigeants mandataires sociaux de la Société. Les actionnaires sont appelés par le vote des 12e, 13e et 14e résolutions, à approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au cours de cet exercice à M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration (12e résolution), M. Laurent Favre, Directeur Général (13e résolution) et Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée (14e résolution), en application des dispositions de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce. Ces informations figurent au paragraphe 3.2.1.2 du Document d'enregistrement universel 2024 et sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	950 000 €	950 000 €	La rémunération fixe annuelle de Laurent Burelle s'élève à 950 000 euros à compter du 1er janvier 2023, inchangée sur l'exercice 2024.
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération d'administrateur	64 154 €	64 154 €	Il a été versé à Laurent Burelle, au titre de l'exercice 2024, une rémunération de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration s'élevant à 64 154 euros.
Attribution de *stock-options*, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune attribution de *stock-option*, d'action de performance ou d'autre élément de rémunération long terme.
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	0 €	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Laurent Burelle bénéficie du régime de retraite complémentaire de Burelle SA (maison mère d'OPmobility SE)
Avantages de toute nature	0 €	0 €	N/A

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À LAURENT FAVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	1 100 900 €	1 100 900 €	La rémunération fixe annuelle de Laurent Favre s'élève à 1 100 900 euros à compter du 1er janvier 2023, inchangée sur l'exercice 2024.

Rémunération variable annuelle	1 320 000 € (rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2023)	1 540 000 €	Au cours de la réunion du 19 février 2025, le Conseil d'Administration a, sur recommandation du Comité des Rémunérations, déterminé et arrêté le montant de la rémunération variable (part quantifiable et part qualitative) de Laurent Favre au titre de l'exercice 2024 à 1 540 000 euros.
			
			Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, avait décidé de définir comme suit les modalités de calcul de sa rémunération variable :
			• pondération de 70 % pour la partie quantifiable et 30 % pour la partie qualitative ;
			• part variable cible 2024 (en cas d'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration) fixée à 1 400 000 euros, avec un seuil de déclenchement fixé à 80% d'atteinte des résultats et un maximum à 150% d'atteinte des résultats.
			
			En application de ces modalités et de la réalisation des critères permettant le calcul de la part variable, le montant de cette part variable pour 2024 a été déterminé comme suit :
			• Pour la partie financière, les critères retenus sont :
			  • la marge opérationnelle (20 %),
			  • l'évolution du free cash-flow (20 %)
			  • l'évolution du résutat net part du Groupe (15 %),
			  • l'évolution du désendettement du Groupe (15 %).
			
			Les objectifs financiers pour 2024 ont été fixés par rapport au budget prévisionnel du Groupe tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023.
			
			• Pour la partie extra-financière, figurent :
			  • l'efficacité dans la mise en oeuvre de la stratégie : retournement des acquisitions on track, l'excellence opérationnelle et les démarrages projets, la création de valeur à long terme, la gestion optimisée des Capex (15 %),
			  • les critères ESG relatifs à la sécurité (TF2) : l'environnement (feuille de route vers la neutralité carbone), la conformité (indicateurs conformité) , la diversité (selon objectifs) (15 %).
			
			La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.
			La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.
			
			Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a :
			• constaté que le taux de réussite des critères financiers s'élève à 102 %, décomposé comme suit :
			  • *free-cash flow* : 107 %,
			  • résultat net part du Groupe : 100 %,
			  • désendettement 95 %,
			  • marge opérationnelle : 105 % ;
			• établi que le taux de réussite des critères extra-financiers atteint 122 % des attentes et objectifs :
			  • stratégie et développement : 120 %,
			  • ESG : 125 %
			Taux global d'atteinte compte tenu du poids des différents critères : 110 %.
			
			Le montant de la part variable au titre de 2024 s'élève ainsi à 1 540 000 euros et ne sera versé à Laurent Favre que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.
			
			Cette rémunéation variable annuelle représente 106 % de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2024 (hors actions de performance, régime de retraite et avantages en nature).

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Laurent Favre ne bénéficie d'aucune rémunération pluriannuelle.
Rémunération d'administrateur	44 154 €	44 154 €	Il a été versé à Laurent Favre, au titre de l'exercice 2024, une rémunération de son mandat d'administrateur à hauteur de 44 154 euros.
Rémunération exceptionnelle	300 000 € 16 146 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 121 095 €	300 000 € 16 146 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 121 095 €	Laurent Favre a perçu une rémunération exceptionnelle de 300 000 euros en numéraire et l'attribution gratuite de 16 146 actions soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 22 juillet 2024.
Attribution de *stock-options*, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	209 415 € (correspondant à 13 961 actions livrées le 30/04/2024 au titre du plan AGA 2020)	Valorisation : 732 900 € (correspondant à 73 290 actions attribuées au titre du plan AGA 04/2024)	Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions à compter du 25 avril 2024, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées au titre des plans du 24 avril 2024 et du 22 juillet 2024 est soumise à la réalisation de quatre conditions de performance appréciées au titre de chaque exercice 2024, 2025 et 2026. Le nombre d'actions de performance définitivement acquises dépend de l'atteinte des objectifs suivants : • pour 25 % en fonction du niveau de free cash-flow cumulé du Groupe • pour 25 % en fonction du niveau du bénéfice net • pour 25 % en fonction du niveau Dette / Ebitda • pour 25 % du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO_2 sur le scope 3 et de sécurité au travail par rapport au Tf2 cible. La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance relatives à cette attribution est l'année 2024. Le Conseil d'Administration définit un seuil pour chacun de ces critères en deçà duquel aucune action ne sera définitivement acquise au titre de chacun de ces critères. Ce seuil est fixé à 80 % d'atteinte pour les deux premiers critères. Pour les deux autres critères, le seuil de déclenchement est l'atteinte de l'objectif. L'attribution ne peut pas excéder 100 % du total, même si les objectifs sont dépassés.
Indemnité de départ	Néant	Néant	Le Directeur Général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	112 572 €	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Laurent Favre bénéficie du nouveau régime d'OPmobility SE à droits certains.
Avantages de toute nature	Valorisation : 14 613 €	Valorisation : 14 613 €	Laurent Favre bénéficie d'un véhicule de fonction dont la valorisation totale est estimée à 14 613 euros. Laurent Favre bénéficie des régimes de protection sociale complémentaire, notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés du Groupe conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2019.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À FÉLICIE BURELLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	750 900 €	750 900 €	La rémunération fixe annuelle de Félicie Burelle à compter du 1er janvier 2023 s'élève à 750 900 euros, inchangée sur l'exercice 2024. .

Rémunération variable annuelle	825 000 € (rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2023)	1 045 000 €	Au cours de la réunion du 19 février 2025, le Conseil d'Administration a, sur recommandation du Comité des Rémunérations, déterminé et arrêté le montant de la rémunération variable (part quantifiable et part qualitative) de Félicie Burelle au titre de l'exercice 2024 à 1 045 000 euros.
			
			Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, avait décidé de définir comme suit les modalités de calcul de sa rémunération variable :
			• pondération de 70 % pour la partie quantifiable et 30 % pour la partie qualitative ;
			• part variable cible 2024 (en cas d'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration) fixée à 950 000 euros, avec un seuil de déclenchement de l'attribution de la part variable fixé à 80% de taux d'atteinte et plafonné à 150%.
			
			En application de ces modalités et de la réalisation des critères permettant le calcul de la part variable, le montant de cette part variable pour 2024 a été déterminé comme suit :
			• Pour la partie financière, les critères retenus sont :
			  • l'évolution du *free cash-flow* (20 %),
			  • l'évolution de la marge opérationnelle (20 %)
			  • l'évolution du résultat net part du Groupe (15 %),
			  • l'évolution du désendettement du Groupe (15 %).
			
			Les objectifs financiers pour 2024 ont été fixés par rapport au budget prévisionnel du Groupe tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023.
			
			• Pour la partie extra-financière, figurent :
			  • l'efficacité dans la mise en oeuvre de la stratégie : plan des acquisitions réalisées en 2022, excellence opérationnelle et des démarrages projets, création de valeur à long terme et déploiement de la stratégie Hydrogène (15 %),
			  • les critères ESG, la performance de la sécurité : le respect des engagements en matière de développement durable pour 2030 ; la mise en oeuvre d'une politique de Ressources Humaines assurant un équilibre Femmes/Hommes, le développement des talents et l'accès à la formation ; le déploiement du programme de conformité (15 %).
			
			La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.
			
			La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.
			
			Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a :
			• constaté que le taux de réussite des critères financiers s'élève à 102 %, décomposé comme suit :
			  • *free-cash flow* : 107 %,
			  • résultat net part du Groupe : 100 %,
			  • désendettement : 95 %,
			  • marge opérationnelle : 105 % ;
			• établi que le taux de réussite des critères extra-financiers atteint 122 % des attentes et objectifs :
			  • stratégie et développement : 120 %,
			  • ESG : 125 %
			Taux global d'atteinte compte tenu du poids des différents critères : 110 %.
			
			Le montant de la part variable au titre de 2024 s'élève ainsi à 1 045 000 euros et ne sera versé à Félicie Burelle que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.
			
			Cette rémunéation variable annuelle représente 105 % de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2024 (hors actions de performance, régime de retraite et avantages en nature).

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Félicie Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération pluriannuelle.
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Néant	Néant	Félicie Burelle ne bénéficie pas d'indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
Rémunération d'administrateur	44 154 €	44 154 €	Il a été versé à Félicie Burelle, au titre de l'exercice 2024, une rémunération de son mandat d'administrateur à hauteur de 44 154 euros.
Rémunération exceptionnelle	200 000 € 10 764 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 80 730 €	200 000 € 10 764 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 80 730 €	Félicie Burelle a perçu une rémunération exceptionnelle de 200 000 euros et l'attribution gratuite de 10 764 actions soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 22 juillet 2024.
Attribution de *stock-options*, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	130 890 € (correspondant à 8 726 actions livrées le 30/04/2024 au titre du plan AGA 2020)	Valorisation 488 600 € (correspondant à 48 860 actions attribuées au titre du plan AGA 04/2024)	Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions à compter du 25 avril 2024, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées au titre des plans du 24 avril 2024 et du 22 juillet 2024 est soumise à la réalisation de quatre conditions de performance appréciées au titre de chaque exercice 2024, 2025 et 2026. Le nombre d'actions de performance définitivement acquises dépend de l'atteinte des objectifs suivants : • pour 25 % en fonction du niveau de free cash-flow cumulé du Groupe • pour 25 % en fonction du niveau du bénéfice net • pour 25 % en fonction du niveau Dette / Ebitda • pour 25 % du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO_2 sur le scope 3 et de sécurité au travail par rapport au TF2 cible. La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance relatives à cette attribution est l'année 2024. Le Conseil d'Administration définit un seuil pour chacun de ces critères en deçà duquel aucune action ne sera définitivement acquise au titre de chacun de ces critères. Ce seuil est fixé à 80 % d'atteinte pour les deux premiers critères. Pour les deux autres critères, le seuil de déclenchement est l'atteinte de l'objectif. L'attribution ne peut pas excéder 100 % du total, même si les objectifs sont dépassés.
Indemnité de départ	Néant	Néant	La Directrice Générale Déléguée bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	66 820 € (au titre du régime de retraite à prestations définies à droits certains de l'article L.137-11-2 du Code de la Sécurité sociale) 46 860 € (au titre du régime de retraite à prestations définies à droits aléatoires de l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale)	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Félicie Burelle bénéficie des régimes de retraite supplémentaire d'OPmobility SE à prestations définies à droits aléatoires et du nouveau régime à droits certains.
Avantages de toute nature	Valorisation : 12 075 €	Valorisation : 12 075 €	Félicie Burelle bénéficie d'un véhicule de fonction. Félicie Burelle bénéficie des régimes de protection sociale complémentaire, notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés du Groupe conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025, telle que décrite à la Section 3.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2025, telle que décrite à la Section 3.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2025, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2025, telle que décrite à la Section 3.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025 conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025, telle que décrite à la Section 3.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, telles que décrites à la Section 3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Laurent Burelle en sa qualité de Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels que décrits à la Section 3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Favre, Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Laurent Favre en sa qualité de Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels que décrits à la Section 3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Mme Félicie Burelle en sa qualité de Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels que décrits à la Section 3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société.

EXPOSÉ DES MOTIFS

15E RÉSOLUTION : RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX CENSEURS

La 15e résolution propose à l'Assemblée Générale de porter le montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et aux Censeurs à 1 000 000 euros à compter de l'exercice 2025.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et aux Censeurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de porter le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration et aux Censeurs de 900 000 euros à 1 000 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

8.2.2 Partie extraordinaire

EXPOSÉ DES MOTIFS

16E RÉSOLUTION : AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 26 avril 2023, d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ayant été utilisée, il est alors proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de procéder à des annulations d'actions, dans les limites légales, soit 10 % du capital existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois. Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et priverait d'effet, à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions et avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculée au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation, qui annule et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet ;

3. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

EXPOSÉ DES MOTIFS

17E RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le renouvellement de l'autorisation objet de la 17e résolution permettrait de conférer au Conseil d'Administration sa compétence pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration, permet de lui donner la souplesse nécessaire pour procéder, en cas de besoin, aux émissions les mieux adaptées aux possibilités du marché.

Cette délégation de compétence porte sur les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.

Elle serait renouvelée pour une même durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse d'une émission de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions nouvelles, la décision de l'Assemblée Générale emporterait renonciation par les actionnaires à la souscription des actions susceptibles d'être obtenues à partir des titres initialement émis.

Cette autorisation serait renouvelée pour un montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation de six millions d'euros, (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 100 millions d'actions) étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 18e à 22e résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La présente délégation de compétence couvrirait également l'autorisation d'émission, dans les conditions précisées ci-dessus, de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de deux milliards d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances émis en vertu des 18e à 22e résolutions.

Sur ces bases, le Conseil d'Administration serait autorisé à procéder à ces émissions, en une ou plusieurs fois, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires, et pourrait, conformément à la loi, instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible.

Le Conseil d'Administration serait autorisé à réaliser des émissions de bons de souscription d'actions de la Société par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait compétence pour imputer l'ensemble des frais d'émission des titres réalisée en vertu de cette résolution sur les montants des primes d'augmentation de capital correspondantes, et de prélever sur ces primes, les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté de limiter au montant des souscriptions, de répartir ou d'offrir au public les titres non souscrits

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 22-10-49, L. 228-91, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants :

1. délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital (y compris par attribution gratuite de bons de souscriptions d'actions) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société, dont la souscription pourra être opérée par compensation avec des créances liquides et exigibles :

2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de six millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 100 millions d'actions) ou à la contre-valeur de ce montant à la date de décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 18e à 22e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente délégation sera limité à un montant nominal de deux milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission pour la contre-valeur en devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 18e à 22e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;

3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

4. en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription ; en outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent dans la limite de leurs demandes,
- décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, chacune des facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de commerce, ou certaines d'entre elles seulement,
- constate, en tant que de besoin, que cette délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

5. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites actions ;

6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :

- concernant les droits préférentiels de souscription attachés aux actions auto-détenues, décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions, répartir les droits préférentiels de souscription attachés aux actions auto-détenues entre les actionnaires, au prorata des droits de chacun, ou de les vendre en Bourse,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
- décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L.228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

18E RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le renouvellement de l'autorisation objet de la 18e résolution permettrait de conférer au Conseil d'Administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence d'un montant maximal nominal de six millions d'euros, (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 100 millions d'actions) étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 17e et 19e à 22e résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de deux milliards d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances émis en vertu des 17e et 19e à 22e résolutions, et selon les mêmes modalités que celles prévues dans la 19e résolution.

Le Conseil d'Administration aurait la compétence pour fixer librement le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

Le Conseil d'Administration aurait, en application de l'article L. 22-10-51 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il déterminerait en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables, et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devrait s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 22-10-49, L. 22-10-52, L. 22-10-54 et L. 228-92 :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société, dont la souscription pourra être opérée par compensation avec des créances liquides et exigibles ; les offres publiques, décidées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une même émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, décidées en application de la 19e résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de six millions d'euros (soit, sur une base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 100 millions d'actions) ou à la contre-valeur de ce montant à la date de décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 17e et 19e à 22e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente délégation sera limité à un montant nominal de deux milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission pour la contre-valeur en devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 17e et 19e à 22e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;

3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration, en application de l'article L. 22-10-51 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables, et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ;

5. décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, et si le Conseil d'Administration en a décidé la possibilité, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues ;

6. constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs donnent droit ;

7. décide, conformément à l'article L. 22-10-52 du Code de commerce, de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer librement le prix d'émission des titres de capital assimilables pouvant être émis dans le cadre de la présente délégation de compétence ;

8. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
- décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société ou des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

19E RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1° DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le renouvellement de l'autorisation objet de la 19e résolution permettrait de conférer au Conseil d'Administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence d'un montant maximal nominal deux millions d'euros, (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 33 333 333 d'actions) étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 17e, 18e et 20e à 22e résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal sept cent cinquante millions d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances émis en vertu des 17e, 18e et 20e à 22e résolutions et selon les mêmes modalités que celles prévues dans la 18e résolution.

Le Conseil d'Administration aurait la compétence de fixer librement le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 22-10-52 et L. 228-92 :

1. délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société dont la souscription pourra être opérée par compensation avec des créances liquides et exigibles. Les offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier décidées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres au public décidées en vertu de la 18e résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de deux millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 33 333 333 actions), ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 17e, 18e et 20e à 22e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente résolution ne pourra pas dépasser le plafond de sept-cent-cinquante millions d'euros ou sa contre-valeur en devises étrangères à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 17e, 18e et 20e à 22e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 2° du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 30 % du capital social sur une période de 12 mois, apprécié à la date d'émission ;

3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente résolution ;

5. constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

6. décide, conformément à l'article L. 22-10-52 du Code de commerce, de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer librement le prix d'émission des titres de capital assimilables pouvant être émis dans le cadre de la présente délégation de compétence ;

7. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues ;

8. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
- décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

20E RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL EN APPLICATION DES 17E À 19E RÉSOLUTIONS, DANS LA LIMITE DE 15 % DE L'ÉMISSION INITIALE, AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Ainsi que la loi l'autorise, la 20e résolution permettrait au Conseil d'Administration de décider dans le cadre des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées aux termes des 17e, 18e et 19e résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable.

Cette faculté permettrait au Conseil d'Administration d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la période de souscription, d'au maximum 15 % le nombre de titres à émettre, au même prix, en restant dans les mêmes limites du montant nominal prévu par les 17e, 18e et 19e résolutions.

Cette nouvelle autorisation d'une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale priverait d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 17e à 19e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code commerce :

1. décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra augmenter d'au maximum 15 % le nombre de titres à émettre dans les émissions décidées en application des 17e, 18e et 19e résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission initiale (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription) et sous réserve des plafonds prévus dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ;

2. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet.

EXPOSÉ DES MOTIFS

21E RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL POUR RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS TIERCES CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ

Il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer une délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de lui permettre d'augmenter le capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange, pour procéder à d'éventuelles opérations de croissance externe.

Le Conseil statuera sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports portant notamment sur la valeur des apports, si celui-ci est nécessaire.

Le montant de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre serait limité à un montant nominal maximal de deux millions d'euros et s'imputerait sur le plafond global des augmentations de capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal sept cent cinquante millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances émis en vertu des 17e à 20e et 22e résolutions,

Le Conseil d'Administration aurait la compétence, dans les conditions fixées par la loi, de fixer le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Si les souscriptions, y compris le cas échéant, celles des actionnaires, n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration serait autorisé, dans l'ordre qu'il déterminera, (i) à limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée, (ii) à répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-147, L. 225-147-1, L. 22-10-53 et L. 228-92 :

1. délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de deux millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 33 333 333 actions), ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 17e à 20e et 22e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente résolution ne pourra pas dépasser le plafond de sept cent cinquante millions d'euros ou sa contre-valeur en devises étrangères à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 17e à 20e et 22e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée.
- En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 20 % du capital social sur une période de 12 mois, apprécié à la date d'émission ;

3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente résolution ;

5. constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :

- arrêter la liste des valeurs mobilières apportées, approuver ou réduire l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, fixer, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et constater le nombre de titres apportés,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
- décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,

- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

22E RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, POUR RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE

Il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer une délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de lui permettre d'augmenter le capital de la Société destinée à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initié par la Société et effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-147, L. 22-10-54 et L. 228-92 du Code de commerce.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette délégation de compétence ne pourra excéder un plafond de six millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaie étrangère et s'imputera sur le montant global des augmentations de capital.

Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives des titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation de compétence ne pourra excéder sept cent-cinquante millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances émis en vertu des 17e à 21e résolutions.

Le Conseil d'Administration aurait la compétence de fixer le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, en rémunération de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-147, L. 22-10-54 et L. 228-92 :

1. délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation faculté dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société en rémunération de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, et décide en tant que de besoin, de supprimer au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières à émettre ;

2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de six millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 100 millions d'actions), ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 17e à 21e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente résolution ne pourra pas dépasser le plafond de sept cent cinquante millions d'euros ou sa contre-valeur en devises étrangères à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 17e à 21e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;

3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente résolution ;

5. constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :

- arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'offre publique d'échange, fixer la parité d'échange, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et constater le nombre de titres apportés à l'offre,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
- décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,

et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

23E RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Il est proposé à l'Assemblée Générale, au titre de la 23e résolution, de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider l'augmentation de capital au profit des salariés du Groupe adhérents au plan d'épargne entreprise.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 30 % à cette moyenne, sauf s'il était prévu une durée d'indisponibilité des titres souscrits d'au moins dix ans, auquel cas le prix d'émission ne pourrait être inférieur de plus de 40 % à cette même moyenne.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration, dans la limite d'un montant nominal maximal de deux cent cinquante-neuf mille deux cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes, la compétence de décider de procéder à cette augmentation de capital.

Cette nouvelle délégation de compétence d'une durée de validité de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, priverait par conséquent d'effet toute délégation antérieure.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions et avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de deux cent cinquante-neuf mille deux cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,06 euro, 4 320 665 actions), ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
- décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation et, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

24E, 25E ET 26E RÉSOLUTIONS : MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 « DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION » DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AVEC LA LOI N° 2024-537 DU 13 JUIN 2024 VISANT À ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE, AFIN DE SIMPLIFIER LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX DES ENTREPRISES EN FAVORISANT LE RECOURS À DES PROCÉDURES DÉMATÉRIALISÉES DITE « LOI ATTRACTIVITÉ »

Par les 24e à 26e résolutions, il est proposé à l'Assemblée Générale, de mettre l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société en harmonie avec les dispositions récentes, notamment la Loi Attractivité n°2024-537 du 13 juin 2024.

Les actionnaires sont appelés à approuver, de manière distincte :

- par le vote de la 24e résolution, la modification du premier alinéa de l'article 12 des statuts, concernant la consultation écrite des administrateurs afin d'en prévoir les modalités ;

Ancienne rédaction :

.../...

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Les réunions du Conseil peuvent être tenues en tout lieu choisi par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Conseil pourra adopter par consultation écrite les décisions prévues par la réglementation en vigueur.

.../...

Nouvelle rédaction :

.../...

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Les réunions du Conseil peuvent être tenues en tout lieu choisi par l'auteur de la convocation. Toutefois, le président du Conseil d'administration pourra demander au Conseil d'adopter ses décisions par voie de consultation écrite, sauf si un des membres du Conseil s'y oppose. En cas de consultation écrite, il est mis à disposition de chaque administrateur, par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique), le texte des décisions proposées ainsi que toute information nécessaire à sa prise de décision. Sauf délai plus court indiqué dans la consultation en cas d'urgence, les administrateurs disposent d'un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date d'envoi de la consultation pour émettre leurs votes par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique) à l'adresse indiquée. Les administrateurs n'ayant pas répondu à l'issue du délai prévu sont réputés ne pas être présents pour le calcul du quorum et de la

majorité. Les règles de quorum et de majorité relatives aux décisions prise en réunion physique sont applicables mutatis mutandis aux décisions prises par consultation écrite.

.../...

- par le vote de la 25e résolution, la modification du troisième alinéa de l'article 12 des statuts, concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil d'Administration et la suppression de l'exception qui était prévue pour l'arrêté des comptes ;

Ancienne rédaction :

.../...

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur à une séance du Conseil d'administration. Toutefois, un administrateur ne peut disposer pour une même séance que d'une seule procuration ainsi donnée. Sauf lorsque le Code du commerce exige la présence effective ou par représentation des administrateurs, ceux-ci peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication, dans des conditions conformes à la réglementation.

.../...

Nouvelle rédaction :

.../...

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur à une séance du Conseil d'administration. Toutefois, un administrateur ne peut disposer pour une même séance que d'une seule procuration ainsi donnée.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par un moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur.

.../...

- par le vote de la 26e résolution, l'ajout d'un alinéa, afin de prévoir la possibilité pour les administrateurs de voter par correspondance lors des réunions du Conseil d'Administration.

Nouvel alinéa :

.../...

Un administrateur peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires applicables.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Modification du premier alinéa de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société, concernant la consultation écrite des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts concernant la consultation écrite des administrateurs, en particulier afin d'en prévoir les modalités, conformément à l'article L. 225-37 tel que modifié par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa de l'article 12 des statuts :

« Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement. Les réunions du Conseil peuvent être tenues en tout lieu choisi par l'auteur de la convocation. Toutefois, le président du Conseil d'Administration pourra demander au Conseil d'adopter ses décisions par voie de consultation écrite, sauf si un des membres du Conseil s'y oppose. En cas de consultation écrite, il est mis à disposition de chaque administrateur, par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique), le texte des décisions proposées ainsi que toute information nécessaire à sa prise de décision. Sauf délai plus court indiqué dans la consultation en cas d'urgence, les administrateurs disposent d'un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date d'envoi de la consultation pour émettre leurs votes par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique) à l'adresse indiquée. Les administrateurs n'ayant pas répondu à l'issue du délai prévu sont réputés ne pas être présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Les règles de quorum et de majorité relatives aux décisions prise en réunion physique sont applicables mutatis mutandis aux décisions prises par consultation écrite. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Modification du troisième alinéa de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société, concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de modifier la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 12 des statuts concernant l'utilisation d'un moyen de télécommunication lors des réunions du Conseil d'Administration, afin de le mettre en harmonie avec les dispositions de l'article L. 22-10-3-1 du Code de commerce, créé par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 ;
- de modifier en conséquence et comme suit la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 12 des statuts :

« Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par un moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société, afin de prévoir la possibilité pour les administrateurs de voter par correspondance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de prévoir la possibilité pour les administrateurs de voter par correspondance conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 ;
- d'ajouter en conséquence l'alinéa suivant après le troisième alinéa de l'article 12 des statuts :

« Un administrateur peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires applicables. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

EXPOSÉ DES MOTIFS

27E RÉSOLUTION : POUVOIR POUR LES FORMALITÉS

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

8.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2025

SEIZIÈME RÉSOLUTION

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David Clairotte

Audit ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

8.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2025

DIX-SEPTIÈME, DIX-HUITIÈME, DIX-NEUVIÈME, VINGTIÈME, VINGT-ET-UNIÈME ET VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTIONS

A l'Assemblée Générale de la société OPmobility SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (dix-septième résolution), d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la société ;
  - émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (dix-huitième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la société ;
  - émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 30 % du capital social par an (dix-neuvième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la société ;
  - émission, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société (vingt-deuxième résolution), d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la société ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à votre société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (vingt et unième résolution), dans la limite de 20 % du capital ;

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder un montant nominal de € 6 000 000 au titre des dix-septième, dix-huitième et vingt-deuxième résolutions et de € 2 000 000 au titre des dix-neuvième et vingt-et-unième résolutions étant précisé que sur ces montants s'imputerait le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dix-septième à dix-neuvième résolutions et des vingt-et-unième et vingt-deuxième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée.

Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra, excéder un montant nominal maximal de € 2 000 000 000 au titre des dix-septième et dix-huitième résolutions et de € 750 000 au titre des dix-neuvième, vingt et unième et vingt-deuxième résolutions étant précisé que sur ces montants s'imputerait le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dix-septième à dix-neuvième résolutions et des vingt et unième et vingt-deuxième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la vingtième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part les observations suivantes au titre des dix-huitième et dix-neuvième résolutions :

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer tous pouvoirs pour fixer librement le prix d'émission des titres de capital conformément à l'article L. 22-10-52 du code de commerce. Les dispositions de l'article R. 225-114 du code de commerce prévoient par ailleurs que le rapport du conseil d'administration indique, avec leur justification, le prix d'émission ou les modalités de sa détermination. Le rapport du conseil d'administration ne comporte pas ces indications. En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des dix-septième, vingt et unième et vingt-deuxième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David Clairotte

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

8.5 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2025

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

A l'assemblée générale de la société OPmobility SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées est limité à un montant nominal de € 259 239,90 (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de votre société de € 0,06, 4 320 665 actions), ou à la contrevaleur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation du capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de votre société.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
David Clairotte	May Kassis-Morin

8.6 Projet des statuts d'OPmobility SE au 24 avril 2025

ARTICLE 1ER – FORME

La Société, initialement constituée sous forme de société anonyme, a été transformée en SE Societas Europaea ou « SE ») par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 25 avril 2019.

Elle est régie par les dispositions communautaires et nationales en vigueur (ci-après ensemble, la « Loi »), ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION

La dénomination sociale de la Société est : OPmobility SE

Dans tous les actes et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale sera précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « SE » ou de l'abréviation « S.E. » et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 – OBJET

La Société a pour objet :

- le traitement et la transformation de toutes matières premières plastiques, métalliques ou autres, en vue de la fabrication de tous produits et articles pour tous usages, en particulier industriels ;
- la gestion de son patrimoine immobilier et mobilier ;
- l'acquisition, l'édification, la prise à bail, l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation de tous terrains, immeubles et constructions ;
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, entreprises et affaires françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par l'acquisition et la souscription de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts et autres droits sociaux ;
- la gestion de son portefeuille et titres de participations et de placement ;
- l'exécution de tous travaux et de toutes prestations concernant les services généraux et l'entretien des immeubles (autres que la régie de ceux-ci) ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles, à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'Étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : Lyon (69007) 19, boulevard Jules Carteret.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur le territoire français par décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Il pourra être transféré dans un autre État membre de l'Union européenne par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et, le cas échéant, des Assemblées Générales d'obligataires, sous réserve des dispositions de la Loi.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La durée de la Société initialement fixée à 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés a été prorogée de 99 ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 avril 2013. En conséquence, la durée de la Société expirera le 24 avril 2112, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 8 641 329,18 €. Il est divisé en 144 022 153 actions de 0,06 euros chacune, toutes de même catégorie.

ARTICLE 7 – FORME DES ACTIONS

1. Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.
2. La Société est autorisée à demander, à tout moment, dans les conditions fixées par la loi, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des propriétaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la Loi l'identité des propriétaires de titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

ARTICLE 8 – DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION

1. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
2. Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation.
3. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.
4. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires.
5. Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts ou taxes, qui pour quelque cause que ce soit, pourraient devenir exigibles en cas de remboursement du capital, soit au cours de l'existence de la Société, soit lors de sa liquidation, seront répartis uniformément entre toutes les actions composant le capital, de manière que la somme attribuée à chacune de ces actions soit pour toutes la même, compte tenu toutefois du montant nominal de chacune d'elles.

ARTICLE 9 – CESSIONS D'ACTIONS

La cession des actions s'effectue librement.

ARTICLE 10 – LIBÉRATION DES ACTIONS

1. Le montant des actions émises à titre d'augmentation de capital et à libérer en espèces est exigible dans les conditions arrêtées par le Conseil d'administration.
2. Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours avant la date fixée pour chaque versement par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire ou par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social.
3. Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt au taux de 5 % l'an par chaque jour de retard, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la Loi.

ARTICLE 11 – ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise pour les opérations suivantes :

- les cautions, avals et garanties donnés par la Société, dans les conditions déterminées par l'article L. 225-35 du Code de commerce ;
- les conventions réglementées, dans les conditions précisées à l'article 13 des présents statuts.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration, nommé conformément à la Loi, est composé de trois à dix-huit membres, personnes physiques ou personnes morales, ce dernier chiffre pouvant être augmenté dans les conditions prévues par la Loi.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 900 actions au moins. Les administrateurs sont nommés pour trois années et sont rééligibles.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et des représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur à la moitié (arrondie au chiffre entier immédiatement supérieur) des administrateurs en fonctions.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou dans l'intérêt public.

ARTICLE 11 BIS – ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Le Conseil d'administration comprend en outre, en vertu de l'article L. 22-10-7 du Code de commerce, deux administrateurs représentant les salariés du Groupe. Au cas où le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, à l'exception de ceux représentant les actionnaires salariés nommés en application de l'article L. 22-10-5 du Code de commerce, deviendrait égal ou inférieur à huit, le nombre des administrateurs représentant les salariés serait ramené à un à l'expiration du mandat en cours des administrateurs représentant les salariés.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de 3 ans.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions prévues par l'article L. 225-34 du Code de commerce.

Par exception à la règle prévue à l'article 11 « Administration » des présents statuts pour les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.

Modalités de désignation :

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés selon les modalités suivantes :

1. l'un d'entre eux est désigné par le Comité de groupe France ;
2. l'autre par l'organe de représentation des salariés de la Société Européenne.

Les administrateurs représentants les salariés doivent satisfaire aux conditions de désignation visées par les dispositions légales et réglementaires en la matière.

ARTICLE 12 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Les réunions du Conseil peuvent être tenues en tout lieu choisi par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Président du Conseil d'Administration pourra demander au Conseil d'adopter ses décisions par voie de consultation écrite, sauf si un des membres du Conseil s'y oppose. En cas de consultation écrite, il est mis à disposition de chaque administrateur, par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique), le texte des décisions proposées ainsi que toute information nécessaire à sa prise de décision. Sauf délai plus court indiqué dans la consultation en cas d'urgence, les administrateurs disposent d'un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date d'envoi de la consultation pour émettre leurs votes par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique) à l'adresse indiquée. Les administrateurs n'ayant pas répondu à l'issue du délai prévu sont réputés ne pas être présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Les règles de quorum et de majorité relatives aux décisions prise en réunion physique sont applicables mutatis mutandis aux décisions prises par consultation écrite.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois tous les trois mois.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur à une séance du Conseil d'administration. Toutefois, un administrateur ne peut disposer pour une même séance que d'une seule procuration ainsi donnée. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par un moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur.

Un administrateur peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires applicables.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Le Conseil peut nommer des Comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces Comités sont chargés d'étudier les questions que le Président ou le Conseil soumet pour avis à leur examen.

ARTICLE 13 – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application de l'article L. 229-7 alinéa 6 du Code de commerce, les dispositions des articles L. 225-35, L.225-38 et L. 22-10-12 à L. 22-10-13 du Code de commerce sont applicables aux conventions conclues par la Société.

ARTICLE 14 – PRÉSIDENT ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit librement à la majorité de ses membres entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale et peut à tout moment à la majorité de ses membres, modifier son choix.

Le Conseil d'administration peut nommer dans les conditions légales une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister, soit le Président s'il assume les fonctions de Directeur Général, soit le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut pas dépasser cinq.

Les pouvoirs du Président du Conseil d'administration s'il assure la Direction Générale, et ceux du Directeur Général, sont ceux prévus par la Loi. Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, ses pouvoirs peuvent être limités par décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine dans les conditions légales, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge pour la fonction de Président du Conseil d'administration est de quatre-vingts ans.

La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué est de soixante-quinze ans.

ARTICLE 15 – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres, et, le cas échéant, aux censeurs, la rémunération qui peut leur être allouée par l'Assemblée Générale. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des Comités prévus à l'article 12, une part supérieure à celle des autres administrateurs. Il peut être alloué aux administrateurs, par le Conseil d'Administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et conditions prévues par la Loi.

ARTICLE 16 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à un (ou plusieurs) Commissaire aux comptes titulaire, les fonctions qui sont déterminées par la Loi. Il est (sont) nommé(s) pour six exercices en respectant les conditions d'éligibilité prévues par la Loi. Il est (sont) rééligible(s).

Le ou les Commissaires aux comptes désignés peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils doivent être inscrits à l'ordre des experts-comptables.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut désigner, dans les mêmes conditions et pour la même durée, un (ou plusieurs) Commissaire aux comptes suppléant. Ce dernier serait appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès. Cette désignation est requise si le Commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle conformément à la Loi.

ARTICLE 17 – CENSEURS

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales choisies ou non parmi les actionnaires et dont le nombre ne pourra en aucun cas excéder trois.

Ils sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité des délibérations.

Le Conseil d'administration peut allouer aux censeurs, une rémunération relative à leur activité. La part leur revenant est déterminée par le Conseil et répartie entre eux par celui-ci. Elle est prélevée sur la somme globale de la rémunération telle qu'elle a été fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

ARTICLE 18 – ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

1. Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi, étant rappelé que pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.
2. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
3. Tout propriétaire d'actions peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées, sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, cette inscription dans les comptes de titres au porteur étant justifiée par le dépôt d'une attestation de participation dans le même délai et au lieu mentionné dans la convocation.
4. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
5. Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

Vote à distance par correspondance (y compris électronique) et par procuration :

6. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la Loi. Le formulaire de vote par correspondance, pour être pris en compte, doit être reçu par la Société deux jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée, accompagné de la justification d'une inscription nominative ou d'une attestation de participation comme indiqué ci-dessus.

Toutefois, l'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

7. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique.

8. Le formulaire de vote à distance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens de l'article 1367 du Code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Conseil d'administration.

Participation aux assemblées par des moyens de télétransmission :

9. Si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, y compris Internet, permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

10. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée en utilisant ces moyens.

11. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double ; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans, s'il est en cours. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si celles-ci en bénéficient.

ARTICLE 19 – COMPTES SOCIAUX

1. Chaque exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions, telle qu'elle résulte du compte de résultat.

3. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de cinq pour cent au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

4. S'il existe un solde disponible, l'Assemblée Générale décide, soit de le distribuer, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.

5. Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

6. L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

ARTICLE 20 – DISSOLUTION

1. À la dissolution de la Société décidée par Assemblée Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévue pour les Assemblées Générales Ordinaires. Ces nominations mettent fin aux mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créances et répartir le solde disponible.

3. Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

ARTICLE 21 – CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre la Société et les actionnaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction des Tribunaux compétents.

9. Informations complémentaires

9.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ /RFA/	462
9.2	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE	464
9.3	ORGANIGRAMME /RFA/	466
9.4	LISTE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES PUBLIÉES	467
9.5	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL /RFA/	468
	TABLE DE CONCORDANCE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ	472

9.1 Informations générales sur la Société /RFA/

Renseignements généraux sur la Société

Dénomination sociale et siège social

La dénomination sociale de la Société est OPmobility SE. Son siège social est situé France ; son siège administratif est situé 1, allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret.

Registre du Commerce et des Sociétés – répertoire mondial des LEI

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 955 512 611 et enregistrée au répertoire mondial des LEI *(Legal Entitiy Identifier)* sous le code 9695001VLC2KYXXODW73.

Forme juridique et législation applicable

OPmobility SE, constituée en 1875, est une société européenne régie par les dispositions communautaires et nationales en vigueur.

Durée

La durée de la Société court jusqu'au 24 avril 2112.

Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- le traitement et la transformation de toutes matières premières plastiques, métalliques ou autres, en vue de la fabrication de tous produits et articles pour tous usages, en particulier industriels ;
- la gestion de son patrimoine immobilier et mobilier ;
- l'acquisition, l'édification, la prise à bail, l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation de tous terrains, immeubles et constructions ;
- la prise de tous les intérêts et participations dans toutes sociétés, entreprises et affaires françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par l'acquisition et la souscription de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts et autres droits sociaux ;
- la gestion de son portefeuille et titres de participations et de placement ;
- l'exécution de tous travaux et de toutes prestations concernant les services généraux et l'entretien des immeubles (autres que la régie de ceux-ci) ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tout pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

Président et Directeurs Généraux (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit librement à la majorité de ses membres entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale et peut à tout moment à la majorité de ses membres, modifier son choix. Le Conseil d'Administration peut nommer dans les conditions légales une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister, soit le Président s'il assume les fonctions de Directeur Général, soit le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut pas dépasser cinq.

Les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration s'il assure la Direction Générale, et ceux du Directeur Général, sont ceux prévus par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, ses pouvoirs peuvent être limités par décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine dans les conditions légales, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge pour la fonction de Président du Conseil d'Administration est de quatre-vingts ans.

La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué est de soixante-quinze ans.

Consultation des documents relatifs à la Société

Les documents devant être mis à la disposition du public (statuts, rapports des Commissaires aux Comptes, rapports du Conseil d'Administration, informations financières historiques d'OPmobility SE et de ses filiales, y compris celles incluses dans le présent Document d'enregistrement universel pourront être consultés pendant toute la durée de leur validité au siège social d'OPmobility SE ainsi qu'au siège administratif (1, allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret). Certains de ces documents peuvent également être obtenus sous format électronique sur le site www.opmobility.com.

Le présent Document d'enregistrement universel et le rapport intégré 2024 d'OPmobility SE sont traduits en anglais.

Rôle d'OPmobility SE vis-à-vis de ses filiales

OPmobility SE est une holding dont l'activité est la suivante :

- la détention des titres de participation des holdings métier ; ces holdings métier détiennent directement ou indirectement les titres des filiales opérationnelles ;
- le financement des filiales du Groupe, afin de faire bénéficier les filiales des meilleures conditions de marché, soit directement, soit par l'intermédiaire de Plastic Omnium Finance, centrale de trésorerie ;
- la concession aux filiales du Groupe du droit d'utiliser les marques dont elle est propriétaire ; cette mise à disposition fait l'objet d'une redevance payée par les bénéficiaires *(cf. rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées)*.

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par May Kassis-Morin

41, rue Ybry

92200 Neuilly-sur-Seine

Ernst & Young et Autres a été nommé (premier mandat) par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010 et renouvelé par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par David Clairotte.

63 rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé (premier mandat) par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de clos le 31 décembre 2027.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Voir note 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

L'emprunt obligataire émis en mars 2024 intègre une clause permettant à l'investisseur de demander le remboursement ou le rachat de son (ses) obligation(s) en cas de changement de contrôle. Une telle clause existe également dans les autres contrats de financement de la Société.

Existence d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société ou pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Il n'existe pas à ce jour dans un acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement, une disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

Contrats importants

Il n'existe pas de contrat important autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Les contrats financiers importants de la Société sont décrits dans la note 5.2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, ainsi qu'à la section 5.1.3.

Situation de dépendance

À ce jour, l'activité d'OPmobility SE ne dépend pas de brevets appartenant à des tiers ou de procédés de fabrication détenus par des tiers, pas plus qu'elle ne dépend de contrats particuliers d'approvisionnement.

Dans la partie de l'industrie automobile à laquelle participe OPmobility SE, les sous-traitants ne déterminent généralement pas les spécifications des pièces sous-traitées. Lorsque, par exception, les sous-traitants sont capables de déterminer les spécifications des pièces, la politique du Groupe est d'organiser contractuellement le transfert par les sous-traitants des travaux de conception afin de pouvoir les utiliser avec d'autres prestations.

9.2 Histoire et évolution du Groupe

Les origines d'OPmobility SE (anciennement Compagnie Plastic Omnium SE) remontent à **1946** lorsque la société Plasticomnium, créée le 15 avril, s'installe à Paris, rue du Louvre. La Société compte alors trois salariés, et Pierre Burelle en est le Président-Directeur Général. Les premières fabrications étaient destinées à l'automobile (Jaeger) : raccords de tuyauteries, bougies déshydratantes et des pièces diverses en plastique.

Durant ces années, les presses à injecter étaient caractérisées par le poids des pièces produites. En 1949, la Société possède 5 presses, dont la plus importante produisait une pièce de 250 grammes.

1952

La Société emménage à Levallois-Perret, rue du Parc (Hauts-de-Seine).

1954

La Société s'endette pour acheter une presse capable de mouler une pièce de 1 200 grammes, un défi pour une société de cette taille.

1963

Compte tenu du fort développement de l'activité, les fabrications sont installées dans de nouveaux locaux construits à Langres (Haute-Marne).

1965

Plasticomnium prend le contrôle de l'UMDP (Union Mutuelle Des Propriétaires lyonnais), société cotée à la Bourse de Lyon. Les deux sociétés fusionnent, et Pierre Burelle devient le Président-Directeur Général du nouvel ensemble. La cotation en Bourse de Plasticomnium date de cette fusion.

L'UMDP est une société spécialisée dans le curage et l'assainissement des fosses septiques, dont Pierre-Émile Burelle, ingénieur civil de l'École des Mines de Paris, avait pris la direction en 1877 alors qu'il était âgé de 29 ans.

Cette société installe, sous l'égide de Pierre-Émile Burelle, un vaste réseau de canalisations au départ de l'usine de la Mouche, à Lyon. Ce réseau répartit les matières d'extraction vers des zones agricoles et maraîchères. Ces 55 km de conduites créent la culture par l'épandage.

Après 1914, avec le développement du tout-à-l'égout, Pierre-Émile Burelle oriente la Société vers la location de seaux à immondices. Il disparaît en 1926. Deux de ses fils participent à la direction de l'UMDP, Jean Burelle, mort au champ d'honneur en 1915, et Charles, qui dirigera la Société jusqu'en 1965. Cette année-là, Pierre Burelle, fils de Jean Burelle et petit-fils de Pierre-Émile Burelle, achète à la Bourse de Lyon la majorité des actions de l'UMDP.

C'est à partir de l'activité « Seaux à immondices » de l'UMDP que Pierre Burelle, Président-Directeur Général de Plasticomnium, va développer une gamme de produits et services, tels que la location, la maintenance et le lavage de conteneurs à ordures. Cette activité devient l'épine dorsale de la Division Environnement.

1966

Création du logo actuel par Raymond Loewy, au nouveau graphisme ; Plastic Omnium s'écrit depuis lors en deux mots.

1968

Le Groupe forme la division 3P en achetant à l'entreprise Gachot son département de résines fluorées et lance une usine à Langres dédiée à ces produits.

À partir des années 1970

Le Groupe se développe à l'international avec la création d'une filiale par an, dont l'Espagne en 1970, l'Allemagne en 1972, le Royaume-Uni en 1973 et les États-Unis en 1977.

1974

La société mère, Compagnie Plastic Omnium, qui contrôle les activités du Groupe, est créée.

En 1974, le Groupe acquiert une presse à injecter de 2 500 tonnes et, en 1982, une de 10 000 tonnes, deux records de puissance à ces dates.

1980

Début de l'activité Pare-chocs pour Renault.

1986

Plastic Omnium prend le contrôle du groupe Landry et de Techniplaste Industrie, qui donnera naissance à l'activité Systèmes à Carburant. Le portefeuille clients du Groupe se diversifie avec Peugeot et Citroën.

1987

Jean Burelle devient Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium ; Pierre Burelle devient Président d'honneur et reste administrateur.

Les années 1990 confirment le développement du Groupe à l'international avec la création de nouvelles filiales et des acquisitions :

- Zarn, aux États-Unis, qui possède 4 usines de conteneurs, en 1991. La société sera revendue en 2001 ;
- Vasam, installée à Madrid et à Vigo, et spécialisée dans les réservoirs à carburant, en 1994 ;
- Reydel, installée en France, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni, spécialisée dans les tableaux de bord et panneaux de porte, en 1996, base de la Division Plastic Omnium Auto Intérieur, qui sera vendue à Visteon en 1999.

2000

Inergy Automotive Systems, n° 1 mondial des systèmes à carburant, est créée avec Solvay dans le cadre d'une coentreprise à 50/50. Durant les années 2000 le Groupe poursuit son développement et s'implante en Asie.

2001

Laurent Burelle devient Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium.

2002

Le centre mondial de Recherche et Développement du Groupe pour les pièces extérieures de carrosserie, ∑-Sigmatech, est inauguré en région lyonnaise.

L'activité Tuyauterie de la Division 3P est cédée.

2004

L'activité Plastic Omnium Médical est cédée.

La coentreprise HBPO, leader mondial dans le design, développement, montage et logistique de modules de faces avant pour automobile est constituée avec deux équipementiers allemands, Hella et Mahle-Behr.

2006

Le Groupe prend le contrôle d'Inoplast, qui conçoit et fabrique des pièces et fonctions complètes en matériaux composites et thermoplastiques destinées principalement aux automobiles et camions.

2007

Plastic Omnium s'implante en Chine, dans le cadre d'une coentreprise avec Yanfeng Visteon pour les pièces extérieures de carrosserie.

Le Groupe s'implante également en Inde, dans le cadre d'une coentreprise majoritaire avec Varroc pour les pièces extérieures de carrosserie. Le Groupe en prendra le contrôle à 100 % en 2012.

Le Groupe acquiert Sulo en Allemagne, n° 2 des conteneurs en Europe.

Plastic Omnium acquiert la Compagnie Signature, leader européen de la signalisation routière et du marquage au sol, à la maison mère Burelle SA et association avec Eurovia (Vinci) dans ce même domaine d'activité.

2008

La Division Produits Plastiques Performants – 3P est cédée.

2010

Le Groupe prend le contrôle d'Inergy Automotive Systems avec l'acquisition de la participation de 50 % de Solvay.

2011

Les actifs de production de systèmes à carburant de Ford, aux États-Unis, et des usines polonaises du concurrent Plastal dans les pièces extérieures de carrosserie sont rachetés.

2012

Deux coentreprises majoritaires dans les systèmes à carburant, l'une en Chine avec BAIC, l'autre en Russie avec la société DSK sont constituées.

Les activités françaises et allemandes de Signature sont cédées à Eurovia.

2014

Le dispositif Recherche et Développement du Groupe est renforcé avec l'ouverture d'α-Alphatech, centre mondial de la Division Auto Inergy, à Compiègne en France.

2016

En juillet, le Groupe finalise l'acquisition de l'activité Systèmes Extérieurs de Faurecia.

2018

Le 26 juin, Plastic Omnium se renforce dans HBPO, leader mondial des modules bloc avant de carrosserie avec l'acquisition de la participation de 33,33 % du groupe allemand Mahle (HBPO était jusqu'alors détenue à parité par Plastic Omnium, Hella et Mahle-Behr) portant ainsi la participation de Plastic Omnium dans HBPO à hauteur de 66,67 %.

Le 18 décembre, Plastic Omnium cède sa Division Environnement (Plastic Omnium Environment BV) au consortium Latour Capital/ Bpifrance (Banque Publique d'Investissement).

2020

A compter du 1er janvier, la gouvernance de Compagnie Plastic Omnium SE évolue : Laurent Burelle assure la Présidence du Conseil d'Administration, Laurent Favre rejoint le Groupe comme Directeur Général et Félicie Burelle est nommée Directrice Générale Déléguée.

2021

Le Groupe finalise en mars 2021 la création avec l'équipementier allemand ElringKlinger de la coentreprise EKPO spécialisée dans les piles à combustible et l'acquisition de EKAT, filiale autrichienne d'ElringKlinger, spécialisée dans les systèmes à hydrogène intégrés et complète ainsi son offre globale sur l'hydrogène.

En décembre, le Groupe présente sa feuille de route neutralité carbone avec des objectifs de réduction des émissions de CO_2, validés par la Science-Based Target initiative (SBTi) et alignés avec l'ambition des entreprises pour la trajectoire 1,5°C.

2022

Le Groupe se dote d'une raison d'être « *Driving a new generation of mobility* ».

Création de la division Lighting avec l'acquisition de Automotive Lighting Systems GmbH (AMLS Osram) et Varroc Lighting Systems (VLS), deux entités complémentaires pour offrir une gamme complète de produits dans l'éclairage automobile.

Le 1er août, acquisition de l'activité Actia Power, spécialisée en électrification de la mobilité (batteries embarquées, électronique de puissance).

Le 12 décembre, acquisition de la participation de 33,33 % de Hella dans HBPO permettant à Plastic Omnium de détenir 100 % de HBPO.

2023

Plastic Omnium annonce la création d'OP'nSoft, une nouvelle activité dédiée au développement des logiciels embarqués pour ses produits et services.

Plastic Omnium et Rein, filiale de Shenergy Group, annoncent la création de la coentreprise PO-Rein avec pour ambition de produire et commercialiser des systèmes de stockage d'hydrogène haute pression destinés au marché chinois des véhicules commerciaux.

2024

Compagnie Plastic Omnium SE devient OPmobility SE, ouvrant une nouvelle page de son histoire et confirmant l'accélération de sa transformation stratégique en un leader de la mobilité durable et connectée.

En avril, OPmobility inaugure sa nouvelle usine d'assemblage de modules à Austin (Texas), étape majeure de son développement aux États-Unis.

9.3 Organigramme /RFA/

Au 31 janvier 2025
(1) 74,75 % des droits de vote.
(2) Le % des droits de vote est égal au % de détention.

Le Groupe OPmobility est organisé autour de holdings métier ou holdings pays indiquées dans l'organigramme ci-dessus détenant les titres des filiales opérationnelles locales.

L'activité de ces entités opérationnelles locales dépend principalement de leur marché local ; elles portent donc les actifs et les passifs nécessaires à leur activité mais pas d'actifs stratégiques. Les filiales d'OPmobility SE sont détenues directement ou indirectement à 100 % ou contrôlées par OPmobility SE à l'exception notamment des 4 entités suivantes, détenues avec des partenaires.

YFPO : coentreprise chinoise détenue à 49,95 % par OPmobility Exterior Holding, la société est le leader chinois des pièces extérieures de carrosserie. Son chiffre d'affaires 2024 s'est élevé à 693 millions d'euros (quote-part OPmobility). YFPO emploie 5 427 employés dans son centre de développement et ses 26 usines.

SHB Automotive modules : coentreprise coréenne, leader des modules de bloc avant, détenue à 50 % par HBPO. Son chiffre d'affaires 2024 s'est élevé à 416 millions d'euros (quote-part OPmobility).

BPO : coentreprise détenue à 50 % par OPmobility SE, la société est le leader turc des pièces extérieures de carrosserie. Son chiffre d'affaires 2024 s'est élevé à 47 millions d'euros (quote-part OPmobility).

EKPO : coentreprise détenue à 40 % par OPmobility C-Power Holding, leader du développement et de la production en série de piles à combustible créée en 2020 pour accélérer la croissance dans la mobilité par hydrogène. Son chiffre d'affaires 2024 s'est élevé à 9 millions d'euros (quote-part OPmobility).

9.4 Liste des informations réglementées publiées

La liste des informations réglementées ci-dessous couvre l'exercice 2024, ainsi que le début de l'année 2025.

Résultats	
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2024	23 avril 2024
Résultats du 1er semestre 2024	23 juillet 2024
Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2024	28 octobre 2024
Résultats annuels 2024	20 février 2025
Vie du titre	
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2024	8 juillet 2024
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2024	9 janvier 2025
Déclaration des transactions sur actions propres	18 juin, 7 octobre, 14 octobre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 20 décembre 2024
Déclaration des droits de vote	2024 : 17 janvier, 5 février, 11 mars, 4 avril, 6 mai, 13 juin, 3 juillet, 5 août, 6 septembre, 7 octobre, 12 novembre, 10 décembre 2025 : 8 janvier, 5 février, 6 mars
Assemblée Générale	
Mise à disposition des documents préparatoires à l'AG 2024	3 avril 2024
Autres informations réglementées	
Olivier Dabi est nommé Directeur Financier de Plastic Omnium	19 janvier 2024
Plastic Omnium s'est vu attribuer une note de crédit à long terme BB+ par S&P Global Ratings	1er mars 2024
Plastic Omnium émet avec succès une obligation de 500 millions d'euros à 5 ans	7 mars 2024
Plastic Omnium adapte son organisation afin d'accélérer le développement de son offre intégrée de systèmes extérieurs	12 mars 2024
Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2023	15 mars 2024
Plastic Omnium devient OPmobility	27 mars 2024
Étape majeure de son développement aux États-Unis, OPmobility inaugure sa première usine au Texas	16 avril 2024
Modification du libellé et du code mnémonique des actions OPmobility sur Euronext Paris	22 mai 2024
OPmobility équipera les tramways hydrogène du géant chinois du rail CRRC	30 mai 2024
OPmobility équipera les premiers trains hydrogène de Stadler en Europe	18 juillet 2024
OPmobility : Calendrier de publication 2025	10 septembre 2024
OPmobility réalise avec succès un placement privé Schuldschein d'un montant de 300 millions d'euros	18 décembre 2024
OPmobility fait évoluer son Comité de Direction pour accélérer la transformation du Groupe	16 janvier 2025
Réduction de 1,03 % du capital par annulation d'actions propres	27 janvier 2025
OPmobility obtient la note « A » du CDP pour la seconde année consécutive pour ses actions en faveur du climat	19 février 2025

Les communiqués de presse ont été mis en ligne sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers et sont disponibles sur le site Internet d'OPmobility SE, www.opmobility.com, dans l'espace « Informations réglementées » de la rubrique « Finance ».

9.5 Personne responsable du Document d'Enregistrement Universel /RFA/

Désignation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel contenant le rapport financier annuel

Laurent Favre, Directeur Général de OPmobility SE

Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contenu dans le présent document, comme précisé dans la table de concordance à la section 9.5 — Table de concordance du rapport de gestion, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Levallois, le 14 mars 2025

Laurent FAVRE
Directeur Général

Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Rubriques	Pages du Document d'enregistrement universel
1. Personnes responsables	
1.1 Identité de la personne responsable	468
1.2 Déclaration de la personne responsable	468
1.3 Déclaration relative au dépôt du document	1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	463
3. Facteurs de risques	**60 - 64**
4. Informations concernant Compagnie Plastic Omnium SE	**462 - 465**
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et principales activités	10-11 , 26-47
5.1.2 Nouveaux produits et services	30-31 , 44-47
5.2 Principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur	42-47 , 339 - 340
5.3 Événements importants	335 - 336
5.4 Stratégie et objectifs	10-11 , 18-19
5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de procédés de fabrication	N/A
5.6 Positionnement concurrentiel	29 , 38
5.7 Investissements	
5.7.1 Investissements importants réalisés	26-27 , 30-33 , 38-39 , 319
5.7.2 Investissements en cours pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	N/A
5.7.3 Coentreprises et participations significatives	349 - 350 , 466
5.7.4 Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	178 - 211
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du Groupe	466
6.2 Liste des filiales importantes	411
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	
7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	20-21
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	320
7.2 Résultat d'exploitation	
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	335 - 336
7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net des produits nets	317
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux	354
8.2 Flux de trésorerie	319 , 326 - 327
8.3 Besoin de financement et structure de financement	319 , 365 - 367 , 369
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A
8.5 Sources de financement attendues	319

Rubriques	Pages du Document d'enregistrement universel
9. Environnement réglementaire	
9.1 Description de l'environnement réglementaire pouvant influer sur les activités de l'émetteur	292 - 293
10. Informations sur les tendances	
10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	320
10.2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	320
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A
11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance et de Direction Générale	76 - 88
12.2 Conflits d'intérêts	92
13 Rémunération et avantages	
13.1 Rémunération versée et avantages en nature	258 - 263
13.2 Provisions pour pensions, retraites et d'autres avantages du même ordre	110 - 111
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Mandats des membres du Conseil d'Administration	76 - 88
14.2 Contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à la Société	137
14.3 Informations sur les Comités	102 - 105
14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	138
14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A
15. Salariés	
15.1 Répartition des salariés	241 - 243
15.2 Participations dans le capital de l'émetteur et *stock-options*	131 - 135 , 355 - 359 , 420
15.3 Accord de participation des salariés au capital	N/A
16. Principaux actionnaires	
16.1 Répartition du capital	144 , 420
16.2 Existence de droits de vote différents	138
16.3 Contrôle de l'émetteur	463
16.4 Accord d'actionnaires	N/A
17. Transactions avec les parties liées	**137**

Rubriques	Pages du Document d'enregistrement universel
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	
18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	1 , 320 - 416
18.1.2 Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3 Normes comptables	329 - 334
18.1.4 Référentiel comptable	329
18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	391 - 410
18.1.6 États financiers consolidés	321 - 388
18.1.7 Dates des dernières informations financières	467
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	
18.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	1 , 384 - 388 , 413 - 416
18.4 Informations financières *pro forma*	N/A
18.5 Politique de distribution de dividendes	
18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toutes restrictions applicables	427
18.5.2 Montant du dividende par action	355 , 411 , 427
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	N/A
18.7 Changements significatifs de la situation financière de l'émetteur	N/A
19. Informations supplémentaires	
19.1 Informations sur le capital social	
19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	138 , 420
19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	138
19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	142 - 143
19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
19.1.5 Conditions de droits d'acquisition et/ou toute obligation	N/A
19.1.6 Option ou accord	N/A
19.1.7 Historique du capital social	142
19.2 Acte constitutif et statuts	N/A
19.2.1 Registre et objet social	462
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	138
19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	463
20. Contrats importants	**463**
21. Documents disponibles	**463**

Table de concordance de l'État de durabilité

La table de concordance de l'État de durabilité est en section « *4.5 Table de concordance* » du chapitre 4 « *État de durabilité* ».

Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent DEU les informations faisant partie du rapport financier annuel.

Rubriques	Pages du Document d'enregistrement universel
1. Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier annuel	**468**
2. Comptes sociaux 2024	**391 - 410**
3. Comptes consolidés 2024	**321 - 388**
4. Rapport de gestion	
4.1 Analyse de l'évolution des affaires	316 - 317
4.2 Analyse des résultats	318 - 319 , 390
4.3 Analyse de la situation financière	319 , 390
4.4 Principaux risques et incertitudes	60 - 64 , 320
4.5 Indicateurs clés relatifs aux questions d'environnement et de personnel	19 , 21 ,176 - 283
4.6 Rachat par la Société de ses propres actions	142 - 143
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2024	**413 - 416**
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2024	**384**
7. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	**378**
8. Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	**69 - 144**

Table de concordance du rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent DEU les informations qui constituent le rapport de gestion annuel conformément aux articles L. 225-100-1 et suivants du Code de commerce.

Rubriques	Pages du Document d'enregistrement universel
1. Informations relatives à l'activité de la Société et du Groupe	
1.1 Exposé de la situation de l'activité et des résultats de l'émetteur, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	316 - 320
1.2 Évolution prévisible de l'émetteur et/ou du Groupe	320
1.3 Événements post-clôture de l'émetteur et/ou du Groupe	320
1.4 Activités en matière de Recherche & Développement de l'émetteur et du Groupe	26-27 , 30-33 , 340
1.5 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, au regard du volume et de la complexité des affaires de l'émetteur et du Groupe	316 - 319
1.6 indicateurs clés de performance de nature financière et non financière (notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel) de l'émetteur et du Groupe	20-21
1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels l'émetteur est confronté	60 - 64
1.8 Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	62
1.9 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	65 - 68
1.10 Objectifs et politique de couverture des transactions	
Indications sur l'utilisation des instruments financiers	
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe	367 - 368 , 369 - 372
2. Informations juridiques, financières et fiscales de l'émetteur	
2.1 Répartition et évolution de l'actionnariat	142 , 144
2.2 Noms des sociétés contrôlées	379 - 383
2.3 État de la participation des salariés au capital social	144
2.4 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A
2.5 Acquisition et cession par l'émetteur de ses propres actions (programme de rachat d'actions)	142 - 143
2.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
2.7 Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	N/A
2.8 Dividendes mis en distribution au cours des 3 derniers exercices	426
2.9 Délais de paiement fournisseurs et clients	369 , 412
2.10 Conditions de levées et de conservation des options par les mandataires sociaux	134 - 135
2.11 Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants, mandataires sociaux	128
2.12 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	411
2.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité	146
2.14 Plan de vigilance	292
3. Informations RSE de l'émetteur	
3.1 Description des principaux risques et incertitudes	160
3.2 Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par l'entreprise pour les réduire, mettant en œuvre une stratégie bas-carbone	62 , 160
3.3 Objectifs et politique de couverture ; exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	369 - 374
3.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financières	65 - 68
4. Informations RSE de l'émetteur	
4.1 État de durabilité	145
4.2 Rapport du vérificateur	288
5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	**69 - 144**

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent DEU les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux articles L. 225-37-3 et suivants du Code de commerce.

Nature des informations	Références des publications ou diffusions
1. Information sur les rémunérations et avantages octroyés	
1.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	106 - 135
1.2 Éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	106 - 135
1.3 Engagements de toute nature pris par l'émetteur au bénéfice de ses mandataires sociaux	106 - 135
1.4 Niveau de rémunération des mandataires sociaux mis au regard (i) de la rémunération moyenne et (ii) de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de l'émetteur autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des 5 exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	119
2. Informations sur la gouvernance	
2.1 Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	76 - 88
2.2 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif avec une filiale de l'émetteur (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)	136 - 137
2.3 Procédure mise en place par l'émetteur en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 du Code de commerce sur les conventions réglementées et de sa mise en œuvre	136
2.4 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et autorisation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	139 - 141
2.5 Modalités d'exercice de la Direction Générale en cas de modification	N/A
2.6 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	70 - 105
2.7 Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration, représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité de Direction	70 - 73
2.8 Éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	100 - 101
2.9 Code de gouvernement d'entreprise	138
2.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	137
3. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	
3.1 Structure du capital de l'émetteur	144
3.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	N/A
3.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de l'émetteur	144
3.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et description de ceux-ci	N/A
3.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	N/A
3.6 Accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	N/A
3.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur	71 - 72
3.8 Pouvoirs du Directeur Général en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	N/A
3.9 Accords conclus par l'émetteur qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	463
3.10 Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	112

Glossaire financier

A	
Action	Titre négociable représentant une fraction du capital d'une société. L'action confère à son titulaire, l'actionnaire, certains droits. L'action peut être détenue au nominatif ou au porteur.
Actionnaire au nominatif administré	Les actions détenues au nominatif administré sont inscrites auprès de la société cotée, mais leur gestion demeure chez l'intermédiaire financier de l'actionnaire qui reste l'interlocuteur privilégié pour toutes les opérations.
Actionnaire au nominatif pur	Les actions détenues au nominatif pur sont conservées par la société cotée, qui en a délégué la gestion à son intermédiaire financier.
Actionnaire au porteur	Les actions sont détenues *via* un compte ouvert auprès d'un intermédiaire financier (banque, société de Bourse).
AMF (Autorité des Marchés Financiers)	Institution financière et autorité administrative indépendante française dont les missions comprennent la fixation des règles de fonctionnement et de déontologie des marchés, la surveillance des marchés et la protection des investisseurs et actionnaires.
Autodétention	Les actions auto-détenues représentent la part du capital détenu par la Société qui les a elle-même émises. Elles sont privées de droit de vote et ne perçoivent pas de dividende.
Autocontrôle	Détention par une entreprise d'une part de ses propres actions, réglementée et plafonnée à 10 % du capital social.
B	
Broker	Intermédiaire entre un acheteur et un vendeur, le *broker* (courtier) facilite les échanges entre différents *traders* ou *asset managers*.
C	
Capitalisation boursière	Valeur de l'ensemble des actions d'une entreprise sur le marché à un instant donné. Elle est égale au cours de Bourse multiplié par le nombre d'actions composant le capital de la Société.
Capitaux propres	Les capitaux propres sont les ressources financières que possède l'entreprise (hors dette) et sont constitués du capital social, des réserves, du résultat de l'exercice et des subventions d'exploitation.
Cash-flow libre	Correspond à la capacité d'autofinancement diminuée des investissements corporels et incorporels nets des cessions, des impôts et intérêts financiers nets décaissés +/- variation du besoin en fonds de roulement (excédent de trésorerie lié aux opérations).
Chiffre d'affaires consolidé	Ne comprend pas la quote-part des coentreprises, consolidées par mise en équivalence, en application des normes IFRS 10-11-12.
Chiffre d'affaires économique	Correspond au chiffre d'affaires consolidé majoré du chiffre d'affaires résultant des participations, par les filiales contrôlées, dans des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention : BPO (50 %) et YFPO (50 %) pour Exterior & Lighting, EKPO (40 %) pour Powertrain et SHB (50 %) pour Modules.
D	
Détachement du coupon	Date à laquelle le dividende d'une action se détache de l'action. Le montant du dividende est retranché du cours de clôture précédant la date de détachement. Le dividende sera alors perçu par l'actionnaire lors de la date de paiement. Au jour du détachement, le cours d'ouverture de l'action perd théoriquement l'équivalent du montant du dividende sur son niveau de clôture de la veille.
Dividende net par action	Part du résultat net d'une société distribuée aux actionnaires. Son montant est voté par les actionnaires en Assemblée Générale, après approbation des comptes annuels et sur proposition du Conseil d'Administration.
E	
EBITDA	Correspond à la marge opérationnelle, qui inclut la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises avant dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.
Endettement financier net	Comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts, des titres de créances négociables et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
Euronext Paris	Entreprise de marché qui organise, gère et développe le marché des valeurs mobilières de Paris. Elle exerce une fonction de régulation du marché (opérations financières, suivi des sociétés de Bourse) par délégation de l'AMF.
F	
Flottant	Partie du capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en Bourse.
G	
Gearing	Taux d'endettement net (dette nette/capitaux propres). C'est un ratio qui mesure le niveau d'endettement d'une société par rapport à ses fonds propres.

I	
IFRIC *(International Financial Reporting Interpretations Committee)*	L'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) élabore des interprétations des normes comptables internationales IFRS pour assurer une application homogène de ces normes, y apporter des précisions et trouver des solutions pratiques.
IFRS *(International Financial Reporting Standards)*	Normes comptables internationales établies par l'IASB *(International Accounting Standards Board)*. Depuis le 1er janvier 2005, l'établissement de comptes consolidés est obligatoire pour toutes les sociétés cotées en Europe afin de faciliter la comparaison de leurs états financiers.
Investissements industriels et projets	Ils correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes de cessions, à la variation nette des avances sur immobilisations/fournisseurs d'immobilisations et aux subventions d'investissements reçues.
ISR – Investissement socialement responsable	L'investissement socialement responsable intègre, au-delà de critères financiers usuels, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de choix d'investissement.
M	
Marge opérationnelle	Comprend la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et l'amortissement des actifs incorporels acquis, avant autres produits et charges opérationnels.
O	
Option de souscription *stock-option*	Appelée en anglais *stock-option*, une option de souscription donne le droit de souscrire, à un prix fixé à l'avance, pendant une période déterminée, à des actions d'une société.
P	
PCC	A périmètre et change constants.
Q	
Quorum	Pourcentage minimal d'actions présentes ou représentées et ayant le droit de vote, nécessaire pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer.
R	
Rachat d'action	Opération d'achat en Bourse par une société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation de ses actionnaires donnée en Assemblée Générale. Les actions rachetées n'interviennent pas dans le calcul du bénéfice net par action et ne reçoivent pas de dividende.
Résultat net, part du Groupe	Bénéfice ou perte de l'entreprise obtenu par addition de la marge opérationnelle, des autres produits et charges opérationnels, des charges nettes de financement, des autres produits et charges financières, du résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession et par déduction de l'impôt sur les résultats et du résultat alloué aux minoritaires.
Roadshow	Réunions d'investisseurs institutionnels au cours desquelles les dirigeants d'une société et l'équipe des Relations Investisseurs communiquent principalement sur les résultats, les marchés et la stratégie du Groupe.
ROCE *(return on capital employed)*	Rentabilité des capitaux employés : correspond au ratio de la marge opérationnelle rapporté à la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net.
S	
SRD (Service à Règlement Différé)	Service payant permettant, pour les valeurs les plus liquides, de différer le paiement des ordres ou la livraison des titres au dernier jour de Bourse du mois.
Stock-option	Voir Option de souscription.
V	
Valeur nominale	Valeur initiale d'une action fixée dans les statuts d'une société. Le capital social d'une société est le produit de la valeur nominale de l'action par le nombre total d'actions.

Glossaire technique et Développement Durable

ACT FOR ALL™	Politique RSE de OPmobility SE. Ce programme mondial vise à mobiliser les parties prenantes du Groupe autour de 3 axes : une entreprise responsable, l'attention portée aux collaborateurs et la production durable.
ACV	Analyse du Cycle de Vie.
AIE	L'Agence Internationale de l'Énergie est une organisation intergouvernementale qui fournit des analyses et des recommandations politiques sur les questions énergétiques mondiales, y compris la durabilité et la transition énergétique.
ARPEJEH	Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes élèves et Étudiants Handicapés - Association d'intérêt général, régie par la loi du 1er juillet 1901, réunissant des organisations professionnelles privées et publiques, engagées dans une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, de l'égalité des chances et de la diversité.
BP	La BP (Basis of Preparation) dans le cadre de la CSRD décrit les principes et méthodes utilisés pour préparer les rapports de durabilité, y compris la portée de consolidation et les critères de matérialité.
CAPEX	Capital Expenditure - Désigne les dépenses en immobilisations, i.e. les investissements réalisés par une entreprise pour acquérir, améliorer ou entretenir des actifs physiques ou intangibles.
CMR	Substance Cancérigène, Mutagène et toxique pour la Reproduction.
CMRT	Le Conflict Minerals Reporting Template est un outil standardisé utilisé par les entreprises pour divulguer des informations sur la provenance des minerais de conflit (étain, tantale, tungstène et or) dans leur chaîne d'approvisionnement.
Composite	Un matériau composite est un assemblage d'au moins deux composants non miscibles (mais ayant une forte capacité de pénétration) dont les propriétés se complètent, permettant d'améliorer la performance.
COV	Composé organique volatile : les COV sont composés de carbone, d'oxygène et d'hydrogène et peuvent facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Ils sont principalement issus de l'évaporation de solvants.
CO_2	Dioxyde de carbone, également appelé gaz carbonique, principalement issu de la combustion des hydrocarbures et du charbon (industrie, production énergétique, transports...).
CSRD	Directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) fixant de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier, applicable dès 2025 pour OPmobility.
Économie circulaire	Concept économique qui s'inspire notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle, pour produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables.
EcoVadis	Une évaluation RSE (Responsabilité Sociale ou sociétale d'une Entreprise) visant à observer l'intégration des principes du Développement Durable dans l'activité d'une entreprise.
ESG	Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.
ESRS	Les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont des normes européennes de reporting de durabilité, couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
GES	Gaz à effet de serre - Composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat , qui est une organisation internationale qui évalue les informations scientifiques, techniques et socio-économiques relatives au changement climatique.
GOV	La GOV (Governance) dans le cadre de la CSRD fait référence aux structures et processus de gouvernance d'une entreprise, y compris la manière dont elle gère les questions de durabilité et intègre les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa stratégie et ses opérations.
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement - Fonction qui traite les sujets Santé, Sécurité et Environnement au travail.
Hybride	C'est un principe général de fonctionnement qui consiste à combiner un moteur électrique (souvent réversible en générateur) avec un moteur thermique pour propulser un véhicule.
Hydrogène	Un véhicule à hydrogène désigne tout moyen de transport qui utilise une transformation chimique de l'hydrogène comme énergie de propulsion (soit en combustion directe soit en transformation en électricité à travers une pile à combustible).

IATF	L'International Automotive Task Force est un groupe de constructeurs automobiles et de leurs associations commerciales qui se consacre à l'amélioration de la qualité des produits pour les clients de l'industrie automobile mondiale.
IRO	Impacts, Risques et Opportunités - Éléments clés de la CSRD qui aident les entreprises à identifier, prioriser et gérer leurs impacts environnementaux et sociaux, les risques auxquels elles sont confrontées, et les opportunités de développement.
ISO 14001	Norme internationale de système de management de l'environnement.
ISO 45001	Norme internationale de système de management de la santé et sécurité au travail.
ISO 50001	Norme internationale de système de management de l'énergie.
MDR	Minimum Disclosure Requirements (dans le cadre de la CSRD) - Exigences minimales de divulgation que les entreprises doivent respecter pour leurs états de durabilité, couvrant les politiques, actions, métriques et objectifs liés à la durabilité.
MIT	Massachussetts Institute of Technologies, un des partenaires d'OPmobility dans l'écosystème d'innovation.
NICE	*Network of Innovation Center per Excellence* - Regroupement d'universités et de startups dans la région du delta du Yangtse, partenaire d'OPmobility pour l'Open innovation en Chine.
NOx	Oxyde d'azotes dont les émissions sont réglementées par les normes à travers le monde sur les automobiles et camions.
OCDE	L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques est une organisation internationale qui promeut des politiques visant à améliorer le bien-être économique et social dans le monde.
OIT	Organisation Internationale du Travail, fondée en 1919, est l'institution chargée au niveau mondial d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail.
Open innovation	Démarche d'innovation ouverte d'OPmobility, pour trois principaux sujets : la soutenabilité environnementale ou comment passer à des systèmes de propulsion propres ; la voiture autonome et le véhicule partagé ou comment intégrer les nouvelles technologies de l'information, captage et traitement des données ; et la performance industrielle (l'usine 4.0) ou comment utiliser les données pour créer les technologies de production et de logistique les plus efficaces tout en développant les compétences des salariés.
OPEX	Operating Expenditure - Désigne les dépenses opérationnelles, i.e. les coûts liés aux activités courantes d'une entreprise.
PPA	Le Power Purchase Agreement est un contrat à long terme entre un producteur d'électricité et un acheteur, souvent utilisé pour financer des projets d'énergie renouvelable.
PAC	Pile à combustible - Dispositif électrochimique qui permet de produire de l'électricité par électrolyse inversée de l'eau.
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals est un règlement de l'Union européenne qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Il impose aux entreprises de fournir des informations sur les propriétés et les utilisations des substances qu'elles fabriquent ou importent.
RGPD	Règlement européen sur la protection des données. L'objectif du RGPD est de renforcer l'encadrement des pratiques en matière de collecte et d'utilisation des données à caractère personnel.
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise - Pour OPmobility, elle s'articule autour de trois axes pour devenir le partenaire de la mobilité durable par excellence : une production durable, l'attention aux collaborateurs et des entrepreneurs responsables.
SBM	La SBM (Strategy and Business Model) dans le cadre de la CSRD décrit comment la stratégie et le modèle d'affaires d'une entreprise interagissent avec les IRO en matière de durabilité.
SBTi	La SBTi (Science Based Targets initiative) est une initiative qui aide les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris.
SCR	Réduction Catalytique Sélective - Cette technologie permet, par injection de l'additif Adblue®, de réduire de 95 % les émissions de NOx (oxydes d'azote aux effets nocifs sur la santé) des moteurs diesel.
SVHC	*Substance of Very High Concern* - Substances chimiques qui entrent dans l'une des catégories suivantes : substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, substances persistantes, bioaccumulables et toxiques, substances très persistantes et très bioaccumulables, substances pouvant perturber le système endocrinien.

Taxonomie / Taxinomie	Elle permet d'identifier les activités économiques d'une entreprise considérées comme durables sur le plan environnemental. Elle vise à réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, à intégrer la durabilité dans la gestion des risques et à favoriser la transparence des déclarations des entreprises.
Tf2	Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt : nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt multiplié par 1 million, divisé par le nombre d'heures travaillées (personnel intérimaire inclus).
Thermo-plastique	Une matière thermoplastique désigne une matière qui se ramollit (parfois on observe une fusion franche) d'une façon répétée lorsqu'elle est chauffée au-dessus d'une certaine température, mais qui, au-dessous, redevient dure.
TISAX	Trusted Information Security Assessment Exchange, c'est une norme de sécurité de l'information spécifique à l'industrie automobile, qui permet aux entreprises de s'évaluer et de partager les résultats de leurs évaluations de sécurité avec leurs partenaires commerciaux.
Top Planet	Système de management de l'énergie applicable dans l'ensemble des filiales et coentreprises contrôlées par OPmobility.
Top Safety	Système de management de la sécurité des personnes et des biens applicable dans l'ensemble des filiales et coentreprises contrôlées par OPmobility.
vPPA	Le Virtual Power Purchase Agreement est un contrat financier dans lequel une entreprise s'engage à acheter de l'électricité renouvelable produite par un tiers, sans lien physique direct avec la production.
WoMen@OP	Réseau interne dont l'objet est de promouvoir et de faciliter la mixité en entreprise.

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert
sur papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Chapitre 1 : Création et réalisation : Havas Paris - Concepteur-rédacteur : Françoise Moinet
Crédits photo :
Photothèque OPmobility – Mourad Mokrani – Getty Images / kotterox / 500px – onlyyouqj – Pawel Gaul – Peter Adams – Karl Hendon - Bilanol, DR.

OPmobility
1, allée Pierre Burelle – 92 593 Levallois Cedex – France
Tél. : +33 (0) 1 40 87 64 00 – Fax : +33 (0) 1 47 39 78 98

www.opmobility.com

Retrouvez l'intégralité de notre actualité financière
sur notre application OPmobility